FERDINAND BRUNOT
Membre de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres
Professeur honoraire d'Histoire de la Langue française à l'Université de Paris

HISTOIRE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE
DES ORIGINES A 1900

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
(Premier Grand Prix Gobert)

TOME X

La langue classique dans la tourmente

DEUXIÈME PARTIE

Le retour à l'ordre et à la discipline



PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, 103

HISTOIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

DES ORIGINES A 1900

TOME X

DEUXIÈME PARTIE

FERDINAND BRUNOT

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE
DES ORIGINES A 1900

TOME I : **De l'époque latine à la Renaissance.** Un volume in-8° de 548 pages, broché ou relié.

TOME II : **Le Seizième siècle.** Un volume in-8° de 510 pages, 8 planches hors texte, broché ou relié.

TOME III : **La Formation de la Langue classique (1600-1660)** :

Première partie. Un volume in-8° de 456 pages, broché ou relié.
Deuxième partie. Un volume in-8° de 320 pages, broché ou relié.

TOME IV : **La Langue classique (1660-1715)** :

Première partie. Un volume in-8° de 670 pages, broché ou relié.
Deuxième partie. Un volume in-8° de 560 pages, broché ou relié.

TOME V : **Le français en France et hors de France au XVIIe siècle.** Un volume in-8° de 528 pages, broché ou relié.

TOME VI : **Le XVIIIe siècle** :

Première partie. Le mouvement des idées et les vocabulaires techniques.

Fascicule premier : Philosophie. Économie politique. Agriculture. Commerce. Industrie. Politique. Finances. Un volume in-8° de 560 pages, broché ou relié.
Fascicule deuxième : La langue des Sciences. La langue des Arts. — Index et table des deux fascicules. Un volume in-8° de 340 pages, broché ou relié.

Deuxième partie. La langue postclassique.

Fascicule premier : La grammaire et les grammairiens. L'orthographe. La prononciation. Le vocabulaire. Un volume in-8° de 564 pages, broché ou relié.
Fascicule deuxième : Les formes, la syntaxe, la phrase. — Index et table des deux fascicules. Un volume in-8° de 800 pages, broché ou relié.

TOME VII : **La propagation du français en France jusqu'à la fin de l'ancien régime.** Un volume in-8° de 360 pages, broché ou relié.

TOME VIII : **Le français hors de France au XVIIIe siècle** :

Première partie. Le français dans les divers pays d'Europe. Un volume in-8° de 816 pages, broché ou relié.
Deuxième partie : L'Universalité en Europe. } Un volume in-8° de 452 p.
Troisième partie : Le français hors d'Europe. } broché ou relié.

TOME IX : **La Révolution et l'Empire** :

Première partie. Le français langue nationale. — Un volume in-8° de 632 pages, broché ou relié.

Deuxième partie. Les événements, les institutions et la langue. — Un volume in-8° de 688 pages, broché ou relié.

TOME X : **La langue classique dans la tourmente** :

Première partie. Contact avec la langue populaire et la langue rurale. — Un volume in-8° de 580 pages, broché ou relié.
Deuxième partie. Le retour à l'ordre et à la discipline. — Un volume in-8° de 372 pages, broché ou relié.

TOME XI : **Le français au dehors sous la Révolution, le Consulat et l'Empire** (*en préparation*).

TOME XII : **Le Romantisme (1815-1852)**, par Charles BRUNEAU (*en préparation*).

TOME XIII : **Le Réalisme (1852-1886)**, par CHARLES BRUNEAU (*en préparation*).

TOME XIV : **Le Symbolisme (1886-1914)**, par Charles BRUNEAU (*en préparation*).

FERDINAND BRUNOT
Membre de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres,
Professeur honoraire d'Histoire de la Langue française à l'Université de Paris.

HISTOIRE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE
DES ORIGINES A 1900

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
(Premier Grand Prix Gobert, 1912).

TOME X
La langue classique dans la tourmente.

DEUXIÈME PARTIE
Le retour à l'ordre et à la discipline.



PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, 103

1943

PRÉFACE

Le volume que nous présentons au public est l'œuvre de Ferdinand Brunot : la forme, aussi bien que le fond, est de lui. Quand ce grand travailleur est mort, en pleine activité et en pleine force, il laissait, de son écriture si ferme, si élégante et si originale, plusieurs manuscrits mis au point pour l'impression. Dans des circonstances ordinaires, ces manuscrits eussent pu être publiés de façon régulière : tel Victor Hugo, qu'il admirait et qu'il aimait tant, il se serait survécu à lui-même pendant des années, donnant ainsi la preuve de sa merveilleuse puissance de travail.

Ferdinand Brunot a toujours sacrifié la vanité de faire seul à l'espoir de faire mieux (Préface du tome VI, 2e Partie, p. v). C'est dans l'intérêt de la science qu'il avait réservé le livre sur Chateaubriand, pour lequel M. Armand Weil lui avait fourni des matériaux jadis réunis en vue de la préparation d'une thèse de doctorat. M. Armand Weil a bien voulu se charger de ce livre. Élève de Ferdinand Brunot, M. Armand Weil conserve pieusement la méthode et les traditions de son maître, et son livre, le livre VI, s'harmonise parfaitement avec ceux qui l'entourent.

Les faits intéressants (force de la tradition, lutte des partisans du *statu quo* contre les nouveautés introduites par le mouvement des idées et surtout des sciences) ont été admirablement mis en lumière par Ferdinand Brunot dans la première partie du volume, qui, sans le moindre doute, sera d'un extrême intérêt à la fois pour les historiens et pour le grand public. Hors de cette question, toute l'importance linguistique de cette période se résume dans le nom de Chateaubriand. C'est pourquoi tout un livre spécial a pu lui être consacré.

Pour le reste, la matière est peu abondante. Pas de grands auteurs, rien que des grammairiens médiocres ; le renouvellement de la langue par la vie moderne est à peine amorcé. Au point de vue de l'histoire de la langue comme de l'histoire littéraire, c'est une époque un peu vide.

Mme Ferdinand Brunot, dont le dévouement à l'*Histoire de la Langue* ne s'est pas démenti un seul instant, a employé tous ses soins, durant des mois, à la préparation d'un texte dactylographié, parfaitement conforme au manuscrit original. Elle a continué, comme par le passé, à assurer la vérification minutieuse de tous les textes cités ; elle s'excuse cependant si des circonstances particulières, semblables à celles qu'avait déjà signalées le Maître dans la Préface du tome V (p. VII), ont fait en sorte que quelques livres rares, quelques pièces manuscrites lui ont été inaccessibles. Nous avons d'ailleurs toutes raisons de croire que ces citations sont parfaitement exactes.

La correction des épreuves a été faite avec un soin non moins scrupuleux ; nous serons heureux si nos lecteurs peuvent constater que l'exécution matérielle de ce volume ne le cède en rien à celle des volumes précédents.

Avec les volumes consacrés à l'histoire du français à l'étranger, l'œuvre immense qu'est l'*Histoire de la langue française*, malheureusement interrompue par les événements, se trouvera amenée par Ferdinand Brunot jusqu'en 1815. Aucune autre langue de civilisation n'a eu le bonheur de rencontrer un historien aussi pénétrant et aussi dévoué, joignant à la passion de la recherche une inégalable puissance intellectuelle, capable de dominer, de classer et de juger les faits et les hommes. C'est pour moi un inappréciable honneur que d'apporter mon modeste concours à la continuation de cette œuvre magnifique : *monumentum ære perennius.*

Charles BRUNEAU.

BIBLIOGRAPHIE[1]

Abrantès (Duchesse d'), *Mémoires ou Souvenirs historiques sur Napoléon, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration.* Paris, Ladvocat, 1835, 12 tomes en 6 vol. in-8°.

Annales des Arts et Manufactures.

Baldensperger. Voir H. L., t. VIII[1], p. XIV.

Barante (de), *Mes Souvenirs, 1782-1866,* publiés par son petit-fils Claude de Barante. Paris, Calmann-Lévy, 1890, 1 vol. in-8°.

Bastiou (Yves), *Grammaire de l'Adolescence ou exposition des principes généraux de la Langue française.* Paris, chez l'auteur ; Bailly, Delalain, Nyon ; an IX-1800, 1 vol. in-12.

Beaudeux, *Observations générales sur les langues appliquées à la langue française.* Paris, Nyon le jeune, 1791, 1 vol. in-12.

Beauzée (N.) et Marmontel, *Dictionnaire de grammaire et de littérature, suivi d'un double tableau d'analyse. Extrait de l'Encyclopédie Méthodique.* Liége, Société typographique, 6 vol. in-8°.

Becquart, *Les Mots à sens multiples dans le Droit civil français.* Paris, Presses Universitaires, 1 vol. in-8°, VII-336 p.

Béraud, *Grammaire française.* Bordeaux, chez l'auteur, an IV-1796, 1 vol. in-8°.

Berriat-Saint-Prix, *Discours sur les Vices du Langage judiciaire.* Paris, Imprimerie et Fonderie de Fain, 1835, 1 vol. in-8°.

Biré (Edmond), *L'Académie française pendant la Révolution. Correspondance* (dans le *Correspondant*, nouvelle série, t. 147, 10 juin 1896).

Bloch (Oscar), avec la collaboration de Wartburg (W. von), *Dictionnaire étymologique de la langue française.* Paris, Presses Universitaires, 1932, 2 vol. in-8°.

Blondin (dom), *Précis de la Langue françoise.* Paris, chez l'auteur, Champigny, 1790, 1 vol. in-8°.

Boinvilliers (J. E. J. F.), *La grammaire raisonnée.* Paris, an X-1802. Un article paru dans *Journal de la Langue française.*

Boiste (P. C. V.), Sur les différentes éditions du Dictionnaire de Boiste, voyez p. 696-698 : 1re éd. (avec Bastien). Paris, an IX-1800, 1 vol. in-8° oblong ; — 2e éd., an XI-1803 ; — 3e éd., 1808.

— *Dictionnaire universel de la Langue française, avec le latin et les étymologies... Pan-Lexique.* Paris, chez Verdière, 1829, 1 vol. in-4°.

Bonnaffé (Édouard), *Dictionnaire étymologique et historique des Anglicismes.* Paris, Delagrave, 1920, 1 vol. in-8°.

Bonneville (Nicolas de), *De l'esprit des religions...* Paris, 1791, Imprimerie du Cercle Social, 2 parties en un vol. in-8°.

1. Cette bibliographie sert de complément à celles des tomes IX (1re et 2e Parties) et X (1re Partie), auxquelles le lecteur est prié de se reporter.

Bouchotte (Pierre-Paul-A.), *Dernières observations sur l'accord de la raison et de la religion...* Paris, Imprimerie Nationale, 1791, 1 vol. in-8°, 162 p.

Bourrienne (M. de), ministre d'État, *Mémoires sur Napoléon, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration.* Paris, Ladvocat, 1829, 10 vol. in-8° (quand on cite l'éd. de 1826, elle est indiquée).

Broc (vicomte de), *La vie en France sous le Premier Empire.* Paris, Plon, 1895, 1 vol. in-8°.

Bulard, *Grammaire françoise républicaine à l'usage des Écoles nationales*, 2e éd. Paris, Caillot, 1795, 1 vol. in-8°.

Burke, *Réflexions sur la Révolution de France et sur les procédés de certaines Sociétés à Londres relatifs à cet événement.* Traduit de l'anglais, 2e éd. Paris, Laurent, Londres, Edward, s. d.

Butet de la Sarthe (P. R. F.), *Abrégé d'un cours complet de Lexicologie à l'usage des Élèves de la quatrième classe de l'École polymathique.* Paris, an IX-1801.

Cabanis, *Discours. Œuvres complètes*, 1823-1825, 1 vol. in-8°.

Caminade, *Premiers Élémens de la Langue françoise ou grammaire usuelle.* Paris, Agasse, an VII-1799, 1 vol. in-8°.

Caulaincourt (Général, duc de Vicence, grand écuyer de l'Empereur), *Mémoires.* Paris, Plon, 3 vol.

Chateaubriand, *Œuvres complètes.* Paris, Ladvocat, 1826-1831, 28 tomes en 31 vol. in-8°. — Pour les autres ouvrages ou éditions de Chateaubriand, comme pour le détail des publications critiques, brochures ou articles qui s'y rapportent, voir le texte et les notes du livre VI du présent volume.

Chénier (Marie-Joseph B. de), *Rapport historique sur l'état et les progrès de la littérature depuis 1789.* Paris, Imprimerie Royale, 1815, 1 vol. in-4°.

— *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789.* Paris, Maradan, 1816, in-8°.

Chuquet (Arthur), *La Jeunesse de Napoléon.* Paris, Librairie Armand Colin, 1897-1899, 3 vol. in-8°.

Code de la Procédure civile, suivi du Tarif des Frais et dépens, éd. originale et seule officielle. Paris, 1810, 1 vol. in-8°.

Code Napoléon, éd. originale et seule officielle. Paris, 1811, 1 vol. in-8°.

Collin, *Grammaire parlante.* Paris, Ponthieu, an XIII-1804.

Collin d'Ambly, *Grammaire françoise, analytique et littéraire.* Paris, 1807, 1 vol. in-8°.

Cordier, *Réflexions historiques sur les obstacles qu'on a eus à surmonter pour épurer la Langue françoise et Conseils Puisez dans les meilleures sources, afin d'éviter sa corruption.* Paris, Lamy, 1805.

Courtat (Félix-Titus), *Monographie du Dictionnaire de l'Académie française.* Paris, H. Delarogue, 1880, 1 vol. in-8°, 79 p.

Daube (L. J. J.), *Essai d'idéologie servant d'introduction à la Grammaire générale.* Paris, Gide, an XI-1803, 1 vol. in-8°, IV-407 pages.

Delafarge (Daniel), *La vie et l'œuvre de Palissot, 1730-1814.* Thèse. Paris, Hachette, 1912, 1 vol. in-8°.

Delarivière, *Élémens de Grammaire française, pour servir d'introduction au cours de Grammaire générale à l'usage des Élèves de l'École Centrale du Calvados.* Caen, an VII, 1 vol. in-8°.

Delille (Jacques), *Œuvres complètes*, nlle éd. p. p. Amar Du Rivier. Paris, L.-G. Michaud, 1824, 16 tomes en 14 vol. in-8°.

Demandre, *Grammaire françoise, Fondée sur des principes communs à toutes les langues*, 2e éd. Paris, Nyon le jeune, an X, 1 vol. in-8°.

Desgranges (J. C. L. P.), *Petit Dictionnaire du Peuple.* Paris, Chaumerot, août 1821, dans Gougenheim (G.), *La langue populaire dans le premier quart du XIXe siècle.* Thèse complémentaire, éd. « Les Belles-Lettres ». Paris, 1929, 1 vol. in-8°, XVIII-225 p.

Destutt de Tracy, *Élémens d'idéologie.* Paris, Courrier, an XI-1803, 1 vol. in-8°.

Dictionnaire critique et raisonné des étiquettes de la Cour, 1818, 2 vol. in-8°.

Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture. Paris, Belin Mandar, 1832-1839, 52 vol. reliés en 132 fasc. in-8°.

Diderot, d'Alembert et Jaucourt (de), *Les Synonymes français.* Paris, an IX, 1 vol. in-12.

Domergue (Urbain), *Grammaire générale analytique distribuée en différents mémoires.* Paris, l'auteur, Guillaume ; Strasbourg, Levrault ; Lyon, Ballanche et Barret ; Marseille, Moissy, an VII, 1 vol. in-8°.

— *Journal de la Langue françoise.* Paris, Knapeu ; Lyon, Aimé de la Roche ; Bordeaux, Philippot, 1791, 3 vol. in-12.

— *Manuel des Étrangers.* Paris, 1805, 1 vol. in-8°.

(Voir aussi H. L., t. IX[1], p. VIII.)

Dufour (Michel), voir *Code criminel.*

Dupuy (V.), *Souvenirs militaires*, p. p. le Général Thoumas, 1892, 1 vol. in-12.

Duvergier, *Coll[on] complète des lois, décrets... de 1788 à 1824.* Paris, 1824-1878, 78 vol. in-8°.

Encyclopédie Méthodique. Beaux-Arts. Voir H. L., t. VIII[1], p. XXII.

Faber (Th.), *Notices sur l'intérieur de la France, écrites en 1806.* Saint-Pétersbourg, Imprimerie de l'Académie Impériale des Sciences, 1807, 1 vol. in-8°, XVI-329 p.

Fabre (Abbé), *Syntaxe française ou Grammaire simplifiée*, 3e éd. Paris, 1809, 1 vol. in-12.

Fantin Des Odoards (Louis Florimond, Général), *Journal. Étapes d'un officier de la Grande Armée, 1800-1830.* Paris, Plon-Nourrit, 1895, in-8°, 515 p.

Féletz (Charles-Marie Dorimond, abbé de), *Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature.* Paris, Grimbert, 1828, 6 vol. in-8°.

Féraud (Abbé). Voir H. L., t. VI[1], p. XXV ; t. VII, p. 342.

Ferret, *Tribunal de famille.* District de Montpellier. Montpellier, 1926.

Frirlot, *Principes de Grammaire à l'usage des jeunes demoiselles et des personnes qui ne veulent pas faire une étude approfondie de la Langue française.* Nantes, 1810, 1 vol. in-12.

Galimard (P.-G.), *Le Rudiment des Dames pour apprendre en trois mois la Langue françoise et l'Orthographe par principes raisonnés.* Paris, chez l'auteur, an XII-1803.

Gassier (Émile), *Les cinq cents immortels, histoire de l'Académie française, 1634-1906.* Paris, H. Jouve, 1906, in-8°, VII-491 p.

Gattel, *Nouveau Dictionnaire portatif de la Langue françoise.* Lyon, Bruyset, 1797, 2 vol. in-8°.

Genlis (Mme de). Voir H. L., t. VI[2], p. XII ; t. VIII[1], p. XXV ; t. IX[2], p. XIX.

Geoffroy (Julien Louis), *Cours de Littérature dramatique*, 2e éd. Paris, P. Blanchard, 1825, 6 vol. in-8°.

Geruzez (Jean Baptiste François), *Discours sur l'origine et les progrès de la langue françoise... prononcé le 1er brumaire an IX à la rentrée de l'École Centrale de l'Oise...* Beauvais, Desjardins, s. d., 1 vol. in-8°.

Girard (Abbé). Voir H. L., t. VI[2], p. XII.

Girault-Duvivier. Voir H. L., t. VI², p. XII.

Godfroy, *Nouvel Abrégé de Grammaire française rédigé d'après les meilleurs principes des plus célèbres grammairiens modernes.* Se vend à Metz, chez l'auteur. Imprimerie de Verronnais, an 6e, 1 vol. in-8°.

Gohin (Ferdinand). Voir H. L., t. VI², p. XII.

Gougenheim (G.). Voir Desgranges.

Grammaire de l'Adolescence. Voir Bastiou.

Grandet (François), conseiller au présidial, *Mémoires d'un maire d'Angers*, p. p. M. l'abbé Uzureau (extrait de *L'Anjou historique*). Angers, Imprimerie typographique Siraudeau, 1901, brochure.

Guizot, *Nouveau Dictionnaire Universel des Synonymes de la langue française.* Paris, Maradan, 1809, 1 vol. in-8°.

Guyton de Morveau, *Mémoires de l'Institut de France*, année 1807, et voir H. L., t. VII, p. 343.

Hauterive (d'), *La Police secrète du Premier Empire.* Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur ; p. p. Ernest d'Hauterive, éd. Perrin. Paris, 1813, 2 vol. in-8°.

Hazard (Paul), *La Révolution française et les Lettres italiennes.* Thèse, Paris, Hachette, 1910, 1 vol. in-8°.

Histoire Napoléon, édition des Bibliothèques Nationales de France, 1935.

Jacques (Mathieu Joseph, abbé), *Élémens de la Grammaire françoise.* Paris, chez l'auteur, an XII, 1 vol. in-12.

Journal de l'Empire, 27 messidor an XIII-31 mars 1814, 16 vol. in-fol., titre donné à cette date au *Journal des Débats et décrets*, fondé en 1789 et qui redevient, le 1er avril 1814, le *Journal des Débats politiques et littéraires.*

Journal des Dames et des Modes, par Lamésangère, juin 1797-1838, 3.600 numéros in-8° avec figures.

Journal de Vaucluse. Mémoire manuscrit (Brumaire).

Journal politique et littéraire de l'Yonne.

Kotzebue (Auguste Friedrich Ferdinand von), *Souvenirs de Paris en 1804*, traduits par R. C. Guilbert de Pixérécourt. Paris, Barba, an XIII-1805, 2 vol. in-12.

L*** [Étienne Lamontagne], *Traité de la prononciation de la langue françoise ou essai d'observations sur les vices de modulation reprochés aux provinces gasconnes.* Bordeaux, 1768, 1 vol. in-12.

La Décade philosophique, littéraire et politique, par une société de républicains ; à partir de l'an V : par une société de gens de lettres, 10 flor. an II-21 sept. 1807, 54 vol. in-8°, fig. et musiq.

L'Ami des Campagnes, par une société de gens de lettres, an 8 et an 9, in-4°, ou *L'Ami des Campagnes*, in-fol., 1816.

L'Année littéraire, ou Suite des Lettres sur quelques écrits de ce temps. Amsterdam (Paris), 1754-1790, 292 vol. in-12.

Lanson, *Histoire de la Littérature française.* Paris, Hachette, 1895, 1 vol. in-8°.

Lapauze (Henry), *Procès-verbaux de la commune générale des arts de peinture, sculpture, architecture et gravure (18 juillet 1793-tridi de la 1re décade du 2e mois de l'an II) et de la Société populaire et républicaine des arts (3 nivôse an II-28 floréal an III).* Paris, 1903, 1 vol. grand in-8°.

Laquiante (A.), *Un hiver à Paris sous le Consulat, 1802-1803, d'après les lettres de J.-F. Reichardt.* Paris, 1896, 1 vol. in-8°.

Larivière (Pierre-François-Toussaint, abbé de), *Grammaire françoise classique*,

1re partie : *rudimens*. Clermont-Ferrand, P. Landriot, 1817, 1 vol. in-12.

L'Athénée de la Langue française, 1809.

L'Athénée des Arts, fondé en août 1792 sous le nom de Lycée des Arts, prend en 1803 le nom d'*Athénée des Arts*, société savante.

Latreille (G.) et Vignon (L.), *Les grammairiens lyonnais et le français parlé à Lyon à la fin du XVIIIe siècle* (*Mélanges Brunot*). Paris, Société Nouvelle de Librairie et d'Édition, 1904, 1 vol. in-8°.

Le Courrier de Provence, commencé le 2 mai 1789... et faisant suite aux *Lettres* du comte H.-G. de Mirabeau à ses commettants. [Titre ajouté postérieurement à la Première-dix-neuvième Lettre du Comte H.-G. de Mirabeau à ses commettans.] Paris, Imprimerie du Patriote françois, 1789, 1 vol. in-8°.

Le Coz (Claude), *Correspondance de Lecoz* [sic] *et de Grégoire* (*1801-1815*), publiée, avec une introduction et des notes, par Léonce Pingaud. Besançon, Imprimerie de Dodivers, 1906, 1 vol. in-8°.

Legat (A.-J.), *Leçons élémentaires de la langue française*. Paris, an VII-1799, 1 vol. in-8°.

Legouvé, *Soixante ans de souvenirs*. Paris, Hetzel, 4e édition, 1886. 1887, 2 vol. in-8°.

Lemare, *Cours théorique et pratique de Langue françoise*. Paris, chez l'auteur, 1807, 1 vol. oblong.

Lemercier (J.-B.), *Lettre sur la possibilité de faire de la Grammaire un art-science... écrite à J.-B. Lemercier... en prairial an VI et soumise au jugement de MM. les grammairiens et de MM. les mathématiciens par le même Lemercier...* Paris, chez l'éditeur, 1 vol. in-8°.

Lemercier (Népomucène Louis), *Homère, Alexandre*, poèmes. Paris, A. A. Renouard, an IX-1800, 1 vol. in-8°.

— *Agamemnon*, tragédie en 5 actes. [Paris, Théâtre de la République, 5 floréal an V-24 avril 1797]. Paris, Fayolle, an V, 1 vol. in-8°.

— *Ophis*, tragédie en 5 actes. [Paris, Théâtre de la République, 2 nivôse an VII-22 décembre 1798]. Paris, Fayolle, an VII, 1 vol. in-8°.

— *Pinto, ou la Journée d'une Conspiration*, comédie historique en 5 actes et en prose. [Paris, Théâtre de la République, 1er germinal an VIII-22 mars 1800]. Paris, Huet, Charon, an VIII, 1 vol. in-8°.

— *Cours analytique de Littérature générale*. Paris, Nepveu, 1817, 4 vol. in-8°.

Le Mercure de France, an VII-1820, 84 vol. in-8°. (Transformation, en 1820, du journal qui s'appela successivement : *Le Mercure galant*, puis le *Le Mercure*).

Le Moniteur Universel, 5 mai 1789, remplacé par le *Journal Officiel* le 1er janvier 1869.

Lequin (Félix), *Grammaire française rédigée d'après les principes de Lhomond*. Paris, 1805, 1 vol. in-12.

Le Roy de Flagis (J.-B.), *Nouveau Choix de Synonymes français...* Paris, Delacour, 1812, 2 vol. in-8°.

Le Tellier (Ch.-Constant), *Corrigé de la nouvelle cacographie, fait d'après la grammaire et le dictionnaire de Charles-Constant Le Tellier*. Belin fils, Paris, 1812, 1 vol. in-12.

— *Grammaire des commençants ou Manuel grammatical de l'enfance*. Paris, Le Prieur, Belin-Le Prieur, 1816, 1 vol. in-12.

Lettres académiques sur la Langue française. Revue parue chez Bruno-Labbe (1er numéro en juillet 1811).

*Lettres sur Paris ou Correspondance de M*** dans les années 1806 et 1807*. Heidelberg, chez Mohr et Zimmer, 1809.

Lévizac (Abbé de), *L'art de parler et d'écrire correctement la Langue française ou Grammaire philosophique et littéraire de cette langue à l'usage des François et des Étrangers qui désirent en connoître à fond les principes, les beautés et le génie.* Paris, Rémont, an X-1801, 2 vol. in-8°.

Lhomond, *Élémens de grammaire françoise*, n^lle éd. Paris, Imprimerie de Clermont, an XIII-1805, 1 vol. in-8°.

Livry (Hipp. de), *Lettres écrites a Grétry.* Paris, Fréchet, 1807.

Loneux (Eug.), *Grammaire générale appliquée à la Langue françoise.* Liége, Bassange, an VIII, 1 vol. in-8°.

Lorin, *Sur les avantages qu'on pourrait tirer de la lecture des anciens écrivains français.* Paris, 1811.

Magasin encyclopédique, ou Journal des sciences, des lettres et des arts, par A. L. Millin, 1795-1816, 122 vol. in-8°, plus 4 vol. de tables.

Magin, *Études sur la langue française.* Charleville, Buffet et Cie, an XI-1803, 1 vol. in-8°.

Marmontel (Jean-François), *Éléments de Littérature*, dans Œuvres complètes, t. XII-XV. Paris, A. Costes, 1918, 18 vol. in-12. Voir H. L., t. VI¹, p. xxxi.

Masson (Frédéric), *Napoléon chez lui.* Paris, E. Dentu, 1894, 1 vol. in-8°.

Maugard, *Cours de Langue françoise et de Langue latine comparées.* Paris, chez l'auteur, C. F. Patris, 1810 et 1812, 2 vol. in-8°.

Mercier (Louis-Sébastien), *Tableau de Paris.* Hambourg, Virchaux, et Neufchâtel, S. Fauché, 1781, 2 vol. in-8°. Nombreuses rééditions.

— *Programme du Lycée républicain pour l'an VII-1798.*

Merland. Voir Michaut (G.).

Mesnard (Paul L.), *Histoire de l'Académie française depuis sa fondation jusqu'en 1830.* Paris, Charpentier, 1857, in-18, xi-324 p.

Michaut (G.), *Pages de critique et d'histoire littéraire du XIXe siècle.* Paris, Fontemoing et Cie, 1910, 1 vol. in-8°.

Millin (A. L.). Voir à *Magasin Encyclopédique.*

Molard, *Lyonnaisismes.* Paris, Nyon le jeune, 1791, 1 vol. in-12.

Morel (Pierre), *Essai sur les voix de la Langue française et Recherches sur l'accent prosodique des voyelles.* Paris, 1804, 1 vol. in-8°.

— *Remarques pour le nouveau dictionnaire*, 1804.

Morellet (Abbé), *Observations sur un ouvrage anonyme intitulé Remarques.* Paris, Imprimerie de l'Institut des Sourds et Muets, 1807.

— *Du projet annoncé par l'Institut National de continuer le dictionnaire de l'Académie française.* Paris, an IX, 1 vol. in-8°.

Voir aussi H. L., t. IX², p. xxii.

Mourier, *Grammaire française et raisonnée par Demandes et par Réponses.* Paris, Lenormant, 1812, 1 vol. in-12.

Napoléon Ier, *Correspondance*, publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III. Paris, Imprimerie Impériale, 1858-1869, 32 vol. in-4°.

— *Mémoires, pensées et souvenirs, suivis des jugements portés sur lui avant ou après sa mort...* Paris, Daubrée, 1821, 1 vol. in-18.

Nodier (Charles), *Du Dictionnaire de l'Académie et des satires publiées à l'occasion de la première édition de ce Dictionnaire.* — *Du Dictionnaire de l'Académie françoise...* (2e article). — *Dictionnaire de l'Académie françoise...* (3e article). Paris, Techener, 1835, 3 fasc. in-8°. (Supplément au *Bulletin des bibliophiles*, n° 19).

— *Examen critique des dictionnaires de la Langue françoise, ou Recherches gram-*

maticales et littéraires sur l'orthographe, l'acception... et l'étymologie des mots. Paris, Delangle, 1828, 1 vol. in-8°.

Nouveau cours d'Orthographe française. Nantes, an VII, 1 vol. in-12.

Oderahi, *Histoire américaine.* Paris, Boiste, Pichard, Desume, s. d.

Pache (Jean Nicolas), *Sur les factions et les partis, les conspirations et les conjurations...* Paris, imprimerie de R. Vatar, an V, 1 vol. in-8°, 38 p. — Voir aussi H. L., t. IX², p. XXIV.

Pain, *Le mécanisme des mots de La langue française ou Méthode usuelle pour apprendre à parler, à lire et à orthographier cette langue en peu de temps.* Paris, an IX, 1 vol. in-8°.

— *Remarques sur l'orthographe française.* Paris, 1814, 1 vol. in-8°.

Panckoucke (Charles), *La nouvelle grammaire raisonnée à l'usage d'une jeune personne.* Paris, Pougin et Plassan, an III, 1 vol. in-8°.

— *Grammaire élémentaire et mécanique à l'usage des enfans de dix à quatorze ans.* Paris, Pougin, Plassan, Gide, 1795, 1 vol. in-8°.

Pariset (G.), *Le Consulat et l'Empire*, dans Lavisse (Ernest), *Histoire de la France contemporaine.* Paris, Hachette, s. d., 2 vol. in-8°.

Passigraphie ou premiers éléments du Nouvel Art-Science d'écrire et d'imprimer en une langue de manière à être lue et entendue en toute autre langue sans traductions [par Meimieux]. Paris, 1797, 1 vol. in-4°.

[Peignot (Gabriel)], *Amusemens philologiques ou Variétés en tous genres...*, par G. P. Philomneste, B. A. V. Paris, A. A. Renouard, 1808, 1 vol. in-8°.

Petit Manuel des principales difficultés... réduites en exemples et dégagées des règles abstraites de la grammaire. Montpellier, 1812.

Philipon-de-la-Madelaine. Voir H. L., t. VII, p. 348.

Pierquin (L.), *Mémoires sur Pache.* Voir Pache.

Pinel (Dr Philippe), *Nosographie philosophique ou La méthode de l'analyse appliquée à la médecine.* Paris, Maradan, an VI, 2 vol. in-8°.

Pion des Loches, *Mes Campagnes*, éd. de 1812. Paris, Firmin-Didot, 1889, in-8°.

Plumptre, *A narrative of a three years' Residence in France from the year 1802 to 1805. Including some authentic particulars respecting the early life of the French Emperor.* London, 1810, 13 vol. in-8°.

Polonceau (F.), *Grammaire française.* Rheims et Paris, an VII-1799.

Pougens (Charles de), *Trésor des Origines et dictionnaire grammatical raisonné de la langue française, ...* Spécimen. Paris, Imprimerie Royale, 1819, 1 vol. in-4°.

— *Vocabulaire des Privatifs français.* Paris, Imprimerie du Cercle Social, 1794.

Poyart, *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres à la langue française.* Bruxelles, 1806, 1 vol. in-12, 2e éd., 1811.

P. P. P. [Feydel], *Remarques morales, philosophiques et grammaticales sur le Dictionnaire de l'Académie françoise.* Paris, Renouard, 1807.

Prevost de Saint-Lucien, *La Grammaire française et l'Orthographe apprises en huit leçons.* Paris, A Réunion des Arts, an VIe, 1 vol. in-12.

Rapport pour le Jugement des prix décennaux. Voir à la Bibliothèque de l'Institut.

Ray (J.), *Essai sur la structure logique du Code Civil français.* Paris, Alcan, 1926, 1 vol. in-8°.

Regnault, *Grammaire française.* Paris, 1813, 1 vol. in-12.

Reichardt (J.-F.). Voir Laquiante.

Riboutté (François-Louis), *L'Assemblée de famille*, comédie. Paris, J. N. Barba, 1808, 1 vol. in-8°.

Richard (J. M.), *La vie privée dans une province de l'Ouest. Laval au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle.* Voir H. L., t. VII, p. 350.

Richelet (Pierre), *Connaissance du genre français*, 1695. Paris, Delaulne, 1 vol. in-8°.

— *Les plus belles lettres des meilleurs auteurs français*. Paris, Daniel Horthemels, 1 vol. in-12.

— *Dictionnaire des Rimes*, 1698-1702-1721-1760. Paris, Florentin et P. Delaulne, 1 vol. in-8°.

Rivarol, *De l'Universalité de la Langue française*. Voir H. L., t. VIII¹, p. XL.

Rœderer (Comte Pierre Louis), *Œuvres* p. p. son fils. Paris, Imprimerie Firmin-Didot, 1853-1859, 8 vol. in-4°.

Roquefort, *Glossaire de la Langue romane*. Paris, Warée, 1808, 2 vol. in-8°.

Roullé, *Les premiers éléments de la Grammaire françoise où l'on traite de la prononciation et de l'Orthographe*. Paris, chez l'auteur et chez Favre, an VIII-1800, 1 vol. in-8°.

Rovigo (Duc de), *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Empereur Napoléon*, éd. n^lle^ par D. Lacroix. Paris, Garnier, 1900, 2 vol.

Rudler (Gustave), *La jeunesse de Benjamin Constant*. Paris, Librairie Armand Colin, 1908, 1 vol. in-8°.

Sacy (Silvestre de), *Principes de Grammaire générale mis à la portée des Enfans et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*, 2e éd. plus complète que la 1re. Paris, Delance et Lesueur, an XII-1803, 1 vol. in-12.

Saladin (N. J.), *Grammaire à l'usage des écoles nationales*. Paris, 1796, 1 vol. in-8°.

Sauger-Préneuf, *Connoissance de la Langue française considérée sous le seul rapport de l'orthographe*. Limoges, Dalesme, an 1807, 1 vol. in-12.

— *La Grammaire Fabuliste*, 2e éd. Paris et Limoges, 1807, 1 vol. in-12.

Senancour (de), *Obermann*, éd. G. Michaut. Paris, Hachette, 1912-1913, 2 vol. in-8°.

Serreau (Jean Edme), *Grammaire raisonnée ou principes de la langue françoise appropriés au génie de la Langue*. Paris, Richard, Caille et Ravier, floréal an VII-avril 1799, 1 vol. in-8°.

Sicard, *Élémens de Grammaire générale appliquée à la Langue française*. Paris, Bourlotton, an VII, 2 vol. in-8°.

Simonnin (A. S. B.), *La Grammaire en vaudevilles, ou Lettres à Caroline sur la Grammaire française*, 2e éd. Paris, Barba, an XIV-1806, 1 vol. in-12.

Staël (Mme de), *De la Littérature considérée dans ses rapports avec les Institutions sociales*. Paris, Maradan, 1800, 1 vol. in-8°.

— Voir aussi H. L., t. IX², p. XXVII.

Suremain Missery, *Essai analytique sur le langage et l'entendement, l'écriture et la lecture considérés dans leurs rapports mutuels*. Paris, an IX, Magasin des Pièces de théâtre, 1 vol. in-8°.

Taine, *Les Origines de la France contemporaine*. Paris, Hachette, 1878-1894, 6 vol. in-8°.

Talleyrand-Périgord, *Rapport sur l'Instruction publique*. Paris, Imprimerie Baudoin et Duport, 1791, 1 vol. in-4°.

Tell (J.), *Les Grammairiens françois depuis l'origine de la Grammaire en France*. Paris, Firmin-Didot, 1874, 1 vol. in-8°.

Thiard (Général), chambellan de Napoléon Ier, *Souvenirs diplomatiques et militaires*, p. p. Léonce Lex. Paris, Flammarion, 1900, 1 vol. in-8°.

Thiebault (Dieudonné), *Traité de style*, nouvelle édition. Paris, Lavillette, 1801, 2 vol. in-8°. (La 1re éd. est de 1774).

Tilly (Comte de), *Mémoires*, p. p. Beauchamps (de). Paris, 1828, 3 vol. in-8° ; éd. Barrière. Paris, 1862, 1 vol. in-12. Voir Tourneux, n° 21038.

Tournier (Albert), *Vadier, président du Comité de Sûreté générale sous la Terreur.* Paris, Flammarion, 1896, 1 vol. in-8°.
Vanier, *Clef des participes. Traité simplifié des conjugaisons françaises.* Paris, Veuve Lepetit, 1813, 1 vol. in-12.
Viatte, *Les Sources occultes du romantisme, 1770-1820.* Thèse. Paris, Champion, 1928, 1 vol. in-8°.
Villa, *Les nouveaux gasconismes corrigés ou Tableau des principales expressions et constructions vicieuses usitées dans la partie méridionale de la France.* Montpellier, G. Izar et A. Ricard, s. d., 2 vol. in-8°.
Wailly (Noël François de), membre de l'Institut National, et Wailly (de), fils aîné, *Nouveau vocabulaire français ou abrégé du Dictionnaire de l'Académie.* Paris, an IX-1801, 1 vol. in-8°.
— (Barthélemy, Alfred de), *Traité simplifié des conjugaisons françaises*, 1813.
Warchouf (Mlle Stéphanie), *Vélocifère grammatical ou la langue française et l'orthographe apprises en chantant.* Paris, 1806, 1 vol. petit in-12.
Yung (Th.), *Bonaparte et son temps.* Paris, 1880, 3 vol. in-16.

SECTION PREMIÈRE

PENDANT LA RÉVOLUTION

LIVRE PREMIER

LES FORCES CONSERVATRICES AU PLUS FORT DU TROUBLE

CHAPITRE PREMIER

PRODUCTION GRAMMATICALE ININTERROMPUE

Après ce que nous avons dit du respect des révolutionnaires pour la correction du langage, il n'y a pas à s'étonner que des ouvrages de théorie aient continué à paraître et que l'esprit n'en fût pas changé.

Il n'était guère possible du reste qu'il en fût autrement, si on considère et la formation de ces grammairiens professionnels, et la quasi-nécessité où ils se trouvaient de ne pas diminuer, en la gâchant, la valeur de leur marchandise. Tant y a que pas un d'eux — et il se trouvait des Jacobins dans la troupe — n'a jamais pensé à étendre à la langue le nouveau régime de liberté, ni même ébauché une doctrine de relâchement où les règles établies fussent sacrifiées à l'ignorance générale. Aucune déclaration, aucun espoir affiché d'un régime où le joug fût allégé, qui permît même un moins long apprentissage.

C'est en 1790 que de Wailly publia un *Abrégé des Dictionnaires de Richelet* et que Blondin donna un *Précis de Grammaire française*. Rien n'y décèle un changement quelconque dans la conception que ces auteurs ont de la doctrine.

A l'Institut, tout comme dans les anciennes Académies, on menait dès le début le « bon combat » contre le néologisme. Le citoyen Ginguené, parlant de Malherbe, s'élevait contre ceux qui croient suppléer à l'impuissance d'avoir de nouvelles idées en inventant de nouveaux mots [1].

Les anciens ouvrages, dépositaires de la tradition, Restaut, Beauzée, Wailly, se réimprimaient [2].

1. *La Décade*, n° 73, 10 flor. an IV-29 avr. 1796, p. 205-206.
2. Voir par exemple : Beauzée (N.) et Marmontel, *Dictionnaire de grammaire et de littérature suivi d'un double tableau d'analyse extrait de l'Encyclopédie Méthodique*. Liége, Société typographique, 6 vol. in-8°.

On publiait aussi des nouveautés. Ce n'étaient guère que des méthodes qui prétendaient perfectionner l'enseignement.

GASCONISMES CORRIGÉS. — La série continuait. En 1792, à la veille de la révolte et du siège de Lyon, Molard avait publié dans la ville ses *Lyonnaisismes* [1].

LES DICTIONNAIRES. — J'imagine que ce sont les nomenclatures scientifiques qui avaient mis Beaudeux hors de lui. En tout cas, si ses *Observations générales sur les langues, appliquées à la langue française* [2] sont l'œuvre d'un esprit forcené, ce n'est pas l'esprit de révolution qui l'égare [3].

Que *juste-au-corps* lui agrée et que *redingotte* lui répugne, soit (p. 27). Mais il était difficile de chasser « *Proxenete, Biographe, Philologue, Synonyme, Pseudonyme, Aërostatique, Sarcophage, Peristyle, Diaphane, Neologisme, Cosmogonie* » (p. 30-31). Beaudeux les rejette, quelles que soient les autorités qui les recommandent.

En place d'*ortie*, il recommande *échaudure*, que disent les paysans : à *Cynique*, il préfère *Impudent* ; à *Éphémère*, *Momentané* (p. 36-37). Le fait qu'il y a prescription ne l'arrête nullement. Si on voulait ! Et notre homme se lance à corps perdu dans les créations : au lieu de « *Sarcophage* ou *Carni-vore*, Chair-dévore ou Chair-avale ; *Anthropophage*, Mange-homme ; *Herbi-vore*, Herbe-paît ; *Lexico-graphe*, Alphabet-ordonne ; *Philo-logue*, Littérateur ; *Hydro-phobie*, Eau-crainte » (p. 48-49).

J'ignore si Pour-tour-colonne (*Péri-style*) et Langue-innove (*Néologisme*) (p. 51) séduisirent quelques fanatiques d'une linguistique racique ; la routine en tous cas ne fut pas vaincue, et le poison continua à infecter l'idiome. Quel effet le système décimal, officiellement imposé, put-il produire sur l'intransigeance de Beaudeux !

GATTEL. — Le *Nouveau Dictionnaire portatif de la Langue Françoise* de Gattel a paru à Lyon, en 1797 (2 vol. in-8°) [4]. Comme le dit le titre, ce Dictionnaire a été « Composé sur la dernière édition de l'Abrégé de Richelet par Wailly, entièrement refondue d'après le *Dic-*

1. Voir Latreille (C.) et Vignon (L.), *Les grammairiens lyonnais et le français parlé à Lyon à la fin du XVIIIe siècle* (*Mélanges Brunot*, p. 237).

2. Paris, Nyon le jeune, 1791, un vol. in-12.

3. Sa colère contre l'abus des termes étrangers, ou bien grecs et latins, l'emporte au delà du raisonnable.

4. Gattel était un ancien professeur de séminaire, qui avait enseigné à Lyon, à Paris et à Grenoble. Il fut avocat, puis secrétaire en chef du Parlement de cette ville. La Révolution le ruina et il fut incarcéré comme suspect. En l'an IV, il professa la Grammaire générale à l'École Centrale de Grenoble. Il possédait bien les langues méridionales.

tionnaire de l'Académie, celui de Trévoux, etc., le *Dictionnaire Critique de la Langue Françoise* par Féraud, le *Dictionnaire de Grammaire et de Littérature* dans l'*Encyclopédie Méthodique* ». C'est donc une œuvre conforme à la tradition. On y a joint un extrait des divers recueils de synonymes de Girard, Beauzée, Roubaud, et une *Méthode de prononciation*.

Ce qui nous intéresse surtout dans ce recueil, ce sont : *Les mots nouveaux et les autres changemens introduits dans la Langue par la Révolution Françoise* (tome II, p. 689-708).

Cette partie renferme d'abord les mots officiels, extraits des Constitutions, et à chaque article on est entré « dans des détails assez étendus, pour mettre à même de juger non-seulement de ce qu'est aujourd'hui la Constitution Françoise, mais encore des variations qu'elle a progressivement éprouvées ».

Les mots de la seconde série sont des néologismes, dont on n'a pas cherché à compléter la liste : « la plupart de ces mots qui avoient déjà leur équivalent dans la langue, étoient parfaitement inutiles ; plusieurs sont aussi contraires à la justesse qu'à l'harmonie de l'expression ». Et Gattel conclut qu' « on peut prédire qu'aucun d'eux ne survivra aux agitations convulsives au sein desquelles ils ont pris naissance »[1].

Grammaire et politique. — De même qu'il y avait eu, depuis 1789, un purisme d'opposition, celui de Rivarol et de Casanova, il y eut, après Thermidor, un purisme de réaction, où se mélangent, en proportions variables, la haine des nouveautés grammaticales et celle des nouveautés politiques. Le désordre de la société, aux yeux de ces gardiens fanatiques du passé, explique l'autre.

La préface de la *Nouvelle Grammaire raisonnée à l'usage d'une jeune personne*, que Panckoucke publia en l'an III[2], s'en prenait déjà avec la même violence à Condillac, et à Hébert ou Chaumette.

« Avec l'accroissement de nos fureurs, dira en fort mauvais style un autre censeur, s'accrut la passion du néologisme le plus ridicule et le plus propre à dénaturer et à faire oublier notre langue dans moins de deux cents ans, par la substitution de termes inconnus et barbares, qui font oublier les termes équivalents, qui sont purs et expressifs »[3].

1. Tome II, p. 689. Je relève parmi les curiosités — qui sont assez rares : *engagement*, mot substitué par la déclaration des droits de 1793 à celui de *domesticité* ; *immoral, immoralité* ; *insurrection*, mot d'abord borné à la Pologne, s'est étendu depuis aux Colonies Angloises ; *marc d'argent, monarchien, patente nationale* (brevet d'invention), *tricolore, tyrannicide, urgence, vandalisme*, etc. (t. II, pp. 689 et suiv.).

2. Paris, chez Pougin et Plassan, in-8°.

3. J. de Guerbart, 1797, p. 67.

Et la série des jérémiades et des invectives, mêlées de grammaire et de politique, se prolongera si longtemps qu'on verra encore, le 1er fructidor an IX-19 août 1801, Pierre Witz, instituteur à Mulhouse, s'adresser à Grégoire pour avoir l'autorisation de mettre en vente une grammaire française destinée aux départements allemands, dans laquelle il estime bon, dans un exemple grammatical sur les possessifs, à propos du « septième pronom », de pleurer sur Marie-Antoinette [1].

Des *Variétés* — variétés monotones — montrent par leur fréquence à quel point les lecteurs s'intéressaient ou se distrayaient à ces épineuses questions de langage.

On blâme, on raille, on s'indigne : « *démocratiser*, *royaliser*, et bien d'autres mots barbares qui leur ressemblent, tels qu'*utiliser*, *vampiriser*, *uniformiser*, *nationaliser*, *individualiser*, etc., ne feraient point fortune auprès de Boileau qui savait sa langue. Je ne les trouve nulle part dans les anciens dictionnaires et j'ai peur que nos enfants ne nous entendent pas ».

« *Arrière-but*, *organiser*, *hécatombistes*, mots nouveaux, mots souvent employés, sont des mots dignes de Pantalon-Phébus, mais à qui tous les efforts des modernes néologues ne parviendront point à donner le droit de bourgeoisie » [2]. Etc...

1. Grégoire, *Corresp.*, Haut-Rhin, Bibl. Soc. Am. Port-Royal, ms.
2. *Le Cens.*, 20 pluv. an IV-9 févr. 1796, Aul., *Par... Therm.*, t. II, p. 756.

CHAPITRE II

LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE

Domergue et son groupe. — L'époque a eu un grammairien particulièrement mêlé au mouvement révolutionnaire — nous avons plusieurs fois déjà parlé de lui dans de précédents volumes — c'est Domergue [1]. Or, en pleine année 1791, il était à Paris l'âme de tout un groupe d' « amateurs », qui continuait à dogmatiser sur les participes [2].

Il avait fait reparaître son *Journal de la Langue française* [3], et il avait des lecteurs, des correspondants même. L'un d'eux, un citoyen soldat du bataillon des Cordeliers, l'interrogeait sur le mot *inestimable* ; un autre, Hugues de Saint-Cyran, se renseignait sur la position normale d'une virgule. Et la Société qui s'intéressait à ces petits débats n'était pas composée d'un groupe de ces maniaques que le tonnerre tombant près d'eux ne détournerait pas de leurs préoccupations quotidiennes. En faisaient partie des gens qui prenaient part aux affaires publiques, car il avait été parié à ce sujet, par six personnes, « la solde pour un an d'un garde-national volant à la défense de nos frontières » [4].

Si plusieurs, avec Chamfort, estiment que l'Académie doit disparaître, ce n'est point parce qu'elle exerce une autorité, c'est tout au contraire parce qu'elle n'en exerce pas.

Domergue l'avait d'abord conjurée d'agir. Pourquoi ne s'élève-t-elle pas aux grands principes des langues pour porter à la perfection celle dont le dépôt lui est confié ? « pourquoi, dans le moment où nos législateurs fondent la plus belle constitution et le bonheur de tous sur les débris de nos antiques chaînes, le sénat littéraire

1. Voir H. L., t. VI, pp. 912 et suiv., t. IX, pp. 331, 357.

2. En messidor an IV-juin 1795, Fr. Thurot donnait sa traduction de l'*Hermès* de Harris, dont la Convention ordonna l'impression par un arrêté du 1er brumaire, pris sur un rapport de Ginguené (cf. H. L., t. IX, p. 333). Le livre retardait et fut assez sévèrement jugé (voir un article signé H. S. dans *La Décade*, an V, 1er trim., n° 1, pp. 84 et suiv.).

3. Il est annoncé dans *Le Moniteur* du 23 déc. 1790 ; il devait être hebdomadaire, 48 p. in-12 par n°.

4. *Journal de la Langue fr.*, t. III, p. 59. Le *Journal* discute s'il faut dire *des gardes nationales* ou *des gardes-nationaux* (*Ib.*, t. III, p. 230).

garde-t-il un silence coupable sur la législation gothique de notre langue »[1] ? *Gothique* était inquiétant ; mais les actes de Domergue n'avaient rien que de rassurant. Le 23 avril, il s'efforce encore, « sur l'invitation de plusieurs membres du Corps Législatif, de réformer l'institution et d'en faire un corps ouvert et actif ». Trois mois plus tard, désespérant sans doute de réussir, il propose de créer une autre Académie, « qui travaille, sous les yeux du public, à la perfection de notre idiome ». En attendant, il fonde sa *Société des amateurs de la langue*, avec ses divers comités : comité de principes, comité d'étymologie, comité de définition et de synonymie, comité de syntaxe, comité de prosodie et de prononciation, comité d'orthographe, comité de néologie, comité de rédaction [2]. Cette « assemblée délibérante », qui n'aurait presque rien eu à envier à l'autre, devait se réunir le 1er septembre, 1, rue de Condé, chez le fondateur [3]. Elle se réunit sûrement [4], mais je ne possède aucun détail sur les noms des membres et l'objet des séances.

Ce qu'on peut affirmer, d'après le *Journal*, c'est que Domergue et les siens, s'ils n'étaient pas tout à fait fermés aux nouveautés (*Journal*, t. I, p. 195), gardaient leurs principes intacts. Ils l'ont dit et redit [5].

Ainsi la reine grammaire n'a rien abdiqué [6].

C'est en l'an VII que Domergue donna sa *Grammaire Générale*

1. *Journal de la Langue fr.*, t. I, p. 116 ; t. II, p. 211.

2. Voir H. L., t. VI, p. 912.

3. *Journal de la Langue fr.*, t. II, pp. 122 et 429. Les noms des souscripteurs se trouvent sur la couverture.

4. Dans une lettre du 25 prair an II-13 juin 1794, Domergue invite Grégoire à la séance grammatico-poétique du septidi suivant (*Lett. à Grégoire*, p. 321). Dans une autre lettre du 2 mess.-20 juin, Cabanis fait allusion à l'existence de la Société (*Ib.*, p. 337).

5. « Hé ! MM., félicitons-nous de ne plus vivre sous le gouvernement de Louis XIV ou de Louis XV, mais parlons toujours la langue des immortels écrivains qui ont fait la gloire de leur règne » (t. I, p. 26).

« L'heureuse révolution dont nous sommes les témoins, frappe notre esprit de tant d'idées inconnues, qu'il faut absolument des termes ignorés de nos pères pour les rendre ; et notre cœur, de sentiments si élevés qu'ils nous forcent à des figures, à des images que nous n'eussions pas même soupçonnées dans l'état d'esclavage. Mais la liberté littéraire a ses bornes, comme la liberté civile » (*Ib.*).

« Nos écrivains politiques gâtent assez la langue, sans que les Académiciens aient besoin de s'en mêler » (*Ib.*, t. I, p. 82).

Domergue répond à Saint-Ange qu'il ne faut pas confondre puriste et grammairien. Le puriste est un superstitieux. Le grammairien se guide sur « la raison qui est l'œil du talent comme le génie en est l'aile » ; or : « Les neuf muses sont la raison sous neuf formes différentes ». Si les grammairiens se trompent, si eux-mêmes écrivent mal, comme faisait Beauzée, peu importe. « Les savants sont sujets à l'erreur, la science est infaillible ». « Voulez-vous, si vous avez à tracer des lignes, rejeter une règle droite, parce qu'elle vous est présentée par une main estropiée ? » (*Journal de la Langue fr.*, t. I, pp. 198-201).

6. Des mots sont admis : *astucieux* (*Journal de la Langue fr.*, t. I, p. 81), *possibiliser* (t. II, p. 161), *sécurément* (t. III, p. 374) ; en revanche on s'effarouche d'expressions aussi naturelles que *murs géants* (t. I, p. 38), *vertu contagieuse* (t. I, p. 82). Nous avons vu Domergue soutenir *jurande* contre *jury*. Il a reproduit un certain nombre de ses travaux de cette époque dans sa *Grammaire Générale Analytique* de l'an VII et dans ses *Solutions*.

Analytique, dont il lisait les chapitres à l'Institut. Si, comme tous les ouvrages de l'école idéologique, elle avait pour objet essentiel de fonder la langue en raison, elle se proposait en outre d'en consommer l'unité. Domergue engage ses correspondants à lui envoyer la liste des façons de parler propres à nos ci-devant provinces. « Tous ces vices de langage présentés en tableau avec les corrections nécessaires frapperoient les regards ; notre idiome se perfectionneroit dans tous nos départements, et nous finirions par avoir une langue pure dans toutes les bouches comme notre constitution l'est pour tous les bons esprits »[1].

Jean Edme Serreau. — Sa *Grammaire raisonnée*[2] n'est pas un livre pédagogique. C'est une étude indépendante de toute application. L'auteur « s'est fait des difficultés pour les aplanir » (p. 7). Il a toutes les hardiesses d'un débutant, et il en est d'heureuses. Il distingue bien que *on, autrui, personne, rien, ce, ceci, cela*, « réputés pronoms, sont de vrais noms » (p. 47). De même *dont, où, y, en*, sont adverbes et non pronoms (p. 63). *Quel* est un vrai adjectif. Mais il abuse de sa découverte : *qui, que, lequel*, ne sont plus regardés par lui comme des pronoms, mais comme des *adjectifs conjonctifs* (p. 60-61). Sa façon libre de considérer les faits l'a amené à d'utiles constatations ; le rapport de *je fis* et *j'eus fait* se retrouve dans *je faisais* et *j'avais fait*, et il aperçoit qu'à côté du temps il faut considérer ce que nous appelons aujourd'hui l'aspect. Mais ce sont là des échappées de lumière. Serreau ne pousse pas à fond. Et souvent il se trompe lourdement, particulièrement quand il corrige dans Racine des emplois fautifs des modes parmi lesquels le fameux : *on craint qu'il n'essuyât* (p. 125).

Sylvestre de Sacy. — C'est à la période que nous étudions qu'appartient le petit livre de Sylvestre de Sacy, intitulé : *Principes de Grammaire générale, mis à la portée des enfans et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*[3], chef-d'œuvre pédagogique, d'une clarté et d'une logique admirables : l'auteur connaissait trop de langues pour tomber dans les erreurs de tant d'autres, qui s'imaginaient que le système de la langue française réalisait l'idéal qu'avait pu concevoir l'esprit humain.

Il va sans dire pourtant que les analyses sont souvent viciées par

1. T. I, p. 375.
2. Paris, floréal an VII-avr.-mai 1798, in-8°, Bibl. Instit. O. 136B.
3. Voir la 2e édn, Paris, an XII-1803. Elle est plus complète que la première (Paris, an VII-1799, Bibl. Nat., Inv. 9768, et Bibl. Brunot).

les principes mêmes de la grammaire générale : *Auguste joue* est pour *Auguste est jouant* (p. 10) ; une *portion*, *peu*, *beaucoup*, sont des noms (p. 69), etc. [1].

Sicard. — En l'an VII, la grammaire générale atteint un de ses sommets avec les *Elemens de Grammaire générale appliqués à la Grammaire française* du célèbre Sicard [2], dont nous avons plusieurs fois parlé. L'œuvre devait paraître en l'an V, mais Sicard avait été « enveloppé dans le décret du 19 fructidor ».

On ne peut dénier à Sicard des dons pédagogiques, qui vont du choix des exemples à une imperturbable et magistrale assurance dans l'affirmation. Il en vient par exemple aux noms *abstractifs*, c'est-à-dire aux noms qui expriment « une qualité considérée seule, et sans être liée à aucun objet, comme si elle étoit un objet réel elle-même » [3]. Il sait, à n'en pas douter, que la dérivation s'est faite à l'envers de celle qu'il indique. Peu lui en chaut.

Les longues théories qu'il développe au sujet des articles le conduisent à des paradoxes incroyables : « Qu'on ne dise plus que dans ces phrases : *j'ai vu des hommes*, *je demande du pain*, c'est comme s'il y avoit : *j'ai vu hommes*, *je demande pain*. Non, ce n'est point ainsi qu'il faut construire cette phrase ; il faut dire : *j'ai vu une quantité de les hommes*, et les Anglais ne font pas différemment : *have seen some men* » [sic] [4]. La suite confine à la bouffonnerie en prétendant atteindre à l'éloquence.

Sicard pratique l'escamotage des jongleurs. Les mots, les syllabes passent ou apparaissent à sa volonté comme les muscades des gobelets !

Les premiers qui s'offrent à nous sont *personne* et *rien*.

Girard ne fait pas difficulté de les placer dans la série des pronoms. Mais qui ne voit que ce mot *personne*, d'après l'explication que nous en avons donnée, étoit primitivement une qualité active, qui, ayant perdu son support naturel, ou son nom substantif, est devenue, selon l'usage des qualités de son espèce, un véritable substantif : comme d'*aimant* on a fait *amour*, de *personnant* qui vouloit dire *retentissant*, on a fait *PERSONNE* ; et on a dit, une *personne*. Une personne, d'après la convention reçue, est donc tout être qui peut jouer un rôle quelconque, avoir quelque relation avec des êtres de son espèce. Ainsi on dit : *j'ai vu bien*

1. Comparez un article très favorable de *La Décade*, an VII-1799, 4e trim., n° 36, pp. 513 et suiv.

2. Paris, Bourlotton, 2 vol. in-8°.

3. T. I, p. 115. Le maître énumère *vertu*, dérivé de *vertueux*,... *louange*, dérivé de *louant*, *douceur*, dérivé de *doux* (*Ib.*).

4. T. I, p. 129.

des personnes. Je n'ai vu une personne. Je n'ai vu *aucune personne. Une personne m'a dit. Une personne ne m'a vu.* Ou on retranche *une*, ce qui peut facilement se suppléer : *PERSONNE ne m'a vu* [1].

Il prêche pour attendrir ses élèves. *Moi* lui fournira un thème :

Le MOI est *oblique* ; et les mots qui forment le tissu de la phrase ordinaire n'ont pas recours à lui. C'est presque toujours une préposition qui le précède et qui influe sur lui. Ce n'est donc pas la marche directe. Ce mot n'est pas de la famille ; c'est un étranger qu'on y reçoit et qu'on y adopte.

Ce pronom s'emploie fort à propos dans les réponses elliptiques, comme dans celle-ci :

« Qui est-ce qui a créé le monde par sa seule parole, et qui le conserve par un seul acte de la même volonté ? et qui a défendu à la mer de passer ses limites ? C'est MOI ».

Un seul être peut faire cette réponse. Vous le connoissez ; si vous l'ignoriez, les Cieux, la Terre, et tous les élémens vous diroient son nom ineffable [2].

Ses nomenclatures prétentieuses déroutent :

Passé positif indéfini :	j'ai apperçu.
— — défini antérieur simple :	j'avois —
— — — — périodique :	j'eus —
— — — postérieur :	j'aurai —
— comparatif indéfini :	j'ai eu —
— — — antérieur simple :	j'avois eu —
— — — antérieur périodique :	j'eus eu —
— — défini postérieur :	j'aurai eu —
— prochain indéfini :	je viens d'appercevoir.
— — défini antérieur simple :	je venois d'—
— — — postérieur :	je viendrai d'— (p. 341).

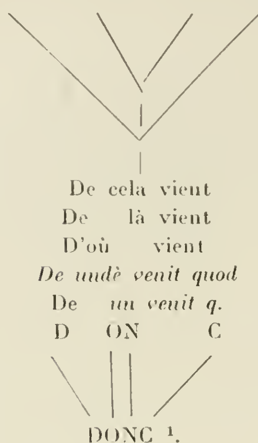
On est obligé de chercher dans tout le livre pour trouver des observations raisonnables, telle celle de l'infinitif [3].

L'ouvrage fournit quelques exemples des « découvertes » auxquelles il amenait ses élèves. En voici un :

1. T. I, p. 179.
2. T. I, p. 189.
3. « C'est bien ici que se trouve purement la racine du verbe, et que le verbe semble devenu un vrai substantif ; et d'un autre côté, si on croit qu'il n'est que substantif, il s'empare aussitôt de quelque objet d'action, le domine, le gouverne, en VERBE. ....
C'est donc tantôt un vrai nom abstractif qui reçoit l'influence d'un autre verbe ou d'une préposition ; et tantôt il est nom et verbe, à la fois ; un nom régi par le verbe qui le précède ; et un verbe régissant le nom qui marche après lui, comme dans l'exemple suivant : « Je veux AIMER la sagesse, et la PRÉFÉRER aux caprices des passions ». Dans cette phrase, AIMER est là pour le nom AMOUR : ainsi AIMER est, dans sa première partie, l'objet d'action du verbe *je veux*, et dans la seconde, il reprend toute son influence verbale, et la porte sur *sagesse* qui est par rapport à AIMER ce que ce verbe est lui-même pour *je veux* » (t. I, p. 212-213).

La conjonction DONC... s'analyse ainsi :

Tous les êtres respirans doivent mourir.
Or l'homme est un être, un respirant



Passons condamnation, puisqu'il y a eu des malheureux, disgraciés de la nature, à qui ces folies ont appris à raisonner — tant bien que mal.

Mais les aberrations des prétendus savants, disons-le en un mot, ne pouvaient servir en rien à sauver l'intégrité de la langue, si elle avait été menacée, et elles dévoyaient l'enseignement. Quelqu'un eut le courage de le dire, c'est Roederer.

En l'an VII, une vive polémique s'éleva entre Domergue et lui [2]. Elle fut par endroits fort plaisante. Il y eut réplique de Domergue, puis duplique de Roederer.

Ce qui nous importe, c'est que la nomenclature, le système même de Domergue fut contesté, nié, raillé. Roederer n'y allait point par quatre chemins :

... Quand j'attaque votre système grammatical, vos judicande, judicateur et judicat, vos compléments complets et incomplets, prochains et éloignés, directs et indirects, vos propositions explicites, vos propositions complétives, prochaines et directes, indirectes et éloignées, etc., vos critiques de grammaire, fussent-elles justes, fines, piquantes, honnêtes, seraient déplacées ; ce n'est pas de mes solécismes qu'il s'agit, c'est de votre doctrine, peu importe le papier que je gâte dans le *Journal de Paris* : ce qu'il est intéressant de savoir, c'est si l'enseignement de votre doctrine n'est pas une véritable dégradation de l'instruction publique.

1. *O. c.*, t. II, p. 125.
2. Voir *La Décade*, 3e trim., n° 25, pp. 406 et suiv.

CHAPITRE III

LA GRAMMAIRE PRATIQUE

J'ai parlé ailleurs du Concours pour les livres élémentaires et des ouvrages qu'il fit naître [1]. Ces petits ouvrages ne pouvaient être les catéchismes d'écoles qui n'existaient que sur le papier. Ils n'en eurent pas moins une influence.

Lhomond. — La *Grammaire* de Lhomond, primée au Concours [2], fut maintes fois réimprimée. Il avait été fait pour elle divers exercices : *Exercices sur la Grammaire françoise et l'orthographe à l'usage des Instituteurs et des Pères de famille*, par Constant Letellier, etc. (Paris. 1808, in-8°). Ce manuel de Lhomond n'est pas dépourvu de mérite. Il est gâté çà et là par des souvenirs de la grammaire antique, qui n'ont point de lieu en français, par exemple *nominatif* (p. 47) : par des confusions, telles que celles des verbes réfléchis et des verbes pronominaux (p. 57). Enfin, défaut plus grave, mais très commun, on a sacrifié à peu près totalement la syntaxe à l'orthographe.

Panckoucke. — Lhomond semble l'avoir eu pour rival principal. Le manuel de Panckoucke témoigne d'un sens pédagogique très avisé [3]. Une autre œuvre de lui avait eu une grande renommée, c'est la *Nouvelle Grammaire raisonnée à l'usage d'une jeune personne*, par une Société de Gens de Lettres [4], livre aussi clair que solide et méthodique. C'est un véritable manuel général, qui renferme même une prosodie, et un traité de déclamation.

Bulard. — C'est par un acte de foi républicain et parce que la langue française « est aujourd'hui l'idiome de la liberté et l'accent

1. H. L., t. IX, p. 355.

2. Les *Élémens de la Grammaire françoise* portent encore en 1805 le titre de M. Lhomond, « professeur-émérite de la ci-devant Université de Paris », et en même temps rappellent que cet ouvrage, seul en ce genre, a mérité le suffrage du Jury des Livres élémentaires. On renvoie au rapport fait au Conseil des Anciens le 30 vent. an IV-20 mars 1796, imprimé en germinal de la même année.

3. Voir *Grammaire élémentaire et mécanique à l'usage des enfans de 10 à 14 ans et des Écoles Primaires*, Paris, 1795-an IV. C'est un des livres qui furent remarqués au Concours institué par la loi du 9 pluv. an II-28 janv. 1794. Viciée par des considérations d'ordre philosophique, la méthode a été expérimentée dans l'école de la citoyenne Lorphelin (Préf., p. IV). Le souci d'être accessible à de jeunes enfants domine visiblement la pensée de l'auteur.

4. Paris, an 3 de la République Française, in-8°.

de la raison », que le citoyen Bulard, de la section de Brutus, a revisé sa Grammaire et l'a rendue telle que le demandait le décret de la Convention du 9 pluviôse [1]. Ce titre porte : *Grammaire françoise républicaine.* Malgré cette étiquette tricolore, l'œuvre est assez terne et peu nouvelle. Seul le choix de certains exemples décèle l'époque. La doctrine est conforme à la tradition [2].

Dom Blondin. — Son *Précis de la Langue françoise* [3] est l'œuvre d'un homme qui était familier avec les langues vivantes qu'il interprétait. Son manuel est simple, sage, à peu près exempt de théories *a priori* [4].

Béraud [5]. — Il gâte son exposé par des raisonnements bizarrement fondés sur l'analyse des termes de la nomenclature. « *Substantif* exprime ce qui existe au-dessous ; cette définition est vraie, puisqu'il est certain que le nom *substantif* supporte une qualité quelconque ; s'il supporte une qualité quelconque, il est donc au-dessous d'une qualité » [*sic*] [6].

Prévost-Saint-Lucien. — La même année que Béraud, il publiait sa méthode [7]. Il ne s'est pas enfoncé dans des recherches ou des méditations pour expliquer les formes.

Rien de plus simple que la conjugaison de *tenir* :

Présent.

La première personne du présent se forme du premier participe [lisez de l'infinitif] en changeant *r* en *s*, et transposant l'*i* avant l'*e*. Ex. : *Tenir, je tiens.*

Passé.

Le passé se forme du présent en supprimant l'*e* (tins).

Futur.

Le futur se forme du présent en changeant l'*s* en *drai* [tiendrai] [8].

Et ainsi de suite.

1. Paris, Caillot, 1795, 2e éd. Je n'ai pas trouvé la première (Stengel, n° 512).
2. Bibl. Nat., X 22032.
3. Paris, 1790, in-8°.
4. Pourtant on est étonné d'y lire (p. 59) que dans : *après avoir prié*, *après* devient conjonction parce qu'il régit un verbe, comme *de* cesse d'être article et devient conjonction dans : *je viens de finir.*

Ballin a publié en 1798 un *Résumé général des Principes de la Langue françoise*, recueillis dans le Cours du citoyen Blondin (voir Stengel, n° 572).

5. Voir *Grammaire française*, par le Cen Fr. Béraud, ci-dev. Professeur de Rhétorique. Bordeaux, an IV-1796, in-8°. Manque à Stengel.
6. Voir p. 11.
7. *La Grammaire française et l'orthographe apprises en huit leçons*, par le Cen Prévost Saint-Lucien. Paris, A Réunion des Arts, an VIe, petit in-12 (voir Stengel, n° 582).
8. P. 63.

Godfroy. — Beaucoup de manuels pratiques sont dus à des professeurs de Grammaire générale, qui ne se sont pas toujours lancés dans des considérations prétendues métaphysiques. Ainsi Godfroy, qui enseignait à l'École Centrale de la Moselle, a fait imprimer à Metz, en l'an VI, un *Nouvel Abrégé de Grammaire française*, où les faits sont exposés brièvement, simplement, sans aucune trace d'« abstractions à la mode » [1].

Delarivière [2]. — Il n'a pas suivi non plus le mauvais exemple de tant d'autres. Il a commencé par rédiger une *Grammaire française* pour servir d'introduction à la *Grammaire Générale*. La pratique de l'enseignement dans une École Centrale l'avait sans doute convaincu que c'était une nécessité [3].

Delarivière a eu l'honneur d'être retenu et cité par Thurot. Il a commencé en effet son ouvrage par un chapitre substantiel sur la prononciation.

Mais l'ouvrage renferme des observations étranges, sur lesquelles sont fondées des classifications inacceptables [4]. Il ne faudrait pas croire du reste que ces aberrations le composent exclusivement ; il est mêlé de méprises et d'aperçus justes. Parmi les derniers, on peut citer celui de la page 117, où l'auteur entrevoit que sous une forme unique du verbe se cache, à côté du « suppositif », un temporel qui énonce « une chose future relativement à une passée : *il promettoit... qu'il apporteroit de l'argent*. Avec un présent, on diroit : *Il promet qu'il apportera de l'argent* ».

A côté de cela, l'auteur lâchera des affirmations hasardées ou tout à fait inexactes : « Le suppositif n'a qu'un temps, ou du moins qu'une forme temporelle ». Il a oublié, à côté de *voudrois*, *aurois voulu* (p. 71).

C'est un ouvrage qui a l'air bâclé. Il y avait quelque chose à tirer de cette observation juste que le « féminin d'un adjectif fait souvent connoître la consonne finale du masculin » ; suivent les exemples *torse*, *divine*, *tors*, *divin*. Mais il est insuffisant d'ajouter : « Il en est de même des autres dérivés : *farder*, *mortel*, *champêtre* indiquent

1. A Metz, chez l'Auteur, à l'École Centrale, Imprim. Verronnais, in-12 (Bibl. Inst., O, 130). — Voir, sur ce Godfroy, H. L., t. IX, p. 342, n. 2.

2. Voir H. L., t. IX, p. 336.

3. Sous la Révolution, il s'appelait Larivière tout court. Il était professeur à l'École du Calvados. Son livre porte le titre suivant : *Elemens de Grammaire française pour servir d'Introduction au Cours de Grammaire Générale...* Caen, an VII (Stengel, n° 589).

4. Je citerai la suivante : « Le *nom* et le *substantif* paroissent mal à propos confondus. Le premier représente l'idée de l'être, et est en dernière analyse le signe de la sensation qu'il a produite ; le second peut indiquer l'*objet* sans toucher à sa nature » (p. 41).

qu'on écrit *fard, mort, champ* » (p. 64). Delarivière tenait le germe d'une règle juste et neuve de la formation du féminin. Elle n'est pas énoncée, sans doute parce qu'elle n'a pas été aperçue dans toute sa clarté.

Caminade. — Ses *Premiers élémens de la Langue françoise ou grammaire usuelle* ont paru en l'an VII [1]. Ce livre a bien, comme l'annonce le titre, « été rédigé d'après les principes des meilleurs auteurs tant anciens que modernes ». L'auteur n'a fait aucun effort pour innover. D'un esprit clair, mais sans originalité, il compile. Il appartient à la catégorie des maîtres qui recueillent les règles et les imposent telles quelles [2].

Demandre. — Déjà connu depuis longtemps pour son *Dictionnaire d'élocution* (1769), il publie en l'an VII sa *Grammaire françoise Fondée sur des principes communs à toutes les langues* [3]. Il n'y a rien dans ce petit livre qui sente proprement l'idéologie.

L'auteur ne manque pas d'originalité, mais il s'applique plus à classer qu'à expliquer.

Les petits manuels. — Les petits manuels continuent à pulluler. Ils ont parfois de l'originalité et de la valeur, tel le *Nouveau Cours d'Orthographe française* [4].

On cite encore, en 1796, Saladin (N.-J.), *Grammaire à l'usage des écoles nationales* [5] ; Legat (A.-J.), *Leçons élémentaires de la Langue française* [6] ; Poloneeau (E.), *Grammaire française* [7].

1. Ce livre avait été présenté à l'Institut. Il fut retiré et publié à Paris, chez Agasse, an VII (voir Stengel, n° 587).

2. Voir par exemple la règle de la formation des futurs : *aimerai, asseoirai*. Après quelques lignes, longue énumération des verbes qui forment leur futur autrement, sans aucune observation (p. 98).

Les théories de Caminade sont parfois mal présentées et obscures, ainsi : « quand on dit en se servant de l'auxiliaire *avoir, ils ont sorti*, on donne l'idée du retour ; mais quand on dit en se servant de l'auxiliaire *être, il est sorti*, cela signifie qu'on n'est pas rentré » (p. 110).

3. 2e édition, Paris, Nyon le jeune, an X, in-8°. Le 26 thermidor an VII-13 août 1798, le Jury d'instruction publique du département de la Seine avait prononcé sur cet ouvrage un jugement très favorable que l'auteur reproduit en manière de préface, p. VII-VIII (*Tell, p. 116).

4. Nantes, an VII-1798, in-12 (Bibl. Sorbonne).

5. Paris, 1796, in-8°, d'après Ersch. Voir Stengel, n° 555.

6. Paris, an VII-1799, in-8°. Voir Stengel, n° 596.

7. Rheims et Paris, même date. Voir Stengel, n° 599.

CHAPITRE IV

LA COLLABORATION DES JOURNAUX

Il faudrait de longues recherches pour relever les observations des journaux relatives à l'usage que l'on fait de la langue. Je ne pense pas qu'on y trouvât des aspirations vers un autre régime que le régime traditionnel.

Le 7 frimaire an III — 27 novembre 1794, *L'Abréviateur Universel* écrivait :

Je ne dirai point avec un journaliste que ce sujet a *électrisé* tous les auteurs, parce que des auteurs électrisés ne font pas de meilleures pièces, parce que Corneille, Racine, Molière, Boileau... auraient souri de pitié, s'ils avaient pu être témoins d'un abus pareil à celui que nous faisons des mots *électriser*, *électrique*, *électricité*, en littérature, en morale et en politique [1].

L'électricité était à la mode. Elle ne paraissait point pour cela avoir qualité pour fournir des métaphores.

Le 22 floréal de la même année (11 mai 1795), *La Quotidienne* procédait à un examen des néologismes introduits par la Révolution, entre autres : *arrivage*, *apitoyer*, *club*, *désarmement* [2]. Elle n'y voit guère qu'un fatras démodé.

Les fautes les plus vénielles attirent les foudres : « un journaliste a cru juger la pièce en disant... qu'elle offre une scène *basée* sur une anecdote intéressante. Si jamais nos poètes produisent de bons ouvrages, il faut espérer que les journaux en parleront en meilleur français » [3].

Dans *La Décade* de l'an IV [4], à propos d'une Renommée à ériger au faîte du Panthéon, le critique d'art s'interrompt et note :

1. *Lett.* d'un franc républicain à *L'Abréviateur Universel*, n° 7, frim. an III-nov. 1794, Aul., *Par... Therm.*, t. I, p. 275, cf. Frey, p. 108.
2. Aul., *Par... Therm.*, t. I, p. 716.
3. *Lett.* à *l'Abrév. Univers.*, 9 brum. an III-30 oct. 1794, Aul., *Par... Therm.*, t. I, p. 198. Le verbe était déjà très employé : *Que ces données, citoyens-collègues, " basent " les vôtres* (Com. Sal. p. à Jean Bon Saint-André, Aul., *Act. Com. Sal. pub.*, t. X, p. 36); *Institution* (*d'une Agence Nationale provisoire... " basée " sur un tout autre plan que celle qui existe* *Journ. Arts Man.*, t. I, p. 47).
4. 1er trim., p. 479, n. 1.

Le mot *coupole* s'emploie aujourd'hui pour le mot *dôme*, qui pourtant n'a point été abandonné. Ainsi nous avons deux mots pour une même chose. La langue s'enrichirait si nous consentions à n'exprimer par la *coupole* que l'intérieur du dôme. Le mot *cupo*, d'où dérive le *cupola* des Italiens, qui a passé dans notre langue, signifie *concavité, profondeur*.

C'est bien, on le voit, le travail ancien qui continue, travail de classement et de distinction rigoureuse, seul capable de développer la richesse du lexique.

Parler bon français aux Français. — L'année suivante (an V), la même revue [1] fait une critique assez vive des négligences de style dont sont émaillés règlements, proclamations, etc. Elle épluche un *Avis du bureau central de Police* :

...nous trouvons convenable qu'on parle bon français à des Français. Voici cet acte d'une autorité publique : « Le Bureau Central, dont le soin principal est de veiller à la sûreté et à la tranquillité de ses *concitoyens* (nous sommes les *concitoyens du bureau*), *instruit* que beaucoup d'entr'eux ont été arrêtés dans les départemens environnans, *faute* (expression de cabaret) d'être munis de passe-ports, *persuadés* (*instruit, persuadés*, voilà deux adjectifs placés de la même manière, et qui se rapportent l'un au *bureau*, l'autre à ses *concitoyens*) qu'étant porteurs de leurs cartes de sûreté, ils ne peuvent être inquiétés dans leurs voyages... » (Hé bien, où est la fin de cette phrase? Le Bureau, instruit que ses concitoyens sont persuadés... nous laisse-là. La phrase a un sujet sans attribut ; un nominatif sans verbe).

Le Bureau Central croit donc devoir faire observer aux citoyens que leurs affaires appellent hors de Paris, que cette négligence est non-seulement une violation de la loi du 10 Vendémiaire an IV, mais qu'elle peut encore leur devenir funeste en les confondant avec les brigands qui circulent dans les communes voisines, et qui n'ont d'autres desseins, en s'introduisant à Paris, que d'y *porter atteinte aux personnes et aux propriétés* (on ne dit pas d'un assassin qu'il *porte atteinte aux personnes* ; et *porter atteinte aux propriétés* signifie *ébranler le système de la propriété, rendre les propriétés moins assurées*, mais ne signifie pas *voler*), et qu'enfin par les mesures prises pour *les atteindre* (qui ? La construction indique que ce sont *les personnes* et *les propriétés*, mais le sens fait supposer que ce sont *les brigands*), beaucoup de citoyens pourraient *d'un moment à l'autre* (langage des Halles) se trouver victimes de leur négligence, et être mis en état d'arrestation, ainsi que le veut la loi.

Il les invite en conséquence, et pour leur propre tranquillité, à ne pas *perdre de vue* cet avis fraternel, et à se conformer aux dispositions de la loi du 10 Vendémiaire, ci-dessus citée.

Le ton général de cet avertissement n'est pas digne de l'autorité qui le donne. On croirait que les membres du Bureau Central craignent de fâcher leurs concitoyens en les rappelant à l'exécution d'une loi ; ils leur en font presque des excuses, ils les *invitent, pour leur propre tranquillité*, par un *avis fraternel*, à ne pas violer

1. 2e trim., p. 365.

la loi du 10 Vendémiaire. Ce style est inconvenant, et nous en fesons l'observation, non-seulement à cause du Bureau Central, mais en faveur des magistrats de tous les départemens de la République. Le mauvais goût, l'ignorance, ne sont plus regardés comme des vertus civiques, et le ton de la flagornerie, même avec le peuple, est bassesse.

Sévérité des censeurs. — Comme on a pu le voir par l'article qui précède, on ne se borne pas à reprendre un mot hasardé, on surveille tout ce qui menace l'usage ou la règle [1].

En l'an VII-1799 [2], la même revue publie une lettre de Fontaine, professeur de Grammaire générale à l'École Centrale de l'Yonne, où ce maître, en termes courtois, mais sévères, censure les hardiesses et surtout les négligences de ses collègues.

Il a relevé, dans le n° 28 de *La Décade*, en lisant une traduction faite par Cournand, professeur au Collège de France, de véritables incorrections : *La pourpre et l'or s'y mêle au feu des diamans* (p. 289) ; *restitue aux enfers son âme dégénère* (p. 290 : *dégénère* est une création inutile puisque nous avons *dégénérée*), etc. [3].

L'apparition du *Nouveau Diable boiteux*, par le citoyen Chaussard, fournit à *La Décade* l'occasion de blâmer la hardiesse néologique de l'auteur : « *concitanéité* (concitoyenneté), mot qui n'est ni facile à comprendre ni aisé à prononcer, *imphilosophie*, proposé par l'estimable Pougens, mais que le génie de la langue et l'usage refuseront d'admettre, *fractionné*, qui court le risque d'être ce que les grammairiens appellent un barbarisme ».

Hideusité, *falacité*, *prétentieux*, *s'alentir* sont de même condamnés.

Sévérité égale à l'égard des expressions telles que *imprimer une allure*, ou *élémens de succès* [4].

La Clef du Cabinet semble s'être fait une spécialité de ces censures grammaticales. Elle s'en prend non seulement aux méprises grossières, mais aux nouveautés qui lui paraissent d'autant plus regrettables qu'elles sont plus répandues :

Nous entendons souvent dans nos meilleures sociétés et nous lisons tous les jours dans nos meilleurs périodiques : cela n'arrivera pas *de sitôt*, on n'oubliera point *de sitôt*, il ne partira pas *de sitôt*. Nous sommes très surpris que des hommes

1. Ce n'est pas à dire que l'on entend tout conserver sans y toucher. Ainsi, un jour, Daru entreprend dans *La Décade* de ruiner la distinction entre participe présent et adjectif verbal (*La Décade*, an VI-1798, 3ᵉ trimestre, pp. 456 et suiv.).

M. de Saint-Ange a l'audace de s'en prendre à La Fontaine à propos de l'inversion : « c'est *la rampante bête* », et de discuter le droit que les poètes se donnent de déplacer l'adjectif, infraction au bon ordre (*Ib.*, an V-1797, 1ᵉ trimestre, p. 289).

2. 4ᵉ trim., p. 287.

3. Cournand répondit, *Ib.*, p. 375.

4. An VII, 2ᵉ trim., n° 17, pp. 475 et suiv.

qui, d'ailleurs, parlent et écrivent correctement, se servent d'une expression aussi peu française ; ils pèchent autant contre la langue que ceux, en très grand nombre, qui disent : *je ne me rappelle pas de cela* [1].

Un peu plus tard, le journal revient à la charge [2] :

Je me rappelle de tout cela, s'écrie Adolphe dans la jolie petite pièce intitulée : *Les deux Prisonniers*. Nous en demandons pardon à son ingénieux auteur (de la pièce *Les Deux Prisonniers*), mais ce solécisme, quoiqu'on le rende tous les jours plus fréquent, n'en est pas moins exécrable, et si les règles de la langue permettent qu'on dise : *je me souviens de tout cela*, elles défendent très expressément de dire : *je me rappelle de tout cela*. Que de mauvaises expressions ! Que de termes absurdes ne pourrions-nous pas relever à cette occasion, dans les ouvrages de ces petits auteurs qui croient que, pour n'avoir pas un style commun, il suffit d'employer des mots étranges, et vont mendiant les suffrages, lorsqu'ils n'ont montré que des prétentions ! *C'est une perte conséquente*, écrit l'un ; *c'est une hideusité* reprend l'autre ; un troisième répond : *tout ce que vous dites est inconvenant* Que de mauvais singes ont fait Jean-Jacques et Mirabeau ! Je veux bien que la langue française s'enrichisse, mais avec la dignité de l'homme honnête, et non pas à la manière des parvenus.

Il y a tout lieu de croire que cette sévérité flattait les goûts de tout un public. Des gens qu'on s'attendrait à voir préoccupés de questions plus graves s'arrêtent à des scrupules grammaticaux. L'évêque constitutionnel de Rennes, Le Coz, sans cesse menacé par des Chouans, écrit à Grégoire le 18 mai 1796 [3] : « La préposition *parmi* lui revient beaucoup trop souvent [à M. Pilat] ; ce mot, d'ailleurs, exige un pluriel ou un composé ; on ne peut pas être *parmi un*. Je ne voudrais même pas dire : *parmi une botte de foin*, mais : *dans*... ». Or, ce puriste était né au village de Rodon-Glass, en Plonéévez-Porzay, à cinq lieues de Quimper !

Au Concile National, ses confrères les prélats hésitaient devant un néologisme pourtant nécessaire et souvent employé : *rétracter*. Avec quelles précautions ils se résignent : « Plusieurs fois l'assemblée préfère le besoin d'être entendue du peuple, et d'employer les expressions qui lui sont les plus familières et qu'il comprend, à l'exactitude rigoureuse des mots. C'est ainsi qu'elle admet l'expression commune de *rétracter* un serment, quoiqu'elle pense que nul ne peut pas [*sic*] rétracter un serment » [4].

La correction grammaticale dans la rue. — Peu à peu la réprobation se fit autoritaire. On prétendit faire la police et des rues et des enseignes. La campagne avait commencé dès l'an V-1797 :

1. 4 brum. an VII-25 oct. 1798, Aul., *Par... Therm.*, t. V, p. 177.
2. 9 germ. an VII-29 mars 1799, Id., *Ib.*, p. 441.
3. *Corresp.*, t. I, p. 181.
4. *Ann. de la Relig.*, t. XIII, p. 226-227.

Comme l'ordre et la propreté exigent que les rues soient débarrassées de ces baraques qui obstruent la voie publique, de même aussi il me semble que la Commission des Arts devrait porter son attention à ce que [*sic*] les tableaux indicatifs, inscriptions, allégories, etc., soient corrigés des fautes grossières qui y fourmillent tant pour l'orthographe que pour les contre-sens qu'on y rencontre, qui choquent à la fois les yeux et la raison...

Quant à celles d'orthographe [les fautes], elles sont répandues avec profusion sur les boutiques des artisans, qui, à la vérité, la plupart ne pouvant les distinguer, les souffrent bien volontiers ; mais ce qu'on ne devrait pas souffrir, c'est l'ineptie des peintres, qui devraient, par respect pour les arts, se faire instruire avant que d'écrire ; mais chez eux comme chez tant d'autres, les bras dirigent la tête. Il n'en est pas de même chez une nation voisine, où tout est soigné en ce genre ; à la vérité vous y trouveriez peu d'hommes, je n'en excepte pas même les ouvriers, qui ne sussent écrire correctement leur langue. La paix attirera beaucoup d'étrangers à Paris ; j'estime qu'il serait bien de remédier à cette défectuosité qui déshonore la langue des Boileau, des Voltaire, etc. [1].

Un article du *Journal des Débats*, du 2 brumaire an VII-23 octobre 1798, donne la note de l'époque. On publie une série de mesures prises par l'Administration du Département de la Seine pour honorer de grands hommes, et on ajoute : « Si un édifice doit être dédié à la Reconnaissance, c'est sans doute celui qui se trouve placé devant le Palais-National des sciences et des arts, celui où repose Malherbe, auquel nous devons la pureté de notre langue ». L'édifice destiné à la Reconnaissance est Saint-Germain-l'Auxerrois [2]. Malherbe dans un Panthéon ! Nous sommes loin des idées subversives.

1. *Journ. de Paris*, 13 flor. an V-2 mai 1797, Aul., *Par... Therm.*, t. IV, p. 86.
2. 24 vend. an VII-15 oct. 1798, Id., *ib.*, t. V, p. 150.

CHAPITRE V

PREMIÈRE APPARITION D'AUTRES MÉTHODES

On présente a la Convention un projet d'étude historique de la langue. — Le 28 septembre 1793, le Comité d'instruction publique avait reçu, par l'intermédiaire de Domergue, communication d'un mémoire de Maugard sur la nécessité d'étudier l'ancien langage français, et un tableau comparatif des langages des XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIIIes siècles. A la suite d'un rapport de Grégoire, le 5 octobre 1793, le Comité exprima le désir que l'auteur fût employé dans sa spécialité par la nation, et sa pétition fut insérée au *Bulletin* du jour suivant.

Le 7 brumaire an II-28 octobre 1793, Maugard [1] fut admis à la tribune de la Convention. Il proposait la création d'une école spéciale d'ancienne langue :

> Vous faire sentir la nécessité d'avoir recours aux anciens monuments pour trouver la vérité, disait-il, c'est vous convaincre de celle d'en entendre et par conséquent d'en étudier l'idiome ; cette étude, qui peut être rendue très facile, serait d'ailleurs utile au progrès des lettres, et propre à enrichir notre langue moderne d'une multitude de termes énergiques qui n'ont pas été remplacés et qui méritent bien de revoir le jour.

Sa pétition fut insérée au *Bulletin* et renvoyée au Comité d'instruction publique, et plus tard Maugard fut admis aux Écoles Normales et proposé pour une récompense nationale avec cette mention : « Auteur d'un Dictionnaire de l'ancien langage » [2].

Quelques réformateurs. Pougens. — En attendant, il ne faudrait pas croire que tous se bornaient à raffiner sur les règles et à ergoter sur des argumentations prétendues philosophiques. L'œuvre qui compte en ce genre, c'est celle de Pougens : *Vocabulaire des*

1. Antoine Maugard était né à Chateauvoué (diocèse de Metz) en 1739. Il mourut à Paris en 1817.

2. Ann. de la séance du 13 frim. an II-2 févr. 1794, Guill., *Proc.-Verb. Com. Instr. pub., Conv.*, t. III, p. 65-66, et t. V, p. 496.

Privatifs français [1], œuvre de science et de jugement à la fois, hardie et pourtant réservée. Elle n'excède que fort rarement les bornes de ce qu'on appelait alors la *néologie*. Non seulement l'auteur ne propose aucun nom dont le type soit inconnu, mais, pour être admis dans la liste, il faut que le mot procède d'un original. Mais, là où sa science égare Pougens, c'est lorsqu'il admet que cet original peut être latin, italien, espagnol, portugais, allemand ou anglais. Qui ne sent qu'une pareille latitude permettait, et d'excéder les besoins, et de produire des sortes de monstres ? L'auteur essaya d'échapper à sa propre doctrine en choisissant avec beaucoup de scrupule et de goût. Il avait formé un recueil de quatre mille mots : il le réduisit à douze cents, ne voulant admettre que ceux « qui paroissoient avoir le plus de rapport avec le génie de notre langue ».

Si certaines des nouveautés proposées surprennent, *mesadministrer*, *imblessé*, *indéplorable*, *indéshonoré*, *mégouvernement*, *illumineux*, *improgrès*, *inhumble*, *illatiniste*. *illitérature*, il n'en manque pas qui agréent plus ou moins : *immariable*, *inadouci*, *inassorti*, *ingouverné*, *ingravement*, *désaffectionner*, *inassouvi*, *désavantager*, *inavoué*, *incohérence*, *incompris*, *inestimé*, *inharmonieux*. *inhospitalier*, *ininflammable*, *inintelligent*, *irréel*, *irréfléchi*, *irrespect*, *insincère*, *instable*, *insuccès*, *intenable*. Certains de ces mots, le lecteur l'a déjà remarqué, sont aujourd'hui d'usage courant.

Ce n'est pas le lieu de discuter si les mots auxquels il s'agissait de donner un privatif n'étaient pas déjà en possession d'un opposé qui jouait à peu près le même rôle : *inexalté* n'était peut-être pas nécessaire, alors que *calme* existait en face d'*exalté*. De même pour *insavant*, *insavoureux*, *insolide*, *intristesse*, appelés à entrer en concurrence avec *ignorant*, *insipide*, *fragile*, *gaieté*, etc.

L'observation qui s'impose, après une lecture critique du livre, c'est que les propositions de Pougens, loin d'avoir pour objet de bouleverser la langue, fournisssient, mis à la disposition des orateurs et des poètes, et confié à leur goût, un moyen de la compléter.

Roullé [2]. — En pleine année 1793, Roullé avait exposé à la Société libre d'Institution [3] les moyens de rendre la langue digne de

1. Paris, Imprim. du Cercle social, 1794, an II de la Rép. Fr. Cf. H. L., t. VI, p. 1148.

2. Roullé s'intitule instituteur, grammairien ; il habite rue de Touraine, faub. St-Germain, n° 2.

3. C'est l'ancienne Société libre d'Écriture, de Vérification, Belles-Lettres et Arts. Il y avait dans la Société d'Institution des vérificateurs d'écriture et des « artistes écrivains », mais aussi des savants, des littérateurs, un commandant aux Invalides (Dumesnil), un commissaire ordonnateur des guerres, un représentant du peuple (Luminais). Les femmes n'en étaient pas exclues.

la nation et de sa propre gloire [1]. L'auteur montre une singulière hardiesse.

Son Mémoire débute par une idée alors assez répandue, que la grammaire est la partie la plus importante de l'instruction (p. 35)... Ces prétendues minuties ont ... occupé les plus grands des Romains. Cicéron les compare aux racines des arbres (p. 36). Parmi les causes du dégoût répandu dans presque tous les esprits, il y a d'abord le « fatras de règles entassées sans jugement et sans ordre » (p. 37). « Cependant la durée de la gloire d'une nation est en quelque sorte attachée à sa langue » (p. 38).

Simplifions les principes de notre langue, débarassons-la [*sic*] de ces préceptes bizarres que le pédantisme a introduits et maintenus dans son ortographe : définissons les mots avec clarté pour échaper aux argumens insidieux de l'équivoque et du sophisme : faisons disparoître, avec la baguette de la raison, ces fantômes effrayants des difficultés accumulées gratuitement à l'entrée des langues comme pour en interdire l'accès : rendons-la surtout plus sonore, plus musicale, plus propre enfin à se faire entendre dans les assemblées publiques : « Vos langues sourdes, dit le philosophe Genevois, ne peuvent se faire entendre en plein air... ». J'entends avec peine soutenir que notre langue a atteint la perfection. Il y a longtemps qu'on l'a dit et qu'on le répète de siècle en siècle [*sic*]. Pasquier affirmoit de son temps qu'il ne s'y connoissoit pas, ou que Ronsard avoit fixé la langue françoise. Si nous avions le courage de l'enrichir de ces expressions serrées, vives, énergiques des idiômes de nos contrées méridionales, peut-être parviendrions-nous à lui faire perdre le son désagréable de nos voyelles nasales, le désespoir des musiciens, et qu'elle tient du patois picard. Nous possédons des trésors dont nous ne savons pas user : par exemple, le provençal, la langue des troubadours, qui se sent encore de son origine, ajouteroit à ses avantages la majesté de l'espagnol et l'éclat de l'italien. Il sortiroit de ce mélange une harmonie nouvelle et unique, la plus belle langue de l'univers, une langue qui répondroit à l'éclat de nos victoires et à la majesté de la grande nation (p. 39-40).

Suit l'inévitable allusion à son universalité :

les peuples de l'Europe l'ont adoptée pour servir de communication entr'eux et pour être celle de la politique. Ainsi, il est de notre intérêt de ne rien négliger pour en faciliter l'étude... nous engagerons surtout les étrangers à l'apprendre avec encore plus d'empressement, et peut-être à venir un jour rendre hommage à notre nation (p. 40).

Sans connoissance de la grammaire, des législateurs ne feront guère de lois précises et par conséquent durables. Les diverses interprétations, que chacun leur donnera, les feront bientôt tomber dans le mépris. Un diplomate doit connoître toute la finesse des termes de la langue dans laquelle il traite, sans quoi il

1. Voir : *Importance de l'étude de la grammaire et de la langue française*, dans *Mém. de la Soc. libre d'Instit. de Paris*, séante au Louvre, n° 1, 1793, pp. 35-43 (Bibl. de l'Arsenal, Jo. 20 589, 2. Cf. Musée pédag., n° 12 519). *De la nécessité d'une instruction mieux dirigée*, par le Cit^n Roullé. *Les premiers éléments de la Grammaire française*, du même (Paris, an VIII, Bibl. Inst. 0.185), renferment des vues intéressantes sur la Réforme de l'orthographe, pp. 57 et suiv.

n'échappera pas aux piéges de ses ennemis. Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) en est un exemple frappant ; un mot que les plénipotentiaires Anglois y insérèrent, et dont les ministres de France, chose étonnante ! ne comprirent pas toute l'étendue, fut le prétexte de la guerre désastreuse de 1756 (p. 42).

Assurément, ces propositions auraient pu être suivies d'effet. Il suffisait que quelques esprits clairvoyants, éclairés par elles, s'avisassent que la méthode employée jusque là, empirique ou philosophique, pouvait être heureusement modifiée à la lumière de l'histoire. Mais les contemporains ne semblent pas avoir compris. En tous cas ils n'ont manifesté aucune intention d'utiliser les observations historiques pour réfréner le développement de l'*a priori* philosophique de la grammaire générale.

Pluie de projets. — En 1792 et dans les années qui suivirent, où la régénération de l'instruction publique était l'espoir de tant de patriotes, propositions et projets tombèrent en averse au Comité d'Instruction publique. Nous ne les avons pas tous [1]. Mais il en reste assez pour montrer à quel point la question préoccupait l'opinion.

Les uns sont enfouis dans les cartons des archives [2] ; d'autres ont été imprimés. Voir par exemple l'opuscule de Chomel-Midon : *Alphabet des Sans-Culottes*, proposé à la Convention [3]. L'essai présenté « en attendant la grande réforme » est d'une niaiserie rare.

1. Guill. signale des chemises vides de leur contenu, 27 prair. et 17 mess. an II-15 juin et 5 juill. 1794 (*Proc.-Verb. Com. Instr. pub.*, Conv., t. IV, pp. 634 et 748).

2. Les représentants du peuple à Ville Affranchie : Projet anonyme de réforme de l'orthographe, 28 frim. an II-12 déc. 1793 (Arch. Nat., F^{17} 1008^{B}, 1417, 2).

Perny du Blanc : Réforme de l'orthographe, 25 pluv. an II-13 févr. 1794 (Arch. Nat., F^{17} 1009 a-1955, 1).

Rodoni (Genevois) : *Dictionnaire républicain et révolutionnaire de l'orthographe française*, an II (Arch. Nat., F^{17} 1008^{B}, 1488).

Du même (Ib., 1472) : un ouvrage *pour faire chérir la Révolution*. L'auteur se qualifie de « Le Solitaire aux Eaux-Vives ». (Il est probable qu'il habitait ce faubourg.)

3. 6 pages in-4°, Arch. Nat., F^{17} 1009^{B} et 2097.

LIVRE II

PROJETS DE PERFECTIONNEMENT

CHAPITRE PREMIER

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

Si vraies que soient les constatations auxquelles nous avons abouti, il faut aussi mettre en lumière les tentatives faites pour amener des réformes dans la langue et l'idée, toute nouvelle, de se servir à cet effet de l'autorité de l'État.

L'ÉTERNELLE QUESTION. — Les théoriciens de la langue étaient depuis longtemps préparés à la réforme.

A la veille de la Révolution, l'un d'entre eux, M. Mevollon, professeur de rhétorique, insinue, d'une manière philosophique et satisfaisante, qu'il est temps enfin que le langage s'épure et se régénère, qu'il se débarrasse de cette orthographe qui porte encore l'empreinte des idiomes gothiques et bourguignons, qui jusqu'à ce moment l'a rendu difficile aux autres nations, et a paru ridicule aux hommes qui osèrent penser, lorsqu'un censeur entravait le génie. Il voudrait qu'on écrivît les mots tels qu'on les prononce et son programme « montre en même temps le conseil et l'exemple » [1].

En 1790, Chabot écrivait à Grégoire : Si les peuples « adoptent un jour sa Constitution [de la France], ils adopteront probablement aussi sa langue [*sic*]. Il importe donc à la gloire du nom français de la rendre générale, au moins à tous les habitants de l'empire... La plus grande difficulté... vient du peu d'analogie qu'il y a entre l'orthographe et la prononciation » [2].

Les hommes qui s'occupaient d'instruction publique étaient à peu près unanimes : Barruel estime qu'il faudrait tenir l'orthographe à jour par des corrections périodiques : « Il seroit à souhaiter que tous les dix ans on changeât quelque chose à notre orthographe, afin que

1. Voir Uzureau, Anciens Collèges de la Province d'Anjou, Les Exercices publics et les distributions de prix à la fin du XVIII[e] s., dans *L'Anjou historique*, juill. 1900, p. 31.
2. *Lett. à Grég.*, p. 77.

la génération présente s'accoutumât insensiblement à écrire comme on prononce, sans aucun égard à l'étymologie. Il n'y a que le pédantisme qui pourroit ne pas y trouver son compte, mais elle est perdue pour le plus grand nombre et les savans sauroient bien la retrouver »[1]. A l'appui de sa thèse, l'auteur donne les trente manières d'écrire le son *an*. Le corps académique sera chargé de ces changements dans l'orthographe. Ses décisions feront loi chez les imprimeurs (p. 180). Une vaine superstition ne doit retenir personne. L'orthographe, c'est la « science des sots »[2] (p. 219).

En 1791, Boinvilliers, posant la question devant les nouveaux juges, s'adressait dans le *Journal de la Langue française* aux « représentants de la Nation », pour les prier de réformer les vices et les abus. Sa Constitution[3], plus que timide, et contradictoire, ne valait rien, mais l'idée que l'orthographe pouvait être refaite ou au moins modifiée par mesure administrative était nouvelle et féconde. Domergue inséra le projet de Boinvilliers, au grand scandale de nombreux lecteurs[4], et bientôt Louis Verdure et lui reprirent la lutte contre le « monstre », avec l'intention de ne plus l'attaquer en lui « décochant des épingles », mais « à grands coups de massue »[5].

Devant les Assemblées, la question faillit plusieurs fois être débattue. Daunou fut le premier qui la présenta dans toute son ampleur devant les pouvoirs compétents ; il la porta au Comité d'Instruction publique[6] :

« Mès sierz, l'académie frãseze êt la législatrise naturèle de l'ĩprimerie ; ẽl a le plus grãt ẽtérêt à rãdre l'ortografe et noz livrez fasiles pór lèz étrãgers, é surtót pór lẽz ãfãz de la nasiõ, ci la bénirõt à jamèz pór set inaprésiable biẽfêt ».

Il n'y a guère plus de bon sens dans une *Conversation entre un instituteur et son élève* (n° 8). L'élève trouve ridicule, qu'alors que sa bouche, faisant un rond, désigne fort bien le son *o*, il soit obligé, lui, pour l'écrire, d'employer trois lettres, *e*, *a* et *u*.

« *A*, dit-il, ne doit me servir que quand je dis *a*, et non pas quand je dis *o*. — La nature parle dans vous, réplique l'instituteur, mais il

1. Barruel, *Plan d'éduc.*, p. 16.

2. Cf. au contraire : « Un des avantages d'apprendre à lire en écrivant, dit Deleyre, et par cœur en copiant, c'est qu'on saura l'orthographe sans étude et comme par habitude, chose essentielle pour une bonne éducation » (*Idées sur l'éducation nationale*, p. 7).

3. Voir t. II, p. 10 : « Tandis que vous vous occupiez de la renaissance de l'État, je travaillais de mon côté à la régénération de la langue, et, s'il m'est permis de comparer les petites choses aux grandes, je puis, Messieurs, mais dans un autre sens, m'écrier avec vous : *la Constitution est faite !* » Cf. t. II, p. 109.

4. *Journal de la Langue fr.*, t. II, p. 232.

5. *Ib.*, pp. 198-199 et 228-229.

6. Voir H. L., t. IX, p. 112, n. 4.

faut sur cet objet se servir de la raison, et renoncer à ce que la nature nous dit ».

Là-dessus, l'élève voudrait écrire partout le son *o* avec *e, a, u* : il voudrait savoir à quoi l'on reconnaît quand il faut employer l'une ou l'autre forme : « Ma foi, je n'en sais rien », réplique l'instituteur (p. 4-5).

Une autre source de difficultés provient de l'emploi « de mots embarrassans, dont les idées abstraites sont difficiles à se rappeller pour former une règle d'ortographe aujourd'hui » : comme par exemple :

« dans la première[1] et la seconde[2] personne[3] des pluriels[4] de l'imparfait[5] de l'indicatif[6] et du présent[7] du subjonctif[8] des verbes[9] de la première[10] conjugaison[11], qui ont à l'infinitif[12] une voyelle[13] devant une *r*, on met un *y* entre cette voyelle et la dernière syllabe du mot ».

Le municipal qui, dans la neuvième conversation, s'entretient là-dessus avec le vieillard et l'instituteur, est d'avis que, le nouveau régime devant donner une éducation uniforme, rien ne serait plus facile que de refaire de nouveaux livres pour l'enseignement :

« Je n'y entends goutte, ajoute-t-il, mais il me semble, à moi, qu'on doit tout bonnement écrire comme on parle ». — Évidemment, répond le vieillard, cela se peut chez la plupart des peuples, mais non pas chez nous, où « bien des mots nous sont arrivés du Grec, du Latin, du Celte, de l'Arabe ; si les lettres n'indiquent pas d'autres sons que ceux que nous devons prononcer, nous ne saurons plus d'où viennent ces mots ». Et le municipal s'indigne que le latin serve « à faire entendre des mots français à des Français qui ne savent pas le latin... Et qu'importe la nation d'où il nous est arrivé ?... Il doit être sur le papier tel qu'il est sur ma langue. Pourquoi sera-t-il grec au bout de ma plume quand il est français dans ma bouche » (pp. 7-9).

« Pour nous résumer, ajoute le municipal, se donner bien de la peine pour écrire autrement qu'on ne prononce est une chose 1° inutile, 2° absurde, 3° nuisible au progrès des connaissances » (p. 10).

L'usage même, sur lequel on voudrait se fonder pour écrire, n'est point constant. « Des dictionnaires différens ortographient différemment ; leur ortographe change à chaque nouvelle édition, ces changemens se font sans principes, sans uniformité... Les savans, les grammairiens sont souvent embarrassés eux-mêmes pour savoir ce qu'ils doivent faire ».

« Pour moi, dit le vieillard, je pense que... la raison, la saine poli-

tique, l'utilité générale, exigent que de sages législateurs fassent réformer ces inconséquences » (p. 11)[1].

La question de l'orthographe phonétique fut posée. Bonneville la discuta[2]. Grégoire était hostile à cette solution extrême.

Sylvius, Duclos et quelques autres, dit-il dans son célèbre rapport de prairial, ont fait d'inutiles efforts pour assujétir la langue écrite à la langue parlée ; et ceux qui proposent encore aujourd'hui d'écrire comme on prononce seraient bien embarrassés d'expliquer leur pensée, d'en faire l'application, puisque les rapports de l'écriture à la parole étant purement conventionnels, la connaissance de l'une ne donnera jamais celle de l'autre : toutefois il est possible d'opérer sur l'orthographe des rectifications utiles[3].

Plusieurs de ses correspondants le félicitèrent de cette attitude[4].

La discussion a l'École Normale. — Il était pour ainsi dire forcé que le problème fût étudié à l'École Normale de l'an III.

La question y fut posée par Sicard dans les séances du quintidi[5] à propos de la discussion d'un des livres élémentaires dont la composition avait été prescrite[6].

Le 15 pluviôse-3 février 1795, le professeur de grammaire générale proposa aux discussions des élèves des « éléments de lecture et d'écriture » préparés par lui[7]. Il ne s'y agissait de rien moins que d'une classification et d'une notation nouvelle des sons de la langue[8]. Timide encore par quelques côtés, l'essai de simplification et de régularisation de Sicard donna lieu à une discussion approfondie[9], où se mêlèrent non seulement des élèves inconnus, mais Garat et Volney.

1. J'ignore à quel écrit appartient ce curieux dialogue que j'ai trouvé incomplet et sans titre dans un des volumes concernant l'Instruction publique de la Bibliothèque de la Société des Amis de Port-Royal.

2. *Espr. d. relig.*, 2e p., pp. 199 et suiv.

3. *Lett. à Grégoire*, p. 311. Le *statu quo* avait aussi ses partisans. L'un d'eux écrivit sous la signature Y à *La Décade* pour se plaindre des persécutions dont cette lettre était l'objet (an III, 2e trim., p. 118).

4. Voir une lettre signée de Silex Cabanis et datée de Luttange (distr. de Thionville) ; une autre, de Louis Mahier, datée de Château-Gontier, du 9 therm. an II-27 juill. 1794 (*Lett. à Grégoire*, pp. 331 et 332).

5. Il y eut probablement en pluviôse et en ventôse cinq séances de quintidi, consacrées à l'étude des éléments de lecture et d'écriture, préparées par Sicard (Dupuy, *L'École Normale de l'an III*, pp. 164-165). Celles du 15 et du 25 pluv. ont été rapportées par *La Feuille de la République* du 18 pluv. et celle du 1er ventôse. (Cf. le *Livre des Débats*, t. II, pp. 92-127, où elles sont interverties : la seconde est coupée, et une partie est donnée comme du 21 floréal).

6. Voir Dupuy, *L'École Normale de l'an III*, pp. 161 et suiv.

7. *Débats*, t. II, p. 97.

8. Nous ne l'avons pas en entier. Peut-être la substance en est-elle restée dans le *Manuel de l'Enfance*, que je n'ai pas pu trouver à la Bibliothèque Nationale. En tout cas, nous savons qu'il maintenait *ph* = *f*, et *oient* dans les verbes (*Débats*, t. II, pp. 97-99).

9. Voir le *Livre des Débats des Écoles Normales* (t. II, p. 97) et la *Feuille de la République* du 18 pluviôse et du 1er ventôse :

De cela il resta le principe que Volney avait posé, à savoir « que c'est un vice radical dans un alphabet, de donner deux signes à des sons simples et un seul signe à des sons composés ». Sicard exposa qu'en effet il y avait une réforme essentielle à faire dans l'alphabet, qui devait être entièrement refondu [1].

C'est alors que le vieux grammairien Wailly intervient [2] et expose qu'il faudrait rendre univoques les signes, particulièrement *em*, *en* (il compare *entendement*, *bien*, *examen*, *aiment*). « Puisque nous avons changé et la construction et la syntaxe des ancêtres, changeons aussi leur orthographe ». L'opinant la voudrait conforme à la lecture. Encouragé, Sicard s'écria « qu'il allait tout dire ». Il « confessa » alors qu'il faut autant de signes que de prononciations différentes. Il n'avait pas osé proposer un nouveau syllabaire ; il avait placé l'ancienne méthode à côté de la nouvelle, mais, bien loin d'être contraire aux propositions du citoyen de Wailly, il les adoptait avec reconnaissance. Et, dans une scène d'attendrissement digne de celle qu'il avait déjà jouée en présentant à son auditoire ses sourds-muets, il proposa à l'admiration de l'assemblée « ce vieillard vénérable, qui ne se faisoit pas grâce à lui-même, qui, après avoir dicté sur la langue

Loyer s'élève contre le *ph*, que Sicard défend (p. 99). Loyer voudrait le minimum de signes oculaires, la suppression de *ent* dans *oient*.

Sicard ramène la discussion sur la figuration des sons (p. 102). Il propose *w* = *ou*, *eu* pour *y*. Objections de Loyer, Gail. Armand du Couedic demande l'énumération des sons simples. Sicard la présente. Garal discute là-dessus.

Pour l'*e* muet, Sicard dit : « Vous le placez dans l'échelle des *e* ; je ne le considère que comme la dernière ondulation de l'air qui a servi à la prononciation de la consonne qui le précède ; je voudrais donc l'ôter de cette échelle où sa place lui donne au delà de la Loire une valeur qu'il n'a pas en deçà... et, en changeant le caractère, le réduire à sa nullité ». Objections de Loyer, de Garat. Sicard accorde qu'il ne faut pas le supprimer (p. 111) : « c'est une propriété nationale ». Garat voudrait le marquer par une apostrophe. Sicard s'y rallie, au lieu d'un caractère spécial.

Volney discute ensuite avec lui sur la nature des *m* et des *p*.

Volney lui aussi estime que c'est un vice radical, dans un alphabet, de donner deux signes à des sons simples et un seul signe à des sons composés. Le nôtre est souvent dans ce cas. Les réformes semblent très bien vues ; le difficile sera de les exécuter.

Sicard riposte que la mission reçue n'a pas pour objet de ne proposer que ce qui est d'une exécution facile, mais d'examiner quelles sont les réformes essentielles de l'alphabet.

Crouzet, élève du département de Paris, principal du Collège du Panthéon français, ci-devant Montaigu, prit thème de cette controverse pour adresser au citoyen Sicard une réclamation qui mérite de prendre place dans l'histoire de la langue auprès de la jolie lettre de Voiture sur *Car*. On la trouvera dans Dupuy, o. c., p. 166. Cf. Guill., *Proc.-Verb. Com. Instr. pub.*, Conv., t. VI, p. 27, note.

1. « Il serait convenable qu'il fût le même pour tous les peuples de la terre ; au moins qu'il n'y eût pas contradiction dans une seule langue. Les consonnes devraient être mieux classées ; enfin l'alphabet devrait être entièrement refait, et cet ouvrage, qu'on devrait regarder comme une sorte de frontispice de toutes les sciences, puisque l'art de parler et de lire peut en être considéré comme le vestibule en quelque sorte, l'alphabet, n'aurait pas dû être livré à des manouvriers sans logique, qui en ont distribué sans raison les éléments divers. Portons, il en est temps, sur cette partie si importante de l'édifice qu'il nous est donné de reconstruire, une main hardie qui ose le refaire à neuf » (*Débats*, t. II, p. 127).

2. *Débats*, t. I, p. 102.

nationale des lois à toute l'Europe, devenu élève, loin de défendre son propre ouvrage, venait annoncer la résolution où il est de se réunir à nous pour élever un autre édifice sur les ruines du sien ». C'était là montrer que le temps était passé « des petites jalousies et des petites rivalités » ! Et Sicard ajouta : « Je dépose modestement un manuscrit où j'ai trouvé développé, bien mieux que je n'aurais pu le faire, un système d'une orthographe nouvelle que je devais vous proposer, et qu'à peine j'avais osé vous annoncer ».

Sicard annonce alors qu'il lira un tableau raccourci des réformes qu'il pense qu'on pourrait faire dans l'orthographe, en ne désignant que les changements qui ont paru universellement nécessaires.

Le quintidi suivant, 25 pluviôse-13 février, devait être la nuit du 4 août de cette révolution grammaticale. Méhée, dans *L'Ami des Citoyens* du 20, annonçait « qu'il allait se faire une révolution dans la langue comme dans le régime ». Il prétendait même que la Convention avait déjà tout approuvé et que par son ordre on fondait de nouveaux caractères pour les lettres destinées à partager le domaine envahi par cinq voyelles incapables de gouverner seules [1].

En réalité, les cinq voyelles intrigantes triomphèrent complètement. Des hommes de lettres assistaient à la séance. Est-ce à leur intervention, est-ce à l'opposition des élèves instituteurs que ce projet vint se heurter ? Il est intéressant en tout cas de savoir que le corps enseignant, réuni pour la première fois, comme il pouvait être réuni, repoussa absolument l'idée d'une réforme radicale telle que Sicard la présentait d'après Wailly [2].

L'insuccès fut tel que, d'après *La Feuille de la République*, le professeur renonça à ses idées dans cette même séance du 25. En tout cas, dès le 29, dans son cours, il déclarait à un élève « qu'il fallait être extrêmement sobre quand il s'agissait de réformer une chose aussi universelle que l'orthographe d'une langue quelconque », et qu'il « ne fallait proposer et adopter que les réformes commandées par une nécessité ».

Le 9 ventôse-28 février, Benoni Debrun voulant revenir à ce sujet, Sicard se réfugia derrière le Comité d'Instruction publique, chargé d'en connaître.

Il y eut bien, dans les séances du 5, du 15 et du 25 ventôse, un nouveau projet préparé, qu'un membre du Comité (Lakanal ou Deleyre ?) réclama le 26 pour le distribuer à la Convention. Mais, au lieu d'aller à Daunou et Grégoire, le projet fut remis à Massieu.

1. Dupuy, *o. c.*, p. 165-166.

2. La blague s'empara de l'affaire. Voir le pamphlet de Math. Bonace, dans Guill., *Proc.-Verb. Com. Instr. pub.*, Conv., t. VI, pp. 98 et 99.

et, celui-ci ayant été arrêté le 22 thermidor-10 août suivant, le manuscrit de Sicard resta sous scellés jusqu'au quatrième jour complémentaire de l'an III.

ÉPILOGUE. APRÈS L'ÉCHEC. — Après cet échec, le débat ne fut pas clos ; il ne le sera jamais. En l'an V, Mongez, dans son *Rapport sur les travaux de la IIe Classe de l'Institut*, parlait des efforts de M. Dewailly (*sic*) [1].

En l'an VIII, Barruel revenait encore à la charge, timidement, il est vrai [2]. Mais d'autres se montraient plus exclusifs. C'est en effet un système d'orthographe phonétique qui est proposé par A. Suremain Missery (ci-devant officier d'artillerie) dans son *Essai analytique sur le langage et l'entendement, l'écriture et la lecture considérés dans leurs rapports mutuels* [3].

Et, en 1805, dans l'introduction de son *Manuel des Étrangers* [4], Urbain Domergue reprenait l'idée d'une réforme officielle de l'orthographe, exécutée par l'Institut avec l'appui de l'État :

L'orthographe d'une langue n'est pas de son essence, comme la syntaxe. Faite pour réfléchir les sons, elle est une glace fidèle, lorsque les écrivains d'une nation se sont abandonnés à la nature ; infidèle, lorsque ébloui par le faux éclat d'un savoir déplacé, détournant les signes de leur véritable institution, on a modelé l'écriture de la langue dérivée sur la prononciation de la langue primitive.

Le retour aux principes est désiré par tous les bons esprits. Mais quelle autorité fera triompher la raison ? quel pouvoir fera rentrer dans ses limites l'érudition, toujours prête à les franchir ? quelle voix imposera silence au préjugé ? Cette heureuse révolution peut être opérée par le concert de la force, à qui rien ne résiste, et des lumières, à qui rien n'échappe. Que le Gouvernement dise à la classe de l'Institut national chargée du dépôt de la langue françoise :

« Je demande que les sons de la langue soient tous appréciés et reconnus ;

« Que chaque son simple ait un signe simple qui lui soit exclusivement affecté ;

« En un mot, que la langue écrite soit l'image fidèle de la langue parlée.

« Et je promets que l'orthographe sanctionnée par l'Académie françoise sera sur-le-champ adoptée

« Dans tous les actes émanés des autorités constituées,

« Dans tous les journaux soumis à l'inspection de la police.

« Dans toutes les écoles nationales,

« Dans tous les établissements payés des deniers publics ».

La raison et l'exemple auroient bientôt achevé une révolution commencée sous des auspices aussi imposants.

Ô Bonaparte, jette un regard sur ces lignes, elles t'appellent à la gloire, non

1. Voir *La Décade*, 2e trim., n° 12, p. 143.

2. « Je veux parler des changemens dont peuvent être susceptibles notre orthographe et le système de lettres que nous avons adopté, changemens que l'on pourroit faire à la langue » (*Observ. sur l'Instr. pub.*, p. 25-36).

3. Paris, an IX, au Magasin des Pièces de Théâtre, in-8°. Bibl. Brunot.

4. Paris, 1805, in-8°.

à celle du guerrier, tes exploits ont lassé la renommée ; non à celle de l'homme d'État, la France te bénit, et l'univers t'admire ; ...

La gloire que je t'offre est pure, et n'appartiendra qu'à toi seul. Ose ordonner la réforme de notre orthographe, et le mensonge abécédaire, qui prépare à tous les mensonges, ne déformera plus les jeunes esprits, et l'immense famille, dont tu es le chef, parlera partout le même langage, et les monuments immortels du génie et du goût de nos écrivains se présenteront d'eux-mêmes à l'étranger reconnoissant. Élevé au faîte du pouvoir par ta valeur, ta sagesse et notre amour, déploie ta force pour la propagation des idées justes, mets ta gloire dans le triomphe de la vérité [1].

La vérité est que le préjugé orthographique subsistait toujours. On le voit aux insertions narquoises des journaux, tout heureux de transcrire les balourdises et d'en faire des gorges chaudes [2]. Il était aussi fort que jamais.

1. *Manuel des Étrangers*, Introd., pp. 2-4.

2. De Sens, ce 10 prairial an V-29 mai 1797 : « Monsieur, je vous pris de vous loire bien maitre dans votre journale que le citoyent Henry est revenu de Paris ens bonnée santé est je vous pris de ne pas oublie de la maitre come vous la vez mis dans votre journale... Est de ne pas manque par ce que ce la de mande atansion, Henry » (*Le Journal politique et littéraire de l'Yonne* insère textuellement le 15 prair. an V-3 juin 1797, n° XVII).

CHAPITRE II

PROJET DE SYSTÉMATISATION DE LA LANGUE DES SCIENCES

Respect des révolutionnaires pour les sciences. — Ce n'est pas ici le lieu de rapporter les mesures conservatrices que, sur la proposition de Grégoire, l'Assemblée prit pour sauver le matériel, les collections, les livres amassés, qui dans la tourmente risquaient de se perdre.

On fit plus. Un décret, rendu sur la proposition de Baraillon, ordonna, le 3 brumaire an III-24 octobre 1794, que les « captureurs » seraient tenus d'adresser à la Convention tout ce dont ils auraient pu s'emparer en fait d'objets de ce genre [1]. On entendait mettre ceux-ci à la disposition des travailleurs.

Si l'Académie des Sciences fut abolie comme les autres, ce fut « par symétrie », pour parler ainsi. Mais on n'avait pas cessé d'avoir recours à elle, et nous avons vu son rôle dans l'établissement du système des mesures.

Fidèles à leurs inspirations de jeunesse, les révolutionnaires plaçaient leur espoir dans le progrès des sciences. La boutade : « la République n'a pas besoin de chimistes » est pure invention [2].

L'opinion de Condorcet. — Or, pour que la science pût étendre ses bienfaits à toute la nation, une des conditions paraissait être que sa langue, encore incertaine, obscure et illogique en tant de matières et sur tant de points, se réglât et s'éclaircît.

Faisant l'éloge de Bergmann, dans une anticipation géniale, Condorcet avait prévu depuis bien des années la nécessité qui s'imposerait de créer pour les sciences un ensemble de symboles qui

1. *Tous les objets qui appartiennent à de nouvelles découvertes propres à faciliter les progrès des sciences et des arts, tels que tableaux, médailles, statues, antiquités, estampes, cartes et gravures, pris à l'avenir sur les bâtiments ennemis lui seront adressés* [*à la Convention*] *directement par les " captureurs ". Après l'inventaire préalable de l'officier public... Elle accordera aux captureurs des dedommagemens convenables.* Captureur : ⊖ H. D. T.; *L., S[t], qui cite le *P. Duchêne.*

2. Voir H. L., t. IX, 2e partie, livre V, La bataille intérieure. La Guerre d'opinion.

en seraient l'expression absolue, au-dessus des contingences des idiomes [1].

Reprenant cette idée en 1794, dans le *Tableau des Progrès de l'Esprit humain* [2], il la précisait et l'étudiait :

Une langue universelle est celle qui exprime par des signes, soit des objets réels, soit ces collections bien déterminées qui, composées d'idées simples et générales, se trouvent les mêmes, ou peuvent se former également dans l'entendement de tous les hommes ; soit enfin les rapports généraux entre ces idées, les opérations de l'esprit humain, celles qui sont propres à chaque science, ou les procédés des arts. Ainsi, les hommes qui connaîtroient ces signes, la méthode de les combiner, et les lois de leur formation, entendroient ce qui est écrit dans cette langue, et l'exprimeroient avec une égale facilité, dans la langue commune de leur pays.

On voit que cette langue pourroit être employée pour exposer, ou la théorie d'une science, ou les règles d'un art ; pour rendre compte d'une expérience ou d'une observation nouvelle ; de l'invention d'un procédé, de la découverte, soit d'une vérité, soit d'une méthode ; que comme l'algèbre, lorsqu'elle seroit obligée de se servir de signes nouveaux, ceux qui seroient déjà connus donneroient les moyens d'en expliquer la valeur.

... C'est à ce perfectionnement, disait Condorcet, que les sciences peuvent devoir l'avantage de devenir véritablement populaires même dans leurs premiers élémens. Le génie triomphe de ces inexactitudes des langues scientifiques comme des autres obstacles ; il reconnoît la vérité malgré ce masque étranger qui la cache ou qui la déguise ; mais celui qui ne peut donner à son instruction qu'un petit nombre d'instans, pourra-t-il acquérir, conserver ces notions les plus simples, si elles sont défigurées par un langage inexact ? Moins il peut rassembler et combiner d'idées, plus il a besoin qu'elles soient justes, qu'elles soient précises ; il ne peut trouver dans sa propre intelligence un système de vérités qui le défende contre l'erreur, et son esprit, qu'il n'a ni fortifié ni raffiné par un long exercice, ne peut saisir les foibles lueurs qui s'échappent, à travers les obscurités, les équivoques d'une langue imparfaite et vicieuse [3].

ARBOGAST. — Les langues, suivant lui, sont des méthodes analytiques, et les raisonnements dépendent presque entièrement du langage. Les termes, et surtout les termes techniques, représentent toujours une nouvelle combinaison d'idées, ou un fait constaté suffisamment ; ils consacrent une analyse déjà faite, pour en faciliter d'autres plus difficiles. L'état de la science se trouve tout entier dans

1. « Cette espèce de langue nouvelle [celle de la chimie] mérite, disait-il, l'attention des philosophes ; le moment approche où la langue alphabétique ne sera plus assez rapide, ni assez riche, ni assez précise, pour répondre aux besoins des Sciences ; elles seront forcées de s'arrêter, ou il faudra créer pour chacune une langue dont les signes, invariablement déterminés, expriment les objets de nos connaissances, les diverses combinaisons de nos idées, les opérations auxquelles nous soumettons les productions de la nature, et celles que nous exécutons sur nos propres idées, qui soient enfin pour tous les genres de sciences, mais avec plus de perfection encore, ce que la langue de l'algèbre est pour l'analyse mathématique » (Éloge de Bergmann, *Hist. de l'A. des Sciences*, 1781, p. 41).

2. Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des Progrès de l'Esprit humain*, à Paris, chez Agasse, rue des Poitevins, n° 18, l'an III de la République, une et indivisible. Dixième époque. Des progrès futurs de l'esprit humain, p. 375-376.

3. Id., *ib.*, p. 363.

la langue qu'elle parle, dans la nomenclature dont elle se sert ; mais, dans beaucoup de sciences et d'arts, cette nomenclature est encore vicieuse : elle est au-dessous des connaissances acquises, et souvent en contradiction avec les faits les mieux constatés [1].

Le *Journal d'instruction sociale*, fondé par Sieyès et Duhamel, fut annoncé par un prospectus où la même thèse était plaidée (d'après l'analyse de la *Chronique de Paris* du 18 mai 1793) :

La langue qui est parlée dans les sciences est imparfaite, elle se sert de mots, ou déjà employés à exprimer d'autres idées, ou dont le sens est vague et incertain, et dont les hommes qui s'en servent n'ont jamais pris la peine d'étudier la véritable signification : de là ont toujours résulté parmi les hommes des disputes de mots qu'ils croyaient bonnement des disputes de choses, et qu'ils n'auraient jamais eues, s'ils se fussent accordés sur le vrai sens du mot qu'ils employaient sans s'entendre. On peut assurer que la terre a été arrosée du sang de plus de cent millions d'hommes seulement pour des disputes de mots ; moins ils étaient expliqués, plus les haines étaient cruelles.

Il est donc utile au bonheur de l'humanité de donner, non pas une définition de ces mots, car une définition a besoin à son tour d'être expliquée, mais leur analyse qui, en recherchant les idées particulières dont est composée une idée générale exprimée par un mot, conduit à la définition qui en est le résultat. La définition ne doit pas être donnée, elle doit être trouvée : il ne faut pas l'apprendre comme une sentence, il faut la découvrir comme un résultat.

On ne pouvait mieux choisir, pour ce genre nouveau de travail, qu'un homme accoutumé à démontrer à des sourds la métaphysique du langage, à exprimer par des signes convenus les expressions usitées parmi les hommes qui ont la parole ; à décomposer une idée générale, à la recomposer de ses idées particulières, ce qui s'appelle l'analyse, un homme qui passe sa vie à des définitions : les sourds ne se paient pas de mots, on leur parle par des signes, et, pour se faire entendre d'eux, il faut absolument les leur expliquer.

Cette science, trouvée par l'abbé de l'Épée, perfectionnée par Sicard, est celle que Duhamel professe avec lui.

De ces divers talents réunis naîtra enfin un ouvrage qui devient chaque jour plus nécessaire, et que la main des hommes n'avait pas encore entrepris ; il était digne de notre siècle et des hommes qui veulent s'en charger. Les efforts que fait la barbarie contre les lumières et le savoir seront peut-être inutiles, et le dix-huitième siècle, en finissant, n'aura pas à rougir de lui-même [2].

Pinel. — Il faut également compter l'illustre Pinel au nombre de ceux qui ont considéré la réforme du langage technique comme une nécessité. Dans les leçons magistrales qui terminent sa *Nosographie* [3], il écrit :

L'histoire de l'entendement humain, qui a été retracée avec tant de justesse et de profondeur par Locke et Condillac, pourroit-elle être ignorée par le médecin

1. *Rapport sur la Compn des livres élém.*, oct. 1793, dans Guill., *Proc.-Verb. Com. Instr. pub.*, Conv., t. I, p. 98.
2. Hatin, *Hist. de la Presse*, t. V, p. 291.
3. *Nosographie philosophique* ou *La méthode de l'analyse appliquée à la médecine*. Paris, an VI, 2 vol. in-8°, Bibl. Nat., 8 Td12 15.

qui a non seulement à décrire les vésanies ou maladies morales, et à indiquer toutes leurs nuances, mais encore qui a besoin de porter la logique la plus sévère pour éviter de donner de la réalité à des termes abstraits, pour procéder avec sagesse des idées simples à des idées complexes, et qui a sans cesse sous ses yeux des écrits où le défaut de s'entendre, la séduction de l'esprit de système et l'abus des expressions vagues et indéterminées ont amené des milliers de volumes et des disputes interminables [1].

Applications a la langue politique, grammaticale, etc. — Il ne manque pas d'essais partiels où des analyses minutieuses de mots préparaient l'œuvre générale. Pache, dans son *Mémoire sur les factions et les partis*, manifeste dans toute sa force cet esprit de définition *a priori* qui voudrait régler le langage et le réformer d'autorité :

On a apporté, dit-il, dans l'emploi de ces mots : *faction*, *parti*, *conspiration*, *conjuration*, une confusion nuisible ; il est utile, surtout dans un moment où l'on en fait un usage aussi fréquent, de restreindre chacun d'eux à une signification propre, afin de parvenir à s'entendre.

Si la parole n'assure pas cet avantage, elle n'est plus cette découverte heureuse qui concourt le plus puissamment à élever l'homme au-dessus de la brute, et présage le perfectionnement de l'espèce dans sa longue durée ; c'est une invention futile, ou un artifice dangereux (p. 123).

Et plus loin :

Une réunion sans rapport entre les êtres réunis est une impossibilité morale, c'est une absurdité qui, n'entrant dans la tête, ne peut entrer dans la volonté de personne. Les mots : *faction anarchiste* impliquent contradiction. Ils ont été employés et répétés, comme tant d'autres, sans aucune valeur, sans aucun sens, par les perroquets des deux factions, comme ils répètent *trinité* dans leur catéchisme, comme ils répètent *liberté* sous une Constitution qui établit la royauté ou l'aristocratie, usage au moins futile de la parole, si ce n'est un artifice pernicieux [2].

1. T. II, p. 322-323. Cf. t. I, p. 12 : « La nomenclature en histoire naturelle (car la médecine n'en est qu'une branche) doit porter sur les caractères extérieurs des objets, et non sur les produits arbitraires de l'imagination ». Cf. *Ib.*, p. 113 : « Qu'ils sont dégoûtans et fastidieux pour un esprit exact, ces mots pris d'une médecine humorale qu'on répète sans fin depuis des siècles sans leur attacher aucun sens précis ! » ; *Ib.*, p. 191 : « On doit peu s'étonner que Van Helmont, dans ses accès d'humeur caustique, se soit emporté avec violence contre le jargon des Galénistes »... ; *Ib.*, p. 226 : « Nécessité de fixer avec précision la vraie signification du terme d'*érysipèle* », etc.

2. Pache, *Sur les factions et les partis*, dans L. Pierquin, *Mémoires sur Pache*, p. 125. Cf. *Dans l'un et l'autre état, il y a à considérer les principes et les personnes.*

Le mot faction *paraît plus propre à exprimer la relation aux principes ; il a plus de fixité, et il a été plus souvent employé dans ce sens.*

Le mot parti *a été plus fréquemment employé, dans les mémoires du temps, pour exprimer la relation aux personnes : il ne s'agirait que de s'en tenir toujours à ces significations. Le mot* faction *exprimera constamment et exclusivement, dans cet écrit, une relation aux principes du gouvernement ; celui* parti [sic], *sera aussi constamment et exclusivement relatif aux personnes* (*Ib.*, p. 123-124).

Ailleurs l'auteur étudie *conspirer* et *conjurer*.

Conspirer, c'est aspirer en commun après une même chose : nos vœux conspirent après votre retour, tout conspire à mon bonheur.

Appliquée à la politique, la *conspiration* est indifférente en elle-même, c'est l'objet de la conspiration qui lui donne la qualité.

On conspire pour ou contre les principes, le premier genre de conspiration est aussi vertueux que l'autre est vicieux.

Il serait utile d'avoir des mots différents pour exprimer les conspirations relatives aux principes, et celles relatives aux personnes, pour exprimer dans l'un et l'autre genre les conspirations vertueuses et vicieuses : mais la langue, sous son état actuel, ne fournit pas à cet égard des ressources suffisantes.

On conspire sans se connaître, sans se communiquer, sans qu'il y ait jamais eu aucune relation entre les conspirateurs. On conspire aussi d'une extrémité de l'État à l'autre, d'une extrémité du globe à l'autre.

La conspiration est une simple disposition de l'âme.

Conjurer, c'est se promettre mutuellement, c'est se jurer réciproquement de s'aider pour arriver, par un acte extérieur et public, à un but politique commun. La promesse ou l'engagement réciproque peut être verbal ou écrit, conditionnel ou absolu, provoqué ou spontané, acheté ou désintéressé.

La conjuration est aussi indifférente en elle-même que la conspiration ; c'est l'objet de la conjuration qui lui donne sa qualité (*Ib.*, p. 127-128).

CHAPITRE III

PROJETS DE PERFECTIONNEMENT SYSTÉMATIQUE DE L'IDIOME

MIRABEAU. — Mirabeau, dans un discours retentissant [1], s'était borné à un dithyrambe :

Nos chefs-d'œuvre multipliés ou reproduits vont porter en tous lieux les attestations vivantes du génie français. A la gloire des arts et des lettres pour laquelle le dernier siècle et le commencement de celui-ci ne laissaient rien à désirer, s'est jointe la gloire plus durable et plus influente de la philosophie et des progrès de la raison ; notre langue, enrichie par nos poètes, agrandie par quelques hommes éloquents, assouplie par une foule d'écrivains industrieux, a contracté dans les méditations de quelques esprits analytiques une marche rigoureuse et une précision qui mettent enfin la vérité pour ainsi dire aux ordres de l'entendement humain. Devenue la langue commune des hommes cultivés de l'Europe, elle ne nous a procuré longtemps qu'une vaine primauté : maintenant l'empire littéraire qu'elle nous conserve et les lumières qu'elle ne cesse de répandre, agissent de concert pour assurer les salutaires effets du grand exemple dont tous les peuples opprimés nous seraient redevables.

Ce n'est pas seulement à son heureux climat, aux impressions variées qui s'y recueillent par tous les sens, c'est encore à cette même langue, dont les écrits vont secouer le flambeau d'une vie nouvelle sur les campagnes les plus reculées, que la France doit sa fécondité singulière en hommes propres à tout. La grande action des langues anciennes s'exerçait par la parole ; celle des langues modernes s'exerce par les livres. Les premières, vivifiées par des accents pleins de passion, par une prosodie qui se prêtait à tous les effets, et même par une sorte d'intonation musicale dont on ne retrouve plus aucun vestige, même dans notre poésie, étaient surtout faites pour maîtriser le cœur par les sons et les images, pour émouvoir une grande multitude au gré de l'orateur qu'elle suivait avidement des yeux et des oreilles, pour causer de profondes émotions, ou propager l'ivresse contagieuse de l'enthousiasme. Les autres, peu susceptibles des grands mouvements de l'éloquence, sont douées en revanche de plus de clarté, de plus de précision, emploient des procédés plus sûrs, des formes plus méthodiques, et gagnent en véritable lumière ce qu'elles perdent en éclat de couleur, en séduction d'harmonie. Parlées, elles laissent presque toujours les auditeurs indécis et froids : écrites, elles s'emparent lentement de la raison et gravent dans l'esprit une conviction durable.

De toutes les langues modernes, la langue française est celle qui mérite le plus

1. Projet d'établissement d'un lycée national, *Arch. Parl.*, t. XXX, 1[re] sér., p. 538, col. 1.

et ces reproches et ces éloges. Si elle règne maintenant chez les peuples les plus éclairés, c'est à ses livres qu'elle le doit, à ses livres qui sont devenus les principaux instituteurs du genre humain ; et malgré la vigilance et les efforts du despotisme, la France n'est point restée étrangère aux bienfaits de cette langue, perfectionnée par des sages, et qui sans doute peut un jour contribuer à les reproduire.

Le programme de Talleyrand. — Talleyrand n'hésita pas, lui, à « généraliser... ce problème très-philosophique »[1] des rapports de la langue et des idées, et à déclarer sans ambage son opinion sur la pauvreté du vocabulaire et l'étroitesse de la syntaxe, sur les moyens de développer l'un et d'affranchir l'autre :

Si l'on peut laisser au cours naturel des idées le soin de rendre universelle parmi nous une langue dont chaque instant rappellera le besoin, on ne doit pas confier au hasard le soin de la perfectionner.

La langue française, comme toutes les autres, a subi d'innombrables variations auxquelles le caprice et des rencontres irréfléchies ont eu bien plus de part que la raison : elle a acquis, elle a perdu, elle a retrouvé une foule de mots. D'abord stérile et incomplette, elle s'est chargée successivement d'abstractions, de composés, de dérivés, de débris poëtiques. Pour bien apprécier les richesses qu'elle possède et celles qui lui manquent, il faut avant tout se faire une idée juste de son état actuel ; il faut montrer à celui dont on veut éclairer la raison par le langage, quel a été le sens primitif de chaque mot, comment il s'est altéré, par quelle succession d'idées on est parvenu à détacher d'un sujet ses qualités pour en former un mot abstrait qui ne doit son existence qu'à une hardiesse de l'esprit ; il faut rappeller le figuré à son sens propre, le composé au simple, le dérivé à son primitif ; par-là tout est clair ; il règne un accord parfait entre l'idée et son signe, et chaque mot devient une image pure et fidèle de la pensée.

Ici commence le perfectionnement de la langue. Et d'abord la révolution a valu à notre idiôme une multitude de créations qui subsisteront à jamais, puisqu'elles expriment ou réveillent des idées d'un intérêt qui ne peut périr : et la langue politique existera enfin parmi nous ; mais, plus les idées sont grandes et fortes, plus il importe que l'on attache un sens précis et uniforme aux signes destinés à les transmettre ; car de funestes erreurs peuvent naître d'une simple équivoque. Il est donc digne des bons citoyens, autant que des bons esprits, de ceux qui s'intéressent à la fois au règne de la paix et au progrès de la raison, de concourir par leurs efforts à écarter des mots de la langue française ces significations vagues et indéterminées, si commodes pour l'ignorance et la mauvaise foi, et qui semblent recéler des armes toutes prêtes pour la malveillance et l'injustice. Ce problème très-philosophique et qu'il faut généraliser le plus possible, demande du temps, une forte analyse et l'appui de l'opinion publique pour être complettement résolu. Il n'est pas indigne de l'Assemblée Nationale d'en encourager la solution.

Un tel problème, auquel la création et le danger accidentel de quelques mots nous ont naturellement conduits, s'est lié dans notre esprit à une autre vue. Si la langue française a conquis de nouveaux signes, et s'il importe que le sens en soit bien déterminé, il faut en même-temps qu'elle se délivre de cette surcharge de mots qui l'appauvrissoient et souvent la dégradoient. La vraie richesse d'une

1. *Arch. Parl.*, 1re sér., t. XXX, p. 472, col. 1.

langue consiste à pouvoir exprimer tout avec force, avec clarté, mais avec peu de signes. Il faut donc que les anciennes formes obséquieuses, ces précautions timides de la foiblesse, ces souplesses d'un langage détourné qui sembloit craindre que la vérité ne se montrât toute entière, tout ce luxe imposteur et servile qui accusoit notre misère, se perde dans un langage simple, fier et rapide ; car là où la pensée est libre, la langue doit devenir prompte et franche, et la pudeur seule a le droit d'y conserver ses voiles.

Qu'on ne nous accuse pas toutefois de vouloir calomnier une langue qui, dans son état actuel, s'est immortalisée par des chefs-d'œuvre. Sans doute que partout les hommes de génie ont subjugué les idiômes les plus rebelles, ou plutôt par-tout ils ont su se créer un idiôme à part ; mais il a fallu tout le courage, toute l'audace de leur talent, et la langue usuelle n'en a pas moins conservé parmi nous l'empreinte de notre foiblesse et de nos préjugés. Il est juste, il est constitutionnel que ce ne soit plus désormais le privilège de quelques hommes extraordinaires de la parler dignement ; que la raison la plus commune ait aussi le droit et la facilité de s'énoncer avec noblesse ; que la langue française s'épure à tel point qu'on ne puisse plus désormais prétendre à l'éloquence sans idées, comme il ne sera plus permis d'aspirer à une place sans talens ; qu'en un mot elle reçoive pour tous un nouveau caractère et se retrempe en quelque sorte dans la liberté et dans l'égalité. C'est vers ce but non moins philosophique que national que doit se porter une partie des travaux des nouveaux Instituteurs.

Un Ministre immortel dans les annales du despotisme ne jugea pas indifférent à sa gloire, et sur-tout à ses vues, de réserver une partie de ses soins au progrès et à ce qu'il nommoit le perfectionnement de la langue française : en cela il voyoit profondément et juste. L'Assemblée Nationale, qui certes connoît et connoît bien autrement la puissance de la parole, qui sait combien les signes ont d'empire, ou plutôt d'action sur les idées et par elles sur les habitudes qu'elle veut faire naître ou affermir, et qui desire que la raison publique trouve sans cesse dans la langue nationale un instrument vigoureux qui la seconde et ne la contrarie jamais, sentira sans doute aussi, mais dans des vues bien différentes, combien un tel objet importe à l'intérêt et à la gloire de la Nation. Ainsi :

Notre langue a perdu un grand nombre de mots énergiques qu'un goût, plutôt foible que délicat, a proscrits : il faut les lui rendre : les langues anciennes et quelques-unes d'entre les modernes sont riches d'expressions fortes, de tournures hardies qui conviennent parfaitement à nos nouvelles mœurs ; il faut s'en emparer : la langue françoise est embarrassée de mots louches et synonimiques, de constructions timides et traînantes, de locutions oiseuses et serviles ; il faut l'en affranchir. Voilà le problème complet à résoudre [1].

J'ai tenu à citer ce texte tout au long. Aucun autre ne peint mieux l'état des esprits à ce sujet, aucun n'explique mieux l'origine des idées répandues, qui sont, par un côté, révolutionnaires, mais qui, par l'autre, continuent la tradition des grammairiens philosophes.

Grégoire et ses correspondants. — Il était donc naturel que Grégoire, dans l'étude qu'il a faite de la situation linguistique et

1. Talleyrand-Périgord, *Rapp. sur l'Instr. pub.* Paris, Imp. Baudoin et Duport, 1791, In-4°, pp. 95 et suiv.

qui a été l'objet de son rapport de prairial an II-mai 1794, examinât la question. Il n'y a pas manqué :

Je finirai, dit-il, ... en présentant l'esquisse d'un projet vaste et dont l'exécution est digne de vous : c'est celui de révolutionner notre langue. J'explique ma pensée :

Les mots étant les liens de la société et les dépositaires de toutes nos connaissances, il s'ensuit que l'imperfection des langues est une grande source d'erreurs. Condillac voulait qu'on ne pût faire un raisonnement faux sans faire un solécisme, et réciproquement : c'est peut-être exiger trop. Il serait impossible de ramener une langue au plan de la nature et de l'affranchir entièrement des caprices de l'usage. Le sort de toutes les langues est d'éprouver des modifications... Quand un peuple s'instruit, nécessairement sa langue s'enrichit, parce que l'augmentation des connaissances établit des alliances nouvelles entre les paroles et les pensées et nécessite des termes nouveaux. Vouloir condamner une langue à l'invariabilité sous ce rapport, ce serait condamner le génie national à devenir stationnaire...

Mais ne pourrait-on pas au moins donner un caractère plus prononcé, une consistance plus décidée à notre syntaxe, à notre prosodie ; faire à notre idiôme les améliorations dont il est susceptible, et, sans en altérer le fonds, l'enrichir, le simplifier, en faciliter l'étude aux nationaux et aux autres peuples. *Perfectionner une langue*, dit Michaelis, *c'est augmenter le fonds de sagesse d'une nation...*

2° Quiconque a lu Vaugelas, Bouhours, Ménage, Hardouin, Olivet et quelques autres, a pu se convaincre que notre langue est remplie d'équivoques et d'incertitudes ; il serait ... utile et facile de les fixer...

3° ...Une nouvelle grammaire et un nouveau dictionnaire ne paraissent aux hommes vulgaires qu'un objet de littérature. L'homme qui voit à grande distance placera cette mesure dans ses conceptions politiques...

4° La richesse d'un idiôme n'est pas d'avoir des synonymes... La véritable abondance consiste à exprimer toutes les pensées, tous les sentiments et leurs nuances. Jamais, sans doute, le nombre des expressions n'atteindra celui des affections et des idées : c'est un malheur inévitable auquel sont condamnées toutes les langues ; cependant on peut atténuer cette privation.

5° La plupart des idiômes, même ceux du Nord, y compris le russe... ont beaucoup d'imitatifs, d'augmentatifs, de diminutifs et de péjoratifs. Notre langue est une des plus indigentes à cet égard ; son génie paraît y répugner. Cependant, sans encourir le ridicule qu'on répandit, avec raison, sur le boursouflage scientifique de Baïf, Ronsard et Jodelet [*sic*], on peut se promettre quelques heureuses acquisitions ; déjà Pougens a fait une ample moisson de privatifs, dont la majeure partie sera probablement admise...

... Barbasan, La Ravalière et tous ceux qui ont suivi les révolutions de la langue française, déplorent la perte de beaucoup d'expressions énergiques et d'inversions hardies exilées par le caprice, qui n'ont pas été remplacées et qu'il serait important de faire revivre.

Pour compléter nos familles de mots, il est encore d'autres moyens : le premier serait d'emprunter des idiômes étrangers les termes qui nous manquent et de les adapter au nôtre, sans toutefois se livrer aux excès d'un néologisme ridicule...

Le second moyen, c'est de faire disparaître toutes les anomalies résultantes soit des verbes irréguliers et défectifs, soit des exceptions aux règles générales.

A l'institution des sourds-muets, les enfants... ne peuvent concevoir cette bizarrerie, qui contredit la marche de la nature dont ils sont les élèves [1].

Grégoire reçut pour sa philippique les encouragements de diverses « petites gens », si j'ose me servir d'une expression aussi peu « analogue aux circonstances » : ainsi Mahier, instituteur à Château-Gonthier [2].

Le recueil manuscrit contient d'autres lettres d'approbation, l'une d'un nommé Briquet, de Rochefort (ms. 562) ; et aussi de Virchaux, de Lille, qui, dès le 5 décembre 1790, demandait qu'on perfectionnât la langue, en même temps qu'on la rendrait obligatoire dans le premier enseignement (p. 161).

Un anonyme écrit :

Une double révolution est nécessaire dans la langue française : l'une, dans la partie physique, l'autre, dans la partie analytique ou intellectuelle. La [première] pour la rendre sonore, accentuée, prosodique ; la seconde, pour la rendre claire et précise, et écarter toute équivoque du discours. C'est à la musique, c'est aux grands musiciens qu'il appartient de commencer la révolution physique, et c'est dans les solennités nationales qu'ils ont la facilité d'y réussir... C'est au Comité d'Instruction publique qu'il est réservé de faire la révolution dans la partie analytique... Faire que nul ne puisse parler sans s'entendre et sans être entendu, voilà le travail que la philosophie demande en ce moment au législateur, et pour lequel le législateur doit appeler à un grand concours les philosophes citoyens [3].

Une lettre de Grivel, datée du 2 messidor-20 juin 1794, disait :

...Ton rapport sur la langue françoise m'a particulierement fait plaisir. Tes vues pour l'enrichir et la perfectionner m'ont paru aussi justes que profondes. On a remarqué depuis long tems qu'un grand nombre de mots de cette langue, riches, expressifs, nécessaires, tombés en désuétude, l'ont considérablement appauvrie, parceque ces mots n'ont pas été remplacés ou qu'ils l'ont été par de foibles équivalens. Une foule d'expressions heureuses se trouvent dans les langues de nos voisins. Nous pouvions nous les approprier avec grand profit, nous les avons dédaignées, bien différens en cela des Anglois, qui ont pris plaisir à naturaliser tous les mots et toutes les locutions de l'Europe qu'ils ont cru propres à donner plus d'énergie ou plus d'agrément à la leur...

En voyant que notre langue contient beaucoup de mots simples dont nous n'avons pas les composés, et beaucoup de composés dont nous n'avons plus les simples, j'ai autrefois voulu faire une espece de Dictionnaire de ces termes qui

1. *Lett. à Grég.*, pp. 310-313.

2. Celui-là avait pourtant le mérite d'être du métier. Si l'on veut comprendre l'état d'esprit au moment où ces propositions se produisent, il n'est que de se reporter à sa lettre : « Je n'aime point les composés *enhardir*, *enharnacher*, *enorgueillir* ; *hardir*, *harnacher*, *orgueillir* me paraissent préférables. Il y a nombre de verbes comme *bouillir*, *s'asseoir*, qu'il serait à propos de réformer et de simplifier ; les anomalités [*sic*] ne font que confusion et embarras... (*Lett. a Grégoire*, p. 331). » Qu'on simplifie les verbes ; pourquoi dire, par exemple, *nous voulons*, *vous voulez*, *ils veulent*, au lieu de : *ils voulent* ou *ils voulont*, comme on dit au futur *ils voudront* ? De même, pourquoi ne pas dire au futur : *je voulerai*, *tu vouleras*, etc. ? Pourquoi ne pas dire : *je vas*, *tu vas*, *il va*, *nous vallons*, *vous vallez*, *ils vallont*. — *Je vaux*, *tu vaux*, *il vaut*, *nous vaulons*, *vous vaulez*, *ils vaulont*, etc. ? » (*Ib.*, p. 333).

3. *Ib.*, Imp., pp. 337-340.

nous manquent. J'aurois, en consultant l'analogie des mots et l'esprit de la langue, suppléé tous les termes simples ou composés dont nous avons besoin pour completter ces familles de mots [1]...

Attitude réservée de Domergue. — Domergue avait écrit dans son *Journal* un article qui semble une réponse anticipée :

Je respecte la raison ; mais, pour jouir du bonheur suprême d'une langue tout-à-fait philosophique, faut il cribler de coups de canif les pages inviolables de nos immortels écrivains ? J'ignore jusqu'à quel point nous portera l'esprit de réforme qui meut les têtes françoises ; mais vraisemblablement on n'élevera pas l'édifice d'une langue, parfaitement conforme à la raison, sur les membres déchirés de Racine, de Voltaire, de Fénelon, de Thomas, de l'abbé Barthélemi. Nos législateurs ont soufflé sur les parlements ; les parlements ne sont plus, et la justice mérite enfin son nom ; ils ont soufflé sur le clergé, le clergé n'est plus, et la religion et l'évangile se sont embrassés. Mais que d'un souffle dévastateur, des législateurs de la langue renversent son système pour en édifier un nouveau ; je vois disparoître, sans être remplacés, les chefs-d'œuvre du goût, du génie, de la raison elle-même. La philosophie, semblable à la flamme dévorante, changeroit en un vaste monceau de cendres les plus magnifiques moissons, parce que des plantes nuisibles ou parasites ont crû parmi le froment [2].

On remarquera toutefois que Domergue ne conteste ni le principe ni le droit des législateurs. Il ne se résigne pas aux sacrifices qu'entraînerait un pareil bouleversement, voilà tout. Après le discours de prairial, il semble sinon convaincu, du moins rallié [3].

La grammaire générale avait fini par fausser à ce point la conception qu'on avait des droits et du pouvoir des théoriciens, que les adversaires même de ces propositions ne répondent pas en en faisant voir l'absurdité. Imposer pareille contrainte au développement naturel de la langue ne semble pas leur avoir paru impossible.

Adhésion de Pougens. — Pougens approuvait sans réserve toute une partie du plan :

Tu as mieux saisi que personne combien, à l'époque d'une régénération entière il importe de remplacer le dangereux registre de nos vieilles erreurs par des définitions philosophiques et républicaines, qui seront suivies du tableau des acceptions variées que le génie imprime à chaque mot, avec des citations tirées des grands classiques morts et vivants [4].

1. *Lett. à Grégoire*, ms. Révol. 222, p. 523.
2. T. I., p. 296 ; t. II, p. 38.
3. « J'ai lu avec bien du plaisir, dans le *Républicain*, ton adresse... Poursuis tes travaux en ce genre, et que la France te doive une grammaire déduite de quelques principes lumineux et un vocabulaire où la justesse des définitions écarte à jamais les erreurs qui naissent des mots. » (25 prair. an II-13 juin 1794. *Lett. à Grégoire*, p. 321).

Les termes sont vagues assurément, et l'approbation fort réservée. Domergue avait à ce moment besoin de Grégoire, « Mécène de la République des lettres »; il laissa passer sans protestation les idées contenues dans le *Rapport*.

4. *Lett. à Grégoire*, p. 326.

CHAPITRE IV

ORIGINE ET DESTINÉE DE CES PROJETS

Causes profondes de ces aspirations. — Il ne faut pas oublier que les utopies des réformateurs voisinaient avec le rêve humanitaire de la langue universelle entretenu par Silkins et Leibnitz, et qui trouve son écho dans les conférences de *pasigraphie* de Meimieux [1]. La grammaire générale atteignit là, si l'on peut dire, le sommet de son ascension. En ce qui concerne les langues, elle les dominait et prétendait au droit de les dominer d'après son *a priori*. Cette opinion, si peu fondée en science, en avait imposé aux savants. Toutefois il ne faudrait pas exagérer ses responsabilités.

L'exemple de la nomenclature chimique. — C'est la nomenclature chimique, création rationnelle et systématique, qui exerçait sa force de contagion. En chimie, la langue, fondée sur des principes systématiques, ne s'altérait pas, elle se complétait seulement par des additions réglées, qu'on pouvait presque prévoir.

Voici un exemple : *oxydation*. Le *Journal des Arts et Manufactures* remarque avec raison : « C'est d'après ce premier nom [*oxigène*] qu'on a donné celui d'*oxidation* à l'opération par laquelle on brûle ou on calcine les métaux, et qu'on a nommé *oxides* métalliques... les métaux brûlés qui portoient autrefois le nom de *chaux métalliques* » [2].

Dans la composition des mots, l'ordre des éléments est à lui seul une indication : ainsi, parmi les fontes, on distingue la fonte *carbo-*

1. *Pasigraphie ou premiers élémens du nouvel art-science d'écrire et d'imprimer en une langue de manière à être lu et entendu en toute autre langue sans traductions*, inventés * et rédigés par J... de M... [*Meimieux*], ancien major d'infanterie allemande*, Paris, 1797, in-4°. [Toute la partie placée entre les deux * est remplacée dans *La Décade* par ceci : par D. M. A. M. d'I, et rédigés par l'inventeur lui-même et par R. A. Sicard, instituteur des sourds-muets à Paris ; un vol. in-8°.] Je ne me suis pas arrêté à cet espéranto de l'époque, déjà lancé en l'an III, et auquel Sicard avait donné son appui, parce qu'il était, non pas une adaptation du français, mais une langue universelle. Voir *La Décade*, an IV, 1er trim., p. 369.

2. T. III, p. 210, 1797. Cf. *acide gallique*, *Ib.*, p. 91, H. D. T. : 1805.

Un nouvel acide est signalé. Il entre sans difficulté dans la série : *acide prussique* (4 févr. 1811, *Proc.-Verb. Ac. Sc.*, t. IV, p. 417, col. 1).

oxygénée et la fonte *carbonatée*. La première expression est justifiée dans une note :

Ce terme est nouveau et peut être critiqué. Mais l'immortel Lavoisier n'a-t-il pas le premier donné l'exemple, en nommant les radicaux composés du règne végétal, *hydro-carboneux*, ou *carbon-hydreux*, pour désigner la combinaison ternaire de l'hydrogène et du carbone avec l'oxygène ? La substance dominante est ordinairement indiquée par la précédence accordée à son signe dans la composition du mot, pour démontrer qu'il y a plus de cette substance que de celle qui suit. Comme nous voulons exprimer ici la combinaison du fer avec des portions égales de carbone et d'oxygène, nous donnons la précédence au carbone pour marquer sa supériorité et pour désigner son extrême importance dans la fabrication de la Fonte [1].

Sur la seconde on observe : « L'École des Mines nous a donné l'exemple de ce genre de terminaison (*sulfaté*, *fluaté*, etc.), d'après la nouvelle classification du célèbre Haüy » [2].

J'ajouterai qu'il est question plus loin de fonte *surcarbonatée*. L'usage des préfixes s'annonce.

Enfin, si elle semblait avoir atteint un idéal dans son développement régulier, l'heureuse nomenclature chimique se régularisait sans peine par des corrections :

Le Platine était nommé, avant l'établissement de la nouvelle nomenclature méthodique, *la* Platine ; il est fâcheux qu'on n'ait pas pu réussir à mieux accorder la délicatesse de la langue avec l'intérêt de la science : mais quelque barbare que soit cet accouplement de l'article masculin avec une désinence aussi généralement féminine, nous ferons céder notre répugnance à l'autorité de l'exemple, et nous dirons *le* Platine avec les Chimistes [3].

Ailleurs, au contraire, tout était trouble et confusion. Rien de réglé ni de systématique. On invente bien ou mal, comme on peut. Les savants en souffrent et ils s'en plaignent.

Ce n'est pas un agité de la politique, c'est Cuvier qui, en l'an IV, fait un rapport où il approuve les demandes du citoyen Ant. Nicolas Duchesne relatives à l'Établissement d'une nomenclature européenne d'histoire naturelle [4].

Souci de l'intérêt pédagogique. — Enfin, une dernière considération animait les réformateurs. Il ne semblait pas possible que l'enseignement élémentaire qu'on voulait créer pût s'accommoder de tant d'inutiles difficultés de langage.

Déjà, le 14 juin 1791, l'auteur d'un plan d'instruction disait :

1. *Ann. Arts et Man.*, an VIII, t. I, p. 152.
2. *Ib.*, p. 153.
3. *Ib.*, an IX, t. III, p. 210, n. 1.
4. *Proc.-Verb. Ac. Sc.*, an IV, t. I, p. 17, col. 1.

« j'observerai de plus qu'on doit préférer d'employer, dans les livres des enfans, ceux des mots techniques qui, soit pour les objets physiques, soit pour les autres, sont adoptés généralement. Cette langue scientifique est toujours mieux faite que la vulgaire » [1].

Nous avons rapporté plus haut l'opinion d'Arbogast, très favorable à la réforme. Voici son argument principal :

...Il est de la plus grande importance de donner une attention particulière à ces nomenclatures, dans des livres qui doivent, autant qu'il est possible, ne contenir aucune erreur, et ne laisser subsister aucun préjugé. Déjà des essais heureux de réforme, dans la langue de la chimie et de la physique, ont constaté cette vérité à la face de l'Europe. C'est un mérite encore qui est particulier à la France, et si j'avais à appuyer cette assertion d'un autre exemple, je citerais vos travaux, législateurs, ceux des Assemblées constituante et législative, où, pour rectifier les idées sur des matières politiques, on est aussi forcé de rectifier la nomenclature, celle de l'ancien régime ne pouvant convenir à celui de la liberté.

La langue française qui, de toutes les langues usitées aujourd'hui, est la plus propre aux sciences, parce qu'elle est la plus précise et la plus analytique, acquerra, par cette amélioration, un degré de perfection de plus, et de nouveaux droits à devenir la langue universelle [2].

On ne peut et on ne doit s'engager dans la voie qui conduira à l'instruction de la nation qu'à la condition de perfectionner l'idiome, disait-on.

Le 22 brumaire an III-12 novembre 1794, le citoyen Curo, professeur d'hydrographie à Port-Brieuc, écrivait à Grégoire : « J'ai cru devoir, au moment où les écoles normales vont être organisées, devoir [*sic*] à te prier d'insister sur ce qu'on supprime enfin, dans l'enseignement des éléments d'arithmétique, les expressions barbares *soixante et dix, quatre vingt dix* et même *quatre vingt*, qui nous rappellent les tems d'ignorance où l'on comptait par vingtaines ». L'auteur ajoute : « Tu es trop philosophe pour croire, au reste, que ce soit ce dernier motif qui me fait désirer cette suppression, et que c'est véritablement l'embarras qu'éprouve un commençant » [3].

A l'École Normale, Lagrange déclara qu'un des objets de l'institution « était de rectifier la langue des sciences » [4].

L'École Normale se ferma, mais les Écoles Centrales subsistaient, et le cours de Grammaire générale entretenait dans cette génération l'idée que les langues étaient des instruments logiques et qu'elles devaient être non seulement considérées dans leur valeur analy-

1. Arch. Nat., F^{17}, 1309, 1.

2. *Rapp.* d'Arbogast sur la Composition des livres élémentaires (oct. 1792, dans Guill., *Proc.-Verb. Com. Instr. pub.*, Conv., t. I, p. 98-99).

3. *Lett. à Grégoire*, ms. Révol. 222, p. 1.

4. *Débats*, t. I, p. 15.

tique, mais au besoin corrigées dans les imperfections qui les empêchaient de jouer leur rôle essentiel. Et qui sait ce qui eût pu être tenté si pareille doctrine avait longtemps continué à être enseignée ? Elle n'eût pas fait une révolution ; elle pouvait amener dans divers domaines des revisions systématiques des nomenclatures.

L'adhésion de la Convention. — La Convention ne paraît pas avoir été surprise, étant habituée à connaître de tout, de se voir adresser cette nouvelle *Lettre à l'Académie*, et de s'entendre demander de refondre en un code la jurisprudence coutumière de Vaugelas, de Bouhours et de leurs successeurs. Elle connaissait Pougens, l'apôtre des créations et des récupérations de mots [1] ; elle allait déléguer à l'École Normale de Paris, Sicard, qui s'était fait une spécialité d'étudier la syntaxe d'une langue parlée d'après les observations faites sur des muets ; au lieu d'écarter par la question préalable la motion de Grégoire, elle décréta, le 16 prairial an II-4 juin 1794, que « le Comité d'Instruction publique présenteroit un rapport sur les moyens d'exécution pour une nouvelle grammaire et un nouveau vocabulaire de la langue françoise », qu'en outre « il présenteroit des vues sur les changements qui en faciliteroient l'étude et lui donneroient le caractère qui convient à la langue de la liberté ».

Avortement. — A vrai dire, il n'advint rien de ces projets. Il ne faudrait pas croire pourtant que les idées qui les inspiraient étaient abandonnées. On pourrait citer bien des preuves de leur survivance.

Derniers tenants. — En l'an VII, Duhamel n'avait pas cessé d'espérer. Il était en effet chargé « d'analyser les idées que présentent les termes dont se compose la langue des sciences morales et politiques ou, ce qui est la même chose, de refaire la langue de ces sciences » [2].

Barruel est plus précis : « Chaque fois, dit-il, que l'on imprimera un ouvrage élémentaire, notre législature aura soin auparavant de le mettre au niveau des progrès de la science ». Pour hâter ces progrès, « il seroit nécessaire qu'elle commençât par réformer la langue de chaque science, et qu'elle fît pour chacune d'elles ce qu'on a fait si heureusement pour la chimie, dont on a abrégé par là l'étude de moitié. La grammaire surtout en a plus besoin qu'aucune » [3].

La « science grammaticale », la première qui croit avoir assuré

1. *Lett. à Grégoire*, p. 326, ms. pp. 501 et 582.
2. *Note* du 19 prair.-7 juin 1799, Arch. Nat., F^{17} 1344^{a}, 30.
3. *Plan d'éduc.*, p. 179.

ses « principes », s'essaiera longtemps à de nouvelles nomenclatures [1], d'une audace incroyable.

Un rapport fait à la Classe des Sciences de l'Institut, le 11 ventôse an VIII-2 mars 1800, se termine par des réflexions sur les termes d'*hydroscope*, *aéromètre*, *hygromètre*, pris trop souvent dans des acceptions impropres : « Le vrai moyen de faire cesser cette confusion, plus nuisible qu'on ne le croit à l'avancement des sciences, serait peut-être d'adopter... la dénomination de *gravimètre*... qui convient d'autant mieux que l'usage qu'en font [de l'instrument] aujourd'hui les physiciens pour déterminer la densité spécifique des corps, le rend au moins aussi souvent *pèse-solide* que *pèse-liqueur* » [2].

Un autre jour, à l'Institut encore, on s'insurge contre le charlatanisme de la langue médicale :

Le Cn Hallé lit, en son nom et en celui des Cns Des Essartz et Portal, le Rapport... du Cn Lefoulon qui dit que le rum possède au plus haut degré les propriétés d'être *fortifiant*, *incisif*, *détersif*, *balsamique* et *vulnéraire* ; faisant abstraction des faits en conséquence desquels on a adopté ces expressions, nous demanderons ce que signifient ces mots, dont les uns ne signifient véritablement rien d'exact, les autres, ce qui est bien pis, ne donnent naturellement que des idées évidemment fausses ; le mot de *balsamique*, appliqué au rum comme médicament interne, ne signifie absolument rien ; ceux de *vulnéraire* et de *détersif* ne présentent que des idées très générales, très vagues et par conséquent très inexactes ; celui d'*incisif* donne une idée fausse... le remède dit *incisif* auroit immédiatement agi sur cette humeur pour la couper, la diviser et la dissoudre. Or c'est ce qui n'est, ni démontrable, ni possible...

Ne seroit-il pas à désirer, et n'est-ce pas dans l'Institut qu'on en doit donner l'exemple, que la médecine, si importante par son objet, si remarquable par la somme de faits et de phénomènes qui en font le fondement, si illustrée par les travaux immortels de tant d'hommes de génie, soit enfin ramenée, comme l'ont été de nos jours toutes les sciences naturelles, physiques et expérimentales, à cette précision de raisonnement, à cette exactitude de langage sans lesquelles il faudroit désespérer de lui voir faire de nouveaux progrès [3] ?

1. On pourra voir encore un bel exemple de terminologie nouvelle dans l'*Abrégé d'un cours complet de Lexicologie à l'usage des Élèves de la quatrième classe de l'École polymathique*, par P. R. F. Butet de la Sarthe, Directeur de cette école. Paris, an IX-1801.

2. *Proc.-Verb. Ac. Sc.*, t. II, p. 116, col. 1.

3. *Ib.*, an VII, t. I, p. 598, col. 1-2.

CHAPITRE V

EN MARCHE VERS L'ÉTATISME

Origine des tendances étatistes. — On dira, et on n'aura pas tort, que la création de l'Académie française avait déjà constitué une première mainmise de l'État sur l'autorité en matière de langue. A l'époque où la Convention était souveraine maîtresse de toutes choses, il se trouva des gens pour lui proposer de prendre en main, directement, le commandement que des personnes interposées n'avaient pas su exercer.

Si étrange que puisse nous paraître l'idée de soumettre la langue à une contrainte officielle au moment où on prétendait ouvrir le règne universel de la liberté, il était à peu près fatal qu'elle enchantât un moment les esprits. J'ai dit ailleurs la foi qu'on avait en la Loi. Une loi grammaticale, inspirée par la raison, qui aurait préalablement soumis à son joug la langue de la Nation en la réformant comme nous venons de le dire, aurait du reste peu besoin d'être imposée : elle s'imposerait d'elle-même, et, s'il devait y avoir des récalcitrants, personne ne doutait du droit que la Nation avait d'exiger d'eux le respect des prescriptions auxquelles on soumettait leurs usages. Billevesées sans doute, comme tant d'autres, mais qui étaient dans l'esprit du temps. C'était encore le bonheur public qui était en jeu, l'utilité commune qu'il s'agissait de servir. Si l'autorité de l'État devait être aussi et plus tyrannique que celle de l'Académie, du moins elle ne s'inspirerait plus des caprices de privilégiés. Les principes seraient ses guides, l'intérêt de la nation, son objet.

Encouragements du pouvoir. — Malgré les invites qui leur étaient faites et dont nous avons parlé dans un chapitre précédent, les Assemblées révolutionnaires eurent le bon sens de ne pas légiférer sur les particules. Mais elles ne renoncèrent pas absolument à la tutelle qu'on leur proposait d'exercer sur la langue, loin de là. Elles manifestèrent d'abord à toutes occasions et de toutes façons l'intérêt qu'elles prenaient à tous les travaux qui lui étaient con-

sacrés. Des faits précis et des votes mettent hors de doute ces dispositions bienveillantes.

A plusieurs reprises la Convention et ses comités ont écouté et accueilli ceux qui lui apportaient et lui proposaient des travaux spéciaux. Des grammairiens eurent leur part dans les récompenses et encouragements distribués sur le rapport de Chénier : savoir Domergue, Pougens, d'Açarq, Duhamel [1]. Sur des listes postérieures figurèrent Wailly [2], la veuve Lacombe, femme de l'auteur du *Dictionnaire du vieux langage français* [3], Goussu [4], Blondin [5].

S'agit-il de la Bibliothèque Nationale, le rapporteur [Millin ?] ne manque pas de faire ressortir l'importance des documents que possède ce dépôt unique pour l'étude des variations et des changements de notre idiome.

Le 5 brumaire an III-26 octobre 1794, la Convention décrète que le Comité d'Instruction publique lui présentera un rapport « sur le plan du Dictionnaire complet de la langue française entrepris par le citoyen Pougens, et sur les moyens d'exécution nécessaires pour la publication de cet ouvrage » [6].

Le 25 nivôse an III-14 janvier 1795, la même assemblée accorde une mention honorable et l'insertion au *Bulletin* de l'hommage que fait Urbain Domergue de son *Journal de la Langue française* ; elle décide en outre que son prospectus sera renvoyé au Comité et à la Commission d'Instruction publique, pour voir au moyen d'utiliser ce journal pour l'instruction des élèves de l'École Normale [7].

Le 1er brumaire an IV-23 octobre 1795, sur le rapport de Ginguené, le Comité de la Convention vote l'impression de la traduction de l'*Hermès* de Harris par Fr. Thurot.

En l'an IV, dans le numéro du 9 nivôse-30 décembre 1795 du *Magasin Encyclopédique* ou *Journal des Sciences, des Lettres et des Arts* [8], avait paru une critique acerbe de Domergue, de ses prétentions et de sa façon d'écrire [9]. La fin de l'article, et c'est là ce qui nous

1. Guill., *Proc.-Verb. Com. Instr. pub.*, Conv., t. V, pp. 381-385, 392 et 102.

2. Proposé le 21 germ. an III-13 avril 1795 au Comité, inscrit au décret du 27 (Id., *Ib.*, t. VI, pp. 76 et 89).

3. Id., *Ib.*, p. 127.

4. Id., *Ib.*, pp. 593 et 630 (16 fruct. an III-2 septembre 1795).

5. Id., *Ib.*, p. 628, 16 fruct. an III-2 sept. 1795.

6. Arch. Nat., F17a 1306-1307.

7. Ib.

8. T. V, p. 195. Voir une réimpression : Bibl. Nat., Inv. Z 23.806.

9. L'auteur s'égaie de la *grammaire transcendante*, qui jusque-là s'appelait *Grammaire générale*. Domergue ne sait point écrire. Il se sert d'images incohérentes : *la mauvaise grammaire exposée au grand jour sera mise au creuset*. Il abuse des mots, tombe dans l'exagération et l'emphase. Qu'est-ce que *le faux or d'une grammaire* ? Comment peut-on écrire qu' « un pauvre grammairien ment à la France entière et à l'Europe ? Partout de grands mots pour des idées petites et communes, caractère du faux esprit ».

intéresse ici, contestait le droit qu'avait la Convention de livrer le manuscrit du Dictionnaire de l'Académie à deux libraires. Les phrases où l'Académie est défendue, le trait lancé « aux 144 instituteurs de la nation » semblent indiquer que l'article est de Morellet.

Une machine a gouverner la langue. — En l'an V, Domergue proposait plus et mieux que la continuation des travaux académiques. Il avait imaginé toute une hiérarchie d'écoles, une véritable bureaucratie de la langue.

La vérité et le bonheur, disait-il, dépendent d'une langue bien faite et bien apprise ; elle réfléchit la saine morale, la saine politique, les principes éternels de la logique et du goût. [On notera cette phrase].

J'établis d'abord à Paris une école régulatrice métropolitaine de langue françoise, avec un professeur désigné par l'opinion publique, pour que le choix ait l'assentiment général ; deux adjoints nommés par le professeur, pour qu'il y ait unité de principes et de méthode ; un conseil ou juri, composé de dix membres d'un talent distingué : deux métaphysiciens, deux grammairiens, deux poètes, deux prosateurs, deux acteurs hommes de lettres, pour que tous les intérêts de la langue soient stipulés. L'opinion publique dictera également ce choix.

Le professeur métropolitain et ses deux adjoints formeront le professeur et les deux adjoints de chaque école régulatrice départementale.

Le conseil ou juri métropolitain, dont le professeur et ses deux adjoints seront membres nés, conférera aux élèves de l'école métropolitaine, d'après un examen qui ne laisse aucun doute sur leur capacité, le pouvoir d'enseigner dans une école régulatrice du département. Le juri sera encor chargé de répondre aux différentes questions qui lui seront proposées sur la langue et sur la grammaire, de composer ou de juger les inscriptions et les chants patriotiques ; d'indiquer au gouvernement les métaphysiciens, les grammairiens, les poètes, les prosateurs, les acteurs dont il faut encourager le talent, pour le faire servir à l'affermissement et à la gloire de la république.

Secondement, j'établis dans chaque chef-lieu de département une école régulatrice départementale de langue françoise, ayant son professeur, et celui-ci, ses adjoints, nommés, comme je l'ai dit, par le juri métropolitain, et consacrés à former les instituteurs des écoles primaires, quant à la partie de la langue nationale.

Chaque école régulatrice départementale aura aussi son conseil ou juri, correspondant avec le juri métropolitain, composé à-peu-près des mêmes éléments, exerçant à-peu-près les mêmes fonctions, chargé surtout de conférer aux élèves de l'école départementale, d'après un examen qui ne laisse aucun doute sur leur capacité, le pouvoir d'enseigner la langue françoise dans les écoles primaires [1].

L'idée de cette mécanique, presque aussi compliquée que la Constitution de Sieyès, ne fut pas accueillie. Elle était presque inutile. Par ses établissements d'instruction publique, son enseignement, ses

1. *La Prononciation fr.*, pp. 64-66.

examens, l'État allait peu à peu acquérir le moyen de faire la police de la langue, et on sait s'il en usa [1].

Le Code académique devient Code d'État. — La première et la plus significative manifestation de l'esprit nouveau, qui tendait à confier à l'État la police de la langue, fut l'ordre donné de réimprimer pour son compte le Dictionnaire de l'Académie française.

Le 8 août 1793, l'Académie avait été supprimée [2] avec presque toutes les autres.

On chercha bientôt à la remplacer dans la direction de la langue. Quelques-uns avaient songé à confier cette fonction au Comité d'Instruction publique. Il devait être chargé de « rédiger un ouvrage périodique destiné à donner aux mots qui composent la langue française leur véritable sens... ». On opposerait ainsi son autorité aux déformations [3].

Le sauvetage du Dictionnaire. — Il nous a été conté en détail par Morellet :

J'exerçais, comme directeur, la fonction de secrétaire pendant l'absence de Marmontel. A ces deux titres, je me crus autorisé, et même obligé par les circonstances, à faire tous mes efforts pour sauver les restes précieux qu'on allait détruire, et je les emportai chez moi, disposé à toutes les restitutions qu'exigerait l'autorité, mais comptant bien qu'elle n'en exigerait pas. S'il y avait d'ailleurs quelque témérité dans cette démarche, je prenais sur moi le danger.

Je sauvai ainsi douze volumes in-folio, c'est-à-dire :

1° Un portefeuille contenant les titres de l'Académie, entre autres les lettres patentes de son établissement en 1635 ; divers papiers et titres, tels que ceux des fondations de prix entre ses mains, et plusieurs autres pièces ;

2° Cinq volumes des registres de présence, de 1673 à 1793 ;

3° Trois volumes de registres proprement dits, formés des procès-verbaux de chaque séance ;

4° Un volume manuscrit des Remarques de l'Académie sur la traduction de Quinte-Curce par Vaugelas ;

5° La copie de la nouvelle édition du Dictionnaire.

Bientôt [le 8 août] fut porté le décret qui supprimait les académies, et les scellés furent mis sur les salles du Louvre qu'elles occupaient, sans qu'on daignât appeler à cette opération aucun des officiers du corps littéraire dont on saisissait les propriétés.

1. Le ministre Fr. de Neufchâteau était grammairien à ses heures. Rien, dans les Études qu'on a conservées de lui, qui marque des tendances nouvelles. Voir H. L., t. IX, p. 325.

2. A vrai dire, dès l'époque de la Constituante, elle avait été menacée. En 1791, elle agonisait. Plus de concurrents pour les prix. Des séances auxquelles assistaient à peine quelques membres. Le 5 août 1793 eut lieu la dernière. Le 8, sur un rapport de Grégoire, la Convention, présidée par Danton, rendit un décret au terme duquel « toutes les Académies et sociétés littéraires, patentées par la Nation, étaient abolies » (voir Ém. Gassier, *Les Cinq Cents Immortels*, Paris, Jouve, 1906, p. 122-123. Cf. Biré, *L'Acad. fr. pendant la Révol.*, *Corresp.*, 10 juin 1896, pp. 835-872).

3. 28 fruct. an II-14 sept. 1794, Guill., *Proc.-Verb. Com. Instr. pub.*, Conv., t. V, p. 37.

Je fus averti, vers la fin du mois, par le suisse de l'Académie, que des commissaires devaient venir lever les scellés, et qu'on l'avait chargé d'en prévenir le secrétaire, le directeur et le chancelier.

Marmontel était absent ; le chancelier, Vicq d'Azyr, frappé d'une terreur extrême, assez bien fondée sur l'aversion des patriotes pour la reine, dont il était le médecin, ne se serait montré pour rien au monde. La corvée retombait donc sur moi, et je me rendis au Louvre.

L'un des deux commissaires était Dorat-Cubières, alors secrétaire de la fameuse Commune de 1793, l'autre était Domergue [1], aussi mal intentionné que son collègue pour l'Académie française [2]. Ces messieurs me traitèrent assez légèrement, ainsi que l'Académie. Ils me dirent que son Dictionnaire ne valait rien, que le plan était vicieux et l'exécution défectueuse, et qu'il fallait en ôter tout ce qui était contraire à l'esprit républicain ; enfin que l'Académie elle-même était un très mauvais établissement.

Je confesserai ici ma sottise. J'eus l'imprudence de répondre à ces messieurs, et de défendre l'Académie. Cependant, après quelques mots et quelques répliques, dans un intervalle lucide, je conçus que je ne les convertirais pas, et que je courrais quelque danger à prolonger la querelle. Ils me demandèrent alors la copie du Dictionnaire que l'Académie préparait pour une nouvelle édition ; je leur dis qu'elle était chez moi, qu'il y en avait divers cahiers épars chez quelques académiciens, que je les rassemblerais et que je remettrais l'exemplaire à la première injonction que je recevrais du Comité d'Instruction publique. Ils se contentèrent de ma réponse, et je me retirai. Quelques jours après, je reçus du président du Comité d'Instruction publique, Romme, l'ordre d'envoyer au Comité le manuscrit du Dictionnaire. J'obéis.

Quant aux registres et autres manuscrits, ils ne me les demandèrent point, et je les gardai jusqu'en 1805 où, dans une séance publique pour la réception de M. Lacretelle, en les rapportant à l'Institut, je rendis compte de la manière dont je les avais conservés.

Morellet ajoute :

Le manuscrit du Dictionnaire, qu'on avait commencé de livrer à l'impression, était le fruit du travail des séances de trente années, la dernière édition étant de 1762 ; ce travail consistait en corrections faites à la marge d'un exemplaire de cette édition, ou recueillies sur des papiers séparés ; elles étaient, pour la plupart, de Duclos, d'Olivet, d'Alembèrt, Arnaud [*sic*], Suard, Beauzée, et en général d'académiciens qui ont fait de la langue et de l'art d'écrire une étude approfondie. On verra plus tard qu'elles ont été employées dans l'édition de deux volumes in-4°, publiée par Smith et Cie, à qui notre copie a été donnée ou vendue, j'ignore à quelles conditions [3].

On pensera peut-être que les registres, les titres, le Dictionnaire de l'Académie ne couraient pas ce risque dont je crois les avoir sauvés ; mais ceux qui feraient

1. Domergue était chef du bureau de la bibliographie, placé sous les ordres du Comité d'Instruction publique.

2. La liste qu'on trouvera (Guillaume, *o. c.*, p. 509-510) donne en effet les noms de Domergue et de Dorat-Cubières parmi ceux des commissaires chargés de faire l'inventaire des objets nationaux utiles à l'instruction publique, commissaires dont la réunion s'appelle Commission des Arts.

3. Il sera question du manuscrit du Dictionnaire de l'Académie française dans les séances du Comité des 11 et 21 pluviôse an II-30 janvier et 8 février 1794.

cette objection n'auraient pas une idée juste des circonstances de ce temps-là et de celles qui suivirent.

Le Dictionnaire était sans doute moins exposé, parce qu'il pouvait être de quelque valeur pour un libraire qui voudrait l'imprimer. Et cependant il faillit être perdu, et ce fut un de mes confrères, Garat, qui le tira de la poussière du Comité d'Instruction publique, où il était oublié depuis trois ou quatre ans. Quel eût donc été le sort des titres et des registres de l'Académie, qui n'avaient aucune valeur vénale, et n'intéressaient aucunement les destructeurs mêmes de ce corps littéraire ? Ils auraient été vraisemblablement livrés aux flammes par les vandales qui ont dominé jusqu'au milieu de 1795, ou bien ils se seraient perdus, comme tant d'autres pièces, dans le désordre des dépôts [1].

On ordonne la publication. — Déjà le 11 pluviôse an II-30 janvier 1794, un membre du Comité d'Instruction publique lui avait proposé de confier le manuscrit du Dictionnaire à un citoyen non nommé [Garat ?], qui le publierait. Coupé et Grégoire furent chargés d'un rapport. Il est probable qu'on en resta là pour l'instant.

Le 21, Morellet, sans doute mis au courant, envoyait un cahier égaré. L'affaire en effet n'était pas oubliée. Le 18 thermidor an III-5 août 1795, les conditions de publication furent soumises au Comité par Maradan [2].

Le 24 fructidor, lecture fut donnée d'une lettre d'un citoyen Beyerlé, demandant communication de l'exemplaire annoté. Il fut décidé que le manuscrit ne serait pas déplacé, et que tous les citoyens qui désireraient en avoir communication « pour les spéculations particulières » pourraient le consulter à la Bibliothèque [3].

Le premier jour complémentaire de l'an III-17 septembre 1795, Lakanal exposa à la Convention le projet du Comité :

Citoyens, à l'époque de la suppression des académies, la nation a hérité de leurs effets et papiers ; dans cette succession littéraire, il se trouve un exemplaire du Dictionnaire de l'Académie française, chargé de notes marginales et interlinéaires, qui sont le premier jet d'un travail dont l'Académie s'occupait depuis plusieurs années pour une nouvelle édition de ce Dictionnaire. Ces notes, ou écrites à la hâte par les auteurs, ou quelquefois même par un secrétaire sous leur dictée, n'ont de précieux que le fruit qu'on en peut tirer pour perfectionner cet ouvrage, dont tout le monde reconnaît depuis longtemps l'extrême imperfection.

Le seul moyen de rendre utile pour la nation ce dépôt confié au Comité d'instruction publique est de le communiquer à des gens de lettres capables d'achever le travail commencé, et il est évident que ce sont les auteurs mêmes de l'ébauche qui sont le plus capables de l'ouvrage. La plupart vivent encore : eux

1. Guill., *Proc.-Verb. Com. Instr. pub.*, Conv., t. II, pp. 326 à 328. L'orthographe d'une es réponses de Morellet mérite d'être reproduite : « ...Il y manque quelques feuilles restées ans les mains de quelques uns des académiciens qui les emportoient chès eux pour faire urs observations et je les recueillerai et je ne manquerai pas de vous les addresser, je ne nnois aucun autre manuscrit ou piece qui tienne à ce travail. agrées mes civilités. »

2. Id., *Ib.*, t. VI, p. 501.

3. Id., *Ib.*, p. 658.

seuls ont le secret de leur plan et la clef de plusieurs abréviations qui seraient peut-être indéchiffrables pour d'autres.

Il convient ensuite de choisir une compagnie de libraires, de faire en grand cette entreprise, de donner une édition parfaite pour l'exécution autant que pour la rédaction, et de tirer à un tel nombre d'exemplaires, qu'imprimant au commerce de la librairie un grand mouvement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il établisse à la fois une circulation considérable et de numéraire, et des mots d'une langue devenue vraiment universelle par nos victoires et par le triomphe de nos principes.

Mais, pour parvenir à ce but, il faut que le manuscrit soit déplacé. Il faut que le Comité, qui n'est que le dépositaire, soit autorisé par la Convention nationale à faire passer ce dépôt dans des mains qui lui donnent toute sa valeur.

Lakanal continuait :

Il y a plus de six mois qu'un homme de lettres connu, lié avec toute l'ancienne Académie, avait offert au Comité de se charger de ce travail [1]. Cette proposition n'eut point alors de suite : il l'a renouvelée dans ces derniers temps, au nom du libraire Smits, patriote liégeois, qui vient de donner une superbe édition de la traduction de Senèque ; presque au même instant, le libraire Maradan, connu aussi par de belles entreprises, a présenté au Comité une pétition pour le même objet. Le Comité l'a engagé à se concerter avec l'homme de lettres auteur des premières propositions ; ils se sont vus, et le résultat de cette entrevue est une compagnie formée par les deux libraires Smits et Maradan, avec un riche libraire étranger...

La compagnie faisait un fonds d'environ cinq millions ; elle s'engageait à prendre, avec les ci-devant académiciens et autres gens de lettres, les arrangements nécessaires, à suivre cette opération avec la plus grande célérité, et à la terminer d'ici à dix mois au plus tard ; enfin, à publier à ce terme une édition de quinze mille exemplaires, sur lesquels elle fournirait au gouvernement le nombre qui serait déterminé.

La seule objection à faire est que quelques maîtres imprimeurs[2] peuvent avoir établi à la bibliothèque du Comité des copistes pour recueillir les additions et corrections dont le manuscrit est chargé, et auraient fait par conséquent des frais qu'ils ne doivent pas perdre ; mais les libraires soumissionnaires, Smits, Maradan, et compagnie, ajoutent à leur engagement celui de rembourser les frais de copie faits pour cet objet par tout autre imprimeur, auteur, libraire.

Quant au nombre d'exemplaires que cette compagnie doit fournir, il paraît au Comité qu'il serait injuste et peu digne de la générosité de la République française d'y donner trop d'extension, qu'il en soit placé un exemplaire dans chacune des écoles centrales, et à Paris dans toutes les bibliothèques publiques ;

1. Guill., *Proc.-Verb. Com. Instr. publ.*, t. III, p. 374, note 3.
2. On lit dans *Le Moniteur* " entrepreneurs " au lieu d' " imprimeurs " ; c'est une faute typographique.

cela peut s'élever jusqu'au nombre de cent, et, au prix où l'état des choses exige que les libraires fassent monter chaque exemplaire de leur édition, il est évident qu'ils auront assez payé la permission qu'on leur accorde.

C'est d'après ces différentes considérations que votre Comité d'instruction publique m'a chargé de vous présenter le projet de décret...

Lakanal concluait :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'instruction publique, décrète ce qui suit :

Article Premier. — L'exemplaire du Dictionnaire de l'Académie française, chargé de notes marginales et interlinéaires, actuellement déposé à la bibliothèque du Comité d'instruction publique, sera remis aux libraires Smits, Maradan et compagnie, pour être par eux rendu public après son entier achèvement.

Art. 2. — Lesdits libraires prendront, avec des gens de lettres de leur choix, les arrangements nécessaires pour que le travail soit continué sans délai, et terminé dans dix mois au plus tard.

Art. 3. — L'édition sera tirée à quinze mille exemplaires.

Art. 4. — Il sera prélevé, au nom de la République, cent exemplaires, qui seront placés dans les bibliothèques des écoles centrales et autres bibliothèques publiques.

Art. 5. — Les citoyens Smits, Maradan et compagnie, rembourseront, s'il y a lieu, les frais de copies qui pourront avoir été faits par d'autres, pour cet objet, à la bibliothèque du Comité d'instruction publique.

Art. 6. — Lesdits soumissionnaires fourniront une garantie de l'exécution de cette entreprise entre les mains de la Commission d'instruction publique, laquelle demeure chargée, et après elle le ministre qui aura dans ses attributions l'instruction publique, de l'exécution du présent décret [1].

Après quelques légères observations, le projet de décret fut adopté [2].

L'Institut naissant suivit cette affaire [3]. La revision avait été faite par Selis, Gence et l'abbé Bourlet de Vauxcelles [4].

On aboutit enfin en l'an VII. Maradan s'étant retiré, l'œuvre parut sous la signature Smits et Cie. Le discours préliminaire de Garat, habile dans ses paradoxes, faisait l'éloge de l'Académie défunte et de ses travaux, essayait même de la présenter comme une avant-courrière qui avait fait la démocratie dans le monde des lettres avant qu'elle fût créée dans l'État !

1. Le texte de ce projet de décret est identique à celui du décret définitif, donné par le procès-verbal de la Convention, t. LXIX, p. 285.

2. Guill., *Proc.-Verb. Com. Instr. pub.*, Conv., t. VI, p. 689.

3. « Les feuilles du Dictionnaire de la ci-devant Académie française étoient chargées de corrections faites avec le plus grand soin : c'étoit le fruit des conférences des gens de lettres les plus instruits, et le travail de plus de vingt années. Ces feuilles, enlevées de la salle de l'Académie, avec les livres de sa bibliothèque, ont été livrées à des libraires étrangers et sont encore entre leurs mains » (Inst. Nat., Class. de Littér., Extr. des registres, 13 germ. an V-2 avril 1797, p. 7).

4. Voir Courtal, *Monographie du Dictionnaire de l'Académie*, p. 16.

Caractères de l'édition de 1798. — Quant aux doctrines, si des réserves s'imposent, c'est la philosophie qui les fait : elles eussent pu être présentées en 1788 : « On a vu que les mots ne nous servent pas seulement, comme on le croyait, à nous communiquer nos pensées, mais qu'ils nous étaient nécessaires pour penser ». La fonction même du Dictionnaire en est transformée : ceux qui le font « ne sont pas seulement utiles à ceux qui n'ont d'autres prétentions que de parler et d'écrire purement et correctement une langue : ils le sont à la langue elle-même, ils le sont au bon sens et à la raison de tout un peuple ». Dans ces conditions, il est clair qu'un Dictionnaire vraiment philosophique ne peut plus être un simple recueil des décisions de l'usage :

En même temps qu'il devient un dépôt de tous les mots de la langue, il en fait la revue ; .... il apprend à distinguer les cas où l'usage a eu raison, et les cas où il a eu tort... L'usage, qu'on a si souvent donné comme la seule loi des langues, verra donc lui-même les lois qui doivent le gouverner ; il ne pourra pas les voir si distinctement sans les suivre ; et tout un peuple apprendra, dans un tel Dictionnaire, à fixer sa langue sans la borner : à la fixer, dis-je, *non dans les limites qu'on ne peut pas plus donner à la langue d'un peuple qu'à sa raison et à ses connaissances*, mais dans les routes où elle pourra toujours s'avancer en acquérant toujours de nouvelles richesses sans en perdre jamais aucune.

Le Dictionnaire lui-même, tel qu'il parut, resta conforme au texte et aux notes de l'Académie, ou à peu près. Des articles qui eussent fait scandale en l'an II ou même en l'an III y étalent leurs blasphèmes :

« *Duc* : Seigneur revêtu d'une dignité qui est la première parmi la noblesse de France » !

A *République*, on donne pour exemple la République romaine, la République d'Athènes, etc. Aucune mention de la République française !

Un pauvre : le *Supplément*. — Le livre décrété par la Convention est un ci-devant. Il ne porte d'autre trace des événements qu'un *Supplément* contenant les mots nouveaux en usage depuis la Révolution ; il tient tout entier en douze pages et renferme, y compris les noms de l'annuaire et du système métrique, 418 articles [1] !

J'ignore par qui ce *Supplément* a été fait. Le travail était assurément ingrat. Comment affirmer avec assurance que tel mot était nouveau ? C'était risquer de se tromper bien souvent. Comment, d'autre part, distinguer dans le fatras des néologismes ceux qui étaient réellement en usage, en l'absence de l'arbitre ordinaire,

1. Adamtinos Korals a compté dans l'ouvrage entier 29.712 mots.

l'Académie, qui n'existait plus ? Les anonymes qui s'étaient chargés de la besogne se renfermèrent dans une extrême prudence, donnant moins les mots nouveaux que les nouvelles acceptions ou les nouvelles locutions qui paraissaient reçues. Par là, ils n'évitèrent pas de se tromper, c'était impossible ; mais leur choix fut assez judicieux, et ainsi ils restèrent, somme toute, fidèles à la tradition académique [1]. Nulle part on n'y préconise l'adoption d'expressions populaires ou basses. On a bien songé à quelques mots qui se rapportent aux événements (*mitraillades*). Mais ce sont les termes d'administration qui forment la grosse majorité [2].

Le 1er brumaire an VIII-23 octobre 1799, Cabanis présenta l'ouvrage aux Cinq-Cents[3]. Le début de son discours est pure idéologie :

Vous savez, citoyens collègues, dit-il, que depuis quelque temps, tout ce qui concerne l'organisation du langage fixe singulièrement l'attention des penseurs. On ne voit plus seulement, dans cette admirable création de l'intelligence, un moyen de communication et d'échange des idées : on y voit un instrument qui sert à les produire, et dont le perfectionnement peut contribuer d'une manière directe à celui de l'esprit humain lui-même. Ainsi maintenant l'on cesse de s'étonner que les chefs-d'œuvre du style aient précédé partout les plus belles découvertes de la méditation, et que la langue de chaque peuple soit, en quelque sorte, le tableau de sa philosophie, de ses sciences et de ses arts...

Mais la suite du rapport montre nettement l'opinion que professe l'auteur sur les troubles de la langue :

Le passage de la monarchie à la république a fait subir à la langue elle-même une intéressante révolution. Sous la tyrannie démagogique, elle est, pendant quelque temps, je l'avoue, devenue la proie du même brigandage que la société civile et la sainte liberté ; et l'on a pu craindre qu'en dénaturant la signification des mots, en faisant passer dans le langage toutes les habitudes d'un fanatisme ignorant et farouche, cette époque désastreuse n'ensevelît pour des siècles la raison humaine avec ses plus belles productions. Cependant, on ne peut le nier, au milieu même de ces secousses révolutionnaires, la langue a pris une certaine énergie, une hardiesse, une indépendance qu'elle n'avoit pas auparavant ; et, sous notre régime constitutionnel qui régularise enfin des mouvemens trop longtemps désordonnés, si les mœurs doivent acquérir à la longue plus de simplicité, plus de force, plus de grandeur véritable, les idées et le langage ne ressentiront pas moins utilement, à leur tour, l'influence du génie républicain...

1. Voir aux mots *détention*, *district*, *gouvernant*, *inviolabilité*, etc.

2. En 1802, une édition sensiblement différente de celle-ci fut donnée par Laveaux chez Moutardier et Leclerc. C'était une réimpression de l'édition de 1762. D'où procès entre MM. Bossange et Cie et Moutardier en contrefaçon. Cette édition fut définitivement condamnée par la Cour de Rouen, jugeant en seconde instance, le 12 niv. an XIII-2 janv. 1806 (Voir Aulard, *Par... Emp.*, t. I, p. 503, *Gaz. de Fr.*, 11 niv. an XII-1er janv. 1805).

3. *Disc.*, Bibl. Nat., Le 43 2137.

Conformément à ces conclusions, le Conseil agréa l'hommage et accepta l'ouvrage pour sa bibliothèque.

La grammaire à l'Institut. — L'Institut était bien placé pour exercer une tutelle sur la langue. Une place d'honneur y fut réservée à la grammaire. Elle était comprise dans la classe *Littérature et Beaux-Arts*, en tête des huit sections [1].

En l'an V, *La Decade* rapporte un dialogue plaisant entre un poète et un membre de l'Institut, par Désorgues :

Le poëte se plaint de ce que l'Institut ne donne pas tous les ans un prix de poésie :

> Je suis fou des neuf Sœurs, elles sont mes houris.

Il se plaint de ce que l'on commence par adjuger un prix de Grammaire :

> Je la respecte fort : mais grâce à nos exploits !
> Nous avons moins besoin, je crois,
> D'un Vaugelas que d'un Homère.

Le membre de l'Institut répond :

> Poëte, la grammaire est la base de tout :
> Sans elle on n'eut jamais du talent ni du goût.

« En se moquant de la grammaire, remarque le journal, il n'est pas permis de l'offenser : il fallait dire, pour être correct : *de talent ni de goût* » [2].

Il y eut parfois des communications techniques sur des questions grammaticales. Ainsi le C[n] Lemonnier y défendit les droits du pronom *soi* contre l'Académie [3].

Dans le compte rendu présenté au Corps Législatif le 1[er] jour complémentaire de l'an IV [4], on voit que la Classe de Littérature et des Arts a eu des communications de Camus (p. 177), de Domergue, sur la prononciation de la langue française déterminée par des signes invariables (p. 178), puis sur sa Grammaire générale (p. 182), de Wailly sur les mots explétifs (p. 184), de Lemonnier sur l'emploi du pronom *soi* (ib.).

Cette énumération est loin d'être complète. Ainsi, en l'an V, *La Décade* du 10 floréal-29 avril 1797 signale que le citoyen Domergue a développé la théorie de la proposition grammaticale [5].

1. Loi du 3 brum. an IV-25 oct. 1795. C'est Daunou qui avait été le rapporteur. Voir Guill., *Proc.-Verb. Com. Instr. pub.*, Conv., t. VI, pp. 340 et 834.
2. *La Décade*, 2[e] trim., n° 12, p. 158.
3. *Ib.*, n° 85, an IV, 4[e] trim., p. 337.
4. Paris, I. N., an V.
5. 3[e] trim., n° 22, p. 201. Il y revint en l'an VI, *Ib.*, 1[er] trim., p. 216.

M. de Wailly, la même année, a présenté des observations très neuves sur l'ellipse grammaticale, par lesquelles il rejette les pratiques courantes pour suppléer aux ellipses [1].

La Classe de Littérature et des Beaux-Arts avait proposé pour prix à décerner en l'an VII : « Rechercher les moyens de donner parmi nous une nouvelle activité à l'étude de la langue grecque et de la langue latine ». Elle ajourna le concours à l'an VIII et proposa pour cette année : « Examiner ce que la langue française a gagné en clarté et en élégance, et ce qu'elle peut avoir perdu en naïveté et en énergie, depuis Amyot jusqu'à nos jours » [2].

L'idée qui avait conduit au choix de pareil sujet n'est pas douteuse. Il s'agissait de faire écrire encore une fois l'apologie de la langue classique. Néanmoins une fenêtre s'ouvrait sur le passé plus lointain, et il n'était pas interdit d'y regarder des faits et des œuvres dans leur jour véritable.

Pourtant, à dire vrai, les travaux de cette section, où figuraient Destutt de Tracy, Domergue, Wailly et Sicard, tels qu'ils sont relatés dans les *Mémoires*, n'offrent que bien peu d'intérêt. La Révolution n'en est pas plus responsable qu'elle n'est responsable de la stérilité générale de la poésie et de la littérature.

1. « Les supplémens employés pour expliquer les phrases elliptiques sont trop longs et plus obscurs que le texte des phrases latines et françaises qu'ils se proposent d'expliquer ».
2. Voir *La Décade*, an VII, 2e trim., n° 11, p. 115-116, dans Aulard, *Par... Therm.*, t. V, p. 296.

DEUXIÈME SECTION

APRÈS BRUMAIRE

LIVRE PREMIER

L'AUTORITÉ ET LES AUTORITÉS

CHAPITRE PREMIER

NAPOLÉON ET LE FRANÇAIS

La langue maternelle de Napoleone Buonaparte. — Quand on touche à une question quelconque concernant la période qui a suivi le 18 brumaire, le premier soin de l'historien doit toujours être de se demander ce que pensait à ce sujet le nouveau maître, qui entendait diriger tout.

Le français n'était pas la langue maternelle du Premier Consul. Il n'avait pas pour lui — Taine y a beaucoup insisté — cette affection du fond du cœur pour l'idiome dans lequel on a prononcé les premiers mots, entendu les premiers contes et les premières berceuses.

Longtemps une émotion un peu vive se traduisit chez lui en un cri pris à son dialecte. Son exclamation réflexe paraît avoir été : *Coglione !* C'est le mot qui vint sur ses lèvres quand il vit entrer dans Paris Louis XVI traîné par son peuple, et il lui revint à diverses reprises, ainsi quand on lui annonça la capitulation de Magdebourg [1].

Napoléon apprend le français. — Lorsqu'il arriva, muni d'une bourse, faire ses études à Autun, et ensuite à Brienne, il ne savait pas la langue du peuple que plus tard il devait gouverner. Nous avons là-dessus le témoignage de son camarade de classe, Bourrienne [2]. L'abbé Chardon confirme ce témoignage : en trois mois, à Autun, Napoléon « a appris le français de manière à faire librement la conversation, de petits thèmes et de petites versions » [3].

1. Barante, *Souven.*, t. I, p. 184.

2. « Comme il ne parlait que l'idiome corse, et que sous ce rapport, il inspirait déjà le plus vif intérêt, le sieur Dupuis, alors sous-principal avant le Père Berton, jeune homme aussi complaisant qu'excellent grammairien, se chargea de lui donner seul des leçons de langue française. Son élève répondit à ses soins au point qu'après un très court espace de temps, on lui enseigna les premiers éléments de la langue latine » (Bourrienne, *Mémoires*, éd. 1829, t. I, p. 25-26).

Il faut entendre qu'au bout de trois mois, le jeune homme était capable de causer avec ses camarades et de faire quelques exercices écrits.

3. Lettre de l'abbé Chardon, prof. d'Autun, citée par Th. Iung, *Bonaparte et son temps*. Paris, 1880, t. I, p. 70-71.

Toujours il garda l'accent étranger [1].

Suivant Chaptal, il commettait d'énormes bévues : « Il lui est arrivé souvent d'entendre mal les mots qu'on prononçait devant lui pour la première fois, il les a reproduits constamment par la suite tels qu'il les avait entendus. Ainsi il disait habituellement : ... *section* pour *session ; point fulminant* pour *point culminant ; rentes voyagères* pour *rentes viagères ; armistice* pour *amnistie*, etc. » [2].

Jamais il ne répara l'insuffisance de son instruction grammaticale. « C'était, dit M[me] de Rémusat, quelque chose de plaisant de voir un homme toujours pressé, quand il n'avait rien à faire, aux prises avec l'obligation de prononcer des mots de suite sans s'interrompre, forcé de lire des vers alexandrins dont il ne connaissait pas la mesure, et vraiment prononçant si mal qu'on eût dit qu'il n'entendait pas ce qu'il lisait... Son écriture, mal formée, était indéchiffrable pour les autres comme pour lui. Son orthographe était fort défectueuse » [3].

« L'écriture de l'empereur, ajoute-t-elle ailleurs, toujours fort difficile à lire et souvent sans orthographe, rendait ce travail assez long. Ensuite, il fallait rétablir l'ordre des faits, et changer des expressions trop incorrectes contre d'autres plus convenables... ».

Incorrections de toutes sortes. — Au reste, il suffit de se reporter aux documents autographes, ou transcrits d'après des minutes écrites de sa main, pour constater des fautes de toute espèce : Chuquet a reproduit en fac-similé une lettre que, jeune lieutenant, Bonaparte écrivait à M. l'abbé Fesch, archidiacre de la cathédrale d'Ajaccio à Aix. On y lit :

> Auxonne est une très *petit-ville* et j'y suis *daillieur* depuis trop *peude* tems pour pouvoir y avoir *de* Connaissances serieuses.

Le reste est à l'avenant :

> Le *boulversement inatendu* opéré dans le ministere portera *sans dout* encor du retard dans la solution de cette trop *dessiré* affaire...

1. « J'ai souvent entendu dire à un grand nombre de personnes, rapporte M[me] de Rémusat, qu'elles ne pouvaient se défendre d'une impression pénible en l'écoutant parler en public. Ce témoignage irrécusable, donné par son accent, de son *étrangeté* à l'égard de la nation, frappait l'oreille et la pensée désagréablement. J'ai moi-même éprouvé quelquefois cette sensation involontaire » (*Mémoires*, t. III, p. 204-205).

Cf. « Je l'ai vu, dit Faber, cet homme dont le nom est *Bonaparte*, je l'ai vu officier de l'artillerie, général d'armée, consul, empereur. Lorsque encore [*sic*], l'U italien de son nom ne le gênait pas, tout était italien en lui, sa physiognomie [*sic*], son teint ; il n'avait ni la tournure, ni les manieres, ni les agrémens de la figure que demande le Français ; les mouvemens roides et les formes aigües de l'étranger déplaisaient » (*Notices sur l'int. de la Fr.*, p. 239-240).

2. *Souven. Napoléon*, p. 225.

Le même prétend qu'un jour où Napoléon critiquait la traduction de la *Jérusalem délivrée* sous le rapport du style, Lebrun répondit : « Vous feriez bien d'apprendre la langue française avant de la critiquer ». (*Ib.*, p. 261.)

3. *Mém.*, t. I, pp. 277 et 233.

Joseph a des titres *particulier* pour obtenir une place *dans les tribuneaux de quille sesira* la circônstance avec plaisir que pour le moment des personnes proposées depuis *plusieures* années *empecher ont* quil ne soit placé mais quil fera son possible pour *hatter* son tour...

Je vous *apprenderois* une vielle nouvelle si je vous dissois que M. Neker a été *nomé* Secretaire d'Etat... 28 [ou 20] aoust 1788 [1].

Voici une autre lettre adressée à M. Naudin :

Monsieur, Tranquil sur le sort de mon pays et la gloire de mon ami, je n'ai plus de sollicitude que pour la mère-patrie : c'est à en conférer avec vous que je vais employer les momens qui me restent de la journée. S'endormir la cervelle pleine de la grande chose publique et le cœur ému des personnes que l'on estime et que l'on a un regret sincer d'avoir quittés, c'est une volupté que les épicuriens seuls connaissent.

Aura-t-on guerre ?... se demande-t-on depuis plusieurs mois. J'ai toujours été pour la négative. Jugez mes raisons.

L'Europe est partagée par des souvrains qui commandent à des hommes, et par des souvrains qui commandent à des bœufs ou à des chevaux.

Les premiers comprennent parfaitement la révolution, ils en sont épouvantés, ils feraient volontiers des sacrifices pécuniaires pour contribuer à l'anéantir ; mais ils n'oseront jamais lever le masque, de peur que le feu ne prenne pas chez eux... Voilà l'histoire de l'Angleterre, de la Holande, etc.

Quant au souvrains qui commandent à des cheveaux, ils ne peuvent saisir l'ensemble de la Consistution, ils la méprise, ils croyent que ce cahos d'idée incohérentes entraînera la ruine de l'empire franc... A leur dire vous croyriez que nos braves patriotes vont s'entregorger, de leur sang purifier cette terre des crimes commis contre les rois et ensuite plyer la tête plus bas que jamais sous le despot mitré, sous le fakir cloîtré et surtout sous le brigand à parchemins ; ceux-ci ne feront donc aucun mouvement, ils attendent le moment de la guerre civile, qui, selon eux et leur plat-ministres, est infallible.

Ce pays est plein de zèle et de feu... dans une assemblée composée de vingt-deux sociétés des trois départemens l'on fit il y a quinze jours la pétition que le roi fut jugé.

Mes respects à madame Renaud, à monsieur et madame de Goy. J'ai porté un toste au patriotes d'Auxonne lors du banquet du 14. Ce régiment-ci est très-sûr les soldats et sergent et la moitié des officiers. Il y a deux places vacantes de capitaine.

Respect et amitié.

V. S.

BUONAPARTE.

Le sang méridional qui coule dans mes veines va avec la rapidité du Rhone, pardonnez donc si vous prenez de la peine à lire mon griffonage. Valence, le 27 juillet 1792 [?] [2].

1. *La Jeun. de Napoléon*, p. 302.

2. Buchez et Roux, t. XVII, p. 56. Les auteurs disent devoir la communication de cette lettre à M. Besson neveu, membre de la Chambre de Commerce de Paris, chef de bataillon dans la 8e légion. L'original est resté entre les mains des héritiers de Mme veuve Naudin. M. Besson l'a copiée en respectant toutes les fautes que la rapidité de la rédaction a laissé échapper à la plume de Napoléon. On comparera Fréd. Masson, *Napol. chez lui*, pp. 177 et suiv.

Passons sur les fautes d'orthographe. Les plus grands écrivains d'alors en commettaient. Les solécismes sont plus révélateurs. Bonaparte ne savait pas les éviter. Le 2 vendémiaire an VI-23 septembre 1797, il écrivait à François de Neufchâteau : « Un arrêté du directoire exécutif *écroule les trônes* »[1].

Le 4, il écrit au Directoire : « Le gouvernement *en agit* envers moi à peu près comme envers Pichegru après vendémiaire » [an IV][2].

Certaines de ses phrases touchent au charabia : « La République française doit nécessairement, sous un mois, être en paix ou en guerre, *qui* serait d'autant plus affreuse, *que, ne pouvant plus désormais se fier aux traités, l'on ne saurait en prévoir le terme* »[3] ; — « *ces malheureux, couverts déjà du crime de la révolte, se souilleront de celui de fraternicide* »[4].

Taine dit à ce propos :

> Non seulement il n'a pas appris et n'apprendra jamais l'orthographe, mais il ignore la langue, le sens propre, la filiation et les alliances des mots, la convenance ou la disconvenance mutuelle des phrases, la valeur propre des tours, la portée exacte des images ; il marche violemment à travers un pêle-mêle de disparates, d'incohérences, d'italianismes, de barbarismes[5].

PROGRÈS INSUFFISANTS. — Ses progrès ne furent jamais assez décisifs pour qu'il parvînt à la simple correction. Il écrit encore à Fouché, de Mayence, le 29 septembre 1806 : « Je vous recommande *d'apporter* votre attention *sur* la conscription »[6].

Ce qui a dissimulé ces imperfections au public, c'est que des secrétaires ont mis ou remis au point les phrases boiteuses et effacé les fautes. Maret, au dire de Fouché, était « son écrivain confidentiel, celui qui savait le mieux coudre ou rendre en phrases grammaticales ses sorties et ses improvisations politiques »[7].

TERMINUS AD QUEM. — Pour juger si, à la fin de son règne, il écrivait un peu moins « étranger », nous avons un document irréfragable. Ce sont les lettres à Marie-Louise, qu'on vient de retrouver et de publier, et que je choisis à dessein, d'abord parce qu'elles sont autographes, et ensuite parce qu'elles datent de la dernière période

1. Dans Bourr., *Mém.*, t. I, p. 266, éd. 1829.
2. Id., *ib.*, p. 268.
3. Id., *ib.*, t. I, p. 219, éd. 1829.
4. Note autogr., Id., *ib.*, t. I, p. 92, éd. 1829.
5. *Orig. Fr. con.*, t. IX, p. 13-14. Les preuves sont jointes.
6. Foucart, *Camp. de Prusse*, t. I, p. 165.
7. *Mém.*, t. II, p. 95. Dans les discussions relatives au Code Civil, c'est Locré qui « faisait la toilette des improvisations de Bonaparte ». Thibaudeau prétend qu'il les affaiblissait. Mais en revanche, dit Lanfrey, Locré leur donnait une correction que Bonaparte ne posséda jamais dans notre langue (*Hist. Napol.*, t. II, p. 110).

qu'il ait passée au milieu des Français. Or, Napoléon y entasse les fautes de toutes sortes [1].

Il estropie les mots les plus simples : il écrit *senté* (n° 14 et souvent), *détaille* (98 et souvent), *bien painible* (119), *ce travaille* (189), *les premiers bultins* de l'armée (43), *des halumette* (94), *la chaleure* (41), *l'aire de Saint-Cloud* (70), *le désire* (117), *ambrasser* (99 et souv.), *eccellent* (47), *du brulliar* (114), *le thélégraphe* (150), *mon pays de nécense* (151), *l'amenistice pour 2 mois* (173) [2].

Les règles d'accord les plus simples sont méconnues : *les présent* (49), *les fatigue* (169), *nul part* (165), « parler au prince Charles de *tous l'estime* que j'ai pour lui » (34), « *dix mille* hommes *tué et blessé* » (149). A plus forte raison les règles d'accord des participes sont-elles sans cesse violées : « mon *escadre* qui est *mouillé* ici » (15), « *j'ai vue* hier toute mon escadre » (16, 161).

Des mots estropiés dénoncent une prononciation vicieuse : « *je t'espédie* des officiers » (24).

Ce qui est beaucoup plus grave, c'est que les mots sont confondus les uns avec les autres : « le roi *n'y attend* [*entend*] rien » (191) ; « à Constantinople *où* [*d'où*] elle va aller à Bude » (ib.) ; « *si* [*s'il*] est bien » (47), au contraire : « *sil* toutefois *tu en est* content » (104).

Les formes verbales sont confondues : « *Fait* comme tu le voudras » (18, 148, 188), « *tu etoit* bien triste » (28), « *tu ne lui écrit* plus » (182), *tu sera* (28), « tu *t'é* bien amuzé » (183), « on les *fairois* venir à Paris », (34, 138), « tu n'en as pas assés mis pour que *tu ai*... un peu de monde » (71, 179).

Ai, aie, es, est, sont pris l'un pour l'autre : « *est* souci que cela soit bien » (68), « moi qui lui *est* accablé de bien » (239).

Es que est mis pour *est-ce que* : « *ou es que* ton père voudroit aller ? » (121).

Il faut assurément considérer que certains lapsus doivent être attribués à la rapidité avec laquelle ces billets furent jetés sur le papier [3]. Mais il est clair que d'autres fautes sont dues à l'ignorance de la syntaxe : « Si tu veux avoir des chevaux de poste et que tu *veux* venir ici » (240), « tu sais que même tu *fairais* quelque chose qui ne me conviendrait pas, je le *trouverai* tout simple » (180).

Comme dans la langue populaire, certaines négations sont réduites au complétif de *ne* qui manque : « puisque *tu pains pas mal* » (125) », « ils [les auditeurs] *arrivent que dix jours après* l'estafette » (95).

1. Je suis naturellement l'édition des Bibliothèques nationales de France, 1935. Les chiffres renvoient aux numéros des lettres.

2. « Je t'ai écrit *hiers* » (24), est très commun dans toute cette correspondance.

3. « Fais-le savoir à ta mère par *quelque* de ses amies [*quelqu'une*] » (113). « Je voudrois bien te voir *ne ce seroit* qu'un jour » [*ne seroit-ce*] (187).

Enfin on rencontre — rarement il est vrai — des phrases nettement barbares : « Je suis surpris *que tu reste quelquefois un jour sans de mes nouvelles* » (97) : « Ce qui seule pouroit l'*imbranler* [ma confiance], seroit que *tu eu avec le roi* des liésons que j'ignorois » (283).

Assurément il ne s'agit pas de mesurer Napoléon, à qui la première éducation avait fait défaut, à l'aune du certificat d'études primaires d'aujourd'hui, mais il importe de marquer jusqu'où allait son ignorance pour bien démêler d'où put lui venir l'idée de pousser à la restauration du trône où siégeait la grammaire.

Suivant Mme de Rémusat, il se serait délibérément émancipé du joug des règles : « Quelle que fût la langue qu'il parlât, dit-elle, elle paraissait toujours ne lui être pas familière, il semblait avoir besoin de la forcer pour y exprimer sa pensée. D'ailleurs, toute règle continue lui devient une gêne insupportable, toute liberté qu'il prend lui plaît comme une victoire, et jamais il n'eût voulu céder quelque chose, même à la grammaire » [1].

Cette interprétation n'est pas très sûre. Je croirais beaucoup plus que, quoiqu'il les ignorât, les règles de la grammaire lui paraissaient des règles, donc des instruments capables — on le croyait du moins alors — de maintenir dans la langue un ordre nécessaire. Or Napoléon entendait que l'ordre fût maintenu en toutes choses.

Comment il accorda le respect de la grammaire avec la haine de l'idéologie. — Il y a plus. Si voisine que fût alors la grammaire de l'idéologie, entre les mains de certains maîtres au moins, et si grande que fût sa haine pour l'idéologie, Napoléon a affecté d'être informé de la valeur qu'elle pouvait avoir comme science. De son camp de Finkenstein, où il posait pour l'esprit universel intéressé à toutes sortes de sujets, il a écrit que, s'il repoussait l'idée d'une école supérieure de littérature, il n'en était pas de même pour la grammaire. Il admettait qu'il y « avait là un fonds plus abondant d'observations, de comparaisons : elle tient à l'origine des sensations, car la manière de parler vient de la manière de sentir ; mais cette science, qui se confond avec l'idéologie, est encore dans une si grande obscurité que la seule application utile qui en ait été faite est relative aux sourds-muets : dans cet établissement consiste la véritable école spéciale de grammaire » [2].

1. *Mém.*, t. I, p. 101.
2. Finkenstein, 19 avril 1807, *Corr. de Nap.*, t. XV, p. 132. Cf. « Bonaparte avait souvent à la bouche le mot *idéologue*, avec lequel il cherchait à jeter du ridicule sur les hommes dans lesquels il croyait entrevoir une tendance vers la perfectibilité indéfinie » (Bourr., *Mém.*, t. III, p. 283).

Napoléon grand orateur d'instinct. — Ce que je viens de dire semble en contradiction avec l'usage éclatant que Napoléon fit du français dans ses Proclamations, ses Bulletins, etc. Lanson a dit, et avec raison, que Napoléon a été un très grand orateur [1]. Cela est exact, mais il n'a pas été l'orateur de style classique, le *vir bonus, dicendi peritus* de l'École, l'homme de bien exercé à la parole. Laissons de côté homme de bien. Il n'était pas exercé à la parole. Son éloquence est faite d'instinct, elle naît de son caractère. Brève, ramassée, impétueuse, sa phrase attaque, enlève. Point de formules ni de figures usées, des métaphores hardies qui frappent l'imagination. Il ne persuade ni ne plaît, il entraîne et subjugue.

L'impression qu'il faisait n'était pas d'ordre littéraire, et on lui eût fait un maigre compliment en le traitant de maître dans un genre qu'il détestait.

Mme d'Abrantès a jugé très exactement d'où venait l'ascendant de sa parole. « L'empereur, dit-elle, n'avait rien d'élégant dans sa diction, mais sa parole était toute-puissante ; il y avait une lumière resplendissante, un coup de foudre accablant, une magie suave et douce, et tout cela mélangé, tout cela *jeté*, pour ainsi dire, devant ses auditeurs » [2].

1. *Hist. de la Litt. fr.*, p. 852. Il n'est pas impossible qu'à distance V. Hugo se soit souvenu de la harangue du 1er janv. 1814 dans *Napoléon II* :

Demain c'est le sapin du trône,
Aujourd'hui c'en est le velours.

2. *Mém.*, Mame-Delaunay, 1833, t. IX, p. 306.

CHAPITRE II

L'INSTITUT ET LA LANGUE

Nous avons vu plus haut que depuis la création de l'Institut la Classe compétente n'avait jamais cessé de s'occuper de grammaire. Il en était toujours de même en l'an VIII ; Domergue y avait traité de l'article et avait essayé d'en donner une théorie nouvelle [1] ; Pougens communiquait des fragments de son *Dictionnaire étymologique et raisonné* [2].

La grammaire et les Classes. — Néanmoins, aucune des Classes n'était exclusivement en possession de régenter l'idiome. Il arrivait qu'on se renvoyât d'une Académie à l'autre propositions et projets [3]. Le 21 germinal an IX-11 avril 1802, la Classe des Sciences morales et politiques prit l'initiative d'inviter l'Institut tout entier à s'occuper d'un nouveau Dictionnaire de la langue française. Les Cns Naigeon et Dacier étaient chargés de proposer un mode d'exécution, la Classe de Littérature et Beaux-Arts avait nommé pour le même objet les Cns Domergue et Andrieux. La Classe des Sciences nomma les Cns Lacépède et Bossut [4].

Au dire de Roederer [5], une députation, composée de Delambre, Coulomb, Lacépède, Naigeon, Pougens et Andrieux, avait été envoyée chez le Consul. On nous dit qu'elle avait été reçue avec honneur.

Roederer, dans le *Journal de Paris* du 17 messidor an VIII-20 juin 1800, avait appuyé ce projet :

Les écrivains du siècle de Louis XIV [*sic*] en avaient presque fait [de notre

1. Voir *La Décade*, 4e trim., n° 31, p. 206.

2. *Ib.*, p. 208-209.

3. Gargas, de Toulon, écrit à l'Institut qu'il a trouvé un moyen de rendre la Grammaire française plus simple. La Classe des Sciences renvoie sa lettre à la Classe de Littérature et Beaux-Arts (26 fruct. an VIII-13 sept. 1800, *Proc.-Verb. Ac. des Sc.*, t. II, p. 226).

4. 21 germ. an IX-11 avr. 1801 (*Proc.-Verb. Ac. des Sc.*, t. II, p. 336). Haüy se retira de la Commission le 21 flor. an IX-11 mai 1801 (*Ib.*, p. 345). — Le 26 mess. an IX-10 juill. 1801, une lettre contenant des réflexions sur les mots nouveaux est renvoyée à la Commission du Dictionnaire par la Classe des Sciences (*Ib.*, p. 375).

5. *Œuvr.*, t. IV, p. 411. Paris, 1853, in-8°.

langue] une langue universelle, et en cela ils avaient rendu à la France plus de services qu'aucun homme d'État par ses plus heureuses négociations. C'est une grande prime donnée au commerce d'une nation que l'avantage de trouver sur tout le globe des hommes qui parlent sa langue ; c'est un beau moyen de considération pour la défense d'un peuple que le privilège de négocier dans sa langue avec des peuples qui en ont une différente ; c'est un noble moyen d'influence sur toutes les nations que de pouvoir se faire entendre d'elles par ses livres, ses ouvrages dramatiques, ses chansons. Qu'on nous pardonne donc, qu'on nous approuve même d'ouvrir ce journal aux discussions grammaticales. Depuis dix ans, la langue française, que la politique étrangère a eu tant de raisons de proscrire comme dangereuse, a été tellement dégradée, tant d'orateurs et d'écrivains l'ont deshonorée, des grammairiens si barbares en ont défiguré les principes, qu'elle serait peut-être au moment de se voir partout rebutée comme méprisable, si les bons esprits ne s'occupaient de sa restauration.

Et il terminait en exprimant l'espoir que l'Académie allait être restaurée. Depuis quelque temps en effet il avait été question du rétablissement d'une Classe qui continuerait l'ancienne Académie française [1]. Les journaux en avaient discuté [2].

Intervention de Lucien Bonaparte. — Morellet, dans ses *Mémoires* [3], attribue à Lucien Bonaparte, alors ministre de l'Intérieur, l'idée de cette restauration. Il y était en tout cas favorable. Morellet pensait avec raison que l'Institut y serait très hostile, qu'il fallait une loi, de l'argent, par conséquent qu'il y avait lieu d'attendre le retour de Bonaparte, après sa deuxième campagne d'Italie. Lucien s'en portait fort : « Le Ministre aplanirait tout ; il était sûr du consentement de son frère, qui se ferait honneur d'être sur la liste ; le troisième consul Lebrun, lui-même, ministre de l'intérieur, et celui des relations étrangères, demandaient à être nommés. Ce seraient là des appuis suffisans pour cette nouvelle fondation d'un établissement si célèbre en Europe ». Lucien voulait qu'on pût lui dire « Vous avez rétabli l'Académie française », et pouvoir répondre : « Oui, j'ai rétabli l'Académie française ».

« Laplace, un des membres les plus distingués de l'institut, et

1. Voir Aulard, *La Révolut. fr.*, 1912, p. 435, *Paris... Cons.*, t. I, p. 472, et surtout Paul Mesnard, *Hist. de l'Acad. fr.*, 1857, pp. 209 et suiv.

2. Voir le *Journal des Défenseurs de la Patrie* du 16 prair. an VIII-5 juin 1800 : « On parle toujours du rétablissement de l'Académie française. On dit qu'elle mettra un frein à l'*anarchie* qui règne dans la République des lettres. Puisqu'on se sert si à propos du grand mot anarchie, ne pourrait-on pas aussi user du grand mot *despotisme* en demandant où sera la garantie de la République des lettres contre celui de l'Académie... » (Aul., *Paris... Cons.*, t. I, p. 395).

La *Gazette de France* répond le 17 : « ...S'il est possible de réunir quarante hommes de lettres qui en méritent le titre, et si ces quarantes [*sic*] exercent véritablement un despotisme d'opinion sur le reste de la démocratie littéraire, le bon goût ne mettra point l'insurrection au nombre des devoirs... » (Id., *Ib.*, p. 398).

3. Paris, Ladvocat, 1821, in-8°, t. II, pp. 179 et suiv.

quelques autres, une fois placés sur la liste de l'académie de leur propre consentement, l'opposition de ce grand corps perdait toute sa force, et ne pouvait nuire au succès ».

Il parut bon de dresser une sorte de projet ou de pétition ; Morellet le rédigea, avec Suard et Fontanes :

Les citoyens soussignés, membres de l'académie française, dont les assemblées ont été interrompues depuis le mois de septembre 1793, et qui se trouvent à Paris, présentent au citoyen ministre de l'intérieur les observations suivantes, qui ont pour but de remettre en activité un corps littéraire dont l'existence a servi utilement les lettres et contribué à la gloire de la nation.

Ils pensent que les événemens qui ont dissous l'académie française comme une corporation, quoique l'esprit de liberté et d'égalité fût le caractère de cette institution, ne peuvent avoir fait perdre aux individus qui la composaient le droit de se rassembler sous la surveillance des autorités constituées pour se livrer aux travaux purement littéraires dont s'occupait l'académie, et qu'une pareille réunion, si elle avait lieu, serait vue de bon œil par le public et pourrait être encore utile aux lettres et à la conservation des principes du goût et de la pureté de la langue française, dont on ne peut se dissimuler l'altération rapide et bientôt générale, si quelque barrière ne s'oppose à ses progrès.

Ils ne croient pas que cette barrière puisse se trouver dans l'institut. Cette savante compagnie, qui a recueilli dans son sein les restes précieux de l'académie des sciences et de celle des inscriptions et qui conserve et accroît sans cesse le dépôt des connaissances les plus utiles aux hommes, ne remplace pas le corps qui veillait exclusivement à la conservation du goût et au perfectionnement de la langue, objets dignes à eux seuls d'occuper une société littéraire.

La seule confection d'un bon dictionnaire, dont l'importance frappe tous les esprits, exige un travail immense et difficile, qu'une société littéraire bien organisée peut seule exécuter et munir de quelque autorité dans l'opinion publique.

Les autres objets des travaux auxquels était destinée l'académie française, la composition d'une grammaire, d'une rhétorique et d'une poétique, semblent réclamer aussi un corps qui en soit uniquement ou du moins principalement occupé.

Mais réduits à eux-mêmes, et sans les secours d'un gouvernement protecteur, leurs efforts seraient vains. Ils proposent donc aux autorités constituées de rétablir l'académie française, en rassemblant le petit nombre de ses membres échappés aux ravages du temps et de la révolution, en les engageant à remplacer eux-mêmes ceux de leurs confrères qu'ils ont perdus, et à se donner un règlement nouveau qui se concilie avec l'ordre actuel.

Ils se flattent qu'en régénérant ainsi l'académie par elle-même, on pourra transmettre fidèlement à une autre génération les principes reçus des maîtres de l'art, et, en rattachant la construction nouvelle à ce qui reste de l'ancienne encore debout, relever le temple du goût dont la barbarie a presque consommé la ruine.

Ils demandent en conséquence un local où ils puissent se rassembler, et procéder d'abord à l'élection d'un nombre de membres qui, avec les anciens, forme la majorité sur celui de quarante.

La compagnie, portée ainsi au nombre de vingt-un membres, s'occuperait, avant tout autre objet, de la nomination d'un président, d'un chancelier et d'un

secrétaire perpétuel, trois fonctions réglées d'après les anciens statuts, et auxquelles il serait pourvu selon l'ancien usage.

On se permettra de tracer ici l'esquisse des principaux articles du règlement qui pourrait être proposé.

L'académie aurait quatre séances par *décade*. Les séances seraient d'une heure et demie à trois heures et demie, et ceux-là seuls seraient estimés présens qui auraient assisté à toute la séance.

Les élections se feraient par billets et au scrutin secret, suivant l'ancienne forme, sauf le scrutin des boules noires qui n'aurait plus lieu. Le membre élu à la pluralité des suffrages le serait de plein droit, sans avoir besoin d'aucune confirmation.

Les élections ne pourraient se faire que dans des assemblées composées d'une majorité des membres de l'académie, c'est-à-dire de vingt-un académiciens.

Il y aurait deux prix, l'un de prose, l'autre de vers, dont la distribution se ferait dans deux assemblées publiques, l'un le 1er germinal ; et l'autre le 1er fructidor.

L'académie aurait deux mois de vacances, du 15 fructidor au 15 brumaire.

Les réceptions se feraient dans la forme ancienne, seraient publiques et accompagnées de discours du récipiendiaire et du président, et de lectures des membres de la compagnie.

La devise de l'académie resterait la même [*à l'immortalité*] ; on ferait à l'autre face des jetons les changemens convenables.

Il serait composé par l'académie un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique.

Pour donner à ces travaux plus de célérité et d'unité, il serait choisi par la compagnie, à la majorité des suffrages et selon la forme des élections, quelques membres qui se chargeraient plus spécialement de telle ou telle partie du travail.

P. S. Le rédacteur de ce plan observe qu'il ne le propose au nom de personne, et qu'il n'a pas lui-même d'idées absolument arrêtées sur une matière si importante, qui demanderait un examen plus réfléchi que ne l'a permis le peu de temps qu'on lui a donné.

Le ministre, au bout de peu de jours, invita les pétitionnaires à se réunir, sans plus attendre, dans la salle des Amis des Arts, au Louvre.

Nous nous rassemblâmes, dit Morellet, Suard, Farget, Ducis, le chevalier de Boufflers et moi : ...on mit au courant les membres non informés, on nomma ceux qui pourraient être appelés à compléter la compagnie. Une seconde séance eut lieu le 12 messidor entre Saint-Lambert, Suard, Target, Ducis, d'Aguesseau, Boufflers et moi ; Gaillard ayant toujours la goutte, et MM. de Senlis et de Bissy étant toujours absens. Nous mîmes sur la table la liste ci-jointe : Colin, Lucien, Fontanes, Talleyrand, Dureau, Ségur, Bonaparte, premier consul ; Laplace, Lebrun, troisième consul ; Dacier, Roederer, Portalis, Devaisnes, Lefèvre, Volney.

Et les intrigues débutèrent.

On commença par examiner la liste des membres proposés, le chevalier de Boufflers demandant les titres de Devaisnes, de Dacier, de Portalis, de Roederer, de Lefèvre, et Suard et moi lui expliquant les motifs qui nous les

faisaient regarder comme propres à être ses collègues : sur cela, lui, Target et Ducis mettent en avant, comme devant être ajouté à la liste, Arnault, l'auteur de *Marius* ; Ducis et Target ajoutent Garat et Bernardin de Saint-Pierre. Suard, Saint-Lambert, et moi, nous montrons quelque opposition : contre Arnault, parce qu'il était trop jeune ; contre Bernardin, parce qu'il n'était pas sur la liste première, qu'on savait qu'il parlait sans cesse de l'académie avec beaucoup d'amertume ; enfin contre Garat, pour la couleur qu'il a prise dans la révolution. Suard, malgré ses anciennes liaisons avec Garat, crut qu'il était de son devoir de ne pas le défendre. On va aux voix ; et Target, Ducis, Boufflers et d'Aguesseau donnant leurs voix aux trois nouveaux candidats, et se trouvant quatre contre trois, les font inscrire sur la liste. Alors, sans désemparer, on écrit au ministre en lui envoyant et cette liste et la lettre signées de nous tous, puisqu'il fallait bien que la délibération passée à la majorité fût regardée comme prise par l'assemblée entière [1].

Entre la coupe et les lèvres. — L'Institut, les Jacobins [?], les petits littérateurs ne s'endormaient pas ; on travaillait auprès de Bonaparte, revenu d'Italie après la bataille de Marengo ; on lui rappelait son attachement à l'Institut ; on lui disait que cette restauration semblerait à beaucoup de gens annoncer celle de bien d'autres institutions monarchiques ; que l'Institut, faisant partie de la constitution républicaine, en serait ébranlé dans ses fondements, etc... Le consul Lebrun disait hautement qu'il ne mettait aucun intérêt à voir renaître l'académie.

Certains journaux se montraient favorables ; parmi eux, au premier rang, le *Mercure de France* : « Eh ! dans quel temps une société littéraire fut-elle plus nécessaire ? Onze années de guerres et de troubles intérieurs, mille causes désastreuses ont corrompu notre langue, et introduit un néologisme barbare, qui la rend méconnaissable à ceux qui goûtent encore la lecture des bons écrivains » [2].

Refus de Bonaparte. — Napoléon Bonaparte repoussa le projet et adressa contre la restauration de l'Académie une lettre comminatoire à son frère [3].

L'Ami des campagnes applaudissait à ce refus [4] :

La prétendue résurrection de l'Académie est un rêve... Une loi formelle a supprimé cette jurande ridicule, et je ne crois pas que l'on songe à la rapporter...

Mais, dit-on, qui épurera la langue ? Nos grands écrivains. Qui la fixera ? Personne. Une langue n'est fixée que quand on ne la parle plus.

Qui consulter dans le doute ? Qui ? N'avons-nous pas l'Institut national ?

1. Toutes les « intrigailleries » qui eurent lieu à ce moment sont racontées par Mesnard, *o. c.*, p. 210-211.

2. 16 therm. an VIII-3 août 1800, t. 1, p. 285. Académie française (article communiqué).

3. 26 mess. an VIII-15 juill. 1800, *Correspondance*, 1982, t. VI, p. 508.

4. N° 16, 6 therm. an VIII-24 juill. 1800.

Ne nous offre-t-il pas, dans un grand nombre de ses membres, et la leçon et l'exemple tout à la fois ? Les Hercules qui se proposent [*sic*] de nettoyer les écuries d'Augias, comptent-ils balayer les Volney, les Cabanis, les Daunou, les Garat, les Chénier, les Andrieux, etc., sous prétexte qu'ils ont adopté certains mots qui ne se trouvent pas dans le Dictionnaire de l'Académie ?

On s'attache a desservir l'Institut. — D'autres, au contraire, dont Dussault, appuyaient ces projets de restauration sur des considérations de doctrine et menaient campagne contre l'Institut :

Les sciences philosophiques sont par elles-mêmes plus imposantes que les arts du goût et de l'imagination : qu'est-ce qu'un homme qui s'occupe d'arranger des mots, de cadencer de belles phrases, de faire de beaux vers, en comparaison de celui qui prétend sonder tous les *secrets de la pensée*, tous les mystères de l'*idéologie* ? Qu'est-ce qu'un poëte ou un orateur, en comparaison d'un chimiste, d'un naturaliste, d'un géomètre, d'un physiologiste, d'un botaniste ? Qu'est-ce que la plume et l'écritoire, en comparaison du compas, du quart de cercle, des cornues, des alambics, des loupes, des herbiers, des télescopes ? La disproportion est visible : le nom de savant est bien plus auguste que celui d'homme de lettres ; et les hommes de lettres eux-mêmes, quoiqu'ils ne soient peut-être point les plus modestes, par un penchant secret, sont toujours disposés à céder le pas aux philosophes, environnés de tout l'appareil de la science.

Il y a plus : dans l'Institut, les savans ont encore l'avantage du nombre, et l'on sait que la fortune est toujours du côté des *gros bataillons* : Il faut un microscope pour apercevoir dans cette multitude de Classes toutes dévouées aux sciences, la Classe de littérature ; car les littérateurs se divisent tout au plus en grammairiens et en rhéteurs ; mais les divisions scientifiques sont presque infinies, depuis l'idéologie jusqu'à la mécanique, et depuis le calcul différenciel jusqu'à l'anatomie : dans les séances publiques, combien de rapports de toutes couleurs sur la *minéralogie*, sur la *géologie*, sur l'alcali *volatil-fluor*, sur les *gaz* et sur les *mophètes*, avant qu'on en vienne à la petite pièce de vers, véritable denier de la veuve, et parfait emblème du rôle que la littérature joue dans l'Institut : toutes les sciences ont entre elles beaucoup plus de rapports qu'elles n'en ont avec les belles-lettres ; je crois voir un petit peuple isolé, sans alliés et sans amis, menacé par dix peuples confédérés, prêts à se partager sa dépouille.

Si la Classe de littérature pouvoit opposer à ce déluge de savans, des Racine, des Corneille, des Boileau, des Voltaire, la lutte ne seroit peut-être point inégale : mais on ne sauroit le dissimuler, l'Institut est composé de savans du premier ordre, et de gens de lettres très-médiocres ; c'est le combat des géans contre les pygmées : cette compagnie, sous le rapport des sciences, est la plus illustre et la plus brillante de l'Europe ; sous le rapport des lettres, elle ne s'élève pas beaucoup au-dessus du lycée *Marboeuf* ou de la société des *Rosati*. L'espèce d'*ostracisme* anticipé par lequel on en a exclu d'avance quelques anciens membres de l'académie française, est la mesure la plus impolitique que pût dicter l'amour-propre alarmé...

...les savans étant en grande majorité dans l'Institut, s'y présentant avec un appareil plus imposant, y jouissant d'une supériorité de mérite qui n'est que trop évidente, doivent nécessairement y exercer la plus grande influence, comme dans le système du monde les corps les plus gros et les plus puissans attirent les plus foibles et les plus petits, et les entraînent dans leur orbite.

Cette influence, en raison directe du nombre et du mérite, se retrouve également marquée dans les instituts et les athénées des départemens...

....

On a vu des nations transplantées oublier entièrement la langue de leur patrie, ou n'en plus conserver, après quelques générations, que des sons et des accens à peine reconnoissables. Tel est le sort qui menace la Classe de littérature dans le mélange de l'Institut : les gens de lettres chercheront nécessairement à se mettre de niveau avec ceux qui sont en plus grand nombre et plus honorés ; ils accorderont la préférence aux pieces de concours qui seront non les meilleures, mais les plus infectées du jargon scientifique : les concurrens rivaliseront bientôt à qui sera le plus barbare ; et l'Institut, avec ses bonnes intentions contrariées par un mauvais plan, finira par perdre entièrement les lettres qu'il voudroit régénérer : *Di, talem avertite pestem !*

Si donc on a véritablement à cœur de ressusciter et d'encourager parmi nous l'étude de la langue française, la poésie et l'éloquence, le premier moyen qu'on doit employer, c'est de former une institution particulière, uniquement consacrée à la littérature : l'impulsion est donnée aux sciences ; elles font tous les jours d'elles-mêmes de nouveaux progrès, tandis que la littérature se dégrade tous les jours ; c'est elle surtout qui a besoin d'encouragement et d'émulation ; elle est opprimée dans l'Institut ; c'est en lui rouvrant un temple particulier, qu'on remettra son culte en honneur [1].

Comment expliquer la décision de Bonaparte ? — Bonaparte était attaché ou affectait de paraître attaché à l'Institut. Le duc de Rovigo nous en fournit le témoignage :

Quand il n'avait pas été au Conseil d'État, il allait à l'Institut, où je l'ai quelquefois accompagné. Cette société s'assemblait alors au Louvre. Il se rendait à la séance par la Galerie du Museum ; et, lorsqu'elle était finie, il retenait quelquefois un ou deux membres, s'asseyait sur une table comme un écolier, et entamait une conversation qui se prolongeait souvent fort avant dans la nuit [2].

Il suivait les travaux, les encourageait.

D'autre part, le souvenir des intrigues, des cabales, et de certaines oppositions où s'était égarée l'ancienne Académie, n'était point pour le séduire. Il résista obstinément à l'idée de rétablir tel qu'il avait été un corps dont l'existence était due à l'ancienne monarchie.

Projet d'une société libre. — Lucien se tint désormais sur ses gardes et se déroba. Il écrivit :

J'ai reçu, citoyens, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 12 de ce mois. Je suis sensible aux témoignages d'estime qu'elle renferme; je les mérite par mon amour pour les lettres et par mon attachement pour ceux qui les cultivent. Je vous répète ce que je vous mandais le 21 prairial. Le gouvernement verra avec plaisir se former une société littéraire dont les travaux seront dirigés *uniquement*

1. *Ann. litt.*, t. I, pp. 218-225.
2. *Mém.*, t. I, p. 321.

vers la conservation du goût et la pureté du langage. Vous avez choisi pour associés plusieurs des hommes les plus recommandables par leurs talens et leur patriotisme. Tous réunis, vous donnerez à vos travaux une direction utile. Vous conserverez le goût ; vous fixerez l'emploi des mots nouveaux introduits dans notre langue ; et, en donnant des éditions de nos meilleurs auteurs classiques, vous faciliterez l'instruction de la jeunesse.

Tel est le but que vous vous êtes proposé ; il est honorable, il est utile. Mais, pour l'atteindre, il faut n'être pas arrêté dans la route ; il vous faut des collaborateurs qui, libres de leur temps et de leurs actions, puissent s'occuper avec vous de vos travaux. Les consuls sont chargés de si grands devoirs qu'ils ne pourraient vous donner aucun instant ; et moi, je suis tellement enchaîné par des obligations de tout genre, que j'éprouverais du regret d'occuper une place que je ne pourrais remplir.

Que votre premier soin soit donc, citoyens, de rédiger votre réglement et de le publier. Les ennemis des lettres ont répandu avec affectation que vous preniez le titre d'académiciens français ; que vous vouliez rétablir l'Académie française. Vous connaissez trop bien les lois de votre pays pour prendre un titre qu'elles ont supprimé. Mais la publication de vos statuts répondra à tout : vos travaux achèveront d'imposer silence à vos détracteurs.

Le local que je vous ai destiné est prêt. J'apprendrai avec intérêt que vous êtes réunis, et je vous prie de m'instruire exactement de vos progrès.

Je vous salue.

Morellet exprima non sans amertume sa déception en expliquant qu'une société libre telle qu'on la proposait ne pouvait remplacer l'Académie :

Vouloir faire un lycée, une société littéraire libre, comme vous nous y invitez, citoyen ministre, c'est renoncer au plus grand, au plus important des avantages de l'ancienne académie.

L'académie avait deux caractères principaux : elle était dépositaire et conservatrice de la langue et des principes du goût ; et en même temps elle était la plus brillante des récompenses littéraires, l'encouragement le plus noble des talens, et surtout de celui d'écrire, si important aux progrès de l'esprit humain. C'est par la réunion de ces deux caractères qu'elle était distinguée de tous les autres établissemens littéraires, et qu'elle produisait les effets utiles que nous en avons vus. En formant un corps littéraire occupé de former un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique, etc., on ne fera que la moitié de l'ancienne académie ; que dis-je, la moitié, on ne fera rien de ce qu'elle était, mais une toute autre chose.

On allègue contre le rétablissement de l'académie française qu'une loi a supprimé ce titre. Mais, en supprimant la compagnie, la loi n'a pu effacer du dictionnaire les termes d'académie française, ni défendu qu'à l'avenir un corps autorisé par le gouvernement ne s'appelât du même nom.

Quand la loi qui a supprimé l'académie eût étendu sa proscription jusqu'au nom même, en détruisant la chose, comme les anciens académiciens ne prétendaient se réunir de nouveau que sous les auspices, avec la protection et en vertu d'une loi nouvelle qui révoquerait l'ancienne, en prenant le nom d'académie française, ils ne violeraient aucune loi.

Telles sont, citoyen ministre, les idées que je m'étais faites du projet que votre amour pour les lettres vous a conduit à nous proposer ; j'ai pu croire, sans être

coupable de légèreté, qu'elles étaient aussi les vôtres, et plusieurs de mes anciens confrères en ont ainsi jugé. Je comprends cependant fort bien comment divers obstacles ont pu traverser vos favorables intentions.

Nouvelles instances. — Lucien Bonaparte quitta quelque temps après le Ministère de l'Intérieur. Il parut opportun de reprendre le projet. Il fut présenté sous une autre forme à Chaptal, successeur de Lucien.

Projet d'établissement d'une société littéraire.

Pour la composition d'un nouveau Dictionnaire de la langue française, d'une Grammaire, d'une Rhétorique et d'une Poétique française.

Lorsqu'un gouvernement éclairé s'occupe de réparer nos ruines, de rétablir l'ordre, le crédit, le commerce, les arts, l'instruction publique, il ne peut regarder comme un objet étranger à ses soins les intérêts et la gloire de la littérature française, menacée d'une prochaine décadence par un néologisme barbare qui gagne tous les genres d'écrits, et par des compositions monstrueuses qui se multiplient tous les jours.

On ne craint pas de dire que l'institut, cette savante compagnie, qui a recueilli dans son sein les restes précieux de l'académie des sciences et de celle des inscriptions, d'après son organisation même, ne remplace pas à cet égard le corps qui veillait particulièrement à la pureté de la langue et à la conservation du goût, l'ancienne académie française.

Il s'agissait de faire une association de travailleurs pour un objet déterminé, sous la protection du gouvernement :

On réunirait, dans cette vue, quelques-uns des anciens membres de l'académie française parmi ceux qui se sont le plus livrés à ce genre d'études ; et ils s'associeraient les hommes de lettres les plus propres à concourir à ce travail... Un travail en commun, régulier, assidu, ne pouvant être bien fait que par des gens qui se conviennent, il faudrait, ce semble, que le ministre, qui ne veut que le bien de la chose, agréât l'association, telle qu'elle se forme elle-même, de ceux dont les noms seront mis ci-après sous ses yeux, et qu'on leur laissât le droit de remplir dans la suite les places vacantes, à la pluralité des suffrages.

Pour exécuter ce travail en un temps limité, il est nécessaire d'y exciter les associés par un intérêt, et, pour cela, de mettre la moitié des honoraires de chaque membre en droits de présence, ceux des absens tournant au profit des présens.

Il serait surtout important, toujours dans la vue de hâter le travail, de choisir dans la compagnie un secrétaire et deux rédacteurs, qui seraient plus particulièrement et plus assidûment occupés de la rédaction, de l'impression, etc., et dont le traitement serait supérieur à celui des autres membres.

Les hommes de lettres dont on croit pouvoir former avec avantage la nouvelle société, seraient les citoyens Gaillard, Suard, Laharpe, Morellet, Boufflers, Pastoret, Fontanes, Esménard, Dureau, Ségur.

On ne se permet pas d'ajouter à cette liste deux anciens académiciens absens, dont les talens honorent les lettres françaises, et dont on peut espérer le retour, Delille et Boisgeslin de Cussé ; mais, si cet espoir se réalisait, nous croyons que la société obtiendrait aisément du ministre la création de deux places de plus.

Le gouvernement donnerait sans doute une salle, quelques meubles, et un certain nombre de livres nécessaires au travail, et qu'on trouverait aisément dans les dépôts déjà formés, ou une somme, qui ne pourrait être que modique, pour les acheter.

On ne craint pas d'annoncer que l'exécution de ce plan mettrait en état de publier, dans le moins de temps possible, une nouvelle et plus parfaite édition, depuis long-temps souhaitée, du dictionnaire de la langue française, et que le gouvernement et le ministre qui auront rendu ce service aux lettres et à la nation, en seront récompensés par la reconnaissance publique.

On ajoutera ici une observation et un rapprochement qui, dans les circonstances où la France se trouve aujourd'hui, mérite quelque attention.

Richelieu s'occupa de la conservation et du perfectionnement de la langue, *après avoir remédié aux désordres des guerres civiles, lorsque la tranquillité publique eut fait oublier aux Français leurs misères passées, que la confusion eut cédé au bon ordre, et qu'on eut reconnu en France qu'il fallait que les lettres y fussent en honneur ainsi que les armes, parce qu'elles sont un des principaux instrumens de la vertu.* Termes des Lettres patentes de Louis XIII, pour la fondation de l'académie française.

« Nous n'obtînmes point de réponse », ajoute tristement Morellet.

En réalité, la Société fut constituée. *La Décade* l'affirme expressément et donne des noms :

La ci-devant *Académie française* que l'on recrée sous la forme d'une Société libre, a déjà tenu deux séances, le 7 et le 12 de ce mois. A la première se sont seulement trouvés cinq des anciens Académiciens, *Ducis*, *Suard*, *Morellet*, *Target* et *Boufflers*. A la seconde, les mêmes étaient présens, et avec eux *Saint-Lambert* et *Daguesseau*. Ils ont reconnu qu'il existait encore, tant à Paris qu'ailleurs, dix-sept membres de l'ancienne académie française, et arrêté que tous seraient conservés sur la liste, y compris le *Cardinal de Rohan*, le *Cardinal Maury*, et autres. Il a été présenté une liste de quinze noms de candidats nouveaux ; le premier et le troisième Consuls, le Ministre de l'Intérieur, celui des Relations Extérieures, les CC. *Roederer* et *Devaisnes*, Conseillers d'État, *Laplace*, Membre du Sénat, *Colin Harleville*, *Dacier*, *Fontanes*, *Dureau de la Malle*, etc., composent cette première liste qui a été adoptée ; quelques-uns des académiciens ont proposé les CC. *Bernardin-Saint-Pierre*, *Arnauld* et *Garat*. Après quelque discussion, ils ont été acceptés. Le nombre des académiciens est donc actuellement de trente-cinq ; il reste cinq places à donner [1].

La réforme de l'Institut en 1803. — En l'an XI, des arrêtés du Gouvernement réorganisèrent l'Institut. Le premier est daté du 3 pluviôse an XI-23 janvier 1803. Le Conseil d'État proposait qu'on reprît l'ancien nom d'*Académies* [2]. On prétendait fondre les anciennes institutions et la nouvelle, réintégrer les anciens académiciens. Cette restauration fut écartée.

1. An VIII, 4e trim., p. 118.
2. Aucoc, *L'Inst. de Fr.*, p. 67, n. 1.

Néanmoins un remaniement eut lieu. Aux trois Classes on en substitua quatre :

Première Classe. Sciences physiques et mathématiques.

Seconde Classe. Langue et Littérature françaises.

Troisième Classe. Histoire et Littérature ancienne.

Quatrième Classe. Beaux-Arts.

La seconde Classe, celle qui nous intéresse ici, composée de quarante membres, était particulièrement chargée de la confection du Dictionnaire de la langue française : « elle devait faire, sous le rapport de la langue, l'examen des ouvrages importants de littérature, d'histoire et de sciences. Le recueil de ses observations devait être publié au moins quatre fois par an ».

La troisième Classe avait dans son domaine les langues savantes, les antiquités et les monuments, l'histoire et toutes les sciences morales et politiques dans leur rapport avec l'histoire.

« Elle devait enrichir la littérature française des ouvrages grecs, latins et orientaux non traduits jusqu'alors », s'occuper de la continuation des recueils diplomatiques.

La quatrième Classe comprenait quatre sections : peinture, sculpture et gravure, architecture, musique.

Donc, une classe était ajoutée ; mais celle des Sciences morales et politiques était supprimée. On ne devait plus s'occuper de ces objets que dans leur rapport avec l'histoire.

Les statuts de la seconde Classe ne furent pas mieux observés que ceux de l'Académie de l'ancien régime. Il est permis de le regretter infiniment. Napoléon avait trouvé la forme sous laquelle l'intervention de l'Académie avait chance d'agir sur la vie de la langue. A un Dictionnaire à éclipses, condamné par son étendue même à ne reparaître qu'à de longs intervalles, était substitué un recueil périodique d'observations, qu'il était possible de tenir à jour.

Cette disposition statutaire resta lettre morte ; on en revint au Dictionnaire, l'œuvre toute faite, qu'il n'y avait qu'à mettre à jour, travail auquel on ne se hâta guère, du reste, de s'appliquer.

Le nom de l'Académie française reparaît. — Dans ses observations sur un ouvrage anonyme intitulé : *Remarques morales, philosophiques et grammaticales sur le Dictionnaire de l'Académie françoise*, Morellet, qui n'a pas signé sa réponse, dit au début de l'Avertissement : « L'Académie françoise, occupée, depuis son rétablissement au sein de l'Institut, de préparer une nouvelle édition du dictionnaire de notre langue, ne peut qu'accueillir avec empressement... ». Il m'a été impossible de trouver, dans les textes officiels

publiés par Aucoc, ce qui, en 1807, permettait de s'exprimer ainsi. Aucun décret n'avait rétabli l'Académie.

Cette façon de s'exprimer est du reste loin d'être particulière à Morellet. On la rencontre soit dans les journaux, soit dans divers écrits. Je citerai d'abord *Le Mercure de France* : « L'Académie française a tenu, le 26 de ce mois, une séance extraordinaire pour la réception de M. Esménard : elle était présidée par M. le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angély : elle a été extrêmement brillante, et peut être mise au rang des plus belles et des plus intéressantes auxquelles ait pu assister un auditoire nombreux » [1].

1. Déc. 1810, t. 45, p. 498. Cf. janv. 1811, t. 46, p. 143 : « L'Académie française a élu, mercredi dernier, M. Parseval [*sic*] Grandmaison à la place de M. de Saintange » ; — avril 1811, t. 46, p. 48 : « Mercredi prochain, l'Académie française tiendra une séance pour la réception de M. Parceval » [*sic*] (*ib.*, p. 191) ; — « On annonce que la réception de M. de Châteaubriand, à l'Académie française, est différée ».

L'explication est, peut-être, la suivante. On respecte la dénomination officielle, mais, soit par tradition, soit avec intention, on mêle le vieux nom et le nouveau, exemple : « *La seconde Classe de l'Institut*... avait choisi pour sujet du concours de poésie de l'année 1809, *Les Embellissemens de Paris*... On assure que la pièce... est de M. Victorin-Fabre ; et dans ce cas le même écrivain aura été six fois couronné par l'Académie... » (*Le Mercure de France*, mars 1811, t. 46, p. 526-527).

APPENDICE

TRAVAUX GRAMMATICAUX DE LA CLASSE [1]

Travaux grammaticaux a l'Institut. — On aura sans doute quelque intérêt à trouver ici une reproduction — elle sera très brève — du Registre de la seconde Classe [2]. Les noms sont inscrits à droite, les titres sont au-dessous. A gauche se trouve la date des premières lectures. A côté, la date des deuxièmes lectures. Dans la troisième colonne, mention est faite de l'impression :

Première lecture	Seconde lecture	Date de l'impression	Noms et titres
			Citoyen Sicard.
28 vendémiaire an V	3 brumaire an V	Imprimé dans le 1er vol. des Mém. de l'Institut chez Pardan.	Examen de l'*Hermès* d'Harris, trad. de Thurot ; Extrait raisonné de la traduction de la Grammaire d'Harris ;
3 brumaire an X			Théorie nouvelle de la conjonction ;
			Cit. Volney.
			Néant.
			Cit. Andrieux.
			Néant.
			Cit. Garat.
			Néant.
			Cit. Villar.
			Mémoires sur des langues diverses.
			Cit. Cambacérès.
			Néant.
			Cit. Domergue.
8 pluviôse an IV	3 floréal an IV		Mémoire sur la prononciation de la langue française notée par des signes invariables.
13 fructidor an IV	18 vendémiaire an V		Grammaire générale de la langue française.

1. Les mémoires non publiés sont égarés.
2. Je ne retiens naturellement que les travaux qui se rapportent à mon sujet.

Première lecture	Seconde lecture	Date de l'impression	Noms et titres
28 nivôse an V		Impr. 1er vol. des Mém.	Mémoire sur la proposition grammaticale.
29 messidor an V			Mémoire sur les différentes sortes de propositions grammaticales.
13 thermidor an VII	18 thermidor an VII		Solutions de quelques questions grammaticales.
2 vendémiaire an VIII	3 brumaire an VIII		Discussion grammaticale sur une décision de l'Académie française, relative aux contresens que cette académie a pensé qu'on pouvait commettre, dans la manière d'employer le second des deux verbes correspondans, en ne distinguant pas les phrases absolues, ou simplement conditionnelles.
18 prairial an VIII			Mémoire intitulé : Theorie complette de l'Article français.
23 messidor an X			Observations grammaticales intitulées : Plusieurs observations Grammaticales.
30 vendémiaire an XI			Mémoire dans lequel Domergue examine s'il y a une synonimie réelle entre ces deux dénominations qu'on donne indifféremment aux parties principales d'un poème, *Livre*, et *Chant*, et sur les raisons qui ont fait consacrer l'une aux parties de tel poème et l'autre aux parties de tel autre.
			Cit. Cabanis.
			Néant.
			Cit. De Wailly (Noel).
8 ventôse an IV			Mémoire sur les moyens de faciliter la prononciation de la langue française.
18 thermidor an V			Notice sur les mots explétifs.
8 frimaire an V			Mémoire intitulé : Réflexions pour rendre la lecture de notre langue à la portée de tout le monde.

Première lecture	Seconde lecture	Date de l'impression	Noms et titres
13 floréal an VI		Impr. dans le 1er vol. des Mém. de l'Inst.	Remarques sur plusieurs articles de la Nouvelle Encyclopédie concernant l'ellipse et les supplémens qu'on emploie pour expliquer les phrases elliptiques, sur les complémens et les régimes, sur le supin et le participe, sur *qui, que, quoi, lequel*, sur *qui est-ce* ou *qu'est-ce que*.
3 fructidor an VII			Mémoire intitulé : Observations sur les imperfections, les difficultés, les contradictions de notre ortographe, avec les moyens d'y remédier.
28 fructidor an VII			Mémoire sur quelques observations grammaticales. Observations sur la nécessité et les moyens de simplifier notre ortographe.
			Cit. Saint-Pierre.
			Néant.
			Cit. François (de Neufchâteau).
			Aucun Mémoire de Grammaire.
			Cit. Naigeon.
			Néant.
			Cit. Cailhava.
			Aucun Mémoire de Grammaire.
			Cit. Merlin.
			Néant.
			Cit. Dusaulx.
			Aucun Mémoire de Grammaire.
			Cit. Bigot Préameneu.
			Néant.
			Cit. Bitaubé.
			Aucun Mémoire sur la Grammaire française.
			Cit. Sieyès.
			Néant.
			Cit. Lamée.
			Néant.

Première lecture	Seconde lecture	Date de l'impression	Noms et titres
			Cit. Dutheil.
			Aucun Mémoire sur la langue française.
			Cit. Andrieux.
			Néant.
			Cit. Langlès.
			Aucun Mémoire concernant la langue française.
			Cit. Villar.
			Néant.
			Cit. Sélis.
8 pluviôse an IV	28 ventôse an IV		Essai de commentaire sur La Fontaine.
28 thermidor an V	3 fructidor an V		Réponse à une lettre anonyme sur le projet d'une nouvelle édition du Dictionnaire de l'Académie française.

CHAPITRE III

LE PROJET D'UN DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Rapport. — Le 5 floréal an IX-25 avril 1801, la Commission nommée pour étudier la continuation du Dictionnaire avait fait son rapport à l'Institut [1]. Il fut publié dans *Le Moniteur* et *La Décade* [2]. Le voici :

L'Institut national a succédé aux Académies ; les services qu'il a déjà rendus et ceux qu'il ne cesse de rendre, surtout pour ce qui concerne les sciences exactes et les sciences naturelles, lui ont acquis (on peut le dire sans crainte d'être accusé de présomption) de l'estime et de la considération dans toute l'Europe. Un moyen de conserver sa renommée, d'y ajouter peut-être, c'est de continuer le travail du Dictionnaire de la langue française.

Ce travail est encore pour nous un devoir, et l'un des principaux objets de notre institution ; en effet, l'Institut national est chargé, par les lois qui l'ont créé et organisé, *de suivre les travaux scientifiques et littéraires qui ont pour objet l'utilité générale et la gloire de la République* ; or, pour peu qu'on songe à l'influence nécessaire de la langue sur les progrès des lettres et des sciences, sur les idées et la morale même d'un peuple, on demeure aussitôt convaincu de l'importance d'un bon Dictionnaire ; et dans son origine, l'Académie française ne fut-elle pas fondée expressément dans la vue *de rendre le langage français non-seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences* ?

Ajoutez que l'Institut national ne peut guères, en corps de compagnie, rendre de plus grand service aux lettres qu'en faisant le Dictionnaire. C'est le dépôt où les observations sur la science de la langue se consignent et se gardent ; c'est là qu'on fait, pour ainsi dire, le compte des richesses que la langue acquiert et des pertes qu'elle éprouve.

On peut, en commun, avancer les sciences proprement dites, parce que les observations se succèdent l'une à l'autre, et que chacun profite des découvertes et des travaux des savans qui l'ont précédé.

. . . .

La composition de l'Institut lui donne de grandes facilités pour réussir dans cette utile entreprise ; comme il renferme en son sein des hommes versés dans toutes les parties des connaissances humaines, il pourra mieux, dans toutes ces parties, recueillir, définir, appliquer les mots propres à chacune d'elles ; cette réunion de lumières en tout genre sera pour la nation un juste motif d'attendre

1. Les membres étaient Naigeon, Bossut, Dacier, Domergue, Lacépède, Andrieux (rapporteur).
2. An IX, 3e trim., n° 24, pp. 331 et suiv.

et d'exiger un plus haut degré de perfection dans le Dictionnaire de l'Institut.

Quoique nous ayons dit en commençant, qu'une langue vivante subit toujours quelques changemens, il ne faut pas donner à cette vérité trop d'extension ; il ne faut pas non plus entendre que les langues suivent une progression uniforme ; il est des tems où elles marchent plus rapidement vers la perfection, d'autres où elles tendent à la décadence ; il est aussi des époques où on peut les regarder comme parvenues au plus haut degré de splendeur ; ces époques arrivent lorsqu'il paraît à la fois dans tous les genres, des écrivains, hommes de génie ; tel a été pour nous le siècle de Louis XIV. Assurément la langue de Pascal, de Racine, de Fénelon, aurait dû être fixée, si une langue vivante pouvait l'être.

Comme le calme de l'âge mûr succède à l'ardeur de la jeunesse, le dix-huitième siècle a moins suivi les routes fleuries et inégales de l'imagination, que la carrière uniforme de la raison. La langue s'est ressentie de cette direction nouvelle des esprits ; elle est devenue, par sa précision et par sa clarté, un bon instrument d'analyse ; la philosophie s'en est emparée, l'a pliée à la méthode, et appropriée aux discussions les plus épineuses. Pour les sciences métaphysiques et politiques comme pour les sciences exactes, on peut dire que la langue française a fait des progrès, depuis un siècle, parce que ces sciences en ont fait elles-mêmes.

Mais dans la poësie et dans l'éloquence, la langue est déchue, il faut en convenir ; on s'est éloigné de la nature et de la vérité : on a confondu les genres, mêlé les styles ; on s'est jeté dans le bizarre : on a rétrogradé, au delà du siècle de Louis XIV, vers la poësie gigantesque de Ronsard et vers les pointes frivoles des Turlupins.

Dans le cours de la révolution, l'exagération des idées a produit celle des mots, on a pris pour de l'éloquence des associations étranges d'expressions incohérentes ; des hommes qui n'avaient point fait d'études ou qui en avaient fait de mauvaises, se sont crus appelés à être des orateurs, des poëtes, des écrivains, ils ont voulu exciter l'attention ; et, ne le pouvant faire par des moyens sages, que le goût eût avoués, ils ont eu recours à une audace de langage qui convenait assez bien à celle de leur conduite ; ils ont créé des mots barbares et des tournures forcées ; et n'ont trouvé que trop d'imitateurs, gens qui ont pris l'enflure pour la grandeur, et d'absurdes témérités pour d'heureuses hardiesses.

Depuis son établissement, l'Institut n'a pu encore réclamer contre ces excès, et montrer la limite où la raison et le goût veulent qu'on s'arrête. Les tems de trouble et de désordre n'étaient pas assez éloignés ; le calme n'était pas rétabli ; la voix de la sagesse eût eu trop de peine à se faire entendre ; mais à présent que la tranquillité renaît, que nos institutions prennent un caractère de stabilité, qu'une paix glorieuse a replacé la France à un haut rang de puissance et de considération dans l'Europe, il est convenable d'imiter le Gouvernement, qui remet l'ordre dans toutes les parties de l'administration intérieure ; et c'est à l'Institut de faire rentrer l'ordre dans la langue française.

C'est par tous ces motifs que vous avez accueilli la proposition qui vous a été faite de nommer une commission qui serait chargée de jeter, pour ainsi dire, les premiers fondemens de cette utile entreprise.

Nous avons pensé que notre mission était moins de commencer le travail, que de chercher ce qu'il fallait faire d'abord pour le bien commencer.

Nous nous bornons donc à vous proposer aujourd'hui de former une commission de douze membres, dont quatre seront pris dans chacune des trois classes. Un plus grand nombre serait peut-être incommode et peu favorable au travail ; un nombre moindre pourrait être insuffisant. Cette commission sera chargée de la continuation du Dictionnaire de la langue française.

Les membres de cette commission seront nommés respectivement par les trois classes, au scrutin et à la majorité absolue des suffrages.

Elle sera présidée de droit par le président de l'Institut, et en son absence par le vice-président qu'elle aura élu dans son sein.

. . . .

La commission rendra un compte très-sommaire des progrès de son travail, de trois mois en trois mois, aux séances générales de l'Institut, et une fois par an dans l'une des séances publiques.

L'Institut national fera dès à présent part au Gouvernement de la délibération qu'il a prise relativement à la continuation du Dictionnaire de la langue française.

Telles sont les conclusions de vos commissaires.

Fait à l'Institut national, le 5 floréal, an neuvième de la République française.

Signé : Naigeon, Bossut, Dacier, Domergue, Lacépède, Andrieux, *rapporteur.*

Le rapport fut admis et les commissaires furent nommés. C'étaient, pour la classe des Sciences mathématiques et physiques, Lacépède, Delambre, Laplace, Guiton-de-Morveaux ; pour la classe des Sciences morales et politiques, Dacier, Naigeon, Daunou, Ginguené [1] ; pour la classe de littérature et beaux-arts, Andrieux, Domergue, Villar et Pougens. On allait donc préparer, non plus un Dictionnaire de la langue littéraire, mais un Dictionnaire de toute la langue. L'engagement était formel. Pour lui donner plus « d'authenticité », une députation alla présenter le projet au gouvernement [2].

Émoi chez les survivants. — L'émoi fut grand chez les ex-académiciens, et Morellet prit encore une fois la plume [3]. Après avoir rappelé le projet de restauration dont il a été question plus haut, le vieillard revendiquait le droit de propriété de la feue Académie, et de ceux de ses membres qui survivaient (p. 12-13).

Les savans les plus justement célèbres de l'Institut ne sont pas les plus familiers avec la belle langue dont leurs occupations même les tiennent éloignés (p. 15).

Il falloit donc se rattacher, autant qu'il étoit possible, à ce qui restoit de l'ancien ordre de choses. C'est ainsi qu'on eût pu élever contre le torrent une digue, qu'on ne formera pas avec les plus habiles gens du monde en sciences exactes et naturelles, morales et politiques, non plus qu'avec des grammairiens obscurs et des littérateurs encore jeunes, sans célébrité, et par conséquent sans autorité, quand ils pourroient arriver un jour à montrer de grands talens (p. 18).

De ce que l'Institut a acquis une grande considération par ses travaux et ses succès *dans les sciences exactes*, en prendre occasion de lui dire qu'il conservera et accroîtra cette même considération par des travaux purement littéraires, c'est

1. Ginguené avait remplacé Cabanis, qui avait refusé (*La Décade*, an IX, 3e trim., n° 23, p. 312).

2. Voir *La Décade*, an IX, 3e trim., n° 22, p. 241-245.

3. *Du Projet annoncé par l'Institut National de continuer le Dictionnaire de l'Académie française*. Paris, an IX, in-8°, Bibl. Nat., Inv. Z 23, 806. Op. de Morellet, t. III.

comme si on vouloit l'engager par le même motif à faire en corps de compagnie des traités de morale, de politique, de musique, de peinture, etc. (p. 19-20).

Puis l'auteur part en guerre contre l'édition du Dictionnaire qui a été publiée pendant la Révolution et dont nous avons parlé :

On consacre dans ce vocabulaire les mots *enragé*, *marais*, *motionner*, *révolutionner*, *sans-culotte*, *sans-culotterie*, *sans-culottides*, etc., termes barbares ou bas qui, n'ayant eu qu'une durée éphémère, et n'étant qu'une sorte de jargon et d'argot révolutionnaire, ou n'exprimant que les folies ou les crimes du gouvernement révolutionnaire, ne doivent pas souiller le dictionnaire de la langue françoise.

Citerai-je aussi les articles horribles, *fournée*, *subs. fém.*, *nom donné aux charretées d'individus condamnés au supplice de la guillotine*, et *guillotine*, et *lanterne*, et *lanterner*, et *mitraillades*, et *noyades*, et *septembrisade*, et *septembriser*, etc., termes que la cruauté et la bassesse qui les ont introduits dans la langue révolutionnaire doivent bannir de celle des honnêtes gens, et qu'il faut effacer pour jamais du dictionnaire, comme des traces de sang des appartemens d'un palais.

Conçoit-on qu'il soit venu en pensée à des hommes de lettres ; que dis-je ! à des membres de ce grand corps littéraire, l'Institut National de France, fait pour propager les lumières et perfectionner la moralité d'un grand peuple ; qu'il leur soit, dis-je, venu en pensée de consacrer, dans le dictionnaire de notre langue, ces horribles mots ? En les trouvant dans le vocabulaire, n'est-on pas tenté d'y chercher aussi des termes nouveaux, s'il est possible d'en trouver d'assez énergiques, pour exprimer l'horreur et le dégoût qu'inspire cette étrange nomenclature ?

Je dirai, en terminant cet examen rapide du supplément ajouté au manuscrit de l'Académie, que je n'en ai relevé que les termes qui appartiennent plus particulièrement à la langue révolutionnaire, et que j'ai négligé de critiquer un très-grand nombre de définitions vicieuses, souvent exprimées en mauvais françois (pp. 26-28).

Abandon de l'entreprise. — Quand le Dictionnaire fut-il remis aux soins de la IIe Classe ? Rien ne serait plus facile à trouver si les Archives étaient en ordre, si même on savait où elles sont. La chose était, en tous cas, décidée avant l'an XII.

C'était un malheur irréparable pour la langue. Un Dictionnaire général, œuvre des classes réunies, eût été une Encyclopédie de la langue, comprenant les vocabulaires techniques des sciences, des arts, du travail. A cette époque où les langues techniques n'avaient encore que l'étendue nécessitée par un développement mécanique élémentaire, où le développement scientifique n'était que commencé, l'entreprise était encore réalisable. Une direction eût été donnée, qui était franchement utile. Ensuite des corrections et des additions périodiques auraient tenu au courant le Trésor ainsi formé. Qui ne voit l'avantage d'une pareille organisation, qui aurait peut-être empêché le désordre actuel ?

Par la décision prise, on se condamnait au dualisme si fatal à la langue : l'Académie d'un côté, Furetière de l'autre.

A LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS. — Même ainsi étriquée, l'entreprise du Dictionnaire ne pouvait se poursuivre, faute de fonds. D'une pièce très curieuse, datée du 20 germinal an XII-20 avril 1804 [1], il résulte que le Président de la deuxième Classe de l'Institut s'adressa au Premier Consul afin d'obtenir l'argent nécessaire pour hâter la confection du Dictionnaire. Celui-ci refusa.

Le Premier Consul avoit bien voulu me dire qu'il ne voyoit pas de difficultés à accorder 15.000 fr. à la deuxième classe de l'Institut pour accélérer la rédaction du dictionnaire, et m'autoriser à inviter le ministre de l'Intérieur à lui faire son rapport à son sujet.

Le Ministre m'a fait connaître que son rapport n'avoit pas été adopté.

Le Premier Consul veut-il bien me permettre de lui exprimer mon regret de voir détruire les espérances que j'avois données à la deuxième classe, et la confection du dictionnaire devenue presque impossible ?

Il doit être composé de 30.000 mots.

La classe a 50 séances par an.

Si elle n'a pas de commission, elle ne peut faire en travaillant que 10 mots par séance, soit 500 par an.

Il faudrait alors 60 ans pour faire le dictionnaire.

Avec une commission, il peut être fait en dix ans et peut-être plutôt [*sic*].

La dépense est peu considérable, comparée à son utilité.

Si on ne la fait pas, l'âge emportera MM. Morellet, Suard, Picard, qui ont des matériaux prêts et accélèreront le travail : après eux, les matériaux seront inutiles.

Le 1er a un lieu de travail prêt : 900 volumes de dictionnaires ou de grammaires, qui la plupart manquent à l'Institut, réunis en une collection précieuse.

Si le premier Consul connoissoit le Dezir extrême de la classe de marquer les premières années d'un gouvernement créateur, par la publication de cet important ouvrage, s'il étoit possible de lui en développer la nécessité après les causes d'altération, de corruption de la langue française, j'ose croire qu'il cederoit à un vœu qui n'a que de nobles motifs.

Je le supplie d'autoriser le Ministre de l'Intérieur à lui présenter de nouveau son rapport et de l'accueillir.

Et d'observer que les fonds s'accordant annuellement, s'il n'y a pas au bout de l'année un résultat utile, une masse de travail satisfaisante, il pourra ne pas continuer la faveur que les patriarches de la littérature française, et de la deuxième classe de l'Institut sollicitent.

J'ai l'honneur de saluer le Premier Consul avec respect.

REGNAULD DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY.

A la date du XII nivôse an XIII-2 janvier 1805, la Classe de Langue et de Littérature françaises revint à la charge. Elle adressa à l'Empereur la demande d'un secours extraordinaire, « au moyen duquel

1. Publiée par G. Vauthier dans les *Annales Révolutionnaires*, t. III, p. 589.

elle se trouverait en état de composer avec plus de célérité et plus de succès un nouveau Dictionnaire de la Langue, ouvrage que toute l'Europe attend et désire, et dont le besoin se fait sentir tous les jours en France même, car il n'existe en ce moment aucun dictionnaire de la langue française qui ait aux yeux du public l'autorité d'une Société Littéraire à laquelle le dépôt de la langue ait été confié, et cependant cette autorité est la seule garantie qui puisse inspirer la confiance dans des décisions fondées uniquement sur l'usage et le goût. (Prés. de la IIe Classe : François de Neufchateau : Suard. secr. perpétuel) »[1].

Projet de Mémoires périodiques. On revient au Dictionnaire. — Le 16 ventôse an XIII-7 mars 1805. Arnault fit à la Classe de langue et de littérature françaises, au nom d'une Commission, un rapport très important, à la suite duquel l'Académie [*sic*] décida de « publier des mémoires, qui seront principalement composés des dissertations grammaticales et des avis des divers académiciens sur les points discutés pendant le travail de l'Académie pour les nouvelles éditions de son dictionnaire ». Arnault, dit la *Gazette de France*, a très bien établi l'utilité de ce projet, qui a été vivement applaudi [2].

Il se rapportait bien aux intentions exprimées par le maître et dont nous avons souligné plus haut la nouveauté. Celui-ci montra néanmoins aussi peu d'empressement à encourager cette publication qu'à rendre possible la reprise du Dictionnaire.

La Classe sentit son ardeur se refroidir. On la pressait, elle atermoyait et se dérobait. La lutte entre la volonté du ministre et l'inertie du Corps rappelle celle qui s'était livrée au temps de Colbert. Mêmes instances du pouvoir, même résistance des membres de la Classe et des Commissions.

Un dossier des Archives Nationales [3] nous permet de suivre la lutte.

Il est enjoint à la IIe Classe de l'Institut de publier une nouvelle édition du Dictionnaire entre l'an XIII et l'an XVIII. La Commission nommée à cet effet trouve le terme trop prochain, quinze au moins des cinquante séances de l'Académie étant prises par l'examen des prix. Il est impossible de publier la première partie avant que l'ensemble soit achevé.

Néanmoins, la Commission formée dans le sein de l'Académie pour la confection du Dictionnaire croit devoir rendre compte à

1. Arch. Nat., A. F. IV, 1050.
2. Voir Aul., *Par... Emp.*, t. I, p. 646.
3. F^{17}, 1095, 11.

Son Excellence le Ministre de l'Intérieur des mesures qu'elle a prises pour remplir les intentions du Gouvernement et de l'état où se trouve aujourd'hui son travail.

La Commission a commencé par des travaux préliminaires... Elle ne s'est pas occuppée d'une grammaire qui doit se trouver à la tète du Dictionnaire et qui ne sera que plus réfléchie lorsqu'elle sera le résultat de la discussion de toutes les questions intéressantes qui se seront élevées pendant le cours de son travail... Il a fallu fixer un grand nombre de notions grammaticales, faire une énumération des voyelles et des consonnes [*sic*], nous donner des règles sur la manière de peindre la prononciation, faire un recensement de toutes les parties du discours, des noms, pronoms, articles, interjections, prépositions, particules, verbes et leurs tems, adverbes, etc., établir des maximes à suivre pour l'admission ou la rejection des mots anciens ou nouveaux, des locutions vieilles ou nouvelles, des mots techniques admis dans la langue usuelle et de ceux qui ne lui appartiennent pas encore. Nous avons dû déterminer quelle espèce d'étymologies nous nous permettions de faire entrer dans le nouveau Dictionnaire, où nos devanciers n'ont pas crû devoir les admettre, etc. Nous avons examiné aussi s'il convenoit de faire entrer dans le Dictionnaire les synonimies apparentes, question que nous avons décidée à la négative, etc.

La révolution a affecté assez fortement la langue pour rendre nécessaire d'examiner les termes nouveaux qu'elle a amenés et légitimer ceux qui auront été faits d'après le besoin qu'on en avoit et selon les lois de l'analogie... Enfin un nouvel ordre de choses et beaucoup de nouvelles créations et de choses et de mots semblent demander un nouveau recensement des richesses de notre langue qui marque pour ainsi dire la grande époque de l'établissement de l'Empire...

A cause des progrès de l'esprit d'analyse, on est devenu plus difficile sur la propriété des mots.

Enfin les travaux de quelques grammairiens philosophes ont fait connaître dans les discussions grammaticales des nuances, une subtilité et y ont amené une critique d'une sévérité plus grande sans la faire sortir des limites de la justesse et du bon goût...

On trouveroit une preuve de cette sévérité plus grande de la critique à laquelle l'esprit d'analyse conduit dans la comparaison de l'examen critique du *Cid* par l'Académie avec celui de Racine et de Lafontaine fait depuis le milieu du 18e siècle par cette même académie et avec les notes de quelques Écrivains modernes sur quelques auteurs du 18e siècle. En lisant... J.-B. Rousseau, on y remarque de grandes incorrections... Nous ajouterons à cela comme un exemple les notes jointes à une nouvelle édition de Vauvenargues, écrivain élégant et profond, et dans lequel une critique sévère et juste a cependant montré des fautes qui prouvent par un exemple imposant que la critique grammaticale est devenue plus subtile et plus sévère.

Le ministre de l'Intérieur, ayant lu le rapport de la Commission chargée de la rédaction du Dictionnaire, répondit le 7 mars 1807 : si la Commission arrive à terminer son travail dans le cours de cinq ans, « le Ministre de l'Empereur, quel qu'il soit alors, s'empressera

sans doute d'obtenir de Sa Majesté la continuation des mêmes émolumens applicables à la rédaction de la Grammaire, surtout si la rapidité du travail relatif au Dictionnaire lui donne lieu d'espérer que la rédaction de la Grammaire pourra être promptement terminée ».

Résultats. — Champagny croyait-il réellement, en 1806, que le Dictionnaire pourrait paraître, quand il disait dans sa *Situation de l'Empire* : « Le Dictionnaire de l'Académie française deviendra un monument du siècle de Napoléon. Le gouvernement protège cette grande entreprise, et ce Code littéraire sera, comme le code civil, un de ses bienfaits ; bienfait pour la France et pour l'Europe, dont la langue française devient de plus en plus le langage » [1]. Je doute beaucoup que le ministre se fît tant d'illusions, mais il importait à la gloire du règne que l'idée d'un prochain aboutissement se répandît.

En 1813, le grammairien Vanier considère, je crois, le travail sous son jour véritable, quand il écrit (p. 110, n. 1, de son *Traité simplifié des conjugaisons*) : « Je dis l'ancienne [Académie], puisque l'Institut Impérial, qui est l'autorité compétente en pareille matière, s'occupe en ce moment de la rédaction du nouveau dictionnaire qui doit remplacer celui de la ci-devant académie française ».

Est-ce à ces projets que se rapportent diverses publications contenant des *Observations sur le Dictionnaire* ? Je le crois, mais je n'oserais l'affirmer [2].

Ainsi que tout le monde sait, c'est en 1835 seulement que parut la sixième édition. Elle est postérieure à l'époque que nous étudions.

La IIe Classe de l'Institut n'a eu aucune action directe sur le mouvement de la langue pendant les années de l'Empire.

1. Rapport sur la situation de l'Empire, 1806. Ce rapport fut reproduit un peu partout dans les départements réunis. Voir le *Courrier de Turin*, n° 65. Cf. Hazard, *o. c.*, p. 129.

2. Voir Pierre Morel, *Remarques pour le nouveau Dictionnaire*, 1804. J'ai parlé ailleurs du livre de Feydel : P. P. P., *Remarques morales, philosophiques et grammaticales sur le Dictionnaire de l'Académie françoise*, Paris, Ant. Aug. Renouard, 1807, Bibl. Brunot.

CHAPITRE IV

ORGANISATION DE SOCIÉTÉS DE DÉFENSE ET DE CONTRÔLE

L'Athénée de la langue française. — Tell prétend que ce fut à l'instigation de Napoléon lui-même que se forma à Paris une espèce d'Académie linguistique, l'*Athénée de la Langue Française*, « qui avait pour membres : Arnault, Conseiller, secrétaire général de l'Université impériale, membre de l'Institut et de la Légion d'honneur, le Chevalier de Chevillard, membre du Corps Législatif, président par intérim ; Valant, directeur, et Laurenceau, secrétaire. Il y avait, comme membres honoraires, nos ambassadeurs à l'étranger ».

Suivant le même, la première lettre adressée aux différents membres de cette Société a été dictée par Napoléon lui-même : « les conquêtes des langues suivent les conquêtes des armes ; mais si les idiomes, les usages et les mœurs des peuples réunis de nos jours à la France, peuvent enrichir notre langue, ces causes diverses peuvent aussi en altérer la pureté ! Jamais il ne fut donc plus nécessaire d'y veiller que dans notre siècle » [1].

Il est bien exact que le Président honoraire perpétuel était S. A. S. le Prince Archichancelier de l'Empire.

A la naissance de l'Athénée, son fondateur, Valant [2], lança un véritable manifeste [3]. Il s'était flatté d'obtenir un appui officiel.

1. *Les Grammairiens Français*, p. 165.

2. Suivant Dubreuil, *Franc. Rever* (dans *La Bretagne et les pays celtiques*, sér. in-8°, XIX, p. 192), Valant avait été commis dans les bureaux du Comité de Sûreté générale, à l'époque de Thermidor.

3. Ce manifeste est aux Archives Nationales : F^{17} A. 1141. On trouve dans le même dossier une lettre ainsi conçue : « Sire, Souffrez que j'appelle l'attention de V. M. sur une Institution essentiellement utile. L'Athénée de la langue française est composé de membres du premier corps de l'État et de fonctionnaires publics de tous les départemens...

« Cette société littéraire s'occupe du perfectionnement de la langue que les prodiges opérés par le plus grand Monarque du monde ont rendue vraiment universelle.

« L'Athénée de la langue française est fondé sur des bases que n'eut jamais l'Académie dont la dénomination même était vicieuse. C'est par des séances, soit particulières, soit publiques, c'est par une correspondance générale avec les membres régnicoles et avec les associés étrangers, c'est par des annales dont les livraisons doivent être publiées deux fois par mois, que l'Athénée rendra continuellement ses travaux intéressans.

« Mais si *aucune institution utile*, selon l'expression de l'un de nos correspondants, *ne peut*

Cet appui lui fut refusé [1].

L'Athénée dut donc vivre, légiférer et publier par ses propres moyens. Il comptait, parmi les membres de son Conseil, outre Valant et Domergue, G. de Beaumont, Dacier, de l'Institut, Desfaucherets, homme de lettres, Gillet, tribun, Gin, ancien magistrat, Lanjuinais, Lazan, professeur au Lycée Impérial, Lemazurier, secrétaire de la Société Académique des Sciences, membre de l'Athénée des Arts, Moreau de Saint-Méry, président de l'Athénée des Arts, Mouchet, auteur du *Glossaire de l'Ancienne langue française*, Perrier, de l'Académie de Grenoble et de l'Athénée des Arts, Ruphy, Chef du Bureau d'Instruction publique à la Préfecture du Département de la Seine, Turrel, notaire, membre de plusieurs sociétés littéraires, Van Praet, conservateur-administrateur de la Bibliothèque Impériale [2].

Nous avons à Paris, disait le programme auquel nous avons fait allusion, des chaires d'Hébreu, de Persan, d'Arabe, de Turc, etc., mais aucune chaire n'est consacrée spécialement à notre langue maternelle, à la langue universelle de l'Europe...

La routine du langage doit-elle tenir lieu de théorie ? Est-il hors de doute que nos livres élémentaires, que nos dictionnaires ne nous induisent jamais en erreur ? que tant d'éditions regardées vulgairement comme très correctes, le soient en effet ? que les maîtres les plus habiles soient ceux qui nous font des grammaires, des cours de trois mois, de vingt-quatre leçons, de huit jours ? Est-il démontré

rester ni dans l'oubli ni imparfaite sous le signe de Napoléon le Grand, il doit être permis à l'Athénée d'aspirer au plus haut degré d'utilité publique. Il y atteindroit plus sûrement si Votre Majesté daignait le favoriser d'un regard bienfaisant et s'il étoit permis d'espérer qu'elle regardera comme nécessaire à nos succès, la fondation de deux chaires, l'une de Grammaire générale, l'autre de Langue usuelle ; l'impression de nos Annales a l'Imprimerie Impériale et la qualification d'Athénée Impérial de La Langue Française.

« J'ose soumettre à mon souverain ces moyens d'amélioration en faveur d'un établissement dont la correspondance très considérable intéresse l'État sous mille rapports, soit que Votre Majesté considère la nécessité de détruire les locutions vicieuses, si communes, même dans votre capitale, et l'abus des choses qui a souvent pour cause l'abus des mots, soit qu'elle envisage le zèle des membres de l'Athénée, qui, par leurs assemblées et par leurs annales, aimeront à se concilier le suffrage de leur Auguste Monarque, et à lui rendre des hommages éternels ».

Valant
rue Neuve des Bons-Enfans,
n° 25, à Paris.

Cette lettre n'est pas datée. En marge on a écrit : Oct. 1807.

1. D'après deux copies de pièces, on a écrit au Directeur de l'Imprimerie Impériale pour obtenir qu'il autorisât l'impression des *Mémoires* aux frais de son établissement, et on a demandé que la création des deux chaires trouvât sa place dans le nouveau plan d'éducation publique.

La réponse fut que les règles établies ne permettaient pas que le nom d'*Athénée Impérial* fût proposé à l'Empereur. Cf. 9 oct. 1807. Lettre à M. Marcel, Directeur de l'I. I., dans le même sens (Copie).

2. Suivant Dubreuil, *o. c.*, p. 192, il faudrait ajouter Suard, Fontanes, Lacretelle, Ginguené, Écouchard-Lebrun, Luce de Lancival, Champollion-Figeac, Destutt de Tracy, Dubois-Dubay, Creuzé de Lesser, Dumolard, Régnauld de Saint-Jean d'Angély, Corvetto, Rudler, préfet de la Charente, Quinette, de la Somme, Merlet, de la Vendée, Jean Debry, du Doubs, Chambaudoin, de l'Eure. Voir à la Bibl. Nat., X 33. 662 (*L'Athénée de la langue française*).

que ceux qui enseignent le français et toutes les langues étrangères puissent avoir, d'un seul de ces idiomes, une profonde connoissance ?

...Tâcher de n'avancer que des principes incontestables, réduire la théorie en pratique, se tenir en garde contre les innovations ; mais, si l'utilité d'un nouveau système étoit démontrée, avoir le courage de le développer, telles sont les vues des professeurs de l'ATHÉNÉE DE LA LANGUE FRANÇAISE... On n'auroit jamais fait un pas vers la vérité, si l'autorité avait toujours prévalu sur la raison...

LES COURS. — Voici le tableau des Cours annoncés :

PREMIER COURS.

Lundi : Lettres et mots.

Par M. Pastelot, Instituteur, membre de la Société académique des Sciences, et par M. Place, ex-Principal du Collège des Loges, Directeur du Bureau officiel des instituteurs du département de la Seine.

SECOND COURS.

Mardi : Orthographe du matériel des mots et du discours ; principes de ponctuation.

Par le Directeur de l'Établissement.

TROISIÈME COURS.

Mercredi : Syntaxe.

Par M. Berger, Professeur de Grammaire française à l'École Polytechnique et secondaire de M. Lemoine d'Essoies.

QUATRIÈME COURS.

Jeudi : Examen de grammaires, d'ouvrages didactiques, et du Dictionnaire de l'Académie.

Par la Société des professeurs de l'Établissement.

CINQUIÈME COURS.

Vendredi : Solution des difficultés grammaticales, proposées par écrit.

Par la même Société.

SIXIÈME COURS.

Samedi : 1° Littérature française.

Par M. Constant Dubos, Professeur au Lycée Impérial, membre de l'Athénée des Arts, etc.

2° Art du geste, prononciation oratoire, déclamation dramatique.

Par M. Dubroca, membre de la Société libre des Belles-Lettres, Sciences et Arts, de la Société académique des sciences, auteur des *Principes raisonnés sur l'art de lire à haute voix*.

Les séances seront terminées, tantôt par des notions sur les étymologies, tantôt par la lecture de la correspondance des amateurs de la langue française, tantôt par des conférences entre les professeurs [1].

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ. — *Le Moniteur* du 18 décembre 1806 annonçait la première séance de l'Athénée de la langue française pour le 18 de ce mois à 7 heures du soir : « M. Moreau de Saint-Méry prononm-

1. L'Athénée de la Langue Française, établi à Paris, rue Neuve des Bons-Enfans, n° 25, à côté du Passage Radziwil, p. 1-5 (B. N., X 33662).

cera le discours d'ouverture. Plusieurs hommes de lettres monteront successivement à la tribune.

Résoudre les difficultés de la langue, perfectionner l'art de lire à haute voix, rappeler à des auditeurs éclairés les chefs-d'œuvre de nos auteurs et de nos poètes, telles sont en général les vues de l'Athénée de la langue française »[1].

Nous ne manquons pas de détails sur la vie de l'Athénée qui, pendant plusieurs années, fut prospère [2]. D'après un arrêté du 11 février 1809, le nombre des membres était de cent et des séances se tenaient tous les jeudis.

En 1811, on signale un nombre vraiment considérable d' « Examinateurs », dont les Observations et les Lettres sont destinées à l'impression. La première livraison contient une liste nominative de huit cent cinquante et un membres, dont la répartition géographique ne laisse pas de surprendre.

Ils sont de partout, voire quelques-uns de l'étranger, de Berlin, de Verceil, de Copenhague, de Chiavari, Livourne, Vitoria, Turin, Lausanne, Milan, Anvers, Wesel, Raguse. Mais la masse des amateurs est naturellement composée de Français. La plupart habitent les villes, toutes les villes, mais il y en a aussi dans des bourgs et des villages tels que Marennes, Essay, Arnai-sur-Arroux, Vermenton, Saint-Valéry-sur-Somme, Saint-Hubert, Saint-Pé, Puylaurens, Negrepelisse, Saint-Meen, Mas d'Agenais, La Contour, Gignac, Fort-Barraux, etc...

La revue s'appelait *Lettres Académiques sur la langue française*. La première livraison a paru à Paris, chez Brunot-Labbe, en juillet 1811 [3].

Les prétentions de l'*Athénée* étaient grandes, mais ceux qui le dirigeaient n'avaient point les méthodes qu'il eût fallu.

Sur une seule phrase de Bourdaloue, ils montrent deux fois leur insuffisance :

1° « Peut-on dire *être en possession de vendre ? Être en possession* exprime un état permanent ; *vendre* est une action passagère. Deux expressions incohérentes ne peuvent se modifier réciproquement ».

Voilà la logique de la maison.

1. Aul., *Par... Emp.*, t. II, p. 832.

2. Il comptait quatre présidents en 1807 : E.-T. Simon, de Troyes, bibliothécaire du Tribunal, prés. du Conseil d'Administration, La Loy, membre du Conseil des prises, président du Conseil général, Lanjuinais, président des séances publiques ; Fabre de l'Aude, Cr de la Légion d'Honneur, président du Comité Littéraire.

3. En tête de chacun des numéros, on plaçait les noms des donateurs. Le président « par intérim » était le chevalier de Chevillard, membre du Corps Législatif. Le 28 juin, Alex. Olivier (de l'Orne), docteur en médecine, fut nommé secrétaire perpétuel de la correspondance académique pour l'examen du style de nos meilleurs écrivains (Bibl. Nat., X 28043).

2° « *Que l'on s'aperçoit ne valoir pas. S'apercevoir quelque chose ne valoir pas* est un barbarisme de construction. On dit fort bien *s'apercevoir que...* : mais ces mots rejettent un infinitif pour complément » [1].

Rien ne se peut imaginer de plus plat et de plus faux que ces prétendues analyses. On pourrait signaler pire encore, j'entends de véritables aberrations, ainsi la théorie sur *plus de* et *plus que* [2].

Presque toutes les questions traitées étaient petites, bonnes pour des grimauds, et on en décidait au nom d'une logique fausse et falote. Ainsi Valant discute avec Fr. de N. [François de Neufchâteau] « s'il est licite d'introduire la négation *ne* à la suite d'*avant que* ? » [3].

Ailleurs : « *sans que* peut-il se faire suivre de *ne* ? » « Faut-il dire, avec l'Académie, *entre quatres yeux* ? », « *Avant que de partir* ? », « *avant qu'ils ne soient plus* ? », « *leurs pères et mères* ? », etc.

En 1809, l'Athénée avait décidé qu'un prix extraordinaire serait décerné à l'auteur d'une Grammaire générale, ouvrage important qui, lors même qu'il était encore imparfait, avait obtenu l'approbation de cinq ministres de l'Intérieur et d'une Commission de l'Instruction publique, composée de membres de l'Institut. Cet ouvrage devait former 2 volumes in-8°.

J'ignore, je dois l'avouer, comment, pourquoi et quand l'Athénée mourut.

L'Académie ou *Conseil grammatical*. — Il a existé sous l'Empire d'autres sociétés qui se proposaient de maintenir ou de redresser l'usage [4]. L'une d'elles est l'*Académie* ou *Conseil Grammatical*, fondée par Domergue le 25 octobre 1807 [5]. Ballin en fut le secrétaire. Parmi les membres, il y avait des hommes qui comptaient dans l'Art-Science [6]. Au début, la compagnie fit preuve de zèle. On y vit jusqu'à dix-huit présents, et elle tint des séances régulières. Il y en eut quatre-vingt-trois jusqu'au 18 juin 1809. Survint la mort de Domergue (29 mai 1810). Ballin quitta Paris. L'Académie se soutint encore quelque temps, avec Boniface pour secrétaire [7], puis elle disparut.

1. P. 103.

2. « Après quelques discussions, nous avons établi ce principe : *plus de* est en rapport avec une quantité indéterminée, et *plus que* avec une quantité déterminée » ! (p. 143).

3. Lett. à M. F*** de N*** sur cette question : *les mots avant que peuvent-ils avoir la négative ne pour complément ?* Paris, chez l'Auteur, 1809, in-8° (Bibl. Nat., X 34574).

4. Voir sur ce sujet quelques pages très serrées et très nourries de mon collaborateur A. François, dans H. L., t. VI, pp. 911 et suiv.

5. Le siège était chez le fondateur, rue des Fossés Saint Germain l'Auxerrois, n° 11. On se réunissait le dimanche de 1 heure à 3 heures.

6. Berger, Boniface, Cros, Lemare, Pastelot, Perrier, Ramon, Vanier.

Voici quelques autres noms : Clemaron, Malon, Massé, Lavoyepierre, Caquet, Valelion, Bastide, Rey, Thibierge, Gilbert, Grenier, Destorlières, Ballin. — Sur l'expression *Art-Science*, voyez p. 701.

7. Il écrivait à Ballin : « Notre Société grammaticale continue toujours ses séances, mais les questions ne se succèdent guère rapidement, depuis neuf mois nous n'avons pas fait l'équivalent de la neuvième partie du travail précédent ».

Les procès-verbaux sont conservés à la Bibliothèque de Rouen [1]. Ils forment trois cahiers, commençant le 25 octobre 1807 et finissant le 18 juin 1809 [2].

La Société n'a pas traité de questions générales, elle ne s'est occupée que de difficultés particulières concernant la prononciation, le vocabulaire, l'étymologie, la synonymie, les formes, la syntaxe.

Il lui est arrivé de railler l'Académie française : ainsi, à propos de la différence qu'elle fait entre des pigeons qui se *bequettent* (ils se caressent) et des pigeons qui se *bectent* (pour se battre), et, à cette occasion, on marque que *fur[e]te*, sans *e*, est du patois de Paris. Cette dernière observation s'inspirait de la bonne méthode, celle qui consiste à observer la vie du langage. Mais la chose reste exceptionnelle à l'Académie ou Conseil grammatical.

Les Vestales qui entretenaient le feu sacré devant l'autel de la Règle n'étaient pas capables d'instituer un nouveau culte. Les vieux rites se perpétuaient dans leur temple.

L'Athénée des Arts. — Il a aussi joué un rôle qui n'est pas négligeable dans la vie grammaticale sous l'Empire. C'était l'ancien *Lycée des Arts* (nous en avons parlé à propos de la Révolution), qui avait dû changer de nom lorsque les *Lycées Impériaux* eurent seuls le droit de s'appeler de ce nom.

Il ne cessa jamais de s'occuper de grammaire. Lemare y faisait un *Cours de grammaire française* et Deperet un *Cours de grammaire philosophique.*

Pour donner une idée de l'esprit de la maison, je citerai le Procès-Verbal de la LXVI[e] séance publique (10 germinal an X-31 mars 1802). On y trouvera des éloges adressés à Lemare pour son *Panorama des verbes français.* La nouveauté du mot « panorama » donnait un singulier éclat à cette publication. L'Assemblée, voyant les verbes réduits à cinq classes, estime que c'est une découverte et décide d'accorder une mention honorable à cet ouvrage, vraiment national.

Dans la LXVII[e] séance, on lut un rapport du plus haut intérêt :

La classe des Belles-Lettres m'a chargé de vous soumettre une série de questions qui lui ont paru dignes de fixer l'attention de tous les membres de l'Athénée, et des littérateurs même, qui ne concourent point habituellement à ses travaux. Il s'agit des élémens, du génie, des progrès de la langue française et des moyens d'en prévenir la décadence et l'altération.

1. Mss. O 70 et O 72 (Catalogue général des Manuscrits... Départements, Rouen, t. I, p. 259-260).

2. On peut en voir les Extraits dans le *Manuel des amateurs de la langue française*, 2[e] éd., pp. 163, 172, 200. Une table, faite avec soin, précède le premier volume du manuscrit.

1. La multiplicité et la diversité des grammaires sont-elles nuisibles ou profitables à l'enseignement public ?

2. Les principes de la langue française sont-ils aujourd'hui déterminés avec une exactitude telle qu'on puisse les présenter et les développer dans un ouvrage élémentaire destiné à l'enseignement de la jeunesse ? Quelle serait la meilleure méthode à suivre dans l'exposition de ces principes ?

3. Quelles sont les améliorations que le système grammatical de notre langue a éprouvées depuis Régnier-Desmaretz jusqu'à nos jours ?

4. Quelles sont les modifications que la langue française a reçues depuis le règne de Louis XIV ? A-t-elle acquis, sous le rapport de l'élocution, plus de régularité, plus de clarté, plus de précision ?

5. Quelles sont les modifications que l'usage tend à introduire dans une langue vivante ?

6. Lorsque, dans un état de civilisation très-avancée, le génie d'une langue paraît être fixé par de grands écrivains, quels seraient les moyens d'en prévenir l'altération ?

7. Pourquoi les progrès de la langue chez les poètes ont-ils généralement précédé les progrès de la langue chez les auteurs en prose ?

8. Quel serait le meilleur plan d'un dictionnaire de la langue française ? quels sont les défauts des principaux ouvrages de ce genre que nous possédons ? En existe-t-il qui puissent servir de modèle ?

On ajoutait :

1. Ceux qui se livrent à l'instruction de la jeunesse savent que les grammaires élémentaires employées dans les écoles offrent une grande diversité. Pour faire disparaître des dénominations barbares, on y a substitué des mots plus abstraits et plus inintelligibles encore, la manie de l'innovation a été poussée si loin que les professeurs entre eux ont de la peine à s'entendre. Quels fruits les jeunes gens peuvent-ils retirer de leçons et de principes contestés journellement par ceux-même qui doivent les instruire ? On peut arriver au même but par des chemins différens. Certains travaux utiles à l'homme qui peut méditer sont moins nécessaires à l'adolescent encore assis sur les bancs de l'école. Il est à craindre que ces systèmes n'aveuglent la jeunesse au lieu de l'éclairer, ne l'égarent au lieu de la conduire au but.

2. Qu'on ne soit point étonné de trouver une question qui, proposée sous un point de vue général, se rattache néanmoins d'une manière spéciale à notre langue maternelle ? nous sommes Français : ce qui intéresse la langue française a dû fixer toute l'attention de la classe.

3. Il existe dans notre langue une foule de grammaires ; il serait infiniment utile de ramener les élémens à un foyer commun, une espèce de phare grammatical qui dirigeât dans sa course le voyageur inexpérimenté, qui lui indiquât le chemin qu'il doit suivre, le but où il doit arriver.

Il faudra méditer sur les ouvrages des grammairiens anciens et des grammairiens modernes. C'est en réunissant tout ce qu'ils contiennent d'essentiellement bon qu'on pourra former un ensemble satisfaisant, capable de lever les doutes et de fixer les incertitudes.

4. La Classe aurait pu proposer de porter cette recherche à des époques bien antérieures au règne de Louis XIV ; mais, dans ce siècle si fécond en grands écrivains, la langue a semblé prendre une forme plus régulière et s'asseoir sur des bases fixes et durables. Renfermer dans un seul cadre le tableau chronolo-

gique et analytique de la langue française, divisé par époques, signaler ses diverses révolutions, montrer le point d'où elle est partie, pour arriver au point où elle est parvenue.

5. On remarque la tendance qu'ont les langues vivantes à se modifier.

6. La langue grecque et la langue latine, tombées en désuétude, peuvent inspirer de justes craintes sur la durée des langues vivantes.

Les grands écrivains du règne de Louis XIV ont fixé la langue française ou du moins lui ont imprimé un caractère de régularité qui ne se détruira jamais. Des idées nouvelles demandent de nouvelles expressions, les tours et les figures vieillis veulent être remplacés, a dit Voltaire.

L'abus de la néologie peut mener au néologisme, du néologisme à l'altération d'une langue, l'espace est bientôt franchi.

7. Les progrès des langues chez les poètes ont généralement précédé les progrès des langues chez les auteurs en prose. Les auteurs en prose du siècle de Louis XIV n'ont pas atteint la perfection de style que l'on trouve dans la poésie de Racine. Ce qu'il a écrit en prose est loin d'atteindre à la perfection du style de sa poésie.

Dans sa soixante-seizième séance, l'Athénée jugea les réponses faites aux huit questions.

Le compte rendu laisse voir combien elles étaient peu nombreuses et peu satisfaisantes. Deux mémoires seulement étaient parvenus. L'auteur du premier « n'a fait qu'effleurer une matière qui demandait de profondes méditations ». « M. Goussu n'a répondu, dans le deuxième, qu'à l'une des questions, mais d'une manière assez satisfaisante pour mériter que son travail fût mentionné favorablement». « La tâche serait longue et difficile à remplir. Ces diverses questions se présentent sous des aspects tellement distincts, qu'on peut s'occuper d'une seule question sans traiter celle qui la précède, ni celle qui la suit. La Classe a senti l'importunité de ce travail partiel »[1].

1. *Résumé du Rapport sur les questions littéraires proposées par l'Athénée des Arts de Paris*, 1801-1807 (pp. 12-19).

CHAPITRE V

PROGRÈS DE L'ÉTATISME

L'Université. — Du court exposé qui précède, mon lecteur a pu déjà conclure que la Grammaire, tout en régnant, ne s'appuyait que sur de petits groupements de zélateurs sans action sur l'opinion et la pratique générales.

Mais un autre pouvoir allait entrer en action. C'était l'Université Impériale. Créée par l'État, enseignant en son nom, elle exerçait sur la jeunesse masculine quelque chose de son autorité souveraine. Or, bon gré, mal gré, elle avait fait dans ses programmes, comme nous l'avons vu ailleurs, une place sinon prépondérante, du moins importante à l'enseignement du français. Par son enseignement, par les examens, elle imposait une grammaire d'État, et cette grammaire était nécessairement celle du XVIIIe siècle.

Un pouvoir immense était ainsi mis aux mains des conservateurs. Son oppression tyrannique a duré presque un siècle, jusqu'à ce que l'enseignement grammatical, presque uniquement préoccupé de sauver la convention d'une orthographe surannée, se soit de lui-même stérilisé et que le classicisme ait dû renoncer à la lutte contre de nouvelles formes d'art qui avaient triomphé depuis cinquante ans.

J'ai dit déjà combien la rareté et la médiocrité des maîtres empêchaient le mal de se répandre. Les écoles primaires n'ont vraiment commencé d'exister qu'avec Guizot. Mais, dans l'enseignement secondaire, les enfants étaient formés à la grammaire des règles et à la grammaire traditionnelle comme à un dogme que nul n'avait le droit de contester et qui était présenté comme s'il eût été celui du passé, celui des grandes œuvres et des grandes époques.

La langue et la police. — Un fait est symptomatique, l'appel au bras séculier. Il semble que les Français soient impatients de servitude.

Nous avons vu plus haut que, déjà sous le Directoire, il s'était trouvé des gens pour considérer que l'ordre public était intéressé à la correction comme à la décence des enseignes.

Quel est le rond-de-cuir qui s'imagina que cette épuration des enseignes devait plaire au maître et rendre au pouvoir une dignité méconnue ? Je l'ignore. En tout cas, le 1er frimaire an VIII-22 novembre 1799, parut un arrêté du Préfet de Police ordonnant : Les citoyens du Canton de Paris feront « réformer et corriger sur les enseignes, tableaux, écriteaux... tout ce qui pourra s'y rencontrer de contraire aux lois, aux mœurs et *aux règles de la langue française* » [1].

Le personnage des *Fâcheux* qui adressait au Roi une supplique d'inspiration semblable [2] avait au moins une justification, celle d'obtenir un bon petit office, bien renté ; le Préfet n'avait point d'intérêt de ce genre, il était nanti.

Observons que l'idée ne devait pas paraître alors aussi saugrenue qu'elle nous paraît aujourd'hui, puisque, dans les départements réunis, il se trouva aussi, nous le verrons dans le tome suivant, des préfets assez mal inspirés pour exiger des Flamands une semblable révérence envers notre idiome.

Il y a plus. Si l'exigence devait contrarier certaines gens, elle en flattait d'autres, scandalisés de l'écorcherie du français. Salgues a fait à l'orthographe des enseignes l'honneur d'un lourd chapitre de son livre *Paris*. Il prétend avoir vu dans un chef-lieu de canton « ces mots écrits sur le cabinet d'un fonctionnaire public : *Buro du juje de pet* » [3]. Ceci constituait une « offense caractérisée à magistrat ».

Des étrangers, comme Kotzebue, si curieux que cela puisse paraître, faisaient chorus avec les nationaux. Kotzebue s'est plaint dans ses *Souvenirs de Paris* [4] des barbouilleurs qui défiguraient la langue française « dans le lieu où elle devrait être le plus respectée ».

1. Bureau Central, Arrêté du 1er frimaire an VIII-22 nov. 1799 (Aul., *Par... Cons.*, t. I, p. 24).

2. « Votre très-humble, très-obéissant, très-fidèle et très-savant sujet et serviteur, Caritidès, François de nation, Grec de profession, ayant considéré les grands et notables abus qui se commettent aux inscriptions des enseignes des maisons, boutiques, cabarets, jeux de boule, et autres lieux de votre bonne ville de Paris, en ce que certains ignorants compositeurs desdites inscriptions renversent, par une barbare, pernicieuse et détestable orthographe, toute sorte de sens et raison, sans aucun égard d'étymologie, analogie, énergie, ni allégorie quelconque, au grand scandale de la république des lettres, et de la nation françoise, qui se décrie et déshonore par lesdits abus et fautes grossières envers les étrangers, et notamment envers les Allemands, curieux lecteurs et inspectateurs desdites inscriptions...

. . . .

...supplie humblement Votre Majesté de créer, pour le bien de son État et la gloire de son empire, une charge de contrôleur, intendant, correcteur, réviseur, et restaurateur général desdites inscriptions» (Molière, *Les Fâcheux*, éd. des Grands Écriv. de la Fr., t. III, p. 83-84).

3. P. 35.

4. « J'ai souvent fait la même réflexion en voyant à chaque pas, dans les rues de Paris, des enseignes ou inscriptions dans lesquelles les mots les plus simples ou les plus généralement connus sont estropiés d'une manière horrible. Les étrangers doivent être singulièrement choqués de voir ainsi défigurer la langue dans la capitale de la France, dans le lieu où elle devrait être le plus respectée.

Portée de l'intervention officielle. — Pareil fait, insignifiant en soi, était, suivant moi, caractéristique de l'ère nouvelle.

Le xixe siècle est marqué en effet par deux événements opposés.

Premièrement, l'État, qui désormais enseigne la langue à la nation, la contrôle, non plus seulement d'une façon indirecte par les Académies, mais directement, par son Université ; il choisit les livres de doctrine, et, par suite, la doctrine elle-même ; par les examens, il s'assure, bien ou mal, de la connaissance qu'en ont acquise les enfants et même les adultes, jusqu'aux futurs gendarmes et aux candidates sages-femmes.

En second lieu, les hommes de lettres, après avoir subi une vingtaine d'années le joug de la Grammaire classique, vont s'émanciper et proclamer le droit de l'écrivain à se créer sa langue. Longtemps le lexique seul est mis à ce régime de liberté, puis le temps viendra où la syntaxe elle-même sera libre de se développer, voire de se détruire.

Et, le mouvement politique aidant, commencera une bataille, qui n'est pas finie, entre le régime de la liberté et celui de la règle.

La période que nous étudions ici n'a vu se produire et s'annoncer que le premier événement : la langue passe peu à peu sous l'autorité de l'État.

Je voudrais que les peintres, ou plutôt les barbouilleurs, que l'on emploie à ce genre de travail, ne pussent tracer des caractères sur la voie publique sans une permission du préfet de police ou du maire, qui ne l'accorderait qu'après avoir acquis la certitude que l'individu est en état de remplir (*sans faute*) cette partie de la profession qu'il exerce » (trad. anon. de 1805 [par Guilbert de Pixerécourt], t. I, p. 26 ; Bibl. Nat., 8 LK⁷ 607 t).

LIVRE II

LES LIVRES DE DOCTRINE

CHAPITRE PREMIER

CONTRE LES EXPRESSIONS VICIEUSES

Philipon-de-la-Madelaine. — Je mettrais volontiers au premier rang le petit livre, si alerte de style et néanmoins si complet, de Philipon-de-la-Madelaine. En 1802, l'auteur avait publié un *Choix de remarques sur la langue française* ; il y ajouta d'autres observations et intitula son œuvre *Grammaire des Gens du Monde* ou *La langue française enseignée par l'usage* [1]. Le second titre caractérise tout l'ouvrage. L'auteur hait et méprise la métaphysique « abstraite et rebutante », qu'il tient pour pure « folie » [2], et, par une sorte de bravade, il réduit à un exposé de vingt-deux pages toutes les « notions utiles à savoir ».

Mais là se borne la protestation. Ce qu'il abjure, c'est la Grammaire générale ; il tient à tout le fatras des règles. Son livre réunit en trois cents pages les observations essentielles faites depuis Malherbe et Vaugelas. Dans ses *Avertissements*, l'auteur note les nouveautés, et ce n'est pas pour les recommander. Il censure en passant beaucoup de façons de parler que nous avons vues naître et se répandre pendant la période révolutionnaire : *somme conséquente* (p. 64-65), *crainte de* (p. 68), *décesser* (p. 69), *fixer une personne* (p. 91), *malgré qu'il fût absent* (p. 132-133), *je vous observe* (p. 147), *la relute* (p. 206), *signaler* au sens de « désigner » (p. 212), *de suite* (p. 227), *utiliser* (p. 244).

Gabriel Feydel. — Parmi les ouvrages analogues, il en est un certain nombre qui se rapportent au Dictionnaire de l'Académie. Le premier est un gros volume de Gabriel Feydel intitulé *Remarques morales, philosophiques et grammaticales sur le Dictionnaire de l'Académie françoise* [3].

1. Paris, 1807, Capelle et Renaud, in-12.
2. Introduction.
3. Il est signé P* P* P*. A Paris, chez Ant. Augustin Renouard, 1807. Un vol. in-8°, 420 p.

C'est un livre d'une certaine importance. L'auteur n'a aucune intention de dénigrer l'ouvrage qu'il commente. Sa préface, très courte, se termine même par une phrase très élogieuse : « Avec toutes les négligences qui déparent le Dictionnaire de l'Académie, cet ouvrage est encore le mieux fait de tous les dictionnaires de langues vivantes ».

Ch. Nodier a signalé ce travail dans son *Examen critique des Dictionnaires* (p. 35). Il mérite en effet d'être compté. Malheureusement, l'auteur n'est pas un savant, tant s'en faut ; il accepte les bourdes les plus grossières et affirme avec force des étymologies ou des explications souvent ridicules [1]. Il lui arrive de corriger des erreurs par d'autres plus graves. Il eût pu prendre un ton moins tranchant et moins grossier.

Ceci dit, je ne conteste pas la valeur des remarques souvent piquantes qu'ont inspirées à l'auteur les bévues et les négligences dont l'œuvre fourmille [2].

Feydel fait sur le choix des mots des remarques souvent très fondées. Il estime qu'il eût fallu inscrire *décatir*, qui est de la langue courante, et négliger *cati*, qui est un mot de métier.

Eclegme a obtenu un honneur dû à son rôle pharmaceutique, mais *loc*, synonyme de ce nom, seul en usage dans le public, méritait bien aussi une mention [3].

D'autres mots techniques lui sont aussi suspects [4].

Frontal est un terme de chirurgie que « l'Académie françoise semble avoir eu dessein de faire passer dans le langage commun. Mais notre nation aime trop la clarté du discours pour ne pas refuser ces sortes de cadeaux ».

Ornithomance est un terme de grimoire, dont l'Académie françoise n'avoit point à se charger.

La position de l'auteur devant les nouveautés de ce genre est très nette. Il les ignore systématiquement. Quoiqu'il écrive à une époque

1. *Pagne* est le primitif de *compagnon*. Comparez l'article *paquebot*, etc.

2. « *Aurilla*. Adjectif. Qui se dit d'un cheval qui a de grandes oreilles et qui les branle souvent (Dict. de l'Ac.).

« *Oreillard, Oreillarde*. Adjectif. Il se dit d'un cheval, d'une jument, dont les oreilles sont longues, basses, pendantes ou mal plantées (Dict. de l'Ac.).

« *Orillard, Orillarde*. Adjectif. Il se dit d'un cheval ou d'une cavale qui a de grandes oreilles et qui les remue d'ordinaire en marchant (Dict. de l'Ac.).

« REMARQUE. — Ce ne sera pas un petit sujet d'étonnement pour les Scaligers à venir, que de lire dans le Dictionnaire de l'Académie françoise le mot *Oreillard*, placé en chef dans trois différens endroits, orthographié et défini de trois façons différentes, et de reconnoître qu'aucune des trois définitions n'est exacte ».

3. Le *lok* ou *looch* est une émulsion pectorale, de consistance sirupeuse, qui s'administre comme calmant.

4. Feydel reçoit pourtant quelques-uns de ces mots techniques, qu'il définit : *moraillon*, *moraine* ; *plinthe*, longuement expliqué ; *tricoises*, savamment distingué de *tenailles*.

où la « chimie françoise » est en train de gagner l'Europe, il refuse de savoir ce que signifient *azote* et *oxygène*, ainsi que *muriatique* [1].

Pour les mots patois, comme *caristade* [2], *bachot* [3], *picholine* [4], nous sommes mieux fixés. L'auteur n'en admet pas l'intrusion.

Feydel tient rigueur à tous les éléments du lexique qui ne sont pas d'une noblesse incontestable. L'Académie avait donné *bêta* comme terme familier. Notre repreneur aggrave la sentence : *Bêta* « n'a jamais dû voyager plus loin que les halles, où il est né ». *Fesseur* est du style familier, dit le Dictionnaire. Non ! « Il est d'une conversation malhonnête ». *Fichu, fichue* sont des termes impolis, dont les honnêtes gens ne se servent jamais. *On ne porte plus de cette couleur* est une expression de couturière. *Griblette* est un mot de cuisine : il ne mérite pas de figurer dans un recueil du bon langage [5]. *Hase* [6] l'indigne. Il n'accepte même pas *maraîcher*, « terme de la Halle ». Quant à *putanisme*, c'est une souillure. Ce barbarisme « n'a jamais appartenu qu'à l'argot des mignons d'Henri III ».

Toutefois, beaucoup des difficultés qu'il fait sont d'une sévérité qu'on peut juger excessive.

Les proverbes lui paraissent bas. *Les morts ne mordent plus* est qualifié de « hideux quolibet, ne seroit pas supportable chez les Iroquois ».

Loin de vouloir faire place à des mots dédaignés, Feydel blâme les quelques condescendances que l'Académie avait eues à l'égard des mots bas. Ainsi l'Académie, au mot *mâtin*, donne parmi les exemples : *C'est un laid mâtin, un vilain mâtin*, et dit que l'expression est « populaire ». Ce n'est pas assez dire, suivant le censeur. « Ces phrases ne sont pas populaires : elles sont de la plus vile canaille ». Il espère aussi qu'on écartera du Dictionnaire *Eau de mille-fleurs* avec sa définition, — et ainsi de suite.

L'Abbé Morellet. — Morellet répondit à Feydel dans un opus-

1. Toutefois on est mal fixé sur ce point. L'Académie n'avait pas et ne pouvait avoir enregistré *azote* en 1762. En l'omettant, Feydel suit son plan ; il n'est pas sûr qu'il rejette ce mot.

2. *Le mot « charité » est françois ; le mot « Caristade », ou « Caritada », ou « Caritad », ou « Caristada », en est la prononciation patoise ; et c'est chose étrange que l'Académie ait cru pouvoir placer, au nombre des termes du bon usage, une de ces quatre expressions.*

3. Dans la signification de *batelet*, *bachot* est un des restes du patois de Paris.

4. Petite olive.

5. *La définition de « griblette », importante apparemment dans le livre initial,* Cuisinière bourgeoise, *aura été copiée par l'Académie lorsque la Cour du Régent Philippe faisoit consister en partie, le mérite et la grandeur dans l'art d'apprêter les ragoûts.*

6. « On appelle figurément et par mépris, *vieille hase*, une... femme qui a beaucoup d'enfans » (A.). *Remarque : Il est vrai qu'on a entendu quelquefois des prostituées insulter de cette façon des mères de famille ; mais cela changeoit-il quelque chose au premier devoir de l'Académie françoise, le devoir de ne point s'écarter des règles de la bienséance ?*

cule non signé : *Observations sur un ouvrage anonyme, intitulé Remarques*, etc. [1]. L'abbé n'a pas de peine à montrer avec quelle brutalité grossière l'œuvre de la Compagnie qu'il chérissait tant avait été traitée. Mais, ce qu'il y a de piquant, c'est de le voir prendre en main la cause de mots bas, tels qu'*acabit*, *canard privé*, ou de mots vieillis, comme *affre*, et se faire ainsi le champion du libéralisme lexicologique. Il en vient à écrire : « Le Dictionnaire doit recueillir les expressions qui s'emploient à la taverne, lorsqu'elles s'emploient aussi dans le monde » [2].

C'était de l'hérésie caractérisée.

Sur le type des *Gasconismes corrigés*. — En 1802, on vit paraître à Montpellier les *Nouveaux Gasconismes corrigés ou tableau des principales expressions et constructions vicieuses usitées dans la partie méridionale de la France* [3]. L'auteur, E. Villa, se propose de recommencer, en la complétant et en la corrigeant, l'œuvre de Desgrouais, envers lequel il se montre sévère, lui reprochant d'ignorer les idiomes du Midi de la France et de n'avoir nulle méthode (Avertissement).

Ce livre ne paraît pas avoir eu une large diffusion, et il ne semble guère avoir été lu à Paris.

Il en est un peu de même de l'ouvrage anonyme de Poyart, sur l'usage des départements du Nord et du Nord-Est : *Flandricismes, wallonismes et expressions impropres dans la langue française* [4].

Nous sommes là en présence de zélateurs qui prétendent que non seulement on doit parler et écrire le français dans les départements nouvellement réunis aux autres, mais qu'il doit y garder sa pureté inaltérée.

Le *Dictionnaire du Bas-Langage*. — En 1808 parut chez d'Hautel, à Paris, le *Dictionnaire du Bas-Langage* [5]. Je devrais m'occuper longuement de cette œuvre si je ne l'avais citée à propos des mots notés dans les deux derniers volumes de l'*Histoire de la Langue*. On a pu voir, à propos d'une foule de nouveautés, si elles étaient agréées ou non par le *Bas-Langage*.

1. Paris, Impr. Inst. des Sourds-Muets, 1807 (Bibl. Nat., X 29161).
2. P. 39, art. *chaud*.
3. Montpellier, G. Izar et A. Ricard, s. d., 2 vol. in-8° (Bibl. Nat., X 13292-13293).
4. Bruxelles, 1806, in-12 ; 2e éd., Bruxelles, 1811, considérablement augmentée.
5. Deux vol. in-8°. Le titre complet est : *D. d. B.-L. ou des Manières de parler usitées parmi le peuple ; ouvrage dans lequel on a réuni les expressions proverbiales, figurées et triviales ; les Sobriquets, termes ironiques et facétieux ; les Barbarismes, Solécismes ; et généralement les locutions basses et vicieuses que l'on doit rejeter de la bonne conversation* (Bibl. Nat., X 13684-13685).

Ici je marquerai seulement l'influence que le recueil put avoir et le rôle qu'il joua dans la restauration de la langue choisie.

La langue française, dit l'auteur après d'autres, jouit d'une haute considération en Europe, et c'est une raison pour les Français de lui conserver sa dignité. Or, « Le plus bel apanage d'une langue est sans contredit l'élégance et la pureté ». C'est « en quelque sorte initier à la perfection du langage, que de signaler avec sévérité ces locutions basses et vicieuses, ces barbarismes nombreux, qui, sous le titre d'*expressions familières*, se glissent journellement dans la conversation, et de livrer au ridicule ces néologismes bizarres et de mauvais goût, ces termes impropres dont un usage pernicieux semble depuis quelque temps tolérer l'abus ». Tel est, d'après la Préface, le but de l'ouvrage.

L'auteur ne s'est pas proposé d'amuser son public ; il ne s'est pas astreint à faire entrer dans son recueil « les expressions que l'on trouve dans les auteurs qui se sont adonnés au genre bouffon ou burlesque »: il s'est également abstenu d'y faire mention de « ces innombrables inepties qu'un des théâtres les plus fréquentés de la capitale voit continuellement naître et mourir presque au même moment » ; il le répète en terminant sa *Préface*, son but n'est point de perpétuer ces dangereuses licences, mais, au contraire, d'en interdire rigoureusement l'usage.

Le recueil est extrêmement riche. Il n'est pas l'œuvre d'un savant : les erreurs sur les étymologies, les explications, etc. [1], sont nombreuses. L'auteur connaît mal les périodes un peu anciennes [2].

Mais c'est le travail de quelqu'un qui a acquis en sa matière une véritable érudition [3], et, dans la masse des faits cités, le lecteur, même bien informé, a énormément à apprendre [4].

On y trouve jusqu'à des indications sur l'argot [5].

Par endroits, on démêle un désir de rejeter hors de la conversation des honnêtes gens les expressions techniques militaires : *Consigne* : « Ce mot, exclusivement consacré à l'art militaire, est de mau-

1. Citons un exemple : « *Pierreuse*, Prostituée, vile courtisane, raccrocheuse dans le plus bas degré. Ce sobriquet a été donné à ces femmes parce qu'elles font ordinairement leur honteux commerce dans les lieux où l'on bâtit, et où il y a un grand nombre de pierres ».

2. Il note *lairai* qui se dit par syncope, et qui est une « Manière vicieuse de parler, fort usitée parmi le peuple ».

3. On y fait des découvertes curieuses : un *longitudinem*. « Mot burlesque et pris du latin ; se dit d'un indolent, d'un paresseux, d'un homme nonchalant à l'excès ».

4. Il est au courant des travaux de Mercier, auquel il envoie quelques coups de patte. Voir l'article *animal*.

5. « *Argent*. On donne vulgairement à ce précieux métal des noms plus bizarres les uns que les autres. Voici les principaux : de l'*Aubert*, du *Baume*, de la *Mazille*, du *Sonica*, des *Sonnettes* » (Comparez Sainéan, *Langage Parisien* et *Argot ancien*).

vais goût dans la conversation ». Il faut avouer qu'à l'époque ces répugnances étaient singulières.

Toutefois les exemples de ce genre sont trop clairsemés pour qu'on puisse croire que l'auteur a voulu aider à un reclassement détaillé des mots.

Il n'a pas entrepris non plus de réagir spécialement contre certaines façons de parler usitées pendant la Révolution. Il constate que l'usage a conservé certaines d'entre elles [1] ; il en explique d'autres sans les condamner [2].

Il n'entreprend donc pas positivement une restauration de la hiérarchie d'antan. Il se borne à un exposé des vulgarismes les plus susceptibles de défigurer la langue.

Les fautes de prononciation : *arcajou* pour *acajou*, *aulieurs de* équivalant à *au lieu de*, *cimequière*, *perrutier*, *écharpe* pour *écharde*, *c'te* pour *cette* sont, comme les mots malsonnants, relevés et condamnés sans pitié.

Même sévérité pour les déformations de sens : *casuel* au sens de « fragile », *conséquent* au sens de « considérable ». C'est à ce propos que d'Hautel émet ce jugement : « On ne sauroit trop fixer l'attention sur ces grossiers barbarismes, qui semblent pour ainsi dire consacrés par l'emploi qu'en font journellement des gens que la fortune sembleroit avoir voulu mettre au-dessus du vulgaire » [3].

Il s'élève aussi contre des malformations telles que l'abus du préfixe *re* : *rachever* pour *achever* [4], *rassortir* pour *assortir*, *rabonnir* pour *abonnir* (devenir meilleur).

Chose qui étonne au premier abord, on ne trouve pas d'allusions au langage du Père Duchesne, et très peu de termes poissards. Même en comptant les termes et les expressions réellement grossières, telles que *adroit comme un cochon de sa queue*, *dégueuler*, etc., on constate que ces mots ne forment qu'une très petite partie du recueil, et se trouvent noyés dans une masse de termes et de locutions qui sont loin d'avoir le même caractère.

Le principal reproche qu'on peut faire à d'Hautel, c'est, semble-t-il, qu'il ne démêle pas avec assez de soin ce qui est vulgaire ou bas et ce qui n'est que familier : je citerai *s'amouracher*, *baguenaudier*, *bureaucratie*, *carotter*, *criailleur*, *critiquer*, *débrouiller*, *maraîcher*, *politiquer*, *petit peuple*, *travailler d'arrache-pied*.

On peut faire les mêmes réserves à propos de certaines expres-

1. Voir à *alarmiste*, « demeuré dans la conversation familière ».
2. Voir *aboyeur*, *brise-scellé*, *carmagnol* (faire danser la *carmagnole* à quelqu'un), *jouer à la main-chaude*.
3. *Dict. Bas-Lang.*, t. I, p. 229.
4. Voir à cet article.

sions : *C'est un cheval à l'écurie*, « Phrase appliquée communément à... toute chose qui exige de fréquentes réparations ». (Cf. *C'est un Chinois de paravent*). *Par-dessus* entrait, au gré de l'auteur, dans un trop grand nombre de locutions : *tu l'auras par-dessus l'épaule* (au sens de « jamais ») ; *en avoir cent pieds par-dessus la tête*, « être dégoûté de quelque chose » ; *il a des affaires par-dessus les yeux*. Soit, mais y a-t-il là bassesse véritable ?

Défunt mon père est présenté comme n'étant que du style bas et comique. N'était-il pas plutôt paysan [1] ?

Il s'en va midi était une forme vieillie, plutôt que vulgaire. Pourquoi *c'est tout clair*, *c'est clair et net* sont-ils qualifiés « d'expression adverbiale très-usitée dans la mauvaise conversation, et qui équivaut à : c'est entendu, c'est évident ; rien n'est plus véritable » ? Est-ce à cause de la ressemblance de *clair et net* avec *clarinette*, comme on me le disait quand j'étais enfant ? Mais pour *c'est tout clair*, où est l'équivoque ?

Je n'ai pas découvert à quel titre d'Hautel a inséré un mot comme *porte*, avec la définition que voici : « Assemblage de bois ou de fer qui tourne sur des gonds ; que l'on ouvre trop souvent aux importuns, et que l'on ferme trop facilement à la détresse et à la pauvreté ». Est-ce simplement une introduction aux articles qui suivent ? Mais ils surprennent eux aussi : *porte de derrière*, *écouter aux portes*, ne peuvent guère être considérés comme bas.

Je sais bien qu'il est difficile de discuter à distance. On reste étonné quand on lit, au mot *s'attabler* : « Se mettre à table dans le dessein d'y demeurer longtemps. Ce verbe ne s'emploie que par mépris, en parlant des godailleurs, des coureurs de cabarets ». C'était peut-être alors son emploi spécial, mais on reste dans le doute.

Dans ses examens d'autres expressions, l'auteur a mérité le reproche inverse ; il cite bien des façons de parler qu'il ne réprouve pas explicitement : *débine* en est un type. Il est enregistré avec cette note : « Mot fait à plaisir, et qui signifie, délâbrement, déchéance· misère, pauvreté ». Mais est-il loisible de l'employer ou non ? Rien ne nous l'indique.

Voici *tailler des bavettes*. L'article est ainsi rédigé : « Jaser, babiller, caqueter à qui mieux mieux, comme le font les femmes entre elles ; et notamment ces sortes de commères qui passent des jours entiers à médire du tiers et du quart et auxquelles on donne à juste titre le nom de *tailleuses de bavettes* ». A coup sûr on ne doit pas les imiter, mais est-il interdit de les nommer de leur nom ?

1. Il se dit encore aujourd'hui dans la Nièvre.

Il arrive à d'Hautel d'approuver des mots sur lesquels d'autres font la moue : « *Besaigre. Tourner au besaigre* ». « Se dit du vin qui s'aigrit, qui tourne à la graisse. Cette locution, toute fautive qu'elle paroisse aux yeux des critiques, a reçu la sanction de l'usage, et est fort en vogue parmi le peuple ». N'est-ce pas passer condamnation ?

En somme, nous avons là un recueil très intéressant. Mais les contemporains y ont-ils trouvé le guide qu'il leur fallait et que des années de troubles rendaient nécessaire ? C'est douteux. Le livre de d'Hautel a pu servir d'avertissement. Je ne sais s'il a détourné beaucoup de lecteurs de leur laisser-aller.

ROLLAND [1] ET SON *PRÉSERVATIF*. — Au fond, c'est de la même idée que s'inspire Rolland, qui travaille spécialement pour les « départemens des Hautes et Basses-Alpes » [2], mais dont l'ouvrage se vendit dans toute la Provence et le Languedoc [3].

Son instruction technique a été insuffisante. Il ne comprend pas des tours tout ordinaires et réguliers, tels que *De l'humeur qu'elle est*. N'avait-il jamais lu Molière ? De même pour *Certainement qu'il viendra* [4]. Il condamne sans hésiter *Ses père et mère* [5], tout comme *raisonner quelqu'un*. « Ce verbe ne veut pas de régime » [6].

Certaines de ses condamnations surprennent. En voici quelques-unes relatives à l'emploi de *en*. Il soutient *de loin à loin*, et condamne *de loin en loin*. « *En place de* fruit, vous aurez du beurre pour votre déjeuner », doit être remplacé par *au lieu de*. « *En entier* ne se dit qu'au palais ».

Comparez : « *Les trois quarts du temps* excède sans doute ce qu'il est permis d'emprunter à la précision mathématique. *La plupart du temps* vaut mieux ».

Sont populaires à ses yeux : *je me suis laissé dire*, *il a été le dindon de la farce*. *Laveuse* doit être remplacé par *lavandière*, ou *blanchisseuse*, qui est le plus usité. On pense aux moqueries de Hugo :

Et je lui dis, ô lavandière,
Blanchisseuse étant familier...

Il m'a promené long-temps avant de me payer est bas, mieux vaut

1. C'était un ancien directeur du Collège de Gap. Il donna en 1810 un *Préservatif* qui prit en 1812 le titre de *Dictionnaire des Expressions vicieuses et des fautes de prononononciation les plus communes dans les Départemens méridionaux, accompagnées de leurs corrections, d'après la Ve Édition du Dictionnaire de l'Académie*. Gap, un vol. in-8°.

2. Avert. de la seconde éd., p. IV.

3. Il est même à supposer qu'il a pénétré plus loin. L'auteur dit nettement qu'il a été « utile à la jeunesse des autres départemens de France » (*ib.*).

4. Art. *Que*.

5. Art. *Ses*.

6. Art. *Raisonner*.

traîné. Pour *tartine*, la sentence est nette : *une tartine de beurre* doit céder à une *beurrée.* Pauvres enfants dont « on coupe le pain en tartines » !

Il écarte *entamé* au sens de *blessé*, *fignoler* au sens de *faire le pimpant*, *fracturer* au sens de *briser : gel, grognon, liquoriste, au gros de l'été.*

Ne dites pas : *il a beaucoup économisé*, mais : il a acquis beaucoup de biens par son économie, ni : *je voudrais vous éviter cette peine*, on évite soi-même une chose, et on ne l'évite pas à un autre ; ni : *c'est de la gargote*, mais : c'est un manger de gargote. « *Être bien portant* n'est pas régulier, dites : se porter bien ».

Il semble que parfois Rolland ne comprenne pas la nuance que marque une expression : *Il a de quoi faire le garçon* lui paraît pouvoir être suppléé par : il a pour dépenser, pour se divertir. Il ne voit pas à quoi servent *illettré*, ou *illitéré*. Non lettré, sans lettres, suffisent. Au lieu de : *il a fait une longue maladie*, il propose : il a essuyé une longue maladie. La jolie figure : *Être mal en train*, doit céder à : être indisposé, languissant.

Rien ne montre mieux la timidité inquiète de Rolland que ses hésitations au sujet de *décourageant* et *encourageant.* En qualité de participes, nul ne les conteste. Mais, quoique l'usage en soit commun on ne les trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie. En outre, on pourrait dire : *cela encourage*, ou *décourage.* Malgré tout, il ne voudrait pas en blâmer l'emploi.

En dépit de tous ses défauts, le livre n'était pas dépourvu de valeur. Il était bon que quelqu'un avertît que *donner le fion* à quelque chose n'était pas reçu, que *fricot* avait quelque chose de familier, ainsi que *flanquer quelque chose au nez* ; que *languir de quelqu'un, je languis de vous voir* sentent le parler du Midi ; qu'*un homme bien facé* exprimait bien mal *un homme d'une belle figure.*

Cacologies, cacographies. — Je ne dirai rien des *Cacologies* ou des *Cacographies*, recueils d'erreurs contre la langue [1]. Au point de vue historique, ces listes ne présentent aucun intérêt. Au point de vue pédagogique, il est reconnu aujourd'hui que rien n'est pis que des exemples fautifs mis sur le papier. Il est vain de se donner la peine de les corriger ensuite. Rien n'assure que c'est la forme correcte qui se grave dans les yeux et dans les esprits.

1. Voir un spécimen à la suite de la *Grammaire* de Boinvilliers dont il sera parlé plus loin.

CHAPITRE II

LES DICTIONNAIRES

Philipon-de-la-Madelaine. — C'est encore Philipon-de-la-Madelaine qui publia, en 1809, un *Dictionnaire portatif de la langue française* [1] fondé sur le choix. Ce dictionnaire, en attendant le dictionnaire de l'Institut, devait aider tous ceux qui écrivaient ou parlaient le français à se faire un lexique châtié.

La série des Boiste. — La première édition de ce recueil célèbre est de 1800. Il a un tout autre caractère et ne peut nullement être considéré comme un manuel de pureté. Tout en marquant d'un signe spécial les mots qui n'appartiennent pas au bon usage, l'auteur a cherché à réunir autant de vocables que possible. Et cette course au grand nombre se continuera pendant soixante ans.

Le titre complet en dit assez. Le voici :

DICTIONNAIRE UNIVERSEL
DE LA LANGUE FRANÇOISE,
EXTRAIT COMPARÉ DES DICTIONNAIRES ANCIENS ET MODERNES ;
OU
MANUEL D'ORTOGRAPHE ET DE NÉOLOGIE,
CONTENANT

1° Les Nomenclatures des Dictionnaires de l'Académie Françoise, ancienne et nouvelle édition, du Dictionnaire de Trévoux, de l'Abrégé de Richelet, du Traité d'Ortographe de Restaut, du Dictionnaire critique de Ferraud, du Dictionnaire de l'Encyclopédie méthodique, du Dictionnaire portatif de Gattel, du Dictionnaire des rimes de Wailly, du Dictionnaire de Catineau, pour l'ortographe de Voltaire, etc., avec l'indication des Auteurs à chaque mot ; les Nomenclatures et les Termes techniques des Sciences, Arts, Manufactures et Métiers ; les nouveaux Poids et les nouvelles Mesures ;

2° La signification des mots, leurs définitions, extraites de ces Dictionnaires, leurs acceptions différentes, suivant les différens Auteurs, et leurs équivalens ou synonymes ;

3° Le rapprochement et la comparaison des différentes manières d'écrire

1. *Le Mercure de France* de janvier 1810 le louait (t. 40, p. 161), tout en faisant remarquer que *fixité*, employé par l'auteur, est un terme technique d'astronomie qui n'est pas encore reçu dans le langage ordinaire.

ces mots, suivant les différents systèmes d'ortographe, avec l'indication des autorités, et les origines en cas de partage;

4º La distinction précise, par le nombre des autorités, des mots nouveaux créés par la Néologie, de ceux forgés par le Néologisme.

5º Les quatre conjugaisons des Verbes, avec les irrégularités et les variantes d'ortographe ;

Précédé d'un Abrégé de la Grammaire françoise, et suivi d'un Vocabulaire de géographie universelle.

Ouvrage classique, nécessaire a ceux qui veulent lire, parler ou écrire la langue françoise, et devant tenir lieu pour l'usage habituel, des dictionnaires publiés jusqu'a ce jour.

Par P. C. V. Boiste, Imprimeur, et J. F. Bastien, ancien Libraire-Éditeur.
A Paris.
De l'Imprimerie de Boiste, Rue Hautefeuille, Nº 21, F. G.
An IX (1800) [1].

Le titre de la seconde édition n'est pas moins significatif :

DICTIONNAIRE UNIVERSEL
DE LA LANGUE FRANÇOISE, AVEC LE LATIN,
ET
MANUEL D'ORTHOGRAPHE ET DE NÉOLOGIE ;
EXTRAIT COMPARATIF DES DICTIONNAIRES PUBLIÉS
JUSQU'A CE JOUR,
CONTENANT

1º Les Nomenclatures, l'Orthographe, l'Analyse et la Comparaison des définitions des Dictionnaires de l'Académie Françoise, édition de 1778, sans citations, de 1798 (an 6) ; de 1803 (an 11) ; des Dictionnaires de Trévoux, Richelet, Ferraud, Restaut, ancienne et nouvelle édition ; Gattel, Cormon, Wailly, *Dictionnaire des Rimes* et *Dictionnaire abrégé de l'Académie* ; Catineau, *première et deuxième édition, pour l'orthographe de Voltaire* ; avec la citation de leurs noms à chaque mot ;

2º La Nomenclature et l'Analyse des définitions des Dictionnaires du vieux langage, du manuel lexique, des dictionnaires de néologie, des Dictionnaires françois et étrangers (Boyer, Alberti, Cotgrave, Schwan, etc.), des Encyclopédies Alphabétique et Méthodique ; des Dictionnaires particuliers et Traités élémentaires d'Agriculture, d'Anatomie, d'Antiquité, d'Architecture, d'Art Militaire, d'Art Vétérinaire, d'Astronomie et d'Astrologie, des Beaux-Arts, de Blason, de Botanique, avec les propriétés des plantes, etc. ; de Chasse ; (de Chimie, de Chirurgie, Histoire Naturelle, Médecine, Philosophie, anciennes et nouvelles, et leur Synonymie) ; de Commerce, avec les monnoies, les poids et mesures étrangères et leur valeur ; de Coutumes, des Eaux et Forêts, de Finance, d'Horlogerie, de Jeux, de Jurisprudence, de Manège, de Marine, de Mathématique, de Mécanique, de Musique, de Pêche, de Pharmacie, de Physique, de Théologie, etc. ; des Dictionnaires des Arts, Métiers et Manufactures. La prononciation pour les cas difficiles ;

3º Des Dictionnaires particuliers des Rimes, des Synonymes ou Acceptions et des Homonymes ; de Mythologie universelle, des Hommes Célèbres jus-

1. In-8º oblong de lxxiii-491 p. Cette première édition est devenue presque introuvable.

qu'à nos jours ; de GÉOGRAPHIE, avec l'ancienne et la nouvelle division de l'Europe :

4° Des Traités particuliers de VERSIFICATION, de PONCTUATION et de CONJUGAISON DES VERBES, et leur régime. LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA LANGUE FRANÇOISE, etc. ; un ABRÉGÉ DE GRAMMAIRE en Tableau.

OUVRAGE CLASSIQUE, POUVANT TENIR LIEU, POUR L'USAGE HABITUEL, DE TOUS LES DICTIONNAIRES.

Par P. C. V. BOISTE, HOMME DE LETTRES, IMPRIMEUR.

Le premier livre d'une nation est le Dictionnaire de sa langue. VOLNEY.

DEUXIÈME ÉDITION

A PARIS, chez DESRAY, Libraire-Éditeur des Ouvrages d'AUDEBERT et VIEILLOT, rue Hautefeuille, n° 36.

AN XI. — 1803.

La troisième édition (1808) était encore « augmentée d'un tiers ».

LES RECUEILS DE SYNONYMES. — Ils ont pour objet essentiel d'aider au maintien de la précision dans le style. Ils peuvent être considérés comme les préservatifs les plus sûrs contre les à-peu-près des gâcheurs. A l'époque dont nous nous occupons, on réédita les anciens ; on fit aussi de nouveaux recueils [1].

Il en est un, parmi tous ces recueils, qui compte particulièrement, c'est celui que donna en 1809 le jeune Guizot [2]. L'homme de génie, qui devait créer en France l'enseignement primaire, débutait par là.

C'est un livre essentiel, même après celui de Girard et Roubaud. L'introduction en est fort remarquable. On jugera de la clairvoyance de l'auteur par ces phrases :

Ce serait, a-t-on dit, une chose assez curieuse à savoir pour l'histoire des mœurs, que l'histoire des mots : il n'est pas moins curieux pour l'histoire des mots de connaître celle des mœurs. Cette influence réciproque des usages et des opinions sur le langage, et du langage sur la direction et le progrès des connaissances, s'étend plus loin qu'on ne le suppose au premier coup d'œil (p. IX).

1. *Les Synonymes français*, par Diderot, d'Alembert et de Jaucourt. Paris, an IX, un vol. in-12. Ce n'est qu'une compilation.

Cf. J. B. Le Roy de Flagis, *Nouveau choix de Synonymes français*... Paris, Delacour, 1812, 1 vol. in-8° (Bibliothèque de la Sorbonne).

2. *Nouveau Dictionnaire Universel des Synonymes de la langue française*. Paris, Maradan, 1809, in-8° (Bibl. Sorb.)

CHAPITRE III

LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE[1]

Survie et renouveau. — Dans le grand bouleversement que subit l'État en l'an VIII, malgré la haine que professait le nouveau maître à l'égard de l'idéologie, la Grammaire générale ne fut pas emportée. La suppression des Écoles Centrales lui causa évidemment un grand dommage ; mais, loin d'être abandonnée, cette discipline demeurait en pleine faveur. Tout d'abord, on réimprima les livres fondamentaux[2].

En l'an VIII, Eug. Loneux, qui était professeur à l'École Centrale de l'Ourthe, donnait une *Grammaire générale appliquée à la langue françoise*[3]. C'est un livre « de raison », mais pas de raison intempérante. Assurément l'auteur a cherché à expliquer, mais sans trop forcer et en laissant aux inconséquences de l'usage la liberté d'exister sans justifications.

A partir de la page 271, le livre présente des observations utiles sur les idiotismes, les barbarismes, en particulier ceux « auxquels sont sujets les habitans des départemens réunis ». Dans le chapitre des synonymes (pp. 300 et suiv.), il y a beaucoup de distinctions utiles et justes ; on y étudie des mots peu connus, tels que *bornoyer* (regarder d'un seul œil), *perpendicule*, *locher*, *chablis*, *carne*, etc. Le lecteur a l'impression d'un homme qui n'oserait pas perdre de vue l'idée que sa mission était de redresser un langage, en même temps que de philosopher.

1. J'insisterai peu sur cette partie, après les renseignements que j'ai donnés sur la Grammaire générale dans les Écoles Centrales (Voir H. L., t. IX, pp. 328-342, et plus haut, pp. 587-592).

2. *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal...*, précédée d'un Essai sur l'origine et les progrès de la Langue françoise par Petitot, et suivie du Commentaire de Duclos, auquel on a ajouté des notes. Paris, an XI-1803.

3. Liége, L. Bassenge, un vol. in-8°.

La *Grammaire générale* de Loneux est annoncée dans *La Décade* de l'an VIII, Ier trim., n° 6, p. 367-368.

On loue l'auteur d'avoir pris ses exemples dans les meilleurs écrivains.

On signale, parmi les remarques qui terminent l'ouvrage, celle qui concerne *la négation dans la langue françaıse.*

Les Premiers Éléments de la Grammaire françoise de J. H. Roullé [1] se présentent avec l'appui de hautes autorités : extrait élogieux du procès-verbal du Conseil des Cinq-Cents, rapport flatteur de Domergue, compte rendu à la Société libre d'Institution, tous éloges relatifs à un livre antérieur de l'Auteur : *Éléments raisonnés de la Grammaire françoise*, fait sur le modèle de tant d'autres qui s'inspirent de la Grammaire générale [2]. Dans ses *Premiers Éléments*, l'auteur s'est modéré et a renoncé à beaucoup de ses prétentions scientifiques. Il eût pu en sacrifier encore.

On y trouve des erreurs inexcusables : *plusieurs* interprété par *plus d'un sieur* (p. 16) ! Dans *tout travail mérite récompense*, « *tout* fait prendre *travail* dans un sens particulier » [*sic*] (p. 17).

Que dire d'une définition comme celle-ci : « Les tems en grammaire sont la maniere d'envisager l'état et l'action des choses sous différentes *époques*, c'est-à-dire qu'on arrête en quelque sorte le tems pour considérer l'état et l'action, exprimés par le verbe » (p. 29) ?

La manie de l'explication étymologique conduit Roullé à de véritables aberrations [3] : « *subjonctif* est formé de ces trois mots : *office de joindre sous*, c'est-à-dire, le verbe après la conjonction *que* est tellement joint sous un autre verbe, que sans cela il se mettroit à un autre mode » (p. 40).

Les plaintes de Destutt de Tracy. — Les plaintes si dignes, et si réservées, que le C^n Destutt-Tracy a mises au frontispice de ses *Élémens d'Idéologie*, sonneront comme le glas de la Grammaire générale [4].

Butet. — Si l'idéologie avait inspiré Lavoisier dans la création de sa nomenclature de la chimie, les mathématiques mêmes ont ins-

1. Paris, chez l'auteur et chez Favre, an VIII-1800.

2. L'article de Domergue sur les *Éléments de Grammaire raisonnée* avait paru dans *La Décade* de l'an V, 3e trim., p. 116.

3. Pas la moindre réserve à ce sujet dans l'article de *La Décade* (an VIII, 3e trim., n° 27, p. 551-552) : *Les premiers Elémens* « sont parfaitement appropriés au but qu'il se propose et très propres à fonder sur des notions justes et claires [!] la première instruction grammacale ».

4. « J'ai bien plus de regret de ne pouvoir plus dire que ces élémens sont destinés *à l'usage des écoles centrales*. La science dont ils traitent, n'est autre chose que la saine logique ; et j'avoue sincèrement que je suis très-fâché qu'elle ne fasse plus partie de l'instruction publique en France » (Préf., p. VI).

« Je désire sur-tout que l'institut national veuille bien donner quelqu'attention à mes recherches. Bien que cet illustre corps ne renferme plus de section d'analyse des idées, ni de section de Grammaire générale, et que sa seconde classe paraisse bornée exclusivement à l'étude de la langue française ; j'ose croire qu'une compagnie aussi éclairée, ne peut pas regarder la philosophie rationnelle, comme étrangère à ses travaux, ni s'occuper de la Grammaire particulière d'une langue, sans s'élever jusqu'à la théorie générale du langage » (Préf., p. XI-XII).

piré Butet [1]. Il ne cache pas la secrète influence que le développement récent des nomenclatures scientifiques a eue sur sa conception d'une langue universelle et même sur l'invention de sa *Lexicologie* [2].

Ce livre est plein des folies les plus raisonnées que la science ait jamais inspirées aux analystes *a priori* du langage. On se demande comment l'Institut, si on peut s'en fier à *La Décade*, a pu « accepter ce nouveau système avec distinction » [3].

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire un chapitre quelconque. Prenons celui des constructions prépositives.

La dénomination de chacune d'elles [des formules prépositives] est dérivée de sa construction avec le radical de *itum*, *ire*, joint à la désinence *if*, *ive*, signe de la faculté active. Ainsi un *aditif* est un composé de la préposition *ad*, avec un radical ; un *abitif*, de la préposition *ab*, etc. ; *admirer* est l'aditif de *mirer*, *abuser* l'abitif de *user*, etc. (p. 45).

Les rapports qui existent entre les prépositifs ne sont peut-être pas encore assez bien connus pour qu'on essaie de les coordonner en *classes*. Il est certain que les abitifs, comme *ab*user, les exitifs, comme *ex*traire, les foritifs, comme *for*faire, les desitifs, comme *dé*tourner, etc., comprennent tous une idée commune : celle du terme quitté ou abandonné... (p. 45-46).

Comparez :

Ne nous faisant idée que par l'espace, il est très-naturel que plusieurs prépositions se soient prises figurément au sens *temporatif* ; d'où la sorte *temporative* peut se trouver dans des genres divers : *antidate* est un *antéif* de la sorte *temporative* ; *con*server, un *coïtif* de la même sorte : *pré*venir, *pro*mettre, etc., l'un un *préitif*, l'autre un *proïtif*, tous deux pareillement *temporatifs* (p. 46-47).

Inutile, je pense, de poursuivre à travers les *intusitifs* et les *juxtaïtifs* jusqu'aux *obitifs*, dont on est heureux d'apprendre qu'il y a quatre sortes, parmi lesquelles des *amplexifs* et des *terminatifs* (pp. 90-94).

Partout c'est la même débauche de terminologie, quelquefois fondée sur des caractères réels, mais qui étourdit au lieu d'éclairer [4].

1. « Pour peu qu'on ait la moindre idée de ce qu'est une science descriptive, on saura qu'elle ne consiste que dans l'expression analytique des traits de similitude et de diférence observés entre les objets que l'on veut coordonner. Or cette expression analytique n'est elle-même qu'une nomenclature convenable » (*Abrégé*, etc., p. xxv).

2. *Abrégé d'un Cours complet de Lexicologie*, par P. R. F. Butet. L'auteur était directeur de l'École polymathique, Professeur de Physique au Lycée républicain, membre des Sociétés Philomathique et Médicale de Paris..., de celle des Observateurs de l'Homme, etc... Paris, an IX-1801, in-8°.

3. An VIII, 4e trim., n° 30, p. 185. Laplace faisait à l'auteur des compliments emphatiques.

4. Dans *La Décade*, an IX, 1er trim., n° 6, p. 326, on trouve une analyse enthousiaste du livre de Butet, signée Chaussard.

Dans la même revue, n° 7, p. 397, les éjaculations continuent ; on cite les applications de Sicard aux sourds-muets, et les exclamations d'un élève : « C'est un fleuve, qui vient alimenter l'eau de notre fontaine. »

BOINVILLIERS. — La *Grammaire raisonnée* de J. E. J. F. Boinvilliers [1] est une œuvre d'une étendue considérable. L'auteur faisait partie de l'Institut, du ci-devant Musée de Paris et d'autres sociétés tant parisiennes que départementales. Son livre était dédié au Premier Consul, pour lequel il s'était mis en frais d'un sonnet apologétique.

Il l'offrait modestement aux écoles publiques, tant nationales qu'étrangères, et à tous ceux « que leur talent appela au Sénat, à la Tribune, au Barreau », en leur certifiant qu'ils y trouveraient « non seulement des règles avouées depuis longtemps, mais encore des règles tout-à-fait neuves ou peu connues ».

L'exposé ne tient pas ces promesses ambitieuses. Il est bien vrai qu'on y trouve le fatras ordinaire des livres de ce genre, prétendus philosophiques ; mais les nouveautés que Boinvillers y introduit ne sont pas de nature à éclairer ni à instruire ses disciples.

Le choix des termes de la nomenclature n'est pas heureux : ainsi *passé postérieur* pour désigner *j'aurai eu*, *présent antérieur du complétif* pour *que j'appelasse* (p. 76), *surattribut* au lieu d'*adverbe* (p. 84), et ainsi de suite.

Parce que l'*y* s'y appelle *y grec*, est-il vraiment nécessaire de le remplacer par *i* dans le mot *ieux*, purement français (p. 128) ?

Quelque habitué que l'on soit aux aberrations de l'analyse, on est estomaqué que *des*, dans la phrase *des vaisseaux ont été lancés en mer*, soit expliqué dans une note (p. 133, n. 1) de la façon suivante : « *Quelques-uns* doit toujours précéder le mot contracté *des* mais on sous-entend ce mot *quelques-uns* et l'on n'emploie que *des* pour *de les*. *Des vaisseaux*, c'est-à-dire *quelques-uns de les vaisseaux* » !

Voici un conseil d'orthologie (p. 151) : « Dites... : Ce qui me révolte le plus c'est de voir les hommes puissants abuser de leur autorité, et non pas : *Est de voir les hommes...* Analysons : Ceci : De voir les hommes puissants, etc., est ceci (la chose) qui me révolte le plus ».

Et la note 1 ajoute : « Il faut se souvenir que le mot banal *de* sert fréquemment de transition dans notre langue. On dit *c'est de voir* pour *c'est voir* ; *la ville de Paris* pour *la ville Paris*, etc. ».

MAGIN. — Les *Études sur la langue française* de Magin [2] suivirent à un an d'intervalle. Ainsi que plusieurs de ses collègues, Magin avait

1. Paris, an X-1802. Sous le Consulat de N. Bonaparte, Cambacérès, Lebrun. — Sur Boinvilliers, voir H. L., t. IX, p. 333.

2. Charleville, an XI-1803, in-8°. L'ouvrage est précédé d'une lettre très flatteuse de Sicard, qui avait été chargé avec Domergue d'examiner le volume. Magin était professeur de grammaire générale à l'École Centrale du dép. des Ardennes. J'ai déjà eu l'occasion de parler de lui (voir H. L., t. IX, p. 331).

compris qu'un cours de Grammaire générale ne pouvait être suivi avec fruit que par des élèves ayant une connaissance solide du français [1].

Malheureusement, il n'a pas critiqué sévèrement ses observations. Il n'est que de jeter les yeux sur son tableau des consonnes doubles, où sont mêlées celles qui n'existent pas en français : *cz* (czar), *dn* (Dniéper), et celles qui sont purement graphiques : *gt* (doigt), *nq* (cinq), etc. (p. 19).

Les remarques justes et utiles ne font pas absolument défaut dans cet ouvrage. Mais Magin est de ceux qui ont donné à fond dans les pratiques absurdes d'une prétendue analyse, qu'il a été si difficile d'extirper.

Voici un exemple de ces créations ingénieuses :

L'homme doit être docile et appliqué dans son enfance, pour rendre se [sic] *utile aux autres et à lui-même ; mais il attache imprudemment se au jeu et à la bagatelle, hélas !*

En faisant disparaître de cette phrase les ellipses et la combinaison des mots, on aura les propositions suivantes :

Le homme est devant être docile dans l'enfance de soi (homme),
Le homme est devant être appliqué dans l'enfance de soi (homme),
pour être ..... rendant soi (homme) utile à les autres afin que l'homme soit
pour être ..... rendant soi (homme) utile à soi-même.
Mais le homme est attachant soi (homme) imprudemment à le jeu ;
mais le homme est attachant soi (homme) imprudemment à la bagatelle ;
hélas ! (c'est-à-dire, je sens que cela est vrai, et mon âme est affectée de cette fâcheuse vérité).

Analyse logique des parties de la Phrase :

L'homme	sujet simple du verbe *doit*.
doit.	verbe.
être.	verbe ou mot formateur, qui tient lieu de régime au verbe *doit*.
docile et appliqué	attributs du régime verbal *être*.
dans l'enfance.	complément du régime *être docile et appliqué*.
pour.	conjonction qui lie une phrase complémentaire à la phrase principale.
rendre.	verbe de la phrase complémentaire.
se	régime du verbe *rendre*.
utile	attribut du régime *se*.
aux autres et à lui-même	complémens de l'attribut *utile*.
mais	conjonction.
il.	sujet du verbe *attache*, qui réveille l'idée du substantif *homme*.
attache	verbe de la phrase conjointe.
se	régime du verbe *attache*.

1. Introduction.

imprudemment	adverbe qui modifie la signification du verbe *attache.*
au jeu et à la bagatelle .	complémens de la phrase conjointe.
hélas !	interjection qui indique la part que l'âme prend à la pensée exprimée par la phrase où elle tombe [1].

DAUBE. — En l'an XIII (1805) parut l'*Essai d'idéologie* ou *Introduction à la Grammaire Générale* de Daube [2]. L'auteur était l'ancien professeur de Grammaire générale de l'École Centrale des Hautes-Pyrénées. Il considère que la Grammaire générale n'est qu'une application, que l'étude de l'idéologie devrait précéder [3]. Son livre n'a aucun rapport direct avec les œuvres que nous étudions.

SICARD. — En 1804, Sicard sévissait toujours et continuait aux Sourds-Muets ses exercices. Le Pape, venu à Paris, fut régalé d'une séance. On lui montra, comme on les avait montrés à l'École Normale de l'an III, les sujets les mieux dressés. « L'un d'eux expliqua par quels signes il séparait la *qualité* du *sujet*, comment il en désignait la liaison, et comment cette liaison est réellement le verbe unique. Il marqua par des signes très précis la différence des *temps*, et, passant à une application difficile des principes généraux, il indiqua clairement la gradation qui existe entre différents verbes, presque synonymes » [4].

LEMERCIER (J.-B.). — En 1806, on vit paraître le livre plus qu'étrange intitulé *Lettre sur la possibilité de faire de la Grammaire un Art-Science*, écrite en 1806 à J.-B. Lemercier, Maître de Pension, où des réflexions justes, quelquefois profondes, sont noyées dans le fatras d'une nomenclature à laquelle la folie semble avoir encore plus de part que la critique [5].

Ainsi il divise avec soin les conjonctions :

1° copulatives (*et, ni*) ;
2° augmentatives (*de plus, d'ailleurs*) ;

1. Magin, *Études sur la Langue françoise*, p. 140 (Bibl. Nat., X 9767).
2. Paris, Pillot, an XIII-1805, in-8° (Bibl. Nat., R 12192).
3. Voir p. 2-3. « Dans quelque langue que nous nous exprimions, dit-il, nous ne parlons et nous n'écrivons que pour communiquer à nos auditeurs ou à nos lecteurs nos sentimens, nos idées, nos jugemens, nos raisonnemens, nos désirs, en un mot toutes nos pensées : ainsi l'on voit que pour apprendre à bien-parler, il faut savoir ce que c'est que sentimens, idées, jugemens, etc. La science qui nous l'apprend se nomme *idéologie*... Un cours de grammaire générale doit être précédé d'un cours d'idéologie ».
4. Voir Aulard, *Por... Emp.*, t. I, p. 625, *Le Monit.*, 6 vent. an XIII-25 févr. 1805.
5. On jugera ce mélange de constatations bien fondées et d'imaginations déréglées par une énumération concernant les sens comparatifs des *compreuseurs* (adjectifs), p. 58 :
« 1° *Comparatif-superlatif* : mon cheval est le plus beau de tous les chevaux.
« 2° *Comparatif hyperbolique* : mon cheval est plus beau que le tien.
« 3° *Comparatif parabolique* : mon cheval est aussi beau que celui du général.
« 4° *Comparatif elliptique* : mon cheval est moins beau que le premier.
« 5° *Comparatif-inferlatif* : mon cheval est le moins beau de tous les chevaux ».

3° alternatives (*ou, sinon, tantôt*) ;
4° hypothétiques ou conditionnelles (*si, pourvu que, à moins que...*) ;
5° adversaires (*mais, bien que, néanmoins*) ;
6° extensives (*encore, aussi, même, tant...*) ;
7° périodiques (*lorsque, dès que*) ;
8° motivales (*afin, car, comme*) ;
9° conclusives (*donc, ainsi, partant*) ;
10° explicatives (*comme, savoir, de sorte que*) :
11° conductives (*or, du reste, au reste*).

L'auteur s'embarrasse si peu de la doctrine qu'il se fie, pour expliquer sa classification, à des exemples, accompagnés d'une ligne ou deux d'explications [1].

1. Il classera les propositions avec la même intrépidité, en appelant à son secours la terminologie de la grammaire ancienne. Il semble qu'il ne compose que pour des lecteurs en possession du latin : « On a bien raison de commencer par elle [la langue latine], non seulement parce qu'elle est une langue mère et des plus régulières, mais encore parce qu'elle définit tout d'une manière très-instructive ; c'est ce qui a fait dire au citoyen de Retz que le latin n'étoit pas une langue, mais une science » (Introduction).

CHAPITRE IV

LA GRAMMAIRE PRATIQUE

Un discours important, prononcé à l'École Centrale de l'Oise par le Cⁿ Géruzez [1], en l'an IX-1800, remettait à leur place et ramenait à leur rôle les études grammaticales.

Un journal l'en louait dans les termes suivants :

Le Citoyen Géruzez n'est pas un adversaire de la grammaire générale, qu'il professait à l'École Centrale de l'Oise. Mais, dans le Discours sur l'Origine et les Progrès de la langue française qu'il prononça le 1er Brumaire an IX-23 octobre 1800, à la rentrée de son École, il marque fortement la nécessité d'étudier le français :

« Étudier sa langue, voilà la première des études ; la savoir, voilà le but et le couronnement de toutes les études. L'ignorer, c'est avoir vainement fréquenté les écoles, c'est n'avoir reçu qu'une instruction incomplète et insuffisante. Les autres sciences sont en quelque sorte de convenance, celle-ci est essentielle et fondamentale ; elle est l'instrument de toutes les autres ; elle seule peut servir à leur donner le degré de perfection et d'utilité dont elles sont susceptibles » (p. 27).

« Mais au lieu que dans les collèges on ne se servait du français que pour apprendre le latin, dans les Écoles Centrales bien organisées, on ne doit se servir du latin que pour mieux apprendre la langue française » [2].

Lévizac. — Jean Pont Victor Lecoutz, abbé de Lévizac, avait émigré en Angleterre ; c'est là qu'il a commencé à publier des ouvrages relatifs à la langue française.

En l'an X-1801, il donna à Paris, en troisième édition, *L'art de parler et d'écrire correctement la langue françoise* [3], encouragé qu'il était, dit-il, par le succès que la seconde édition avait obtenu dans toute l'Europe [4].

Dans l'ensemble, l'ouvrage de Lévizac est bon. Quoique nombre

1. Sur Géruzez, voir H. L., t. IX, p. 333.

2. Il ajoute : « Les professeurs de Grammaire générale qui, avec une logique bien faite, donnent un cours raisonné de Grammaire française, me paraissent plus utiles que ceux qui s'occupent uniquement des profondeurs de la Métaphysique ».

3. Ou *Grammaire philosophique et littéraire de cette langue*, chez Rémont, 2 vol. in-8°. La seconde édition était dédiée à la Reine de la Grande-Bretagne (Voir Tell, p. 141 ; Stengel, nᵒˢ 562 et 576).

4. Introduction de la 3ᵉ édition.

de passages soient spécialement destinés à avertir les étrangers, cette grammaire convenait aussi à des Français[1].

Elle a d'abord le mérite d'être très complète[2].

L'auteur avait étudié et les textes et les théoriciens[3] : Beauzée, l'abbé d'Olivet, l'Académie, les ancêtres même du XVIIe siècle, Vaugelas, Ménage, etc.[4]. Une critique des théories de Latouche sur les articles témoigne d'une véritable érudition[5]. J'ajoute que, honnêtement, Lévizac rend aux maîtres ce qu'il leur a emprunté : « Cette réflexion est de Batteux »[6].

Il arrive à l'auteur d'atténuer ce que les règles ont de trop absolu. Ainsi, il pense « qu'on peut très-bien dire : *que* vous *ai-je fait, pour venir ainsi m'insulter ?* » quoique l'infinitif ne se rapporte pas au sujet du verbe principal[7]. Toutefois il ne montre pas partout cette indulgence judicieuse ; ailleurs, une sévérité superstitieuse la remplace ; Boileau est blâmé pour avoir écrit :

> La mesure est toujours *trop longue* ou *trop petite*.

« L'opposé de *long* est *court*, celui de *petit* est *grand* »[8].

Racine a péché dans le vers :

> La réponse est dictée, ainsi que son silence.

« La délicatesse de la langue françoise exige que l'ellipse soit du même mot au même genre »[9].

Il y a aussi une faute dans :

> Le flot qui l'*apporta* recule épouvanté ;

« l'action dont il s'agit, quoique passée, ne vient que de se passer... Le présent, où est l'autre verbe, fait encore ressortir cette disconvenance »[10].

Lévizac approuve ceux qui ont condamné le vers :

> Nulle paix pour l'impie, il *la* cherche, *elle* fuit[11].

Il n'en reste pas moins que dans l'ensemble la doctrine de Lévizac est juste.

1. Voir t. II, pp. 99, 102 : sur *si je vous voyois appliqué* ; p. 202, n. 1 : Table des Adverbes.
2. Voir les renseignements sur les périphrases verbales, t. II, p. 99.
On est un peu étonné que Thurot n'en ait pas extrait les renseignements qu'elle renferme sur la prononciation du temps, renseignements souvent discutables, il est vrai, mais nombreux et précis.
3. Voir t. II, pp. 187, 190.
4. T. II, p. 192.
5. T. I, p. 199.
6. T. I, p. 256.
7. T. II, p. 231.
8. T. II, p. 273.
9. T. II, p. 274.
10. T. II, p. 276.
11. T. I, p. 307.

Sa nomenclature n'est que raisonnablement abondante ; toutefois on la voudrait parfois mieux appropriée [1].

Sans doute un critique ne serait pas embarrassé de relever des erreurs dans ces deux gros volumes : on n'interroge pas avec le pronom démonstratif *ce* [2].

Il y a aussi des inconséquences : on ne prononce pas *louè* (loi), *moua* (moi) [3]. Il n'est pas exact de dire, sans plus, qu'*ancêtres* ou *ciseaux* n'ont pas de singulier [4].

On ne peut pas accepter que : *J'ai un coquin* de frère, soit une phrase elliptique qui signifie : *qui est* de l'espèce de frère [5].

Les distinctions sont parfois inexactes et forcées ; ainsi, quand il s'agit des « prétérit antérieur défini et prétérit antérieur indéfini », il n'est pas vrai qu'on emploie le dernier quand on parle d'une chose faite à une époque antérieure dont il reste encore quelque chose à passer ; on dit très bien : *j'ai eu fini cet ouvrage hier à quatre heures*, et d'hier il ne reste rien à passer [6].

En revanche, des questions très embrouillées, comme les emplois divers de *que*, sont démêlées et exposées avec beaucoup de clarté et de méthode [7].

Les sous-entendus destinés à reconstituer de prétendues phrases normales ne manquent pas. La forme du subjonctif *qu'il aille* est interprétée par *je veux qu'il aille* [8]. Cf. *Qu'il soit comme le fruit* est pour *je souhaite qu'il soit*, etc. Et on sait d'où viennent ces reconstitutions arbitraires de phrases-types.

Malgré tout, on respire en lisant cet ouvrage qui n'est pas, comme tant d'autres, empoisonné à chaque page par une idéologie prétentieuse.

Bastiou (Yves). — Ce n'est pas non plus un mauvais guide que la *Grammaire de l'Adolescence* [9]. L'auteur n'affecte pas l'originalité ; il condamne le néologisme et rejette « l'orthographe de ces esprits

1. On ne voit pas comment *si* est une conjonction « suspensive » dans « *on ne sait jamais si l'on est véritablement aimé* » (t. II, p. 214).
2. T. II, p. 216.
3. T. I, p. 66.
4. T. I, p. 194-195.
5. T. I, p. 212.
6. Cf. t. II, p. 96.
7. T. II, pp. 221-228.
8. T. II, pp. 104 et 110. Cf. p. 221 : « L'impératif, à la troisième personne, est une véritable ellipse », etc.
9. Paris, an IX-1800, in-12 (Bibl. Inst., O 132 D). — Je ne connais que cette édition, qui est la seconde ; mais l'auteur déclare lui-même qu'elle diffère peu de la première (p. IV).

Ce livre, que nous appellerions *Cours Moyen*, avait été précédé d'un autre, plus simple, la *Grammaire de l'Enfance*.

systématiques et inconstans, qui voudroient assujettir la langue des Boileau... des Buffon à une foule d'innovations qui ne tendent qu'à la détruire » (p. v). Il a une connaissance solide des faits et des règles. Ses exemples ne sont pas mal choisis ; mais il n'a pas toujours poussé assez à fond. Il donne une liste des quarante prépositions : malheureusement il ne les a pas classées. Il était utile de dire qu'on ne se sert pas indifféremment des prépositions *au travers de* et *à travers* (p. 112) : il eût fallu guider le choix.

Ce qui surprend davantage, c'est de trouver, à la fin de ce manuel modeste, une longue théorie de questions auxquelles, après la lecture d'une œuvre aussi superficielle, les élèves ne devaient pas répondre aisément, quoi qu'en pense l'auteur : « Quelle est l'origine des langues? La langue primitive existe-t-elle encore ? Quelle est la langue la plus ancienne ? Qu'est-ce qui distingue le dialecte du patois ? » (p. 118-119).

Les Grammaires a l'usage des dames. — Jamais plus que dans la période impériale les manuels ne foisonnèrent. L'abondance en est telle qu'il faudrait les ranger par catégories.

Il faudrait marquer tout d'abord qu'un certain nombre de grammaires, petites ou grandes, plaisantes ou sévères, sont destinées au sexe féminin. Cette multiplicité n'est pas due, selon moi, uniquement à l'exemple donné sous l'Ancien Régime. Elle s'explique par ce fait que, l'enseignement des jeunes filles ayant été totalement négligé dans le système napoléonien, la bourgeoisie tenait à remplir le rôle que l'État réservait à la famille exclusivement. Or, aucune forme d'éducation n'était regardée comme plus importante que la grammaire. Toutes sortes d'auteurs se mirent donc en devoir de fournir aux besoins.

Citons le citoyen P. G. Galimard : *Le Rudiment des Dames*, « pour apprendre en *trois mois* la Langue française et l'Orthographe, par principes raisonnés » [1].

L'auteur était un professeur qui allait en ville et enseignait aussi l'arithmétique.

Sauger-Préneuf, devenu directeur d'un établissement d'enseignement secondaire, publie *Le Grammairien Fabuliste*, qu'il dédie à sa fille [2].

1. Paris, an XII-1803, chez l'auteur, rue Montmartre, in-12.
2. La 2e édition porte : Paris et Limoges, 1807, in-12. La date de la première est 1803-an XIII.
Ce livre ne se compose pas de fables. L'auteur les aime seulement et les fait servir à l'enseignement.

En 1810, Person de Bérainville donne une *Petite Grammaire des jeunes demoiselles* [1].

La même année, Frielot publie ses *Principes de Grammaire à l'usage des jeunes demoiselles et des personnes qui ne veulent pas faire une étude approfondie de la langue française* [2].

Une note de sa main, jointe à l'exemplaire de la Sorbonne, reconnaît que c'est un ouvrage précipité, fait pour des écolières qui devaient tout apprendre en un an.

Nous ne nous y arrèterons pas.

Grammaire et galanterie. — Malgré la gravité des événements et la sévérité des crises politiques et financières, la grammaire galante n'avait pas disparu. Une place d'honneur revient dans cette catégorie au *Vélocifère grammatical* ou *La Langue française et l'orthographe apprises en chantant*, de Mlle Stéphanie de Warchouf [3]. On devine la valeur de ces rhapsodies :

Pronoms démonstratifs :

Air : *En passant par la barrière.*

Pour démontrer une *cause*
Homme, Femme et cætera :
L'intention se repose
Sur *ce, celle, celui-là.*
Il semble qu'on voit la chose,
En disant *ceci, cela.*

Il y a près de cent pages de ces niaiseries.

*Les Lettres à Mademoiselle Caroline de L*** sur la Grammaire Française*, par A. S. B. Simonnin, ont été dérobées — c'est l'excuse classique ; — l'auteur reconnaît du reste en avoir corrigé les épreuves. Elles ont donné un fort volume : *La Grammaire en vaudevilles ou Lettres à Caroline sur la Grammaire française* [4]. Sur des airs variés, on apprend règles et usages. Un couplet donnera idée du genre :

... je ne vous dirai pas
Combien ces femmes si chéries,
Combien ce sexe plein d'appas
Dans un jour a de fantaisies ;
Je ne dis pas qu'il soit changeant
Et capricieux par manie,
Mais je vous dirai seulement
Que le *participe* varie (p. 167).

1. L'auteur est un ancien magistrat, membre de l'Athénée des Arts et du Musée de Paris.
2. Nantes, 1810, in-12.
3. Paris, 1806, petit in-12 (Bibl. Nat., X 10.692). Voir Tell, *o. c.*, p. 156.
4. 2e éd., Paris, Barba, an XIV-1806, 213 pages, in-12 (Bibl. Nat., X 10691).

Air du vaudeville d'Arlequin afficheur :

Il est *souverain* dans les cieux ;
Il est *souverain* sur la terre ;
Il est le *dieu* de tous les dieux,
Même du maître du tonnerre.
Il se fait chérir en tout lieu ;
Il paroît *doux*, *gentil*, *aimable* ;
Et tout bien vu, ce petit *dieu*
Est un assez *bon diable* (p. 155).

Impossible d'ignorer après cela que le sujet se place devant le verbe ; c'est le commentaire de la gravure placée au verso du titre, où une dame enseigne à deux autres en s'accompagnant sur la guitare.

Les livres élémentaires. — La plupart de ces livres sont très médiocres. Ainsi les *Élémens de la grammaire françoise* de M. J. Jacques [1] sont d'un homme qui a voulu être bref, mais qui ne s'est pas soucié d'être précis.

Par exemple, sous le titre de *Pronoms démonstratifs*, on lit : « *Ce sont* des *adjectifs qui* servent », etc. [2]. Une phrase pour lui est simplement « la réunion de plusieurs mots qui forment un sens » [3].

Des contradictions il n'a nul souci, les exceptions étant le pain quotidien des donneurs de leçons. Il écrit les *présens*, mais les *dents* [4].

Bien entendu l'orthographe et l'écriture comptent seules à ses yeux. Pour former *donnasse*, on ôte *i* et on ajoute *sse* à *donnai* [5].

Pour distinguer si l'on a affaire à un participe présent ou à un adjectif verbal, il ne s'agit que de placer *toujours* devant ou derrière : *toujours menaçant*, adjectif, *menaçant toujours*, participe. Pour avoir la forme des participes, en partant du féminin, il suffit de retrancher *e* : pris(e), lu(e). La grammaire est traitée ici comme ailleurs la cuisine [6].

Lequien a publié un grand nombre de manuels. Sa *Grammaire française* [7], rédigée d'après les principes de Lhomond, Wailly, Duclos et le Dictionnaire de l'Académie, est de 1805.

Je ne sache pas que Collin, auteur de la *Grammaire parlante* [8], ait fait une méthode de latin ; du moins il ne s'en trouve point dans

1. Paris, chez l'auteur, an XII-1803, petit in-12 de 129 pages (Bibl. Nat., X 11221).
2. P. 25.
3. P. 20, n. K.
4. P. 4, n. A. Cf. *l'enfant est aimé de Dieu*, p. 65.
5. P. 51.
6. Voir pp. 85 et 88.
7. In-12, VI-208 p. (Bibl. Nat., X 11225).
8. Paris, Ponthieu, an XIII-1804 (Bibl. Nat., X 11228).

la liste de ses ouvrages placée en tête de la *Grammaire*. Mais il s'est souvenu du temps où il enseignait les Belles-Lettres.

Il décline les mots : les noms français ont un *Génitif*, un *Datif*, un *Vocatif*, un *Ablatif*. Il est difficile de comprendre ce qui a pu engager l'auteur à adopter certaines dénominations : *mon*, « pronom (*sic*) possessif absolu », *le mien*, « pronom possessif relatif » [1].

En général, on trouve là ce qui est partout ailleurs. Toutefois la syntaxe manque. Elle est remplacée par quelques préceptes relatifs à la prononciation des « lettres », dont plusieurs sont sommaires et confus [2].

Quelques auteurs marquants : Lemare. — L'œuvre de Lemare [3] compte parmi les plus importantes. Il ne s'est point tenu dans les sentiers battus, mais a prétendu combiner « trois sortes de grammaires : celle des faits, celle des règles, et celle des causes, qu'on pourrait aussi nommer *grammaire générale* ». Pour donner une idée de son indépendance, il annonce dans son titre — et cela est exact — qu'on trouve dans son livre « cinq cent trente notes, où sont relevées diverses erreurs accréditées, où par exemple l'Académie est réfutée trente-neuf fois et Wailly cinquante-deux ».

Ajoutons tout de suite qu'il eût fallu, pour le prendre de si haut, que les doctrines, comme la terminologie de l'auteur, fussent moins contestables. Or un échantillon permettra d'en juger. Page 125, Lemare examine la phrase : « Jésus-Christ a promis qu'il *viendroit* juger les vivants et les morts ». « J.-C., dit la note, *viendra* juger... et il l'a promis. Il est évident que le *suppositif* (Lemare ne se doute pas qu'il a affaire à un temps) est contraire au bon sens ; car on ne met et on ne peut mettre à une telle venue aucune espèce de condition ». « Et il est d'autant plus étonnant, ajoute le censeur, que MM. Wailly et Restaut consacrent le suppositif dans cette phrase, qu'ils étoient, comme on sait, bons catholiques ». Mais d'aussi grossières méprises sont rares.

Collin d'Ambly (François). — Tell fait de lui un vif éloge. Il s'intitulait : instituteur à Piepars. C'est un esprit pondéré, qui respecte la tradition, mais n'en a pas le fétichisme ; c'est aussi un homme ins-

1. P. 31-32.

2. *M*, suivie d'une autre *m*, se prononce comme *an* : *emménager*, prononcez *anménager* [*sic*].

« Quand deux *m* se suivent, on ne prononce pas la première : *commode*, lisez *comode* » (p. 143). Comprenne qui pourra.

3. *Cours théorique et pratique de langue françoise*. Paris, chez l'auteur, 1807, un vol. oblong (Bibl. Brunot, L. P. F. gr. 464 bis). Lemare était de l'Athénée des Arts et dirigeait l'Athénée de la jeunesse.

truit et qui écrit clairement. De ses ouvrages, qui sont nombreux, je ne retiendrai ici que la *Grammaire françoise analytique et littéraire* [1].

Sur l'utilité même de la grammaire, l'auteur ne se fait aucune illusion. Il la défend dans son rôle légitime, mais ne cherche pas à en augmenter l'importance (Préface, p. II-III). Il n'a nullement la superstition des termes pédants. A *substantif* et *prétérit*, il substitue *nom* et *passé* (Ib., p. IV et V).

Aucune autorité n'en impose à Collin d'Ambly. Il considère avec respect l'Académie, mais se réserve le droit « d'exiger qu'elle donne des raisons et non des mots » (Ib., p. VIII).

De façon générale, il fait fi des classifications si chères aux grammairiens logiciens [2]. Une foule de remarques judicieuses parsèment les chapitres. On peut citer, en particulier, celles qui concernent la place de l'adjectif (pp. 33 et suiv.), la distinction entre *le maître est sorti* et *le maître a sorti ce matin* (p. 134).

Aussi est-on disposé à passer condamnation sur certaines exigences : *attendons tout de nous et jamais rien des autres* est blâmé ; il eût fallu : *et n'attendons* (p. 171). Cette rigueur excessive a peut-être sa raison d'être. Mais voir une irrégularité dans *notre réputation ne dépend pas du caprice des hommes, mais des actions louables que nous faisons*, et demander : *mais elle dépend des actions* (p. 173), est d'une rigueur excessive. La langue, à s'y soumettre, deviendrait d'une insupportable lourdeur.

Il ne faudrait pas croire toutefois que Collin d'Ambly, malgré sa haine des théories scolastiques, se soit entièrement émancipé des méthodes alors répandues. Il recourt lui aussi aux sous-entendus : « Par la même raison nous disons *le marié,... la coquette, l'actif*, en sous-entendant les noms auxquels ces adjectifs ont rapport. Nous écrivons : *Paris, Vienne et Peckin sont à peu près sous le même parallèle*, et non pas *sous les mêmes parallèles*, ni sous *la même parallèle*, parce que l'adjectif *parallèle* se rapporte au nom *cercle* sous-entendu » [3].

Voici qui est plus grave encore : « L'adjectif se divise en trois classes : l'attribut qui ajoute au nom une idée particulière ; l'article qui ne fait que déterminer la signification des noms ; et le participe qui exprime l'action ou la manière d'être des objets exprimés par les noms » (Préf., p. VI). Nous sommes en plein charabia [4].

1. Paris, 1807, un vol. in-8°. (Bibl. Nat. X 10696). Voir Tell, *o. c.*, p. 160.
2. Voir sur les conjonctions *copulatives, disjonctives*, etc., p. 179.
3. P. 31.
4. Cf. la fin de l'article négation : « Dans ces exemples, *vous empêchez qu'on ne chante, vous craignez que votre ami ne meure*, ce mot *ne* n'est pas la négation, c'est le *ne* ou *quin* des Latins qui a passé dans notre langue » (p. IX).

A quoi donc servaient *ne* et *quin* chez les Latins ?

Les explications erronées sont nombreuses : « On dira : *Les ouvriers s'en retournèrent chacun chez eux* plutôt que *chacun chez soi* ou *chez lui*, parce qu'on ne peut pas aussi facilement séparer *chez eux* de *s'en retournèrent* » (p. 60) !

C'est par « euphonie » que l'adjectif qui précède *gens* est féminin : « *les vieilles gens* » (p. 210), etc.

« On la reconnaît [notre préposition *de*] dans *défaire*, *décomposer* » (p. 160).

Trop souvent l'auteur néglige de se demander si ses affirmations sont conformes à la réalité : « Ces mots *qui* et *que* sont donc des articles conjonctifs, aussi bien que *laquelle*, *dont* *ils tiennent lieu* » (p. 68).

On ne peut pas croire que certaines de ses définitions ou de ses explications aient été réfléchies : « *ayez fini* (*quand je reviendrai*) n'est pas et ne peut pas être le passé de *finisse* » (p. 112).

Les explications sont fréquemment sophistiques : « On dit d'une part, *j'ai acheté un livre à ce libraire* ; d'autre part : *j'ai acheté ce livre à mon fils*. Dans ces deux exemples, la préposition paroît exprimer des rapports différents ; cependant l'action d'*acheter* se dirige dans l'un vers le libraire et dans l'autre vers mon fils. Dans l'un et dans l'autre notre esprit ne s'occupe pas d'un autre terme » (p. 161). Comparez : dans « *il est parti de Paris*, le départ est uni à *Paris* comme l'action l'est à son objet » (p. 165).

Ailleurs, l'auteur a lâché des définitions erronées. La distinction entre les modes est fausse et nulle : « Le conditionnel a une manière de signifier plus vague et plus incertaine que l'indicatif. Le subjonctif a encore plus d'incertitude que le conditionnel » (p. 114-115).

Collin d'Ambly est judicieux, mais manque de pénétration. Sur le point d'établir la différence entre conditionnel et futur dans le passé, il s'égare (p. 116-117). Sa pensée se libère, mais il ne sait pas approfondir.

L'abbé Fabre. — Il y a beaucoup de règles justes dans la *Syntaxe françoise* ou *Nouvelle Grammaire simplifiée* [1], et on comprend les éloges que lui avait décernés M. de la Tourette, au nom de l'Académie de Lyon, en 1787 [2]. Malheureusement, cet ouvrage est gâté par ces analyses, qui, à force d'ellipses, réduisent toutes les formes de phrases à un moule préexistant [3]. Rien de plus simple que la phrase de commandement : « Que la probité soit ta compagne fidelle » ! Eh bien

1. Je n'ai vu que la 3e édition, qui est de Paris, 1809, in-12.
2. Voir, sur l'auteur, H. L., t. IX, p. 335.
3. Voir p. 56.

non ! « Ici il y a ellipse de la phrase principale : *que la probité soit ta compagne fidelle* n'est qu'une phrase complétive ; la conjonction *que*, qui la commence, et le subjonctif *soit*, le prouvent invinciblement ; *que*, conjonction, lie toujours une phrase complétive à une phrase dominante ; et le subjonctif est un mode toujours subordonné à un autre. La phrase dominante ellipsée, c'est *il faut* ; *il faut que la probité soit*, etc. ; *il* sujet : *faut* (*= est fallant*, nécessaire), *est*, copule ; *fallant que la*, et tout le reste, attribut ; *fallant*, mot dominant ; *que la probité soit ta compagne fidelle* ; complément ; c'est une phrase complétive : *la probité*, sujet ; *soit*, copule ; *ta compagne fidelle*, attribut » [1].

En 1812. — Voici une année d'œuvres marquantes. C'est en effet une véritable encyclopédie grammaticale que Maugard [2] entendait offrir à ses contemporains, sous le titre de *Cours de la Langue françoise et de la Langue latine comparées...*, au moyen duquel tout Maître pourra les enseigner à un Enfant en 400 leçons.

L'ouvrage est d'une extrême richesse en exemples. Pour les faits les plus simples, vers ou prose surabondent au point de lasser les plus patients. En ce qui concerne la doctrine, quoiqu'elle soit formulée impérieusement, et que l'auteur en remontre non seulement à ses rivaux, mais même aux grands écrivains, elle est ou banale, ou souvent fausse.

Où Maugard a-t-il pris que *moisir* n'a que les troisièmes personnes, que *conquérir* ou *acquérir* n'ont ni présent ni imparfait de l'indicatif, que *vouloir* n'a point d'impératif, etc. [3] ?

C'est aussi pousser un peu loin que d'abolir *vainque*, comme dur à l'oreille, en dépit de Voltaire [4].

En bon latiniste, Maugard a découvert dans le verbe français un supin, « vrai prétérit », qui pour cela sert à la conjugaison des prétérits. C'est ce supin qu'un esprit aussi averti reconnaît dans *j'ai marché* [5]. Si l'on demande quels en sont les caractères, c'est que le supin a toujours le sens actif, et qu'il peut être employé comme nom, tandis que le participe ne le peut pas et reste toujours passif.

Les erreurs de classement sont nombreuses. Dans *à force de parler*,

1. *Syntaxe françoise ou Nouvelle Grammaire simplifiée*, p. 86-87.
2. Paris, 1810 et 1812, in-8°. *Les Éléments de la Langue françoise*, en deux volumes, présentent à la suite de la Grammaire une étude des figures de construction (t. II, p. 1), qui comprend même un chapitre sur l'Archaïsme (p. 147), et un autre sur le Néologisme (p. 193). Suit un Appendice : *Expressions vicieuses* (p. 200) ; un *Traité de l'Orthographe* (p. 223), une *Prosodie françoise* (p. 329), qui est celle de l'Abbé d'Olivet, un *Traité abrégé de la Versification françoise* (p. 172).
3. T. I, pp. 76 et 82-83.
4. Ib., p. 347.
5. P. 482-483.

de parler est considéré comme le complément déterminatif de *force* [1].

Un procédé tout simple permet de soumettre à cette doctrine les phrases telles que : « *C'est encor peu de* vaincre, il faut savoir séduire » : il suffit de suppléer *l'art ou le talent* [2] : *C'* (cet) *art ou talent de vaincre est peu* [sic] ».

Cette méthode de tout expliquer par des sous-entendus est poussée assez loin pour suffire à tout, résoudre toutes les difficultés, éviter tous les embarras. Dans « *puissé-je* de mes yeux y voir tomber ce foudre », suppléez *Je souhaite que* [3]. « *Qu'il meure*, ce héros, ton amour, ton ouvrage », suppléez *Je veux* [4]. Dans

Il n'est point de ressort *qui* pour votre ressource
Pût faire maintenant ouvrir la moindre bourse,

sous-entendez la condition : *si vous vouliez emprunter* [5].

N'*a-t-il* point quelque ami, *qui pût* sur ses manières
D'un charitable avis lui prêter les lumieres [6] ?

suppléez : *s'il le consultoit.*

S'agit-il de justifier l'invariabilité du participe dans : « L'affaire étoit plus sérieuse *que nous ne l'avions pensé* » (Le Sage), voici : la proposition est équivalente à celle-ci : ...plus sérieuse *que nous n'avions pensé qu'elle fût sérieuse* ; *pensé* est donc un supin, *le* représente une proposition tout entière. Dès lors l'accord serait une faute [7], les propositions n'ont point de genre.

A propos de la construction si simple, *je sentis l'espérance renaître dans mon cœur*, Maugard se livre à une vraie débauche d'érudition [8]. Fier d'avoir découvert qu'elle est imitée du latin, il charge sur Wailly, « qui ne se doutait pas que *faites-le venir* est la même chose que *faites qu'il vienne* ». Il ne soupçonne pas que le célèbre grammairien avait peut-être quelques raisons de ne pas considérer les deux tours comme absolument identiques. Puis il appelle à son secours l'italien, l'espagnol et même l'anglais, enfin il se lance dans les anciens textes et découvre triomphalement dans nos vieilles traductions des propositions infinitives, en effet calquées sur le latin, mais fort différentes : « Dicéarchus... afferme [*sic*] *le mont Pélion être* plus haut que toutes les montagnes » (Du Pinet) [9]. Et alors commencent des listes de *cons-*

1. T. I, p. 416.
2. P. 417.
3. P. 389 et n. 1.
4. Ib.
5. P. 393.
6. P. 394.
7. P. 544.
8. Voir pp. 422 et suiv.
9. P. 429.

tructions figurées et de *constructions grammaticales* après *faire, falloir, laisser, sentir,* etc.

Aux grammaticales appartiennent : Je *sens ses larmes baigner* mon visage ;

Aux figurées : Je *sens* de ma douleur *croître la violence* [1].

Mystère et logique !

Là où de grands écrivains ont écrit contrairement à toutes ces savantes règles, ils ont eu tort. Dans le beau vers de Racine :

> Mais au moins quelque joie en mourant me console,
> (*Mithr.*, acte V, sc. dern.),

en mourant est déclaré incorrect [2] simplement.

Mon analyse ne voudrait pas être trop sévère. Maugard est instruit. Il apporte beaucoup de textes ; son travail a par là quelque mérite. Mais il est peu intelligent ; l'ignorance où il est de la vie des langues et le parti pris de tout régler au nom de la seule logique faisaient de son livre (il ne m'eût jamais pardonné de ne pas mettre le temps en accord) non seulement une œuvre inutile, mais dangereuse.

La Grammaire des Grammaires. — Toute cette poussière d'œuvres dont nous venons de parler intéresse plus l'histoire de la pédagogie que l'histoire de la langue ou même de la grammaire.

Il en est autrement de la *Grammaire des Grammaires* de Girault-Duvivier [3]. Flaubert l'étudiera encore rageusement. Elle a été pour beaucoup d'autres écrivains le livre de doctrine par excellence.

La *Grammaire des Grammaires* porte en sous-titre : *Analyse raisonnée des meilleurs Traités sur la langue françoise.* C'était bien moins en effet un ouvrage personnel, dont la doctrine serait celle d'un auteur, qu'une collection critique des opinions sur les diverses questions, telle qu'avait été un siècle plus tôt l'*Art de parler* de La Touche.

Ce recueil est très complet, et pourtant, comme il n'est pas embarrassé de détails inutiles, et qu'on suit partout l'intervention d'un esprit directeur, qui a choisi l'essentiel dans les matériaux amassés, la *Grammaire des Grammaires* a moins l'air d'une compilation que d'une synthèse. Au moment où la Grammaire historique allait naître [4], elle était digne en tous points de représenter la longue suite de travaux dans lesquels s'était élaborée l'ancienne doctrine.

1. T. I, p. 439.
2. P. 490.
3. Paris, Porthmann, 1812. Je ne possède pas cette édition et je ne l'ai pas trouvée dans les bibliothèques de Paris. Mais mon ancien élève, devenu mon ami et mon collaborateur, M. Armand Weil, a bien voulu me communiquer son exemplaire.
4. On sent que l'auteur serait tout disposé à utiliser les notions que fournit l'ancienne langue. Voir par exemple ce qu'il dit des rapports de *on* et de *homme* (t. I, p. 275, n. 1).

Il note souvent que des règles, comme celles qui concernent *oublier de* et *oublier à*, étaient inconnues au XVIIe siècle (ib., p. 486).

Girault-Duvivier n'a négligé ni les maîtres ni les metteurs en œuvre. Il a puisé chez les princes de la Grammaire générale, d'Arnauld à Dumar-sais, dans les dictionnaires, les recueils d'observations, dans les livres pratiques aussi — « plus de soixante volumes » — comme la Grammaire de Guéroult, qui venait de paraître en 1809 [1].

L'auteur n'est pas timide, mais il est circonspect. Il n'inventerait pas, comme l'Académie, des formes qui n'existent pas, un *confississions* [2]. L'imparfait du subjonctif *confissions* lui est suspect. « Il est peu en usage, dit-il, et il est mieux de dire : *je voudrois que vous fissiez confire des coings*, plutôt que, *je voudrois que vous confissiez des coings* » [3].

Il y a, je le reconnais, des méprises véritables.

Si n'est pas une conjonction dans : *Il est si complaisant... que sa société doit être recherchée de* tout le monde [4].

Des analyses se révèlent singulièrement vaines et peu exactes, ainsi celle des emplois de *que*. Ce n'est pas « par énergie, et pour donner plus de force à ce qu'on dit » qu'on écrit : « C'est une chose bien difficile *que de* savoir conserver ce qu'on a » [5].

On relève dans ces deux volumes beaucoup de sévérités outrées et même injustes. L'infinitif, avec ses emplois multiples, n'entrait pas dans les cadres de la grammaire logique ; on le condamne, par exemple dans cette phrase : *Qu'avoit fait votre fille, pour la corriger si rudement?* [6] « Il falloit fuir l'équivoque ». Où est-elle ?

Girault-Duvivier n'a pas su non plus se garder des distinctions imaginaires, et les inventions des logiciens ont laissé chez lui des traces trop nombreuses ; ce n'est pas parce qu'un verbe ne peut avoir deux régimes directs [7] qu'on est autorisé à condamner ce vers de Racine :

Ne *vous* informez pas *ce que* je deviendrai [8].

On comprend mal la subtilité par laquelle il autorise *parmi la foule*, sous prétexte que le singulier est ici l'équivalent de plusieurs choses, alors qu'il rebute *parmi l'épais feuillage*, sous prétexte que ce collectif est pris dans un sens défini [9].

1. Arnauld [*sic*], Lancelot, Buffier, Bouhours, Dumarsais, Beauzée, Girard, d'Olivet « ont tracé les principes ; les Décisions de l'Académie et les Livres élémentaires ont fait le reste » (Préface, p. v).

2. Voir *Grammaire de l'Académie*, 1re édition, 1er tirage, p. 116.

3. Cf. *Grammaire des Grammaires : suffire*, p. 152.

4. T. II, p. 131.

5. Ib., p. 112.

6. Ib., p. 111. Au t. Ier, art. XX (§ IV), on montre pourtant les avantages de ce « mode ».

7. Voir *tâcher de* et *tâcher à* (t. I, p. 188).

8. Ib., p. 190.

9. T. II, p. 31-32.

Certaines théories sont un pur galimatias. Voici par exemple un fragment de l'exposé des emplois de la conjonction *que* : «... La seconde voie conductive est par *comparaison*, soit de similitude, soit de supériorité ou d'infériorité, le sens y étant conduit en partant du terme comparé, pour arriver au terme qu'on place pour modèle ou pour exemple ». Le texte est obscur, soit, mais comment expliquer le second exemple allégué : « *La femme que le vice fait rougir, est la mieux gardée* » [1] ?

Mais il était fatal qu'en prenant pour base le travail des prédécesseurs Girault-Duvivier, quel que fût son mérite personnel, son jugement et son tact, tombât dans des erreurs d'interprétation et des doctrines imaginaires.

Tel qu'il est, son recueil a joué et devait jouer un grand rôle. Jamais, en France, pareil instrument n'avait été mis au service des auteurs et du public. Il eut un succès considérable, comme le prouvent les nombreuses éditions qui en furent données [2], et on peut considérer ce code, accompagné d'un vrai recueil de jurisprudence, comme ayant puissamment contribué au maintien de la doctrine classique.

Jusqu'à la fin de l'Empire. — Je ne poursuivrai pas plus loin cette revue. Je voudrais cependant mentionner encore quelques noms et quelques ouvrages. Ch. Constant Le Tellier a commencé sous le Premier Empire sa carrière de polygraphe dans le genre pédagogique. *Corrigés de cacographie, Corrigé de thèmes français, Exercices d'analyse*, rien ne manque à cette encyclopédie dont les volumes se succèdent pendant cinquante ans. La *Grammaire française*, dont les éditions se comptent par vingtaines, ne date que de 1822. Mais, dès 1812, il avait inauguré la série de ses Corrigés par un *Corrigé de la Nouvelle Cacographie*, fait d'après la Grammaire et le Dictionnaire de Ch. Constant Le Tellier [3].

En 1813 fut publiée à Paris, en 4e édition, la *Grammaire française* [4] de Regnault, professeur privé, qui la dédia à Mme Campan, surintendante de la Maison d'Écouen.

C'est un bon livre élémentaire, clair, précis, où l'auteur, aidé par

1. T. II, p. 108-109.

2. La seconde est de 1811. L'auteur a complété sa documentation, en consultant Boinvilliers, Boniface, Bescher, Collin d'Ambly, Dangeau, Pierre Daru, les *Solutions* et le *Journal* de Domergue, l'*Encyclopédie Méthodique*, Estarac, Lemare, Marmontel, Maugard, Vallant. Il a amassé de nouveaux exemples. En outre, il a fait suivre sa *Grammaire* d'une ample *Liste alphabétique de mots nouveaux*, c'est-à-dire qui ne figurent pas dans le Dictionnaire de l'Académie de 1762.

3. Bibl. Nat., X 13152. Le *Manuel grammatical de l'enfant* est de 1816.

4. Paris, in-12 (Bibl. Nat., X 10721).

Boniface, n'a cherché que la clarté et la simplicité. Il ne présente ni une idée ni une observation personnelle [1].

Mourier, Instituteur et Maître d'Écriture, avait repris la plume en 1812 [2], dans l'espoir d'être utile « à l'Auguste Enfant » [3]. Son Avertissement n'est pas banal : « L'auteur a étudié préalablement tous les principaux systèmes, l'ancien, le nouveau, et celui de Domergue » [*sic*] ; Condillac, Gueroult, Wailly ont été examinés par lui. Il a dressé des listes des catégories de mots, puis les a abandonnées et en a essayé d'autres, aidé par M. Alligier [ancien « instituteur grammairien »]. Après une interruption de travail due à la maladie, il revint à son système et le trouva « plein de défauts » [4]. Alors il « changea d'erreurs ». Il avait tout abandonné, quand le canon qui salua la naissance du roi de Rome le réveilla.

C'est alors qu'il conçut l'idée d'employer le « Mode conférentiel de l'enseignement », celui de l'Église, et donna à son petit livre la forme d'un catéchisme [5].

A travers tant d'avatars et en dépit des réflexions et des repentirs de l'auteur, les fausses analyses se retrouvent chez lui. *Être*, c'est *être ayant*, et il y en a de bien pires ; qu'on en juge : « Le secret d'ennuyer est celui de tout dire..., c'est-à-dire, *de quelqu'un ennuyer autrui, de soi dire tout* » [6].

On y lit des théories telles que celles-ci : « Comme il n'y a que le verbe qui soit susceptible de modes et de temps, et que tous les verbes actifs se composent du verbe *être* joint à un adjectif, il suit que les modes et les temps tombent sur l'être et non sur l'action ; cependant on parle de l'action, parce qu'elle est ordinairement plus sensible que l'être » [7].

L'auteur se garde d'altérer les formes, mais il en aurait bien envie : « *haïr* fait à l'indicatif présent *je hais*, *tu hais*, *il hait*, mais je crois mal à propos, car l'hiatus ou plutôt ici le *haïtus* [*sic*] peindrait le sentiment de la haine, et distinguerait *tu hais* de *tu es* » [8].

Outre ces folies, un désordre effrayant règne dans ces cent cinquante pages. La *Grammaire* s'interrompt (p. 55) pour céder la place

1. Le *Journal de l'Empire* du 12 janvier 1811 traita l'ouvrage très sévèrement (Bibl. Nat., Fol. Lc², 150).
2. Voir *Grammaire française élémentaire et raisonnée par Demandes et par Réponses*. Paris, Lenormant et Clermont, un vol. in-12, 1812 (Bibl. Nat., X 9822).
3. Avert', p. XV.
4. Ib., p. XIV.
5. Ib., p. XVII.
6. P. 102.
7. P. 19, n. 1.
8. P. 28, n. 1. Cf. p. 109, n. 1, où l'auteur déclare qu'on ne voit pas pourquoi on ne dit pas *aller en campagne* comme *aller en ville*.

à des *Notions de Logique*, puis de *Rhétorique* (p. 69). Une troisième partie renferme des suppléments aux substantifs, aux pronoms, etc. Une quatrième traite de la syntaxe des participes (p. 116). Le tout se termine par un *Traité d'Orthographe* où il est souvent question de prononciation (p. 126).

CHAPITRE V

PETITS TRAITÉS SPÉCIAUX

Nous n'avons jusqu'ici parlé que des ouvrages généraux qui traitent ou sont censés traiter de la prononciation, de l'orthographe, des formes et de la syntaxe.

Il faudrait, si c'était le lieu de faire pareille étude, recenser aussi et analyser les ouvrages partiels qui ne traitent que d'une ou plusieurs parties de cette immense matière. Ils sont nombreux et ne sont pas toujours négligeables.

L'œuvre de Pain. — Il a été beaucoup parlé de la méthode de Pain : *Le Mécanisme des mots de la langue française ou méthode usuelle pour apprendre à parler, à lire et à orthographier cette langue en peu de temps* [1]. Le principe était de faire classer les mots par famille.

Pain, inventeur du *Bureau typographique*, a compté.

Les *Remarques sur l'orthographe française* [2], qui ont été utilisées depuis l'an X, et qui lui valurent au retour des Bourbons le titre de Lecteur des Enfants de France, ne traitent pas exclusivement de l'orthographe. Pain avait l'instinct de ce qu'on a appelé après lui la phonétique et il ne donne pas aux lettres qui représentent les sons d'autre valeur que celle de signes [3].

1. Paris, an IX, in-8°. A l'Athénée des Arts eurent lieu des expériences en pluviôse an XIII-janv. 1805. Voir Aul., *Par... Emp.*, t. I, p. 573, et surtout p. 582. Extrait du *Courr. Franç.* du 15 pluv.

2. Paris, 1814, un vol. in-8°.

3. « Les éléments des mots, sans être ignorés dans la pratique, le sont encore aujourd'hui à un tel point dans la théorie, que je me suis procuré peu de secours pour établir le système de la parole comme je le conçois, et comme il est dans la nature. Je n'ai pas trouvé plus de secours dans la recherche des opérations par lesquelles nous parvenons à manifester nos sensations, nos idées et nos pensées, soit par le langage des organes de la parole, soit par celui des signes orthographiques.

« Il me semble que cette espèce d'ignorance est la conséquence nécessaire de l'habitude que nous avons de parler, et plus encore de celle, que nous conservons, de commencer l'enseignement et l'étude de notre langue par les lettres, auxquelles nous donnons tout bonnement les noms qui sont bien loin de faire raisonner l'emploi auquel elles sont destinées dans l'écriture, et plus encore dans la prononciation » (Préface, p. XIII-XIV).

Faits a glaner. — Quand on voudra étudier à fond la substitution de *ai* à *oi*, il faudra non seulement examiner les livres imprimés, mais consulter les théoriciens. A en croire Vanier [1], c'est Wailly qui, en 1801, offrit dans son *Vocabulaire* :

le paradigme des conjugaisons en *ai*, quoique l'avertissement portât que l'on dût conjuguer en *oi*... Dans le cours de l'ouvrage, on trouve *Anglois* par *o*, *Français*, par *a*, l'imparfait de *bruire*, par *oi*, celui d'*asseoir* par *ai*. L'inflexion *ai* prévalut, et presque toutes les grammaires de ce temps sont rédigées d'après la réforme. M. *de Wailly*... a rectifié, dans la cinquième [édition], il nous présente l'orthographe de l'ancienne académie.... Alors les grammaires qui se sont imprimées depuis ont repris l'inflexion *oi* ; témoin la petite grammaire de *Lhomond*, commentée par tout le monde, et toutes les grammaires imaginables, en prose, en vaudevilles, en loto, en tablettes, etc., etc. [2].

On est surpris de ce qu'on rencontre dans les ouvrages les plus divers. Dans des *Observations sur l'Instruction publique* [3], on lit : « On dictera tous les jours quelques phrases que les enfans écriront au tableau, pour faire remarquer les fautes d'orthographe, et on aura le soin de leur faire conjuguer un verbe, pour qu'ils évitent les locutions de *j'avons*, *nous ont*, etc. » [4].

Nous avons parlé plus haut du passage des *Lettres Académiques* où on avait inséré le résumé de la discussion sur *avant que* [5].

Quelques-uns ont eu l'idée de faire des manuels traitant de questions détachées où étaient débattues celles qu'on considérait comme particulièrement embarrassantes, ainsi par exemple le *Petit Manuel des principales difficultés... réduites en exemples et dégagées des règles abstraites de la Grammaire* [6].

L'importance de l'orthographe s'accroît. — L'orthographe surtout, dont la connaissance commençait à classer un homme, inspira de nombreux auteurs. Sauger-Préneuf [7] publia *La Langue fran-*

1. *Traité simplifié des conjugaisons françaises* (1813). Dissertation sur l'inflexion *ai* substituée à l'inflexion *oi* (p. 109).
2. P. 109-110.
3. An VIII, p. 57, art. 16.
4. C'est le même qui écrivait : « Ces réformes [de la terminologie] devroient être accompagnées d'une autre non moins importante : je veux parler des changemens dont peuvent être susceptibles notre orthographe et le système de lettres que nous avons adopté, changemens que l'on pourroit faire à la longue » (*Ib.*, p. 25-26).
5. Voir la VIe des *Lettres Académiques*. Dans *Le Mercure de France* du 26 août 1809, t. XXXVII, pp. 528 et suiv., F. de N. (lisez François de Neufchâteau) avait répondu à M. F. sur ce sujet.
6. Montpellier, 1812. — Faut-il dire *je vais* ou *je vas*, *hier matin* ou *hier au matin*, *la maison d'où il est sorti*, ou *la maison dont il est sorti* ? etc.
7. *Connoissance de la langue française considérée sous le seul rapport de l'orthographe*, 2e éd., Limoges, 1807. — Sauger-Préneuf avait été professeur de Grammaire générale à l'École Centrale de la Haute-Vienne. J'en ai parlé au tome IX, p. 337.

çoise et l'orthographe enseignées par principes et en vingt-quatre leçons [1] : ce n'est qu'un de ces nombreux manuels insignifiants dont nous avons renoncé à faire la liste. Ils aidaient des maîtres à vivre, c'était là leur utilité.

Vanier avait commencé par donner une *Clef des participes*. Le succès l'engagea à rédiger un *Traité simplifié des conjugaisons françaises* [2]. C'est le type même du manuel où l'on a essayé de mettre de l'ordre et de la clarté, en ne se souciant que de la commodité, et en imaginant les procédés les plus saugrenus pour expliquer les formes. Créer des phrases, ou plutôt des suites de mots barbares ne coûte rien à ce systémate d'école primaire : « Moi ou eux *iront* » [3].

Sa grande découverte, c'est d'avoir aperçu que le verbe *être* est à la base de toutes les formes verbales : « *Chanter* se forme de *chant* ant *E*t*Re* ; — *Finir* de *Fini* ssant et*Re*... ». Et voilà la Clef universelle de notre maître serrurier. Elle ouvre les portes les mieux fermées : « Si la première et la seconde personne du singulier de tous les verbes d'action se terminent par une *s*, c'est qu'ils l'ont empruntée du verbe être, dans *je suis, tu es* ». De même pour le *t* de la troisième personne (ou l'*s* de la première du pluriel) [4].

Je cours est formé de *Je cour* ant suis
Il court est formé de *Il cour* ant est ! [5]

Le passé défini a des désinences de même origine. On pourrait croire que *Il aime* a embarrassé l'auteur. Nullement. *Il aime* est composé de *Il aim* ant *e*st [6]. Il est inutile de poursuivre après ces folies.

1. Paris, 1814, in-12.
2. Paris, Veuve Lepetit, 1813, in-12. Bibl. Brunot.
3. P. 11.
4. P. 29.
5. P. 30.
6. P. 43.

LIVRE III

LA CRITIQUE ET LA RÈGLE GRAMMATICALE

CHAPITRE PREMIER

LES JOURNAUX ET LA GRAMMAIRE

DISPUTES DANS LES GAZETTES. — L'action des livres de doctrine, même quand elle s'exerçait, ne pouvait guère influer que sur un nombre restreint de personnes. L'action des périodiques, pour intermittente qu'elle fût — car les quotidiens n'existaient pas — était peut-être plus importante. A cette époque lointaine, les Gazettes étaient des sortes de moniteurs qui faisaient dans une certaine mesure l'opinion de leurs lecteurs. C'est, du reste, ce qui explique la surveillance méticuleuse dont elles étaient l'objet de la part du pouvoir.

Il leur arrivait assez souvent de s'occuper, comme autrefois, de questions de langue. Nous avons eu l'occasion de citer déjà un certain nombre d'articles détachés. Voici quelques autres spécimens.

LA DÉCADE. — En pleine période du coup d'État, *La Décade* du 1er trimestre de l'an VIII, septembre à novembre 1799, rend compte de l'*Essai sur l'art oratoire* de Droz (professeur à l'École Centrale du Doubs)[1].

Elle s'attache à des incorrections « qui ne devraient pas se trouver dans un ouvrage destiné à l'instruction » : « *Nous n'aimons pas voir faire ce qui l'est avec peine.* Il faut *ce qui est fait avec peine.* Ce participe *fait* ne se supplée point, et le pronom *le* ne peut être employé que quand le mot qu'il remplace l'a précédé».

Il y a aussi une faute dans cette autre phrase : « *Sa gloire, aux yeux de la postérité, ne peut être uniquement fondée sur ses talens, mais aussi sur l'usage qu'il en a fait.* On ne peut réunir ainsi deux membres de phrase dont l'un est négatif et l'autre affirmatif ».

Le critique ne passe pas une inversion à l'antique :

Se dispose Euryclée à ce pieux office.

1. N° 8, pp. 468 et suiv.

« On ne pourrait faire excuser une tournure pareille que par un très-beau vers » [1].

Une polémique s'engage dans *La Décade* [2] entre un critique et Lemercier, à propos de són poème *Homère et Alexandre.* Le poète s'était permis de faire *rides* du masculin : « Et lês *rides profonds* sillonnent son visage » ; de même : « *un lâche insulte* ». « Le génie, proclame-t-on sentencieusement, a le droit de créer des tournures, des mots nouveaux, mais non pas de faire de pareils changements » (p. 156). Lemercier se rebiffa et cita Boileau :

Se croyait à couvert de l'insulte sacré [3].

Plusieurs fois du reste il fut l'objet de chicanes analogues. Un des critiques juge en bref ses hardiesses : « Il veut, si l'on peut s'exprimer ainsi, donner à notre langue une allure qui la tourmente et la fatigue. Elle demande à être menée plus doucement » [4].

En ce même an IX, *La Décade* épluche l'œuvre de Delille intitulée *L'Homme des Champs* [5]. Après avoir blâmé des répétitions de mots et diverses fautes de style, le censeur passe aux incorrections : *tu voi*, forme tronquée pour la rime ; *fixer d'un œil avide*, acception vicieuse de ce verbe ; *doigt polisson, essaim de marmots, vieillards éclopés*, qui sont du style bas, etc...

Ségur (L. P.) avait écrit, dans son *Histoire du règne de Frédéric-Guillaume II* et dans son *Tableau historique et politique de l'Europe* : « une puissance *influente* en Europe ; des députés *influens* ». *La Décade* l'en blâme [6].

Elle examine la question de la forme à donner à *auteur.* Une femme avait écrit :

J'aimerais mieux.....
Une beauté douce comme un mouton ;
Mais *cette Auteur* porte un cœur de lion ;
Vous le verrez, si lisez *son* ouvrage.

« Cette brochure est d'une femme qui réclame avec beaucoup de vivacité, et non pas sans quelque raison, pour son sexe » [7].

L'Année Littéraire. — *L'Année Littéraire* insère souvent des études de pure grammaire. Ainsi elle s'en prend au style de Vol-

1. *La Décade*, an IX, 3e trim., n° 21, p. 159.
2. *Ib.*, ib., pp. 151 et suiv.
3. *Ib.*, ib., p. 291.
4. *Ib.*, ib., p. 290.
5. *Ib.*, 1er trim., n° 1, pp. 10 et suiv.
6. *Ib.*, 1er trim., n° 11, p. 220.
7. *Ib.*, 3e trim., n° 20, p. 92.

ney [1] : « Son style... est excessivement défectueux, d'abord par des constructions si vicieuses qu'elles prouvent encore plus le mépris que l'ignorance de la langue, par un néologisme vraiment insultant en ce qu'il n'est jamais nécessaire ».

Voir aussi le n° 4 de la seconde année (pp. 243 et suiv.). On rend compte du *Dictionnaire universel des synonymes* :

Pourtant a plus de force et d'énergie ; *cependant* est moins absolu et moins ferme ; *néanmoins* distingue deux choses qui paraissent opposées, et il en soutient une sans détruire l'autre : *toutefois* dit proprement une chose par exception (p. 246-247).

Le *point du jour* est le premier et le plus simple élément de la journée qui commence à courir ; la *pointe du jour* est la première et la plus légère apparence du jour qui commence à luire.

Et plusieurs pages expliquent et justifient cette précieuse distinction (pp. 252 et suiv.).

Ailleurs, on expose comment et pourquoi notre langue n'est point de nature à jouir de certaines libertés :

L'inversion, une coupe de vers trop hardie, des figures hasardées, des répétitions imitatives qui peuvent embellir une langue féconde, où les mots sont souvent des images, où la même idée a plusieurs signes, ne font qu'embarrasser la marche rapide de celle qui n'a pas ces avantages. Nous n'écrivons pas en latin, bornons-nous sagement à étudier les ressources de notre langue ; elle n'est pas riche, mais elle est pure ; son principal mérite consiste dans sa simplicité, dans son élégante clarté : conservons précieusement ce dépôt que nous a transmis le grand siècle, celui de Louis XIV [2].

Au cours d'un article, les rédacteurs s'arrêteront pour blâmer une faute : « *Sans avoir nul regret* n'est pas correct : *nul* demande une autre négation qui précède, *je n'ai nul regret* » [3].

Le Mercure de France. — *Le Mercure de France*, lui, s'occupait un peu de tout, mais il ne négligeait pas pour cela les questions de langue. On y trouve des dissertations très étendues sur les mérites des langues : « Qu'est-ce qu'une langue bien faite ? [4] »

Il rend compte du *Dictionnaire des Onomatopées françaises* de Ch. Nodier [5]. Ginguené y étudie longuement le *Glossaire de la Langue romane* de Roquefort [6]. Auger intervient pour défendre la langue littéraire de l'invasion des techniques. Il a trouvé dans une traduction

1. Signé M. H., t. I, p. 404 (1804). L'auteur cite *indifférence foncière, effets contrastans, confusion diabolique.*

2. De L***. An X-1802, 2e année, n° VIII, p. 144.

3. Geoffroy, à propos des *Satires* d'Horace traduites par Daru, an X-1801, 23e ann., n° 1, p. 25.

4. Sept. 1809, t. 38, pp. 232 et 275 (article de P. Serre, ancien professeur de Grammaire générale).

5. *Ib.*, 21 août 1808, t. 33, pp. 371 et suiv.

6. *Ib.*, même date, pp. 403 et 497.

de l'*Énéide* l'expression : *ranger les monts cérauniens.* « Elle appartient à la marine, nullement à la poésie » [1].

Le même fait grief à Delille d'avoir placé « sous un même verbe deux régimes de nature contraire... ; M. Gaston est tombé quelquefois dans cette faute : ainsi, en parlant de deux héros troyens, il emploie *armés* dans le sens propre avec le mot de *fer* et dans le sens figuré avec ceux de *force* et de *courage* : le même verbe ne peut servir aux deux usages à la fois » [2].

En l'an IX, toute une polémique s'engagea sur l'éternelle question d'*avant que* et *avant que ne.* Une lettre adressée à François de Neufchâteau est suivie de la réponse de celui-ci, et d'une réplique de Framery [3].

Bien entendu, ainsi qu'il arrive souvent, les maîtres péchaient contre leurs propres règles et en étaient à leur tour repris par des confrères, que la jalousie rendait vigilants. Ainsi ce même Auger passe Geoffroy par les verges pour avoir « maltraité la langue » dans sa *Vie de Racine* comme dans ses feuilletons [4].

Le public s'en mêle. — Les apôtres de la contrainte n'étaient pas seuls à défendre le bon goût et le bien dire. Tout le monde s'en mêlait.

Le *Martyrologe* prétend que Cossart, chansonnier, aurait abandonné le théâtre pour monter dans la chaire d'Urbain Domergue ! M. Cossart se serait rendu coupable de huit couplets sur le mot *conséquent* ; « et il nous donne dans ces rimes une leçon d'autant plus assommante, qu'il y répète ce terme ineuphonique environ cinquante fois ».

Les auteurs des *Variétés* régalaient leurs lecteurs de « piquantes observations ».

En province, comme à Paris, elles trouvaient un public qui gobait bouche bée leurs sentences, comme font de nos jours les lecteurs du *Temps*. Aussi le *Journal de Vaucluse*, fondé le 1er thermidor an IX-20 juillet 1801, dit-il dans son premier numéro : « Il entre dans nos vues de concourir autant qu'il sera en nous à l'épuration de la langue française... ; nous marquerons du sceau de la réprobation les expressions nouvelles qui n'auront pas reçu la sanction des gens de lettres, et surtout les gasconismes, les provincialismes » [5].

1. *Le Mercure de France*, même date, p. 415.
2. *Ib.*, janv. 1808, t. 31, p. 19.
3. *Ib.*, août 1809, t. 37, pp. 526 et suiv.
4. Voir *Le Mercure de France*, juin 1808, t. 32, p. 463 : « M. Geoffroy peut-il ignorer que *celles publiées, celle in-4°* sont de grossiers solécismes ? » (p. 463). « C'est une erreur que d'écrire : Racine était trop versé dans la science de la religion... *pour n'avoir pas besoin...* La négation fait contresens » (ib.).
5. P. 3. Brun, *Mémoires*, ms., p. 91.

Le bon usage, la chose est à noter, doit être sauvegardé en tous lieux et en tous temps. Les garçons de restaurant n'ont pas le droit d'estropier les mots :

Rien de plaisant comme le style des garçons traiteurs : — Garçon, du bouilli ! — Un bœuf à monsieur ! — Voulez-vous de la sauce ? — Non. — Un bœuf au naturel... Le bœuf arrive ; il n'est personne qui, pour peu qu'il ait d'appétit, ne puisse manger une demi-douzaine de ces bœufs. Vous demandez des côtelettes. — Tout à l'heure ; vous êtes sur le gril. — Voyez donc si j'aurai bientôt mes goujons. — Citoyen, vous êtes dans la poêle. — Et mon tronçon d'anguille ? — Un moment, on vous écorche... Quel supplice que de dîner chez un restaurateur [1] !

Les gens du monde, de leur côté, abusent, aux yeux de l'*Hermite de la Chaussée d'Antin* [2], du droit de jargonner.

Le néologisme est passé de mode, et l'on paraît assez généralement décidé à s'en tenir à la langue de Racine, de Voltaire et de Buffon, jusqu'à ce qu'il soit bien prouvé que l'adoption de mots nouveaux est commandée par le besoin de rendre des idées nouvelles. Comme ce besoin-là ne se fait pas encore sentir, nous nous permettons de signaler quelques expressions très-peu académiques, sans égard pour les cercles brillans où elles ont pris naissance. On avait autrefois du penchant pour quelqu'un, pour quelque chose ; maintenant on a *de l'attrait* ; il ne vient plus dans l'esprit de telle et telle femme aimable qu'elle verra, dans la journée, la personne qui l'intéresse : mais cette pensée *lui tombe dans le cœur* ; et, en critiquant cette expression, on est forcé de convenir qu'elle ne manque ni de grâce ni de justesse. Si l'on veut absolument faire quelques emprunts à la langue anglaise, si riche des larcins qu'elle a faits à la nôtre, on peut essayer d'y naturaliser les mots *confortable*, *inoffensif*, *insignifiant*, et quelques autres qui n'ont point d'équivalent en français ; mais rions de l'affectation ridicule de ceux qui *déclinent* une visite quand ils peuvent l'éluder, qui sont *désappointés* au lieu d'être trompés dans leur attente, qui se plaignent d'avoir les *esprits bas* quand ils sont tristes ou maussades, et qui croient, en parlant mal français, nous donner la preuve qu'ils parlent anglais à merveille [3].

La critique des œuvres littéraires. — Mais c'est, bien entendu, dans les œuvres littéraires surtout que doit régner la pureté.

Voici des vers de Dureau de la Malle, qui sont meilleurs que beaucoup d'autres :

Ce *fleuve altier*, bientôt doux et tranquille et pur,
Fuit en nappe argentée, ou *glisse* en lac d'azur,
Puis retombe, et peignant sur ses vapeurs fumantes
L'arc d'Iris nuancé de sept couleurs changeantes,
Tantôt fier du cristal de ses flots écumans,
Tantôt brodé de perle, ou ceint de diamans,
Sous le rocher qui gronde ou la forêt qui tremble,
Siffle, tonne, murmure et mugit tout ensemble.

1. *Journal de Paris*, 6 therm. an VIII-25 juill. 1800. Aul., *Par... Cons.*, t. I, p. 513.
2. [Ét. de Jouy], t. I, p. 154.
3. *L'Hermite de la Chaussée d'Antin*, t. I, p. 154-155.

Aux yeux de Gaudefroy, ils ne sont pas irréprochables :

L'expression *brodé de perle* me paraît bien hasardée. Le mot *glisse* n'est point analogue à l'image que présente un lac... L'épithète d'*altier* a bien la même signification que *superbe*, mais avec cette différence qu'elle ne peut être appliquée qu'à des objets qui ont une élévation physique, comme un chêne, une montagne, etc. [1].

On eût attendu de Ginguené, qui possédait des langues étrangères, moins d'étroitesse d'esprit. Il donne de la voix avec la meute.

Il a lu dans Saint-Ange des *amours nouveaux*, « ce qui n'est pas positivement contre la langue, mais contre le bon usage... ». « Ni les grammairiens, ni le *Dictionnaire* de l'Académie ne permettent que l'on dise *malgré que* au lieu de *quoique*, ni en vers ni en prose, ni même dans la conversation » [2].

L'abbé Arnaud, qui était pourtant de l'Académie, a gravement péché. Ginguené le relève de la belle façon.

Je ne parlerai pas de quelques expressions bizarres que l'on trouve semées dans son style, qui tenaient à l'originalité de son esprit et qu'on ne sera pas tenté d'imiter, comme lorsqu'en parlant de Mirabeau, *l'ami des hommes*, il dit que sa diction passe pour incorrecte, *entr'ouverte*, barbare. Je ne m'arrêterai pas non plus à de légères inexactitudes, telles que je dois *vous observer*, pour *vous faire observer*, aussi *puissé-je* me vanter pour *puis-je* me vanter ; des regrets *stérils* au lieu de *stériles*, faute qui ne doit sans doute être imputée qu'à l'imprimeur.

Je citerai plutôt certaines constructions irrégulières, dont il ne faudrait pas s'autoriser. « Les Grecs furent le seul peuple *qui*, en étendant ses connaissances par la culture de la philosophie et des arts, non seulement conserva les caractères de la première manière dont s'exprimaient les hommes, mais *qui* les fit servir à embellir et à perfectionner son langage ». Le second *qui* est de trop : la longueur de la phrase l'a peut-être appelé ; mais la construction l'exclut.

« Quand personne *ne* l'outrage ni le dépouille ». Il faut au contraire ici une seconde négation, *ne l'outrage ni ne le dépouille*. « La convenance *est* toujours observée, et la capacité de la matière nullement forcée ». Nécessairement encore, on doit répéter, dans le second membre de cette phrase, le verbe *est*, précédé de la négation, et dire : *n'est nullement forcée*. Si l'on ne voulait voir dans ces omissions que des fautes typographiques, on ne pourrait du moins mettre au même rang cette autre phrase. Il s'agit de ce beau camée, représentant une bataille, dont on a parlé plus haut : Mariette faisait peu de cas de ces sortes d'ouvrages, et n'en exceptait que ce morceau qui, dit l'abbé Arnaud, *pour n'être gravé que sur une coquille, était bien digne de cette distinction*. Dans ces sortes de phrases, si le second membre est sans négation, *pour* signifie *parce que*; pour qu'il signifie *quoique*, la négation est nécessaire. La phrase citée signifie donc : « Ce

1. *Le Mercure de France*, juill. 1808, t. 33, p. 23. Cf. Victor Hugo, *Le Petit Roi de Galice*, IX :

« ...tête altière, âpre, escarpée,
Que protège le cercle immense d'une épée ».

2. *Le Mercure de France*, janv. 1808, t. 31, p. 87.

morceau qui, *parce qu'il n'est gravé que sur une coquille*, était bien digne de cette distinction ». Or ce n'est point là ce que l'auteur a entendu ; il a voulu dire : *quoiqu'il ne fût gravé*, etc. Il fallait donc qu'il mît : « *Ce morceau qui, pour n'être gravé que sur une coquille, n'en était pas moins digne de cette distinction* ». D'autres écrivains ont fait cette faute ; mais le titre même de membre de deux Académies ne peut l'autoriser [1].

Un nommé Bruguières, du Gard, s'était hasardé à chanter *Napoléon en Prusse*. Dans *Le Mercure de France* [2], un anonyme, qui signe F., rend compte de ce poème dont il frissonne encore. Il a dû se boucher les oreilles pour ne pas entendre s'entrechoquer voyelles et consonnes de vers comme ceux-ci :

J'y vois Boulogne, Rhin, Ulm, Autriche, Austerlitz.
. . . .
Et les Saxons fameux, de Gotha, Meiningen,
Les Saxons illustrant Weimar, Hilburghausen.

Il est resté aussi les yeux ébahis devant les libertés scandaleuses que l'auteur prend avec la langue : « *fut*, pour *alla*, *préluder les* grandeurs pour *préluder aux* grandeurs ».

Comme il *lui* sert d'organe *à ses* nombreux bienfaits, etc...

Tout ce qui paraît est ainsi censuré, raturé, épouillé.

Soumet, alors jeune, donc par définition téméraire, est censuré par Auger. Outre qu'il manque de clarté, il confond un adverbe avec une préposition, et écrit : « Voltiger *alentour* de l'arbre paternel » [3]. « Il ignore la propriété de l'expression ».

« *Deshériter* la vie de ses illusions, *deshériter* la terre de l'espoir du ciel..., *la voix immense des élémens* et *la grande voix du siècle* appartiennent évidemment à la nouvelle langue prosaïco-poétique [A vous ! Chateaubriand !], sorte de jargon vague et bizarre qu'on voudrait substituer à la langue nette et judicieuse de nos grands-maîtres » [4].

Voulant donner une idée de l'acharnement avec lequel on attaque Delille, l'auteur de *L'appel aux Principes* [Ginguené] s'amuse à une curieuse statistique. Le critique dont il relève le zèle intempestif a eu la patience de classer les fautes de l'abbé en six tableaux mathématiques qui présentent à l'œil, dans l'espace de près de cent pages 1° les antithèses, 2° les répétitions, 3° les vers surchargés, c'est-à-dire ceux qui sont remplis de trois ou quatre objets accumulés, comme ceux-ci :

1. *Le Mercure de France*, janvier 1810, t. 40, p. 87-88.
2. *Ib.*, février 1810, t. 40, pp. 455 et suiv.
3. *Ib.*, août 1810, t. 43, p. 349.
4. *Ib.*, ib., pp. 349-351.

Ait transporté les bois, les fleurs et la verdure...
Transporter leurs champarts, leurs moulins, leurs forêts...
Les cases, les couleurs, et le plein et le vide...

4° les vers symétriques, les hémistiches détachés, banaux, parasites, etc., 5° les vers léonins, ou rimant à l'hémistiche, 6° les transitions défectueuses.

En résumant ces tableaux [1], il trouve, sur un ouvrage de 2.642 vers

	643	répétitions,
	558	antithèses,
	498	vers symétriques, etc.,
	294	vers surchargés,
	164	vers léonins
Total :	2.157.	

Raisons de ces sévérités. — On comprend fort bien d'où venait l'erreur de tous ces oracles. Ils se croyaient une mission. Les troubles des années de Révolution leur avaient causé une peur dont ils n'étaient pas remis.

Mais, même ce sentiment mis à part, ce qui vivait en eux, c'était la tradition du XVIIIe siècle, la croyance que le français, langue faite pour la raison et par elle, était une perfection à laquelle la fantaisie des êtres d'imagination ou même l'évolution naturelle n'avaient le droit de causer aucun dommage.

Tout essai pour la pousser dans de nouvelles directions était une faute, presque un crime. Peu leur importait, à ces myopes et à ces sourds, que sous la main des poètes lyriques et dramatiques — car on avait cessé de compter sur un chef-d'œuvre épique — l'idiome résonnât comme un clavecin vieillot, au son grêle, dont beaucoup de cordes, soit dans les tons graves, soit dans les tons aigus, avaient été mises hors d'usage. Les œuvres nouvelles devaient se succéder, monotones, avec leurs expressions cataloguées, leurs métaphores fanées, leurs figures de magasins d'accessoires, donnant l'impression de ces étoffes élimées dont les ornements ne font qu'accuser la vétusté et la tristesse.

L'autorité se faisait de telles illusions sur la valeur de sa doctrine qu'elle étalait son infaillibilité prétentieuse, sans hésitation ni scrupule.

Ces juges n'avaient aucun soupçon de l'injustice avec laquelle ils condamnaient.

Les maîtres diront, à l'occasion, « qu'il ne faut pas combattre le néologisme par le purisme », et qu' « il y a lieu d'accorder aux

1. *La Décade*, 2e trim. an IX, n° 10, p. 93.

écrivains la mesure de liberté qu'ils ont le droit de réclamer »[1]. En fait, quelques exemples suffisent à montrer la libéralité avec laquelle on octroyait ces dérogations.

Népomucène Lemercier admet dans la période poétique des combinaisons de mots qui ordinairement ne sont reçues que dans la prose. et surtout des phrases incidentes, dont il abuse. On lui en fait grief[2].

Le jeune Millevoye est censuré par le rapporteur des Prix décennaux. Il a du talent, mais il a gâté son style par des images incohérentes, par des constructions forcées, et par la recherche de certains effets d'harmonie incompatibles avec l'élégance et qui blessent le caractère de notre langue (p. 94).

Lormian s'égaye en vers des témérités de Lebrun :

De l'immortel Lebrun, mesurez la hauteur,
Voyez-le *déployant son vol dominateur,*
Ceint de foudres, d'éclairs, traverser l'Empyrée,
Et s'ouvrir dans le vide une route ignorée.
On connaît dans Paris son pouvoir souverain ;
Les vers qu'il martela sont plus durs que l'airain.
A des *insectes-rois* il déclare la guerre ;
Et fait rire son arc, enivre son tonnerre,
Roule un bleuâtre éclat, en des yeux menaçants,
Ne craint pas de mourir, *fier de sortir du temps,*
Fait au front d'un monarque *expirer la couronne,*
De la postérité fièrement *s'environne,*
Dénonce à Flore, aux lis *l'insolence des vents,*
Jusqu'au sein des Enfers porte *ses pas vivants,*
Peint *de gloire et d'orgueil les âmes effrénées.*
Se plongeant à sa voix *au fond des destinées* ;
Et, *fuyant d'un essor* subit, inattendu,
A travers le péril et *l'obstacle éperdu,*
Jeune de verve, il vole en des plaines arides,
Pour *imposer silence* aux hautes Pyramides,
Tente le vaste Olympe ; et, libre d'ennemis,
S'assied, en conquérant, sur les *siècles soumis*[3].

Vigée s'en prend à Millevoye :

En poète et en homme de goût, il n'a pas voulu, avec raison, dans le style épique, se servir du mot médecin, et il a eu recours à une périphrase...

Ces mortels dont la main révérée
Des courts destins de l'homme alonge la durée...

Passons, quoique le mot fût plus convenable s'il était question de chirurgie ; mais *révérée !* cette épithète est vague, insignifiante, ne désigne nullement la profession que veut peindre M. Millevoye[4] !

1. *Ann. littér.*, t. IV (1813), p. 127.
2. Compte rendu des *Essais poétiques sur la théorie newtonienne*, tirés de l'*Atlantiade* (*Le Mercure de France*, février 1808, t. 31, pp. 405 et suiv.).
3. Merlet, *Tableau de la littérature française*, 1800-1815, p. 357.
4. *Le Mercure de France*, juin 1808, t. 32, p. 565.

Petitot est aussi sévère. Il reproche à M. de la Bastide, qui traduit Cicéron, les phrases suivantes :

« Elles [les richesses] seront peut-être en aide à celui qui les a, *et même pas toujours* ». Ce passage est calqué sur le latin : mais il n'est pas conforme aux règles de la langue française.

« Certes, elle n'est *de mise* nulle part ». Cette expression paraît trop commune.

« En respectant la liberté d'*un chacun* ». Quoique l'expression d'*un chacun* ne soit pas condamnée par l'Académie, on ne la trouve pas dans les bons écrivains [1].

A vrai dire, les écrivains eussent été mal fondés à se plaindre de ces chicanes, car il leur arrivait d'attaquer leurs confrères sur ce terrain. Voici Andrieux qui se défend :

Un citoyen qui ne se nomme pas a écrit une lettre dans le *Journal de Paris*, sur le rapport que j'ai fait à l'Institut, relativement à la continuation du *Dictionnaire de l'Académie française*. Il commence par dire que ceux *qui s'intéressent à la langue* se sont empressés de le lire, qu'*on ne peut trop hautement rendre hommage aux vues saines* (rendre hommage à des vues !), *aux vues saines qui ont dicté ce rapport* (des vues qui dictent !), *à la netteté et à l'élégance de leur exposition* (l'exposition des vues !). C'est par de semblables métaphores mal choisies et mal soutenues qu'on dénature le génie de notre langue, qu'on lui ôte le caractère de justesse et d'exactitude qui la distingue : c'est ainsi qu'on parle anglais ou allemand en français [2].

1. *Le Mercure de France*, juin 1808, t. XXXII, p. 502.

2. Andrieux, Lettre au rédacteur du *Moniteur universel*, 14 prair. an IX-3 juin 1801, p. 1060. — Cf. Baldensperger, *Revue de Philologie française*, 1909, p. 223.

Cf. *Le mot " vue ", dans une de ses acceptions reconnues, consacrées par l'Ac. fr., signifie* dessein, intention, *ainsi rien d'irrégulier à* rendre hommage aux vues (Roederer, *Journal de Paris*, 17 prair. an IX-6 juin 1801, et dans les *Œuvres* du Comte P. L. Roederer, Paris, 1856, t. IV, pp. 119-121). Cf. Id., *Ib.*, p. 221.

CHAPITRE II

UNE SAPE DANS LA BÂTISSE

Adoration inquiète. — En résumé, la grammaire régnait, adorée en souveraine. On la chantait même en mauvais vers, et le thuriféraire n'était autre que François de Neufchâteau [1], ancien ministre de l'Intérieur.

Je ne m'attarderai pas à cette fantaisie pédantesque. Il me suffira de l'avoir signalée [2].

Il est plus intéressant de marquer que d'autres étaient en proie à des inquiétudes. Il y avait trop d'ignorants qui ressemblaient à des hérétiques. En dehors des critiques de profession, un grand nombre de ces gens qui, à toute époque, ont déclaré que la langue est perdue. protestaient et se lamentaient. En tête de *l'Esprit de Rivarol* [3], Sulpice de la Platière avait dit ses angoisses, qui étaient vives.

Mais ne pourrait-il pas arriver que la langue de nos fameux écrivains fût un jour une langue morte et savante, qu'on étudierait comme la grecque et la latine tandis qu'une autre langue française serait vivante et méprisée ? Du moment que la littérature est sacrifiée aux sciences exactes, toutes sortes d'esprits, sans élévation, sans génie, sans aucune connaissance du style et de la langue, se jettent

1. Voir *Le Mercure de France*, 2 sept. 1809, n° 424, t. XXXVIII, p. 11.

2. « Dénombre-moi, Clio, cette docte milice,
« Entre neuf légions partageant sa police !

« Les NOMS, parmi les mots, tiennent les premiers rangs
« Et l'article nous peint leurs sexes différens.
« En habit d'homme on voit une immense cohorte ;
« Mais en robe de femme une autre est aussi forte :
« D'autres, chez les Latins, ont un manteau douteux;
« Qui n'est ni l'un, ni l'autre, et tient de tous les deux,
« Désigner les objets est leur emploi suprême.
« Tantôt le nom remplit ce devoir par lui-même;
« Il délègue tantôt toutes ses fonctions
« A ses ambassadeurs, appelés les PRONOMS.

« Des brillans ADJECTIFS les troupes bigarrées
« Du nom prennent le sexe et portent les livrées,
« Fidèles écuyers, l'œil sur leur général,
« Et de l'accompagner attendant le signal ».

(*Le Mercure de France*, 1809, t. 38, p. 6-7).

3. Paris, 1808, pp. x-xiii, dans Rivarol, *Univers.*, éd. Suran, p. 113, n. 1.

dans cette carrière, et le jargon scientifique domine *universellement*. La langue française doit donc dépérir de jour en jour avec les belles-lettres... La plupart des écrivains ignorent, je ne dis pas seulement le génie, les richesses et les ressources de cette langue, mais ses règles, ses exceptions, ses éléments, ses racines, ses constructions, ses tours et le meilleur usage de ses locutions. L'instruction à cet égard est négligée avec un mépris rustique. Les tribunaux, les théâtres retentissent de barbarismes ambitieux et des fautes les plus grossières contre la langue, sans compter les tours impropres, les phrases louches, les constructions sauvages, les expressions antipathiques et forcées, qui ne sont d'aucun idiome. Bientôt un monstrueux idiome, composé de tous les patois provinciaux, relèguera la langue vraiment française dans les bibliothèques et dominera parmi nous sous le nom de *bas français*, comme les Romains virent la *basse latinité* régner dans le Bas-Empire. Que seront alors nos droits à l'estime et à l'accueil des étrangers ? Que deviendra l'*universalité de la langue française* ?

Le danger prochain ne venait pas de ce côté.

Une théorie de néologues. — Dans le *Programme du Lycée républicain pour l'an VII*, Mercier juge avec une singulière sévérité l'état de la langue de son temps :

La marche régulière de la langue française a rétréci le cercle des idées, ou au moins celui de leur expression. Car si, comme Condillac l'a remarqué, les signes influent sur les opérations de l'esprit, les langues à inversion, celles dont les mots, par leur assemblage et leur désunion, sont plus remplies d'images et de métaphores, doivent donner au style une couleur plus brillante, des expressions toujours neuves, et des idées même qu'un langage sévère et sans inversion ne permet pas.

Il faut donc retremper, pour ainsi dire, le génie littéraire du Français, trop isolé depuis de longues années, et épuisé en quelque sorte, par les plus belles productions dont il paroisse susceptible. Et comme c'est par la comparaison des mœurs des différens peuples, des usages des divers pays, qu'on peut assigner les différences entre les conventions qui résultent de la réunion de toutes les sociétés, et les préjugés provenant de quelques localités : c'est par la comparaison des moyens employés par les meilleurs auteurs des différentes nations pour exprimer des pensées ou des sentimens, qu'on peut juger des tournures ou des expressions que le goût proscrit par un assentiment général, ou de celles qui ne sont écartées que par l'habitude d'un seul peuple [1].

L'auteur de ces lignes ne soupçonne pas la grammaire comparée et ne cherche pas ce que les Allemands vont découvrir, à savoir la méthode qui expliquera le développement des langues d'une même famille ; il rapproche les idiomes pour trouver le moyen de les féconder et de les corriger l'un par l'autre. Ce n'était rien pour l'histoire des langues, c'était beaucoup pour l'étude de leurs caractères, de leurs qualités et de leurs défauts. On pouvait espérer de ces comparaisons,

1. *Programme du Lycée Républicain* pour l'an VII (1798), p. 8-9 (au sujet du Cours de Littérature que professait Mercier).

si elles étaient bien faites, un élargissement du goût et une conception plus juste des nécessités qui s'imposaient au développement linguistique. La langue française, que ses panégyristes avaient trop l'habitude de déclarer parfaite, avait beaucoup à gagner à ces confrontations.

Rares traces de libéralisme. — Dieudonné Thiébaut, par son séjour prolongé en Allemagne et sa connaissance de l'allemand, avait été mis en garde contre l'idolâtrie.

Dans son *Traité du Style* [1], il avait écrit une phrase audacieuse. Elle résonnait comme un écho du dehors et avertissait les donneurs de brevets de correction du danger que leurs contraintes faisaient courir à notre littérature.

Il y a un écueil dangereux qu'il importe d'éviter, celui d'un rigorisme outré : l'ordre parfait dans les petites choses est, dit-on, le sublime des sots. Le rigorisme outré est la haute perfection des esprits médiocres, que l'on a distingué des bons écrivains par le nom de *puristes*... Tel a paru Bouhours, l'*empereur des Muses*, mais tels ne parurent pas Paschal, Racine, Boileau, J.-J. Rousseau, Buffon, d'Alembert, Dolivet, et tant d'autres.

Tous ceux que la nature a doués d'un vrai talent ont des constructions ou des expressions hardies que ne connoit point l'homme médiocre, qui ne sait que parler français et ennuyer.

Ce n'est pas une rétractation que ce qui suit et qui est consacré aux mots vicieux :

Il faut de fortes raisons et des circonstances favorables pour autoriser à se servir d'expressions vieilles ou nouvelles... Il ne faut pas d'ailleurs confondre les mots vieux avec les vieilles constructions, qui ne peuvent guère passer que dans les phrases proverbiales, dans les épigrammes et dans les ouvrages marotiques. Marmontel a recueilli un grand nombre de mots vieux qu'il regrette et que les hommes de goût regrettent avec lui... Mais ce regret qui peut nous en faire hasarder quelques-uns dans des circonstances bien favorables n'est pas un titre suffisant pour nous autoriser à les employer comme s'ils étaient usités et, malgré tout ce qu'on peut dire en leur faveur, ce sont toujours des mots vieux (p. 88).

C'était au contraire un avertissement à ceux qui pensaient que l'archaïsme suffisait à tout.

Des études révélatrices commençaient à paraître. C'eût été un livre utile que les *Réflexions historiques sur les obstacles qu'on a eus à surmonter pour épurer la langue française et Conseils Puisés dans les meilleures sources, afin d'éviter sa corruption* [2], s'il en eût paru autre chose que les deux premiers chapitres.

1. 2e éd., 1801. La première édition est de 1774.
2. Paris, chez Lamy, en 1805. L'ouvrage est de Cordier, éditeur de *L'Abeille française*. Cf. *Le Mercure de France*, 1808, p. 162.

C'est l'époque du *Glossaire de la Langue romane* [1].

Peignot, qui est plus qu'un amateur, commence ses recherches et publie en 1803 *Les Amusemens philologiques* [2].

Une pâle aurore. — Henry (Gabr.) ose publier en 1812 la première [3] *Histoire de la Langue française.* Je ne voudrais pas être sévère pour mon devancier lointain. C'était quelque chose de voir et de dire que les langues ont une histoire, au cours de laquelle elles changent. De là à comprendre que c'est une loi inéluctable de la nature et de la vie, il n'y avait plus qu'un pas à franchir.

Plus dangereux pour les héros de la méthode condillacienne était Pougens, dont nous avons parlé déjà plusieurs fois. Marie Charles Joseph de Pougens, né en 1755, était déjà avancé dans la vie à l'époque dont nous nous occupons. Tout jeune, il avait donné tous les espoirs. Une maladie le rendit aveugle. Il n'en fit pas moins une courte mais belle carrière de diplomate. Ruiné par la Révolution, il fonda une imprimerie et une librairie dont il vécut. Napoléon, qui le subventionnait, ne devait pas voir paraître le *Trésor des Origines et dictionnaire grammatical raisonné de la langue française* (1819). Néanmoins, cet érudit jouissait à l'Institut et hors de l'Institut d'une autorité considérable.

On savait qu'avec une admirable patience, en dépit de toutes les difficultés que lui causait sa cécité, Pougens travaillait à amasser les matériaux de ce *Dictionnaire historique et étymologique* qu'il ne put jamais publier, mais dont les notes, conservées à la Bibliothèque de l'Institut, ont été si utiles à Littré [4].

Son *Archéologie française* elle-même ne parut qu'en 1821. Il m'eût paru injuste pourtant de ne pas mentionner ici, où pour la première fois la Grammaire historique va figurer dans cette histoire, l'infatigable érudit qui lui a consacré sa vie presque entière, et qui, par delà les réformateurs puristes qu'il connaissait bien [5], rêvait de rattacher le développement de l'idiome à la tradition du moyen âge et du XVIe siècle [6].

1. Paris, Warée, 1808. Il n'y est fait du reste aucune allusion au profit que les contemporains pourraient tirer de la connaissance de ce vieux langage.

2. Par G. P. B. C. D. L. H. S., Bibliothécaire de l'Ancienne École Centrale de la Haute-Saône. Voir *Le Mercure de France*, nov. 1808, t. 34, p. 269.

L'année précédente, le même avait publié son *Petit Dictionnaire des locutions vicieuses*, corrigées d'après le Dictionnaire de l'Académie, Paris, 1808.

3. L'*Essai* de Petitot (an XI) est insignifiant.

4. Voir la Préface de son *Dictionnaire*, p. XXXIX.

5. En 1777, il avait vu entre les mains de M. de Bourbonne, Président à Dijon, l'exemplaire de Desportes annoté par Malherbe, qui avait appartenu au Président Bouhier.

6. Ses extraits de l'*Etymologicon* de Théodore Quentin Lorin (1775-1857) sont à l'Institut. On aura une idée de sa méthode quand on saura qu'il consulte M. Huzard pour avoir des exemples d'*abatardissement* tirés de la science hippiatrique (29 octobre 1825). Il extrayait Barbazan, Lacurne de Sainte-Palaye, les anciens auteurs français, comme Anséis de Cartage,

Conclusion. — Les plus perspicaces n'auraient jamais pu, d'après ces quelques prodromes, annoncer la révolution qui allait se produire dans les études linguistiques, ni les conséquences qui, tôt ou tard, devaient se manifester. L'autorité grammaticale n'était encore aucunement menacée. Elle avait l'opinion générale avec elle. Une révolution était nécessaire ; le nouveau siècle la fera. En attendant, la croyance dans la fixité n'est nullement ébranlée. Tout au plus regrette-t-on des facilités perdues, quelques grâces sacrifiées, comme le faisait déjà Marmontel [1].

etc. Dans son Dictionnaire il apportait des exemples pris à d'Alembert, à J.-J. Barthélemy, à P.-J. Bernard, au Cardinal de Bernis, à Boileau, Bossuet, La Bruyère, Buffon, Chaulieu, Condillac, Corneille, Th. Corneille, Crébillon, J. Delille, Mme Deshoulières, Desmarets, Destouches, Duclos, Dumarsais, Mme de Lafayette, La Fontaine, Fénelon, Fléchier, Fontenelle, Gresset, Malherbe, Malebranche, Marmontel, Massillon, Molière, Montesquieu, Pascal, Piron, Quinault, Racine, Regnard, Retz, La Rochefoucauld, J.-B. Rousseau, J.-J. Rousseau, Lesage, Saint-Lambert, Scarron, Sévigné, Voiture, Voltaire.

Les manuscrits de Pougens forment à la Bibliothèque de l'Institut un magnifique ensemble de matériaux (1067-1218). Le tout ne compose pas moins de 152 recueils de fiches prises avec beaucoup d'intelligence et d'esprit d'observation. L'histoire du lexique français était là en monceaux qui, tels quels, auraient pu être publiés.

1. Voir Th. Lorin, *Sur les avantages qu'on pourrait tirer de la lecture des anciens écrivains français.* Paris, 1811 (Bibl. Nat., Z 2792), p. 21 : « Notre langue, en s'épurant, a perdu beaucoup de ses grâces enfantines, qui, à la vérité, ne peuvent convenir à la haute poésie, à la mâle éloquence et au style soutenu, mais qui ajouteroient un charme nouveau à la poésie légère ».

« La langue française, dit très judicieusement Marmontel, était un arbre qu'il fallait émonder, et qu'on a mutilé impitoyablement » (*Éléments de Littérature*, éd. in-12, t. II, p. 336, et t. VI, p. 220). Il cite des mots dont il regrette qu'on soit privé : « Que de mots dont une fausse délicatesse ou une inconcevable bizarrerie a proscrit l'usage, et qu'on pourrait rajeunir avec succès ! Je n'en citerai qu'un seul exemple. On lit dans Loys le Caron ou Charondas :

J'abhorrissais les faveurs d'une belle,
Ne me voulant *esclaver* à malheur.

« Nous avons perdu ce mot *esclaver*, qui est pourtant à la fois énergique et harmonieux. Le mot *asservir* est loin d'avoir autant de force et de grâce ».

LIVRE IV

REMISE A NEUF DE L'ANCIENNE DOCTRINE

CHAPITRE PREMIER

CARACTÈRES GÉNÉRAUX

C'est une loi de la vie qu'une réaction suit chaque période d'action : après la poussée en avant, la stagnation. ou le recul. Jamais on ne sentit mieux l'effet de cette loi que dans la période qui suivit le coup de force de l'an VIII. Certains eussent voulu remonter non pas immédiatement aux années antérieures au mouvement révolutionnaire, mais au delà. Dussault, après avoir montré la responsabilité de J.-J. Rousseau, ajoute : « Cette passion du moment, qu'on a appelée l'anglomanie, a consommé l'œuvre, et a mis le dernier sceau à la corruption de notre idiome »[1]. « Il faut retourner au grand siècle, et même plus loin. à Malherbe, et... à Marot »[2], avec précaution sans doute, mais résolument.

L'ARGUMENTATION. — Parmi les arguments allégués, il en est qui ont une apparence de raison. ainsi celui que produit Geoffroy :

> Notre langue, dit-il en l'an IX, est devenue le lien commun de tous les peuples tout nous impose l'obligation de conserver dans toute sa pureté ce dialecte précieux... Nos victoires fortifient chaque jour son existence, et accroissent son domaine, elle n'a rien à redouter des barbares. Mais les barbares qu'elle doit craindre, ce sont ses propres écrivains ; le néologisme, l'affectation, le mauvais goût feront peut-être un jour les mêmes ravages que des armées de Wisigoths et de Vandales[3].

C'est déjà le raisonnement que nous avons vu reproduire de nos jours : étant une langue universelle, le français doit être une langue non seulement stable, mais immobile et permanente. La vérité était, les lecteurs de cet ouvrage l'ont vu, qu'à l'étranger. loin d'apprécier universellement cette stabilité, on accusait le français de s'être condamné à la sénilité volontaire, plus que cela. de s'être fait langue morte pour vivre, idole immuable, dans son éternité glorieuse.

1. *Ann. litt.*, t. I, p. 203.
2. *Ib.*, p. 200-201.
3. *Ib.*, t. IV, p. 72.

Le même critique, comme la plupart de ses confrères, considérait que les idées politiques avaient causé les maux dont souffrait la langue et affirmait la nécessité de revenir à l'ordre :

Tous les ouvrages qui ont pour objet de maintenir la correction et la pureté du langage sont d'une utilité reconnue ; on remarque avec plaisir que les lecteurs et surtout les acheteurs, ce qui n'est pas toujours la même chose, accordent une préférence marquée aux livres qui renferment une instruction solide, que le goût se porte vers les bons élémens de toutes les sciences, et vers les ouvrages classiques...

On sait que jadis la composition d'un dictionnaire, qui fixât la langue, et offrît aux écrivains un inventaire exact de ses richesses, fut longtemps l'objet principal des travaux de cette fameuse Académie française, qui depuis... Mais alors elle ne séparoit point le patriotisme et la vertu de l'éloquence, et ses membres s'honoraient davantage du titre de citoyens et d'honnètes gens que de celui de savans et de gens de lettres.

... La tyrannie et les caprices de l'usage, l'ambition inquiète des auteurs, les incertitudes du public, semblent réclamer un sénat conservateur de la langue française, qui proscrive les innovations et décide en dernier ressort les contestations sur la propriété et la pureté du langage ... Mais ne doit-il pas y avoir un terme aux innovations ? et lorsqu'une langue a été une fois fixée par des écrivains de premier ordre... doit-elle être encore exposée aux entreprises téméraires des ambitieux qui veulent du moins étonner par des termes nouveaux, quand ils ne peuvent plaire par des beautés nouvelles ? doit-il être permis à tous les Charlatans qui tendent des pièges à la crédulité publique de fatiguer encore, de tourmenter le dialecte national, de le défigurer par des solécismes et des barbarismes que les sots prennent pour des traits de génie. Non, sans doute... Il est à remarquer que Voltaire lui-même, quelque disposé qu'il fût à établir sa réputation *per fas et nefas*, a respecté la langue beaucoup plus que la religion et les mœurs : il s'est permis de souiller ses ouvrages d'une doctrine très étrange, mais jamais il ne les a hérissés d'un jargon barbare..., le néologisme n'infecta jamais son style, et lors même que ses idées sont corrompues, sa diction est toujours pure... [1].

Une autre menace. Un purisme de droit divin. — Après la grammaire philosophique, nous fûmes menacés de la grammaire mystique ; au purisme de raison faillit succéder un purisme de révélation.

Déjà Court de Gébelin estimait et professait que les paroles ont eu dans les langues primitives leurs énergies par elles-mêmes, comme le nom de Dieu est Dieu même. Fabre d'Olivet, allant plus loin, affirmait que les caractères d'écriture même avaient une magie propre [2].

Il y a eu une théorie martiniste de la parole, qu'on retrouvera plus tard chez Nodier. « Bonald, et peut-être Ballanche, dit Viatte, y

1. *Ann. litt.*, an IX, t. IV, p. 72. Article écrit à propos du *Traité de l'Orthographe* de Restaut.

2. Voir Viatte, *Les sources occultes du Romantisme*, t. II, p. 220.

mêlent sans doute leurs hypothèses : ses accents rappellent néanmoins l'*Esprit des religions* : Dieu nous donne « le pouvoir de faire le mot » : ainsi notre langage devient une sorte de révélation universelle, par laquelle le Tout-Puissant a voulu se placer sous le sens de l'homme, chez les peuples qui n'ont pas reçu de révélation particulière »[1].

J. Buche, dans son livre si pénétrant (*L'École mystique de Lyon* (p. 124), me paraît avoir vu plus juste. Il montre comment Ballanche a uni, à la thèse traditionaliste de la révélation de la parole, la thèse d'un perfectionnement humain, commencé avec l'écriture.

Sous l'Empire, ces rêveries ont eu pour prophète de Bonald. Ses thèses de pure politique reposent, comme on sait, sur une base linguistique[2] En 1802, il développait à fond cette nouvelle superstition en la fondant sur une sorte de postulat : « La langue française parle comme on doit penser, elle exprime ce qui doit être.... le langage est d'institution divine,... une langue parfaite doit impliquer les concepts essentiels d'une société parfaite »[3].

Or de Bonald, rentré en France, fut sollicité par Fontanes de devenir un des hauts fonctionnaires de l'Université. Les jeunes Français l'ont échappé belle.

Mme de Staël, elle aussi, eût donné volontiers dans ces rêveries, et aurait admis que Dieu nous eût révélé nos idées élémentaires et notre langage[4]. « Le langage, écrit-elle, est l'instrument nécessaire pour acquérir tous les autres développements ; et, par une sorte de prodige, cet instrument existe, sans qu'à la même époque aucun homme puisse atteindre, dans quelque autre sujet que ce soit, à la puissance d'abstraction qu'exige la composition d'une grammaire »[5]. Ces principes ne la prédisposaient pas à l'indulgence pour ceux qui prétendaient créer en bouleversant.

La correction nécessaire. — Une soumission absolue aux règles et aux usages de la langue est, dans cette théorie, la qualité maîtresse d'un écrivain. Aucun mérite ne rachète une faute, aucune situation ne l'excuse[6]. Encore faut-il, pour juger cette doctrine, voir ce qu'on

1. Ch. Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, p. 354, dans Viatte, *o. c.*, t. II, p. 152.

2. Voir les *Recherches philosophiques sur l'invention du langage. Dissertation sur la pensée de l'homme et son expression.*

3. Voir Baldensperger, *Mouvement des idées dans l'Émigration*, t. II, p. 143. Il renvoie à Moulinié, *De Bonald*, Paris, 1915, et Egger, *La Parole intérieure.*

4. *Littér.*, *Œuvr.*, t. II, p. 169, dans Viatte, *o. c.*, t. II, p. 102.

5. *Delphine*, dans Viatte, *o. c.*, t. II, p. 102.

6. En 1813, la *Rosamonde* de Brifaut donne occasion à Dussault de revendiquer une fois de plus les droits de la grammaire : « la première de toutes les règles, *et celle peut-être qu'on observe le moins aujourd'hui* en écrivant, c'est de respecter la langue, c'est de parler français ; le talent même le plus décidé ne se sauroit affranchir de cette loi : c'est un scandale

entendait par fautes. Il en est qui méritaient et mériteraient en tous temps d'être blâmées. Telles la confusion des mots, les erreurs de genre ou de nombre, etc...

Il y a des incorrections moins grossières, graves pourtant parce qu'elles vont contre le caractère même de la langue [1]. Dussault reproche à Mme Dufrénoy d'écrire *vierge à un art*, *vive à mon injure* : il n'a pas tort [2]. Dans une syntaxe telle que la nôtre, où les rapports des mots sont exprimés par des mots-outils, il n'est pas possible de tolérer des emplois inconsidérés ou hasardeux des prépositions. Les grammairiens montraient dans ces exigences un sens exact et précis de la nature de la langue. Encore, même en cette matière, convient-il de distinguer. Il est moins grave de changer *à* pour *avec* à la suite d'un verbe comme *acclimater* [3], que d'écrire *se rebuter aux revers* [4]. Mais les théoriciens du temps étaient peu enclins à des tolérances.

de voir à quel point la plupart de nos jeunes écrivains ignorent et les préceptes de la grammaire, et la propriété des termes. Je sais que, dans l'orgueil de leur génie, ils méprisent ces bagatelles, et que la barbarie d'un jargon *tudesque* leur paraît être le privilège d'un talent supérieur ; ils ont à la fois tous les défauts de la négligence et tous ceux de la recherche ; mais les plus obstinés dans leur ignorance sont aussi les plus médiocres dans leurs productions ; le vrai talent ne craint pas de s'éclairer » (*Ann. litt.*, 1813, t. IV, p. 122).

1. Chez Brifaut, Dussault relève avec raison :

De la société l'éloquent *agresseur*... [J.-J. Rousseau],
Utile *imitateur* de leurs *traces* sévères...
Il lit : ses yeux *absens* de la clarté céleste...
Si connoître ses mœurs *sont* pour nous lettres closes.

(*Ann. litt.*, 1813, t. IV, p. 128-129).

2. *Ib.*, ib., p. 151.

3. *Il croît*, avec *la vie enfin* acclimaté... » *La grammaire ne permet pas, dit-il*, « *acclimater avec* ... (*Le Mercure de France*, juin 1807).

4. *Ne se rebuter ni* aux *revers ni* aux *obstacles est un solécisme fait évidemment avec intention et prétention : on a dû ainsi donner plus de force à la phrase* (*Le Mercure de France*, brumaire an X-oct.-nov. 1801, p. 179 ; sur les *Récréations Morales*).

CHAPITRE II

LA HIÉRARCHIE DES MOTS

Classes sociales et classes de mots. — La bourgeoisie, qui remplaçait l'aristocratie dans une partie de son rôle, était passionnément attachée à la distinction du langage, et, comme il ne lui arrivait guère, à elle, de s'encanailler, un vernis grisaille, monotone et propre, s'étendit sur l'idiome — provisoirement. L'âge de la périphrase n'était pas clos. Nous avons déjà cité [1], de Millevoye, cette tournure sybilline qui désigne les médecins :

> ... Ces mortels dont la main révérée
> Des courts destins de l'homme alonge la durée.

Saint-Ange n'a pas mieux réussi quand il a peint un repas rustique :

> Dans deux vases d'airain il apprête à la fois
> Un chou dans le plus grand, dans le moindre des pois.

Dussault l'en raille. Même cuit dans un *vase d'airain* et non dans une casserole, les Muses ne mangent pas de ce légume par trop vulgaire [2].

Il n'avait pas été au pouvoir de la Révolution de relever certains mots de leur bassesse native.

Voici ce que dit Andrieux dans *La Décade* :

> La langue latine se prête bien plus que la française à tous ces détails didactiques ; notre langue est superbe et dédaigneuse ; il est des mots qu'elle rejette, des tournures qu'elle n'admet point dans le style élevé. Boileau a établi un précepte cruel à nos versificateurs, lorsqu'il a dit :
>
> Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.
>
> L'auteur du poëme des *Plantes* prétend que désormais les poëtes français peuvent se mettre un peu plus à leur aise. Il a fait à ce sujet de très jolis vers :
>
> Naguères d'un faux goût les poëtes esclaves
> Marchaient dans les jardins au milieu des entraves.
> Phœbus ne nommait pas sans un tour recherché
> Le haricot grimpant à la rame attaché ;

1. P. 733.
2. *Ann. Litt.*, 1809, t. III, p. 107. Cf. *Journ. de l'Emp.*, 14 juil. 1809, et *Le Mercure de France*, avril 1807, p. 12.

La carotte dorée et les bettes vermeilles
En flattant le palais offensaient les oreilles.
Ce tems n'est plus. Le chou dont Milan s'applaudit
Quand sa feuille frisée en pomme s'arrondit,
Sans dégrader les vers, ose aujourd'hui paraître
Dans les champs élégans de la Muse champêtre.

Il est aisé de remarquer que ces vers sont faits avec beaucoup d'art, et que si l'auteur y fait entrer les mots de *haricot*, de *carotte* et de *chou*, ce n'a été qu'en les plaçant adroitement et en les relevant d'épithètes heureuses.

On cite deux vers d'un ancien poëme où des mots à peu près semblables ne font pas à beaucoup près un aussi bon effet :

Sur des arbustes nains, la pomme et la groseille
Couronnent la laitue et tombent sur l'oseille.

Ce dernier hémistiche fait tomber le vers tout à plat et d'une manière triviale.

Il y a beaucoup à dire sur cette question, de savoir s'il y a réellement des mots qui ne puissent jamais entrer dans les vers ? Racine si pur, Boileau si correct, Voltaire si brillant, ont pourtant trouvé les moyens d'employer des expressions qu'on est étonné de rencontrer en poésie.

Boileau surtout se piquait de dire en vers ce qui n'avait pas été dit avant lui, ce qui paraissait impossible à dire : il voulait un style

Qui dît sans s'avilir les plus petites choses,
Fît des plus secs chardons des œillets et des roses.

On trouve dans ses ouvrages une foule de ces difficultés heureusement vaincues, et qui ont produit des beautés sous sa plume [1].

Toutefois, si on lit attentivement, on s'aperçoit que la théorie qui est présentée ici avec tant de timidité dérive directement des audaces dont Delille faisait montre et parade. Le bouleversement des classes n'a rien à y voir.

Au reste, d'autres articles de la même revue ne témoignent pas de cette tolérance. De saintange [*sic*] s'attire des observations assez sévères au sujet de la traduction qu'il avait donnée des *Métamorphoses* d'Ovide.

On regrette que la langue de l'auteur n'ait pas toujours la dignité qui convient : Biblis se décide à écrire à son frère. Le traducteur emploie ici et répète plusieurs fois ensuite le mot *billet* au lieu de *lettre*. Ce mot est ignoble [*sic*], surtout à la fin d'un vers, surtout encore, quand dans le même morceau il revient... Racine, il est vrai, l'a employé dans *Iphigénie* :

Quels malheurs dans ce *billet* tracés,
Vous arrachent, Seigneur, les pleurs que vous versez ?

Mais on voit que *billet* est relevé chez Racine par le mot qui le suit, et il n'est pas difficile de sentir combien il serait différent de dire, par exemple :

Quel malheur tracé dans ce billet,
Des pleurs que vous versez peut être le sujet ?

Tant que dura *La Décade*, ces censures se renouvelèrent. En l'an

1. *La Décade*, an V, 3e trim., p. 536-537.

VIII [1], c'est Boinvilliers qui s'en prend à Cournand, auteur de l'*Achilléide* : « *Moites* est un mot trivial » [2].

Un scandale : *chien* dans une œuvre dramatique. — Il faut bien dire que le public, lui aussi, faisait la moue aussi facilement que les pontifes de l'art. A Weimar, l'idée d'introduire un chien sur la scène avait scandalisé Gœthe ; à Paris, le nom seul faisait récrier le parterre.

M. Aignan, dans sa *Brunehaut*, avait risqué le terrible mot, il avait peint l'affreuse situation d'un roi et d'une reine excommuniés, qui inspiraient tant d'horreur à tout ce qui les environnait, qu'on n'osait pas même toucher aux mets qu'ils laissaient sur leurs tables :

> ... la superstition
> Abandonnait *aux chiens* ce reste empoisonné.

Cette expression *aux chiens* a excité les plus grands murmures, dit Geoffroy [3].

Le *Journal des Modes* lui-même, conformément aux préjugés de la clientèle, faisait des distinctions ; il habillait aussi les idées :

> Une *jeunesse*, pour une jeune fille, ne se dit que dans la classe ouvrière ; c'est une apprentie, une jeune cuisinière.
>
> L'expression de *jeune personne* emporte l'idée d'une sorte d'éducation.
>
> Par une *jeune demoiselle*, on entend une jeune personne qui appartient à des parens riches, ou distingués par leurs emplois [4].

Quelques concessions. — Palissot, vieilli, était peut-être un des moins sévères. Lassitude ou doute sur la valeur des vieux dogmes ? M. Delafarge dit très justement : « Palissot hésitait entre la peinture fidèle et l'embellissement de la nature, ou, pour mieux dire, il affectionnait à la fois l'expression simple, directe des choses et les savants détours par lesquels le mot réel et vulgaire était esquivé » [5].

1. *La Décade*, n° 14, 2e trim., pp. 289 et suiv.
2. *Ib.*, n° 10, 2e trim., p. 291.
3. *Cours Litt. dram.*, 2 mars 1810, t. IV, p. 315.

Il faut ajouter que Geoffroy conseille un peu moins de délicatesse : *Il fallait plutôt louer l'auteur des efforts qu'il faisait pour étendre et enrichir notre langue poétique, si pauvre en termes nobles. Racine, dans* Athalie, *a deux fois employé ce mot* chien *de la manière la plus heureuse et la plus énergique. Dans la tirade d'Andovère, il n'est pas aussi bien placé sans doute..., mais si le vers ne méritoit pas d'être applaudi, il ne méritait pas aussi d'être sifflé.*

4. 1806, p. 336.
5. « Savourant en connaisseur les périphrases ingénieuses dont le poète avait orné la vulgarité de l'escargot et du coucou, tantôt s'extasiant devant l'habile hardiesse qui, grâce à quelques épithètes placées à propos, offrait au public ami de la campagne et respectueux des convenances littéraires, le plaisir de retrouver dans un poème et promus à la dignité poétique, les honnêtes légumes du potager et les honnêtes animaux de la basse-cour...

« Quelle joie que de lire, au cours d'élégants alexandrins, ces noms auxquels le séjour d'Argenteuil avait accoutumé Palissot : *chou, haricot, carotte, bettes, melon, oseille, persil, ail, épinard, navet !* » (Delafarge, *Palissot*, p. 521-522).

Toutefois, après avoir cité quelques vers qui décrivaient sans trop de façons des plantes potagères très communes, il s'écriait au sujet de la célèbre périphrase du chapon, due au poète Lalanne : « C'est peindre avec les couleurs du génie ». Il admirait qu'on eût trouvé pour le paon :

L'oiseau sur qui Junon sema les yeux d'Argus.

L'oie :

L'aquatique animal sauveur du Capitole,

ne lui inspirait pas un moindre enthousiasme [1].

1. *Journal de Paris*, article sur le livre de Lalanne : *Les Oiseaux de la ferme*, 30 déc. 1804, dans Delafarge, *Palissot*, p. 522.

CHAPITRE III

LE MÉLANGE DES TERMES DE SCIENCE ET D'ART AVEC LES MOTS DE LA LANGUE LITTÉRAIRE

Défiance a l'égard des mots de science. — *La Décade* [1], à propos d'une séance au *Lycée des Étrangers* où on avait lu une « espèce de dissertation sur le froid » par Laya, présenta des considérations justes sur les rapports de la langue des sciences et de la langue générale. L'auteur se riait du savant qui prétendrait, au nom de l'exactitude, interdire l'expression fausse mais usuelle : *il fait froid.*

En revanche, « s'il était défendu d'exposer le système de Copernic, parce qu'on ne peut en parler sans choquer par les expressions vulgaires *le Soleil se lève, le Soleil se couche*, nous n'aurions bientôt plus d'autre Géographie et d'autre Astronomie que celle d'Homère ».

« La langue des Sciences peut paraître ridicule à ceux qui appellent ainsi tout ce qui s'éloigne du langage de leurs cotteries ; mais sans cette espèce de langue particulière et plus rigoureuse que la nôtre, les sciences n'existeraient pas ou perdraient tous les moyens de faire des progrès. Tâchons de nous garantir de toute invasion réciproque ».

Sur ces principes, il ne pouvait y avoir de contestation sérieuse. Il y en eut sur les applications. Il semblait que, depuis l'*Encyclopédie*, la porte avait été ouverte de nouveau et pour toujours aux termes scientifiques. Il n'en était rien.

Au gré des censeurs, ces mots faisaient tache dans une œuvre littéraire.

C'est la « tarte à la crème » de Dussault. Il avait commencé cette campagne dès 1779 [2]. Il la reprend en 1801 :

N'en doutons point, rien n'est plus redoutable pour l'éloquence et la poésie, que le trop grand ascendant des sciences ... lorsque les sciences ont acquis un certain degré de perfection, et sont parvenues à obtenir la première place dans l'estime des hommes, les orateurs et les poètes qui ne veulent point paroître au-dessous de leur siècle, et qui sont surtout avides de gloire, ambitionnent la

1. An VII, n° 22, 3e trim., pp. 203 et suiv.
2. *Ann. litt.*, 1801, t. I, p. XI.

réputation de savans. Qu'arrive-t-il de là ? Ce qui arrive, c'est qu'au lieu des ornemens que le goût approuve, et que fournit la nature, ils vont chercher leurs beautés dans une étude superficielle des sciences, et dans le fatras obscur et barbare des nomenclatures scientifiques ; plus ils emploient de ces termes que le vulgaire ignore, plus ils se croient profonds ; et plus ils corrompent leur art, plus ils croient le perfectionner : ainsi Thomas hérissoit son style de mots empruntés à la géométrie, à l'algèbre, à la physique, à la chimie, pour plaire aux savans et aux mathématiciens de l'académie française, et pour se conformer au goût de son temps [1].

Morellet ayant critiqué dans *Atala* : « La nuit vous aime comme la rosée », en disant : « la nuit n'aime pas plus la rosée que toute autre disposition de l'atmosphère », le même Dussault tranche : « Quand un homme ne voit dans la rosée qu'une disposition de l'atmosphère, il peut être fort sensé ; il peut raisonner fort juste en physique, mais il n'est pas né pour sentir et juger les poëtes » [2]. La leçon à l'ancien académicien était rude.

Petitot, dans l'*Essai* qu'il a joint à son édition de la *Grammaire de Port-Royal*, avait dit : « Si l'on n'avoit pas contracté l'habitude de tout passer à Rousseaux, on auroit sûrement blâmé les expressions de *chaleur vivifiante*, de *force expansive*, d'*équilibre*, d'*inanité*, d'*essence*, de *principe d'existence*, d'*harmonie*, qu'il a prodiguées dans cet ouvrage » [*Pygmalion*] [3].

Ce n'est pas une approbation, tant s'en faut. Pourtant les remarques de P. P. P. [Feydel] sur le Dictionnaire de l'Académie reprochent à Petitot une excessive indulgence.

Delille pris a partie. — Delille ne pouvait manquer d'être pris à partie à ce sujet. Assurément il était singulièrement neuf qu'un poète se fût associé un Cuvier. Lucrèce en deux personnes n'eut pas la faveur. Les *Trois Règnes* furent attaqués. Ne trouvait-on pas au quatrième chant (*La Terre*), et assez fréquemment ailleurs, des « vers aussi agréables que les suivants » :

Mêlée au *spath*, au *quartz*, aux plus brillantes pierres
La *silice* offre aux yeux la plus pure des terres...
Qui pourra nous montrer quels minces *corpuscules*,
De la terre en secret forment les *molécules* ?
Du quartz pulvérisé, du *gypse*, de l'argile,
En coupe façonna leur merveille fragile [1].

1. *Ann. litt.*, 1801, t. I, p. 221-222.
2. *Ib.*, t. I, p. 116.
3. Paris, an XI-1803, in-8°, p. 239. Cf. Paris, 1807, in-8°. Voir *acatalepsie*, *archée*, *institutrice*, *purisme*, *séparable*, *strabisme*, etc.
1. Dussault, *Ann. litt.*, t. II, p. 161, ou t. II, p. 551. Comparez Chénier, *Tabl.*, p. 291 : « Il se permet quelquefois des vers hérissés de termes d'école et qui semblent purement techniques ».

L'emploi figuré de ces mots scientifiques ne les rend pas plus acceptables, dit Dussault, qui va jusqu'à déclarer : « Rien n'empêche aujourd'hui d'inventer de nouveaux mots, lorsqu'ils sont devenus absolument nécessaires ; mais nous ne devons pas inventer de nouvelles figures, sous peine de dénaturer notre langue, et de blesser son génie »[1].

Il est surtout fâcheux d'aller en chercher dans les sciences, « d'emprunter des couleurs aux mathématiques et à la chimie » (comme fait Boufflers) ; « *hétérogène* est un mot qui doit leur rester »[2].

D'autant plus courageuse était la protestation de Gaudefroy qui n'hésita pas, dans *Le Mercure de France*, à justifier Delille :

Ceux qui la reproduisent [cette objection] avec tant de confiance, devraient au moins nous dire comment le poète pouvait désigner, autrement que par leur nom, toutes ces diverses substances dont son sujet le conduisait nécessairement à parler. En vain objecterait-on qu'il y a des mots que la haute poésie se refuse absolument à prononcer : cela est vrai, sans doute, d'un grand nombre de mots qu'un usage journalier a rendus bas et populaires ; mais cela ne peut l'être dès qu'il s'agit de termes consacrés par une science noble dans son objet et peu accessible au vulgaire, termes qu'elle a pour la plupart empruntés à la langue harmonieuse des Grecs. Les mots sonores d'*oxigène*, *d'hydrogène*, *d'azote*, etc., n'ont assurément rien qui offense l'imagination ni l'oreille, et l'on ne voit pas pourquoi le *chrome*, le *manganèse*, le *molybdène* et d'autres métaux seraient plus indignes de la poésie que l'or, le fer, le cuivre, qu'elle n'a jamais repoussés. J'avoue qu'il y a plusieurs noms de minéraux qui ne sont pas aussi doux à l'oreille ; mais alors, tout ce qu'on peut raisonnablement exiger du poëte, c'est de se servir de ces mots malencontreux le moins souvent possible, et de les joindre à quelque épithète harmonieuse, qui en fasse paraître la rencontre moins désagréable ; on pense bien que M. Delille n'avait pas besoin, à cet égard, des leçons de nos critiques[3].

Boufflers, à propos du poème de Houdau-Deslandes intitulé *La Nature sauvage et pittoresque*, essayait de trouver des raisons à ces exclusions, suivant lui nécessaires :

Des amis éclairés auraient demandé à M. Deslandes la suppression de quelques expressions étrangères à la poësie, tel que *Piton*, qui se trouve répété presque à chaque page du premier chant. Il en serait de même de *soumarin* et de quelques autres termes de ce genre, qui ne sont point adoptés par les poëtes ; en général, comme la poësie aime encore mieux peindre que nommer, elle se montre difficile et même dédaigneuse pour toutes les expressions que la science lui présente, parce qu'elle a l'orgueil de ne vouloir rien tenir que de l'inspiration [*sic*][4].

1. *Ann. litt.*, 1800, t. I, p. 33.
2. *Ib.*, t. I, p. 103. Cf. *fissure* « est un terme d'anatomie, qui ne s'emploie que pour signifier certaines fractures des os, ou la division des lobes des viscères ». On ne s'attend pas « à rencontrer un pareil terme dans une description qui doit respirer la tendresse et la grâce ». (*Ib.*, 1808, t. II, p. 513.)
3. *Ib.*, nov. 1808, t. XXXIV, p. 255.
4. *Le Mercure de France*, déc. 1808, t. 34, p. 601.

Les mots des arts et métiers. — La glorification du travail n'avait servi de rien. Si les mots de science étaient suspects, les mots de métier portaient sur eux une marque de vulgarité indélébile.

Il existe à l'époque une tendance visible et heureuse à ne pas brouiller de prétendus synonymes qui ont le même sens, mais diffèrent de caractère. Un Guilbert de Pixerécourt qui, avec son mélodrame, bouscule l'art dramatique traditionnel, cherchera chicane à Kotzebue — il est vrai qu'il le hait tout en le traduisant — parce que celui-ci a écrit de Lyon : « Je serai tenté de nommer cette ville une vaste *boutique* ». Le traducteur note : « Il aurait pu, ce me semble, se servir d'une expression plus honnête » [1].

Plus tard, dans la fameuse lettre que Lemercier écrivait à Bonaparte après sa chute, se trouvait ce vers de reproche :

Tu nuançois ton lustre en pourpre héréditaire.

Pareille image stupéfia Dussault : « C'était emprunter, avec une recherche ridicule, une figure très basse et très ignoble au métier des foulons et des teinturiers » [2].

Les mots prosaïques. — Le citoyen Guillemeau avait fait une histoire naturelle de la rose, où il avait eu l'imprudence de mettre en tête huit vers adressés à une dame. L'un d'entre eux déplut à la critique :

.... de la faulx du tems
Bien *difficilement* on dérobe les traces.

Il est, dit *La Décade*, dans notre langue, certains mots réservés exclusivement pour la prose [3].

1. T. I, p. 47.
2. *Ann. litt.*, 1814, t. IV, p. 308.
3. An IX, 1er trim., n° 8, p. 544.

CHAPITRE IV

CONTRE LA PROSE POÉTIQUE

La prose poétique épouvanta, et elle fut traitée partout avec sévérité, souvent avec colère [1].

Dussault n'y va pas par des chemins détournés. « Boileau, dit-il, attribue à l'équivoque tous les malheurs du monde ; peu s'en faut qu'animé du même dépit je n'attribue à la prose poétique toutes les plaies de notre littérature ». Sans « le trouble qu'elle a jeté dans les esprits », la question ne se poserait pas de savoir si l'on doit traduire les poètes en prose ou en vers. Et il continue :

C'est encore à cette nouveauté que nous avons dû, dans ce siècle, un certain goût de déclamation auquel elle est très-favorable : on a vu le nombre et le rythme des vers s'introduire dans la prose, pour en corrompre la simplicité ; et comme cette harmonie exactement mesurée, et qu'on peut soumettre au calcul, est beaucoup plus facile à trouver que celle qui doit naître naturellement du sentiment et de la pensée, quelques écrivains ont trouvé commode de réduire presque le style en arithmétique, modulant leurs périodes d'après certaines formules. avec une affectation qui ne se fait que trop aisément sentir : Marmontel, particulièrement, avoit recours à cet artifice ; et tel de ses contes est presque tout composé de vers de dix syllabes ; J.-J. Rousseau, quoique supérieur dans presque toutes les parties de l'éloquence, n'est pas exempt de ce défaut, et l'a communiqué à la plupart de ses nombreux imitateurs : de là tant d'écrits où la cadence marquée avec dureté, où les intervalles et les repos notés avec une précision trop sèche, étourdissent l'oreille, en exaltant l'esprit ; de là cette prose chantante qui semble être faite plutôt pour être déclamée que pour être lue ; Fénelon.

1. Voir *Le Mercure de France* de brum. an X-oct.-nov. 1801 p. 179, sur les *Récréations morales* dédiées à M[me] d'Orléans par J.-M. Hékel, auteur de plusieurs écrits politiques et moraux. « ...Cette prose élevée qu'on a si mal à propos appelée prose poétique convient rarement à la simplicité des préceptes de la morale. Trop souvent, dans cette espèce de prose, on cherche le sublime à l'aide de constructions bizarres et de mots inusités. Je relève un tel abus dans cet ouvrage parce que l'auteur mérite une haute estime ; mais... il n'évite aucun des défauts de ce genre équivoque et périlleux : ainsi il dira que les méchants *florissent*, oubliant que ce n'est qu'à l'imparfait et au participe que le verbe *fleurir*, employé au *figuré*, souffre un changement : *florissait, florissant*. Il appelle une goutte de nectar un divin *reconfort* ; il préférera *rémunération* à récompense, *affres* à horreur, *se rebeller* à se révolter, *fluer* à découler ou dériver (ces conséquences qui fluent de leurs systèmes).

« Ailleurs on trouve : l'*intempérie* des passions ; la beauté des *formes enfantines* ; la *contexture* des événements ; *isoler* ce qui est indissoluble ; des dons flétris ou *avariés* ; j'ai éprouvé plus de *bonaces* que de tourments... ».

dans sa prose si poétique et si mélodieuse du *Télémaque*, avoit évité cet écueil, parce que son goût exquis le préservoit de toute espèce d'affectation.

... Rien n'est plus contraire au génie de notre langue qu'une pareille affectation : et l'on remarque que les écrivains les plus éloquens du siècle de Louis XIV ne paroissent pas même avoir soupçonné ce beau secret.

... Enfin l'antiquité n'a point connu ce genre bâtard : nous n'avons pas d'ouvrages grecs ou latins écrits en prose poétique ; les anciens ne nous ont transmis aucun poème qui ne soit versifié [1].

J'ai tenu à donner tout au long cette diatribe. On voit que, si Chateaubriand a été toléré, il n'était point souhaité.

On ne se lasse pas de prophétiser en même temps que de préparer la chute des ambitieux et des téméraires [2].

Saint-Géran [3] semble s'en prendre à toute une sorte d'école qui aurait gravité autour de lui. En réalité ni l'*Esprit de l'histoire* d'Ant. Ferrand [4], ni le *Génie de l'amour* de M. de Miromesnil [5], ni le *Recueil de lettres écrites à Grétry* par Hipp. de Livry [6], ni même les *Charmettes* de M. Raymond [7], ne menaçaient la paix grammaticale. Un proviseur pouvait, quoi qu'on en dît, écrire de ce style sans compromettre l'Université.

1. Dussault, *Ann. litt.*, t. I, p. 138-139. — Ailleurs il est plus indulgent (t. II, p. 568).

2. Voir sur *Niéla ou les serments*, par Eusèbe Salverte, un article du *Journal de l'Empire*, 10 juin 1812 : « ...L'auteur, plein de jugement et de goût, attaché par conviction et par sentiment aux plus sages doctrines littéraires, a dédaigné les faciles ressources que lui offroit le charlatanisme prosaïco-poétique, cette véritable « confusion des langues », cette autre « tour de Babel » que l'orgueil veut élever, comme la première, jusqu'au plus haut des cieux, et qui tournera comme elle à la honte des édificateurs, parce qu'on cessera de croire qu'*on les entend* et qu'on finira par s'apercevoir qu'ils ne s'entendent pas eux-mêmes ».

3. Sur Saint-Géran, voyez p. 855.

4. Paris, Vve Nyon, an XI-1802, 4 vol. (Bibl. Nat., G. 13306-13309).

5. Paris, Fréchet, 1807 (Bibl. Nat., R. 19220). — En voici une phrase à titre d'échantillon : « L'hymen en deuil avait noirci mes pinceaux, l'hymen consolé m'a rendu son flambeau, et lui-même vint m'arracher le crayon de la mort pour me prêter une plume de l'amour » (p. IV). C'était du phébus ridicule, mais qui n'avait aucun air de nouveauté.

6. Paris, Ogier (Bibl. Nat., Z. 15533).

7. Citons une des phrases incriminées : « On respire un air que parfument l'aubépine, la violette, les arbres de pourpre et de neige dispersés dans les vignes, et les émanations balsamiques que laisse échapper en abondance la feuille naissante du peuplier pyramidal » (*Notice sur les Charmettes*, par M. Raymond, proviseur au lycée de Chambéry, *Magasin Encyclopédique*, août 1811, t. IV, p. 281-285 (Bibl. Nat., Z. 54262).

« Un proviseur... parler ce langage !!! », s'écrie l'*Itinéraire* qui fait suite à *Saint-Géran* (p. 110).

Cf. Oderahi, *Hist. américaine* (s. d.). En épigraphe : *Oderahi est la sœur aînée d'Atala*. Paris, Boiste, s. d. (Bibl. Nat., Y 2 57073).

CHAPITRE V

LE GOÛT, L'ESPRIT DE MESURE

Après cette infraction officielle aux règles et aux usages de la langue classique traditionnelle, venons-en à d'autres, plus importantes peut-être, parce qu'on les relève dans la pratique quotidienne. Comme on pouvait s'y attendre, la société nouvelle, qui ne ressemblait guère à celle des dernières années qui avaient précédé la Révolution, n'aurait pu, même si elle l'avait voulu expressément, reprendre l'usage de la langue d'un monde aboli. On n'était pas à dix ans, mais à un siècle du passé.

Mérite de la mesure. — Je ne dirai que quelques mots de cette question, très importante pourtant.

Assurément, pendant la Révolution — je l'ai montré — on était allé aux derniers excès dans l'hyperbole. Mais l'état des choses depuis brumaire n'était pas favorable à une revanche de la modération.

L'admiration dévote est aussi funeste que la haine au langage pondéré, et le culte du « jeune héros » inspira des excès d'expression aussi marqués que la foi en la liberté naissante en avait causé.

En outre, l'atticisme a sa légende. Même à Athènes, il n'a jamais régné souverainement. Les polémiques des orateurs, par exemple, ne le ménageaient guère. Eschine et Démosthène s'insultaient quelquefois bassement. Dans la vie amoureuse de tous les pays et de tous les temps, l'excès est de règle. La vie mondaine elle-même, si éloignée qu'elle soit de la sincérité franche sous prétexte de politesse, n'atténue pas toujours les expressions. Dans les salons, les dames ont toujours une tendance à forcer le blâme ou l'éloge. L'abus fait du mot *furieux* à l'époque classique est un témoignage, parmi d'autres, de cette tendance. On se récrie sur un spectacle ou sur une toilette dans des termes qui ne prétendent ni à la justesse, ni à la justice.

De sorte que je suis peu sensible aux jérémiades des paladins de la modération.

Même si leurs plaintes étaient justifiées, on pourrait montrer

par une foule d'exemples que le tact n'était pas perdu. Il ne faut pas s'en fier aux pimbèches qui d'une faute vénielle font un crime ; leur casuistique est aussi ridiculement grossissante que celle des théologiens rigoureux qui, fermés aux notions de la vie réelle, appliquent à leurs pénitents les rigidités du séminaire et, à propos d'une messe de paroisse manquée, parlent de honteux déréglement.

Depuis mon retour à Paris, en 1801, dit M[me] de Genlis, j'avais été choquée du ton de la conversation ; rien n'y était naturel, et l'exagération avait mis à la mode les expressions les plus outrées. On éprouvait l'*horreur* ou l'*enthousiasme* pour les choses les plus futiles et les plus simples, tout était *inconcevable*, *inouï*, *monstrueux*, *horrible*, ou *charmant* et *céleste*.

Lorsqu'on rencontrait quelqu'un auquel on avait fait fermer sa porte, on ne manquait jamais de lui protester qu'on était « désespéré de ne s'être pas trouvé chez soi ». Les gens d'un ton plus raffiné se contentaient de dire « qu'ils étaient bien affligés » [1].

Le *Journal des Dames*, en 1806, s'en est pris au même travers [2]. Laveaux avait longtemps véeu à l'étranger ; on lui jette à la face qu'il n'a pas de goût. « *L'œuf de la superstition, la chaleur de la liberté qui fondit les glaces épaisses dont des siècles de barbarie avaient encroûté l'espèce humaine*, sont des métaphores qui répugnent aux habitudes de notre langue » [3].

Les images suspectes. — C'était une invention extravagante que d'appeler les Muses ou les neuf sœurs « une panacée qu'on peut appliquer sur nos maux » [4]. Il n'y a là aucune hardiesse, mais bien du dévergondage ou de la négligence. Chénedollé avait laissé s'endormir le « génie de l'homme ».

Mais suivrait-on de Féletz quand il blâme Ducis d'avoir parlé des *vers opulens de verve et de rime* de La Fontaine ? Il était téméraire d'affirmer qu'« on ne dit pas plus des vers opulens de rime qu'une rime opulente » [5].

Il est plus difficile encore de comprendre qu'on ait été choqué par des expressions telles que *des bois inspirateurs*, *un vers indépendant*, *des pugilats littéraires*, *apprendre le cœur humain*, qu'avait hasardées Millevoye [6].

1. *Mémoires*, ch. XXXVII.
2. *Un des ridicules du monde poli est d'exagérer dans le style. Les femmes surtout et les jeunes gens parlent pour l'ordinaire au superlatif, et, lorsqu'ils ne peuvent mettre de la force dans les choses, ils en mettent dans les mots. Tout est « adorable » ou « détestable » ; un rien les « excède » ou les met « au désespoir » ; et, pour les grands sentimens, il ne reste plus d'expressions que celles de la simplicité* (2[e] part., p. 125).
3. *La Décade*, an VII, n° 19, 3[e] trim., p. 81.
4. De Féletz, *Mélanges de Philosophie, d'Histoire et de Littérature*, t. II, p. 505.
5. Id., *Ib.*, p. 235.
6. Dussault, *Ann. littér.*, t. II, p. 27.

Ce qui était de nature à effrayer les gens raisonnables plus que des condamnations de détail, c'étaient les sentences prononcées contre toute tentative faite d'ensemble pour renouveler le trésor vide des images. A quelques années des *Orientales*, on voit l'*Abufar* de Ducis condamné sans aucune réserve. « Le style de la pièce est, dit Geoffroy, plus extravagant encore, s'il est possible, que les idées et les situations ; c'est un luxe ou plutôt un fatras de métaphores orientales aussi fatigant que risible »[1].

Usage des « figures ». — Les figures étaient parmi les assaisonnements permis, recommandés même, mais à condition qu'on en usât avec discrétion. Il faut peu d'écarts pour que leur emploi prenne, aux yeux des censeurs, des airs d'abus.

A propos du *Voyageur*, *Le Spectateur français* du XIXe siècle (1809) s'en prend à des « inversions forcées » telles que :

Les travaux, les dangers, son zèle les surmonte.
L'obstacle, il le combat, le trépas, il l'affronte.

L'inversion, la dernière licence qu'ait tolérée, prônée même la poétique classique, a besoin d'être surveillée à son tour.

Voyez La Condamine, *assidu scrutateur*,
De son illustre audace étonner l'Équateur.

« Assidu scrutateur, dit Dussault, n'est pas d'un français bien pur »[2].

Chez Legouvé, c'est l'exclamation qui déplaît[3].

Lebrun est l'objet d'une longue réprimande pour avoir osé écrire :

Perdre les durs fredons de son fifre ignorant...
Sous un pin frémissant Daphnis étoit assis...
Et sous l'arbre opulent la pomme est parsemée...

La plupart de ces épithètes tiennent à un certain goût qui règne actuellement parmi nos jeunes faiseurs de vers : ils se croient des génies, quand ils ont pu donner la torture aux mots, et transporter violemment quelques adjectifs. Le poëte Lebrun est le chef de cette détestable école : nul écrivain n'a plus abusé de ces sortes de figures de style... Les pièces couronnées dans les académies, les vers applaudis dans les lycées, dans les athénées, dans tous les bureaux d'esprit,

1. *Cours de littérature dramatique*, 14 frim. an X-5 déc. 1801, t. III, p. 325.
2. *Ann. litt.*, 1818, t. II, p. 242.
3. Féletz, *Mél.* t. II, p. 196, sur Legouvé, *Le Mérite des Femmes* : « On y est fatigué par une monotone répétition des mêmes tours et des mêmes figures, surtout de l'exclamation :

Sa mère ! elle lui prête un secours assuré !

D'une maîtresse :

Sa maîtresse ! ô combien *son regard la dévore !*

D'une épouse :

Une épouse ! ah ! pour nous son aspect... ».

sont pédantesquement hérissés de *métonymies* et d'*hypallages* ; c'est aujourd'hui la grande ressource contre la platitude, le défaut d'idées, d'esprit et de talent [1].

L'harmonie. — Il est difficile à distance de se prononcer sur les questions d'harmonie. Nos aïeux se boucheraient les oreilles en entendant du Wagner. Nous tendons les nôtres pour tâcher de deviner ce qui pouvait choquer dans *vous chassiez*, et pourtant : « ...Le mot *chassiez* est en lui-même d'une prononciation si rude et si désagréable qu'il ne paroit pas fait pour la bouche de Vénus » [2]: *qu'offre* blesse l'oreille [3]. *Ne craint que le repos* est reproché à Millevoye : « ces mots affligent l'organe de sons également odieux » [4].

Marie-Joseph Chénier lui-même condamne chez Delille des enjambements, des coupes, des effets d'harmonie imitative [5].

1. Dussault, *Ann. litt.*, t. III, 1818, p. 123-124,.
2. Id., *Ib.*, 1806, t. II, p. 121.
3. Id., *Ib.*, 1812, t. III, p. 518. — Est-ce à cause de *coffre* ?
4. Id., *Ib.*, 1807, t. II, p. 241.
5. *Rapp.*, p. 169.

CHAPITRE VI

AGONIE ET MORT DE LA NÉOLOGIE

La doctrine du *Mercure de France*. — Dès 1800, ce journal avait repris la doctrine traditionnelle : la richesse d'une langue n'est pas dans l'abondance des mots.

Faut-il juger de la supériorité d'une langue par le nombre des mots que renferme son dictionnaire ? D'après un tel jugement, la langue chinoise serait la plus belle de toutes, car elle a plus de cent mille mots, et la vie toute entière suffit à peine, dit-on, pour la bien savoir. Si on traite avec tant de mépris les écrivains français, parce qu'ils ont un vocabulaire moins étendu que les Allemands, un Chinois ne peut-il pas dédaigner à son tour ces mêmes Allemands, qui ne comptent encore que vingt-huit mille mots, malgré tous leurs emprunts journaliers ? [1]...

J'ose assurer qu'en général on ne fait de nouveaux mots que parce qu'on est dans l'impuissance de féconder véritablement les langues, et d'animer son style par ces expressions créées ou *trouvées*, comme disait si bien Boileau, et dont lui-même est plein, ainsi que Corneille, Racine, Pascal, La Bruyère, Bossuet et Montesquieu.

Voltaire, qui prévoyait de loin cette barbarie, n'a-t-il pas dit à tous ces novateurs :

« Si vous ne pensez pas, créez de nouveaux mots ».

On abrégera sans doute les difficultés d'écrire pour les mauvais écrivains, en permettant l'emploi des *mots nouveaux* et des locutions bizarres qu'on nous propose. Mais, que peut-on gagner à cette condescendance [2] ?

Avec une sagesse relative, l'auteur passe condamnation sur les mots scientifiques :

Il est inutile sans doute d'avertir qu'en s'élevant contre l'emploi de ces termes inusités, que le génie d'aucun grand écrivain n'a encore anoblis, on ne prétend point parler de la langue propre aux sciences naturelles. Si la chimie fait de nouvelles découvertes, si Newton trouve dans la nature une loi nouvelle, il faut bien chercher de nouveaux noms. Nul homme de lettres éclairé ne peut le nier.

Mais la langue de l'imagination et du raisonnement est fixée. Ceux qui porteront

1. *De quelques Reproches faits à la Langue française et à notre Littérature des nouveaux mots et des locutions révolutionnaires*, 1er fruct. an VIII-18 août 1800, t. I, pp. 339-349, art. non signé.
2. *Ib.*, p. 342.

aujourd'hui dans ces genres un véritable talent, ne se feront pas un style neuf en prodiguant de nouveaux mots, mais en imitant les procédés des grands maîtres, pour qui les combinaisons d'une langue qui paraît toujours épuisée, redeviennent toujours inépuisables [1].

Chose à noter : on montre plus d'hostilité encore aux expressions nouvelles qu'aux termes nouveaux. Telle est par exemple la doctrine du *Mercure de France* que nous venons de citer :

Des institutions nouvelles ont dû introduire, ont introduit des mots nouveaux : il faut les fixer, en déterminer le sens : mais il faut bien avertir que rien ne nécessite ni n'excuse l'introduction ou l'emploi des locutions nouvelles. Ce ne sont pas les mots *nouveaux* qui dénaturent une langue : une fois admis, ils perdent en quelque sorte leur nouveauté sous des plumes habiles ; mais ce sont les tournures *nouvelles*, les accouplements bizarres de mots étonnés l'un de l'autre [2].

Un seul exemple permettra de juger jusqu'où l'on poursuit l'hostilité, c'est le passage des *Mémoires* de Mme de Genlis, où elle examine une création de La Harpe qui, après tout, exprime avec assez de bonheur l'idée d'une longue agonie : *mourir longtemps* [3].

Arnault, parlant à l'Académie espagnole au nom de l'Institut de France, donnait des conseils de prudence :

Le dépôt de la langue espagnole vous est confié. C'est le feu de Vesta que vous conservez dans toute sa pureté, sans cependant l'empêcher de s'éteindre. Les littérateurs français seront incessamment appelés à de semblables fonctions. De nouveaux intérêts, un nouveau Gouvernement, sont le résultat de nouvelles idées, et ont dû produire de nouveaux mots. Mais combien il faut être difficile pour la naturalisation de ces étrangers, qui ne peut se justifier que par leur nécessité pour la plus prompte et plus précise expression de la pensée, que par leur conformité avec le génie de la langue qui les adopte [4].

Mercier et *La Décade*. — C'est à ce moment (1801) que parut la *Néologie* de Mercier, dont mon collaborateur, M. Alexis François, a traité avec sa haute compétence [5]. Je ne l'analyserai pas de nouveau. L'accueil fut plus que froid. *La Décade* consacre au livre un long article [6] :

1. *De quelques Reproches*, etc., p. 315.
2. 16 therm. an VIII-3 août 1800, t. I, p. 285, Académie française (Article communiqué).
3. *M. de La Harpe, lisant partout jadis sa* Mélanie, *excita un enthousiasme universel, par le plus mauvais vers de cette pièce que toutes les femmes citoient avec transport. En parlant des religieuses qui s'enferment pour jamais dans un cloître, il dit : du moment où elles y entrent :*

« La tombe se referme, et l'on y meurt long-temps ».

S'il eût dit qu'on y souffre une longue agonie, la pensée étoit commune et n'auroit frappé personne ; mais on y meurt long-temps *parut neuf parce qu'on n'avoit jamais eu l'extravagance de dire que la mort, qui n'est qu'un instant, se prolonge* long-temps, *et l'on trouva ce vers admirable.* (*Mém.*, t. VI, p. 180-181).
4. Voir *La Décade*, an IX, n° 13, 2e trim., p. 315.
5. H. L., t. VI, pp. 1118 et suiv.
6. 20 brum. an X-11 nov. 1801, n° 5, 1er trim., pp. 282 et suiv.

Beaucoup de bons esprits, frappés de l'éclat de notre littérature dans le siècle de Louis XIV, satisfaits de ses richesses, s'écrient : « La langue de Pascal, de Racine, de Boileau, de Fénelon, etc., etc., est fixée, que lui manque-t-il, lorsqu'elle est maniée par des hommes de génie ? Quelles idées, quels sentimens ne peut-elle pas exprimer ? Voulez-vous, en la surchargeant de mots nouveaux et bizarres, la défigurer, la corrompre ? Prenez garde que c'est la belle langue des auteurs du siècle de Louis XIV qu'on apprend dans toute l'Europe, qui est devenue la langue classique, universelle, voulez-vous lui faire perdre cet avantage ? Voltaire a dit :

> Donnez du gigantesque ; étourdissez les sots :
> Si vous ne pensez pas, créez de nouveaux mots,
> Et que votre jargon, digne en tout de notre âge
> Nous fasse de Racine oublier le langage.

De là ces bons esprits concluent qu'il ne faut admettre dans la langue aucun mot nouveau, sans une nécessité absolue ; et ils conviennent très-difficilement qu'il y ait nécessité absolue ; tout mot nouveau leur déplaît, les révolte ; ils rejettent toute *néologie* comme un barbarisme.

D'autres hommes de talent professent au contraire la plus grande liberté en fait d'expressions nouvelles ; ils prétendent que dès qu'un mot est clair et expressif, on peut le créer ou du moins l'admettre sans scrupule ; qu'il importe peu qu'il se trouve ou non dans les bons auteurs et dans le Dictionnaire de l'Académie ; que le génie fait sa langue ; qu'il faut savoir gré aux écrivains hardis qui enrichissent la nôtre de mots heureux ou utiles, qui ne doivent pas être proscrits uniquement parce qu'ils sont nouveaux. Ils invoquent aussi l'autorité de Voltaire, et répètent la phrase qui sert d'épigraphe au nouvel ouvrage du Cn Mercier [1].

Demandez cependant aux premiers s'ils pensent qu'une langue vivante puisse être fixée ; s'il est possible qu'il n'y ait pas des mots qui vieillissent, qui tombent en désuétude et soient remplacés par d'autres. Si des changemens dans les connaissances, dans les maximes, dans les opinions, dans la constitution politique d'un peuple n'amènent pas nécessairement des changemens dans sa langue ; enfin s'ils veulent et s'ils croient poser à leur gré des bornes qu'il ne sera jamais permis de dépasser ; ils vous répondront que ce ne sont point là du tout leurs prétentions, et qu'ils veulent seulement s'opposer à ce que la langue retombe dans une espèce de chaos par l'abus et l'excès des innovations.

Demandez ensuite aux autres s'ils veulent imiter Ronsard, créer une langue nouvelle et barbare, ne point parler français en un mot, et ne pas être entendus des étrangers, qui entendent et apprennent par cœur nos bons auteurs ; leur réponse, à coup sûr, sera qu'ils veulent enrichir la langue, et ne pas la gâter : favoriser l'essor du génie, mais non pas aux dépens du sens commun et du goût.

En définitif, tous s'accorderont à dire qu'il ne faut ni proscrire la *néologie*, ni en abuser.

Il est bien essentiel, en effet, de distinguer le *néologisme* de la *néologie*.

Le mot *néologisme* se prend ordinairement en mauvaise part, et signifie la manie de se servir souvent et avec affectation de mots nouveaux.

La *néologie* est l'art de créer des mots, ou d'employer des mots anciens dans un sens nouveau ou différent de leur signification ordinaire. Cet art veut beaucoup de goût et de discrétion.

1. « Notre langue est une gueuse fière ; il faut lui faire l'aumône malgré elle » (Voltaire).

Visiblement l'auteur veut concilier les deux tendances, mais il n'a qu'un goût modéré pour les nouveautés. Il ne s'agissait pas seulement d'autoriser celles qui étaient nécessaires, la question était de savoir si on acceptait celles qui étaient heureuses.

Enterrement de la *Néologie*. — Beaucoup gardèrent un silence dédaigneux sur l'œuvre de Mercier, quelques autres s'amusèrent à des comptes rendus d'un esprit facile, farcis des mots les plus saugrenus du livre [1]. La néologie fut mise au rang de la « platopodologie », ou connaissance de l'homme par l'inspection de son pied.

Dans l'ouvrage de Feydel dont nous avons parlé plus haut, les néologismes sont condamnés, ou écartés, non seulement ceux « que la Révolution avait ajoutés à la langue » [2], mais une foule d'autres, scientifiques, techniques, ou étrangers : *héréticité*, *rôt-de-bif* (qui n'est d'aucun idiome) et jusqu'à *purisme* (barbarisme de puriste).

Mme de Staël dans le débat. — Le débat eût été clos si Mme de Staël n'était pas intervenue, « non pour défendre les droits de l'écrivain, mais pour condamner les libertés qu'on avait prises ». On considère avec raison Mme de Staël comme une émancipée et une émancipatrice. D'idées et d'aspirations, oui, de langue, non.

Depuis la révolution, dit-elle [3], on s'est jetté dans un défaut singulièrement destructeur de toutes les beautés du style ; on a voulu rendre toutes les expressions abstraites, abréger toutes les phrases par des verbes nouveaux qui dépouillent le style de toute sa grâce, sans lui donner même plus de précision. Rien n'est

1. « Voilà que, *malgré elle* [notre langue], il vient de lui arriver un grand secours ; c'est la néologie du Cn Mercier, qui nous met dans l'abondance pour longtemps, en nous procurant, outre une préface de soixante-seize pages, pleine de pensées *fécondotrices*, une collection de *mots nouveaux*, *à renouveler* ou pris dans des acceptions nouvelles. Ce ne sont pas seulement des *nouveautés* que l'*enrichisseur* écrivain nous présente, ce sont des *neuvetés*, c'est-à-dire, des choses que nous possédions déjà, et dont nous restions privés, parce que l'*étroitesse* de notre génie s'abstenait d'en faire usage... C'était une richesse, qui attendait un *ressusciteur*... Ingrats que nous sommes ! qui vivions dans l'*oubliance* de nos bienfaicteurs et de leurs bienfaits, nous ne savions pas que nous devions le mot *oborier* au Cn *Rétif*, et le mot *déjouir* au citoyen *Moussard*, et la *francisation* à *Louis Verdure*, et une foule d'*heureusetés* pareilles à la plume *libérale* des *Bonneville* de *Saint-Aure*, de *Paganel*, du docteur *Sacraton*, d'*Urbain-Domergue*, de *La Bouche-de-Fer*, de *Pio*, *Manuel*, etc., tous hommes *verveux*, qui, depuis vingt-cinq ans, semblent s'être *phalangés* pour combattre la timidité *puristique*. En vain les *abécédaires*, l'*Étouffeur* Laharpe, les *sermonneurs* du Mercure et la légion des *feuillistes*, en vain toute cette race *zoïlisante* s'est obstinée à perpétuer l'indigence antique de ce qu'elle appelait les modèles, la résolution était prise d'*éléémosiner la gueuse fière* » (*Le Mercure de France*, 1er vend. an X-23 sept. 1801). En mars 1810, le même journal parodiait encore : « M. Mercier, qui ne dit jamais rien comme un autre, voudrait qu'*on désinconvénientât l'atticisme* » (p. 45).

2. A l'article *instituteur*, pas une allusion au titre nouveau adopté par les maîtres d'école.

3. *De la Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, par Mme de Staël-Holstein. Première édition. A Paris, chez Maradan, 8 [an VIII avril 1800], 2 vol. in-8o, t. II, p. 220-221.

plus contraire au véritable talent d'un grand écrivain. La concision ne consiste pas dans l'art de diminuer le nombre des mots [1]...

...Ce n'est pas non plus perfectionner le style, que d'inventer des mots nouveaux. Les maîtres de l'art peuvent en faire recevoir quelques-uns, lorsqu'ils les créent involontairement et comme entraînés par l'impulsion de leur pensée ; mais il n'est point en général de symptôme plus sûr de la stérilité des idées, que l'invention des mots. Lorsqu'un auteur se permet un mot nouveau, le lecteur qui n'y est point accoutumé, s'arrête pour le juger ; et cette distraction nuit à l'effet général et continu du style [2].

Une longue note ajoutée à la seconde édition du livre *De la Littérature* achevait de préciser sa doctrine :

Lorsque l'académie françoise existoit, cette société recueilloit toutes les années les mots que l'usage ou les bons écrivains avoient introduits, et déclaroit quels étoient ceux que l'usage avoit proscrits. La langue françoise, comme toutes les langues, acquéroit donc alors de nouveaux mots qui remplaçoient ceux qu'elle perdoit, ou l'enrichissoient encore. C'est ce qu'Horace recommande dans son Art Poétique, lorsqu'il dit : « Il est permis, et il le sera toujours, de donner libre cours à des mots nouveaux dans la langue ; et comme lorsque les bois changent de feuilles, les premières tombent pour faire place aux suivantes, de même les mots anciens s'usent par le temps, tandis que les nouveaux ont toute la fraîcheur et toute la force de la jeunesse ».

On notera particulièrement ce qui suit :

Ce seroit nuire au style françois que d'établir qu'il n'est pas permis de se servir à présent d'un mot qui ne se trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie. Le travail de ce Dictionnaire a été suspendu depuis dix années, et ces dix années ont certainement excité des sentimens et des idées d'un genre tout-à-fait nouveau. Peut-être seroit-il nécessaire que l'institut, cette société la plus imposante de l'Europe, par la réunion de tous les hommes éclairés dont la république s'honore, chargeât la classe des belles-lettres de constater et de fixer les progrès de la langue françoise.

Il n'existe pas un auteur de quelque talent qui n'ait fait admettre une tournure ou une expression nouvelle : et le temps a consacré les hardiesses du génie. Delille, dans son poëme de l'Homme des champs, s'est servi d'un mot nouveau, inspiratrice, *la lampe inspiratrice*, etc. Mais comme il n'existe point de hardiesses heureuses dont la raison ne puisse indiquer les motifs, examinons quelles sont les règles qui peuvent servir à juger si l'on doit se permettre un mot nouveau.

Toutes les fois qu'un écrivain a recours à un mot nouveau, il faut qu'il ait été conduit à l'employer par la force même du sens ; et que loin d'avoir cherché ce genre de singularité, il manque comme malgré lui à la régle qu'il s'étoit faite de l'éviter. Lorsque c'est la finesse des idées ou l'énergie des sentimens qui inspire le besoin d'une expression plus nuancée ou d'un terme plus éloquent, le mot dont on se sert, fût-il inusité, paroît naturel. Le lecteur ne s'apperçoit pas d'abord que ce mot est nouveau, tant il lui paroît nécessaire ; et frappé de la justesse de l'expression, de son rapport parfait avec l'idée qu'elle doit rendre, il n'est pas

1. Elle cite en exemple *utiliser, activer, préciser*, verbes odieux à son père.
2. *De la Littérature*, II[e] part., chap. VII, p. 364.

détourné de l'intérêt principal ni du mouvement du style, tandis qu'un mot bizarre distrairoit son attention, au lieu de la captiver.

Lorsqu'on se sert d'un mot nouveau, il faut qu'il soit bien prouvé, pour tous ceux qui savent lire, qu'il n'existoit pas dans la langue un autre terme qui rendît précisément la même nuance de pensée, ni une tournure heureuse qui dût produire une égale impression. Un mot admis pour la première fois dans le style soutenu, s'il est bon, de nouveau qu'il étoit, devient bientôt familier à tous les écrivains : ils se le rappellent naturellement comme inséparable de l'image ou de la pensée qu'il exprime.

Si un écrivain se résout à créer un mot, il faut qu'il soit dans l'analogie de la langue ; car on ne doit rien inventer que progressivement : l'esprit en toutes choses a besoin d'enchaînement. Dans les sciences, le hasard a fait faire de grandes découvertes ; mais l'on n'a accordé du génie qu'à ceux qui sont arrivés à des résultats nouveaux par une suite de principes et de conséquences. J'oserai dire qu'il en est de même de tout ce qui tient à l'imagination, quoique sa marche soit moins assujettie. Ce que vous admirez véritablement, ce n'est pas une idée complètement inattendue, c'est une surprise assez graduée pour que l'esprit soit satisfait, et non pas troublé. L'écrivain est d'autant plus parfait, qu'il sait donner à ses lecteurs d'avance une sorte de pressentiment ou de besoin confus des beautés mêmes qui les étonneront. Ces grands principes de la littérature. ont leur application dans les plus petits détails du style.

Enfin il ne faut point admettre un mot nouveau, à moins qu'il ne soit harmonieux. L'harmonie est une des premières qualités du style ; et c'est gâter la langue françoise que d'y introduire des sons qui blessent l'oreille. L'ame, en se pénétrant des sentimens nobles et des pensées élevées, éprouve une sorte de fièvre qui lui donne des forces nouvelles pour le talent et la vertu. L'harmonie des paroles ajoute beaucoup à l'ébranlement causé par une éloquence généreuse

Je n'ai pas besoin de dire qu'aucune de ces conditions imposées à l'invention des mots ne peut s'appliquer aux sciences ; il leur faut des termes nouveaux pour des faits nouveaux, et les vérités positives exigent une langue aussi positive qu'elles. Mais l'art d'écrire en littérature est composé de tant de nuances, des idées fines et presque fugitives exercent une telle influence sur le plaisir que telle expression fait éprouver, sur l'éloignement que telle autre inspire, que pour bien écrire il faut étudier avec le soin le plus délicat tout ce qui peut agir sur l'imagination des hommes. On pourroit composer un traité sur le style d'après es manuscrits des grands écrivains ; chaque rature suppose une foule d'idées qui décident l'esprit souvent à son insçu ; et il seroit piquant de les indiquer toutes, et de les bien analyser [1].

1. *De la Littérature*, par Mme de Staël-Holstein. Seconde édition revue, corrigée et augmentée. A Paris, chez Maradan, 9 [an IX-octobre 1800], 2 vol. in-8°, t. II, pp. 212-216, note 1.

La Décade du 30 brum. an IX-20 nov. 1800 consacra à la deuxième édition de la *Littérature* un article (non signé), dont la conclusion était d'esprit très libéral : « Un de ces messieurs, dont *l'esprit n'est pas susceptible de se perfectionner*, s'est hâté de critiquer la préface dont nous parlons, avant de l'avoir lue, ou, s'il l'a lue, avant de la comprendre. Il dit que ce n'est pas avoir un style commun et de mauvais goût que d'écrire comme Racine, Fénelon, Voltaire, etc., et il ne voit pas que c'est précisément parce que ces grands auteurs ont risqué des hardiesses de pensée et des tours nouveaux, qu'ils ont évité le style commun et qu'ils se font lire. Le critique va jusqu'à dire : *nous ne devons plus inventer de nouvelles figures*. S'il y avait eu des journalistes du tems de Corneille, qu'ils eussent tenu un pareil langage, et que Corneille et ses successeurs eussent été assez sots pour les croire, notre littérature ne se serait pas élevée au-dessus de Malherbe, de Régnier, de Voiture et de Brébeuf. Cet homme est le même qui veut continuer l'*Année littéraire* de Fréron : il en est digne.

Mme de Staël était donc, en principe, une ennemie des créations néologiques ; c'est pourtant sur ce point que son style fut critiqué.

Elle-même avait éprouvé le besoin de se justifier de certaines nouveautés. La première édition du livre *De la Littérature* disait, à propos des écrivains du siècle de Louis XIV : « Le style représente, pour ainsi dire, au lecteur le maintien, l'accent, le geste de celui qui s'adresse à lui ; et, dans aucune circonstance, la *vulgarité* des manières ne peut ajouter à la force des idées, ni à celle des expressions » (t. II, p. 20). Une note de la seconde édition ajoutait : « Je sais bien que ce mot *la vulgarité* n'avoit pas encore été employé ; mais je le crois bon et nécessaire. Je développerai dans une note de la seconde partie de cet ouvrage quelles règles il me semble raisonnable d'adopter aujourd'hui relativement aux mots nouveaux » (t. II, p. 50, note 1). Et la Préface de cette seconde édition le soulignait encore plus nettement : « J'ai employé la première un mot nouveau, *la vulgarité*, trouvant qu'il n'existoit pas encore assez de termes pour proscrire à jamais toutes les formes qui supposent peu d'élégance dans les images et peu de délicatesse dans l'expression » (p. 10-11).

Palissot avait goûté *Delphine* : il ajoutait cependant à ses éloges de sérieuses réserves : pourquoi fallait-il que l'abus du néologisme en gâtât la langue et qu'on y découvrît des adjectifs aussi peu autorisés que ceux-ci : *inoffensif, indélicat, intempestif* [1] ?

La Décade, qui avait aussi remarqué dans le premier roman de Mme de Staël « des singularités et des bizarreries, des constructions forcées et des expressions néologiques qui le déparent » [2], revenait à la charge à propos de *Corinne* :

> Le style n'en est pas moins singulier que les idées. La même fougue d'imagination, la même exaltation de tête qui inspirent de ces pensées que personne ne partage, suggèrent aussi de ces expressions que personne n'emploie ; et d'ailleurs, chez Mme de Staël, le néologisme de phrases paraît être une affaire de calcul, un artifice d'écrivain, puisqu'on la voit souvent revêtir de formes inusitées, des choses vulgaires qui au moins gagnent à cela d'être un instant remarquées.

Et ces observations s'élargissaient en critique générale :

> « Nous trouvons, à la suite d'un ouvrage de poésie très remarquable et qui vient de paraître (*Homère*, par le C. Louis Lemercier), une note qui rentre tout à fait dans le sujet qui nous occupe et qu'on nous permettra de citer ici :
>
> « Les pédans, dit cet Auteur, épiloguent sur les mots et n'aperçoivent pas les choses. On se donne beaucoup de peine en écrivant pour faire ce qu'ils nomment des *négligences de style*. Subligny trouva quatre cents fautes dans l'*Andromaque* de Racine : elles immortalisèrent plusieurs vers où elles se trouvaient. Des critiques (et elles sont imprimées) accusaient Boileau de ne pas écrire en français ! *Le génie fait sa langue...* ».

1. *Mém.*, 1803, t. II, p. 409, dans Delafarge, *Palissot*, p. 520.
2. *La Décade*, 30 pluv. an XI-18 févr. 1803, compte rendu de *Delphine*, signé G.

Mme de Staël ne blesse pas ouvertement la langue, elle ne construit pas incorrectement ses phrases, elle ne forge pas de nouveaux mots : mais elle étend, elle dénature l'acception de ceux qui existent, mais elle les associe quelquefois d'une façon très bizarre... Elle a peut être imprudemment provoqué le ridicule, en employant encore avec excès dans sa nouvelle production, quelques mots dont on lui avait déjà reproché l'abus, et qui semblent être devenus en elle de véritables tics. Ces mots sont la *vie*, l'*entraînement*, *être en relation* avec une chose, etc. Elle a nouvellement enrichi ce singulier dictionnaire du mot *poësie* dont elle fait l'usage le plus étrange. C'est à tout moment la *poésie de la vie*, la *poésie du cœur*. Les environs de Rome sont *poétiques*, d'accord, mais s'ensuit-il qu'on puisse dire que les environs des autres villes sont *prosaïques* ? Je ne vois plus ce qui peut empêcher de dire la *prose de la vie* ou *du cœur*, comme on a dit *la poésie* [1].

Plus de nouveautés. — Désormais la moindre nouveauté est censurée. La presse ne pardonne rien. *La Décade* présente à ses lecteurs un recueil d'Odes qui nous vient des Antilles [2]. « L'auteur avait à décrire de nouvelles images, une nature féconde et riante, dont MM. de Chateaubriand et Bernardin de Saint-Pierre ont fait de si heureuses peintures : pourquoi sa Muse ne leur a-t-elle rien *emprunté* » ? Et *La Décade* s'étonne « des étranges accouplemens dont l'auteur veut enrichir le *Langage des Dieux* ».

Je ne me trompe point, non, et cette fontaine
Est la même où Pégase abreuve de sa veine
La molle *ébriété*.

.... Ce cœur n'est point glacé,
Non, il n'est qu'indolent en sa molle *appétence*.

Peut-on là fréquemment, indécis, *solivague*...

Rendue en ce verger, *solivague*, rêveuse...

Je me consacre entier, mari *piaculaire*,
Au culte édifiant de ton auguste autel.

Il dit encore : « O Dieu qui nous *réfrénas* ; âme *attentatoire* ; des hurlemens *audibles* ; des honneurs les sucs *lapidiques* ; mon deuil *congéniale* ; train *fascinateur* ; fleurs *sidérales* », etc. ; car ce langage barbare finirait par ennuyer nos lecteurs autant qu'il nous a paru monotone et rebutant.

Pareille sévérité s'explique. Mais que penser de l'exclusion d'*évoluer*, alors que *faire des évolutions* était reçu [3] ? Ailleurs Dussault reprend vertement les licences d'Écouchard-Lebrun :

Nul écrivain n'a plus abusé de la permission de forger des mots, ou de combiner d'une manière barbare les termes récens : veut-il dire que la lettre *f*, multi-

1. *La Décade*, 11 juin 1807, compte rendu de *Corinne*, signé O.
2. *Ib.*, 1er trim., 1er mars 1807, n° 7, pp. 415-417 (article non signé). Le recueil de vers était intitulé *Odes* et suivi d'une *Lettre sur l'esclavage des nègres dans nos colonies*, et d'une autre sur les Anglais (un gros vol. in-8°, Paris, Samson).
3. Le verbe est de Boufflers. Voir Dussault, *Ann. litt.*, 1808, t. II, p. 591.

pliée dans quelques vers, en détruit l'harmonie, voici comment il s'exprime : « *Vers surchargés d'f*, qui s'accusent réciproquement *d'ineuphonie...* » Ce mot est l'expression favorite du commentateur, il en a formé l'adjectif *ineuphonique...* Quel crime [1] !

« Le poète Brifaut, écrira-t-il ailleurs, s'est applaudi sans doute du mot de *traficateur*, qui est harmonieux (?), mais peut-il espérer de le faire passer, ou veut-il se faire une langue à part » [2] ?

Rares sont les cas où une excuse est admise. Auger a accepté *irréméable* [3], en souvenir de Virgile. Il eût pu réserver son indulgence à des cas mieux choisis.

M.-J. Chénier, dans le *Tableau* qui ne devait paraître qu'après sa mort, accusait particulièrement les romans d'avoir répandu cette dépravation :

Ils ont corrompu le style, ils ont même altéré la langue. En vain des censeurs, plus malveillans qu'habiles, ont-ils accusé d'un néologisme perpétuel les orateurs qui ont le plus honoré la tribune française. Sur quoi portaient ces reproches répétés à tant de reprises, exagérés avec tant d'amertume ? Nous l'avons déjà remarqué, sur une vingtaine de mots que des institutions nouvelles rendaient presque tous nécessaires ; mais chez la plupart des romanciers modernes, c'est dans le tableau de la vie sociale, c'est dans le langage des passions éprouvées par tous les hommes, que viennent s'introduire en foule des locutions inadmissibles, des tours anglais ou germaniques, des barbarismes nombreux et des solécismes sans nombre [4].

Bref, la doctrine restait inébranlable : notre langue, sans avoir, comme d'autres, des mots à profusion, a toutes les ressources nécessaires :

Quelquefois aussi on se persuade que notre langue, plus pauvre en effet que celles de Pindare et d'Horace, n'offre juste que ce qu'il faut à la pensée, comme une étoffe qui n'aurait point assez d'ampleur pour des draperies flottantes : et l'on se plaît à dire que, susceptible comme elle est de beaucoup moins d'inversions et de licences que la plupart des autres idiômes, elle se refuse à cette riche variété de formes et de tours qui fait le charme de l'antique poésie, en même tems que le désespoir de nos poëtes modernes. Mais, soit que ces obstacles nous soient présentés avec un peu d'exagération, soit que plus de travail en ait triomphé, nous avons une lyre aussi, et quand Malherbe, Jean-Baptiste Rousseau, Lebrun, ne seraient point là pour confondre les détracteurs de notre langue, il me suffirait de quelques pièces inédites du poëte que je me suis proposé de produire [5].

1. *Ann. litt.*, 1808, t. II, p. 195.
2. *Ib.*, 1813, t. IV, p. 126-127.
3. *Le Mercure de France*, déc. 1808, t. 34, p. 652.
4. *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789*, par Marie-Joseph de Chénier. A Paris, chez Maradan, 1815, p. 236-237.
5. *Le Mercure de France*, février 1811, t. 36, p. 358.

LIVRE V

SUCCÈS ET ÉCHEC DE LA RÉGLEMENTATION

CHAPITRE PREMIER

SOUMISSION GÉNÉRALE DES ÉCRIVAINS

Protestations isolées. — A quelque rang que se trouve dans l'opinion un modeste auteur de *Mémoires* contestés, C. F. P. Masson. il me paraît juste de mentionner ici son nom. Son poème, *Helvétius*, n'était pas un chef-d'œuvre, mais l'auteur avait un certain sens du merveilleux, et certains passages ne manquent pas de grandeur. Or, il se sentait à l'étroit dans la langue et il a eu le courage de le dire dans sa Préface [1] :

Quiconque, dit-il, ose employer une phrase qui ne se trouve pas citée dans le dictionnaire, ou un hémistiche qui n'ait pas été retourné cent fois, fait d'abord crier : « *Voltaire, Racine, Boileau ne l'ont pas dit* »... Artistes qui avez du génie. recommencez plutôt l'art que de suivre servilement vos prédécesseurs.

...Il est certain que notre Poésie devrait gagner de la force et de la verve, si l'on parvenait à rendre la langue plus souple et plus hardie, à l'enrichir de nouveaux mots, à lui en restituer d'anciens, à lui apprendre quelques inversions qui ne fussent pas forcées, à l'accoutumer aux petits détails ; des mœurs plus simples et vraiment républicaines influeraient sur la langue, et la rendraient moins dédaigneuse et plus énergique.

Ce ne seront point les critiques, les commentateurs, les journalistes, les feseurs de remarques, qui pourront opérer à la longue ces changemens ; il n'y en a qu'un moyen, c'est qu'il s'élève un ou plusieurs hommes de génie, soit Poëtes, soit Orateurs, qui osent et qui sachent faire une révolution dans la langue, et lui donner une physionomie et une allure nouvelles. Il ne suffira pas pour cela d'avoir de l'enthousiasme et du feu poétique ; il faudra y joindre le goût, la raison, et sur-tout l'harmonie. En fait de langue, il faut commencer par charmer l'oreille ; elle est le premier juge de toute innovation.

Racine est peut-être le plus hardi de tous nos Poëtes, et jamais ses hardiesses n'offensent ; à peine étonnent-elles, tant elles sont employées avec art, avec goût, et toujours sauvées par l'heureuse mélodie du vers ! On y trouve même. en cherchant bien, des incorrections ; mais on dit avec le puriste d'Olivet : « Après un moment de réflexion sur l'espèce de faute qui m'arrêtait, je retourne à ma lecture ; et cette belle simplicité, cette douce harmonie, cette élégance, cette

1. Voir *La Décade*, an VIII-1800, 4e trim., pp. 224 et suiv.

éloquence, qui sont le ton dominant, viennent à me frapper de façon que je finis par être honteux d'avoir eu la tentation de critiquer ».

DUSSAULT ET DELILLE. — Le but suprême qu'on se proposait : établir l'ordre et la règle dans les œuvres littéraires, fut atteint.

Les porte-férules essayaient naturellement de dégager leur responsabilité. A leur avis, ils guidaient, ils aidaient, ils ne gênaient point. Suivant Dussault, « quelques gens de lettres prétendent que la critique étouffe leur génie : la critique n'étouffe que les mauvais écrivains : elle n'est redoutable qu'à la médiocrité » [1].

Dussault ne considérait assurément pas Delille comme un médiocre. Or voici comment il en parle :

Le discours préliminaire des *Géorgiques* était presque d'un révolutionnaire déterminé. L'auteur montre que ce sont des préjugés qui ont avili les mots, regrette qu'on soit obligé d'avoir recours à la lenteur des périphrases, et d'être long pour ne pas être bas. Reprenant le mot de Voltaire, il compare le français à ces gentilshommes ruinés, qui se condamnent à l'indigence de peur de déroger [2].

A un endroit, Dussault va jusqu'à reconnaître des droits supérieurs aux écrivains, disant que, si le climat, le gouvernement, les mœurs influent sur les langues, le génie des grands écrivains n'influe pas moins sur elles ; c'est lui qui les dompte, les plie à son gré, qui rajeunit les noms antiques, naturalise les nouveaux, transporte les richesses d'une langue dans une autre, rapproche leur distance, les force, pour ainsi dire, à sympathiser, rend fécond l'idiome le plus stérile, enrichit son indigence, fortifie sa faiblesse, enhardit sa timidité, met à profit toutes ses ressources, lui en crée de nouvelles, en fait la langue de tous les lieux, de tous les temps, de tous les arts...

Un autre passage contient des regrets non dissimulés ; les *Géor-*

1. *Ann. litt.*, 1806, t. II, p. 76. Cf. t. II, chap. XXXVI, pp. 380 et suiv., l'article : *De journaux et de la Critique.*

2. « Chez les Romains, le peuple étoit roi ; par conséquent les expressions qu'il employoit partageoient sa noblesse. Il y avoit peu de ces termes bas dont les grands dédaignassent de se servir, et des expressions populaires n'auroient pas signifié, comme parmi nous, des expressions triviales. Voilà donc une foule de mots que leurs poëtes pouvoient employer sans dégrader leur style. On peut en dire autant d'une multitude d'idées et d'images qui n'étoient point ignobles, parce que le caractère de souveraineté dont le peuple étoit revêtu imprimoit un caractère de noblesse à toutes ses actions, et par contre-coup aux idées et aux images qui les exprimoient ou qui en étoient empruntées. Parmi nous, la barrière qui sépare les grands du peuple, a séparé leur langage ; les préjugés ont avili les mots comme les hommes, et il y a eu, pour ainsi dire, des termes nobles et des termes roturiers. Une délicatesse superbe a donc rejeté une foule d'expressions et d'images. La langue, en devenant plus décente, est devenue plus pauvre ; et comme les grands ont abandonné au peuple l'exercice des arts, ils lui ont aussi abandonné les termes qui peignent leurs opérations. De là la nécessité d'employer des circonlocutions timides, d'avoir recours à la lenteur des périphrases, enfin d'être long de peur d'être bas ; de sorte que le destin de notre langue ressemble assez à celui de ces gentilshommes ruinés qui se condamnent à l'indigence de peur de déroger » (Delille, *Œuvres, Les Géorgiques.* Discours préliminaire, p. 26. Paris, chez Bleuet, an XI-1803, in-16).

giques et l'*Imagination* pèchent contre les lois de la composition : « ces productions étincelantes de beautés de détail, pleines de vers charmans, de morceaux enchanteurs, de tirades délicieuses, ne sont que des recueils de tableaux incohérens », des « peintures détachées... conçues sans suite, composées sans dessein... » [1].

La suite est plus sévère encore :

Otez à M. Delille ses défauts, vous lui ôterez presque toutes ses grâces... Sûr d'arriver à la postérité comme les Stace, les Claudien et les Ausone, il ne peut raisonnablement espérer dans l'avenir un rang beaucoup plus élevé ; et les fastes de la littérature française parleront un jour de lui comme l'histoire des lettres latines parle des écrivains ingénieux, agréables et brillans qui ont succédé aux génies non moins sages et corrects que vigoureux et sublimes dont s'honore le Parnasse romain [2].

Soumission générale des écrivains. — Or, quelque surprenante que cette soumission puisse paraître de nos jours, poètes et écrivains de toutes sortes acceptaient sans protester ces réprimandes. Il leur paraissait dans l'ordre qu'on prît avec eux le ton de maîtres tançant leurs élèves, ou mieux encore de juges sentenciant des accusés.

On a cent preuves de cette singulière déférence. A la scène XII de l'acte III de l'*Assemblée de famille*, un des personnages, Blainvil, prononce les deux vers suivants :

Si je fais quelque bien, mon ami, sois discret :
Tout service a son prix ; le mien, c'est le secret [3].

L'auteur a mis en note : « Quelques personnes ont pensé que ce vers blessait les lois de la syntaxe, mais je puis opposer à leur jugement celui du premier grammairien de l'Europe, de M. l'abbé Sicard ». On avait consulté les autorités !

Les lecteurs de Delille avaient pu croire que lui au moins se sentait au-dessus de ces petitesses : il avait eu la dignité de ne pas répondre.

Les chicanes verbales étaient, si l'on en croit les critiques, parmi les plus nécessaires. Dussault, avec une belle insolence, prétendait qu'en épluchant les œuvres mot par mot, la critique accomplit avec regret un pénible devoir, et que les auteurs lui savent gré de cette sévérité [4].

Boufflers. — Boufflers, un poète, ou — pour parler plus justement — un homme d'esprit qui faisait des vers, donne son assenti-

1. *Ann. litt.*, t. II, p. 547 ; cf. p. 555.
2. *Ib.*, p. 572-573.
3. Voir F. Riboutté, *L'Assemblée de famille...*, p. 76 (Paris, Barba, 1808, in-8°).
4. « Rien n'est plus pénible pour la critique, a-t-il l'aplomb d'écrire en 1805, que de se traîner sur les détails de la diction, et rien n'est plus désagréable pour les auteurs que cette revue exacte et minutieuse de leurs fautes : ils s'en plaignent quand on la fait ; mais ils l'exigent quand on ne la fait pas » (*Ann. litt.*, t. I, p. 404).

ment : « La syntaxe, dit-il, est assurément bien peu de chose en comparaison de la poësie, mais il n'y a point de poësie sans elle » [1].

Pendant son émigration, il avait reçu une forte leçon. On sait l'aventure que j'ai racontée : se trouvant dans l'impossibilité de traduire Klopstock, il avait eu la révélation d'un art inconnu et supérieur à la démarche logique, ordinaire à notre français. Qu'en résulta-t-il ? Non un mouvement en avant, mais un saut apeuré en arrière.

Aucun des poèmes postérieurs à son retour en France ne témoigne d'une volonté quelconque d'émancipation. Dans *La Pitié*, il s'approche par endroits du naturel. Néanmoins, au lieu de *fusils* et de *baïonnettes*, l'auteur a recours aux termes plus nobles de *mousquets* et de *dards*. *Sénat oppresseur* tient lieu d'*Assemblée*, *char* et *hache*, de *charrette* et de *guillotine*.

Delille. — Dans l'*Énéïde* (1804), soutenu par Racine, Delille s'enhardit et respecte l'horreur des repas humains du Cyclope :

Cette description offre quelques images qui ont paru révolter la délicatesse française. Il est temps de lutter contre ces préjugés ; c'est à cette timidité des écrivains et des traducteurs qu'il faut attribuer toute celle de notre langue ; c'est à la beauté de l'harmonie, au choix des expressions, de réconcilier avec ces peintures notre délicatesse pusillanime [2].

Nous voilà donc cette fois partis en guerre ? Pas plus qu'auparavant.

Dans sa traduction de Milton, un mot arrête tout son élan, c'est le mot de *griffe*. Il ne peut entrer dans la poésie noble. « Je n'ai pu rendre la précision et la vivacité de ces mots : *Grip'd in each paw* » [3].

Dans les *Trois Règnes*, soutenu par la belle hardiesse de la langue scientifique, il va s'aventurer ? Hélas ! Nulle part peut-être dans son œuvre on ne trouverait autant de mascarades, poussées parfois jusqu'au logogriphe :

Le moelleux *cacao* s'embaume de vanille ;
Du *pommier neustrien ainsi le jus brillant*
Prodigue au moissonneur son nectar petillant ;
Le *houblon*, froid rival de l'*arbuste bachique*
Entretient des cafés le babil politique.
Le *feuillage chinois*, par un plus doux succès.
De nos dîners tardifs corrige les excès,
Et, faisant chaque soir sa ronde accoutumée,
D'une chair indigeste apaise la fumée [4].

1. *Le Mercure de France*, déc. 1808, t. 34, p. 602.
2. *Énéide*, livre III, note 51.
3. *Le Paradis Perdu*, livre IV.
4. Chant VI.

Traduisez : Le moelleux chocolat est parfumé à la vanille, le cidre clair fournit sa boisson pétillante ; la bière, froide rivale du vin, excite dans les cafés les conversations politiques ; le thé, après le dîner, corrige les repas excessifs, et, passant le soir à la ronde, éclaircit la fumée d'une nourriture indigeste.

Un peu plus loin, plus heureux que le thé, le café est nommé. L'abbé reconnaissant le célèbre, l'exalte. Il explique qu'il fait lui-même celui qu'il boit. La « divine liqueur » est préparée :

Dans le vase fumant la lie est déposée,
Ma coupe, ton nectar, le miel américain,
Que du suc des roseaux exprima l'Africain,
Tout est prêt : *du Japon l'émail reçoit tes ondes.*
Et seul tu réunis les tributs des deux mondes [1].

Ceci signifie en prose : le café est préparé, on l'a filtré, la tasse est prête, et aussi le sucre, on le verse dans la coupe de porcelaine japonaise ; à lui seul ce breuvage réunit les produits des deux mondes.

Jusqu'au bout, l'abbé a écrit ce français de convention qu'était la langue noble, la seule dont les « doux accents » convenaient à sa diction délicate et nuancée. Il voulut pécher ; mais il ne put pas, de sorte que loin d'apparaître comme un rénovateur, il est resté le maître de l'art artificiel et de l'expression en chrysocale. Sa vertu fut en somme celle de l'impuissance.

Saint-Ange. — J'ai rapporté plus haut des vers de Saint-Ange qui renfermaient des mots réalistes [2]. Mais faut-il pour cela croire le poète résolu à abandonner périphrases et mots qui gazent ?

Reportons-nous au récit de la mutilation volontaire, par laquelle Atis, consacré au culte de Cybèle, se punit d'avoir violé son vœu de chasteté à la vue de la belle Sangaris. Ovide avait écrit :

Ah ! pereant partes, quæ nocuere mihi.
Ah pereant, dicebat adhuc : onus inguinis aufert,
Nullaque sunt subito signa relicta viri.

Saint-Ange traduit :

Oui, dans mon sang, dit-il, que le crime s'expie,
Un membre l'a commis ! qu'il périsse, l'impie !
Qu'il périsse ! il parloit ! le coupable confus
Est tombé sous le fer ! En lui, l'homme n'est plus.

En vérité, ni Boileau ni aucun de ses caudataires n'eût pu reprocher

1. *Les Trois Règnes*, chant VI.
2. Chénier (M.-J.) jugeait que « des mots et des tours familiers déparent quelquefois l'élégance de sa diction » (*Rapp.*, p. 164).

à ce vers d'avoir bravé l'honnêteté. Le *coupable confus* transporte dans l'abstrait l'*onus inguinis* du poète latin avec tout le ridicule possible [1].

SÉNANCOUR. — Sénancour, on le sent, aurait soif d'une langue renouvelée : « Des alliances de mots toutes faites, des élégances convenues ne sont pas, à ses yeux, l'affaire d'une pensée riche et libre » [2]. Un jour, il jette cette vérité si neuve que l'art littéraire, comme tout autre, vaut surtout par ce qu'il suggère [3]. Il reconnaît que la langue doit reproduire « l'ampleur flottante du langage universel ».

Mais, par une inconséquence visible, il faut « une langue régulière et savante, qui atteigne la pensée invariable » [4], et ceci est du pur classicisme. Au reste, il épluche dans le *Génie du Christianisme* les images, les comparaisons, les tours, avec les rigueurs d'un La Harpe ou d'un Morellet.

Et ce n'est point là envie seulement, mais conviction, car il est aussi sévère pour lui-même : « ...J'aurais quelque chose à dire sur des expressions qui pourront paraître hardies, et que pourtant je n'ai pas changées : mais, quant aux incorrections, je n'y sais point d'excuse recevable » [5].

NÉPOMUCÈNE LEMERCIER. — C'était, physiquement, un homme tronqué, un malade, paralysé dès l'enfance d'un côté du corps, mais qu'une volonté de fer avait, en partie, par les exercices physiques, relevé de ses infirmités. D'un immense orgueil, mais sans vanité, quoique tout jeune il eût été gâté par le succès, il était demeuré sévère à lui-même, se corrigeant, ou plutôt se réprimant sans cesse, même quand on l'applaudissait. Sa conscience restait inaltérable [6].

Il n'était point d'humeur à acheter la faveur par des capitulations,

1. Voir les Variétés du *Journal de l'Empire* du 11 juillet et *Le Mercure de France* d'avril 1809. Cf. les railleries de Dussault dans *Ann. litt.*, 1809, t. III, p. 109-110.

2. Merlant, dans Michaut, *Pages de critique et d'histoire littéraire*, p. 88.

3. Id., *Ib.*, p. 89.

4. Id., *Ib.*, p. 91.

5. *Obermann*, Préf., p. 11, 2e éd.

6. On peut voir, à la Bibliothèque de l'Institut, des exemplaires de ses œuvres qui portent des ratures, ainsi *Alexandre* (Q 528 B). A la page 201 se trouve une post-face où on lit : « Je continuerai donc à suivre leur exemple [de Corneille, Molière et Racine], malgré la petite Ligue ennemie qui m'a reproché l'emploi de quelques beautés d'Eschyle, de Sénèque et d'Alfieri, mais qui n'a pas vu que la situation du rôle de *Cassandre* dans *Agamemnon*, sa grande scène au 1er acte, tout le rôle d'Égisthe, le 1er acte d'*Ophis* et le caractère théâtral de *Pinto* sont des créations ».

Tout le passage est biffé et on lit en marge : « L'auteur efface ces lignes tracées par l'amour-propre ; un écrivain doit faire sentir le moins possible ce qui lui est personnel ».

et peu d'hommes eurent le courage de le faire voir comme lui au maître tout-puissant [1].

Les sifflets ne le troublaient pas plus que les applaudissements ne le grisaient. Il les bravait. Désintéressé au point de haïr la réussite qui paie, il ne cherchait jamais à flatter le goût du public ; il n'avait de passion que pour l'art.

Supérieurement doué en tous genres, il était brillant causeur et apte à mettre dans le dialogue scénique l'allure dégagée et spirituelle de la conversation ; mais en même temps son esprit allait profond jusqu'aux mystères des hommes et des choses. Il avait tâté de la peinture avec David, qu'il assistait aux heures de réalisme, où l'on faisait couler du sang sur un drap pour recevoir l'impression vraie de Lepelletier assassiné.

Diverses sciences l'avaient passionné, et l'*Atlantide* prouve qu'il s'en était fortement imprégné. Ses maîtres favoris étaient les anciens, mais aussi Dante et Shakespeare. Dans l'histoire, il avait cherché la vie, animant les récits du souvenir des grandes scènes auxquelles il avait assisté, aux Jacobins, aux Assemblées, dans les rues, les jours de fête et les jours d'émeute.

Comment, avec ces dons éminents du caractère, un homme auquel Ducis reconnaissait une audace de conception qui en faisait « un phénomène charmant » n'a-t-il osé qu'à moitié ? Pourquoi n'a-t-il pas réussi à créer un genre ou même une œuvre, et n'a-t-il laissé que des morceaux, un acte, une scène, un bout de dialogue, où il s'en faut du reste que le lecteur moderne soit entièrement satisfait, et où le langage manque de la hardiesse et de la nouveauté nécessaires ?

Certes, la faculté d'invention ne fait pas défaut à Lemercier. Le mélange des scènes comiques et tragiques, de la politique et de la galanterie, donne à *Pinto*, qui annonce *Ruy Blas*, une telle variété qu'on en est dérouté, et une vérité qui saisit. Dans cette fiction, le réel et l'humain ont pénétré.

Son héros lance des appels impétueux qui sonnent comme des échos des grands jours de la Révolution [2].

1. Suivant Chaptal, un jour que Napoléon lui témoignait son regret qu'il ne l'eût pas accompagné en Égypte, Lemercier observa qu'il ne se plaisait que là où les droits de l'homme sont reconnus : « Eh bien, répliqua Bonaparte, vous eussiez vu un pays où le souverain compte pour rien la vie de ses sujets et où le sujet compte pour rien sa vie, et vous vous seriez guéri de votre philantropie » (*Mes souvenirs sur Napoléon*, p. 325).

2. « Du cœur, du fer, du plomb. Exterminons-les ! Sur-tout ne vous laissez étonner ni du tumulte de la ville, ni des cris des femmes, d'enfans [*sic*], ni du trouble des bourgeois fuyant, hurlant, fermant leurs boutiques, leurs maisons ; ne vous effrayez pas même d'une opiniâtre résistance, et quand vous verrez, là se ruer la cavalerie, là des triples rangs de soldats, ici le canon au débouché des rues ; marchez ferme, jetez-vous, précipitez-vous à travers cette pluie de balles, de mitraille et de feu, vain orage qui ne gronde pas long-temps sur les braves qui le défient » (*Pinto*, acte IV, sc. 12).

Legouvé, dans sa courte, mais pénétrante étude, s'est posé le problème de cet avortement qui déconcerte, et il conclut que Lemercier a été étouffé par le milieu ambiant :

A quoi attribuer qu'il n'ait pas produit d'œuvres plus durables ? à quoi ? A la date de sa naissance ! Il est né trop tôt. C'est un homme du XIXe siècle, égaré à la fin du XVIIIe. Son imagination, ses conceptions, sa nature d'esprit, sont d'une époque : son style est d'une autre. La fable nous parle de ces êtres mythologiques à moitié transformés en arbres, et se débattant sous l'étreinte de la rude écorce qui envahit leur corps, qui emprisonne leurs membres et finit par éteindre leur voix. Telle est l'image du génie de Lemercier. Il a été étouffé dans le style de son temps. Ce libre esprit, fait pour le plein ciel, pour les horizons immenses, n'aurait pas eu trop pour exprimer ses idées de toutes les audaces de la poétique moderne, de toutes les indépendances réclamées par notre grande école poétique et historique et il n'a trouvé d'autre outil sous sa main qu'une *langue rhétoricienne*, et un art de convention.

Sans doute, *plus puissant, il aurait brisé le moule de ce style, comme il avait brisé le moule de ses idées. Il se serait créé sa langue. Mais il lui aurait fallu pour cela le génie de la forme, et il n'avait que le génie de l'invention. C'était un poète du premier ordre qui ne possédait à son service qu'un versificateur du second ; de là dans son œuvre un désaccord douloureux. Il pense en révolutionnaire et écrit trop souvent en réactionnaire* [1].

Cette explication me paraît d'une extrême justesse. Le secret de l'échec de Lemercier est dans la contradiction entre des velléités et des habitudes invétérées. Le poète est en révolte contre la critique et les grammairiens éplucheurs [2] ; mais il leur obéit. Il condamne sévèrement l'Académie et... il sera de l'Institut.

1. Ern. Legouvé, *Soixante ans de Souvenirs*, 1re part., *Népomucène Lemercier*, pp. 69 et suiv. Cf. « On dirait parfois Augustin Thierry écrivant avec la plume d'Anquetil. Il en est de son talent comme de son corps, une partie seule est vraiment vivante ! Mais que de puissance et d'originalité dans cette moitié de grand poète ! Pas une de ses œuvres où n'éclate quelque beauté neuve ! Le troisième acte d'*Agamemnon* est digne d'Eschyle. L'apparition du jeune Oreste, au dénouement, ressemble à une création de Shakespeare. *Pinto* demeure une forme absolument nouvelle de pièce de théâtre : c'est la comédie de la tragédie ! La *Panhypocrisiade* abonde en scènes saisissantes, en traits sublimes ! Quoi de plus tragique que ce petit Charles VII épouvanté de la folie de son père, Charles VI, parce qu'il tremble d'en hériter ! Dans *Frédégonde et Brunehaut*, n'est-ce pas un trait de génie que la mise en regard de ces deux haines, haine de servante et haine de souveraine, haine d'en bas mêlée de rage, haine d'en haut mêlée de mépris ! Les œuvres de M. Lemercier me font l'effet d'un minerai où le métal précieux abonde, mais souvent enfermé dans la gangue : brisez la pierre, et vous trouverez l'or ».

2. Voir *Homère*, p. 4, où il parle de

...Ces pédans, minutieux critiques,
Défigurant en lettres italiques
Les meilleurs vers condamnés sans pudeur...
Serait-ce donc la populace immense
De Vaugelas, d'Aristarques diffus,
Qui s'entêtant de leur savoir confus,
En de longs traits professent l'ignorance ?
Un corps entier de ces doctes élus
Osa du *Cid* prononcer la sentence.
Les corps n'ont pas autant d'esprit qu'on pense.

Cf. les notes du Chant II, p. 51.

Il lance une manière de drame romantique, et il dira ailleurs : « je pressens combien on répandrait de clarté sur elle [cette vérité] en composant un *traité sur la limite des styles*, et sur *la borne qui sépare la prose de la poésie* » [1].

Elle est de lui, cette protestation intelligente : « On répète, par routine, que la langue est fixée ; or, loin d'applaudir à cet axiome banal, j'affirmerais non seulement que chaque écrivain se distinguera toujours par un style particulier, mais que chaque genre comporte le sien, dont le secret est la mobilité des sentiments et de l'imagination » [2].

Dans sa Préface d'*Agamemnon*, il a malmené les scolastiques : « le bon goût a des lois positives, et que ceux qui les commentent persuaderaient qu'elles sont arbitraires, tant ils les ont mal approfondies : ils marchent terre à terre dans des chemins battus et blâment l'audace qui s'élance pour planer » (p. IX) [3].

Or, dans son *Cours analytique de littérature générale* [4], professé à l'Athénée dans les dernières années de l'Empire, il est tout sagesse et résignation. Justifiant par le raisonnement déductif et par les arguments inductifs d'observation les vingt-deux règles ou conditions de la comédie, les vingt-trois règles ou conditions de l'épopée, les vingt-six règles ou conditions de la tragédie (y compris les règles des trois unités), il complète son exposé par une application méthodiquement faite de ces règles à l'*Athalie* de Racine. Jamais le rationnel n'avait pénétré plus avant dans l'analyse de l'art.

« Le génie fait sa langue », proclame-t-il fièrement, avant V. Hugo [5]. Et pourtant il redoute les « fautes », disons plus exactement les nouveautés. Dans le chant II de son *Homère*, il avait écrit :

Son chien impétueux dans les vagues s'élance,
Élevé sur le flot, il jette un œil-perçant,
Revoit son maître, aboie et nage en le fixant.

Une note manuscrite, en marge, porte : « *fixant* pour *regardant*, expression détournée à laquelle je n'ai rien pu substituer ici sans

1. Nép. Lemercier, *Cours anal. de Littér.*, 3e part., seconde section, t. IV, p. 171.
2. Cité dans Merlet, *Tableau de la littérature française, 1800-1815*, Paris, Didier, in-8°, p. 271.
3. Comparez : « La manie doctorale de donner des conseils aux auteurs ne me gagnera pas. Écoutez ceux qu'elle a saisis ; tous vous indiqueront le chemin de l'immortalité, qu'ils suivraient eux-mêmes s'il ne leur était pas inconnu » (à la suite d'*Homère* et d'*Alexandre*, p. 201).
4. Paris, 1817, 2 vol. in-8°.
5. Et il montre que « les grammairiens ne nous apprennent pas celle des Pascal, des Bossuet, des Boileau, des Molière, et des Jean-Jacques... hommes créateurs » (*Homère*, notes du chant II, p. 54-55).

détruire la précision du vers : je le laisse donc tel qu'il a été fait ; mais je crois devoir marquer la faute » [1].

Ailleurs, dans *Homère*, auquel ne manquent par endroits ni l'inspiration élevée, ni l'intelligence poétique, ni un sentiment juste de l'antique, à l'expression directe et exacte succèdent des phrases affadies par l'emploi de la friperie noble et usée du xviii[e] siècle. Homère affamé et recru de fatigue rencontre « une vigne ployant sous le faix des raisins ». Alors,

> Des *pampres* généreux dépouillant la richesse,
> Il dévorait ces fruits que d'un éclat *vermeil*
> *Pomone* colorait aux rayons du soleil [2].

Il en est de même dans *Alexandre*. On peut y prendre de beaux vers :

> Tel que du peuple abeille, ardent à ses travaux,
> Un innombrable essaim accru d'essaims nouveaux
> Sort du creux d'un rocher et vole aux fleurs écloses,
> En grappe s'amassant, bourdonnant sur les roses,
> Tels se hâtaient les Grecs turbulens et nombreux.
> ....
> On voit leur multitude, élevant la poussière,
> Se presser et flotter, comme au souffle des vents
> Les ondoyans épis et les seigles mouvans [3].

Tournons la page :

> Son *coursier*, qu'en volant sa troupe suit à peine,
> De quatre pieds *poudreux*, avec bruit, bat la plaine.
> Il s'arrête ; et de fleurs le *pontife* paré
> Fait tomber *la victime au front large et doré.*

Il y a trop de passages ainsi déparés :

> Le *bronze* à coups lointains tonne sur les créneaux,
> Et les murs, enfermant d'*homicides fourneaux*,
> Opposent fièrement leur pied inaccessible,
> Leur tête couronnée, ou leur corne invincible [4].

Il arrive que le poète s'explique ou se traduit en notes .

1. Exempl. de la Bibl. de l'Institut, Q. 528 B, p. 39. (Comparez sur *fixer* ainsi employé la critique qu'adresse de Feletz à M[me] de Vannoz, *Mél.*, t. II, p. 205). L'édition de la Nationale de 1800 (Ya 5192 A) porte la premiere version.

Il faut dire que quelques-unes de ces corrections sont heureuses. Ainsi à :

> De même disparait le sillon écumant
> Que l'aile de Procné trace en un lac dormant,

le poète substitue :

> De même disparait le sillon passager
> Qu'en volant sur un lac trace un oiseau léger.

(*Alexandre*, chant II, p. 113).

2. Chant II, p. 49.

3. Chant II, p. 137-138.

4. *Alex.*, chant III, p. 157. Une correction substitue *corps* à *pied*.

Pallas, précipitant leurs courses effrénées,
Prête un feu plus rapide à de noirs Salmonées.

En note : « L'emploi de l'artillerie volante est dû au grand Frédéric » [1].

L'anatomie lui inspirait une véritable répulsion. Son Copernic dit :

J'ai trop souvent au *sein* d'une *victime humaine*
Cherché par où l'artère est unie à la veine,
Et n'ai trouvé dans l'homme, *au grand jour dépouillé,*
Qu'un labyrinthe obscur où je me suis souillé.
J'ai reculé, j'ai fui ce néant de moi-même,
Et, me réfugiant dans la raison suprême,
J'ai repoussé cet art qui m'offrait trop souvent
L'aspect de l'homme éteint dans l'homme encor *vivant.*

Qui devinerait à travers ces phrases si pâles l'impression d'halluciné que Lemercier éprouva en voyant le visage de la femme aimée se transformer en une pièce anatomique, et l'épouvante qui le chassa à jamais des amphithéâtres ?

Lui qui n'acceptait pas d'être esclave d'un maître resta prisonnier du beau style.

Explications. — Cette soumission générale, ces agenouillements d'hommes qui étaient de taille à mépriser censure et censeurs ne doit pas surprendre. Le public, les savants eux-mêmes professaient l'horreur des négligences et des nouveautés [2]. C'est le temps où Cuvier annotait Delille.

Le *Rapport sur les Prix décennaux* fait plusieurs fois allusion, en rendant compte d'ouvrages de pure science, aux libertés que les auteurs ont prises avec la règle. On y critique divers néologismes, même quand les auteurs s'attachent, dans leur préface, à démontrer que ces notations étaient indispensables pour le développement de leurs idées.

Dans le *Calcul des Dérivations*, Arbogast donne « des moyens nouveaux, qui facilitent... les développements des fonctions les plus compliquées, et s'appliquent avec succès aux différentielles des divers ordres ». On lui a reproché un néologisme, qui avait, disait-on, ses inconvénients dans les sciences mathématiques, aussi bien que dans la littérature.

Suivant Pariset, l'esprit de soumission à l'autorité s'était généralisé et s'étendait à toutes choses. Une concordance naturelle s'était établie entre les lois d'État et les règles que le goût et la raison étaient

1. Notes du chant III, p. 174.
2. *Rapport pour le Jugement des prix décennaux*, p. 11.

censés dicter aux théoriciens. L'impérialisme dominait la vie intellectuelle comme l'autre.

Cette théorie est juste, mais elle appellerait des réserves. La tyrannie grammaticale était bien antérieure. La Révolution ne l'avait pas abattue, ainsi que nous l'avons montré. Je n'irai pourtant pas jusqu'à dire que le nouveau régime n'y ajoutera rien. Il n'y a peut-être pas une autre période de notre histoire où les écrivains aient obéi ainsi — militairement.

A la contrainte qui venait du pouvoir, il n'y avait aucun moyen de résister. Les gens de lettres, pleins des souvenirs de Rome, se rappelaient que, si la faveur d'Auguste était allée à Virgile, sa colère avait durement frappé Ovide, et l'exemple de Mme de Staël était suffisant pour montrer à quelles vexations l'indépendance conduisait ceux qui se risquaient à braver le nouveau César.

LIVRE VI

CHATEAUBRIAND[1]

SES PREMIÈRES ŒUVRES

(1797-1811)

Un seul homme, au début du XIXe siècle, se classa d'emblée comme un écrivain hors pair, admiré, discuté, profondément original ; un homme que son génie, son audace, ses années d'émigration et d'exil transportèrent loin de toutes les routes connues ; un grand précurseur dont l'exemple et la gloire devaient magnifiquement renouveler la langue et le style de son époque : ce fut Chateaubriand.

Il se garde pourtant de manifester tout d'abord des ambitions de novateur. Aucun programme, aucune doctrine ne laisse voir chez lui de tendances révolutionnaires. S'il prend position, c'est bien plutôt contre les nouveautés des « idéologues » et en faveur d'un retour aux vieilles traditions. Trop d'écrivains, selon lui, ne savent éviter l'abus du vocabulaire scientifique et des emprunts aux langues étrangères : il faut revenir aux classiques et remonter jusqu'aux anciens, qui doivent rester nos modèles. « Notre siècle (ce nous semble) est tombé à cet égard dans une grande erreur. On s'est écrié qu'il falloit ouvrir des routes nouvelles, et l'on s'est fourvoyé du vrai chemin ; un seul fait détruit toutes nos prétentions. Avec notre *hardiesse* de style et de pensée, sommes-nous plus originaux que

1. L'étude qui suit, dont mes lecteurs mesureront sans peine la solidité et la profondeur, n'est pas mon œuvre propre.

Un de mes anciens étudiants, M. Armand Weil, aujourd'hui professeur agrégé au Lycée Janson-de-Sailly, en est l'auteur véritable. Ayant entrepris d'abord de reviser et de compléter le chapitre que j'avais consacré à Chateaubriand dans l'*Histoire de la Langue et de la Littérature française* (Petit de Julleville, t. VII, pp. 854 et suiv.), il s'était intéressé à ce travail au point de vouloir en faire le sujet de sa thèse de doctorat. Lorsqu'il eut abandonné ce dessein, il m'offrit, avec une générosité qui témoigne de son dévouement à la science autant que de son amitié envers moi, de mettre à ma disposition les résultats de ses recherches. C'était une matière immense, amassée et ordonnée pendant de longues années. Je n'ai eu pour ma part qu'à fondre ces chapitres dans l'ensemble de mon œuvre (Note de Ferdinand Brunot).

Après la mort du maître qui ne put réaliser ce dessein, M. Armand Weil a bien voulu se charger de présenter lui-même son travail aux lecteurs de l'*Histoire de la langue française*.

les auteurs du siècle de Louis-le-Grand, qui n'ont presque rien à eux ?... Il nous paroît donc que ceux qui se consacrent aux lettres feroient bien d'étudier les maîtres de l'école grecque et latine ; on tombe en d'étranges erreurs avec cette horreur d'*imitation*, qui conduit à l'honneur d'être *médiocrement* original, et barbare *à votre manière* »[1].

Dans un article du *Mercure de France*, où son ami Fontanes s'est tout de suite attaché un tel collaborateur, Chateaubriand examine de plus près « la querelle qui divise aujourd'hui le monde littéraire ». Entre ceux qui admirent le « style du jour » et les « partisans de l'ancienne école », ne peut-on trouver un moyen terme ? « Ne serait-il pas possible qu'un homme, marchant avec précaution entre les deux lignes, et se tenant toutefois beaucoup plus près de l'antique que du moderne, parvînt à marier les deux écoles, et à en faire sortir le génie d'un nouveau siècle[2] ? » Surtout, qu'on se garde de rompre avec le passé : il ne perdra aucune occasion de le répéter, jusque dans l'*Examen des Martyrs* : « Je ne veux rien changer, rien innover en littérature ; j'adore les anciens ; je les regarde comme nos maîtres »[3].

Il n'en sera pas de même plus tard, quand le temps aura consacré la gloire de Chateaubriand et son influence sur tout un siècle. Devant les progrès de la nouvelle école littéraire, il revendiquera l'honneur d'avoir été son ancêtre : « Qu'il faille en gémir ou s'en féliciter, dira-t-il en 1826, mes écrits ont teint de leur couleur grand nombre des écrits de mon temps »[4]. *Les Mémoires d'Outre-Tombe* affirmeront encore plus nettement son rôle d'initiateur :

1. Cet important passage de la première édition du *Génie du Christianisme* (t. II, p. 22-23) a été supprimé dès la seconde édition et ne se trouve pas reproduit dans les *Œuvres Complètes* de Chateaubriand.

2. *Le Mercure de France* du 25 prair. an X-14 juin 1802. Dans les *Œuvres Complètes* (t. XXI, pp. 68-72), l'article est inexactement daté d'avril 1801. — Un nouvel article du 29 brum. an XI-20 nov. 1802 est plus explicite : « La littérature françoise va changer de face ; avec la révolution vont naître d'autres pensées, d'autres vues des choses et des hommes. Il est aisé de prévoir que les écrivains se diviseront. Les uns s'efforceront de sortir des anciennes routes ; les autres tâcheront de suivre les antiques modèles, mais toutefois en les présentant sous un jour nouveau. Il est assez probable que ces derniers finiront par l'emporter sur leurs adversaires, parce qu'en s'appuyant sur les grandes traditions et sur les grands hommes, ils auront des guides bien plus sûrs et des documents bien plus féconds » (*Œuvres complètes*, t. XXI, p. 131-135).

3. *Préface de la troisième édition* ou *Examen des Martyrs* (*Œuvres complètes*, t. XVII, p. 35). — Même déclaration dans les *Remarques sur le livre IV* (*Ib.*, p. 373). — Il y reviendra dans l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* : « Les anciens, nos maîtres en tout... » (*Ib.*, t. VIII, p. 9).

4. Préface générale des *Œuvres complètes*, t. XVI, p. XIII. — Il confiait déjà ses espérances à Fontanes dans une lettre du 22 septembre 1802 : « Je sors de chez La H[arpe]. Il est sous le charme. Il dit que vous finissez l'antique école et que j'en commence une nouvelle... Je vous répète ceci, mon cher ami, afin que vous ne vous repentiez pas de votre jugement, en le voyant confirmé par une telle autorité » (*Corr. Gén.*, publiée par Louis Thomas, Champion, Paris, 1912, t. I, p. 66-67).

« Lorsque je relis la plupart des écrivains du dix-huitième siècle, je suis confondu et du bruit qu'ils ont fait, et de mes anciennes admirations. Soit que la langue ait avancé, soit qu'elle ait rétrogradé, soit que nous ayons marché vers la civilisation, ou battu en retraite vers la barbarie, il est certain que je trouve quelque chose d'usé, de passé, de grisaillé, d'inanimé, de froid dans les auteurs qui firent les délices de ma jeunesse. Je trouve même dans les plus grands écrivains de l'âge voltairien des choses pauvres de sentiment, de pensée et de style. A qui m'en prendre de mon mécompte ? J'ai peur d'avoir été le premier coupable. Novateur né, j'aurai peut-être communiqué aux générations nouvelles la maladie dont j'étais atteint » [1]. — Ainsi prenait conscience de son rôle celui que Théophile Gautier devait appeler le Sachem du Romantisme [2].

Mais — tant le respect de la tradition s'unit chez lui au goût de la nouveauté — il ne se proclamera le précurseur de la révolution littéraire que pour désavouer ceux qui, plus hardis, ont dépassé la mesure. Il blâmera « les efforts infructueux » que l'on a tentés « pour découvrir de nouvelles formes, pour raviver la couleur, rajeunir le tour, le mot, l'idée, pour envieillir la phrase, pour revenir au naïf et au populaire... Au lieu d'avancer, on a rétrogradé : on ne s'est pas aperçu que l'on retournait au balbutiement de la langue, aux contes des nourrices, à l'enfance de l'art » [3]. Il rendra grâce à Fontanes et à ses prudents conseils de l'avoir empêché de tomber « dans l'extravagance d'invention et le rocailleux d'exécution » de ses « disciples » [4]. Et il ne plaisante qu'à demi dans la boutade qui les concerne : « Épouvanté, j'ai beau crier à mes enfants : « N'oubliez pas le français ! » Ils me répondent, comme le Limousin à Pantagruel : « qu'ils viennent de l'alme, inclyte et célèbre académie que l'on vocite Lutèce » [5].

Tel devait être l'admirable écrivain dont l'ardente imagination fut encore exaltée par les voyages, l'exil et l'influence anglaise, mais qui, fidèle à la culture classique, docile aux critiques et aux conseils, de plus en plus soucieux de correction et de mesure, sut, dans la période qui va de l'*Essai sur les Révolutions* à l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, discipliner la fougue de son génie, s'assagir progressivement, conci-

1. *Mémoires d'Outre-tombe*, t. I, p. 229-230. — Pour les *Mémoires d'Outre-Tombe* [= *Mém.*], nos références se rapporteront à l'édition la plus commune, celle de Biré, Paris, Garnier frères, 1898-1901, 6 vol. in-12.
2. *Histoire du Romantisme*, Paris, Charpentier, 1874, p. 4.
3. *Essai sur la littérature anglaise*, Paris, Ch. Gosselin, 1836, t. II, p. 253.
4. *Mém.*, II, p. 166-167.
5. *Ib.*, I, p. 230.

lier nouveauté et tradition. « De là, dit Sainte-Beuve, son succès, qui donna le signal d'une renaissance » ; c'était à la fois « une reprise de possession du passé » et « une marche vers l'avenir » [1].

1. Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'empire*, Paris, Garnier frères, 1861, t. I, p. 90. — Dans les chapitres qui suivent, toutes nos références à l'*Essai sur les Révolutions*, *Atala*, *René*, *le Génie du Christianisme*, *les Martyrs*, *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem*, renvoient aux *Œuvres complètes* de Chateaubriand, Paris, Ladvocat, 1826-1831, 28 tomes en 31 vol. in-8°. — Les chiffres romains désignent les tomes, les chiffres arabes indiquent les pages (sans la mention : p. ou pp., sauf pour les notes). — Nous renverrons, quand il en sera besoin, aux éditions originales.

CHAPITRE PREMIER

L'ESSAI SUR LES RÉVOLUTIONS (1797) [1]

C'est dans ce livre de début, publié à Londres pendant les dures années de l'émigration, qu'on voit « le Chateaubriand primitif, non encore façonné et bien loin d'avoir atteint la perfection de sa forme ». Il y a là un ensemble des plus riches et des plus curieux, qui contient en germe toute l'œuvre future, quelque chose comme « un immense amas de matières premières » où l'auteur a accumulé pêle-mêle ses souvenirs, ses réflexions et ses lectures [2]. Chateaubriand sera le premier à en reconnaître tous les défauts, quand il en annoncera plus tard la réimpression : « Littérairement parlant, ce livre est détestable et parfaitement ridicule : c'est un chaos où se rencontrent les Jacobins et les Spartiates, la Marseillaise et les chants de Tyrtée, un Voyage aux Açores et le *Périple* d'Hannon, l'Éloge de Jésus-Christ et la Critique des Moines, les Vers Dorés de Pythagore et les Fables de M. de Nivernois, Louis XVI, Agis, Charles Ier, des Promenades solitaires, des Vues de la Nature, du Malheur, de la Mélancolie, du Suicide, de la Politique, un petit Commencement d'Atala, Robespierre, la Convention et des Discussions sur Zénon, Épicure et Aristote ; *le tout en style sauvage et boursouflé, plein de fautes de langue, d'idiotismes étrangers et de barbarismes* » [3].

On y trouve, à côté de la phraséologie banale du temps, les plus grandes libertés dans l'emploi des mots et des tours.

Toutes les élégances chères aux derniers classiques suffiraient à dater l'ouvrage : mots nobles, comme la *couche* infréquentée du remords (II, 422), les *coursiers* belliqueux (I, 257), les *guerriers* sauvages (II, 421), le chaste *hymen* (II, 407), le courant d'une *onde* (I, 286), les

1. *Essai historique, politique et moral sur les Révolutions anciennes et modernes, considérées dans leurs rapports avec la Révolution françoise*, Londres, J. Deboffe, 1797 (2 parties en un vol. de VIII-693 p. in-8°). — Cette première édition de l'*Essai*, presque introuvable aujourd'hui (sur ses trois « états », cf. Marcel Duchemin, *Bulletin du Bibliophile*, nov. 1923-avr. 1925), a été réimprimée en 1826 dans les *Œuvres complètes*, t. I et II.

2. Les expressions entre guillemets sont de Sainte-Beuve, *ouv. cit.*, t. I, pp. 141 et 163.

3. Préface des *Mélanges de politique*, Paris, Le Normant, 1816, p. VII-VIII, note. — Le passage est reproduit dans les *Œuvres complètes*, I, p. XXI-XXII.

rameaux d'un arbre (II, 318) ; — périphrases à la Delille, comme l'*asile des morts* (= le cimetière, I, 129), les *masses impures destinées à fertiliser les champs* (= le fumier, II, 414), les *Sylvains solitaires* (Chateaubriand ne se rappelle plus à distance s'il s'agissait d'oiseaux ou de lapins, II, 165 et note) ; — métaphores usées, telles que des bras d'*albâtre* (II, 170), le *flambeau* des révolutions (I, 25) ou des sciences (II, 56), le *fleuve* du temps (I, 110), les *rênes* du gouvernement (I, 213) ou de l'empire (I, 218), au *sein* des plaisirs (I, 106), du crime (II, 362), de la nature (II, 72), le *timon* de l'État (I, 217 ; II, 18), le *torrent* des maux de la société (I, 297). — On en arrive aux plus étranges incohérences d'images : ce philosophe [Pythagore]... avoit *puisé ses lumières* parmi les prêtres de l'Égypte, de la Perse et des Indes (I, 266) ; des débauches que la *plume* d'un Suétone *rougiroit* de décrire (II, 228) ; *l'œil de la loi*, fermé pendant les *convulsions* d'un État, ne veille plus sur le citoyen qui *lâche les rênes* à ses passions et *se plonge* dans l'immoralité (II, 324-325).

Mais, en face des vieilleries, voici des néologismes, soit créés, soit empruntés au grec ou au latin [1], soit directement inspirés de l'anglais [2] :

Un *botanophile* (II, 169) ; la *cavernosité* de son cœur (II, 214) ; la *susurration* du vent solitaire (II, 288) ; *zone* (= ceinture, II, 234, note et 423) ; le jour *céruléen* et velouté de la lune (II, 424) [3] ; ces herbes *co-citoyennes* de son village (I, 243, note) ; une bouche ferme et *compressée* (II, 13) ; une force *invasive* (I, 246) ; un paysage *inverti* dans les flots (II, 382) ; un vain fantôme *omniforme* (II, 96) ; un air remuant et *pertinent* (II, 13) ; le ventre *prédominant* (II, 210, note) ; il [notre botanophile] *affecte* cette famille américaine [de végétaux], (II, 170) ; un des plus beaux talents dont l'homme ait été jamais *dignifié* (I, 216) ; le vieillard Pythagore *délivrant* au son des instruments la plus aimable des morales aux peuples assemblés (I, 269) ; si quelqu'un osoit *délivrer* une opinion contraire à la faction, il étoit immédiatement assassiné (II, 88) ; quoique tous *s'harmoniassent* de haine contre la dernière constitution, tous se divisoient d'amour sur

1. Chateaubriand parlera plus tard du « goût décidé » qu'il montra dès le collège pour les langues (*Mém.*, I, p. 77) : « Je savais mieux le latin que mes maîtres » (*Ib.*, p. 127-128). A Paris, en 1788, il avait la « rage du grec » et traduisait l'Odyssée et la Cyropédie sans désemparer (*Ib.*, p. 196).

2. L'influence anglaise a fortement agi sur lui pendant son exil : « ... J'étais Anglais de manières, de goût et, jusqu'à un certain point, de pensées ; car si, comme on le prétend, Lord Byron s'est quelquefois inspiré de *René* dans son *Childe-Harold*, il est vrai de dire aussi que huit années de résidence dans la Grande-Bretagne, précédées d'un voyage en Amérique, qu'une longue habitude de parler, d'écrire et de penser en anglais, avaient nécessairement influé sur le tour et l'expression de mes idées » (*Mém.*, II, p. 238-239 ; cf. *Ib.*, p. 138).

3. Voir plus loin p. 791.

le mode d'un régime nouveau (I, 71) ; la Notice que M. Ginguené *a préfixée* à l'édition des œuvres de son ami (I, 162, note) ; venant *inapropos* (I, 343).

Aux néologismes se mêlent les mots techniques dont ses études et ses lectures ont singulièrement enrichi son vocabulaire [1] :

Les *connexions* civiles (I, 171-172) ; l'impulsion *coercitive* (I, 193) ; les régions *ignées* (I, 233) ; ce Mirabeau... d'une politique *incommensurable* (II, 214) ; ces esprits *raréfiés* au feu de l'enthousiasme républicain, et pour ainsi dire réduits, par leurs scrutins épuratoires, à la *quintessence* du crime (I, 91) ; des plantes *saxatiles* (I, 287) ; les teintes *scarlatines* et mouvantes du ciel (II, 136) ; dans l'âge *subséquent* (I, 119) ; les légistes athéniens, *subséquents* au temps des Lycurgue et des Solon (I, 168) ; malgré les efforts du capitaine Cook et des navigateurs *subséquents*... (II, 235, note) [2] ; les sciences *fluent* de la tête (II, 403) ; les premiers vouloient que le gouvernement découlât des mœurs, les seconds que les mœurs *fluassent* du gouvernement (I, 167-168).

Chateaubriand fut-il alors réellement chargé par les « antiquaires » du comté de Suffolk, comme il le prétend, de déchiffrer les manuscrits français du XIIe siècle qui formaient la collection de Camden [3] ? ou se borna-t-il au rôle plus modeste, mais qu'il n'a jamais avoué, de professeur de français dans une école de Beccles [4] ? Toujours est-il qu'emporté par sa fièvre de lecture à travers les vieux textes, il en garde la visible influence. Dans cet ensemble mêlé où il cite tour à tour Philippe de Commines, le « bon Amyot », le « sire de Joinville et les Lettres de Pasquier », les archaïsmes, auxquels se mêlent peut-être encore des influences anglaises, pénètrent déjà le style [5] :

Fortitude (II, 157) ; sa *fourbe* fut découverte (II, 271) ; pieds nus et la *hart* au cou (II, 371) ; la *nuisance* envers autrui (II, 411, note) ; à l'*orée* septentrionale d'un bois (II, 169) ; la *relaxation* des mœurs

1. Destiné d'abord à la marine, Chateaubriand a toujours eu un « penchant décidé » pour les sciences (*Mém.*, I, p. 113-114).

2. Sainte-Beuve a noté le mot dans la lettre à Fontanes, datée de Londres, 25 oct. 1799, où Chateaubriand cite un extrait de son futur *Génie du Christianisme* : « On frissonne en voyant ces vastes ruines où sont mêlées également la grandeur et la petitesse, les mémoires fameuses et les mémoires ignorées ; où, lorsqu'on cherche une expression assez magnifique pour peindre ce qu'il y a de plus exalté dans les temps, l'objet ou la réflexion *subséquente* sollicite le mot le plus bas, pour exprimer ce qu'il y a de plus vil et de moindre valeur sur la terre. »

« Ce *subséquente*, remarque Sainte-Beuve, a disparu dans l'imprimé ; ce sont de ces locutions dont l'a guéri Fontanes » (*Chateaubriand et son groupe*, I, p. 174-175 et n. 3).

3. *Mém.*, I, p. 125.

4. Anatole le Braz, *Chateaubriand professeur de français*, d'après des documents inédits, *Revue de Paris*, 15 août 1907. Cf. la même revue des 15 juill., 1er et 15 sept. 1908.

5. « Déjà l'on sent [dans l'*Essai*] ce qui sera bientôt la curiosité du style, des recherches d'archaïsme mêlées à des expressions modernes » (Sainte-Beuve, *ouv. cit.*, I, p. 168).

(II, 325) ; la fidélité et la *simplesse* (I, 298) ; les plaines *cadavéreuses* de l'Italie et de la Flandre (I, 222-223) ; malgré ces circonstances *calamiteuses* (II, 87) ; les régions sombres et *tempestueuses* du Septentrion (II, 309) ; toutes les choses que depuis son enfance il *souloit* tenir bonnes et vertueuses (II, 100) [1].

L'archaïsme se retrouve dans la syntaxe, mais ne suffit pas à en expliquer toutes les irrégularités :

Un *général* bonheur (I, 255 ; cf. I, 49) ; il est un Dieu... l'insecte *bruït* ses louanges (II, 286) ; il [Alexandre] *protestoit amitié* à ses ennemis (I, 307) ; un Américain, *séant juge* dans le procès de la mort de Louis XVI (I, 215, note 1) ; des images *consonnantes* à la tendresse de son génie (I, 303) ; charmes secrets et ineffables d'une âme *jouissante* d'elle-même (II, 416) ; pensées relatives *provenantes* du même sujet (II, 410) ; pensées *résultantes* de la considération... (II, 404) ; une multitude d'autres raisons philosophiques, telles que *celles tirées* des diverses espèces de l'homme (II, 340 ; cf. I, 31, note 1, et 270, note 3) ; l'histoire de ce jeune homme est trop singulière pour n'être pas racontée, surtout *écrivant* en Angleterre (II, 378, note 1) ; [en parlant de la Phénicie] *vaincue* à la bataille de Salamine, le commerce ferma bientôt cette plaie (I, 318) ; *heureux* jusqu'au fond de l'âme, on ne découvre point sur le front de l'Indien comme sur le nôtre, une expression inquiète et agitée (I, 285-286) ; *d'ici* il résulte que... (II, 15, note 1) ; *d'ici* la France, avec ses assemblées primaires, n'est point une république (II, 405) ; *durant que* ceci se passait en Ionie et dans le Brabant (II, 6 ; cf. I, 307) ; un trait distinctif de notre révolution, c'est qu'il faut admettre la voie spéculative et les doctrines abstraites *pour infiniment* dans ses causes (I, 103) ; la rivière majestueuse, *tantôt* coulant Nord et Sud, s'étendoit en ligne droite devant nous (II, 234, note) ; Aristote blâme cette loi, en quoi il a certainement *très-tort* (I, 202, note) ; *d'une autre part*, une passion dévorante consume la malheureuse Calypso (II, 258 ; cf. II, 235, note, et 290) ; je *ne* mendie d'éloges, ni ne cours après des lecteurs (I, 7) ; *soit que* nous vieillissions dans l'atelier du manœuvre *ou* dans le cabinet du philosophe (II, 77 ; cf. II, 228, note 1).

Enfin, certaines formes grammaticales, erreurs manifestes, sont des négligences ou des ignorances :

Quand cesseront-ils [les gens de lettres] d'encenser les tyrans, de quelques noms que ceux-ci *se revêtissent* ? (I, 280, note 2) ; quoique

1. Nous ne tenons pas compte, bien entendu, des citations qui sont nombreuses ; mais en interprétant ses sources, Chateaubriand archaïse lui-même : « C'étoit alors que les sires de Créqui, embrassant leur écu, abandonnoient leur manoir pour aller en quête de royaumes et d'aventures... Avoient-ils la lance au poing au milieu des dangers, ils se disoient en riant : « Biaux sires, et en fairons moult recits à les damselles » (II, p. 314).

j'aie fait en vain des démarches... et que je *puis* d'ailleurs avoir oublié les vrais noms (II, 378, note 1) ; quoique j'en *donnerai* d'autres exemples (I, 99, note 4).

On le voit : il n'y avait pas chez Chateaubriand parti pris d'indépendance. Son retour en France, les exigences d'amis ou d'adversaires également attentifs à la correction de la langue et du style, sa propre docilité à la critique eurent vite fait de le débarrasser de cette « sauvagerie native d'expression » et de l'amener à « maîtriser sa manière » [1].

Ses scrupules sont devenus tels qu'il en arrivera à se critiquer lui-même. Quand il réimprimera l'*Essai* dans l'édition des *Œuvres Complètes* de 1826, il l'accompagnera de nombreuses « Notes critiques » où il se prendra lui-même à partie, tant pour les incorrections de la langue et du style que pour ses erreurs politiques ou religieuses. Et c'est, au seul point de vue qui nous occupe ici, une des parties les plus curieuses de son œuvre que ce commentaire rétrospectif de l'*Essai* par son auteur repenti. Nous ne relevons que le principal :

« Nous autres Romains de cet âge de vertu, tous tant que nous sommes, nous tenons en réserve nos costumes politiques pour le moment de la pièce ; et *moyennant un demi-écu qu'on donne à la porte, chacun peut se procurer le plaisir de nous faire jouer avec la toge ou la livrée, tour à tour un Cassius ou un valet**. »

*Si je ne m'étois fait une loi de ne rien changer au texte de l'*Essai*, j'aurois effacé dans ces passages les incorrections d'un écrivain jeune et peu exercé. Par exemple, il falloit écrire ceci : « *Pour un peu d'argent qu'on donne à la porte, chacun peut se procurer le plaisir de nous faire jouer en toge ou en livrée le rôle d'un Cassius ou celui d'un valet* » (note Nouv. Édit. *Essai*, II, 14-15).

« A Maubeuge, les François recouvrèrent ce brillant courage, qu'ils avoient perdu depuis Gemmapes. Ils se précipitèrent sur les lignes ennemies, avec cette *volubilité** qui distingue leur première charge de celles de tous les autres peuples. »

*Lisez *vivacité*, à moins que je n'aie voulu dire que l'attaque des François est rapide comme la parole (note Nouv. Édit. *Essai*, II, 33).

« Je supplée ici par la peinture du sauvage *mental** de l'Amérique, ce qui manque dans Justin, Hérodote, Strabon, Horace, etc., à l'histoire des Scythes. »

*Qu'est-ce que cela veut dire ? (note Nouv. Édit. *Essai*, I, 285).

« Je m'étonne que les François, imitateurs des anciens, n'aient point réduit les peuples conquis en servitude. C'est le seul moyen de retrouver ce qu'on appelle la liberté *civile**. »

*C'est *politique* qu'il falloit dire (note Nouv. Édit. *Essai*, II, 53).

1. Ces expressions sont de Sainte-Beuve, *Chat.*, I, p. 168.

« L'empereur *Germanique** semble obéir aux ordres de l'Assemblée Nationale, en même temps qu'il tient secrètement une conduite opposée. »

*Remarquons, en passant, qu'on ne doit point dire en bon françois, l'*empereur Germanique* ; c'étoit là du *style de réfugié* (note Nouv. Édit. *Essai*, II, 9).

« Ce chapitre n'est pas écrit pour tous les lecteurs ; plusieurs peuvent le passer sans *interrompre le fil** de cet ouvrage. »

*On n'*interrompt* point le fil d'un ouvrage, on le *rompt* (note Nouv. Édit. *Essai*, II, 156).

« Seroit-ce que le malheur *transforme** les hommes ? »

*Le verbe *transformer* ne s'emploie guère absolument ; mais si je m'étois mis à relever les hardiesses de langue dans l'*Essai*, je n'en aurois pas fini (note Nouv. Édit. *Essai*, II, 158).

« *On a bien pris garde de lui enseigner* [à Émile] ce que c'est que la justice, la propriété*. »

*Phrase inintelligible qui veut dire : *On ne lui a pas enseigné* (note Nouv. Édit. *Essai*, II, 261).

« Je laisse à penser au lecteur ce qu'il faut croire maintenant de l'histoire et de l'origine moderne des Grecs, *sans parler que** Diodore dans Eusèbe, Hérodote, Apollodore, Pausanias, confirment le récit de l'auteur phénicien par plusieurs passages. »

**Sans parler que* n'est pas françois (note Nouv. Édit. *Essai*, I, 33).

« Nous voyons seulement, par plusieurs ouvrages de Diderot, qu'il admettoit le pur athéisme, *sans en apporter que de mauvaises raisons**. »

**Sans en apporter que de mauvaises raisons*. Comme j'arrangeois la langue ! Quel barbare ! (note Nouv. Édit. *Essai*, II, 249).

Mais il y a plus : en dépit des affirmations formelles de Chateaubriand, qui n'a cessé de déclarer qu'il avait réimprimé l'*Essai* sans y changer un seul mot [1], le texte de 1826 n'est pas l'exacte reproduction de l'édition originale de 1797. C'est là un fait qui n'a jamais été signalé et qui rend nécessaire une confrontation entre l'*Essai* de

1. Il avertit déjà ses lecteurs, en tête de ses *Œuvres complètes*, qu'il a promis de réimprimer l'*Essai* et qu'il tient sa parole : « *Je n'y changerai pas un seul mot*, je l'augmenterai seulement d'une préface et de quelques notes » (t. XVI, p. VI. La phrase est soulignée par Chateaubriand). — Il y revient dans l'*Avertissement* qui, au tome Ier de la même édition, précède l'*Essai* : « J'ai promis de réimprimer l'*Essai* sans y changer un seul mot ; à cet égard j'ai poussé le scrupule si loin, que je n'ai voulu ni corriger les fautes de langue, ni faire disparaître les hellénismes, latinismes et anglicismes qui fourmillent dans l'*Essai*. On a demandé cet ouvrage, on l'aura avec tous ses défauts » (t. I, p. I).

Londres et sa réimpression de Paris. On y voit que, si Chateaubriand, malgré son évolution religieuse et politique, n'a rien modifié dans l'expression de ses idées, il n'en est pas de même pour la langue et le style qu'il a soumis, sans le dire, à tout un travail de revision et de correction.

Ne mentionnons que pour mémoire, dans l'édition originale de l'*Essai*, un *errata* qui ne comprend pas moins de soixante-treize erreurs à corriger, sans qu'elles paraissent toujours avoir été des fautes d'impression imputables au seul prote anglais. Tels sont des emplois de mots comme *dégradation* au lieu de *gradation* (I, 52), — des fautes de genre : les *différentes sièges* (I, 316), — des constructions irrégulières : il [le malheureux] se trouve sans cesse dans la dure nécessité de *se rappeller de* sa dignité d'homme (II, 162) [1].

Mais, de la première édition à celle qui prétend la reproduire textuellement, des substitutions de mots se produisent, que ne signalent aucune mention dans l'*errata* d'autrefois, aucune remarque dans les «notes» nouvelles [2]. De simples lapsus disparaissent : *christinianisme* (II, 351), *immortalité* (= immoralité, II, 325), *régîtres* (= registres, II, 381, note), *putrifiées* (= putréfiées, II, 414). D'autres corrections suppriment des barbarismes, ou de fortes impropriétés : le sombre Robespierre méditant des crimes dans la *cavernité* de son cœur (= cavernosité, II, 214) [3] ; les moyens *coërcifs* (= coercitifs, I, 213 ; cf. I, 193) ; si vous *invertissez* l'ordre de ces lettres (= intervertissez, I, 199) ; *en s'en courant* (corr. : *en s'en allant*, II, 211, note).

Une de ces corrections est particulièrement frappante : dans la célèbre *Nuit chez les Sauvages de l'Amérique* qui termine l'*Essai*, Chateaubriand avait d'abord écrit : « le jour *céruléen* et velouté de la lune flottoit silencieusement sur la cime des forêts » ; — le latinisme fait place à un néologisme scientifique : *céruséen* (II, 424) [4].

Des formes plus que douteuses devaient disparaître : Je n'aime point les grands, non que les petits *valent* mieux... (I, 224, note) ; ...quoique ce dernier ouvrage *vale* mieux... (II, 237-238) ; quelque soit le peuple qui *veule* se défaire de ses maîtres (I, 174) ; si j'avais eu l'intention de faire quelque application particulière... je n'*eûs* pas choisi

1. Pour plus de commodité, nos références continuent de se rapporter à l'édition des *Œuvres complètes* de 1826, moins difficile à trouver que cette première édition de 1797, dont un des rares exemplaires est à la Bibliothèque Nationale (cote : G 23332).

2. Nous ne donnons ici que quelques exemples : il ne saurait être question d'un relevé complet des variantes, que seule donnerait utilement une édition critique de l'*Essai sur les Révolutions*

3. Le mot avait été souligné dans un ouvrage anonyme : *Esprit, maximes et principes de Chateaubriand* (Paris, Delaunay, 1815, p. 315), critique sévère de l'*Essai*.

4. Cf. Georges Baumont, *Sur un adjectif de Chateaubriand : « Céruséen » ou « céruléen » ?* (*Revue Universitaire*, nov. 1924).

l'article de M. de Fontanes (I, 130, note 2) ; en m'arrêtant incessamment à chaque petite ville de la Grèce et de l'Allemagne, j'*aurois tombé* dans un cercle de répétitions (corr. : *je serois tombé*, I, 23) [1].

Enfin et surtout, des fautes de syntaxe, nombreuses d'abord, sont corrigées dans la réimpression, qui leur substitue, sans que l'auteur le dise, les tours corrects. — Le genre des noms était sujet à des erreurs, désormais oubliées : l'*ancienne* uniforme de l'infanterie françoise (I, 329, note) ; *une* espace (I, 321 ; cf. II, 347, note) ; *une petite* épisode à la manière d'Ossian (II, 380, note) ; l'arche *hardi* de l'immense voûte des cieux (I, 303) ; *un* pirouette (II, 238, note) ; des postes *établis* par Cyrus sur le principe de *ceux* des nations modernes (corr. : *établies... de celles...* I, 325). — Certains emplois de pronoms étaient explétifs: Sacontala sortant du bois et demandant à Cana, l'hermite, la permission de dire adieu à la liane Madhavi..., *elle* s'écrie (I, 342). — L'accord du verbe était sujet à des incertitudes : La plupart *se jette* dans les déclamations (I, 103) ; de ces deux causes combinées *résultent* ce mélange de richesses et de mauvaises mœurs... (I, 277) ; l'on peut juger des ravages que *durent* y commettre une armée de trois millions d'hommes indisciplinés (I, 304). — Que de libertés dans l'accord du participe passé ! Tantôt c'est l'invariabilité qui prédomine : l'épitaphe que les François ont *écrit* à la louange de Marat (I, 154) ; l'influence qu'ils auront *eu* (I, 115 ; cf. II, 277) ; cette avidité inquiète que j'ai souvent *porté* (II, 165) ; la moitié des maux qu'elle a *éprouvé* (I, 202 ; cf. I, 218-219 et II, 295) ; beaucoup de choses que j'ai *supprimé* (II, 283) ; l'injustice des reproches qu'on a *fait* (I, 222). Tantôt, c'est

1. L'orthographe est de même soumise à une revision qui révèle des fautes en série : *cahos* (I, p. 35, etc. ; II, p. 50, etc.) ; *badeau* (II, p. 71) ; *goblets* (II, p. 261) ; *des brizes* (I, p. 341) ; un *débri* (I, p. 291) ; les *frimats* (I, p. 285) ; *femèle* (I, p. 304) ; notre *planette* (I, p. 213) ; les *connections* (I, p. 171) ; les *dissentions* (I, pp. 179, 205, etc.) ; *discution* (II, p. 56) ; *aquilain* (II, p. 13) ; *boulversé* (II, p. 234, note) ; *mercantille* (I, p. 312) ; *prophane* (I, p. 88, note 1) ; jus *vermeille* (I, p. 125) ; *mourrir* (II, p. 41) ; il *discoure* (I, p. 220) ; nous *navigeons* (I, p. 19) ; *aux désavantages de...* (I, p. 257) ; *quelque* soit le jugement de la postérité (I, p. 221) ; *quelque* soit son origine (II, p. 69) ; *quelques* soient les brillants prétextes (I, p. 214) ; *quelques* soient leurs opinions (I, p. 95) ; *quelques* aient été tes erreurs (II, p. 157) ; *quoiqu'il* en soit (I, p. 277). — L'accentuation renonce à des fantaisies qu'une réimpression parisienne ne pouvait plus admettre : fréquence de l'accent aigu : *dégré* (II, pp. 108, 119, etc.) ; *rélique* (I, p. 136) ; *rénaissance* (II, p. 316) ; *répas* (I, p. 83) ; *squélette* (II, p. 239) ; *Rabélais* (II, p. 325) ; *sécret* (II, pp. 68, 69, 71, etc.) ; *sécrètement* (II, p. 82) ; *rélative* (II, p. 229) ; *extrémément* (II, p. 386, note) ; *véloute* (II, p. 424) ; *appésantir* (I, p. 108) ; *créver* (I, p. 301, note) ; *ménacer* (II, p. 257) ; *rédescendre* (II, p. 254) ; *se réfroidir* (I, p. 222) ; *sécourir* (II, p. 43). — L'accent circonflexe, surtout, foisonnait dans le premier texte de l'*Essai*, où il était l'inséparable ornement de l'imparfait du subjonctif : *pensâssent* (I, p. 70) ; *connûssent* (I, p. 196) ; se *montrâssent* (I, p. 207) ; que nous *oubliâssions* (II, p. 425) ; *eûssiez*-vous (II, p. 119-120). — Il agrémentait même les formes de l'indicatif : elle *eût* à soutenir des guerres mémorables I, p. 316) ; ils *dûrent* (I, p. 299) ; Les Grecs *fûrent-ils* plus heureux... (II, p. 68). — Les mots de l'usage courant n'échappaient guère à la contagion : la *vûe* (I, p. 69) ; le *problême* (I, (pp. 21, 25, etc.) ; le *systême* (I, p. 33, etc.) ; *l'idiôme* (I, p. 29) ; *pourvû que* (II, p. 159). — L'apostrophe était partout : *quelqu'île* (I, p. 19) ; *presqu'assuré* (I, p. 90) ; *presqu'inévitable* (I, p. 209, etc.) ; *presqu'*aussitôt (I, p. 39) ; *contr'eux* (I, p. 179) ; *entr'eux* (II, p. 335).

l'accord, au mépris des plus simples règles : Romulus et Numa avoient *brillés* (I, 259) ; une cause de destruction avoit *germée* dans son sein (II, 292) ; les réformations de Lycurgue qui ont *servies* de modèle (I, 85-86). — Indicatif et subjonctif sont parfois en concurrence : Je ne voulus lui faire ma grande question qu'après que quelques heures de conversation lui *eussent* redonné une assez grande quantité de mots et de pensées (corr. : *eurent*, II, 411, note). — La construction des compléments du verbe présentait de plus graves confusions, qui ont également disparu : L'impartialité de ce langage doit *me réconcilier ceux* qui, de la prévention contre l'auteur, auroient pu passer au dégoût de l'ouvrage (corr. : *me réconcilier avec ceux...*, I, 12) ; Inquiets et volages dans le bonheur... ne se rappellant ni *de* leurs crimes ni *de* leurs vertus... (I, 111) ; nous nous rappellons *des* vaines forfanteries et *des* paroles frivoles du temps du bonheur (corr. : *les... les*, II, 119). — Les adverbes seront parfois changés : François a donné les plus grandes marques de bravoure... un jour que, s'étant emporté *si* loin à la poursuite des ennemis, il revint seul au camp (corr. : *fort* loin, II, 18, note 2) ; la grande question du bonheur est *le plus près de la nature possible* (corr. : *le plus près possible de la nature*, II, 73). — Quelques retouches seront nécessaires dans l'emploi de la négation : l'Artiste ne pouvoit suivre qu'une ligne de ses études, *ni* le médecin qu'une branche de son art (corr. : *et* le médecin, I, 184) ; les magistrats veilloient à ce que des lumières inutiles *ne* corrompissent la jeunesse (corr. : *ne* corrompissent *pas*, I, 263). — Des prépositions feront place à d'autres : Aussi, toutes les religions d'esclaves sont-elles calculées *à* augmenter cette frayeur (corr. : *pour*, I, 191) ; c'est le même changement... qui... renouvellera *en* peu la face de l'Europe (corr. : *dans* peu, II, 284).

Ces exemples étaient nécessaires pour ramener à sa stricte valeur la réimpression devenue la vulgate de l'*Essai*, et pour montrer tout l'intérêt de l'étude directe du texte primitif. Ils nous aident surtout à mesurer, depuis son réel point de départ, le chemin qui menait aux chefs-d'œuvre.

Dès ce moment apparaît chez l'écrivain le goût des mots exotiques et de leurs sonorités mystérieuses : mots de l'Inde, que lui offrent les poèmes sanscrits tout récemment révélés à l'Europe :

SACONTALA

Ah ! qui tire ainsi les plis de ma robe ?

CANA

C'est ton fils adoptif, le petit chevreau dont tu as si souvent humecté la bouche

avec l'huile balsamique de l'*ingondi*, lorsque les pointes du *cusa* l'avoient déchirée. Lui que tu as tant de fois nourri dans ta main des graines du *synmaka*. Il ne veut pas quitter les pas de sa bienfaitrice (I, 342) [1]

ou mots évocateurs d'autres régions lointaines, qu'il emprunte à ses propres souvenirs : le *Manitou* du Canadien et la *Fétiche* du Nègre (II, 289) [2] ; quelque *carcajou* tigré se suspendant par sa longue queue à l'extrémité d'une branche abaissée (II, 239, note) ; je retournai à notre *ajouppa* (II, 426).

Le même sentiment des sonorités verbales explique l'attrait qu'il éprouve pour certains noms propres. Dans un tableau des mystères de Teutatès, après avoir évoqué le Gaulois aux larges *bracha*, la jeune fille dont la tête s'enveloppe du *kerchef*, le Druide sur le *Cromleach*, il fait entendre les Bardes qui, « touchant faiblement leurs harpes, chantent à demi-voix dans l'éloignement *Odin*, *Thor*, *Thuisco et Hela* » (I, 253-254).

Mais c'est surtout dans les images qu'il devait à la fois manifester sa puissance et faire prévoir les retouches d'un art plus averti. Visions directes ou métaphores, elles avaient une richesse et une surabondance de détails qui rendaient nécessaires une revision et un choix. Témoin quelques descriptions qui se transformeront en pages célèbres d'*Atala* ou du *Génie du Christianisme* : nous soulignons les passages qui seront supprimés ou remaniés :

Description de la cataracte de Niagara.

Elle est formée par la rivière Niagara, qui sort du lac Érié, et se jette dans l'Ontario. *A environ neuf milles de ce dernier lac se trouve la chute* ; sa hauteur perpendiculaire *peut être d'environ 200 pieds. Mais ce qui contribue à la rendre si violente, c'est que,* depuis le lac Érié *jusqu'à la Cataracte,* le fleuve *arrive toujours en déclinant* par une pente rapide, *dans un cours de près de 6 lieues ; en sorte qu'au moment même du saut,* c'est moins *une rivière* qu'*une mer impétueuse,* dont les *cens mille torrens* se pressent à la bouche béante d'un gouffre. La cataracte se divise en deux branches, et se courbe *en un fer-à-cheval d'environ un demi-*

Nous arrivâmes bientôt au bord de la cataracte, qui s'annonçoit par d'affreux mugissements. Elle est formée par la rivière Niagara, qui sort du lac Érié, et se jette dans le lac Ontario ; sa hauteur perpendiculaire est de cent quarante-quatre pieds. Depuis le lac Érié jusqu'au Saut, le fleuve accourt, par une pente rapide, et au moment de la chute, c'est moins un fleuve qu'une mer, dont les torrents se pressent à la bouche béante d'un gouffre. La cataracte se divise en deux branches, et se courbe en fer à cheval. Entre les deux chutes s'avance une île creusée en dessous, qui pend avec tous ses arbres sur le chaos des ondes.

1. Chateaubriand traduit ces fragments de l'anglais (cf. I, p. 28-29, note 3, et pp. 331-333, note 2).
2. On les retrouvera dans le *Génie*, XI, p. 272.

mille de circuit. Entre les deux chutes s'avance *un énorme rocher creusé en dessous,* qui pend avec tous ses *sapins,* sur le *cahos* des ondes. La masse du fleuve qui se précipite au midi, *se bombe et* s'arrondit *comme* un vaste cylindre *au moment qu'elle quitte le bord,* puis se déroule en nappe de neige, et brille au soleil de toutes les couleurs *du prisme* : celle qui tombe *au Nord,* descend dans une ombre effrayante *comme* une colonne d'eau du déluge. *Des arcs en ciel sans nombre* se courbent et se croîsent sur l'abyme, *dont les terribles mugissemens se font entendre à 60 milles à la ronde. L'onde, frappant le roc ébranlé,* rejaillit en tourbillons d'écume, qui *s'élevant* au-dessus des forêts, *ressemblent aux fumées épaisses* d'un vaste embrâsement. *Des rochers démesurés et gigantesques, taillés en forme de phantômes, décorent la scène sublime ; des noyers sauvages, d'un aubier rougeâtre et écailleux, croissent chétivement sur ces squelettes fossiles. On ne voit auprès aucun animal vivant, hors des aigles, qui en planant au-dessus de la Cataracte où ils viennent chercher leur proie, sont entraînés par le courant d'air et forcés de descendre en tournoyant au fond de l'abyme. Quelque Carcajou* [1] *tigré se suspendant par sa longue queue à l'extrémité d'une branche abaissée, essaie d'attrapper les débris des corps noyés des élans et des ours que le remole jette à bord ; et les serpens-à-sonnette font entendre de toutes parts leurs bruits sinistres* (*Essai,* éd. or., p. 529-530, note ; *Œuv. comp.* II, 238-239, note) [2].

La masse du fleuve qui se précipite au midi, s'arrondit en un vaste cylindre, puis se déroule en nappe de neige, et brille au soleil de toutes les couleurs. Celle qui tombe au levant descend dans une ombre effrayante : on diroit une colonne d'eau du déluge. Mille arcs-en-ciel se courbent et se croisent sur l'abîme. Frappant le roc ébranlé, l'eau rejaillit en tourbillons d'écume, qui s'élèvent au-dessus des forêts, comme les fumées d'un vaste embrasement. Des pins, des noyers sauvages, des rochers taillés en forme de fantômes, décorent la scène. Des aigles entraînés par le courant d'air, descendent en tournoyant au fond du gouffre ; et des carcajous se suspendent par leurs queues flexibles au bout d'une branche abaissée, pour saisir dans l'abîme, les cadavres brisés des élans et des ours (*Atala,* XVI, 129-130).

Il est un Dieu...

Il est un Dieu. Les herbes de la vallée et les cèdres *du Liban* le bénissent, l'insecte *bruit* ses louanges,

Il est un Dieu ; les herbes de la vallée et les cèdres de la montagne le bénissent, l'insecte bourdonne ses

1. Le mot est en italiques dans le texte de l'*Essai.*
2. « Voici, dira Chateaubriand, un assez long morceau de mes voyages en Amérique. On y retrouve la description de la cataracte de Niagara, description que j'ai transportée dans *Atala* » (note Nouv. Édit.).

et l'éléphant le salue au lever du *soleil* ; *les oiseaux le chantent* dans le feuillage, *le vent le murmure dans les forêts*, la foudre *tonne* sa puissance, et l'Océan déclare son immensité ; l'homme seul a dit : Il n'y a point de Dieu.

Il n'a donc jamais celui-là, dans ses infortunes, levé les yeux vers le ciel ? *Ses regards n'ont donc jamais errés dans ces régions étoilées, où les mondes furent semés comme des sables?*... (*Essai*, éd. or., p. 567-568 ; *Œuv. comp.*, II, 286-287) [1].

louanges, l'éléphant le salue au lever du jour, l'oiseau le chante dans le feuillage, la foudre fait éclater sa puissance, et l'Océan déclare son immensité. L'homme seul a dit : Il n'y a point de Dieu.

Il n'a donc jamais celui-là, dans ses infortunes, levé les yeux vers le ciel, ou, dans son bonheur, abaissé ses regards vers la terre ? La nature est-elle si loin de lui, qu'il ne l'ait pu contempler, ou la croit-il le simple résultat du hasard ?... (*Génie*, XI, 192).

Nuit chez les Sauvages de l'Amérique.

[Il faisoit clair de lune : échauffé de mes idées, je me levai et fus m'asseoir, à quelque distance, sur une racine qui traçoit au bord du ruisseau : c'étoit une de ces nuits Américaines que le pinceau des hommes ne rendra jamais, et dont je me suis rappellé cent fois le souvenir avec délices].

La lune étoit au plus haut point du ciel : on voyoit çà et là, dans de grands intervalles épurés, scintiller mille étoiles. Tantôt *la lune* reposoit sur *un grouppe de nuages*, qui *ressembloit* à la cime de hautes montagnes couronnées de neige ; *peu à peu ces nues s'allongeoient*, se dérouloient en zones diaphanes *et onduleuses* de satin blanc, ou *se transformoient* en légers flocons d'écume, *en innombrables troupeaux, errant dans les plaines bleues du firmament. Une autre fois, la voute aérienne paraissoit changée en une grève où l'on distinguoit les couches horizontales, les rides paralleles tracées comme par le flux et le reflux régulier de la mer : une bouffée de vent venoit encore déchirer le voile, et partout se formoient* dans les cieux *de grands* bancs d'une ouate éblouissante *de blancheur*, si doux à l'œil, qu'on croyoit ressentir leur mollesse et leur élasticité.

[Un soir je m'étois égaré dans une forêt, à quelque distance de la cataracte de Niagara ; bientôt je vis le jour s'éteindre autour de moi et je goûtai, dans toute sa solitude, le beau spectacle d'une nuit dans les déserts du Nouveau-Monde].

Une heure après le coucher du soleil, la lune se montra au-dessus des arbres, à l'horizon opposé. Une brise embaumée, que cette reine des nuits amenoit de l'orient avec elle, sembloit la précéder dans les forêts comme sa fraîche haleine. L'astre solitaire monta peu à peu dans le ciel ; tantôt il suivoit paisiblement sa course azurée, tantôt il reposoit sur des groupes de nues qui ressembloient à la cime de hautes montagnes couronnées de neige. Ces nues, ployant et déployant leurs voiles, se dérouloient en zones diaphanes de satin blanc, se dispersoient en légers flocons d'écume, ou formoient dans les cieux des bancs d'une ouate éblouissante, si doux à l'œil, qu'on croyoit ressentir leur mollesse et leur élasticité.

1. « J'ai repris ces images et ces descriptions pour le *Génie du Christianisme*, où on les retrouve plus pures et plus correctes » (note Nouv. Édit.).

La scène sur la terre n'étoit pas moins ravissante : le jour *céruléen* et vélouté de la lune, *flottoit silencieusement sur la cime des forêts*, et *descendant* dans les intervalles des arbres, poussoit des gerbes de lumières jusques dans l'épaisseur des plus profondes ténèbres. *L'étroit ruisseau* qui couloit à mes pieds, *s'enfonçant* tour à tour *sous des fourrés de chênes-saules et d'arbres-à-sucre, et reparoissant un peu plus loin dans des clairières tout brillant* des constellations de la nuit, *ressembloit à un ruban de moire et d'azur, semé de crachats de diamans, et coupé transversalement de bandes noires.* De l'autre côté de la rivière, dans une *vaste prairie naturelle,* la clarté de la lune dormoit sans mouvement sur les gazons [1] *où elle étoit étendue comme des toiles.* Des bouleaux dispersés çà et là *dans la savanne, tantôt, selon le caprice des brises, se confondoient avec le sol, en s'enveloppant de gazes pâles, tantôt se détachoient du fond de craie en se couvrant d'obscurité, et formant* comme des îles d'ombres flottantes sur *une* mer immobile de lumière. Auprès tout *étoit* silence et repos, *hors* la chûte de quelques feuilles, le passage *brusque* d'un vent subit, *les gémissemens rares et interrompus* de la hulotte ; *mais* au loin, par intervalles, on entendoit les *roulemens solemnels* de la cataracte de Niagara, qui, dans le calme de la nuit, se prolongeoient de désert en désert, et expiroient à travers les forêts solitaires.

La grandeur, l'étonnante mélancolie de ce tableau, ne sauroient s'exprimer dans les langues humaines ;

La scène sur la terre n'étoit pas moins ravissante : le jour bleuâtre et velouté de la lune descendoit dans les intervalles des arbres, et poussoit des gerbes de lumière jusque dans l'épaisseur des plus profondes ténèbres. La rivière qui couloit à mes pieds, tour à tour se perdoit dans le bois, tour à tour reparoissoit brillante des constellations de la nuit, qu'elle répétoit dans son sein. Dans une savane, de l'autre côté de la rivière, la clarté de la lune dormoit sans mouvement sur les gazons : des bouleaux agités par les brises, et dispersés çà et là, formoient des îles d'ombres flottantes sur cette mer immobile de lumière. Auprès, tout auroit été silence et repos, sans la chute de quelques feuilles, le passage d'un vent subit, le gémissement de la hulotte ; au loin par intervalles, on entendoit les sourds mugissements de la cataracte de Niagara, qui, dans le calme de la nuit, se prolongeoient de désert en désert, et expiroient à travers les forêts solitaires.

La grandeur, l'étonnante mélancolie de ce tableau ne sauroient s'exprimer dans les langues humaines : les plus belles nuits en Europe ne peuvent en donner une idée. En vain, dans nos champs cultivés, l'imagination cherche à s'étendre ; elle rencontre de toutes parts les habitations des hommes : mais dans ces régions sauvages, l'âme se plaît à s'enfoncer dans un océan de forêts, à planer sur le gouffre des cataractes, à méditer au bord des lacs et des fleuves, et, pour ainsi dire, à se trouver seule devant Dieu. (*Génie*, XI. 256-258) [2].

1. Réminiscence d'un vers de Shakespeare :

« How sweet the moonlight sleeps upon this bank ! »

(*Le marchand de Venise*, acte V, sc. 1, 54).

Cf. W. Wright Roberts, *Quelques sources anglaises de Chateaubriand* (*Rev. hist. litt.*, 1910 p. 105-106).

2. C'est là une des pages préférées de Chateaubriand, une de celles qu'il a le plus souvent revues et corrigées. Nous n'avons pas moins de *six* textes successifs de cette fameuse *Nuit*, reprise et remaniée dans les diverses éditions du *Génie*, jusqu'à la forme définitive, qui est celle de notre texte. Elle reparaîtra, encore plus fortement condensée, dans les *Mémoires d'Outre-*

les plus belles nuits en Europe ne peuvent en donner une idée. *Au milieu de nos champs cultivés, envain* l'imagination cherche à s'étendre, elle rencontre de toutes parts les habitations des hommes : mais dans ces *pays déserts*, l'âme se plaît à s'enfoncer, à *se perdre* dans un océan *d'éternelles* forêts ; *elle aime à errer, à la clarté des étoiles*, aux bords des lacs *immenses*, à planer sur le gouffre *mugissant* des *terribles* cataractes, *à tomber avec la masse des ondes*, et pour ainsi dire *à se mêler, à se fondre avec toute une nature sauvage et sublime* (*Essai*, éd. or., p. 676-678; *Œuv. comp.*, II, 422-425) [1].

Chateaubriand avait le droit de dire : « L'*Essai historique*... est la mine d'où j'ai tiré la plupart des matériaux employés dans mes autres écrits » [2]. Et il indiquait lui-même l'exceptionnel intérêt de ce livre, encore aujourd'hui trop mal connu : « J'ignore si mon nom parviendra à l'avenir ; je ne sais si la postérité entendra parler de mes ouvrages ; mais si l'*Essai* échappoit à l'oubli, tel qu'il est en lui-même, cet *Essai*, et tel qu'il est surtout avec les *Notes critiques*, ce seroit un des plus singuliers monuments de ma vie » [3].

Tombe (I, p. 383-384). — Sur ces divers remaniements, cf. Victor Giraud, *Histoire des variations d'une page de Chateaubriand*, dans *Chateaubriand, Études littéraires*, Paris, Hachette, 1904, pp. 181-198, et, pour le commentaire de ces variantes, G. Lanson, l'*Art de la prose*, Paris, Lib. des Annales, 1909, pp. 215-219.

1. Chateaubriand invitait lui-même ses lecteurs à ce rapprochement : « On peut, en comparant les deux descriptions, disait-il, voir ce que le goût m'a fait changer ou retrancher dans mon second travail » (note Nouv. Édit.).

2. *Essai*, I, p. 331, note Nouv. Édit. ; cf. II, p. 58, id.

3. *Essai*, I, p. 360, note Nouv. Édit. — D'autres rapprochements, indiqués ou non par Chateaubriand, sont à établir entre l'*Essai* et les œuvres qui ont suivi. En voici où la comparaison des textes est particulièrement intéressante. Dans *Atala* : *le chant sur le fleuve* (XVI, pp. 63-65 ; cf. *Essai*, II, p. 234-235, note) ; *la nature et l'industrie humaine* (XVI, p. 85-86 ; cf. *Essai*, I, p. 302-303) ; *apostrophe aux Sauvages* (XVI, p. 136 ; cf. *Essai*, II, pp. 426-428). — Dans *René* : *la statue de Charles II* (XVI, p. 149-150 ; cf. *Essai*, II, p. 191-192, note) ; *bonheur de l'homme primitif* (XVI, p. 154 ; cf. *Essai*, I, p. 285-286) ; *solitude du malheureux* (XVI, p. 158 ; cf. *Essai*, II, p. 166-167). — Dans le *Génie du Christianisme* : *des plantes et de leurs migrations* (XI, pp. 247-251 ; cf. *Essai*, II, p. 169-170) ; *Jésus-Christ* (XIII, pp. 230-231 et 236 ; cf. *Essai*, II, p. 300) ; *éloge des Curés* (XIII, p. 250-251 ; cf. *Essai*, II, p. 367-368). — Dans *Les Martyrs* : *Velléda* (XVIII, pp. 70 et suiv. ; cf. *Essai*, I, p. 253-254). — On trouvera des souvenirs de l'*Essai* jusque dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* : *traversée de l'Atlantique et épisode de Francis Tulloch* (I, p. 333-334) ; cf. *Essai*, II, pp. 377-379 et note) ; *l'île Graciosa* (I, p. 336 ; cf. *Essai*, II, pp. 380-383) ; *chez les moines* (I, pp. 336-340 ; cf. *Essai*, II, pp. 383-388) ; *navigation sur l'Hudson* (I, p. 367-368 ; cf. *Essai*, II, pp. 233-235, note) ; *ivresse de la liberté* (I, p. 370 ; cf. *Essai*, II, p. 446-447) ; *vers Niagara* (I, p. 383 ; cf. *Essai*, II, pp. 419-423) ; *départ de la troupe indienne* (I, p. 384 ; cf. *Essai*, II, p. 426-427) ; *au bord de la chute* (I, p. 388-389 ; cf. *Essai*, II, p. 237-238, note), etc.

CHAPITRE II

ATALA (1801)[1]

Le succès d'*Atala*, parue le 12 germinal an IX-2 avril 1801, fut immédiat et prodigieux. Chateaubriand, du jour au lendemain, connut la gloire sous toutes ses formes[2]. Encensé par le parti religieux, suspect aux disciples de Voltaire et des Encyclopédistes, il fut admiré avec enthousiasme et attaqué avec violence. « C'est de la publication d'*Atala*, dira-t-il plus tard, que date le bruit que j'ai fait dans ce monde »[3].

La langue et le style d'*Atala* ne pouvaient manquer d'être au premier plan dans cette polémique.

Fontanes, toujours fidèle à celui dont il avait pressenti le génie et encouragé les débuts, publie, dans *Le Mercure de France* du 16 germinal an IX-6 avril 1801, un article où il annonce l'avènement d'un écrivain[4] :

« On se plaint quelquefois, dit-il, de l'uniformité répandue sur le plus grand nombre des productions modernes. Ce reproche ne sera point fait à l'ouvrage qu'on annonce : tout en est neuf, le site, les personnages et les couleurs ». Si l'audace de sa manière peut quelquefois surprendre, il faut se rappeler qu'il décrit « des mœurs, une nature et des nations tout à fait inconnues », que « ses peintures et son style doivent avoir quelque chose d'extraordinaire, comme les montagnes, les forêts et les torrens près de qui ses personnages sont placés ». La nouveauté, voilà l'essentiel d'*Atala*. « Tous les lecteurs,

1. *Atala ou les Amours de deux Sauvages dans le désert*, par François-Auguste Chateaubriand, Paris, Migneret, an IX-1801, xxiv-210 pages in-12. — Cette première édition d'*Atala*, devenue très rare, a été réimprimée de nos jours par MM. Victor Giraud et Joseph Girardin, Paris, Fontemoing, 1906. — Le texte des *Œuvres complètes* de 1826 (t. XVI, pp. 1-136) est très différent, comme nous le verrons, de ce texte primitif.

2. Chateaubriand en a donné de bien vivants témoignages dans les *Mém.*, II, pp. 217-250.

3. *Mém.*, II, p. 246.

4. Chateaubriand a reproduit cet article dans les différentes éditions du *Génie du Christianisme* (à partir de la quatrième), puis au tome XVI de ses *Œuvres complètes* de 1826, pp. 271-276. — Il a fait de même pour ceux que nous allons citer, mais en supprimant ce qui lui déplaît et en se bornant à des « extraits ». — D'où la nécessité absolue de se reporter au texte même des articles et aux brochures originales.

si je ne me trompe, trouveront, dans ce roman, l'empreinte du talent le plus original. Il est possible de reprocher quelquefois trop d'éclat et de luxe à cette imagination si brillante et si féconde : mais ce défaut, dans un jeune écrivain, est si excusable, et peut si facilement se corriger ! Heureux celui qui, dans tous les genres, n'a besoin que d'être plus économe de ses richesses ! Au reste, quelles que soient les observations des juges les plus sévères, la profondeur et le charme des sentiments, la naïveté des mœurs, la magnificence et la nouveauté des images... défendront assez contre la critique cette production d'un genre tout nouveau ».

Dussault, dans le *Journal des Débats* du 27 germinal an IX-17 avril 1801, ne ménage pas non plus ses éloges à l'auteur d'*Atala*. On peut lui reprocher « des couleurs un peu trop chargées » ; mais « on est bien dédommagé de quelques fautes par des beautés sans nombre, par un style qui anime et vivifie tout, et dont la rudesse même est une grâce de plus dans un sujet de ce genre ». On y voit surtout, « en face de la décadence de la poésie, les ressources de la prose ».

Et à la même date, le *Publiciste* est nettement favorable au livre attendu et annoncé avec tant d'éclat. Si « l'imagination de l'auteur lui fait adopter quelquefois des expressions figurées qui ne présentent rien d'assez sensible, et quelquefois aussi des images dont les parties ne sont pas bien d'accord », son talent « est trop riche de ses propres ressources pour qu'il soit pénible de lui indiquer quelques erreurs »[1].

Mais le ton change dans *La Décade philosophique* du 10 floréal an IX-30 avril 1801. Ginguené, peu disposé à suivre l'opinion de « quelques sociétés » et de « plusieurs journaux », déclare ignorer « les motifs secrets d'un enthousiasme qui lui paraît indépendant du mérite de ce petit ouvrage ». Il reconnaît que l'auteur est habile à décrire les sites et les mœurs ; mais « la richesse et la vivacité de ses couleurs » ne peuvent toujours compenser les défauts de son style. On ne rencontre que trop souvent des « traits dont il aurait pu faire le sacrifice » s'il avait autant de goût que d'imagination [2].

La grande attaque devait venir de l'abbé Morellet. L'ancien collaborateur de l'*Encyclopédie*, que sa vie et ses idées avaient toujours rapproché des philosophes, se défiait du nouveau roman et de ses admirateurs fanatiques. Comme on le vantait, à son avis, beaucoup trop, il entreprit « pour l'instruction des romanciers à venir, d'en relever les fautes ». Tel fut l'objet des fameuses *Observations Critiques sur le roman intitulé Atala*, par A. Morellet, publiées en l'an IX-1801

1. *Œuv. comp.*, XVI, pp. 282-290 et 291-294.
2. Article signé Y. — Reproduit en partie seulement au tome XVI des *Œuvres complètes*, pp. 277-282.

et qui parurent sous la forme d'une petite brochure de 72 pages[1].

L'abbé Morellet, qui se défend de tout parti pris, ne peut méconnaître dans *Atala* « une imagination brillante et féconde », mais il y trouve « parmi plusieurs beautés, beaucoup de défauts ». C'est « l'affectation, l'enflure, l'impropriété, l'obscurité des termes et des expressions..., enfin et en général, tout ce qui blesse le goût et la raison »... Il souscrit volontiers aux éloges de Fontanes, mais il n'en croit que plus nécessaire de « relever les défauts » d'un ouvrage que l'on présente « comme un modèle à l'admiration de nos jeunes écrivains ». S'ils peuvent s'abandonner impunément aux excès du style figuré, « que deviendront le goût et la langue, et la littérature française ? »

Il y eut des ripostes. La Harpe, paraît-il, y songea[2]. Le *Journal des Débats* du 5 prairial an IX-25 mai 1801 brandit à son tour deux vers de Boileau contre les adversaires d'*Atala* :

> L'Académie en corps a beau le censurer,
> Le public révolté s'obstine à l'admirer.

L'après-dîner de Mousseaux ou la Défense d'Atala fut la réponse directe aux *Observations critiques* de l'abbé Morellet[3]. « Il semble qu'en France, disait l'auteur anonyme, on pardonne plus volontiers une mauvaise action qu'une locution hasardée ». L'abbé Morellet, si sévère pour autrui, fait lui-même des fautes : et on le lui prouve. « Quel écrivain, à commencer par Homère, sortirait intact de l'examen, si l'on s'avisait de le dépecer pour anatomiser pointilleusement jusqu'à la moindre de ses syllabes ? » La seule raison ne peut être un juge équitable : « Malheur au cœur glacé qui commande à ses larmes, et mesure mathématiquement le jeu de l'imagination et du sentiment ! Malheur à celui qui veut interdire au génie la hardiesse et les figures, et enchaîner à jamais notre langue dans la servitude,

1. A Paris, chez Denné jeune, libraire, rue Vivienne, et chez les Marchands de Nouveautés, an IX-1801. — En épigraphe, cette phrase de Pétrone, *Nuper ventosa isthaec et enormis loquacitas animos juvenum ad magna surgentes veluti pestilenti quodam sidere, adflavit.* — Chateaubriand en a reproduit le texte, mais avec de larges coupures (*Génie*, 1804, IX, pp. 30-64, et *Œuv. comp.*, XVI, pp. 295-326). — Cette brochure, devenue aussi rare que l'édition originale d'*Atala*, a été réimprimée *in extenso* dans l'édition qu'Anatole France a donnée d'*Atala-René, le Dernier Abencerage* (Paris, Alph. Lemerre, 1879, pp. 235-272).

2. Chateaubriand en informera ses lecteurs : « Je connaissois à peine M. de la Harpe dans ce temps-là ; mais ayant entendu parler de son dessein, je le fis prier, par ses amis, de ne point répondre à la critique de M. l'abbé Morellet. Toute glorieuse qu'eût été pour moi une défense d'*Atala*, par M. de la Harpe, je crus avec raison que j'étois trop peu de chose pour exciter une controverse entre deux écrivains célèbres » (*Défense du Génie*, p. 50 et note 1).

3. *L'après-dîner de Mousseaux ou la Défense d'Atala*, dédiée à la plus belle des quêteuses de la paroisse Saint-Roch. Par un voyageur. Paris, Cramer et Martinet, s. d. (an IX-1801), in-12, de 35 pages. — Reproduite fragmentairement au tome XVI des *Œuv. comp.*, pp. 326-334. — Au moment où parut la *Résurrection d'Atala et son Voyage à Paris* (an X-1802, 2 vol. attribués à Raimond), *Le Mercure de France* du 17 fruct. an X-4 sept. 1802 remarquait : « Encore deux volumes sur *Atala* ! En vérité, elle a déjà donné lieu à plus de *critiques* et de *défenses* que la philosophie de Kant n'a de commentaires » (Cf. *Mém.*, II, p. 248).

en l'empêchant de prendre l'essor que tant d'autres ont su prendre ! »

Toutes ces discussions affectèrent vivement l'auteur d'*Atala*, qui s'en plaignit à plusieurs reprises et n'en perdit jamais le souvenir. « Vous n'ignorez peut-être pas, écrivait-il à ses amis, les obstacles que j'ai rencontrés, l'horrible article de l'abbé Morellet, etc. » [1]. Il n'en a pas moins tenu compte de ces sévères observations, et c'est une étude des plus curieuses que de voir Chateaubriand se corriger d'une édition à l'autre, sous l'influence de la critique contemporaine [2].

L'abbé Morellet, par exemple, avait noté dans *Atala* une faute de langue :

Chactas, se trouvant seul avec Atala, éprouve ce premier embarras, connu de tous ceux qui ont aimé. « Étrange contradiction du cœur de l'homme, s'écrie-t-il. Moi qui avois tant desiré de dire les choses du mystère à celle que j'aimois déjà comme le soleil ; maintenant interdit et confus, je crois que j'eusse *préféré* d'être jeté aux crocodiles de la fontaine *que* de me trouver seul avec Atala ». Je n'ai pas besoin d'observer que la phrase n'est pas française, faute de l'imprimeur sans doute. (*Obs.*, p. 14-15).

Chateaubriand a remplacé *préféré... que* par *préféré... à* [3].

D'autres « observations » restaient sans effet :

Atala est plus belle que le premier songe de l'époux. Il est fâcheux qu'on soit toujours obligé de demander une explication. Que veut dire cela ? Est-ce qu'Atala est plus belle que l'objet que le nouvel époux embrasse dans son premier songe ? Mais si le premier songe de l'époux n'est pas une infidélité, c'est l'image de son épouse qu'il embrasse, et cette image n'est pas plus belle que l'épouse elle-même... (*Obs.*, p. 15-16.)

Chactas peint Atala prête à céder à ses transports. *Il a bu la magie de l'amour sur ses lèvres* (si l'on peut boire la magie) (*Obs.*, p. 18) [4].

1. Lettre à Mme de Staël [23 juillet 1801], *Corr. Génér.*, I, p. 54. (Cf. *Mém.*, II, pp. 81 et 248-249).

2. De 1801 à 1805, il n'y eut pas moins de douze éditions d'*Atala*, presque toutes également intéressantes à consulter pour suivre le détail des variantes. — La troisième (an IX-1801) est déjà « revue et corrigée ». — De nouvelles et importantes corrections auront lieu quand *Atala* sera incorporée au *Génie du Christianisme* (an X-1802). — Réimprimée dans les éditions successives du *Génie*, elle y subit encore des retouches (de 1803 à 1804). — *Atala* et *René* sont enfin détachés du *Génie* et réunis en un volume qui constitue l'édition définitive : *Atala-René*, par Fr. Aug. de Chateaubriand, à Paris, chez Le Normant, MDCCCV, in-12. — Les *Œuvres complètes* de 1826 ne feront que reproduire ce texte. — H. Chatelain a étudié, dans un article de la *Revue d'histoire littéraire* de 1902, les *Critiques d'*Atala *et les Corrections de Chateaubriand*. — Voir enfin notre propre article dans le *Bulletin de la Société Chateaubriand*, n° 4 (1934), pp. 11-24 : *Les premières éditions d'Atala*.

3. Cette correction ne sera faite toutefois que dans la seconde édition du *Génie*, en 1803. — La faute avait été signalée de nouveau par Ginguené (*Coup d'œil rapide sur le Génie du Christianisme*, Paris, an X-1802, p. 86).

4. « *Boire la magie* » ! s'écrie à son tour J.-M. Clément de Dijon, *Tab. ann. de la litt.*, 1801, II, p. 45.

Je demande aussi ce que c'est que *le grand secret de mélancolie* que la lune raconte aux chênes. Un homme de sens, en lisant cette phrase recherchée et contournée, en reçoit-il quelques idées nettes ? Delille, Saint-Lambert, Le Mierre, Malfilâtre ont fait de la nuit des descriptions pleines de charmes, qui nous font éprouver cette douce mélancolie qu'inspire et nourrit l'aspect de l'astre de la nuit poursuivant son cours paisible sur un ciel pur ; mais aucun n'a dit que cette mélancolie étoit un secret ; et si la lune la raconte, comment est-ce un secret, et comment le raconte-t-elle aux vieux chênes et aux antiques rivages des mers, plutôt qu'aux vallées profondes, aux montagnes et aux fleuves ? (*Obs.*, p. 43-44).

Chateaubriand, peu soucieux de ces critiques, ne changea rien à son texte.

Mais pouvait-il faire le même cas d'observations plus fondées et touchant des détails vraiment bizarres, comme dans le célèbre portrait du Père Aubry ? Il avait d'abord écrit, en faisant évoquer par Chactas la figure du vertueux missionnaire : « Quand il nous parloit debout et immobile, ses yeux modestement baissés, *son nez aquilin, sa longue barbe avoient quelque chose de sublime dans leur quiétude, et comme d'aspirant à la tombe par leur direction naturelle vers la terre* » (*Atala*, éd. or., p. 101). « Qu'est-ce que la quiétude d'un nez et la quiétude d'une barbe ? demande l'abbé Morellet ; qu'est-ce que le sublime de cette quiétude ? Quel mérite est-ce à un nez et à une barbe d'aspirer à la tombe ? Mais je me reproche ces observations, car la critique la plus sévère qu'on puisse faire d'un tel passage, c'est de le rapporter ». (*Obs.*, p. 21) [1]. — Chateaubriand ne tarda pas à corriger ce qui prêtait à de trop faciles railleries : « Quand il nous parloit debout et immobile, *sa longue barbe, ses yeux modestement baissés, le son affectueux de sa voix, tout en lui avoit quelque chose de calme et de sublime* ». (*Génie*, 1re éd., III, p. 240).

Dans quelle mesure l'auteur d'*Atala* se soumit-il à toutes ces critiques ? comment réussit-il à sauvegarder son originalité ? Il est hors de doute qu'il n'a pas songé à s'affranchir des règles et à se poser en indépendant.

Dès la troisième édition d'*Atala* (1801), il le déclare sans équivoque : « J'ai profité de toutes les critiques pour rendre ce petit ouvrage plus digne des succès qu'il a obtenus ».

Plus tard, lorsqu'en 1805 il réunit *Atala* et *René* dans leur édition définitive, il y joint cette profession de foi, plus explicite encore :

1. Aucun trait du roman n'avait plus excité la malignité des critiques, et ne devait plus contribuer à maintenir la mémoire du premier texte d'*Atala*. — Sainte-Beuve, qui cite toujours ce premier texte comme « plus caractéristique », s'égaie encore au souvenir des plaisanteries qui accueillirent le nez du Père Aubry (*Chat.*, I, p. 239). — « Malheur aux nez aquilins ! ils aspirent à la tombe, disait Hoffman ; mais vivent les nez retroussés, ils aspirent au ciel » (*Œuv.*, IX, p. 198).

« Quelques années ont été plus que suffisantes pour me faire connoître les endroits faibles ou vicieux de cet épisode. Docile sur ce point à la critique jusqu'à me faire reprocher mon trop de facilité, j'ai prouvé à ceux qui m'attaquoient que je ne suis jamais volontairement dans l'erreur, et que dans tous les temps et sur tous les sujets je suis prêt à céder à des lumières supérieures aux miennes » [1].

Il déclarait avec non moins de netteté :

Atala a été réimprimée onze fois : cinq fois séparément et six fois dans le *Génie du Christianisme* ; si l'on confrontoit ces onze éditions, à peine en trouveroit-on deux tout à fait semblables. La douzième, que je publie aujourd'hui, a été revue avec le plus grand soin. J'ai consulté des *amis prompts à me censurer* ; j'ai pesé chaque phrase, examiné chaque mot. Le style, dégagé des épithètes qui l'embarrassoient, marche peut-être avec plus de naturel et de simplicité. J'ai mis plus d'ordre et de suite dans quelques idées ; j'ai fait disparoître jusqu'aux moindres incorrections de langage... J'ai passé quatre ans à revoir cet épisode, mais aussi il est tel qu'il doit rester. C'est la seule *Atala* que je reconnoîtrai à l'avenir [2].

Mais, s'il corrige très scrupuleusement « les endroits foibles ou vicieux » de son épisode, s'il se fait aider dans cette tâche par des « amis prompts à le censurer » tels que Fontanes et La Harpe [3], d'autres, en revanche, l'engagent à rester lui-même et à ne pas laisser

1. *Préface*, p. 9-10.

2. Préface, pp. 10-12. — On voit tout l'intérêt que présente, pour l'étude de la langue et du style d'*Atala*, le rapprochement de ces douze éditions successives et les variantes du texte primitif par rapport aux textes corrigés. Le dépouillement des brochures et des journaux du temps permet très souvent de saisir l'origine de ces corrections. C'est de cette édition critique, entreprise par nous depuis longtemps et destinée à paraître bientôt, que nous avons extrait l'essentiel du présent chapitre.

3. « M. de La Harpe me disoit au sujet d'*Atala* : « Si vous voulez vous enfermer avec moi seulement quelques heures, ce temps nous suffira pour effacer les taches qui font crier si haut vos censeurs » (*Préf.*, p. 11). — Quant à Fontanes, son rôle fut des plus importants : « Si quelque chose au monde devait être antipathique à M. de Fontanes, dira Chateaubriand, c'était ma manière d'écrire... Toutefois, mon ami, au lieu de se révolter contre ma barbarie, se passionna pour elle. Je voyais bien de l'ébahissement sur son visage quand je lui lisais des fragments d'*Atala* ; il ne pouvait ramener ces productions aux règles communes de la critique, mais il sentait qu'il entrait dans un monde nouveau ; il voyait une nature nouvelle ; il comprenait une langue qu'il ne parlait pas. Je reçus de lui d'excellents conseils ; je lui dois ce qu'il y a de correct dans mon style » (*Mém.*, II, p. 166-167). C'est à cause de lui et de ses critiques que Chateaubriand a dû refaire en entier le sermon du Père Aubry. « Avant de risquer l'ouvrage au grand jour, je le montrai à M. de Fontanes : il en avait déjà lu des fragments en manuscrit à Londres. Quand il fut arrivé au discours du Père Aubry, au bord du lit de mort d'Atala, il me dit brusquement d'une voix rude : « Ce n'est pas cela ; c'est mauvais ; refaites cela ! » Je me retirai désolé : je ne me sentais pas capable de mieux faire. Je voulais jeter le tout au feu ; je passai depuis huit heures jusqu'à onze heures du soir dans mon entre-sol, assis devant ma table, le front appuyé sur le dos de mes mains étendues et ouvertes sur mon papier. J'en voulais à Fontanes ; je m'en voulais ; je n'essayais même pas d'écrire, tant je désespérais de moi. Vers minuit, la voix de mes tourterelles m'arriva, adoucie par l'éloignement et rendue plus plaintive par la prison où je les tenais renfermées : l'inspiration me revint ; je traçai de suite le discours du missionnaire, sans une seule interligne, sans en rayer un mot, tel qu'il est resté et tel qu'il existe aujourd'hui. Le cœur palpitant, je le portai le matin à Fontanes, qui s'écria : « C'est cela ! c'est cela ! je vous l'avais bien dit, que vous feriez mieux ! » (*Mém.*, II, p. 215-216).

entamer sa véritable originalité. Il eut, pour s'y décider, l'insistance éclairée de Joubert. Dans une lettre à Mme de Beaumont, datée du 1er août 1801, ce penseur si avisé fait dire à Chateaubriand de ne pas trop céder aux conseils soi-disant classiques et de ne pas trop *se corriger* :

Recommandez à l'auteur d'être plus original que jamais, et de se montrer constamment ce que Dieu l'a fait. Les étrangers, qui composent les trois-quarts et demi de l'Europe, ne trouveront que frappant ce que les habitudes de notre langue nous portent machinalement à croire bizarre dans le premier moment. *L'essentiel est d'être naturel pour soi : on le paraît bientôt aux autres.* Que chacun garde donc avec soin les singularités qui lui sont propres, s'il en a de telles... L'accent personnel plaît toujours. Il n'y a que l'accent d'imitation qui déplaise, quand il n'est pas celui de tout le monde [1].

Est-ce à la suite de tels encouragements que Chateaubriand modifia sa docilité à la critique ? Toujours est-il qu'il s'arrêta bientôt dans la voie des concessions trop faciles :

Depuis quelque temps, il a paru de nouvelles critiques d'*Atala*. Je n'ai pu en profiter dans cette quatrième édition. Les avis qu'on m'a fait l'honneur de m'adresser exigeoient trop de changemens, et le Public semble maintenant accoutumé à ce petit ouvrage, avec tous ses défauts. Cette quatrième édition est donc parfaitement semblable à la troisième. J'ai seulement rétabli dans quelques endroits le texte des deux premières [2].

Son vocabulaire reste encore très mêlé. On y trouve, comme dans l'*Essai*, les mots nobles les plus conformes au bel usage et à ce que ses adversaires appellent l'« emphase » de son style : Ouvre-moi ton cœur, o ma *beauté* ! (XVI, 69 ; cf. 118 et 120) ; les *épouses* et les *matrones* (XVI, 43 et 49) ; l'*hymen* et la *pompe* nuptiale (XVI, 71) ; la *couche* funèbre (XVI, 100) ; le *rameau* fleuri qui parfume la nuit des *baumes* du ciel (XVI, 119) ; le front de dix-huit *printemps* (XVI, 121) [3]. En même temps qu'il use de ces élégances flétries, il ose faire dire à la mère d'*Atala*, comme dans la salutation angélique : « Mon *ventre* a conçu » ; (XVI, 70) ; il parle des *mouches* sur le cadavre d'un enfant (XVI, 132) : il évoque même les *vers* du cercueil (XVI, 107) [4].

Mais déjà son instinct d'artiste transformait jusqu'aux procédés

1. Cité par Sainte-Beuve, *Chat.*, I, p. 257, note 1. — Cf. *Mém.*, II, p. 259-260, et Villemain, *M. de Chateaubriand*, Paris, 1858, p. 87.

2. Avis préliminaire de la quatrième édition (1801).

3. On trouve encore, dans *René*, le *toit* paternel (XVI, 142, 146), la *poudre* où les palais sont ensevelis (148), les *glaces du trépas* (181), etc.

4. Les contemporains lui reprochaient des détails trop réalistes, qu'il avait fait disparaître : le *ver* qui cherche en rampant un passage vers sa proie (éd. or., p. 183) ; la *langue* d'Atala qui vient, avec un respect profond, chercher le Dieu que lui présente la main du prêtre (p. 167) : « Cette langue qui cherche, et qui cherche un Dieu, disait Ginguené, n'est pas soutenable ». Le premier passage avait été supprimé, le second corrigé.

traditionnels. Il rajeunissait l'emploi de la périphrase. L'abbé Morellet pouvait lui reprocher d'en abuser, quand Chactas appelait le Père Aubry tour à tour l'*Ancien des hommes*, l'*Homme des anciens jours*, le vieux *Génie de la montagne*, l'*Hermite des rochers*, l'*Homme du rocher*, le *Chef de la Prière*, ou quand Atala devenait successivement la *Fille de l'exil*, la *Fille du désert* ou la *Fille du pays des Palmiers* (*Obs.*, 60-61). En réalité, la périphrase cesse d'être une simple figure de style et prend une valeur nouvelle. Tantôt elle traduit en « style sauvage » un détail de couleur locale, qu'une note explique au lecteur : la *lune des fleurs* (« mois de mai », XVI, 27) [1] ou la *lune de feu* (« mois de juillet », 66)) ; l'*étoile immobile* (« le Nord », 57) ; le *pays des âmes* (« les enfers », 28 et 126). Tantôt elle voile et laisse deviner, au moyen du contexte, les coutumes barbares, comme la *Vierge des dernières amours* (33) [2]. Tantôt elle efface les contours de la réalité ou enveloppe de rêve les mots, pour dire, comme Chactas à sa bien-aimée, les *choses du mystère* (35).

La flore et la faune d'*Atala* avaient été pour le public une surprise et un émerveillement. « Nos poètes, disait déjà Bernardin de Saint-Pierre, ont assez reposé leurs amans sur le bord des ruisseaux, dans les prairies et sous le feuillage des hêtres. J'en ai voulu asseoir sur le rivage de la mer, au pied des rochers, à l'ombre des cocotiers, des bananiers et des citronniers en fleurs » (*Paul et Virginie*, éd. or., Avant-Propos). Plus curieux encore de vérité exotique, Chateaubriand emprunte aux voyageurs et aux naturalistes français ou américains les noms exacts des plantes du pays [3]. Dans la description du Meschacebé qui ouvre le prologue d'*Atala*, il montre des îles flottantes de *pistia* et de nénuphar (XVI, 21) ; sur les rives du fleuve abondent les vignes sauvages, les *bignonias*, les coloquintes (22) ; le *tulipier* y fleurit à côté de l'*alcée* (ib.) ; le *magnolia* y déploie ses larges roses blanches (ib.) [4] ; Atala paraît à Chactas sous les *liquidambars* de la fontaine (35) [5] ; elle panse

1. La *lune des fleurs* est encore dans *René*, à côté de périphrases comme *l'astre de la nuit* (XVI, p. 184), le *champ de la mort* (p. 148), ces *hommes divins qui chantent les dieux sur la lyre* (p. 150), etc.

2. « La *Vierge des dernières amours* que l'on envoie au prisonnier de guerre (destiné à la mort) afin d'enchanter sa tombe, est un trait qui peint les mœurs sauvages » (E. Toulongeon, *Bib. franç.*, flor. an IX-mai 1801).

3. Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle France, avec le Journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique Septentrionale*, Paris, Giffart, 1744, 3 vol. in-4°. — William Bartram, *Travels through North and South Carolina, Georgia, East and West Florida, the Cherokee Country...* Philadelphie, 1791. — L'importance de ces deux « sources » d'*Atala* a été surtout mise en valeur par J. Bédier, *Études critiques*, Paris, Librairie Armand Colin, 1903, pp. 125-291 : *Chateaubriand en Amérique : Vérité et fiction.*

4. Dans le prologue de *René*, les trois amis s'abriteront sous un *sassafras* (XVI, p. 141).

5. « Heureuse la langue où l'on peut ennoblir une phrase par l'expression harmonieuse de *liquidambar*, plante exclusivement reléguée dans les traités de botanique ! » (*Atala ou les habitans du désert, parodie d'Atala, ornée de figures de rhétorique*, Au Grand Village, an IX-1801, p. 26, note).

sa blessure avec une feuille de *papaya* (57) ; il lui fait des colliers avec des graines rouges d'*azalea* (58) ; le noyer noir, l'érable, le *sumac* leur fournissent du vin (60) ; et, dans l'épilogue, c'est sur un érable, festonné de guirlandes d'*apios*, que la mère indienne place le corps de son fils (127) [1]. L'art de Chateaubriand sait enchâsser les plus rares de ces mots dans des phrases qui en suggèrent le sens : « Nous avancions avec peine sous une voûte de *smilax*, parmi des ceps de vigne, des indigos, des faséoles, des lianes rampantes » (67) [2].

Des animaux de toute espèce peuplaient ces régions ignorées. La critique s'était vivement amusée des « ours enivrés de raisins qui chancellent sur les branches des ormeaux » [3]. On ne devait contester que plus tard les « hérons bleus » et les « flammants roses » qui voyagent de compagnie avec « les serpents verts » et les « jeunes crocodiles » [4]. Mais c'était encore dans Bartram et dans Charlevoix que l'auteur d'*Atala* se documentait surtout : il y trouvait, près des « colibris qui étincellent sur le jasmin des Florides », les *oiseaux-moqueurs* (XVI, 23, 80), les *serpents oiseleurs* (23) et les *carcajous* (67). La chanson de la « fille de l'exil » évoquait, après Bartram, le *geai bleu* du Meschacebé et la *nonpareille* des Florides (53). Et Charlevoix permettait à Chateaubriand de décrire, dans les cérémonies qui précèdent la chasse, les sacrifices où l'on brûle des filets de langue d'*orignal* [5] (26).

Les mots exotiques ne sont pas en assez grand nombre pour apporter la moindre obscurité à l'ensemble : employés avec art, ils colorent le « style sauvage » [6]. Chateaubriand prend soin de les expliquer en note, quand le texte n'y suffit pas. Il nomme le conseil des

1. C'est encore un souvenir de Charlevoix que « la *cyprière* de l'antique désert », près du village de la Mission (XVI, p. 85-86). On a pris souvent, à tort, ce mot pour un néologisme de Chateaubriand.

2. « Nous avons une foule de mots plus ronflans les uns que les autres. Les *magnolias*, les *liquidambars*, les *pistia*, etc., s'offrent à l'envi à notre plume, et nos ouvrages peuvent du moins donner quelques idées en histoire naturelle, ce qui n'est pas à dédaigner... » (*Atala*, etc., *Préf.*, p. XIV). — « Peut-être que la satiété de nos hêtres, de nos ormeaux, de nos alisiers, nous reporte aux *magnolia*, aux *tulipiers*, aux *liquidambars* : c'est une plantation nouvelle pour but des promenades de notre imagination ». (E. Toulougeon, *Bib. franç.*, flor. an IX-mai 1801).

3. *La Décade*, article cité. — Cf. aussi les *Notes critiques sur le Génie du Christianisme*, an XI-1803 : « Voilà une bacchanale d'un nouveau genre, et telle que l'antiquité n'en peut offrir » (p. 146). Chateaubriand se défendit en citant Charlevoix, Carver, Imley : « Rien n'empêche, disait-il, qu'on ne trouve *Atala* une méchante production ; mais du moins la nature américaine y est peinte avec une scrupuleuse exactitude » (*Défense du Génie*, an XI-1803, p. 59-60 et note).

4. Cf. J. Bédier, *Ét. crit.*, pp. 131 et suiv. — L'épilogue de *René* nous fait entendre la voix du *flammant* (XVI, p. 191).

5. « Des noms accumulés... d'animaux, d'arbres, de plantes ne sont pas des descriptions ; des couleurs jetées pêle-mêle ne forment pas des tableaux » (M.-J. Chénier, *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789*. Paris, Maradan, 1816, p. 204).

6. Chateaubriand le disait dans sa première préface : « Si je m'étois toujours servi du style Indien, *Atala* eût été de l'hébreu pour le lecteur. »

Sachems (« vieillards ou conseillers », XVI, 26) et appelle Chactas devenu vieux, le *Sachem* aveugle (114) [1]. Il parle du *Mico* ou Chef de la nation (46) et des *Manitous* qu'on invoque au moment du danger (26 et 55). Voici le *calumet de paix* (42) [2], le *chichikoué* (« instrument de musique des Sauvages », 46) [3], le *tomahawk* aux mains des chefs de guerre (« la hache », 47) [4]. Ailleurs, ce sont les colliers de *porcelaines* (« sorte de coquillage », 42) ou les *mocassines* (« chaussure indienne ») qu'Atala brode avec du poil de porc-épic (58). On fait des sacrifices de *petun* (26) ; on mange de la crème de noix, du sucre d'érable, de la *sagamité* (« sorte de pâte de maïs », 32). Au besoin, les fugitifs trouvent des *pommes de mai* et des *tripes de roches* (60) [5].

Sensible à la musique des mots, il n'est pas moins heureux dans le choix des noms qu'il donne à ses personnages. Leur harmonie contribua au succès du livre qui prolongea si longtemps le souvenir de *Chactas* et *d'Atala* [6], du guerrier *Outalissi* et du magnanime *Simaghan* [7], des *Natchez* et des *Muscogulges* [8]. Il aime pour leurs sonorités les noms barbares des dieux de la mythologie indienne :

Le jongleur invoque *Michabou*, génie des eaux. Il raconte les guerres du *Grand Lièvre* contre *Matchimanitou*, dieu du mal. Il dit le premier homme et *Atahensic* la première femme précipités du ciel pour avoir perdu l'innocence, la terre rougie

1. Ce nom exotique, qui allait devenir si fameux, n'appartenait en rien au pays d'Atala On le chercherait vainement dans Charlevoix et chez les autres voyageurs français du XVIII siècle, où les chefs indiens sont appelés *caciques*. — *Sachem* est en réalité un mot oriental qu'une fantaisie du voyageur anglais Carver avait naturalisé américain : « Chaque bande ou tribu, dit-il, a un Chef qu'on appelle le grand Chef ou le grand Guerrier... Mais ce Chef n'est point considéré comme celui de leur petit état : car indépendamment du *grand Guerrier* qui a mérité ce titre par ses talens militaires, il y a un autre Chef qui, par droit héréditaire, a une prééminence sur toute la tribu, et a en quelque sorte l'administration des affaires civiles. Ce chef pourroit à bon titre être appelé le *Sachem...* » *Note du Traducteur* : « C'étoit le nom que les Phéniciens donnoient à leurs premiers Magistrats civils, dont apparemment M. Carver trouve l'autorité et la dignité correspondantes à celles de ces Chefs indiens. On ne voit pas pourquoi » (*Voyage dans les parties intérieures de l'Amérique septentrionale*, pendant les années 1766, 1767 et 1768, par Jonathan Carver... Ouvrage traduit sur la troisième édition Anglaise, par M. de C..., avec des remarques et quelques additions du Traducteur. A Paris, chez Pissot, 1784, p. 185). Cf. Gilbert Chinard, édition des *Natchez*, Paris, E. Droz, 1932, p. 114, note.

2. Le *calumet de paix* apparaissait déjà dans une comparaison de l'*Essai*, où Chateaubriand voulait s'exprimer « dans le style des Sauvages » (II, p. 411, note).

3. La première édition d'*Atala* donnait le mot au féminin (p. 48).

4. Ce mot, qui ne sera admis par le *Dictionnaire de l'Académie* qu'en 1878, apparaît ici pour la première fois dans un texte français. Chateaubriand l'emprunte à Bartram.

5. Il s'agit d'une sorte de mousses, que mentionne le *Voyage* de Charlevoix. — Ginguené et plus tard Sainte-Beuve s'offusquèrent de ce terme étrange. Une planche hors texte du même livre représentait la « Pomme de may ou Ipecacuanha de l'Amérique ».

6. « Je m'appelle *Chactas*, fils d'*Outalissi*, fils de *Miscou* » (XVI, p. 30). « Je me nomme *Atala*, fille de *Simaghan* aux bracelets d'or » (p. 34). — Les parodies s'en amusaient : « Je me nomme *Alala*, fille de *Bataclan...* » (*Alala*, p. 22). « *Chastas*, fils de *Jérémie*, fils de *Grigou...* » (p. 17).

7. Pour le sens de ces divers noms, cf. J. Bédier, *Ét. crit.*, p. 266. — La tribu des *Tchactas* est mentionnée par Charlevoix, le pays des *Chactaws*, par Bartram.

8. Les *Natchez* et les *Muscogulges* sont d'authentiques peuplades dont parlent les voyageurs et qui figurent sur les cartes de l'époque.

du sang fraternel, *Jouskeka* l'impie immolant le juste *Tahouitsaron*, le déluge descendant à la voix du *Grand Esprit*, *Massou* sauvé seul dans son canot d'écorce, et le corbeau envoyé à la découverte de la terre : il dit encore la belle *Endaé* retirée de la contrée des âmes par les douces chansons de son époux (XVI, 51) [1].

Et les noms géographiques le séduisent aussi par leurs agréables ou fortes résonances. Il parle de la « délicieuse contrée que les habitants des États-Unis appellent le nouvel Éden, et à laquelle les François ont donné le *doux nom de Louisiane* » (XVI, 20). Moins par souci d'exactitude que pour des raisons d'euphonie, il transforme le *Mississipi* en *Meschacebé* [2]. Mais il se garde bien de changer les noms de la grande savane *Alachua* (35) et de détourner ses héros de *Cuscowilla* (40) ou d'*Apalachucla* (34). « L'auteur, disait J.-M. Clément de Dijon, auroit bien dû civiliser un peu la plupart de ces noms sauvages, dont la prononciation n'est pas facile » [3]. C'était mal comprendre l'art de Chateaubriand.

Nous ne pouvons songer à entrer dans le détail des épithètes et des images qui ajoutent leur splendeur au prestige des mots. Cette étude, qui dépasserait le cadre de notre travail, doit se borner ici à de simples exemples que nous fourniront surtout les retouches dernières.

Trop nombreux au début, on voit les adjectifs diminuer et souvent disparaître :

1801-1804 :	1805 :
Le *vieux* fleuve s'en empare...	Le fleuve s'en empare... (XVI, 20).
...il élève sa *grande* voix...	...il élève sa voix (ib.).
...vous le prendriez pour le dieu *mugissant* du fleuve...	...vous le prendriez pour le dieu du fleuve... (21)
...le *superbe* magnolia...	...le magnolia... (22)

1801-1803	1804	1805
1801-1803 : Tout étoit *calme*, *superbe*, *solitaire* et *mélancolique* au désert.	1804 : tout étoit *calme*, *superbe* et *mélancolique* au désert.	1805 : tout étoit *calme* et *superbe* au désert (XVI, 38) [4].

1. Chateaubriand réunit et combine ici, d'après Charlevoix, les légendes qui ressemblent aux traditions grecques ou bibliques. Cf. *Voyage en Amérique* (VII, pp. 39-41).

2. « Vrai nom, dit-il en note, du Mississipi ou Meschassipi » (XVI, p. 20). *La Décade* veut bien y croire : « L'auteur d'*Atala* a transporté la scène de son drame dans l'Amérique septentrionale, sur les bords du Mississipi, *qu'il appelle du nom plus agréable et sans doute plus exact de Meschacebé* » (art. cité). Chateaubriand devait s'en expliquer dans le *Voyage en Amérique* : « La langue siouse siffle d'une manière assez désagréable à l'oreille : c'est elle qui a nommé ...le *Mississipi*, le Missouri, etc. » (VI, p. 205). — La satire de M.-J. Chénier faisait une ironique allusion au « riant *Meschacebé*, permesse des sauvages » (*Les Nouveaux Saints*, an IX-1801, p. 7).

3. *Tab. ann. de la litt.*, II, p. 13.

4. Il en sera de même pour la mise au point définitive de *René* : « Un jeune homme plein de passions, assis sur la bouche d'un volcan et pleurant sur les mortels *infortunés* dont il voyoit à ses pieds les *étroites* demeures, n'est sans doute, *vertueux* vieillards, qu'un objet digne de votre pitié ; mais quoi que vous puissiez penser de René, ce tableau vous offre une

Il supprime aussi des adjectifs tels que *tout* et *toute*, dont on lui avait signalé l'abus [1] :

1801-1804 :	1805 :
...les arbres déracinés s'assemblent sur *toutes* les sources.	...sur les sources (XVI, 20).
...je forçai cette biche altérée d'errer avec moi dans *toute* la forêt.	...dans la forêt (40).
J'emportai Atala avec moi au fond de *toutes* les forêts...	...au fond de la forêt (44) [2]...

Un tel travail d'épuration ne rendait que plus expressives les épithètes de couleur, un peu bariolées, dont s'ornait la fameuse description du Meschacebé, — et surtout les épithètes vagues, immatérielles, largement évocatrices qui, par delà les limites des choses, donnaient l'essor à l'imagination et au rêve : la lune brilloit au milieu d'un azur sans tache, et sa lumière gris de perle descendoit sur la cime *indéterminée* des forêts (XVI, 41) ; — le désert dérouloit maintenant devant nous ses solitudes *démesurées* (57-58) [3].

« Un roman sans gravure, sans vignette ! disaient les gens d'esprit : mais enfin il y avait tant de *figures* dans le livre, que ce n'était pas la peine d'en mettre à la tête » [4]. Pourtant l'ordre s'était déjà introduit dans le chaos primitif. Plus de ces images abstraites, empruntées à la

vive image de son caractère et de sa *triste* existence ». Tous les adjectifs soulignés ont disparu dans le texte de 1805 (XVI, p. 153). — « J'ajouterai que quant au style, disait Chateaubriand dans la Préface, *René* a été revu avec autant de soin qu'*Atala*, et qu'il a reçu le degré de perfection que je suis capable de lui donner » (XVI, p. 16). — Cf. notre édition critique de *René*, Société des textes français modernes, Paris, E. Droz, 1935.

1. *Notes critiques sur le Génie du Christianisme*, Paris, an XI-1803, p. 105. L'auteur anonyme remarquait ironiquement : « Le mot *tout* lui plaît par son énergie explétive... L'auteur ne peut jamais résister aux charmes de certains pluriels, qui flattent son oreille de l'espoir de la nouveauté, tels que *les harmonies, les solitudes*, etc. » — C'est de la même manière que Nodier devait reprocher au style moderne l'emploi immodéré du pluriel : « Aucun substantif au singulier n'a osé se présenter dans la prose soutenue ; le pluriel même ne s'est guère hasardé à y paraître sans être appuyé d'un collectif emphatique ; les foudres ne grondent plus qu'au milieu de tous les orages et de toutes les tempêtes ; le zéphyr ne frémit plus que parmi toutes les solitudes ; et l'on ne voit plus le désert sans toutes ses brisées ni la mer sans tous ses rivages ». Suit une note, où Chateaubriand est directement visé (*Questions de littérature légale*, Paris, Barba, 1812, p. 69-70). — Stendhal dira sans plus de bienveillance : « Chateaubriand m'a appris l'air de grandeur que les pluriels donnent au discours » (*Pensées*, Paris, le Divan, 1931, t. I, p. 61).

2. Il fera de même disparaître du premier texte de *René* : par une indulgence *toute* aimable (XVI, p. 140) ; tantôt nous marchions *tout* pensifs... (p. 143) ; la lune... me montrait *tous* les pâles tombeaux (p. 149) ; Amélie avoit reçu de la nature quelque chose de *tout* divin (p. 167), etc.

3. « Ce sont de ces expressions comme il les aime et comme il les crée, qui peignent d'un trait et comme d'un son : ainsi la *cime indéterminée des forêts* ; le désert qui déroule ses *solitudes démesurées* » (Sainte-Beuve, *Chat.*, I, p. 239, note 1 ; cf. *Ib.*, I, p. 129). — Stendhal racontera à Balzac qu'il faillit avoir un duel au 6e dragons pour s'être moqué de la *cime indéterminée des forêts* (*Corr.*, Paris, le Divan, 1931, t. X, pp. 278 et 281-282).

4. *Atala*, Préf., p. XVIII. — On y faisait dire au naïf *Chactas* : « Ma mère m'a dit... *que les jeunes vierges étaient les fleurs mystérieuses qu'on trouve dans les lieux solitaires.* Cela doit être bien beau, car je ne l'ai jamais compris » (*Ib.*, p. 19-20).

géométrie, à l'algèbre ou à la physique, qui dans l'*Essai* rappelaient encore le collège et les premières études [1]. Plus de ces incohérences, de ces métaphores tirées à la fois de la musique et de la vivisection [2]. Les retouches mêmes d'*Atala* allaient aboutir au sacrifice d'images nombreuses [3]. Mais on devait admirer toujours, avec la *voix* du fleuve (20) et les *cadavres* des arbres (21) qui avaient étonné les contemporains, d'originales et inoubliables notations : *le génie des airs secouait sa chevelure bleue, embaumée de la senteur des pins*... (40-41) [4] ; — *on eût dit que l'âme de la solitude soupiroit dans toute l'étendue du désert* (41) [5].

1. « La Grèce, avec de tels principes [de vertu] parvint à la république et au bonheur. qu'obtiendrions-nous avec une philosophie opposée ? *Deux angles de différents degrés ne peuvent donner deux arcs de la même mesure* » (*Essai*, I, p. 172 ; cf. *Ib.*, pp. 182, 199, etc.) Ces figures et ces termes scientifiques se retrouveront parfois dans les tableaux pittoresques de la grande période, — [Épisode du serpent et du Canadien] : « moins *perpendiculaires sur leur ligne spirale*, les *orbes* du serpent charmé s'élargissent et viennent tour à tour se poser sur la terre, *en cercles concentriques* » (*Génie*, XI, p. 141) ; [spectacle de l'univers] « ...ce soleil couchant, *dont le rayon allongé* tantôt illumine une forêt, tantôt *forme une tangente d'or sur l'arc roulant des mers* »... (*Ib.*, XII, p. 169). « Cette phrase, disait un contemporain, est moitié mathématique, moitié poétique. »

2. « Un misérable est un objet de curiosité pour les hommes. On l'examine, on aime à *toucher la corde des angoisses*, pour jouir du plaisir d'étudier son cœur au moment de la convulsion de la douleur, *comme ces chirurgiens qui suspendent des animaux dans des tourments, afin d'épier la circulation du sang et le jeu des organes* » (*Essai*, II, p. 160).

3. Il s'affranchit vite de l'influence d'Ossian, de ses brumes et de ses fantômes. Les passages suivants que nous mettons en italiques ne figurent plus dans le texte d'*Atala*, après la première et la seconde édition, dès 1801 : [Scène de l'orage] « ...le fracas des vents, les gémissemens des arbres, *les cris des fantômes*, les hurlemens des bêtes, *les clameurs des fleuves*, les sifflemens des tonnerres qui s'éteignent en tombant dans les ondes » (éd. or., p. 87 ; cf. XVI, p. 68) ; — [Après la mort d'Atala et du Père Aubry] : « Le fils d'Outalissi a raconté que plusieurs fois, à l'entrée de la nuit, il aperçut l'ombre d'Atala et celle du Père Aubry dans ces solitudes. *La première étoit vêtue de blanc, mais elle avoit l'air mélancolique ; la seconde, traînant une longue robe, se promenoit un livre à la main ; elle paraissoit tout occupée de quelques services à rendre, ou de quelques larmes à essuyer. Quand on approchoit de ces fantômes, ils s'enfonçoient dans la forêt et s'évanouissoient entre les arbres.* Ces visions remplirent l'ame de Chactas d'une religieuse frayeur et d'une joie triste » (éd. or., p. 205-206 ; cf. XVI, p. 134). — Ou bien, il élague de lui-même la surabondance de ses images : [Épisode du tombeau dans l'arbre] : « Si c'est la dépouille d'une jeune fille que la main d'un amant a suspendue à l'arbre de la mort ; si ce sont les restes d'un enfant qu'une mère a placés dans la demeure des petits oiseaux, le charme redouble encore. *Arbre américain, qui portant des corps dans tes rameaux, les éloignes du séjour des hommes, en les rapprochant de celui de Dieu, je me suis arrêté en extase sous ton ombre ! Dans ta sublime allégorie, tu me montrois l'arbre de la vertu : ses racines croissent dans la poussière de ce monde ; sa cime se perd dans les étoiles du firmament, et ses rameaux sont les seuls échelons par où l'homme, voyageur sur ce globe, puisse monter de la terre au ciel* » (éd. or., p. 191-192 ; cf. XVI, p. 127). Toute cette invocation a disparu en 1804.

4. Les rédacteurs des *Lettres Normandes* raillaient, parmi les singularités du style de Chateaubriand, ce *génie des airs qui secoue sa chevelure bleue dans un ciel gris de perle* : « Voltaire, disaient-ils, n'eût-il pas été atteint du rire inextinguible des dieux à l'aspect de Vulcain boiteux et difforme ? » (*Chateaubriantiana*..., par Cousin d'Avalon. Paris, Plancher, 1820, t. II, p. 67-68). — Mais Sainte-Beuve cite cette image parmi les « expressions créées » (*Chat.*, I, p. 237).

5. De telles nouveautés ne restaient pas inaperçues, au dire de Chateaubriand lui-même : « Je vis sur un théâtre du boulevard ma sauvagesse coiffée de plumes de coq, qui parlait de l'*âme de la solitude* à un sauvage de son espèce, de manière à me faire suer de confusion ». (*Mém.*, II, p. 247).

Au reste, la critique n'avait pas désarmé, et les attaques se multipliaient. Dans les « notes » malveillantes qui accompagnaient sa satire des *Nouveaux Saints*, M.-J. Chénier s'en prenait non seulement « aux étranges amours de Chactas », mais « à une foule d'expressions plus étranges encore, et à ces amplifications descriptives d'un Sauvage qui a fait sa rhétorique ». L'art du style ne s'improvise pas : « Il semble que l'auteur d'*Atala*, projetant d'écrire en notre langue, auroit sur-tout besoin d'en étudier à fond le génie, et de relire encore long-temps les modèles qui ont illustré notre belle littérature » [1].

La querelle devait se prolonger encore longtemps. Cousin d'Avalon citera une épigramme où Chateaubriand, salué dans un article de Fiévée comme le premier de nos classiques, fait ainsi sa propre apologie :

Moi, je souscris à l'avis de Fiévée :
Moi, je détruis les faux législateurs ;
Moi, je préside aux classiques auteurs.
Par moi des Goths la langue est retrouvée,
Et la Française à jamais réprouvée.
Génie et goût dictèrent mes discours.
Goût a créé *l'homme des anciens jours*,
Les yeux des rois, ces yeux qui, gros d'alarmes,
N'ont pu suffire à contenir leurs larmes.
Génie a peint la *Vierge des Amours*,
Et Père Aubry qui, lorsqu'elle succombe,
Allonge un nez aspirant à la tombe [2].

Mais les admirateurs d'*Atala*, de plus en plus nombreux, avaient répondu à la malveillance et à l'envie, les uns avec enthousiasme, les autres avec une sagesse éclairée. C'était sur le mode lyrique que Sébastien Mercier s'écriait : « J'aime le style d'*Atala*, parce que j'aime le style qui, indigné des obstacles qu'il rencontre, élance, pour les franchir, ses phrases audacieuses, offre à l'esprit étonné des merveilles nées du sein même des obstacles » [3]. J.-M. Clément de

1. Les *Nouveaux Saints*, à Paris, chez Dabin, an IX-1801. Cinq éditions en un an, comme pour *Atala*. — *Les Ombres ou les Vivans qui sont morts*, fantasmagorie littéraire (Paris, an X-1801), reprenaient les mêmes critiques, en les aggravant : « Quand on veut écrire dans une langue, il faut la savoir ; et, sous le frivole prétexte de nous donner du nouveau et de l'extraordinaire, il ne faut jamais la choquer à chaque phrase par des tournures qui blessent le bon sens, et des inversions qui n'ont que de la bizarrerie. D'abord parlons français ; fera mieux après qui pourra » (p. 26-28).

2. *Chateaubriantiana*, t. I, p. 137. — Une autre épigramme, citée dans le même recueil (t. II, p. 36) est du même style :

« Chateaubriand, de fausse gloire enflé,
« Pour tant d'orgueil mérite qu'on le berne.
« Dans son roman par le public sifflé,
« Où l'auteur joint le gothique au moderne,
« Dieu sait combien le style est boursoufflé !... »

3. L. S. Mercier, *Néologie ou Vocabulaire de mots nouveaux*, à Paris, chez Moussard et Maradan, an XI-1801, t. I, p. XLVIII, note.

Dijon, qui avait fait des réserves de détail, n'en était pas moins favorable à d'aussi brillantes promesses : « Qu'il épure de plus en plus son style et ses pensées aux rayons du bon sens ; qu'il évite avec soin l'emphase et l'affectation de bizarrerie qui compose l'orgueilleux esprit du jour ; enfin qu'il soit toujours digne d'être comparé avec les modèles du bon goût et avec lui-même, et nous aurons un bon écrivain de plus à compter parmi ceux des meilleurs temps »[1]. Ailleurs, Geoffroy donnait plus de force à son jugement : « Un goût sévère pourroit lui reprocher la profusion des images, et un luxe d'expressions poétiques quelquefois plus bizarres que sublimes : ce défaut est celui d'un génie ardent et vigoureux, et d'une surabondance d'imagination qui, pour bien des poëtes froids et décharnés, seroit un objet d'envie. *Atala* est une fiction vraiment originale, dont les détails, aussi neufs que hardis, me semblent avoir agrandi le domaine de la haute poésie, et enrichi notre langue poétique, dont on a accusé avec justice la sécheresse et l'indigence »[2].

En vain M.-J. Chénier allait-il reprendre, dans son *Tableau de la littérature*, les griefs qu'il avait formulés contre *Atala*. En vain devait-il y faire, à sa manière, une longue analyse du roman, dont il soulignait avec ironie ce qui lui paraissait bizarre. En vain l'accablait-il dans une conclusion impitoyable : « M. de Chateaubriant suit la poétique extraordinaire qu'il a développée dans son *Génie du Christianisme*. Un jour, sans doute, on pourra juger ses compositions et son style d'après les principes de cette poétique nouvelle, qui ne saurait manquer d'être adoptée en France, du moment qu'on y sera convenu d'oublier complètement la langue et les ouvrages des classiques »[3]. Cette condamnation systématique ne devait plus trouver d'écho.

Chateaubriand, revoyant le passé, pourra dire avec raison : « *Atala* tombant au milieu de la littérature de l'Empire, de cette école classique, vieille rajeunie dont la seule vue inspirait l'ennui, était une sorte de production d'un genre inconnu. On ne savait si l'on devait la classer parmi les *monstruosités* ou parmi les *beautés* ; était-elle Gorgone ou Vénus ? Les académiciens assemblés dissertèrent doctement sur son sexe et sur sa nature... Le vieux siècle la repoussa, le nouveau l'accueillit »[4].

1. *Tableau annuel de la littérature*, par J.-M. Clément de Dijon, n° 3. — Article reproduit en partie dans *Œuv. Comp.*, XVI, pp. 339-347.
2. *L'Année littéraire* (1801). Cf. *Œuv. comp.*, XVI, pp. 347-350.
3. *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789*. Paris, Maradan, 1816, pp. 199-204.
4. *Mém.*, II, p. 246-247.

CHAPITRE III

LE GÉNIE DU CHRISTIANISME (1802)[1]

Le *Génie du Christianisme* suivit de si près *Atala* qu'on peut s'attendre à trouver en Chateaubriand, avec la même déférence envers la critique, le même soin à sauvegarder son originalité.

Comme il tenait toutefois à se prémunir contre les censures avant de faire paraître son grand ouvrage, il avait consulté ses amis. C'est Fontanes encore qui a joué auprès de lui le rôle essentiel. Non content de l'accueillir immédiatement au *Mercure de France*, il y avait annoncé à plusieurs reprises le livre de son ami, le louant d'avance, en donnant déjà des extraits, publiant une *Lettre au C. Fontanes sur la seconde édition de l'ouvrage de Mme de Staël* [*De la littérature*], déjà signée : *l'Auteur du Génie du Christianisme*[2]. — Il paraît bien que c'est sur les instances de Fontanes et de son groupe qu'un homme, que rien n'indiquait pour devenir l'apologiste du christianisme[3], consacra à cette œuvre les ressources de son magnifique talent[4]. — Toujours est-il qu'invariablement soumis aux conseils et

1. *Génie du Christianisme ou Beautés de la religion chrétienne*, par François-Auguste Chateaubriand, à Paris, chez Migneret, an X-1802, 5 vol. in-8°. — Chateaubriand revoit et corrige son texte dès la seconde édition (Paris, Migneret, an XI-1803, 2 vol. in-8°). — Dans l'intervalle, il a publié la *Défense du Génie du Christianisme* (Paris, Migneret, an XI-1803, in-8°) en réponse aux premières critiques de fond et de forme qui avaient accueilli son livre. — La quatrième édition (Lyon, Ballanche, an XIII-1804, 9 vol. in-12), qui reproduit sans changement le texte de la seconde et de la troisième, contient pour la première fois, au tome IX, un « Extrait des différents Ecrits sur cet ouvrage », c'est-à-dire une vingtaine d'articles pour ou contre le *Génie* (avec *Atala*). — C'est dans la cinquième édition (Lyon, Ballanche, 1809, 5 vol. in-8°) que l'auteur procède à la mise au point définitive du *Génie*, en même temps qu'il complète les documents critiques de l'édition précédente. — Les *Œuvres complètes* de 1826-1827 (t. XI-XV) ne font que reproduire, à peu près exactement, le texte définitif de 1809. — La matière de ce chapitre est empruntée à nos études déjà publiées en partie dans le *Bulletin de la Société Chateaubriand*, n° 6 (1937), pp. 116-130 : *Les premières éditions du Génie du Christianisme.*

2. *Le Mercure de France* du 1er niv. an IX-22 déc. 1800.

3. L'un des derniers chapitres de l'*Essai* est intitulé : *Quelle sera la Religion qui remplacera le Christianisme ?* (II, pp. 390-396).

4. Voir à ce sujet le texte formel qui se trouve dans les *Lettres de Chateaubriand à M. de Baudus*, publiées en partie par M. Hubert Morand dans les *Débats* du 11 mars 1925, puis *in extenso* par MM. de Baudus et de Moutenon, arrière-petits-fils du correspondant de Chateaubriand, dans la *Revue bleue* du 1er juin 1929. — Chateaubriand, encore en exil, écrit de Londres, le 6 mai 1799, à M. de Baudus, et lui parle d'un petit ouvrage sur la *Religion chrétienne par rapport à la poésie* [premier titre du *Génie du Christianisme*] : « Cet ouvrage, lui dit-il, est un *ouvrage de circonstance, commencé à la prière de Fontanes, et une sorte de réponse au poème du pauvre Parny* [*La Guerre des dieux*] qui vient de se déshonorer bien gratuitement. *Je ne crois pas que l'opuscule sur la Religion puisse manquer sa vente, à cause du nom-*

aux critiques de Fontanes, Chateaubriand ne cesse à aucun moment de lui en témoigner sa reconnaissance [1].

Malgré ces précautions, la controverse qui avait opposé partisans et adversaires d'*Atala* eut vite fait de renaître à la publication du *Génie du Christianisme.*

Si Fontanes consacre deux articles, dans *Le Mercure de France*, à l'éloge du « jeune écrivain qui ose rétablir l'autorité des ancêtres et les traditions des âges », s'il prévoit le long succès de « cet ouvrage, qui ouvre avec tant d'éclat et sous de si heureux auspices la littérature du XIXe siècle » [2], Ginguené, au contraire, dans *La Décade philosophique*, en fait, plus encore que pour *Atala*, une critique serrée [3]. Il avait trop de science et de discernement pour ne pas saluer en Chateaubriand un maître. Mais il voyait et montrait en lui « de fréquentes exagérations, des bizarreries, des expressions de mauvais goût et même des fautes de langue ». « En général, disait-il, l'exagération est inhérente à sa manière : c'est pour ainsi dire, l'état habftuel de son esprit et la couleur dominante de son style. Elle s'y reproduit fréquemment, non seulement dans les pensées et les expressions, mais dans les images qui ont presque toujours quelque chose de démesuré, de gigantesque. C'est un vice que l'on contracte aisément dans la solitude, mais dont il est bon de se

breux parti qui le porte, tant au dehors qu'au dedans de la France ». — Une « préface inédite », celle du *Génie du Christianisme* primitif, entrepris à Londres vers 1799 et interrompu par le retour de Chateaubriand en France, est encore plus explicite : « *On nous impose aujourd'hui*, disait-il, *une tâche que nous nous sentons fort peu capable de remplir avec la dignité de style et la sainteté de mœurs qu'elle demande.* Il s'agit de défendre le Christianisme contre les sarcasmes et les blasphèmes des philosophes... » (*Fragments* de l'édition de Londres, publiés pour la première fois en 1838 dans les *Œuvres complètes de Chateaubriand.* Paris, Pourrat frères, t. XXXI, p. 273).

1. « C'est M. de Fontanes, j'aime à le redire, qui encouragea mes premiers essais ; c'est lui qui annonça le *Génie du Christianisme* ; c'est sa muse qui, pleine d'un dévouement étonné, dirigea la mienne dans les voies nouvelles où elle s'était précipitée ; il m'apprit à dissimuler la difformité des objets par la manière de les éclairer ; à mettre, autant qu'il était en moi, la langue classique dans la bouche de mes personnages romantiques » (*Mém.*, II, p. 251). — Sainte-Beuve ajoute en parlant de Fontanes : « Son grand mérite, son titre critique, ç'a été de faire effacer bien des fautes du *Génie du Christianisme*, sans rien ôter des beautés » (*Chat.*, II, p. 121).

2. *Le Mercure de France*, 25 germ. an X-15 avr. 1802, et 1er jour complémentaire de fruct. an X-18 sept. 1802 : « Il ne m'appartient point de marquer le rang de cet ouvrage ; mais des hommes dont je respecte l'autrrité pensent que le *Génie du Christianisme* est une production d'un caractère original que ses beautés feront vivre, un monument à jamais honorable pour la main qui l'éleva, et pour le commencement du XIXe siècle qui l'a vu naître ». Cf. *Œuv. comp.*, XV, pp. 140-151 et 178-179.

3. Les trois articles de Ginguené, signés G., ont paru dans *La Décade* du 30 prair. an X-19 juin 1802, 10 mess. an X-29 juin 1802, et 20 mess. an X-9 juillet 1802. — Ils ont été réunis dans une brochure : *Coup d'œil rapide sur le Génie du Christianisme* (Paris, imprimerie de la Décade philosophique, an X 1802, in-8°), et reproduits, mais avec de larges coupures, au t. IX de l'édition Ballanche, puis dans les *Œuvres complètes* (XV, pp. 58-93). — Tout le passage qui nous intéresse ici et qui concerne les « fautes de langue », n'a pas été reproduit par Chateaubriand dans les extraits des articles de Ginguené. Il figure pp. 85-87 de la brochure originale.

défaire quand on converse avec les hommes et quand on écrit pour eux » [1].

Chateaubriand se soumit presque toujours à ces critiques. Il n'est que trop aisé de le voir en examinant les « fautes de langue » que Ginguené avait relevées [2].

On lui signale — et il corrige — des fautes qui concernent le genre des noms :

« Chaque puits est creusé au centre d'*une* monticule » (*Génie*, éd. or., I. 209-210). — Corr. : au centre d'*un* monticule (2e éd., I, 199-200).

« *Cette* monticule s'ouvre en forme de croissant, du côté de la savane » (éd. or., I, 210). — Corr. : *ce* monticule (2e éd., I, 200) [3].

Guinguené notait encore la confusion de *quel* et de *quelque* :

« De *quel* côté qu'on envisage le culte évangélique, on voit qu'il agrandit la pensée » (éd. or., III, 30). — Corr. : de *quelque* côté qu'on envisage... (2e éd., II, 28).

La règle des participes, qui va devenir doctrine d'État, avait été négligée par l'auteur du *Génie* ; il se ravise, mais après avertissement :

« Trois nations se partageoient l'empire du désert : l'Algonquine, la plus ancienne et la première de toutes, mais qui s'étant *attirée* la haine par sa puissance, étoit prête à succomber » (éd. or., IV, 192). — Corr. : s'étant *attiré* la haine (2e éd., II, 456).

Quelquefois le temps ou le mode du verbe n'étaient pas justifié aux yeux du critique :

« Tout intéressante que *soit* son histoire [de Deïphobe]... » (éd. or., II, 286). — Corr. : tout intéressante qu'*est* son histoire (2e éd., I, 522) [4].

1. Cette citation, ainsi que la précédente, se rapporte à la brochure de Ginguené.

2. Il parlera lui-même, dans l'*Avertissement* de la seconde édition du *Génie*, des corrections qu'il y a faites : « ...J'ai fortifié plusieurs chapitres de raisonnement, et adouci les couleurs de quelques morceaux de description : en général, le style a été retouché avec l'attention la plus scrupuleuse. Ce n'est pas que je ne connaisse par expérience l'inutilité de ces corrections pour désarmer la censure, du moins pendant la vie d'un auteur : on se souvient des taches des premières éditions, et l'on ne veut pas remarquer qu'elles ont disparu dans les éditions suivantes... » (p. VII-VIII). — En 1809, les propriétaires-éditeurs du *Génie* diront à leur tour : « L'édition du *Génie du Christianisme* que nous publions aujourd'hui est, sous tous les rapports, supérieure aux éditions précédentes. *L'auteur a soigneusement revu toutes les parties de son ouvrage, et les nombreuses corrections qu'il y a faites le rendent plus que jamais digne de l'accueil du public* ».

3. Ginguené n'avait pas noté les *inégales* décombres (éd. or., III, p. 171). La faute ne disparaîtra que dans l'édition définitive de 1809 (5e éd., III, p. 187). — De même pour le genre de *volatile*, qu'il emploie d'abord au féminin, comme La Fontaine, en parlant des doigts de *la* volatile et des *grandes* volatiles (éd. or., I, pp. 172 et 186). Il se conformera au genre officiellement adopté et corrigera : les doigts *du* volatile et les *grands* volatiles (5e éd., I, pp. 188 et 202).

4. « Tout formidable que *soit* ce sublime » (éd. or., I, p. 322) est resté non corrigé (2e éd., I, p. 555).

Parmi les « fautes de langue », Ginguené avait aussi remarqué que Chateaubriand bronchait sur l'emploi de la négation *ne* :

« Veut-on qu'on nous fasse éternellement le reproche de cacher nos dogmes dans une nuit sainte, de peur qu'on *en* découvre la fausseté ? » (éd. or., I, 10-11).

Au contraire : « Ne seroit-il pas possible que la forme extérieure et matérielle *ne* participât de l'arche intérieure et spirituelle qui la soutient ?... » (ib., I, 18-19).

Chateaubriand corrige aussitôt : il retranche le *ne* incriminé de la seconde phrase (2e éd., I, 20) et ajoute le *ne* réclamé à la première (ib., I, 10) [1].

Certains passages, sans avoir été signalés par la critique, sont encore scrupuleusement corrigés [2].

D'autres fautes ne sont plus grammaticales, mais concernent le vocabulaire. Ginguené lui reproche, non sans malice, certaines impropriétés : *fixer*, par exemple, au sens de *regarder fixement* :

« Il blâme avec raison Rivarol d'avoir dit, dans un passage de sa traduction de Dante, qu'un homme *fixait* un reptile qui le *fixait* lui-même : « *Fixer*, dit notre auteur, n'est pas français en ce sens » [éd. or., II, 288 et note 2]. Et cependant il écrit lui-même : *ces ténèbres qui couvrent la vue lorsqu'on cherche à fixer le soleil* [éd. or., I, 100] ; et ailleurs : *il* [le meurtrier] *n'osa fixer le mur de la salle du festin* [éd. or., I, 250] ».

Chateaubriand supprima dans la seconde édition la citation de Rivarol, avec la remarque qui l'accompagnait, et corrigea : *ces ténèbres qui couvrent la vue lorsqu'on cherche à contempler le soleil* (2e éd., I, 96) ; *il n'osa regarder le mur de la salle du festin* (2e éd., I, 238).

Ginguené s'en prenait aussi à l'adjectif *libéral*, dont Chateaubriand se servait tout en le condamnant :

« Il met dans son texte : « Si le siècle de Louis XIV a connu toutes les idées *libérales* ». Et il ajoute en note : « Barbarisme que la philosophie a emprunté des Anglais » [éd. or., III, 72] [3]. On n'emprunte

1. De même : « On ne peut douter que ces institutions religieuses *servissent* puissamment au maintien des mœurs » (éd. or., IV, p. 42). — Corr. : *ne servissent* (2e éd., II, p. 317) ; « Mais enfin on ne peut se dissimuler que la marine et le commerce modernes *soient nés* de ces fameuses expéditions » (éd. or., IV, p. 295). — Corr. : *ne soient nées* (2e éd., II, p. 553).

2. « A ce dernier effort de l'éloquence humaine [celle de Bossuet], les larmes de l'admiration *sont tombées* de nos yeux, et le *livre de nos mains* » (éd. or., III, p. 139). — Corr. : « ...les larmes de l'admiration *ont coulé* de nos yeux et *le livre est tombé de nos mains* » (2e éd., II, p. 131).

3. Chateaubriand observait à ce sujet : « Comment se fait-il que ce prodigieux amour de la patrie qui nous tourmente, aille toujours chercher ses mots dans un dictionnaire étranger ? » (ib.).

que ce qui est ; ce mot n'est pas un barbarisme en anglais ; l'expression n'est donc pas exacte ; et si c'est un barbarisme en français, pourquoi s'en servir ? »

Chateaubriand, cette fois, ne jugea pas à propos de corriger un mot qu'il blâmait comme anglicisme, mais qui appartenait au langage courant de la politique depuis brumaire an VIII [1].

Il ne se faisait pas faute de supprimer de lui-même des latinismes qui alternaient si souvent avec les anglicismes dans l'*Essai sur les Révolutions*, et qui n'avaient pas tout à fait disparu dans le *Génie* :

Computer (éd. or., I, 134) et *computations* (ib., 82) sont remplacés par *calculer* (2e éd., I, 228) et *calcul* (ib., 79).

Ou bien ce sont de simples lapsus qu'il fait disparaître :

« La diverse *conformité* des organes fait toute la différence entre nous et la brute... » (éd. or., I, 246). — Corr. : ...la diverse *conformation* des organes... (2e éd., I, 234).

Aux remarques de Ginguené s'en ajoutèrent d'autres, telles que les *Notes critiques, remarques et réflexions sur le Génie du Christianisme* [2]. — Cette brochure anonyme s'attachait moins à relever les fautes grammaticales qu'à critiquer les hardiesses et les erreurs du style. Elle n'en signalait pas moins des passages répréhensibles au seul point de vue de la syntaxe et du vocabulaire :

« *Sacrés mortels !* dit M. de Chateaubriand aux anachorètes et aux solitaires... vous n'avez étalé aux yeux du monde que d'humbles jours et d'obscurs malheurs ! » (éd. or., II, 250-251). — « *Sacrés mortels !* Je ne sais si l'épithète ne ferait pas un meilleur effet après le substantif qu'avant » (*Notes crit.*, p. 115). — Chateaubriand a maintenu son texte [3].

On lisait dans une note du *Génie* : « ...l'intérêt qu'on prend *en* Hector » (éd. or., II, 12, note 1). — « Cette tournure n'est pas française, déclare l'auteur des *Notes critiques*, et l'on doit dire : l'intérêt qu'on prend *à* Hector. M. de Chateaubriand essaie de changer la langue » (p. 73). — Chateaubriand corrigera dans la cinquième édition du *Génie* (II, 11).

1. Voir H. L., t. IX, p. 913.

2. A Paris, chez L. Pelletier, an XI-1803, 166 p., in-8°. — Reproduites, comme les précédentes, par extraits, dans l'édition Ballanche, qui les attribue « à un homme célèbre », puis dans les *Œuvres complètes*. — Chênedollé y répond dans *Le Mercure de France* (vent. an XI-févr.-mars 1803).

3. Il a pourtant corrigé ailleurs ces *sacrés morts* (éd. or., II, p. 305) en ces *morts sacrés* (2e éd., I, p. 540).

Atala s'écriait : « Faut-il mourir au moment *que* j'apprends que j'aurois pu être heureuse ! » L'auteur des *Notes critiques* n'y voit qu'une faute : « C'est sans doute par pure distraction que M. de Chateaubriand n'a pas mis : au moment *où* j'apprends que j'aurais pu être heureuse ! » (p. 148). — La « faute » est corrigée dans la seconde édition du *Génie*.

« C'est cette tristesse évangélique qui en est l'âme, *comme parle La Bruyère* » (éd. or., III, 111).—« Cette tournure n'est pas française. *Parler* ne se dit qu'en général : *il parle comme La Bruyère* ; mais quand on cite un passage de son livre, il faut : *comme dit La Bruyère.* A force de vouloir frapper ou surprendre jusques dans les expressions les plus indifférentes, on risque d'outrager la langue autant que le sens » (*Notes crit.*, p. 142). — Chênedollé a pris en main la défense de son ami : « Le critique... fait, sans le savoir, le procès du grand Bossuet. On lit partout dans les *Oraisons funèbres : comme parle Job, comme parle Jérémie, comme parle saint Ambroise, saint Augustin, comme parle le Prophète.* Un lecteur ordinaire peut ignorer cela, mais un critique ! » (*Génie*, XV, 134). — La phrase n'en est pas moins corrigée : *selon La Bruyère* (5e éd., III, 125).

« Exemple d'un amour sublime ! le serpent à sonnette ne survit point à la perte de ses petits : car pour les lui arracher, il faut les *exhumer* de ses entrailles » (éd. or., I, 215). — « Les *exhumer* de ses entrailles est une fausse expression. *Exhumer* signifie tirer de la terre : c'est un mot composé et dérivé du latin ». — Chateaubriand l'admet, et corrige : pour les lui *ravir*, il faut les *arracher* de ses entrailles (2e éd., I, 205).

« *Citoyen des déserts* (éd. or., I, 140) n'est pas une expression que l'on puisse passer à l'auteur, puisque *citoyen* vient de *cité* » (*Notes crit.*, p. 33). — Chateaubriand s'en est-il rendu compte ? Il ne change rien à son texte.

« L'athéisme ne parle pas ainsi. Dans son culte abominable, les douleurs humaines font fumer l'encens ; la mort est le sacrificateur, l'autel un cercueil, et le néant la divinité » (éd. or., I, 281). — « Le *culte de l'athéisme* est une expression d'un genre bizarre » (*Notes crit.*, p. 65). — Le nom sera modifié, en même temps que disparaîtra l'adjectif : dans le *culte de l'athée* (5e éd., I, 301).

Le chapitre des Chevaliers parlait de leur bravoure et de leurs sentiments religieux : « ...c'étoit en criant : *Montjoie et Saint-Denys*, qu'ils arrachoient la France aux Anglois, et faisoient des miracles

de vaillance pour l'église, leur dame et leur *patrie*» (éd. or., IV, 74). — «Le mot *patrie* n'était point en usage du tems des Chevaliers. On sent qu'il est antique et moderne, mais point vieux. Alors au lieu de la patrie, on avait son Pays, son Ordre et son Roi » (*Notes crit.*, p. 154). — Chateaubriand se soumet et corrige : ... pour l'église, leur dame et leur *roi* (2e éd., II, 347).

D'autres encore s'en mêlèrent, comme Boissonade qui, au moment de la mise au point définitive du *Génie*, communiquait encore à Chateaubriand des remarques, avec quelques observations grammaticales [1]:

T. I, p. 177.—«Dans ce beau récit du serpent enchanté par la flûte d'un Canadien, je crois que le mot *brandit* ne peut pas être neutre, et la phrase : «Sa double langue *brandit* comme deux flammes» n'est pas assez correcte » [2].—Chateaubriand corrige: «il *brandit* sa double langue comme deux flammes » (*Génie*, 5e éd., I, 131).

T. VI, p. 115. — « Les serpents à sonnettes *bruissaient* de toutes parts». — «Dans un article du *Journal de l'Empire* (6 mars) j'ai récemment exprimé la crainte que le mot *bruissaient*, employé aussi par M. Bernardin de Saint-Pierre [3], ne fût contraire à l'usage et à la règle des grammairiens et de l'Académie » [4]. — Chateaubriand corrige ce passage d'*Atala*, alors inséré dans le *Génie* : « les serpents à sonnette *bruyaient* de toutes parts » (*Génie*, 5e éd., III, 252), quitte à revenir à son premier texte dans ses *Œuvres complètes* de 1826, t. XVI, p. 67.

« Dans la même page, ajoutait Boissonade, vous écrivez *un rapide lozange de feu* ; mais ce mot paraît être féminin » [5]. — Chateaubriand laisse subsister *un rapide losange* de feu : en dépit du genre officiel, le masculin était déjà d'un usage courant chez les géomètres (cf. Littré) [6].

Ce n'était là que menues critiques. La Harpe, qui préparait de son

1. Cette lettre de Boissonade, datée de Paris, 18 mars 1808, est citée par M. Victor Giraud dans ses *Nouvelles Études sur Chateaubriand*, Paris, Hachette, 1912, p. 121-122. Cf. aussi *Chateaubriand, Ét. litt.*, p. 167, note 1. — M. Victor Giraud y remarque avec raison qu'il n'est pas sûr, malgré Boissonade, que dans le premier texte du *Génie*, le verbe *brandir* soit employé au sens « neutre ». Chateaubriand a pourtant corrigé.

2. Les références de Boissonade se rapportent à la 4e édition du *Génie*.

3. « Les insectes *bruissoient* sous l'herbe » (*Paul et Virginie*, Paris, 1789, p. 115).

4. La 5e édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, an VII (1798), notait au verbe *bruire* : « Il n'est guère d'usage qu'à l'infinitif, et à la troisième personne de l'imparfait de l'indicatif, où l'on dit il *bruyoit*... *Les flots bruyoient* ».

5. « *Losange*, sub. fém. » (*Ib.*).

6. *Atala* contestait l'emploi même de ce terme scientifique : « Dites un *zig-zag*, interrompit Gros-René. — *Zig-zag* ou *losange*, tout comme il vous plaira, poursuivit Chastas » (p. 66).

côté une défense du *Génie du Christianisme*, disait, paraît-il, que parmi les ouvrages d'une aussi grande étendue, il était un de ceux qui présentaient le moins de fautes de langue [1]. — Et dans un jugement d'ensemble qui témoignait, à cette date, d'une grande pénétration, l'auteur anonyme des *Notes critiques* voyait ailleurs les défauts et les mérites du nouvel écrivain :

M. de Ch... se permet trop souvent des jonctions de mots incohérents. Tantôt il aime à relever les grands objets de la nature par des comparaisons prises des inventions de la société ou des recherches du luxe ou des édifices des hommes, et par là il croit les agrandir encore ; tantôt il cherche dans certains mots, ou pompeux, ou poétiques, ou bizarres, un charme vague qu'il croit y voir, ou une grandeur indéterminée qu'il veut saisir. Quelquefois une expression aventurière brave la surprise qu'elle cause, dans l'espoir de plaire par la surprise même. Quelquefois un terme vulgaire relève encore la pompe d'une phrase : quelques syllabes dures font ressortir l'harmonie d'une autre. Quelques objets sévères ou quelques teintes sombres font mieux valoir le brillant de certaines touches et l'éclat de ses belles peintures. Il ne fait qu'aborder les grandes idées sans les suivre, et que glisser sur leur profondeur. Des mots étrangers les uns aux autres s'assemblent perpétuellement dans son style : personne n'entend mieux l'art de varier et de régler le cortège des épithètes ; il sent l'accord secret du son d'un mot avec le sens d'une idée ou la teinte d'une image, et il s'en sert habilement. Enfin toutes les sortes de contrastes de tons, d'objets, d'expressions et de couleurs sont mêlées dans ses tableaux. On ne pourrait assez admirer son talent, s'il n'abusait d'une imagination qui souvent l'égare, et si à force de recherche il ne tombait souvent dans un goût précieux et faux [2].

Chateaubriand, on l'avait bien remarqué, était surtout novateur par le style. Pas plus que pour la correction grammaticale, il ne prétendait, en ce qui concerne le vocabulaire, s'affranchir de l'usage traditionnel.

Nombreux sont encore les mots nobles qui sentent leur temps. On retrouve, dans un seul tome du *Génie*, la *couche* (XI, 99, 102, etc.), la *couche nuptiale* (97) ou *la couche mobile* du nocher (201) ; l'*époux* (251), l'*épouse* (88, 96, etc.) et les *matrones* (94) ; l'*hymen* (83, 98, etc.) et l'*hyménée* (96) ; le *guerrier* (212) et la *cavale* (214) ; l'*onde* (138), les *ondes* (207) et les *nues* fugitives (313) ; la *pompe* nuptiale (207) ; la *poudre* du soir (194) ou des morts (167) ; le *rameau* (201) ; la *vierge* (308). — Il continue à user des métaphores toutes faites : le *berceau*

1. Cf. *Génie*, XV, p. 63-64. Necker disait de même que le plus mince littérateur en corrigeroit aisément les défauts, et que les plus grands écrivains en atteindroient difficilement les beautés (ib., p. 180). — Et Chênedollé : « Toutes ces critiques du *Génie du Christianisme*, qui se renouvellent sans cesse, qui toutes roulent sur une trentaine de phrases ou d'expressions répréhensibles, éparses dans quatre volumes de beautés, prouvent seulement l'impression profonde que la lecture de cet ouvrage a laissée dans l'esprit des hommes de tous les goûts et de toutes les opinions » (art. cité).

2. *Notes crit.*, p. 49-50.

du monde (23) ; boire à la *coupe* des illusions (271) ; les *fruits* de l'union des époux (110 ; cf. 319) ; l'*hydre* de l'hérésie (17) ; l'*océan* de la vie (269) ; les *orages* du cœur (86) ; le *pivot* de l'économie sociale (91) ; les *rênes* de l'univers (196) ; le *sein* d'une mère (244), des familles (96), de l'Église (303) ; le *tourbillon* du monde (305) ; le *tribunal* de la conscience (282). — Les périphrases connues font toujours partie de ce matériel poétique : l'*astre du jour* (255) voisine avec la *reine des nuits* (256), ailleurs appelée l'*astre nocturne* (145) ; parmi les *hôtes des bois* (210) figure le *premier chantre de la création* (209) ; s'il s'agit des *légions émaillées* des poissons, nous voyons l'*habitant des mers* suivre en bondissant la trace de feu que *sa compagne* a laissée pour lui dans les ondes (207). — Quand il s'avise de développer ces images toutes faites, on est tenté de lui demander, comme ses adversaires, de se *démétaphoriser* : les buissons cachaient des rossignols étonnés de chanter leurs premiers airs, en échauffant les *fragiles espérances de leurs premières voluptés* (185). Et voici l'aboutissement de telles élégances : l'enfant naît, la mamelle est pleine, la *bouche du jeune convive n'est point armée, de peur de blesser la coupe du banquet maternel* (307).

Mais à l'égard des mots nouveaux, Chateaubriand ne veut rien entendre. Pour lui, ce sont des inventions du diable. Il a fallu « l'incrédulité » pour introduire « l'esprit raisonneur, les définitions abstraites, le style scientifique, et avec lui le *néologisme*, choses mortelles au goût et à l'éloquence » (*Génie*, XIII, 88) [1]. Qu'a-t-on gagné à bouleverser les noms, à appeler l'air vital *oxygène* ? (*Ib.*, XII, 348). « Qu'importe au laboureur que l'élément de la terre ne soit pas *homogène*, ou au bûcheron que le bois ait une substance *pyroligneuse* ? » (*Ib.*, XII, 340). A ce compte, le vaste abîme ne sera « qu'un peu d'eau *bitumineuse* » et les montagnes se réduiront à des « *protubérances* de pierres *calcaires* ou *vitrescibles* » (*Ib.*, XIII, 87) [2]. « S'il nous est permis de le dire, c'est, ce nous semble, une grande pitié, que de trouver aujourd'hui l'homme *mammifère* rangé, d'après le système de Linné, avec les singes, les chauves-souris et les paresseux » (*Ib.*, XII, 349) [3].

1. Il pensait et s'exprimait de même en revoyant l'*Essai* : « J'avois entrepris de réfuter phrase à phrase ce chapitre, mais la plume m'est bientôt tombée des mains. Il m'a été impossible de me suivre moi-même à travers ce chaos : la folie des idées, la contradiction des sentiments, la fausseté des raisonnements, le *néologisme*, réduisoient tout mon commentaire à des exclamations de douleur ou de pitié » (*Essai*, II, p. 79-80, note Nouv. Édit.).

2. Il l'avait dit, en termes identiques, dans sa *Lettre à Fontanes sur la Littérature de Mme de Staël* (*Le Mercure de France*, 1er niv. an IX-22 déc. 1800). Il y raillait, après Fontanes, le mot et l'idée de *perfectibilité*.

3. Chateaubriand met en italiques ces termes de fabrication récente, et il ne perdra pas une occasion de les condamner : « Un étranger se trouvait, il y a quelque temps, dans une société où l'on parlait du fils de la maison, enfant de sept à huit ans, comme d'un prodige. Bientôt on entend un grand bruit, les portes s'ouvrent, et l'on voit paraître le petit docteur les bras nuds, la poitrine découverte, et habillé comme un singe qu'on va montrer à la foire.

On a tout compromis, avec cet esprit d'analyse et de *classification* (*Ib.*, ib.). C'est la manie de l'*idéologie* (*Ib.*, ib., 353) et l'erreur des *idéologues* (*Ib.*, ib., 358). Ils ont pris « notre jargon scientifique pour le progrès des lumières et du génie : selon eux, la langue et la raison ont fait un pas depuis Bossuet et Racine : quel pas ! [1] »

Il se défie moins des archaïsmes, mais l'emploi qu'il en fait reste des plus discrets. Même dans le chapitre qu'il intule : *Vie et mœurs des Chevaliers* [2] et qu'il emprunte aux *Mémoires sur l'Ancienne chevalerie* de Lacurne de Sainte-Palaye [3], s'il parle des *damoiseaux* (XIV, 98) et des *poursuivants d'armes* (101), des *joutes*, des *castilles* et des *combats à la foule* (107), il archaïse avec prudence et mesure : « Ainsi *chevauchant*, il [le chevalier] *mettait à fin*, par cent coups de lance, toutes ces aventures chantées par nos poètes et *recordées* dans nos chroniques » (105). Il mêle, en un style troubadour, vieux mots et termes nobles : « Mais le chevalier, arrivé au château, n'y trouvoit pas toujours des fêtes : c'étoit quelquefois l'habitation d'une *piteuse* dame, qui gémissoit dans les *fers* d'un jaloux... Le chevalier, aussi tendre que brave, juroit par sa *durandal* et son *aquilain*, sa *fidèle épée* et son *coursier* rapide, de défier en combat singulier le *félon* qui tourmentoit la *beauté* contre toute loi d'honneur et de chevalerie » (104) [4]. — Quand il décrit des églises gothiques, nous sommes encore extrêmement loin du langage médiéval de *Notre-Dame de Paris* : « On aura

Il arrivait se roulant d'une jambe sur l'autre, d'un air assuré, regardant avec effronterie, importunant tout le monde de ses questions, et tutoyant également les femmes et les hommes âgés. On le place sur une table, au milieu de l'assemblée en extase ; on l'interroge : « Qu'est-ce que l'homme, lui demande gravement un instituteur ? — C'est un animal *mammifère*, qui a quatre extrémités, dont deux se terminent en mains. — Y a-t-il d'autres animaux de sa classe ? — Oui : les chauves-souris et les singes ». L'assemblée poussa des cris d'admiration. L'étranger se tournant vers nous, nous dit brusquement : « Si j'avais un enfant qui sût de pareilles choses, en dépit des larmes de sa mère, je lui donnerais le fouet jusqu'à ce qu'il les eût oubliées. Je me souviens des paroles de votre Henri IV : *Ma mie, disait-il à sa femme, vous pleurez quand je donne le fouet à notre fils ; mais c'est pour son bien, et la peine que je vous fais à présent, vous épargnera un jour bien des peines* » (*Le Mercure de France*, 18 niv. an XI-8 janv. 1803).

1. *Le Mercure de France*, 29 brum. an XI-20 nov. 1802. Les *Mémoires d'Outre-Tombe* reviendront sur « cette manie de gréciser et de latiniser notre langue » que la science a fait renaître de nos jours : « Nos révolutionnaires, grands Grecs par nature, ont obligé les marchands et les paysans à apprendre les *hectares*, les *hectolitres*, les *kilomètres*, les *millimètres*, les *décagrammes* : la politique a *ronsardisé* » (*Mém.*, I, p. 230). Cf. *Ib.*, IV, p. 27 : « Si vous rencontrez un homme qui, au lieu d'*arpents*, de *toises* et de *pieds*, vous parle d'*hectares*, de *mètres* et de *décimètres*, vous avez mis la main sur un préfet ».

2. *Génie*, XIV, pp. 97-115.

3. Paris, 1759, 2 vol. in-12 ; réimprimés en 1781, 3 vol. in-12. Chateaubriand cite — outre Sainte-Palaye — Joinville, Froissart, le Journal de Paris sous Charles VI et VII, la Vie de Duguesclin, l'Histoire du Maréchal de Boucicault, même le glossaire de Du Cange. En réalité, toutes les citations, toutes les références sont empruntées à Lacurne de Sainte-Palaye, à son texte et à ses notes.

4. De même : « La lampe du *paladin* s'éteignoit, un cercueil s'élevoit auprès de sa *couche* » (p. 104-105) ; « Déjà les *lices* sont préparées ; déjà les dames cherchent des yeux les *guerriers* parés de leurs couleurs » (p. 107).

beau bâtir des temples grecs bien élégants, bien éclairés, pour rassembler le *bon peuple* de Saint-Louis... il regrettera toujours ces Notre-Dame de Reims et de Paris, ces basiliques toutes moussues, toutes remplies des générations des décédés et des âmes de ses pères ; il regrettera toujours la tombe de quelques *messieurs* de Montmorency, sur laquelle il *souloit* [1] de se mettre à genoux durant la messe... » (XVI, 323) [2]. Bientôt, il chantera, dans la romance célèbre :

Combien j'ai douce *souvenance*
Du joli lieu de ma naissance !...

Ma sœur, *te souvient-il* encore
Du château que baignait la Dore
Et de cette *tant* vieille tour
Du Maure... [3]

La véritable question n'était pas non plus l'emploi de quelques mots jugés trop familiers par de sévères censeurs. Les *Notes critiques* en avaient signalé dans le premier texte du *Génie* :

« On diroit que l'ancienne Égypte ait craint que la postérité ignorât un jour ce que c'étoit que la mort, et qu'elle ait voulu, à travers les temps, lui faire parvenir des *échantillons* de cadavres » (*Génie*, XIII, 98). — « Le mot d'*échantillon* forme ici une disparate, parce qu'il est d'un autre ton que le reste. L'idée du contraste que l'auteur voulait produire est fort belle ; mais ce mot d'*échantillon* rapetisse une grande chose d'une manière trop frivole pour produire d'autres effets qu'une discordance... Si au lieu d'*échantillons* il avait mis des *modèles* de cadavres, l'idée serait la même et il n'y aurait point de cacophonie (*Notes crit.*, p. 153). — L'auteur ne changea rien.

« ...et de même que j'ai été atteint du péché d'Adam, ma justice *est passée en compte* aux autres » (*Génie*, XII, 238). — « Cette idée est fort belle. L'expression de *passée en compte* est peut-être un peu triviale. Je ne sais « si ma justice est *comptée* aux autres » ne vaudrait pas mieux » (*Notes crit.*, p. 127). — Chateaubriand ne le pensa pas et maintint son expression « triviale » [4].

1. Le mot est souligné par Chateaubriand.

2. Son pastiche du vieux langage gardera toujours cette grâce mesurée : « Demandez à ce paysan de l'antique Neustrie quel est ce monastère qu'on aperçoit au sommet de la colline. Il vous répondra : « C'est le prieuré des deux Amans : un jeune gentilhomme étant devenu amoureux d'une jeune *damoiselle*, fille du chatelain de Malmain, ce seigneur consentit à accorder sa fille à ce pauvre gentilhomme, s'il pouvait la porter jusqu'au haut du mont. Il accepta le marché, et chargé de sa dame il monta tout au sommet de la colline, mais il mourut de fatigue en y arrivant, *sa prétendue trépassa bientôt par grand déplaisir* ; les parents les enterrèrent ensemble dans ce lieu et y firent le prieuré que vous voyez » (XIII, p. 255-256).

3. Cette romance, qui devait être insérée en 1826 dans les *Aventures du dernier Abencérage*, parut d'abord, avec sa musique, dans *Le Mercure de France* du 31 mai 1806.

4. Il osait dire de même : « elle [une pauvre femme] se prit à essuyer ses larmes avec le

Encore moins pouvait-il s'agir des mots exotiques, si clairsemés dans le *Génie*, et qui ne rappelaient que par instants un détail de couleur locale : monticule planté d'orangers, de chênes verts et de *catalpas* (*Génie*, XI, 239) ; les crocodiles ou *caïmans* des Florides (*Ib.*, ib., 240 et 241 note) ; un *cacique* ou chef de guerre (*Ib.*, XIV, 40, d'après Charlevoix ; cf. *Ib.*, ib., 43 et 46).

Ce qui en réalité dominait le débat, ce qui provoquait tant d'enthousiasme et tant de résistances, c'était — Fontanes l'avait bien vu — la magnificence et la nouveauté des images, plus nombreuses, plus luxuriantes et plus hardies dans le texte original que dans la suite des éditions soumises aux remarques de la critique et au contrôle de la raison [1].

Ginguené (*Coup d'œil*, etc., p. 85) citait comme incompréhensible l'image suivante : « Tous ces hommes ardens, qui se consacrent au culte des muses, se laissent encore plus vîte submerger à la douleur que les hommes ordinaires : *les grandes ames, comme les grands fleuves, sont sujettes à noyer leurs rivages* » (éd. or., II, 33). — Chateaubriand, en retouchant la comparaison, s'applique à mieux l'amener : « Tous ces hommes inspirés, qui se consacrent au culte des muses, se laissent plus vîte submerger à la douleur que les esprits vulgaires. *Un génie puissant use bientôt le corps qui le renferme : les grandes ames, comme les grands fleuves, sont sujettes à dévaster leurs rivages* » (2e éd., I, 297-298).

Ou bien on prenait pour une création aventureuse ce qui n'était que souvenir littéraire :

[les tours des églises gothiques] : « tantôt le jour naissant illumine leurs têtes jumelles ; tantôt elle paroissent *coiffées d'un bonnet de*

coin de son *tablier* » (*Génie*, XI, p. 251) ; « les matelots dépouillèrent leurs vêtements et ne conservèrent que leurs *pantalons* et leurs *chemises* mouillées » (*Ib.*, XIII, p. 128) ; « lorsqu'ils [les chrétiens du Paraguay] alloient au travail, ils couvroient le noble habit [castillan] d'un *sarrau* de toile blanche » (*Ib.*, XIV, p. 43) ; « d'autres filles [chrétiennes] et qui méritoient des autels, ont été publiquement *fouettées*, nous ne déguiserons point le mot » (*Ib.*, XIV, p. 132-133). — L'*Essai sur la littérature romantique* (Paris, Le Normant, 1825) en fera un mérite à l'auteur du *Génie* : « M. de Chateaubriand a trouvé le secret de ces expressions pittoresquement empruntées au langage familier, qui doublent l'effet poétique, et enrichissent, quoi qu'on en dise, une langue prompte à se dépouiller à force de délicatesse » (p. 172).

1. La suppression des épithètes se poursuit sans arrêt. Chateaubriand avait d'abord abusé du mot *mélancolique*. Il en restreint sensiblement l'emploi (éd. or., I, pp. 160, 190 ; III, pp. 2, 4, 101 ; IV, pp. 18, 110 — et 5e éd., I, pp. 175, 207 ; III, pp. 2, 4, 114 ; IV, pp. 19, 110). — Il réduit de même le nombre des adjectifs dont la redondance affaiblissait la valeur : [Description du déluge] « la lumière *trompeuse* de la lune, les vapeurs blanches du soir couvrirent souvent les vallées des apparences d'une nappe d'eau... ; deux fois par jour la mer reçut ordre de se lever de nouveau dans son lit et d'envahir ses grèves *plaintives* ; les antres des montagnes conservèrent de sourds bourdonnemens et des voix lugubres ; la cime *solitaire* des bois présenta l'image d'une mer roulante »... (éd. or., I, p. 158-159 ; — 5e éd., I, p. 173-174). — En même temps que les images surabondantes, les épithètes continuent à disparaître de la description d'une nuit américaine : « le passage *brusque* d'un vent subit ; les gémissements *rares et interrompus* de la hulotte » (éd. or., I, p. 227 ; — 5e éd., I, p. 246).

nuages » (éd. or., III, 27). — « Voilà une mode nouvelle », disait l'auteur des *Notes critiques* (p. 136). — On ne voit pas, répond Chateaubriand dans la *Défense du Génie* (p. 59), que l'auteur traduit littéralement un vers de Shakespeare :

The clouds-capt-towers, the gorgeous palaces, etc.
In the Temp. [1].

Il corrige pourtant son texte : «...tantôt elles paroissent *couronnées d'un chapiteau de nuages* » (2e éd., II, 25-26).

Dans la description du déluge, un détail avait surpris et provoqué des critiques :

« Dieu, ayant accompli sa vengeance, dit aux mers de rentrer dans l'abyme : *la terre bâilla de toutes parts et engloutit les vastes ondes* » (éd. or., I, 157-158). — « La description du déluge est de la plus grande et de la plus poétique beauté. On n'y peut reprendre que le bâillement de la terre qui lui fait avaler tout ce déluge » (*Notes crit.*, p. 34). — Chateaubriand supprime la phrase douteuse (2e éd., I, 150).

Ginguené n'admettait pas certaines images étranges :

« L'Éternel a placé la naissance et la mort sous la forme de deux fantômes voilés, aux deux bouts de notre carrière ; et *du haut de son trône il a jeté notre vie, comme une petite colonne brisée, roulant sans base et sans sommet, dans le vague du Tems* » (éd. or., I, 16). — Critiqué dans le *Coup d'œil rapide*, etc. (p. 83). — L'image des deux fantômes subsistera seule, pour se prolonger ainsi : *l'un produit l'inconcevable moment de notre vie, que l'autre s'empresse de dévorer* (2e éd., I, 15).

Mais où les retouches apparaissaient le plus nécessaires, c'était dans la personnification hardie des éléments ou dans l'évocation poétique des êtres divins :

« *Nous aimons à nous figurer la terre comme une belle nymphe, qui pour chevelure a des forêts, pour mamelles des montagnes, pour yeux l'astre du jour et celui de la nuit, pour voix les vents et les eaux, pour manteau les mers et toutes leurs perles* » (éd. or., I, 161). — « Il faut convenir, disaient les *Notes critiques*, que voilà une comparaison d'un

1. Il dit encore : « L'auteur a beaucoup cité dans son livre, mais il paroît qu'il eût dû citer davantage. Par une fatalité singulière, il est presque toujours arrivé qu'en voulant blâmer l'auteur, les critiques ont compromis leur mémoire. Ils ne veulent pas que l'auteur dise *déchirer le rideau des mondes*, et *laisser voir les abîmes de l'éternité* ; et ces expressions sont de Tertullien ; ils soulignent le *puits de l'abîme* et le *cheval pâle de la mort*, apparemment comme étant une vision de l'auteur ; et ils ont oublié que ce sont des images de l'Apocalypse... » (*Déf. Génie*, p. 59).

goût un peu hasardé : mais en donnant à cette Cybèle aux mille mamelles, à cette belle nymphe aux cheveux verts, le soleil et la lune pour beaux yeux, l'auteur ne s'aperçoit pas que sa belle nymphe serait borgne ou tout au moins louche. Comment d'ailleurs ses deux yeux seraient-ils à des millions de lieues d'elle ? On peut en faire les yeux du ciel, en baissant une taie sur l'un des deux ; mais pour ceux de la terre, c'est difficile » (p. 35). — Tout le passage est supprimé dans la seconde édition.

La surprise ne fut pas moins grande devant le portrait de la Vierge Marie, tel qu'il s'annonçait dans le chapitre de l'Incarnation :

« *Oh ! qu'il est ravissant de voir toutes les graces du Seigneur découler sur la terre à travers le sein d'une vierge timide, comme pour rendre ces grâces encore plus belles !* » (éd. or., I, 38-39). — « Quelle image » ! s'écriait l'auteur des *Notes critiques* (p. 12). — Et Ginguené n'avait pas eu tort de dire : « En se pénétrant bien de ce tableau, on avouera sans peine qu'il y a de quoi échauffer l'imagination d'un jeune docteur, et de quoi dérouter toute sa théologie » (p. 9). — La phrase dangereuse disparaît dans la seconde édition.

L'enthousiasme de Chateaubriand avait trouvé d'autres couleurs pour son portrait de la Vierge Marie :

« Poètes, qui avez reçu le feu créateur, peignez-nous cette bienheureuse Marie, *ce vase d'élection, orné de tous les dons du S. Esprit, semblable à la galère Athénienne chargée de porter les présens sacrés à Cérès ; sa pouppe étoit couronnée de fleurs pudiques, et nul criminel ne pouvoit périr jusqu'à son retour* » (éd. or., I, 39). — Ginguené trouvait « un peu de désordre dans ces comparaisons et dans ces images, dans ce mélange des anciennes choses sacrées avec les nouvelles, et de Marie avec Cérès » (p. 8). — Et l'auteur des *Notes critiques* s'étonnait de voir Chateaubriand comparer la Vierge Marie à une galère athénienne. *Qu'allait-il faire dans cette galère* [1] ? (p. 12-13). — Le passage fut également supprimé.

Dieu lui-même n'avait pas été épargné dans cette débauche de métaphores :

1. « Que sera-ce lorsque, sans égard au sexe des mots, il fera *deux sœurs de l'innocence* et *du repentir*, et qu'il *mariera l'homme à son Créateur* ? Que sera-ce quand il nous montrera un *Platon vierge sur la pointe d'un cap*, quand il donnera poëtiquement à l'Espérance une *voix future*, et qu'il la fera *fille de la mort* pour mieux consoler la vie ; qu'il parlera de la *mystérieuse continence de la lune* dans les frais espaces de la nuit : comme si la nuit avait des espaces, comme la religion des beautés, et les cieux des Univers autres que les espaces imaginaires, où trop souvent se perd le cit. de Ch... Aussi peut-on dire que ses défauts sont au pluriel, et son talent au singulier » (*Notes crit.*, p. 13).

[*Examen de la virginité sous ses rapports poétiques*, titre primitif d'un des chapitres du début]. « Ainsi la virginité, remontant depuis le dernier anneau de la chaîne des êtres jusqu'à l'homme, passe bientôt de l'homme aux anges, et des anges à Dieu, où elle se perd. *Dans les espaces de l'éternité, Dieu brille à jamais unique, comme le soleil, son image dans le temps. Il n'est point l'enfant des générations, il n'est point une œuvre créée, il ne s'unit qu'à sa propre essence pour engendrer ; Dieu est lui-même le grand Solitaire de l'univers, l'éternel Célibataire des mondes* » [éd. or., I, 70]. L'auteur entend sans doute ce que cela veut dire, puisqu'il l'a écrit ; mais tous ses lecteurs entendront-ils ce que c'est que le *célibataire des mondes* ; ce que c'est qu'un *grand célibataire* qui produit et qui crée ? à moins qu'il n'ait voulu par là offrir un emblème mystique de ce que sont, pour la plupart, les grands et les petits célibataires *de ce monde* (*Coup d'œil*, etc., p. 11).

Et l'auteur des *Notes critiques* s'étonne à son tour « qu'il nomme Dieu l'*éternel célibataire*, apparemment sans se rappeler que c'est en même temps le père éternel ; car je n'imagine pas que son dessein fût d'en faire un éternel mauvais sujet » (p. 13). — Chateaubriand ne laisse subsister (2e éd., I, 68) que les premières lignes de ce développement, dont le texte et le titre inquiétaient si fort Mme de Staël [1].

Dans ce travail de remaniement et de revision qui restera comme la loi constante de son art, Chateaubriand ira jusqu'à sacrifier — sans qu'on en puisse voir toujours la cause — des passages entiers, et parmi les plus beaux. Témoin cet hymne à Dieu, admirable effusion lyrique, qui terminait le *Génie du Christianisme* et qui brusquement, à partir de 1809, disparaît de toutes les éditions :

Créateur de la lumière, pardonne à nos premières erreurs. Si nous fûmes assez infortunés pour te méconnaître dans le siècle qui finit, tu n'auras pas roulé en vain le nouveau siècle sur notre tête. Il a retenti pour nous comme l'éclat de ta foudre. Nous nous sommes réveillés de notre assoupissement, et ouvrant les yeux nous avons vu cent années, avec leurs crimes et leurs générations, s'enfoncer dans l'abyme : elles emportoient dans leurs bras tous nos amis ! A ce spectacle nous nous sommes émus : la rapidité de la vie nous a troublés. Nous avons senti combien il est inutile de vouloir se défendre de toi. Seigneur, nous te louerons désormais avec le prophète ! Daigne recevoir ce premier hymne que nous t'adressons, sur l'aile de ce siècle, qui rentre dans ton éternité (éd. or., IV, 351-352).

1. Cf. Sainte-Beuve, *Chat.*, I, p. 189, note 3. — M.-J. Chénier raillera ce style dans une Lettre de M. l'abbé Mauduit à l'éditeur » qui précède un de ses opuscules : « Dites à François-Auguste de Chateaubriand que, dans mes fonctions sacerdotales, je ne cesse de le recommander au *Grand Célibataire*. Dieu est le mot de cette énigme. Si elle eût été proposée à Thèbes, Œdipe, au lieu d'épouser sa mère, aurait été mangé par le Sphynx » (*Les Miracles*, conte dévot, Paris, Dabin, an X-1802). — *Saint-Géran ou la Nouvelle langue française* (voir au chapitre de l'*Itinéraire*) imaginera ce dialogue entre un curé et un ecclésiastique qui se prépare à recevoir les ordres :

LE CURÉ

Monsieur, qu'est-ce que Dieu ?

L'ABBÉ

C'est le célibataire des mondes, le grand esprit, le vieillard des foudres, le grand secret de la nature (p. 46-47).

On admirait enfin de plus en plus, dans le *Génie* comme dans *Atala*, les nuances si émouvantes de la musique des mots et des phrases. Et ce n'était pas là, comme plusieurs s'attardaient à le dire, le vieux procédé de l'« harmonie imitative » [1], mais le sens profond, à la fois instinctif et raisonné, de l'accord des images et des sons. Doué du plus sûr instinct de l'euphonie et du rythme, habitué, dès la lecture de l'*Énéide*, du *Télémaque* ou des sermons de Massillon, à chercher « la douceur, le nombre et la grâce » du style [2], il avait fait des vers avant d'écrire en prose [3] et commentait Homère, Virgile, Dante, pour y découvrir le secret des sonorités expressives [4]. Théocrite lui apprend, « par le jeu d'une multitude d'A », à « sentir le calme des tableaux de la nature » [5]; les consonnes de l'*Iliade* lui révèlent tantôt « le roulement de la foudre, interrompu par des espèces de silence », tantôt « le murmure de la voix inarticulée des ombres » [6]. Les noms propres gardent pour lui toute leur magie évocatrice : « On nous accuseroit de chercher à surprendre l'oreille par de doux sons, si nous rappelions ces couvents d'*Aqua-Bella*, de *Bel-Monte*, de *Vallombreuse*, ou celui de la *Colombe*... » (*Gén.*, XIII, 255) [7]. Les phrases chantent, et nous entendons vibrer leurs longues résonances :

L'architecte chrétien, non content de bâtir des forêts, a voulu, pour ainsi dire, en imiter les murmures ; et au moyen de l'orgue et du bronze suspendu, il a attaché au temple gothique jusqu'au bruit des vents et des tonnerres, qui roule dans la profondeur des bois. Les siècles, évoqués par ces sons religieux, font sortir leurs antiques voix du sein des pierres et soupirent dans la vaste basilique : le sanctuaire mugit comme l'antre de l'ancienne Sibylle ; et, tandis que l'airain se

1. Le mot fut prononcé à propos du chant du rossignol (*Génie*, XI, p. 209-210; cf. *Notes crit.*, p. 44). — Dans son *Dictionnaire des Onomatopées françaises*, Nodier appréciait encore au même point de vue le passage fameux d'*Atala* : « Si tout est silence et repos dans les savanes de l'autre côté du fleuve, tout ici, au contraire, est mouvement et murmure : des coups de bec contre le tronc des chênes, des froissements d'animaux qui marchent, broutent ou broient entre leurs dents les noyaux des fruits, des bruissements d'ondes, de faibles gémissements, de sourds meuglements, de doux roucoulements, remplissent ces déserts d'une tendre et sauvage harmonie » (*Atala*, XVI, p. 23).

2. *Mém.*, I, p. 92-93.

3. *Mém.*, I, p. 142, et *Œuv. comp.*, t. XXII, préf., pp. VII-XVI, puis pp. 305-362.

4. *Génie*, XII, pp. 192 ; 229-230 ; 230-231.

5. Voir à ce sujet la note si curieuse du *Génie*, XII, p. 140-141. — La prédilection de Chateaubriand pour cette voyelle n'avait pas échappé aux contemporains. Nous en avons un témoignage inattendu : « On remarquait dans un journal de Paris, il n'y a pas de longues années, que lorsque les imprimeurs composaient quelque ouvrage de Chateaubriand, c'était toujours la lettre A qui s'épuisait la première, et on appelait l'attention sur la nature de style ou l'artifice qui pouvait amener ce résultat. L'observation, curieuse par elle-même, le devient davantage, quand on lit la note que Chateaubriand écrivait dans le *Génie* sur la vertu littéraire de la lettre A, chez les grands auteurs des diverses nations » (F.-Z. Collombet, *Chateaubriand, Sa Vie et ses Écrits*, Lyon et Paris, 1851, p. 375).

6. *Génie*, XII, p. 192.

7. Cf. *Ib.*, XII, p. 270 : « ...Si le poète s'égaroit dans les vallées du Taygète, au bord du Sperchius, sur le Ménale aimé d'Orphée, ou dans les campagnes d'Elore, *malgré la douceur de ces dénominations*, il ne rencontroit que des faunes, il n'entendoit que des dryades ».

balance avec fracas sur votre tête, les souterrains voûtés de la mort se taisent profondément sous vos pieds. (*Ib.*, XII, 326).

On a souvent répété à ce sujet les paroles fameuses de Mme de Staël et de Mme de Beaumont : si elles n'expriment pas l'extraordinaire puissance de telles symphonies, on y voit à quel point le génial écrivain avait su charmer ses contemporaines. La première comparait l'effet de son style à celui de l'*harmonica*, qui a une action directe sur les nerfs. L'autre, la tendre amie qui ne devait guère survivre à ces jours heureux, disait : « Le style de M. de Chateaubriand me fait éprouver une sorte de frémissement d'amour : il joue du clavecin sur toutes mes fibres ». — Les hommes se mêlaient à ce concert d'éloges ; et Joubert, toujours si avisé, devançant les suffrages de l'avenir, avait trouvé pour louer Chateaubriand, le mot définitif : c'était « l'Enchanteur » [1].

Le public était définitivement conquis. Les M.-J. Chénier pouvaient garder leur attitude hostile : ils ne compromettaient plus que leur propre jugement. L'Académie, en 1811, avait beau se mêler encore à ces querelles : la « classe de la langue et de la littérature françaises », chargée de donner son avis sur le *Génie du Christianisme* à l'occasion des prix décennaux [2], formulait en vain d'expresses réserves sur le fond, le plan et le style du livre « trop hardi pour être juste, trop ambitieux pour être puissant » : Chateaubriand se voyait refuser le grand prix, mais sa gloire, reconnue et proclamée par ceux mêmes qui lui marchandaient leurs éloges, continuait à grandir. « La littérature se teignit en partie des couleurs du *Génie du Christianisme* »[3], proclamait-il en 1826 ; et sa fière déclaration s'appuyait sur d'incontestables témoignages :

On ne peut nier, disait-on dès 1803, que le *Génie du Christianisme* n'ait fait une sorte de révolution dans les lettres. Le champ des arts était presqu'épuisé. M. de Chateaubriand l'a renouvelé. L'aspect d'une grande catastrophe politique lui a donné des idées positives sur les choses, tandis que le malheur et le désert

1. Ces divers témoignages sont mentionnés dans le *Chateaubriand* de Sainte-Beuve, I, pp. 209 et 256. Il cite également cette lettre de Joubert à Mme de Beaumont : « Écrivain en prose, M. de Chateaubriand ne ressemble point aux autres prosateurs ; par la puissance de sa pensée et de ses mots, sa prose est de la musique et des vers. *Qu'il fasse son métier ; qu'il nous enchante* » (*Ib.*, I, p. 297). Et il remarque à son tour : « Quelle harmonie de ton ! quel nombre ! C'est par cette harmonie, non moins que par l'éclat des couleurs, que M. de Chateaubriand est grand poète et grand magicien. A l'aide des sons et de certains mots bien placés, il produit des effets d'enchantement. Quand on sait tirer de tels effets de la prose, on a presque le droit de dédaigner les vers » (*Ib.*, I, p. 219).

2. Sur l'Affaire des prix décennaux, voir les textes réunis au tome XV des *Œuvres complètes*, pp. 236-446, — l'étude de Biré dans son édition des *Mém.*, t. III, appendice V, pp. 562-568, — et surtout Yves Le Febvre, *Le Génie du Christianisme*, Paris, Edgar Malfère, 1929, pp. 137-151.

3. Préface du *Génie*, XI, p. 3.

ont fourni à son style de nouveaux sentimens et de nouvelles images. Quand le *Génie du Christianisme* parut, M. de Fontanes, qui l'annonça comme devant faire honneur au XIXe siècle, prédit, ainsi que M. de La Harpe, que ce serait une mine où tout le monde viendrait puiser. Cela n'a pas manqué d'arriver. Les prosateurs, les poètes se sont emparés des idées et des couleurs que M. de Chateaubriand répand avec tant d'abondance. Beaucoup des livres nouveaux se sont parés des lambeaux du *Génie du Christianisme* ; on copie jusqu'aux formes de son style... [1].

L'influence de cette œuvre capitale devait se prolonger bien au delà du succès immédiat et des simples imitations : elle allait renouveler la langue et le style en même temps que les sentiments et les idées. On en trouvera l'orgueilleuse affirmation dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* : « *Le Génie du Christianisme* restera mon grand ouvrage, parce qu'il a produit ou déterminé une révolution, et commencé la nouvelle ère du siècle littéraire » [2].

1. *Le Mercure de France* du 24 flor. an XI-14 mai 1803, article signé I et non recueilli dans les *Œuvres complètes*.

2. *Mém.*, III, p. 15-16 ; cf. *Ib.*, p. 60. Dans le *Journal de l'Empire* du 4 mars 1811, Malte-Brun le rappelait, avec le souci d'un jugement exact et mesuré : « Au lieu de chercher minutieusement les taches qui peuvent déparer un des ouvrages les plus intéressants de notre littérature, la critique rendroit un plus grand service en approfondissant les causes de la vive et constante admiration que cet ouvrage a obtenue ; elle trouveroit ces causes dans l'empire irrésistible qu'exerce même sur des ames corrompues toute grande idée morale, et dans la magie non moins irrésistible d'un talent supérieur et original, quoique dans le *Génie du Christianisme* ce talent ne se montre pas dans toute la maturité qu'il a depuis acquise. Mais quelques images bizarres, quelques tournures affectées, quelques phrases ambitieuses ne sont-elles pas amplement rachetées par tant d'heureuses expressions, tant de pages touchantes, tant de tableaux tour à tour sublimes ou gracieux ? »

CHAPITRE IV

LES MARTYRS (1809)[1]

Publiés sept ans après le *Génie* et les grandes controverses littéraires du début, conçus comme une sorte de poème en prose à la manière classique[2], les *Martyrs*, s'ils ne trouvèrent plus le succès des premiers ouvrages, furent moins violemment attaqués, au moins pour la langue et le style. Dans l'*Examen* qui accompagne la troisième édition de son livre, Chateaubriand reconnaît lui-même « qu'on s'est généralement accordé, amis et ennemis, à remarquer dans sa manière des progrès du côté du goût et de l'art »[3].

D'abord, il y avait consacré « huit années de sa vie »[4]. Et puis, résolu à se prémunir contre les censures du dehors, il avait « consulté des amis de goûts différents et de différents principes en littérature »[5]. Il protestait plus que jamais de son obéissance à la critique : « Elle est telle, écrivait-il dès la publication des *Martyrs*, que souvent mes amis n'osent me faire des objections, dans la crainte de me voir changer et bouleverser tout au moindre mot. Je n'ai point cet orgueil qui se complait dans une erreur »[6]. Il y reviendra encore dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* : « Le travail était de conscience : j'avais consulté des critiques de goût et de savoir, MM. de Fontanes, Bertin, Bois-

1. *Les Martyrs ou le Triomphe de la Religion Chrétienne*, par F.-A. de Chateaubriand, Paris, Le Normant, 1809, 2 vol. in-8°. — Il n'y aura de revision et de corrections du premier texte que dans la troisième édition « précédée d'un Examen, avec des Remarques sur chaque livre » (Paris, Le Normant ; Lyon, Ballanche, 1810, 3 vol. in-8°). — Les *Œuvres complètes* de 1826-1827 (t. XVII, XVIII et XVIII *bis*) ne font que reproduire ce texte définitif de 1810, en réimprimant au début l'importante *Préface de la troisième édition* ou *Examen des Martyrs* (t. XVII, pp. 25-117) et en mettant à la fin de chaque tome les *Remarques* qui le concernent. Nous aurons l'occasion d'y faire de fréquents renvois.

2. « Ils [les Martyrs] venaient après la révolution opérée, ils n'étaient qu'une preuve surabondante de mes doctrines ; mon style n'était plus une nouveauté, et même, excepté dans l'épisode de Velléda et dans la peinture des mœurs des Francs, mon poème se ressent des lieux qu'il a fréquentés : le classique y domine le romantique » (*Mém.*, III, p. 15-16).

3. *Exam. des Mart.*, XVII, p. 99. — Il dira dans la Préface de l'édition des *Œuvres complètes* : « On m'a su gré d'un ouvrage qui témoigne de quelque travail de style, *d'un grand respect pour la langue* et d'un goût sincère de l'antiquité » (XVII, p. 2).

4. *Ib.*, XVII, p. 16.

5. *Préf. de la prem. éd.*, XVII, p. 17.

6. *Exam. des Mart.*, XVII, p. 105.

sonade, Malte-Brun, et je m'étais soumis à leurs raisons. Cent et cent fois, j'avais fait, défait et refait la même page. De tous mes écrits, c'est celui où la langue est la plus correcte » [1].

Le texte des *Martyrs* ainsi revu, les épreuves en avaient été soumises à Boissonade. Chateaubriand ne fait aucune difficulté pour reconnaître ce qu'il lui doit : « M. Boissonade s'est condamné, pour m'obliger, à la chose la plus ennuyeuse et la plus pénible qu'il y ait au monde : il a revu les épreuves des *Martyrs* et de l'*Itinéraire.* J'ai cédé à toutes ses observations, dictées par le goût le plus délicat, par la critique la plus éclairée et la plus saine. Si j'ai admiré sa rare complaisance, il a pu connaître ma docilité » [2].

Ayant fait cette revision grammaticale et se sentant assuré sur le point où il était le plus vulnérable, il soumit lui-même son style à un examen méticuleux, changeant ce qui lui paraissait hasardé. Il s'en explique dans les *Remarques* de la troisième édition :

« Ce fut en vain qu'elle [Cymodocée] pria la Nuit de lui verser la *douceur* de ses ombres » (*Mart.*, XVII, 146). — Il y avoit dans les éditions précédentes, *l'ambrosie* de ses ombres, expression grecque que j'avois essayé de faire passer dans notre langue : mais outre qu'on ne peut pas dire *verser* de l'ambrosie, j'ai trouvé ce tour un peu recherché (*Rem.*, ib., 330-331) [3].

Sur le reste, résolument il maintient ses positions :

« La religion tenant mon ame à l'ombre de ses ailes, l'empêchoit, comme une fleur délicate, de s'épanouir trop tôt ; et, prolongeant l'ignorance de mes jeunes années, elle sembloit ajouter de l'innocence à l'innocence même » (*Mart.*, XVII, p. 211). — Un critique, d'ailleurs plein d'indulgence et de politesse, a cité cette phrase comme répréhensible. J'avoue que je n'ai jamais été plus étonné. J'ai consulté de bons juges, et des juges très sévères ; ils m'ont tous unanimement conseillé de laisser ce passage tel qu'il est (*Rem.*, ib., 371).

« Babylone m'enseignoit Corinthe » (*Mart.*, XVII, 215). — Le même critique... trouve cette phrase répréhensible. On m'a encore conseillé de ne la point changer. En effet, la hardiesse du tour est sauvée par ce qui précède : *Je m'étois assis avec le Prophète,* etc. (*Rem.*, ib., 373).

« Il faut que ce peuple, même au milieu de toutes ses misères, ait la main dans toutes les grandeurs » (*Mart.*, XVII, 237). Encore une phrase désapprouvée par le critique qui a désapprouvé les deux autres. Quant à celle-ci, qui, par une grande fatalité, n'étoit point encore exactement citée dans le journal, je ne sais qu'en dire. J'ai vu les opinions partagées ; il me semble pourtant que les autorités prépondérantes sont en sa faveur. Dans tous les cas, si elle est douteuse, elle est la seule de cette espèce dans les *Martyrs* (*Rem.*, ib., 378-379).

1. *Mém.*, III, p. 10.
2. Avertissement de la première édition de l'*Itinéraire*, Paris, Le Normant, 1811, p. XII-XIII.
3. Cf. Victor Giraud, *Les Variantes des Martyrs*, dans *Chateaubriand, Études littéraires*, pp. 205-248. Bien peu concernent la langue et le style. On vient de voir pourquoi.

Mais l'auteur d'un « poème en prose » avait de nouvelles préoccupations, dont la principale était la noblesse du langage. Si, dans sa peinture de l'Enfer, il montre les grands coupables qui sortent du sépulcre pour venir révéler à la terre les châtiments de la justice divine, il se défend contre les critiques peu favorables à l'emploi de ces traditions populaires : « Je pense au contraire qu'il est permis d'en faire usage, à l'exemple d'Homère et de Virgile, et qu'elles sont en elles-mêmes fort poétiques, *quand on les ennoblit par l'expression* » (*Rem.*, XVIII, 266). Dès lors, il ne s'en tient plus aux *ondes*, aux *rameaux* ou à l'*astre du jour* : il cherche l'équivalent poétique des formules trop banales. La « paille humide des cachots » est remplacée par la *couche indigente de Cérès* (XVIII *bis*, 207) et, si l'aigle est le roi de l'*espace*, l'aiglon devient l'*héritier de l'empire des airs* (ib., 157). — Pour remplacer de la sorte les mots que semble exclure leur caractère familier ou spécial, des éclaircissements sont souvent utiles : les *Remarques* y pourvoieront et tiendront lieu de notes explicatives :

« ...il [Eudore] suspend à sa main droite *une de ces couronnes de grains de corail*, dont les vierges martyres ornoient leurs cheveux en allant à la mort... » (XVII, 206).

Rem. : La plupart des Grecs portent encore aujourd'hui un chapelet à la main. Il étoit assez difficile d'exprimer un chapelet dans le style noble ; je ne sais si j'ai réussi (ib., 364).

« On voit passer la troupe immonde [des légions infernales] à la lueur des fournaises ardentes : comme, dans une grotte souterraine, voltigent à la lumière d'un flambeau, ces *oiseaux douteux dont un insecte impur semble avoir tissu les ailes* » (XVIII, 54).

Rem. : Il étoit assez difficile de peindre noblement une chauve-souris (ib., 270).

« Le laurier rose et l'*arbuste aimé de Junon* bordoient de toutes parts le lit des torrents et le cours des sources et des fontaines... » (XVII, 126).

Rem. : C'est le *Gatilier* ou l'*agnus castus*. A Samos, cet arbrisseau étoit consacré, et l'on prétendoit que Junon étoit née sous son ombrage. J'ai nommé surtout ces deux arbrisseaux, parce que je les ai trouvés à chaque pas dans la Grèce (ib., 313) [1].

« ...lorsqu'aux premières blancheurs de l'aube les trompettes du camp venoient à sonner l'*air de Diane*, j'étois étonné d'ouvrir les yeux au milieu des bois » (XVII, 277).

Rem. : La *diane* est restée à nos armées (ib., 391) [2].

1. Le *gatilier* figurera sous son véritable nom dans l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* : « Nous passâmes un torrent desséché : son lit était rempli de lauriers roses et de *gatilliers* (l'agnus castus), arbuste à feuille longue, pâle et menue, dont la fleur lilas, un peu cotonneuse, s'allonge en forme de quenouille. Je cite ces deux arbustes, parce qu'on les retrouve dans toute la Grèce, et qu'ils décorent presque seuls ces solitudes jadis si riantes et si parées, aujourd'hui si nues et si tristes » (*Itin.*, VIII, p. 29).

2. C'est avec la même fantaisie étymologique que, dans le *Génie*, il faisait dériver *foyer* de *foi* (*Gén.*, XI, p. 108-109).

« ...lorsque pendant l'hiver elle [la cavale] emportoit son maître *sur un char d'écorce sans essieu et sans roues*, jamais ses pieds ne s'enfonçoient dans les frimas » (XVII, 290).

Rem. : C'est le traîneau (ib., 404).

« *Une boisson grossière, faite de froment*, un peu d'orge écrasée entre deux pierres, des lambeaux de daims et de chevreuils qu'on me jetoit quelquefois par pitié, telle étoit ma nourriture » (XVIII, 5-6).

Rem. : C'est la bière : Strabon, Ammien-Marcellin, Dion-Cassius, Jornandès, Athénée, sont unanimes sur ce point. Au rapport de Pline, la bière était appelée *cervisia* par les Gaulois. Les femmes se frottoient le visage avec la levure de cette boisson (Pline, liv. XXII) (ib., 246).

« ...l'infortuné [le guide d'Eudore], foudroyé par le *vent de feu*, étoit tombé mort sur l'arène... » (XVIII, 123).

Rem. : C'est le *Kamsin*. Il n'y a point d'ouvrage sur l'Égypte et sur l'Arabie qui ne parle de ce vent terrible. Il tue quelquefois subitement les chameaux, les chevaux et les hommes. Les anciens l'ont connu, comme on peut le remarquer dans Plutarque (ib., 322) [1].

En revanche, le besoin de la vérité historique et de la couleur exacte imposait souvent à l'écrivain l'emploi des mots propres, plus riches de sens et de valeur expressive. Les *Remarques* allaient encore y ajouter leurs commentaires pour renseigner le lecteur et lui montrer du même coup, sous la fiction du poème, la sûreté d'une érudition scrupuleuse.

Ce sont d'abord des mots grecs, suivis des noms de plantes du pays :

« Tandis que nous méditions sur les révolutions des empires, nous vîmes tout à coup sortir une *Théorie* du milieu de ces débris » (XVII, 215).

Rem. : Grâce aux Voyages d'Anacharsis, tout le monde sait aujourd'hui qu'une *Théorie* veut dire une procession ou une pompe religieuse (ib., 373) [2].

« Cymodocée s'avance au pied de l'autel ; elle étoit vêtue d'une robe de *bysse* aurore, attachée par une ceinture de soie, et bordée de grenades d'or, à la manière des filles juives... » (XVIII *bis*, 46).

Rem. : Il est souvent parlé du *bysse* dans l'Écriture. C'étoit une étoffe légère, de couleur jaune (ib., 265) [3].

« Un jour elle [Cymodocée] étoit allée au loin cueillir le *dictame* avec son père » (XVII, 130).

1. Il sera nommé dans l'*Itinéraire* : « Afin d'augmenter la misère des Croisés, les Maures élevoient un sable brûlant avec des machines : livrant au souffle du midi cette arène embrasée, ils imitoient pour les chrétiens les effets du *kansim* ou du terrible vent du désert... » (*Itin.*, X, p. 175-176).

2. Cf. *Mart.*, XVIII *bis*, p. 159 : « ...ces religieuses *Théories* parcourant au son des flûtes les sommets de l'Ira ou la plaine de Sténiclare », et *Ib.*, XVII, p. 216 : « Des *Théores* penchés sur les flots répandoient des parfums et des libations ».

3. Il songe encore à la Bible, quand il décrit la moisson dans les champs de Lasthenès : « Aux branches d'un saule voisin étoit suspendue une lyre plus forte et plus grande que la lyre de Cymodocée : c'étoit un *cinnor* hébreu » (XVII, p. 174).

Rem. : Le *dictame*, renommé en Crète, croît aussi sur plusieurs montagnes de la Grèce où je l'ai remarqué (ib., 320).

« ...les serviteurs de Lasthénès revinrent avec le repas du matin ; ils déposèrent sur le gazon du blé nouveau, légèrement grillé dans l'épi, des glands de *phagus*, et des laitages qui portoient encore l'empreinte des corbeilles » (XVII, 261).

Rem. : Le *phagus* étoit une espèce de chêne ou de hêtre d'Arcadie : il portoit le gland dont on prétend que les premiers hommes se nourrissoient (voyez Théophraste) (ib., 386) [1].

En Égypte, Eudore voit et nomme d'autres plantes :

« Quelquefois seulement, des *nopals* épineux couvrent une petite partie de l'arène sans bornes ; le vent traverse ces forêts armées, sans pouvoir courber leurs inflexibles rameaux » (XVIII, 121).

Rem. : Jusqu'ici, comme on le voit, dit Chateaubriand qui cite le Père Siccard, je n'ai rien imaginé... J'ai substitué seulement le *nopal* à l'acacia, comme plus caractéristique des lieux. Me permettra-t-on de dire que j'ai rencontré le *nopal* aux environs du Caire, d'Alexandrie, et en général dans tous les déserts de ces contrées ? Cependant, si on ne veut pas qu'il y ait de *nopal* en Orient, malgré moi et malgré presque tous les voyageurs, je capitulerai sur ce point (ib., 319) [2].

D'autres termes se rapportent à l'armée et à la vie romaines :

« En avant de la première ligne, paroissoient les *Vexillaires*, distingués par une peau de lion qui leur couvroit la tête et les épaules... Les *Hastati*, chargés de lances et de boucliers, formoient la première ligne après les *Vexillaires*... Les *Princes*, armés de l'épée, occupoient le second rang, et les *Triarii* venoient au troisième » (XVII, 280).

Rem. : La légion romaine fut successivement de trois, quatre, cinq et six mille hommes, y compris les différentes espèces de soldats armés, comme je le marque ici. Les *Hastati*, les *Princes* et les *Triarii*, les *vexillaires*, n'étoient que des porte-étendards (ib., 393) [3].

« J'aimois à voir le camp plongé dans le sommeil...le *victimaire* qui puisoit l'eau du sacrifice... » (XVII, 277).

Rem. : Le victimaire préparoit les couteaux, l'eau, les gâteaux du sacrifice; il étoit à demi-nu, et portoit une couronne de laurier (ib., 392).

« Le chef des *Rétiaires* traverse l'arène et vient ouvrir la loge d'un tigre, connu par sa férocité » (XVIII *bis*, 246).

Note : Gladiateurs qui combattoient avec un filet (ib.).

« Je saurai bien, dit Galérius [à Dioclétien], me mettre à couvert de l'intrigue, de la bassesse, du mensonge et de la trahison : je rétablirai les *Frumentaires*, que vous avez si imprudemment supprimés... » (XVIII *bis*, 61).

1. Cf. encore : « Cymodocée reconnut de loin le jeune homme de la forêt ; il étoit assis avec sa mère et ses sœurs sur des gerbes, à l'ombre d'un *andrachné* » (XVII, p. 156). — Le mot se retrouvera dans l'*Itinéraire*.

2. L'*Itinéraire* nous fera voir en Terre-Sainte « de grands *nopals* qui affectent des formes bizarres, et entassent en désordre les uns sur les autres leurs palettes épineuses » (*Itin.*, IX, p. 112).

3. Cf. XVII, p. 280 : « Ceux-ci [les Triarii] balançoient le *pilum* de la main gauche » et ib., p. 281 : « Les Romains se formoient en bataille aux éclats de la trompette, de la corne et du *lituus* ».

Rem. : Sorte de délateurs ou d'espions publics que Dioclétien avoit supprimés (ib., 271).

« Vous aurez soin, à chaque *mansion* [dit Eudore à Constantin], de faire mutiler les chevaux derrière vous, afin qu'on ne puisse vous poursuivre » (XVIII *bis*, 67).

Rem. : J'ai dit, dans une note sur la carte de Pauttinger (liv. VI), que les *mansions* étoient les relais des postes... (ib., 273-274).

« Cent mille spectateurs, les uns voilés d'un pan de leur robe, les autres portant sur la tête une *ombelle*, étoient répandus sur les gradins » (XVIII *bis*, 226).

Rem. : Espèce de chapeau romain pour se garantir du soleil (ib., 316).

A côté des Romains, les Barbares, et d'abord les Gaulois si curieusement vètus :

« Tous ces barbares avoient la tète élevée, les couleurs vives, les yeux bleus, le regard farouche et menaçant ; ils portoient de larges *brayes*, et leur tunique étoit chamarrée de morceaux de pourpre... » (XVII, 283).

Rem. : La Gaule Narbonnoise s'appela d'abord *Braccata*, du nom de ce vêtement gaulois (Ib., 396).

« En voyant avec quelle profonde indifférence ce berger fouloit le camp des Césars, combien il préféroit à de pompeux souvenirs son instrument grossier et son *sayon* de peau de chèvre, j'aurois dû sentir qu'il faut peu de chose pour passer la vie... » (XVIII, 66).

Rem. : Le nom de *saye* ou *sayon* vient de *sagum*, un sac. Le *sarrau* de nos paysans est le véritable *sagum* des Gaulois (XVII, 396) [1].

Dans l'épisode de Velléda figurent encore des allusions au vocabulaire et aux coutumes celtiques :

« A l'extrémité de cette arène s'élevoit unede ces roches isolées que les Gaulois appellent *Dolmin*, et qui marquent le tombeau de quelque guerrier » (XVIII, 71). — « ...on retourna à la pierre du tombeau... au pied du *Dolmin* étaient appuyées deux autres pierres qui en soutenoient une troisième couchée horizontalement » (ib., 72-73).

Rem. : Lieu des Fées ou des sacrifices. C'est ainsi que le vulgaire appela certaines pierres élevées, couvertes d'autres pierres plates, fort communes en Bretagne, où ils disent que les Païens offroient autrefois des sacrifices (Dictionnaire franc. celt. du P. Rostrenen) (ib., 289) [2].

« Je ne sais quel enchantement m'entraîne sur tes pas [dit Velléda à Eudore] ; j'erre autour de ton château, et je suis triste de ne pouvoir y pénétrer. Mais j'ai préparé des charmes ; j'irai chercher le *sélago* : j'offrirai d'abord une oblation de pain et de vin ; je serai vêtue de blanc, mes pieds seront nus, ma main droite cachée sous ma tunique arrachera la plante, et ma main gauche la dérobera à ma main droite. Alors rien ne pourra me résister » (XVIII, 91-92).

Rem. : Le lecteur apprend dans le texte tout ce qu'il peut savoir sur cette plante mystérieuse des Gaulois. L'autorité est Pline (Hist., lib. XXIV, cap. XI) (ib., 300) [3].

1. Cf. *Itin.*, IX, p. 32 : « Quand on ne sait pas porter la pourpre, il ne faut pas l'accepter : mieux vaut alors le *sayon* de poil de chèvre » (cf. aussi ib., p. 107).
2. Il parle de même des *Eubages*, des *Bardes* et des *Druides*, d'après César, Diodore, Strabon et Ammien-Marcellin (XVIII, p. 71-72 et *Rem.*, pp. 289-292).
3. Voir encore XVIII, p. 99 : « Le triste oiseau des écueils, le *lumb*, fait entendre sa plainte semblable au cri de détresse d'un homme qui se noie » (Cf. Murray, *New English Dictionary*, art. *loom* (*lumb*).

En regard, voici la horde tumultueuse des Francs, avec leurs peaux de bêtes, leurs armes et leurs cris :

« Parés de la dépouille des ours, des veaux marins, des *urochs* et des sangliers, les Francs se montroient de loin comme un troupeau de bêtes féroces » (XVII, 284).

Rem. : *L'uroch* dont il est ici question et que les auteurs latins appellent *urus*, étoit une espèce de bœuf sauvage (ib. 397) [1].

« ...d'autres... tiennent une espèce de javelot nommé *angon*, où s'enfoncent deux fers recourbés » (XVII, 285).

Rem. : Je parlerai plus bas du javelot appelé *angon* : ce mot est d'ailleurs dans le Dictionnaire de l'Académie (ib., 398) [2].

« ...puis tout à coup, poussant un cri aigu, ils entonnent le *bardit* à la louange de leurs héros » (XVII, 287).

Rem. : Sunt illis haec quoque carmina, quorum relatu quem *barditum* vocant, accendunt animos, futuraeque pugnae fortunam ipso cantu augurantur. Terrent enim trepidantve, prout sonuit acies (Tacit., *de Mor. Germ.*, III) (ib., 402).

Habile à manier le mot propre, l'auteur des *Martyrs* n'hésite pas, à l'occasion, devant le détail réaliste. S'il fait appel à tous les enchantements de son style pour évoquer les grâces d'Eudore et de Cymodocée, il use d'autres couleurs pour peindre la maladie de Galérius, persécuteur des Chrétiens : « Depuis la ceinture jusqu'à la tête, Galérius n'est plus qu'*un squelette recouvert d'une peau livide, enfoncée entre des ossements ; le bas de son corps est enflé comme une outre, et ses pieds n'ont plus de forme... La gangrène dévore ses intestins* » (XVIII *bis*, 223-224). Il montre maintenant, au mépris des critiques de jadis, « *les vers qui rongent ce maître du monde* » (ib.). Aussi bien, les scrupules de son propre goût suffisent-ils à l'arrêter sur une pente dangereuse. Il achève dans de poétiques visions la scène du martyre de ses deux héros : « Le rideau tombe. Il eût été aisé de développer les particularités du martyre ; mais j'aurois présenté un spectacle affreux et dégoûtant » (*Rem.*, XVIII *bis*, 323).

Dans un ensemble aussi soutenu, il n'y avait pas d'archaïsme à proprement parler ; mais le sens des mots y rappelait souvent, pour la pureté même du langage, leur acception ancienne et classique :

... je creusai à mon général une fosse profonde. J'y réunis le tronc et le *chef* de Maurice... (XVIII, 11) ; Alors, découvrant sa tête *chenue*... le pontife ignoré [Marcellin] étendoit ses mains pacifiques (XVII,

1. Une autre remarque cite la description qu'en fait César (*De Bello Gall.*, lib. VI) (XVIII, p. 25).

2. Cf. XVII, p. 285 : « Les uns chargent leur main droite d'une longue *framée*... ; mais tous ont à la ceinture la redoutable *francisque*, espèce de hache à deux tranchants, dont le manche est recouvert d'un dur acier : arme funeste que le Franc jette en poussant un cri de mort, et qui manque rarement de frapper le but qu'un œil intrépide a marqué ».

233 ; cf. *Essai*, I, 149, et II, 196, note ; *Mél. litt.*, XXI, 100 ; *Génie*, XIII, 278) ; la victime innocente que mes crimes ont *derechef* immolée me poursuit du haut du ciel (XVII, 236) ; la Discorde aux *crins* de couleuvres (XVIII *bis*, 52) [1] ; l'Épouvante au visage *étonné* (XVIII, 50) ; nous restons muets d'*étonnement* et de douleur (XVII, 301) ;... ils [Clodion et Mérovée] tenoient à la main, en guise de torches, l'*host* enflammé de deux piques rompues... (XVII, 301) ; ses cheveux [d'Hiéroclès] rares et *inflexibles* qui pendent en désordre... (XVII, 230) ; au moment où les convives alloient s'approcher de la *mense* hospitalière... (XVII, 165) ; tandis que la fille de Démodocus se livre à ses *pensers* amers... (XVIII *bis*, 159) ; plusieurs *serfs* entrèrent alors dans la caverne (XVIII, 5).

Le style des *Martyrs* affirmait la puissance de l'écrivain, trop visiblement influencé par le goût de son temps, mais en pleine possession de ses moyens et de son métier [2]. Dans la multitude des images que lui avaient fournies son imagination et ses lectures [3], on le voit toujours, de la première édition aux suivantes, élaguer et choisir, mais ne rien abandonner de ce qu'il entend conserver. « J'ai retranché plusieurs comparaisons », dit-il dans l'*Examen des Martyrs* ; mais a-t-on cherché s'il en a « heureusement rajeuni » et trouvé de « nou-

1. ...et Discordia demens,
Vipereum crinem vittis innexa cruentis.
[Virg., *Æn.*, VI, v. 273].

J'ai pris à Malherbe la rude et naïve traduction de ce dernier vers :

La Discorde aux *crins* de couleuvres.
(*Mart.*, *Rem.*, XVIII *bis*, p. 268).

2. La suppression des adjectifs trop nombreux se poursuit, du manuscrit même à la première édition. En comparant un fragment autographe des *Martyrs* avec le texte imprimé, on voit disparaître bien des épithètes : « Comme le sabot *obéissant* circule sous le fouet d'un enfant *volage*, comme le fuseau *léger* descend et remonte entre les doigts de la matrone... ainsi les esprits étoient agités » (XVIII *bis*, p. 17) (cité par V. Giraud, *Nouv. Ét. sur Chat.*, p. 178-179). — Le comte de Marcellus le fera remarquer : « Aucun écrivain français n'a possédé à un aussi haut degré que M. de Chateaubriand l'art difficile de l'épithète. Il les coordonne en les multipliant, les frappe toujours d'une pensée ou d'une image, et les soumet aux règles d'une constante harmonie : « Soignons l'épithète », me disait-il quand il relisait à Londres, en s'apprêtant à la signer, la prose de mes lettres de chancellerie : « l'épithète est aussi fille de l'inspiration. Bien placée, et à image, elle illumine la phrase : oiseuse et vulgaire, elle l'alourdit. Le grand style du dix-septième siècle la ménage : notre école moderne la prodigue, et s'y perd » (*Chateaubriand et son temps*, Paris, Michel Lévy frères, 1859, p. 209).

3. Cf. la *Gazette de France* du 29 avril 1809 : « Je ne sais s'il n'y a pas quelquefois dans cet ouvrage un trop grand luxe d'images ». — Les parodies ne manquèrent pas d'y faire allusion. L'*Itinéraire de Pantin au Mont Calvaire* dont il sera question plus loin, et qui critiquait le style de Chateaubriand sous la forme de *Lettres inédites de Chactas à Atala*, reprenait la comparaison : la fille de Chactas accompagnait son vieux père « comme Antigone guidait les pas d'Œdipe sur le Cythéron, ou comme Malvina conduisait Ossian à la tombe de ses pères, ou comme... comme... la troisième comparaison m'échappe... je te la redevrai » (p. 14-15).

velles » [1] ? On ne saurait contester à un auteur le droit de faire passer dans son œuvre les beautés de la poésie antique, s'il sait y mettre la marque de son originalité propre :

J'ai peu puisé chez les anciens pour les comparaisons ; celles des *Martyrs* m'appartiennent presque toutes. Les personnes dont le jugement fait ma loi, pensent que c'est peut-être... la partie la plus soignée de l'ouvrage. On paroît avoir surtout remarqué la comparaison du lion dans la bataille des Francs ; celle de la voile repliée autour du mât pendant la tempête, celle du chant du coq sur un vaisseau, celle de l'homme qui remonte les bords d'un torrent dans la montagne, et qui arrive à la région du silence et de la sérénité ; mais enfin j'ai dérobé quelques comparaisons à la Bible, à Homère, à Virgile ; et la critique, qui prend tout cela pour imitation littérale, ne s'aperçoit pas que ces comparaisons sont totalement changées [2].

« Sa fille Cymodocée croissoit sous ses yeux, *comme un jeune olivier qu'un jardinier élève avec soin au bord d'une fontaine, et qui est l'amour de la terre et du ciel* » (*Mart.*, XVII, 127).

Rem. : Οἷον δὲ τρέφει ἔρνος ἀνὴρ ἐριθηλὲς ἐλαίης
Χώρῳ ἐν οἰοπόλῳ, ὅθ' ἅλις ἀναβέβρυχεν ὕδωρ,
Καλὸν, τηλεθάον· τὸ δέ τε πνοιαὶ δονέουσιν
Παντοίων ἀνέμων, καί τε βρύει ἄνθεϊ λευκῷ.
Iliad., liv. XVII, v. 53.

Je n'ai pas tout imité dans cette belle comparaison... (ib., 319).

« Un cerf blanc fut immolé à la reine du silence [Diane] » (XVII, 133).
Rem. : ...J'ai cru pouvoir hasarder l'expression de *reine du silence* d'après une expression d'Horace (ib., 322).

« Aussitôt elle [Velléda] porte à sa gorge l'instrument sacré : le sang jaillit. Comme une moissonneuse qui a fini son ouvrage, et qui s'endort fatiguée au bout du sillon, Velléda s'affaisse sur le char ; la faucille d'or échappe à sa main défaillante, et sa tête se penche doucement sur son épaule » (XVIII, 105).
Rem. : Jusqu'ici on avait comparé le jeune homme mourant à l'herbe, à la fleur coupée, « succisus aratro » ; j'ai transporté les termes de la comparaison, et j'ai comparé Velléda à la moissonneuse elle-même. La circonstance de la faucille d'or m'a conduit naturellement à l'image : un poète habile pourra peut-être profiter de cette idée, et arranger tout cela un jour avec plus de grâce que moi (ib., p. 303-304).

S'il défend de la sorte son originalité par rapport à ses modèles, il sait en revanche mettre sous la protection d'Homère une image qu'on a crue nouvelle et trop hardie :

« Cymodocée se jette dans ses bras [de son père] ; et pendant quelques moments, on n'entendit que des sanglots entrecoupés : *tels sont les cris dont retentit le nid des oiseaux, lorsque la mère apporte la nourriture à ses petits* » (XVII, 142).
Rem. : On a critiqué cette comparaison ; on a dit que la douleur ou la joie

1. *Exam.*, XVII, pp. 101 et 73.
2. *Ib.*, XVII, p. 95-96.

morale ne pouvoit jamais être comparée au mouvement de la douleur ou des besoins physiques. S'il en étoit ainsi, il faudroit renoncer à toute comparaison, et même à toute poésie : car les comparaisons et la poésie consistent surtout à transporter, pour ainsi dire, le physique dans le moral, et le moral dans le physique. C'est ce qui est reconnu par tous les critiques dignes de porter ce nom.

Au reste cette comparaison se trouve dans Homère, et presque dans les mêmes circonstances où elle est placée (*Odyss.*, liv. XVI) (ib., 328).

Mais d'autres images lui sont propres ; il les maintient sans aucune réserve et sait en montrer la valeur :

« Le laurier rose et l'arbuste aimé de Junon bordoient de toutes parts le lit des torrents et le cours des sources et des fontaines : souvent, au défaut de l'onde épuisée, *ces buissons parfumés dessinoient dans les vallons comme des ruisseaux de fleurs*, et remplaçoient la fraîcheur des eaux par celle de l'ombre » (XVII, 126).

Rem. : Un critique, qui m'a traité d'ailleurs avec politesse, trouve cette phrase singulière : « dessinent dans les vallons comme des ruisseaux de fleurs » ; mais l'expression paraîtra, je crois, très juste à tous ceux qui auront visité les lieux. Je n'ai pu rendre autrement ce que je voyois ; presque tous les fleuves, ou plutôt les ruisseaux de la Grèce, sont à sec pendant l'été. Leurs lits se remplissent alors de lauriers roses, de gatiliers, de genêts odorants. Ces arbustes plantés dans le fond du ravin, ne montrent que leurs têtes au-dessus du sol ; et comme ils suivent les sinuosités du torrent desséché où ils croissent, leurs cimes fleuries, qui serpentent ainsi au milieu d'une terre brûlée, dessinent réellement à l'œil des ruisseaux de fleurs (ib., 315).

« Les monts lointains de la Sabine, qu'enveloppoit une vapeur diaphane, *se peignoient de la couleur du fruit du prunier, quand la pourpre violette est légèrement blanchie par sa fleur* » (XVIII *bis*, 225).

Rem. : Cette belle couleur des montagnes de la Sabine a pu être remarquée par tous ceux qui ont fait le voyage de Rome (ib., 315).

« Elle dit, et sa prière, sur des ailes de flamme, s'envole au sein de l'Éternel. L'Éternel la reçoit dans sa miséricorde, et l'*Ange du sommeil abandonne aussitôt les voûtes éthérées. Il tient à la main son sceptre d'or qui lui sert à calmer les peines des justes. Il franchit d'abord la région des soleils, et s'abaisse vers la terre, où le conduit un long cri de douleurs* » (XVIII *bis*, 219).

Rem. : Comme mon jugement particulier n'oblige personne à trouver bon ce que j'écris, je dirai que cet *Ange du sommeil* est, de toutes les fictions des *Martyrs*, celle que je préfère, et celle que j'ai composée avec le plus de plaisir. Je ne puis m'empêcher de croire qu'un homme, avec plus de talent que moi, pourroit tirer, de l'action des Anges et des Saints, un genre de beautés qui balanceroit pour le moins les créations mythologiques. Ce n'est point condamner celles-ci, c'est seulement ajouter aux richesses des poètes (ib., 314).

Plus que jamais, dans ce « poème en prose », le souci de l'harmonie se mêlait à celui du beau langage et des images brillantes. Chateaubriand avouait le plaisir de se voir appliquer à lui-même l'éloge qu'Eudore faisait d'un solitaire chrétien : « Sa voix avait une harmonie qui remuoit doucement les entrailles. Une éloquence fleurie...

découloit naturellement de ses lèvres ; il donnoit aux moindres choses un tour antique qui nous ravissoit »[1].

C'est qu'il avait toujours, dans sa prose mesurée et chantante, un si vif sentiment de la beauté du son, qu'il y sacrifiait au besoin l'exactitude — et ne songeait pas à s'en défendre :

« Des cités, des monuments des arts, des ruines, se montroient dispersés çà et là sur le tableau champêtre : *Andanies* témoin des pleurs de Mérope, *Tricca* qui vit naître Esculape, *Gérénie* qui conserve le tombeau de Machaon, *Phères*, où le prudent Ulysse reçut d'Iphitus l'arc fatal aux amants de Pénélope, et *Sténiclare retentissant des chants de Tyrtée* » (XVII, 126).

Rem. : J'ai lu *Sténiclare* au lieu de *Sténiclère*, pour l'oreille (ib., 314)[2].

Cette « harmonie des noms » dont il se faisait gloire[3] ajoutait sa douceur aux mystérieuses évocations des paysages nocturnes :

« Les hauts sommets du *Cyllène*, les croupes du *Pholoé* et du *Telphusse*, les forêts d'*Anémose* et de *Phalante* formoient de toutes parts un horizon confus et vaporeux. On entendoit le concert lointain des torrents et des sources qui descendent des monts de l'Arcadie » (XVIII, 152)[4].

Le charme musical de ces phrases, dont le rythme allait aboutir à de véritables strophes lyriques, ne tenait pas au seul instinct du poète, mais procédait aussi de l'art le plus conscient et le plus minutieux :

« Légers vaisseaux de l'Ausonie, fendez la mer calme et brillante ! Esclaves de Neptune, abandonnez la voile au souffle amoureux des vents ! Courbez-vous sur la rame agile ! Reportez-moi sous la garde de mon époux et de mon père, aux rives fortunées du Pamisus... » (XVIII *bis*, 207).

Rem. : Ce chant est peut-être le morceau que j'ai le plus soigné de tout l'ouvrage. On peut remarquer qu'il ne s'y trouve qu'un seul hiatus, encore glisse-t-il assez facilement sur l'oreille[5]. J'aurois désiré que la chanson de mort de ma jeune

1. *Mart.*, XVII, p. 259 et *Rem.*, p. 385 : « Un critique, dans un extrait malheureusement trop court, et dont tout le monde a remarqué le ton excellent et les manières distinguées, a bien voulu m'appliquer ce passage. Je ne me flatte point de mériter un pareil éloge... ».

2. Il dira de même, à propos du nom de Velléda, qu'il avait trouvé chez Tacite : « On m'imputa à crime d'avoir transformé la druidesse germaine de Tacite en gauloise, comme si j'avais voulu emprunter autre chose qu'un nom harmonieux ! » (*Mém.*, III, p. 12).

3. *Exam.*, XVII, p. 58.

4. « Jamais avec des sons et par l'oreille on n'a mieux réussi à rendre un effet de vue et de couleur » (Sainte-Beuve, *Chat.*, I, p. 229, note 1). « Il continue à tirer des mots je ne sais quoi de lumineux et d'harmonieux que lui seul sait leur faire rendre... » (*Ib.*, II, p. 44). — « Le style des *Martyrs* est une musique enchanteresse », disait la *Gazette de France* du 30 mars 1809. — Chateaubriand parlera encore dans l'*Itinéraire* de « toutes ces montagnes *dont les noms sont si beaux* » (VIII, p. 176) et dira en s'adressant à ses lecteurs : « Il faut qu'on me pardonne encore l'espèce d'indifférence et presque d'impiété avec laquelle j'écrirai quelquefois les noms les plus célèbres *ou les plus harmonieux* : on se familiarise malgré soi en Grèce avec Thémistocle, Épaminondas, Sophocle, Platon, Thucydide, et il faut une grande religion pour ne pas franchir *le Cithéron*, *le Ménale* ou *le Lycée*, comme on passe des monts vulgaires » (ib., p. 29-30).

5. « Et ne suis-je pas moi-même un jeune oiseau *ravi au sein paternel* ? » (XVIII *bis*, p. 208). — Le temps est loin où l'auteur anonyme des *Notes crit.*, à propos de la phrase

Grecque fût aussi douce que sa voix et aussi harmonieuse que la langue dans laquelle Cymodocée est censée parler (ib., 313) [1].

Fontanes savait toucher l'endroit sensible quand, pour consoler son ami de l'insuccès des *Martyrs*, il lui disait, dans des stances devenues célèbres :

Du grand peintre de l'Odyssée
Tous les trésors te sont ouverts :
Et dans ta prose cadencée
Les soupirs de Cymodocée
Ont la douceur des plus beaux vers [2]...

La lutte avait été ardente, et les adversaires des *Martyrs*, moins attentifs aux détails qu'à l'ensemble, avaient signalé et combattu les dangers de ce style extraordinaire. Les critiques les plus vives furent celles d'Hoffman. On ne saurait méconnaître, écrit le journaliste, que Chateaubriand fasse autorité dans la littérature :

Il a poussé bien loin le charme, je dirais presque la séduction du style. Ce mot exprime en effet, mieux qu'aucun autre, l'espèce de sensation qu'on éprouve quand on lit M. de Chateaubriand... Mais partout où l'auteur se livre à la fougue de son imagination, son style devient, comme ses idées, affecté, bizarre, extravagant et quelquefois ridicule ; il semble avoir fait la gageure de ne rien dire comme un autre, et de faire entrer de force dans la langue française les idées, les métaphores et les tournures hébraïques, grecques et romaines. Enfin ce roman, tel qu'il est, mérite d'être conservé comme un modèle à fuir, et d'être montré aux jeunes littérateurs comme un exemple des folies dont les grands talents sont capables, lorsque leur imagination n'est pas guidée par le bon goût et par le bon sens.

Hoffman résumait son opinion dans une formule sévère : « Ce prétendu poème est *le mauvais ouvrage d'un homme qui a un grand talent* » [3].

On avait répondu à Hoffman. La *Gazette de France*, qui avait loué les *Martyrs* dès leur publication, s'en tenait à son premier jugement :

« Ainsi chantoit ce jeune homme, dont les accents portèrent le trouble jusqu'au fond de mon âme, et firent changer de visage *à Atala* » (XVI, p. 42), recommandait à l'auteur : « Il faut tâcher d'éviter ces *a a*. Les hiatus des mêmes voyelles sont les seules que l'oreille ne supporte pas, même dans la prose » (p. 147).

1. « M. de Chateaubriand... disait n'avoir rien écrit avec autant de soin que le *chant du cygne* soupiré par Cymodocée dans sa prison, et qui était comme le pendant de la chanson de mort de Chactas. Qu'on relise tout haut cet hymne mélodieux : « Légers vaisseaux de l'Ausonie ! » (Sainte-Beuve, *Chat.*, II, p. 66, note 2).

2. Cité à la fin des *Martyrs*, XVIII *bis*, p. 400.

3. Les articles d'Hoffman sur la première édition des *Martyrs* parurent dans le *Journal de l'Empire* des 7, 11, 17, 21, 25 avril et 2, 10, 18 mai 1809. Ils ont été recueillis, sauf les deux derniers, au tome IX de ses *Œuvres*, Paris, Lefebvre, 1829, pp. 125-171. — Il y eut encore deux articles du même critique sur la troisième édition des *Martyrs* dans le *Journal de l'Empire* des 17 et 27 février 1810, reproduits au même tome des *Œuvres*, pp. 171-187.

« Jamais ouvrage n'a offert un goût plus pur, une correction plus parfaite, soit de style, soit de langage. Ce sont toutes les beautés du *Génie du Christianisme* et d'*Atala*, sans aucune des taches que l'on a remarquées dans ces ouvrages ». Divers collaborateurs anonymes y discutaient maintenant sans relâche les critiques d'Hoffman, trop injustes. L'un d'eux y montrait, à la date du 29 avril 1809, beaucoup de clairvoyance en disant de l'auteur des *Martyrs* :

> Je finirai par lui faire observer que personne au monde n'a moins besoin que lui de tous les petits secours d'une rhétorique déjà un peu usée, de toutes ces imitations, de tous ces accessoires nécessaires seulement à la médiocrité ; que c'est sur-tout quand il est lui-même et qu'il n'emprunte rien de personne, que rien n'est comparable à la douceur, à la grace, à la sublimité même de sa manière, et que c'est alors qu'il peut s'asseoir sans difficulté à côté des plus grands écrivains qui ont honoré les siècles [1].

Le Mercure de France intervenait aussi dans cette querelle qui « divisait la littérature », et les articles d'Esménard vantaient à leur tour « l'ouvrage d'un noble caractère et d'un rare talent ». Ce n'est pas que l'auteur ne s'abandonne un peu trop souvent à la fécondité de son imagination et qu'on n'y trouve de brillants morceaux dont la perte ne nuirait pas à l'ensemble de l'ouvrage ; mais « il est souverainement injuste de reprocher à un écrivain le caractère particulier de son génie, quand ce génie est, d'ailleurs, plein de grâce, d'éclat et d'originalité... Son talent justifie son audace, et j'ose dire que le langage de la prose ne s'est peut-être jamais élevé plus haut » [2].

On a vu comment Chateaubriand avait riposté lui-même aux attaques d'Hoffman dans la *Défense* et dans les *Remarques* des *Martyrs*. Toute cette polémique l'avait très vivement affecté. Il s'en amusait encore au début, quand il écrivait à Beuchot : « Apportez-moi les journaux, amis ou ennemis, qui m'auront *martyrisé* dans la semaine » [3]. Mais son orgueil ne tarda pas à souffrir et à s'indigner. Obligé de montrer ses matériaux, de justifier son travail et de revendiquer ses

1. Article signé F. sous le titre : *Lettre d'un solitaire de *** aux Rédacteurs de la Gazette de France, sur les Martyrs de M. de Chateaubriand.* — Les articles de la *Gazette de France* ont été publiés les 27, 30 mars ; 9, 14, 23, 29 avril ; 5, 9, 21 mai ; 1er juin 1809. Les *Stances* de Fontanes y parurent, sans nom d'auteur, le 25 janvier 1810. — Deux articles sur la troisième édition des *Martyrs*, signés A. de L. S. [A. de la Salle] s'y ajoutèrent les 2 et 14 février 1810.

2. *Le Mercure de France* des 13 mai et 3 juin 1809, puis du 3 mars 1810 (sur la troisième édition). — Les *Stances* de Fontanes y reparaissaient le 3 février 1810, toujours non signées, mais « attribuées à l'un de nos poètes les plus distingués ». — Sept articles enfin, signés G. (G. M. Deplace), paraissaient dans le *Bulletin de Lyon*, du 13 mai au 1er juillet 1809. — Ils devaient être suivis de l'*Examen de la Nouvelle critique des Martyrs insérée dans le Journal de l'Empire*, brochure anonyme du même auteur, à Lyon, de l'Imprimerie de Ballanche père et fils, 1810. — Cf. Sainte-Beuve, *Chat.*, II, pp. 62-64.

3. Lettre du 1er mai 1809, *Corr. gén.*, I, p. 237.

droits d'écrivain, il notait avec amertume : « Aujourd'hui on écrit lorsqu'on sait à peine sa langue et qu'on ignore presque tout »[1]. Et il prenait la décision de ne plus répondre à l'injustice de ses adversaires :

Avoir à chaque phrase, et pour ainsi dire à chaque mot, à relever une erreur de la critique ; être sans cesse obligé de citer les autorités sur des points qui n'auroient pas souffert autrefois la plus légère difficulté ; se rendre soi-même le juge de son livre ; je ne crois pas qu'il y ait pour un auteur une tâche plus pénible. Quoi qu'il en soit, voilà mes ennemis à leur aise. Je n'attends d'eux aucune justice. Ils savent que je ne leur répondrai plus ; qu'ils triomphent en sûreté ; qu'ils redoublent leurs outrages : j'aime mieux être la victime que l'auteur de leurs écrits[2].

1. *Mart.*, XVII, p. 411, note.
2. *Ib.*, XVIII *bis*, p. 323-324, note.

CHAPITRE V

L'ITINÉRAIRE DE PARIS A JÉRUSALEM (1811)[1]

Le succès devait renaître bientôt pour l'auteur de l'*Itinéraire*, dont des fragments avaient déjà été publiés dans le *Mercure* de 1807, au retour de son voyage en Orient[2], et dont les critiques avaient très vivement loué le style. En priant le lecteur de regarder cet *Itinéraire* moins comme un Voyage que comme des Mémoires d'une année de sa vie, il se défendait de livrer au jour un ouvrage qui ne lui aurait coûté « ni soins, ni recherches, ni travail » : « on verra, disait-il, que j'ai scrupuleusement rempli mes devoirs d'écrivain ». Il s'excusait, au moment de la seconde édition, de n'avoir pas eu le temps d'en corriger le texte avec autant de soin qu'il l'eût désiré. Mais, comme par un retour à la loi habituelle de son travail, il déclarait en tête de sa troisième édition : « J'ai revu le style de cet *Itinéraire* avec une attention scrupuleuse, et j'ai, selon ma coutume, écouté les conseils de la critique »[3].

C'est encore Boissonade qui s'était chargé de revoir l'*Itinéraire* avant sa publication. Il y eut d'abord des froissements, dus à la susceptibilité du critique en face de ce qu'il prenait pour morgue et désinvolture. Mais les choses s'arrangèrent, à la satisfaction de l'un comme de l'autre[4]. Et Chateaubriand, qui rendit à Boissonade l'hom-

1. *Itinéraire de Paris à Jérusalem et de Jérusalem à Paris, en allant par la Grèce et revenant par l'Égypte, la Barbarie et l'Espagne*, par F.-A. de Chateaubriand, Paris, Le Normant, 1811, 3 vol. in-8°.— La deuxième édition reproduit presque intégralement la première.— Mais le texte est soigneusement corrigé dans la troisième édition (Paris, Le Normant, 1812, 3 vol. in-8°), que les suivantes reproduiront sans changement. — Les *Œuvres complètes* de 1826 insèrent ce texte définitif aux tomes VIII, IX et X.

2. Il en accordait aussi quelques-uns à la curiosité du public dans les *Remarques* de sa troisième édition des *Martyrs*, en 1810.

3. Cf. la *Préface* de la première édition de l'*Itinéraire* (VIII, p. CXVI) et celle de la troisième (VIII, pp. CXXI et CXXVIII). L'*Avis* sur la seconde édition n'a pas été réimprimé.

4. Cf. J. F. Boissonade, *Critique littéraire sous le premier Empire*, publiée par F. Colincamp, Paris, 1863, 2 vol. in-8°, t. I. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Boissonade, par M. Naudet, pp. LXVI-LXVIII, note. — L'helléniste écrivait à Beuchot : « Il ne me suffit pas que ce superbe écrivain me fasse demander un service : il faut qu'il le demande lui-même. Il a oublié de me remercier de la peine que je me suis donnée pour ses *Martyrs* : je ne me soucie pas de l'accoutumer avec moi à ces façons cavalières. Vous me trouverez bien formaliste, bien exigeant, bien pointilleux : il faut l'être quelquefois. M. de Chateaubriand s'imagine apparem-

mage publie dont nous avons parlé [1], y revint encore au cours de son livre, en remerciant celui à qui le liaient « tant d'obligations » et dont il avait « mis la complaisance à de si grandes et de si longues épreuves. [2] »

Il ne restait dès lors presque rien à critiquer dans les formes ou la syntaxe du livre qui succédait aux *Martyrs* [3]. — Chateaubriand remplacera de lui-même, en modifiant le genre et l'orthographe d'un mot nouvellement employé : « Je lui présentai *une sigarre* » (éd. or., I, 124-125) par : « Je lui présentai *un cigare* » (4e éd., I, 122) [4].

A peine pouvait-on remarquer, dans ce style visiblement plus simple et moins apprêté que l'autre, la coquetterie de tours plus classiques que dans l'usage courant : Certes, ce n'étoit pas pour des combats de gladiateurs qu'Athènes avoit été nommée le *sacré domicile* des dieux (VIII, 195 ; cf. X, 43) ; une terre antique, *retentissante* de la voix des siècles et des traditions de l'histoire (IX, 84) ; j'aperçus... un bocage d'une grande étendue : je *le* voulus visiter (ib., 166) ; touchantes institutions chrétiennes, par *qui* le voyageur trouve des amis et des secours dans les pays les plus barbares (ib., 92).

Plus significatif est le vocabulaire. Même en passant du grand style au ton de la simple narration, Chateaubriand ne renonce pas aux élégances du bien-dire, qui restent inséparables de sa manière.

Les termes nobles, moins nombreux que dans les *Martyrs*, ne se

ment que je suis fort heureux de parcourir le premier ses belles productions. Avec les auteurs de cette nature, qui sont vains, enflés, glorieux, qui ne mettent dans le commerce ni simplicité, ni abandon, ni bonté, on est bien forcé d'être soi-même roide et gourmé, comme ils le sont » (26 juillet 1810). — Boissonade se calma bientôt : « Il y a fort longtemps que mon humeur est passée : M. de Chateaubriand m'a écrit une lettre fort honnête, et tout est arrangé à ma satisfaction » (au même, le 8 août 1810). — Voir aussi t. II, Appendice, pp. 592 et 629 : il avait revu le *Génie* dans l'édition stéréotype : « J'ai le désir de vous témoigner, Monsieur, autant qu'il est en moi, ma reconnaissance pour votre agréable présent de l'édition stéréotype du *Génie du Christianisme*. Je ne crois pas pouvoir y mieux réussir qu'en vous aidant à donner à ce bel ouvrage la plus grande correction typographique. Voici une liste des fautes que j'ai aperçues en le parcourant. Quelques-unes ne sont pas seulement des négligences de prote, et il faudra pour les corriger l'avis de M. de Chateaubriand » (au même, le 4 avril 1808).

1. Cf. p. 833.

2. *Itin.*, X, p. 85.

3. Un critique, qui signait F., disait dans *Le Mercure de France* du 13 avril 1811 : « J'aurais pu disputer sur quelques tours moins réguliers », mais sans autre mention.

4. Il s'amuse de fautes de langage qu'il entend à l'étranger. L'interprète des Mamelucks, au Caire, dit toujours en français, *j'étions, j'allions, je faisions* (X, p. 73). A Alexandrie, un admirateur turc s'écrie en le voyant : *Ah ! mon cher Atala et ma chère René !* Et Chateaubriand reste persuadé que « c'est le Turc le plus savant et le plus poli qui soit au monde, quoiqu'il ne connaisse pas bien le genre des noms en françois » (ib., 86). Il raille aussi, dans l'épisode de M. Violet, les grâces surannées du maître de danse qui parle toujours de « ces messieurs Sauvages et ces dames *Sauvagesses* » (ib., 103). Ce féminin, qui ne sera officiellement admis que plus tard, dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1878, etait couramment employé, et sans nuance de plaisanterie, par les voyageurs : cf. le P. Lafitau, *Mœurs des Sauvages Amériquains*. Paris, 1724, t. II, pp. 75, 79, 101, etc.

laissent pas oublier : le sol est une *arène* fine, blanche et rouge (IX, 109 ; cf. ib., 149, 162 ; X, 175, etc.) ; des *cavales* erroient dans les environs (IX, 142 ; cf. ib., 304 ; X, 39) ; ces sommets labourés par les torrents avoient l'air de *guérets* abandonnés (VIII, 29) ; nous laissâmes reposer nos *montures* (VIII, 58); la terre ainsi décorée se presentoit aux yeux du *nautonier* sous les traits de la vieille Cybèle (VIII, 216) ; jamais vaisseau n'a pressé ses *ondes* [de la mer Morte] (IX, 149-150) ; Sparte étoit renversée dans la *poudre* (VIII, 78) ; un palmier, avec ses *rameaux* recourbés (IX, 112) ; les villes coupables qu'elle [la mer Morte] cache dans son *sein* semblent avoir empoisonné ses flots (ib., 149) [1].

Et les périphrases se substituaient encore aux noms habituels des hommes et des choses. Tous devaient reconnaître et admirer l'*empire des tempêtes et des dangers* (VIII, 5) ou la *patrie des arts et du génie* (ib., 20). Athènes y devenait, tour à tour la *ville de Cécrops* (ib., 142), la *ville de Minerve* (ib., 143), la *ville de Solon* (ib., 144) ; Sparte, la *patrie de Lycurgue* (ib., 144) ; Jérusalem, la *Cité des désolations* (IX, 146) ou la *Reine des déserts* (ib., 147). Le *chantre de Didon* (X, 164) pleurait les malheurs de l'*épouse de Sichée* (ib., 109). C'étaient les procédés du *culte des neuf Sœurs* (VIII, 40) [2].

Certains mots, qui sont aujourd'hui sortis de l'usage courant, n'étaient pas encore notés comme vieux par le Dictionnaire de l'Académie :

Le *brisement* de la mer... (VIII, 232) ; nous crumes devoir *chômer sa fête* [du premier jour de l'année] (X, 99) ; un esprit de *contention* et de chicane (IX, 202) ; de petits chevaux, les crins *déchevelés* (VIII, 222) ; veste de *droguet* (X, 102) ; porter un *froc* (IX, 319) ; des barons couverts de leurs *hoquetons* (ib., 85) ; il me semble encore *ouïr* le chant de mes malheureux guides (VIII, 48) ; un vieillard, père de la jeune *pèlerine* (IX, 80) ; un chemin étroit et *scabreux* (ib., 126) ; les armées laissent toujours après elles quelques *traîneurs* (X, 72).

Mais un écrivain qui, dans la relation de son propre voyage, citait Joinville (VIII, 3 ; IX, 103 ; X, 172-173, etc.) et d'autres pèlerins

1. On retrouve, d'autre part : le *berceau* des peuples (X, p. 109) ; le *flambeau* de la philosophie (VIII, p. 7) ; la double *palme* des talents et des armes (ib., p. 35) ; tout chez Alexandre sortait des *entrailles* (IX, p. 45). — L'*Itinéraire de Lutèce au Mont Valérien* n'avait pas manqué de railler ce dernier mot (p. 130) et l'*Itinéraire de Pantin au Mont Calvaire* faisait dire à Chactas : « Tu dois aussi m'excuser si je ne suis pas toujours intelligible, si j'emploie de grands mots pour de petites choses ; mais tu sais bien qu'il m'est impossible de parler comme tout le monde ; c'est une manie dont j'aurai bien de la peine à me défaire. Le public et mes amis m'ont gâté ; il est trop tard pour me corriger » (p. 173).

2. « ...je ne m'apercevais pas que déjà les rivages, les beaux rivages de *ce fleuve des Gaules qui séparait la Belgique de la Gaule celtique*, alloient enchanter mes regards : beaucoup de gens diroient tout simplement la Seine : mais je ne parle pas comme tout le monde, et les noms vulgaires conviennent peu à mon style » (*Itin. de Pantin*, etc., p. 69).

en Terre Sainte (VIII, 18, etc.), devait être amené lui-même aux archaïsmes en interprétant ses textes. On a prédit à Robert Guiscard, duc de la Pouille, qu'il *trépasseroit* à Jérusalem (VIII, 18). Le seigneur de Villamont partit de *la duché de Bretagne*, et le vent du *Ponent magistral* le poussa vers la Morée (ib., 18-19). Les emprunts au vieux langage se multiplient dans le récit de la mort de saint Louis, d'après Joinville :

Il alla prendre l'oriflamme. Cette bannière... étoit d'un *vermeil samit, à guise de gonfanon à trois queues, et avoit autour des houpes de soie verte*... Il reçut en même temps l'*escarcelle* (note : une ceinture) et le *bourdon* du pèlerin (note : un bâton) que l'on appelait alors *la consolation et la marque du voyage* (note : solatia et indicia itineris). Le soir... il fit ses adieux à la reine Marguerite, *gentille, bonne reine, pleine de grand simplece*, dit Robert de Sainceriaux (X, 171-172).

Parlant en son nom, l'auteur de l'*Itinéraire* dit avoir plus besoin de repos que de *guerroyer* avec les Arabes de la mer Morte (IX, 123). — En Grèce, un esclave, avant le repas, lui *donne à laver* (VIII, 65). — A Alexandrie, il ne quitte pas le consul français sans qu'ils se promettent mutuellement amitié et *souvenance* (X, 90) [1]. — Mais s'il lui arrive d'évoquer, à la vue des Lieux-Saints, la grandeur de Jehova et les *épouvantements* de la mort, il éprouve le besoin de justifier ce mot : « nos anciennes Bibles françoises appellent la Mort le Roi des *épouvantements* » (IX, 120 et n. 1) [2].

Dans un récit où la familiarité du ton est permise, il ose, bien avant les audaces romantiques, appeler les choses par leur nom : on voit sur la montagne des troupeaux de chèvres et de moutons ; et dans la vallée, des *cochons*, des *ânes*, des *chevaux* et quelques *vaches* (VIII, 208 ; cf. IX, 4, et X, 96) ; nous passâmes le reste de la nuit... sur un *fumier* de brebis (VIII, 109) ; il [Joseph] prépara un *gigot de mouton* (ib., 101) ; pour comble de *guignon*, nous échouâmes un moment (X, 80) ; il [M. Violet] avait été *marmiton* au service du général Rochambeau (X, 103) ; Joseph tira de son sac un *saucisson* (VIII, 62) ; d'infâmes enfants qui exécutent des danses honteuses devant des espèces de *singes* assis en rond sur de petites tables (IX, 54) ; on est honteux de *barbouiller* encore du papier après qu'un homme a écrit de pareils vers (IX, 297) ; le drogman se mit à *beugler* (ib., 267) ; nos Albanois... *marchoient sur le ventre* des Chrétiens et des Musulmans (X, 62). — C'est avec la même liberté qu'il dira de l'ancienne Jérusalem comparée à la moderne : elle occupoit *quasi* le même

1. Cf. p. 824.
2. L'*Itinéraire de Lutèce au Mont Valérien* avait critiqué l'expression (p. 104). — « Un auteur célèbre, disait Hoffman, a parlé d'*un désert qui semble respirer les épouvantemens de la mort* ; dans quel poème, dans quel roman, dans quel ouvrage serait-ce supportable ? » (*Œuvres*, IX, p. 193-194).

emplacement (IX, 257). — Ses adversaires pourront lui reprocher : « Pour n'avoir pas l'air d'un parent malheureux, je *m'ébaudissois* à la noce » (ib., 7-8) et remarquer : « On trouvera peut-être ce mot *ébaudissais* un peu trivial » : il n'avait plus à s'en soucier [1].

Mais ce qui caractérisait surtout ici le vocabulaire, c'était l'abondance des mots précis ou techniques, qu'appelaient la diversité des pays parcourus, l'expérience du voyageur et la richesse de son information. Des noms de plantes, les unes connues, les autres ignorées du lecteur, y surgissaient à tout moment dans leur variété : des groupes d'*acacias* (IX, 169) ; du bois d'*aloës* (ib., 264) ; de grandes *angéliques* et des *acanthes* (X, 169) ; les *caroubiers* (ib.), la *centaurée* (VIII, 64) ; des champs de *doura* (IX, 169 ; cf. 170) ; des friches couvertes d'*hysope* (ib., 219) ; son lit [d'un torrent] étoit rempli de *lauriers-roses* et de *gatilliers* (l'agnus-castus) (VIII, 29) ; oliviers, *lauriers-roses*, *esquines*, *agnus-castus* et *cornouillers* (ib., 30) ; les *nicolaï* d'Auguste [dattes] (IX, 169) ; des buissons de *nopals* (IX, 108 ; cf. ib., 110, 112, 270 ; X, 38), *pins en parasol* (pinus pinea) (IX, 33) ; une admirable forêt de chênes, de pins, de *phyllirea*, d'*andrachnés*, de *térébinthes* (ib., 41) ; le grain de *sénevé* (ib., 224) ; on sème la *sésame* dans le même champ où l'on cultive le coton (ib., 303) ; le *sycomore* ou *figuier de Pharaon* (ib., 301) ; les glands du *velani* (espèce de chêne) (ib., 6). — Les animaux n'étaient pas moins variés : on y rappelait le souvenir de l'*orignal* (IX, 175) ; on y retrouvait les *flammants* ou *phénicoptères* (X, 106) ; on y voyait les *chacals* et les *onces* (IX, 171 ; cf. X, 87) [2].

Les goûts de Chateaubriand, ses courses aventureuses et lointaines, ce récent voyage autour de la Méditerranée, expliquaient, dans l'*Itinéraire*, le très grand nombre des termes de marine :

Nous nous trouvâmes *affalés* à la côte (IX, 89) ; nous *amenâmes la voile* (ib., 16 ; cf. X, 92) ; nous *appareillâmes* le 16 à neuf heures du matin (X, 96) ; nous *battions la mer* çà et là (ib., 92) ; en *cinglant* toujours à l'ouest (X, 54 ; cf. VIII, 215) ; nous *eûmes*, comme disent

1. *Itin. de Pantin*, etc., p. 44. Habitué désormais à ces chicanes de mots, il écrivait en 1812 à la duchesse de Duras : « Savez-vous que si l'on voulait d'ailleurs s'amuser à recueillir partout, surtout dans les sermons de Bossuet, les phrases extraordinaires, on ferait le recueil le plus ridicule ? J'avois eu un moment l'envie de faire cet extrait et de l'envoyer comme pris dans mes ouvrages. Il est très certain qu'ils y auroient été attrapés. Que diroient-ils donc, si j'avois appelé la mort une *grande rature passée sur la vie* ? si j'avois dit qu'une femme *fut douce envers la mort comme envers tout le monde* ; si j'avois dit, comme M[me] de Sévigné : *J'ai beau frapper la terre du pied, il n'en sort qu'une vie insipide et monotone* ; si j'avois dit comme Racine : *Au dessus d'un succès un naufrage élevé*, et cent mille autres tours aussi étranges, et ce mélange continuel d'expressions triviales et simples qui accompagnent le sublime dans Bossuet et dans Corneille ? y auroit-il eu assez de sifflets ? » (*Corr. gén.*, I, p. 369-370).

2. A Mégare, Chateaubriand mange quelques *frutti di mare*, en regrettant le poisson appelé *glaucus* que l'on pêchait autrefois sur la même côte (VIII, p. 132).

les marins, *connaissance* de quelques palmiers (ib., 53) ; nos matelots nous tiroient *à la cordelle* (ib., 61) ; nous *courûmes au large* (ib.) ; nous fûmes obligés de *courir des bordées* entre l'île [de Scio] et la côte d'Asie, pour *embouquer* le canal (IX, 12) ; nous *donnâmes fond* par six brasses (ib., 16) ; le 10, nous *doublâmes* le cap Bon (X, 100) ; elle [une petite felouque grecque] passa à une *encablure* de notre poupe (ib., 92) ; nous commençâmes à *fuir devant la lame* (ib.) ; je me promenais sur le *gaillard d'arrière* (VIII, 8 ; cf. IX, 85) ; cette saïque... *étoit sur son lest* (X, 46) ; le capitaine *avoit louvoyé* deux jours (IX, 16) ; nous *mîmes le cap* à l'ouest (X, 50) ; nous *mouillâmes* sous la côte (X, 95 ; cf. 100) ; je le priai [le consul] de *noliser* une barque pour me porter à Chio ou à Smyrne (IX, 4 ; cf. X, 82) ; nous *portâmes* sur l'île de Cerigo (X, 96) ; nous tournions en tout sens, plongeant tour à tour la *poupe* et la *proue* dans les vagues (X, 97) ; nous essayâmes d'abord de *prendre la passe* de l'ouest (IX, 14) ; le vent, *se rangeant à l'ouest nord ouest*, nous chassa au midi de Lampedouse (X, 96) ; je marque ici les *rumbs* du compas (IX, 90) ; le 4, *nous tombâmes en calme* (VIII, 8) ; nous fûmes obligés de *tourner la proue* vers le château de Modon (VIII, 20) ; nous allions *vent largue* (IX, 9) [1].

Le *mistral* y apparaissait dès le début du voyage (VIII, 8 ; cf. ib., 36) et la *tramontane* y soufflait avec violence (IX, 69).

Quelques mots concernaient le métier des armes : le *charronnage* des pièces d'artillerie à cheval (IX, 121) ; six *pièces de douze, tirées à barbette*, en poussant seulement quelques *gabions* sans ouvrir de tranchée, y feroient [dans les murs de Jérusalem] une brèche praticable : mais on sait que les Turcs se défendent très bien derrière un mur par le moyen des *épaulements* (ib., 258) [2].

Les termes d'art ne pouvaient manquer dans la description des monuments de la Grèce par un écrivain si passionné d'antiquité : l'*architrave* (VIII, 173) ; les *astragales* (ib., 169) ; une couche de

1. Cf. « Le vaisseau, qui étoit *sur son lest*, fatiguoit beaucoup *aux roulis* ; nous cassâmes la *tête du grand mât* et la *vergue* de la seconde voile du *mât de misaine* (IX, p. 79) ; *le vent ayant sauté au nord*, nous *mîmes la misaine dehors*, et nous tachâmes de *nous soutenir* sur la côte méridionale de l'île de Rhodes (X, p. 92) ; où étions-nous ? Étions-nous *en dehors ou au dedans* de l'île de Chypre ? On passa toute la journée dans cette singulière contestation. Parler de *faire le point* ou de *prendre hauteur* eût été de l'hébreu pour nos marins. Quand la brise se leva le soir, ce fut un autre embarras. *Quelle aire de vent devions-nous tenir ?* Le pilote qui se croyoit entre la côte septentrionale de l'île de Chypre et le Golfe de Satalie, vouloit *mettre le cap au midi* pour reconnoître la première ; mais il fût résulté de là que, si nous avions dépassé l'île, nous serions allés, *par cette pointe de compas*, droit en Égypte. Le capitaine prétendoit qu'il falloit *porter au nord*... On me demanda mon avis... Je conseillai de *cingler à l'est* par une raison évidente : nous étions *en dedans ou en dehors de l'île de Chypre* ; or, dans les deux cas, *en courant au levant*, nous faisions bonne route » (IX, p. 81-82).

2. Le récit de la bataille de Zama évoquait de nouveau l'armée romaine, avec les *piquiers* au premier rang, les *princes* au second, les *triaires* au troisième, et des *vélites* répandus çà et là (X, p. 129).

cailloutage (IX, 269) ; la *cannelure* des colonnes du Parthénon (VIII, 169) ; la *cymaise* (VIII, 83) ! les *entablements* (ib. ; cf. 173 et IX, 129) ; les *métopes* (VIII, 164, 173 ; IX, 274) ; les *plinthes* (VIII, 169) ; le *pronaos* ou portique (ib., 164) ; les *triglyphes* (ib.), etc. [1].

Il y avait surtout, au hasard d'un voyage si divers, une très grande quantité de mots étrangers. Francisés ou non, Chateaubriand les employait de-ci de-là, pour peindre les mœurs, les institutions, la vie du pays qu'il traversait. Il y trouvait des notations de couleur locale bien plutôt qu'un enrichissement réel de son vocabulaire [2]. Mais tous ces détails grecs, turcs, arabes, donnaient au style beaucoup d'imprévu et de pittoresque :

Nous nous rendîmes chez l'*aga*... (VIII, 21 ; cf. IX, 35, etc.) ; tous les jours une *avanie*, la menace des coups de bâton, des fers et de la mort (IX, 94 ; cf. ib., 267, et VIII, 49) ; il partit en traînant majestueusement ses *babouches* (VIII, 63 ; cf. IX, 53) ; ce *bazar* est un mauvais marché pareil à ces halles que l'on voit dans nos petites villes de province (VIII, 85 ; cf. ib., 73, 117 ; IX, 253 ; X, 39) ; pour quelques *bourses* un janissaire devient un petit aga (X, 29 ; cf. IX, 95) ; l'inscription me parût être en *boustrophédon* (VIII, 56-57) ; le *cadi* se transporte sur les lieux (IX, 94 ; cf. VIII, 82) ; un homme... vêtu d'un *cafetan* de soie (VIII, 52, cf. X, 73) ; les droits, les *caffari* et mille autres exactions des Turcs (IX, 308) ; je retournai un moment au vaisseau, sur un *caïque*, qui devoit ensuite me ramener au rivage (VIII, 22 ; cf. ib., 211 ; IX, 4, etc.) ; j'avois disputé un petit coin du gaillard d'arrière à deux gros *caloyers* qui ne me l'avoient cédé qu'en grommelant (IX, 85 ; cf. ib., 146) ; la flotte du *capitan-pacha* était mouil-

1. Description du Parthénon : « Le temple de Minerve... étoit un simple parallélogramme allongé, orné d'un péristyle, d'un pronaos ou portique... Les triglyphes de l'ordre dorique marquoient la frise du péristyle : des métopes ou petits tableaux de marbre à coulisse séparoient entre eux les triglyphes... Le haut du plein mur du temple, ou la frise de la Cella, étoit décoré d'un autre bas-relief représentant peut-être la fête des Panathénées... on voit encore la marque circulaire que les derniers [boucliers enlevés à l'ennemi] ont imprimée sur l'architrave du fronton qui regarde le mont Hymette » (VIII, p. 164-165). — Sur les monuments grecs : « Les rosaces, les plinthes, les moulures, les astragales, tous les détails de l'édifice offrent la même perfection : les lignes du chapiteau et de la cannelure des colonnes du Parthénon sont si déliées, qu'on seroit tenté de croire que la colonne entière a passé au tour ; des découpures en ivoire ne seroient pas plus délicates que les ornements ioniques du temple d'Érechtée ; les cariatides du Pandroseum sont des modèles » (ib., p. 169). — Le Saint-Sépulcre : « L'architecture de l'église est évidemment du siècle de Constantin : l'ordre corinthien domine partout... Quelques colonnes accouplées qui portent la frise du chœur sont toutefois d'un assez bon style. L'église étant haute et développée, les corniches se profilent à l'œil avec assez de grandeur ; mais comme depuis environ soixante ans on a surbaissé l'arcade qui sépare le chœur de la nef, le rayon horizontal est brisé, et l'on ne jouit plus de l'ensemble de la voûte » (IX, p. 197-198).

2. Il signale à Misitra une maison grecque que l'on appelle « l'Auberge angloise » : on y mange du *roast-beef* et l'on y boit du vin de Porto (VIII, p. 82). — Sur les ruines du Parthénon, il se rappelle les *Wigwum* du Sauvage (ib., p. 162). — A Tunis, il se fait donner passage sur un *schooner* des États-Unis (IX, pp. 101 et 183).

lée de l'autre côté du golfe (VIII, 31 ; cf. ib., 36) ; il me tardoit de voir des chameaux, et d'entendre le cri du *cornac* (IX, 23) ; le sol étoit jonché de ballots, de sacs de coton, de *couffes* de riz (ib., 25 ; cf. X, 24) ; Osman me proposa de faire donner devant moi vingt coups de bâton au *délis* qui avoit arrêté Joseph (VIII, 54) ; un *disdar*, ou commandant, représente le monstre protecteur auprès du peuple de Solon (ib., 221) ; un homme... assis, ou plutôt couché sur un *divan* (ib., 52, cf. 62, etc. ; X, 74) ; de chétives plantations de coton, de *doura*, d'orge et de froment (IX, 109 ; cf. ib., 117) ; je me rendis chez le *drogman* de Son Excellence (VIII, 50 ; cf. ib., 51, etc. ; IX, 23, etc.) ; c'est le janissaire qui apporte la tête du Bédouin, ou qui va piller le *Fellah* (X, 39) ; je n'aperçus, en arrivant, que trois ou quatre *felouques* grecques (IX, 3 ; cf. VIII, 203) ; on ne vous doit rien dans ce kan, lorsque vous n'avez pas de *firman* de poste (VIII, 28 ; cf. ib., 50, 53) ; une vingtaine de *gerbes* ou bateaux d'Alexandrie se tenoient à l'ancre dans le Bogâz (X, 54) ; des Turcs... qui dévorent dans un *harem* à Constantinople l'héritage d'Aristomène (VIII, 35 ; cf. X, 74) ; des *imans* faisoient des ablutions, se prosternoient, se relevoient, invoquoient le prophète (IX, 25 ; cf. ib., 54 et VIII, 161) ; le 2, à la pointe du jour, nous nous éloignâmes de terre à la rame, afin de profiter de l'*imbat*, aussitôt qu'il commenceroit à souffler (IX, 15) ; le soir on arrive quelquefois à un *kan*, masure abandonnée où l'on dort parmi toutes sortes d'insectes et de reptiles sur un plancher vermoulu (VIII, 28 ; cf. ib., 41, etc. ; IX, 25, etc.) ; les effets du *kansim* ou du terrible vent du désert (X, 176) ; ces *mamelucks* étoient attachés au service du pacha (ib., 72 ; cf. ib., 71 et 73) ; je donnai quelques *médins* au petit bataillon... (IX, 116 ; cf. ib., 211, 221) ; il [le patriarche arménien] étoit *métropolitain* de Scythopoli (IX, 264) ; nous nous rendîmes à la tour des Quarante-Martyrs, aujourd'hui le *minaret* d'une mosquée abandonnée (IX, 110) ; ces bonnes gens, qui avoient payé le *miri*, et qui ne se croyoient point en guerre, furent surpris au milieu de leurs tentes et de leurs troupeaux (X, 31) ; le *pacha* de la Morée Osman-Pacha, se transporta sur les lieux (VIII, 22 ; cf. ib., 37, 42 etc.) ; Jérusalem est attachée... au *pachalic* de Damas (X, 28 ; cf. VIII, 99, et IX, 107) ; on me fit attendre dans une salle où je trouvai des *papas* et le patriarche de la Morée (VIII, 51 ; cf. ib., 81 et IX, 61) ; nous les faisions rôtir [des poulets] sur des branches vertes d'olivier, ou bouillir avec du riz pour en faire un *pilau* (VIII, 28 ; cf. ib., 62 et IX, 25) ; ils [les esclaves] s'attendoient à ce qu'ils appellent le *régal* (IX, 39) ; nous trouvâmes les *rhiti* ou les courants d'eau salée (VIII, 141) ; il y avoit autrefois un *sangiac* qui résidoit à Coron (ib., 55) ; le plaisir d'opposer l'utilité d'un *santon* turc à l'inutilité d'un Reli-

gieux chrétien (IX, 109 ; cf. ib., 106) ; les *sbires* du gouverneur (IX, 304) ; mon équipage consistoit en un tapis pour m'asseoir, une pipe, un poêlon à café et quelques *schalls* pour m'envelopper la tête pendant la nuit (VIII, 27 ; cf. ib., 43, 85) ; ils [les Pères] avoient déjà dépêché un exprès au *scheik* des Arabes de la montagne de Judée (IX, 93 ; cf. ib., 111) ; au milieu des prisons et des bagnes s'élève un *sérail*, Capitole de la servitude (ib., 54) ; on rencontre sous les portes de la ville [Tunis] ce qu'on appelle des *Siddi* ou des *Saints* (X, 107) ; l'aga étoit à demi couché dans l'angle d'un *sopha* (IX, 35) ; enfin les *soudans* de l'Asie descendirent vers la Méditerranée (ib., 2 ; cf. ib., 245) ; je rencontrai deux jeunes *spahis*, armés de pied en cap, et faisant un bruit étrange (IX, 267 ; cf. ib., 36, et VIII, 49) ; nous hasardâmes de mettre une voile, et nous courûmes sur la petite *syrte* (X, 98) ; le *turban* et le chapeau font la principale distinction des Francs et des Turcs : et dans le langage du Levant, on compte par chapeaux et par *turbans* (IX, 17, note 1 ; cf. VIII, 52, 222) ; je vis un moment un *vayvode* ; c'étoit un jeune Grec fort affable... (VIII, 38 ; cf. ib., 81) ; le commerce de Zéa consiste aujourd'hui dans les glands du *vélani* [en note : espèce de chêne] que l'on emploie dans les teintures (IX, 6-7) [1].

L'*Itinéraire* fut bien accueilli du public et de la presse. Malte-Brun y consacra trois articles dans le *Journal de l'Empire* [2]. Mais les ennemis de Chateaubriand n'avaient pas renoncé à le tourner en dérision, et il y eut encore beau jeu pour les parodies.

L'*Itinéraire de Pantin au Mont Calvaire* [3] ne s'en prenait pas seu-

1. Cf. pour le gouvernement de Jérusalem : « Il y a d'abord : 1° Un *Mosallam* ou *Sangiachey*, commandant pour le militaire ; 2° Un *Moula-Cady* ou ministre de la police ; 3° Un *Moufty*, chef des santons et des gens de loi... ; 4° Un *Mouteleny* ou douanier de la mosquée de Salomon ; 5° Un *Sousbachi* ou prévôt de la ville » (X, p. 27-28). — Poids et monnaies : « Le *quintal* de Jérusalem est composé de cent *rolts*, le *rolt* de neuf cents *drachmes*. Le *rolt* vaut deux *oques* et un quart, ce qui revient, à peu près, à huit livres de France. Le mouton se vent deux *piastres* dix *paras* le *rolt*... Le veau ne coûte qu'une *piastre* le *rolt* ; le chevreau, une *piastre* et quelques *paras*... » (VIII, p. 302).

2. 4, 13 mars et 1er avril 1811. Dans ces articles, il revenait sur l'éloge des *Martyrs* : « Le Tableau des Mœurs et de la Famille d'Homère, la bataille des Francs, les Harangues de Symmaque et d'Eudore, l'Assemblée des Démons, les Peintures de la Laconie et de la Judée, l'Excommunication et la Tentation d'Eudore, le Chant de Cygne de Cymodocée, quels morceaux supérieurs, en ne les considérant même que sous le rapport du style ! M. de Chateaubriand a dû se livrer à un travail immense pour châtier et épurer à ce point sa manière et sur-tout sa diction. L'arbre sauvage du désert est devenu l'ornement de nos jardins, et le superbe tulipier des bords de l'Ohio conserve encore sa vigueur et sa sève après que le fer salutaire du jardinier l'a débarrassé de ses branches parasites. Peut-être ce travail de correction n'est pas encore achevé ; mais certainement les beautés couvrent déjà le peu de défauts qui restent. Sont-ils nombreux aujourd'hui ? Ont-ils été nombreux les écrivains qui unissent tant de force à tant d'harmonie, et une expression de sensibilité aussi profonde à une imagination aussi vive ? ».

3. *Itinéraire de Pantin au Mont Calvaire*, en passant par la rue Mouffetard, le faubourg St-Marceau, le faubourg St-Jacques, le faubourg St-Germain, les quais, les Champs-

lement au voyage dont il parodiait le titre : ces *Lettres inédites de Chactas à Atala* étaient en réalité une satire de l'ensemble de l'œuvre, avec des allusions non équivoques aux livres antérieurement publiés [1].

Bientôt y succédait l'*Itinéraire de Lutèce au Mont Valérien*. Cette parodie vulgaire et sans esprit, due à Cadet-Gassicourt, faisait suite à *Saint-Géran ou la Nouvelle langue française*, où le même auteur prétendait donner des leçons de style à « M. de Maisonterne » [2].

Le nouvel *Itinéraire* se bornait à critiquer dans l'ancien quelques expressions douteuses. Mais *Saint-Géran* avait élargi le débat et condamnait en bloc tant de nouveautés funestes :

Parmi les écrivains que ce petit ouvrage censure, il en est un sur-tout qui provoque d'autant mieux la critique qu'il semble prendre plaisir à corrompre la langue française. Il serait très injuste de lui refuser toute espèce de talent ; mais il est absurde de lui accorder une admiration illimitée, de louer comme l'honneur du siècle et de la patrie des tirades déclamatoires, dénuées de fond (quoiqu'elles aient souvent un but), des phrases boursouflées, des alliances de mots barbares, des détails ridicules, des images burlesques, présentées avec une prétention, un ton d'autorité qui en impose aux lecteurs inattentifs, au point de leur faire prendre des mots pour des idées et du galimatias pour de l'éloquence (p. II-III).

Son influence, selon Saint-Géran, est néfaste. « Beaucoup d'écrivains, jaloux d'obtenir des triomphes aussi faciles, se sont appliqués à l'imiter ; il est bientôt devenu le chef d'une école ou plutôt d'une secte ; car ses admirateurs crient au blasphème dès qu'on ose faire remarquer ses défauts » (p. IV). A cette école, « les jeunes écrivains s'accoutument à ne plus parler français. On confond tous les genres, on fait un abus continuel de l'antithèse et de l'hyperbole, on joint à l'enflure du style oriental un jargon métaphysique absolument inintelligible... ». Il y a là « un danger imminent pour la langue française » (p. VI-VII).

Hoffman ne dédaignait pas de consacrer trois articles à *Saint-Géran*, et, après avoir critiqué les *Martyrs*, il revenait à la charge [3].

Élysées, le Bois de Boulogne, Neuilly, Suresne, et revenant par St-Cloud, Boulogne, Auteuil, Chaillot, etc. ; ou *Lettres inédites de Chactas à Atala*, ouvrage écrit en style brillant et traduit pour la première fois du bas-breton sur la neuvième édition, par M. de Chateauterne [René Perrin]. Paris, J.-G. Dentu, 1811 (XIII-236 p. in-8°).

1. Cf. p. 839, note 3.

2. *Saint-Géran ou la Nouvelle langue française*, Anecdote récente ; suivie de l'*Itinéraire de Lutèce au Mont Valérien*, en suivant le fleuve Séquanien et en revenant par le mont des Martyrs ; Petite Parodie d'un grand voyage. A Bruxelles, chez Weissenbruch, et à Paris, chez D. Colas, an 1812 (VIII-139 p. in-12). — Selon René Kerviler (*Essai d'une bio-bibliographie de Chateaubriand et de sa famille*. Vannes, Librairie Lafolye, 1895, p. 28) *Saint Géran* aurait d'abord paru en 1807, extrait de l'*Esprit des Journaux* imprimé la même année à Bruxelles. L'*Itinéraire de Lutèce au Mont Valérien* aurait suivi en 1811, dans le même périodique, puis en brochure. — Le livre qui les réunit en 1812, porte : « seconde édition ».

3. *Journal de l'Empire*, 5, 12, 17 juin 1812. Articles recueillis au tome IX des *Œuvres* d'Hoffman, pp. 187-211.

Par une singulière méprise, il semblait accuser la pauvreté du vocabulaire de Chateaubriand :

A parler *la nouvelle langue française*, on gagnerait au moins l'avantage d'exprimer toutes les belles idées avec un très petit nombre de mots... Quand j'aurai dit *sentir, sensation, désert, solitude, tombe, mort, larmes, orages du cœur, noir océan, sauvage, célibataire des mondes, vieux chênes*, la *physionomie du ciel*, l'*abîme de soi-même*, le *fracas des questions*, le *tonnerre tremblant*, la *magie*, le *silence, les balayures du monde, les ruisseaux de fleurs, la mélodie des sphères, la fraîche continence de la lune*, et *les épouvantemens de la mort*, j'aurai cité à peu près la moitié du nouveau dictionnaire. Mais tel est le génie des novateurs, qu'avec ce petit nombre d'expressions élémentaires ils ont su créer un nouveau monde [1]...

Il proteste de son admiration pour les *balayures du monde*, les *épouvantements de la mort* et les *mousses qui emballent d'inégaux décombres dans leur bourre élastique.* Encore faut-il comprendre.

L'usage fait tout. Après tant de modes qui ont régné en France, peut-être adoptera-t-on celle de parler sans s'entendre ; alors nous brûlerons ce que nous avons admiré ; nous admirerons ce que nous devrions brûler. Cette révolution n'est point impossible ; de sévères critiques ont déjà préconisé les chefs-d'œuvre de la nouvelle langue française : que dis-je ? les portes de l'Institut se sont ouvertes pour les nouveaux prophètes. Comment oserai-je m'élever contre le jugement de quarante beaux esprits, moi qui ne suis qu'une balayure du monde ? A Dieu ne plaise ! Je fais des vœux pour la nouvelle secte, je souhaite que tous les néophytes obtiennent des fauteuils ; nous recommencerons un nouveau *moyen âge*, et l'Académie sera régénérée [2].

Critiques attardées, que pouvait dédaigner le triomphateur. Ses ennemis ne l'attaquaient plus qu'en raison de sa « célébrité ». Il devenait un classique, au dire même des plus malveillants : « Plusieurs livres destinés à l'éducation de la jeunesse le présentent comme un modèle excellent et qu'on doit chercher à égaler ». Sa gloire a passé les frontières : « Les étrangers le regardent comme un prosateur fait

1. L'auteur des *Notes critiques sur le Génie du Christianisme* disait déjà : « M. de Chateaubriand ne peut résister à une expression qui lui paroit pittoresque ; il l'adopte, il la saisit sans examiner si elle est juste ou non, si c'est un diamant ou un strass. Il affectionne certains mots, et se laisse toujours prendre à leur clinquant ainsi qu'une alouette au miroir » (p. 16). — A propos des *os* du père Aubry, Ginguené avait déjà noté : « L'Auteur a beaucoup de prédilection pour ce mot. On voit dans un endroit *les* PETITS ENFANTS *chargés des* GRANDS OS *de leurs pères.* Dans un autre, les *vieux os* du prêtre qui se raniment par l'ardeur de la charité. Il y a des *os* semés dans tout le livre ; enfin l'Auteur regrette, *dans son exil*, de n'avoir point emporté les *os de ses pères* » (*La Décade*, 10 flor. an IX-30 avr. 1801).

2. Œuvres d'Hoffman, IX, pp. 191-192, 210-211. — Cf. *Itin. de Pantin au Mont Calvaire* : « Le langage bas-breton présente des difficultés presque insurmontables, sur-tout lorsque les écrivains de ce pays, se laissant emporter par leur brillante imagination, se plaisent à créer des mots, à inventer des tournures de phrases qu'on ne trouve dans aucun dictionnaire, dont aucune rhétorique, aucune poétique ne donnent d'exemples » (Préface du traducteur, p. VII).

pour éclipser Fénelon, Bossuet et Buffon »[1]. L'Académie, qui a refusé le grand prix au *Génie du Christianisme*, accueille Chateaubriand : il y succède à son irréductible adversaire, M.-J. Chénier.

A la fin de l'*Itinéraire*, l'écrivain qui renonçait aux fictions de la poésie pouvait, comme dans les *Martyrs*, faire ses adieux aux Muses : il savait son destin. « J'ai assez écrit, si mon nom doit vivre : beaucoup trop, s'il doit mourir »[2]. Maître admiré de la nouvelle génération littéraire, qui allait s'inspirer de son exemple, en tirer les principes hardis d'une doctrine de combat, et achever, par la rénovation de la poésie, l'affranchissement nécessaire de la langue et du style, Chateaubriand devait exercer sur tout le siècle une influence souveraine. Il pourra vraiment dire, au souvenir de ses glorieux débuts : « En moi commençait, avec l'école dite romantique, une révolution dans la littérature française »[3].

1. *Saint-Géran*, p. V-VI.
2. *Itin.*, X, p. 187. Cf. *Mart.*, XVIII *bis*, pp. 221-223.
3. *Essai litt. angl.*, II, p. 286, et *Mém.*, II, p. 166. — « En prose, il n'y a rien au delà », dit Sainte-Beuve, qui formule ce jugement devenu le nôtre : « Chateaubriand est et demeure en définitive le premier écrivain original de notre âge » (*Chat.*, I, pp. 377 et 399).

LIVRE VII

HORS DU DOMAINE DES LETTRES

CHAPITRE PREMIER

IMPOSSIBLE RETOUR

Pour que la langue pût être ramenée à l'état où elle était trente ans auparavant, il eût fallu que, par un miracle, la société française elle-même revînt à cette époque. Mais ces sortes de retours sont plus apparents que réels et même si la nouvelle génération l'eût voulu, et si son maître s'y fût appliqué, semblable retour était de tous points impossible.

Napoléon et les convenances. — Fort souvent, en pleine conscience, par calcul même, Napoléon s'échappait en saillies brutales et en expressions grossières.

Loin de ressembler en cela à Louis XIV, dont le courroux même s'exhalait sinon en phrases compassées, du moins en termes polis et nobles, le maître de l'Europe, soit qu'il voulût déconcerter, soit que sa nature foncière l'y portât, crachait des mots de soudard [1].

Tous ses contemporains, étonnés de ces incartades, en ont rapporté : « La dignité de son interlocuteur était impuissante à le contenir. Un jour, c'est l'évêque de Séez qu'il traite de foutue bête », conte de Barante. Un autre jour il cause avec Berthier, un de ses familiers, qui lui laisse voir la lassitude des chefs et des troupes après Iéna. L'Empereur l'arrête : « Vous seriez donc bien content, d'aller pisser dans la Seine », lui jette-t-il [2].

Avec ses soldats, il était tour à tour amical, presque paternel, ou bourru, mais, quelle que fût son humeur du moment, il ne ménageait pas les mots : « L'Empereur nous crie : Avancez donc, f... c.....ons» ! [3]

Il parlait d'eux comme un bas-officier, mal élevé : « Non, disait-il, ce ne sont pas les hommes qu'il me faut, je les veux jeunes, actifs, un peu grivois et ayant des c... » [4].

1. Voir Vic. de Broc, *Premier Empire*, pp. 212-214.
2. Baron de Barante, *Souvenirs*, t. I, p. 184.
3. Pion des Loches, *Mes campagnes*, p. 291.
4. Percy, *Journal*, p. 124.

Même quand il s'adressait à ses ministres, il lui arrivait d'emprunter ses jurons au Père Duchesne ; se tournant vers Montalivet, qui souffrait horriblement de la goutte : « Eh bien, *foutre !* s'écria-t-il, quand les commis sont malades, on les envoie à l'hôpital et on en prend d'autres »[1].

La présence des diplomates ne pouvait l'empêcher de s'emporter en basses invectives. La scène qu'il fit à Lord Witworth fut telle que celui-ci, dans sa relation à son gouvernement, crut devoir remplacer certains mots par des points[2].

Les femmes qui nous ont parlé de lui n'ont pas osé rapporter textuellement les propos trop grossiers qu'elles avaient entendus. Elles ont gazé. Dans ses *Mémoires*, la duchesse d'Abrantès note : « Il [l'Empereur] laissa échapper un jurement effroyable ».

Caulaincourt l'avoue, tout en excusant son maître :

Si je l'ai entendu se servir quelquefois d'expressions, on peut dire grossières, j'en citerais à peine cinq à six exemples et ce n'était qu'avec des personnes dont la conduite ne méritait réellement aucun ménagement... Peut-être manquait-il de cette urbanité, de cette recherche de délicatesse et surtout de cette indulgence pour les petites choses que l'on appelle bonté chez les grands.

L'auteur ajoute, ce qui augmente la gravité de ces incartades, qu'elles étaient calculées :

Certaines expressions un peu grivoises, dont il se servait parfois, venaient aussi, je crois, de l'habitude des camps dans les premières années de la Révolution. Au reste, il ne lui en échappait qu'autant qu'il le voulait et seulement lorsqu'il lui convenait de prendre un ton badin, car bien rarement il prononçait un mot choquant lorsqu'il était fâché[3].

Le bonheur rend bienveillant, il ne rend pas distingué : lors des fêtes du mariage avec Marie-Louise, heureux et satisfait, il « parla à quelques femmes, et témoigna le désir de se montrer obligeant ; mais, dit Mme de Chastenay, en dépit de sa volonté, on a toujours trouvé quelque chose de rude et de commun dans ses apostrophes impériales »[1].

Rien, chez ce parvenu, ne sentait la noblesse innée et, comme s'il

1. Chaptal, *Mes souvenirs sur Napoléon*, p. 360. Cf. Duc de Rovigo, *Mémoires*, t. II, p. 71.
2. Lord Witworth, dans sa dépêche du 21 février 1803, rapporte que le Premier Consul lui a dit : « Je suppose que vous voulez parler du Piémont et de la Suisse ? Ce sont des *bagatelles* » et Seely (*A short History of Napoleon the first*) affirme que, dans une parenthèse qui n'a pas été imprimée, Lord Witworth ajoute : « L'expression dont il se servit était trop triviale et trop basse pour trouver place dans une dépêche et partout ailleurs, sauf dans la bouche d'un cocher de fiacre ». Était-ce *foutaises* ? Voir Taine, *Origines France contemp.*, *Le Régime moderne*, t. I, p. 99, n. 1.
3. Caulaincourt, *Mémoires*, t. II, p. 375-376.
1. *Mémoires*, t. II, p. 119.

eût senti que c'était là une infériorité, il affectait le dédain pour les manières polies et les bienséances :

Je n'aime guère, disait-il, ce mot vague et niveleur de *convenances* que vous autres jetez en avant à toute occasion. C'est une invention des sots pour se rapprocher à peu près des gens d'esprit, une sorte de bâillon social qui gêne le fort et ne sert que le médiocre. Ah ! le bon goût, voilà encore une de ces paroles classiques que je n'adopte point [1].

L'entourage de l'Empereur. — Autour de lui, on suivait naturellement son exemple. Et peu de gens avaient pour cela à faire effort. Si on met à part les « rentrés », et parmi ceux-ci il en était dont le vernis avait mal résisté aux climats étrangers, la vulgarité perçait chez presque tous.

Les titres qui décoraient les dignitaires, et qui avaient remplacé l'appellation générale, honorable dans sa simplicité, de *citoyen* [2], ne gardaient pas certains grands personnages d'échappées qui trahissaient leur origine.

Il faut ajouter que non seulement par leur caractère et leurs origines, des personnages qui comptaient parmi les plus grands étaient incapables d'observer les convenances dans leur langage, mais qu'ils n'avaient pas reçu une instruction suffisante pour éviter les fautes même grossières.

Lefebvre, vieux soldat des armées républicaines, était très peuple, comme sa femme, Mme Sans-Gêne, ancienne blanchisseuse, solide et simple commère qui lui donna quatorze enfants, dont douze fils [3]. Suivant Mme de Chastenay, elle disait à sa femme de chambre : « C'est moi qui se coiffe ».

Lui déballait, sans aucun ménagement ni détour, ses amours avec la « duchesse », ne dissimulant aucun détail, et ne retranchant aucune des anecdotes du temps où ses amours étaient encore illégitimes [4].

1. Mme de Rémusat, o. c., t. I, p. 277.

2. Ce furent les étrangers qui, les premiers, reçurent les titres de *Monsieur* et de *Madame*: *Les appellations de « Monsieur » et de « Madame » ont été depuis peu rétablies dans les relations ordinaires entre gens de la bonne société, tandis que les termes « Citoyen » et « Citoyenne » sont encore employés dans les affaires publiques. Et, même dans ce cas, l'emploi en est réservé aux nationaux, alors que les étrangers sont toujours appelés « Monsieur » et « Madame ». Rien n'est plus vulgaire que d'entendre les basses classes s'interpeller entre eux « citoyen » et « citoyenne »*... (Plumptre, o. c., t. I, p. 186).

3. Voir Pariset, *Consulat et Empire*, p. 229.

4. Fantin des Odoards, qui n'était pas un muscadin, et que la reconnaissance avait attaché à Mgr le Duc de Dantzig, après un voyage en sa compagnie à travers la Pologne, en était excédé : « il me fallait écouter, sans dormir, les éternels récits de Monseigneur qui, né en Alsace, dépourvu d'instruction et ne sachant parler ni le français ni l'allemand, se plaît à rabâcher toutes les anecdotes de sa vie, même celles qu'il devrait taire, de façon à lasser l'auditeur le plus complaisant. J'ai la tête si pleine de ses faits et gestes depuis le jour où il s'enrôla dans les Gardes françaises de l'ancien régime ; je connais si bien le détail de ses amours longtemps illégitimes avec madame la duchesse, naguère petite paysanne de Ruffach ; je suis tellement initié dans les secrets de leur intérieur que je pourrais être le biographe des époux Lefebvre » (*Journ.*, p. 304).

Nous avons commencé par celui-là : à tout seigneur tout honneur. Mais combien d'autres il faudrait citer, qui étaient mieux faits pour la vie des bivouacs que pour une Cour et un salon. Le maréchal Augereau, lui, était grossier. « Cette grossièreté, dit Mme d'Abrantès, éloignait de lui jusqu'aux soldats » [1].

Un jour, dans un bal du prince Kourakin (en 1810), il s'approche de Junot et lui dit : « Eh bien, *luron*, qu'est-ce que tu fais donc là ?... Est-ce que tu attendras longtemps la bourgeoise ?... » Junot tira sa montre : il n'était pas encore une heure. — « Diable ! lui dit Augereau, tu as là une fameuse *toquante*... » Il s'ennuyait et bâillait. Sa femme valsait. « *Avance ici* », dit-il à la maréchale. Et, lui jetant plutôt qu'il ne lui mit son schall sur les épaules, il la poussa devant lui en ajoutant élégamment, *et très haut* : — *Allons*, *trime* [2].

Bourrienne avait passé par l'École, ce qui ne l'empêchait pas de confondre les mots : il parle dans ses *Mémoires* des femmes qu'on entendait, furieuses, *susciter* [pour *exciter*] les habitants aux armes. On pourrait croire à une faute d'impression. Mais l'explication ne vaut pas quand on se heurte à des tours qui n'ont jamais été français : « J'ai besoin de vivre tranquille, si les poignards de Clichy *voudront* me laisser vivre » [3].

Voici une phrase de Soult : « Vous me parlez du *Journal de la défense de Gênes* qui vient de paraître. Çà ne peut être qu'un adulateur qui en est l'auteur. La vérité y manque. Il a eu le talent de ne pas contenter personne, plus d'un brave en ont [*sic*] déjà porté le jugement » [4].

De Lignières, qui n'était pas un raffiné, quoique comte, était scandalisé de l'ignorance du général Gros, qui prenait Morphée pour une p... du Palais-Royal et qui confondait *lotionner* et *motionner*, qu'il prononçait « motiogner », etc. [5].

Tel était, sommairement décrit, le monde à qui revenait la charge de redonner à la société française son cachet d'élégance et de distinction. On dira que certains grands seigneurs de l'Ancien Régime avaient donné l'exemple de ce relâchement dans les manières et le langage. Je l'ai signalé moi-même. Mais ces jours-là ils s'encanaillaient. Leurs successeurs, en étant frustes et grossiers, restaient nature.

Il s'agissait bien de ces vétilles. Ce qu'il aurait fallu restaurer, c'était ce qui avait fait longtemps le caractère de l'idiome, tel que j'ai essayé de le présenter dans cette histoire. Notre langue classique avait été com-

1. *Mémoires*, t. IX, pp. 368 et 372.
2. *Ib*, pp. 374-376.
3. *Mémoires*, p. 156.
4. Dans Thiébault (Génl), *Mémoires*, t. III, p. 116.
5. Voir ses *Souvenirs*, p. 166.

posée essentiellement des éléments de la langue de l'aristocratie parisienne. Depuis lors, d'autres éléments y étaient entrés triomphalement ; c'étaient ceux qu'un magnifique progrès des sciences avait imposés. Mais elle restait encore à peu près pure des mots des notaires et des procureurs. L'Empire les y fit entrer. L'histoire mérite d'être contée.

CHAPITRE II

LA LANGUE DE LA LOI ET DES JURISTES

Avant d'étudier les traces sporadiques de langue vulgaire qui tachaient dès lors les conversations et les écrits, un fait considérable frappe l'attention. Un des devoirs imposés jadis à l'Académie par son fondateur avait été de purger la langue des impuretés de la chicane. Le temps de ces sévérités était passé. La langue juridique est désormais acceptée et reconnue.

Personne au début de la Révolution n'eût pu imaginer que cette langue spéciale allait être appelée à une haute fortune.

Du fait même qu'elle avait été abandonnée à elle-même depuis Malherbe, la langue judiciaire était condamnée à persister dans sa tradition, sans profiter du travail de perfectionnement qui s'accomplissait ailleurs [1]. Il en résulta que, sauf dans les écrits de quelques magistrats et avocats hommes de lettres, du type de Patru, et plus tard, dans quelques *Remontrances* de Parlements, morceaux d'apparat qui, du reste, malgré le soin qu'on y a apporté, sont loin d'être d'une pureté et d'une politesse achevées, la langue juridique et administrative, en 1789, retardait singulièrement sur la langue littéraire et mondaine. Auprès de cette dernière, elle paraissait lourde, gauche, obscure : on eût dit que la lumière de l'esprit français n'avait pas filtré à travers ses phrases entortillées, traînantes, sans composition et sans unité.

A ce défaut-là il aurait été facile de remédier, mais ce n'est pas cette mise au point qui eût donné à Philaminte un contrat en beau langage. Pour qu'elle obtînt satisfaction, une autre épuration, à peu près impossible, était nécessaire. Il eût fallu remplacer les termes vieillis, quelques-uns depuis des siècles, substituer de nouvelles formules à celles dont les professionnels avaient l'habitude et qu'ils recopiaient sans toujours les comprendre bien eux-mêmes. La transformation nécessaire aurait comporté, non seulement une adaptation de la syntaxe, mais un rajeunissement du vocabulaire [2].

1. Voir H. L., t. III, pp. 21-27.

2. Les exemples fournis par les *Cahiers* ont dû édifier mes lecteurs (voir H. L., t. X, p. 280-281).

Horreur des révolutionnaires pour le jargon des procureurs. — Les révolutionnaires entendaient, non pas corriger ce jargon, mais bien le détruire. On sait leur haine pour les gens de robe, les « robins », qui pourtant avaient contribué eux aussi à leur ouvrir les voies et dont beaucoup étaient entrés dans le mouvement. L'aversion s'étendait à tout ce dont il était fait emploi dans ce monde : lois, procédures, pratiques, règles, formules, expressions. On accusait la langue de la loi d'être « légicide » [1].

Du remplacement des hommes, je dirai ici peu de chose. Il me suffira de rappeler que la Convention en vint à se poser la question de savoir si on n'appellerait pas au rôle de juges des gens d'un peu partout, sans grades et sans études juridiques, doués simplement d'honnêteté et de bon sens, qui seraient exempts des préjugés de métier et étrangers aux subtilités de la chicane. Chassey, membre du Tribunal de Cassation, soutenait en vain cette thèse démodée, que, pour trancher les différends, il fallait connaître la jurisprudence et qu'une foule de litiges qu'il avait vus arriver à son Tribunal avaient été embrouillés et viciés par des violations de formes, les premiers juges en ayant pris à leur aise avec cette liberté d'allure que donne l'ignorance.

Danton, ancien avocat, fonça sur lui :

> Je dois vous dire, s'écria-t-il,... qu'il y a parmi les juges actuels un grand nombre de procureurs et même d'huissiers... ; ces... hommes, loin d'avoir une connaissance approfondie des lois, n'ont qu'un jargon de chicane et cette science, loin d'être utile, est infiniment funeste... Ils ne sont que barbouillés de la science de la justice, d'où l'esprit de " dubitation ", si commun chez eux [2].

Je ne voudrais retenir ici que ce qui concerne proprement les formes et le langage. Mirabeau attaqua avec sa fougue ordinaire tout ce qui pouvait conserver à la nouvelle législation le caractère hermétique de l'ancienne : « Il est temps, disait-il, d'ensevelir le style gothique sous les débris de la féodalité » [3].

Bien d'autres pensaient et parlaient comme le grand orateur [4].

1. *Les formes parasites, extravagantes, " légicides " sont simplifiées* (Com. Sal. p. aux Agents Nat., Aulard, *Act. Com. Sal. p.*, t. IX, p. 179).

2. Buchez et Roux, *Révolution Française*, t. XIX, p. 31.

3. *Courr. Provence*, n° CXII. Et ce n'était pas là une boutade, mais une idée générale et fixe que Mirabeau exposait à chaque occasion : « Je substituerai, disait-il, en parlant des lois monétaires, un idiome intelligible à cette langue technique que l'on n'avoit hérissée de mots barbares et inusités que pour donner une teinte scientifique à une doctrine très simple » (12 déc. 1790 : *De la Constitution monétaire*).

4. « Ceux qui n'ont pas étudié les lois romaines, disait Chabroux en avril 1790, ne savent pas que cent cinquante lois portent sur la définition des mots et trois mille sur l'interprétation des phrases... Des commentateurs ont encore ajouté leurs visions à cette obscurité et voilà où nous en sommes, car nous avons adopté tout cela... N'est-il pas bizarre que nous jugions nos concitoyens sur des conjectures, calquées sur des mœurs dont nous n'avons rien conservé ? » (Buchez et Roux, *o. c.*, t. V, p. 249).

Condorcet, avec une absence totale de sens historique, arrangeait à la Rousseau l'histoire de la « robinocratie » : « Les lois primitives de tous les peuples étaient écrites dans un idiome que tout le monde entendait » ; et, après cette sereine affirmation, il s'étonnait que de ces lois simples, avec du temps et des subtilités, les légistes fussent parvenus à former des codes compliqués, obscurs, écrits dans un style inintelligible pour tout autre que pour eux [1].

Discours et articles se succèdent sur ce ton depuis 1789 [2]. Ce déchaînement de passion contre la langue traditionnelle de la justice apparaît au premier abord comme une aberration.

Les espoirs de rénovation. — A une époque où toutes les sciences élaboraient leur langue propre, le droit ne devait-il pas avoir la sienne ? Peut-être. Mais celle dont il usait paraissait à des « philosophes » en absolue contradiction avec ses principes, tout simples et tout naturels. Une phrase de Mirabeau éclaire singulièrement cette conception : « S'il faut employer les termes abstraits, dit-il, nous les rendrons intelligibles, en les liant à tout ce qui peut rappeler les sensations qui ont servi à faire éclore la liberté » [3].

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que, dans le rêve d'alors, la justice n'était plus destinée à trancher des procès entre les hommes régénérés, mais à mettre d'accord des citoyens éclairés sur leurs droits, à arbitrer plutôt qu'à juger.

Enfin, au cas de litige, chacun devrait être à même de défendre sa cause en pleine lumière, sans qu'aucune obscurité de mots et de formules l'empêchât soit de comprendre, soit de s'exprimer. La loi elle-même serait d'une limpidité transparente. Aucun soin ne paraissait superflu pour en ôter tout ce qui pouvait donner lieu à des erreurs ou même à des doutes. Un texte proclamé à la face du monde, comme la « Déclaration des Droits », devait être aussi clair que le Décalogue. Un mot aussi simple que *capacité* devait en être rejeté, il n'était propre qu'au langage des lois [4].

D'où le décret que les juristes ne citent qu'avec un sourire narquois et qui fut rendu le 16-24 août 1790 : « Les lois civiles seront

1. *Œuvres*, t. VII, p. 447.

2. Je n'en citerai plus qu'un : « A quoi eût-il servi d'établir le règne de l'équité et de la justice, si des brigands embusqués au coin du buisson des lois restaient en possession d'entraîner les gens qui avaient le moindre litige dans un inextricable fourré où, en pleine obscurité, on les tromperait et dépouillerait légalement ? A quoi bon organiser l'État sur de nouveaux principes, à quoi bon en confier l'exposé à la langue française, si les textes des décrets lus au prône, affichés au coin des rues, lus dans les réunions civiques, hérissés de termes sybillins, devaient rester autant de grimoires et d'énigmes » ?

3. Août 1790. Buchez et Roux, *o. c.*, t. II, p. 270.

4. *Point du Jour*, t. II, p. 185, n° 60, 22 août 1789. Cf. sur le mot *capacité* Bosquart, *Mots à sens multiples*... Paris, Presses Universitaires, p. 72.

revues et réformées par les législatures ; et il sera fait un code général de lois simples, claires et appropriées à la Constitution »[1].

L'espoir de cette prochaine libération était ferme ; il résista aux premières désillusions. « *Parlement*, décide savamment *Jean-Bart*, vient de *parlementer* ou *parler*, or à présent nous n'aurons plus besoin du verbiage des robins ; il nous faudra des raisons au lieu de mots »[2]. Bientôt, prophétisait de son côté le commentateur de la *Girondine*, « les formes de la procédure seront... réformées et réduites à des termes plus clairs, la langue même sera changée, le barreau ne sera plus un enfer et son idiome un grimoire »[3]. Grégoire, en prairial an II-1793, n'avait pas encore déchanté : « Le style gothique de la chicane, dit-il, a presque entièrement disparu, et sans doute le Code civil en secouera les derniers lambeaux »[4].

1. Duvergier, *o. c.*, t. I, pp. 310 et suiv., tit. II, art. 19.
2. N° XIX, p. 7 (1790).
3. *La Feuille villageoise*, 30 mai 1793, p. 212-213.
4. *Rapport sur les patois*, dans *Lett. à Grég.*, p. 304.

CHAPITRE III

LA PUISSANCE DU MAUVAIS USAGE

Il n'est pas besoin de chercher longtemps dans les décrets pour y trouver des morceaux d'une allure toute nouvelle, par la forme aussi bien que par les idées et qui tiennent du salon philosophique plutôt que du greffe :

L'Assemblée Nationale, considérant que toute fonction publique est un devoir; que tous les agens de l'administration, salariés par la nation, doivent à la chose publique leurs travaux et leurs soins ; que, ministres nécessaires, ils n'ont ni faveur ni préférence à accorder, par conséquent aucun droit à une reconnaissance particulière ; considérant encore qu'il importe à la régénération des mœurs autant qu'à l'économie des finances et des revenus particuliers des provinces, villes, communautés et corporations, d'anéantir le trafic de corruption et de vénalité qui se faisait autrefois sous le nom d'étrennes, vin de ville, gratifications, etc., a décrété ce qui suit [1]...

Comparez :

La nation reconnaîtra que ses représentans se sont attachés à consacrer tous les principes qui peuvent assurer l'exercice le plus étendu du droit de cité, l'égalité entre les électeurs, la sûreté et la liberté des choix, la prompte transmission des places et des fonctions, principes sur lesquels repose la liberté publique et l'égalité politique des citoyens. Tous sentiront que la jouissance de ces biens précieux est attachée à l'esprit de concorde, et aux sentimens patriotiques nécessaires pour accélérer l'exécution des décrets constitutionnels. Ces sentimens, exprimés d'une manière si touchante dans toutes les adresses des villes et des communes du royaume à l'Assemblée nationale, sont ceux d'un peuple raisonnable et bon, qui sent le prix de la liberté et qui, digne d'en jouir, n'a plus d'efforts pénibles à faire pour s'en assurer la possession ; il ne lui reste qu'à consommer avec courage et tranquilité ce que son Roi et ses représentans, unis par les mêmes vues et tendant au même but, lui présentent pour base de la prospérité nationale et du bonheur des particuliers [2].

Mais le premier de ces textes est un exposé des motifs, le second une sorte de proclamation. Rares sont les décrets dont le dispositif même est aussi pur.

1. 27-29 nov. 1789, Duvergier, *o. c.*, t. I, p. 59.

2. Collection complète des *Décrets... sur la formation des nouvelles municipalités*, du 11 décembre 1789, § III (Duvergier, *o. c.*, t. I, p. 71).

Il est bien évident que, pour en juger le langage, il convient de ne tenir aucun compte des mots ou des expressions relatifs à des droits anciens. Même quand on voulait les abolir, il fallait encore les nommer [1].

Les mots archaïques. — Il ne serait pas même juste de considérer comme des survivances des termes empruntés aux anciennes procédures, dont on marque la provenance et le caractère, par exemple quand on dit : « c'est ce qu'on appelle, en terme de Palais, un *incident* » [2].

Mais il y a autre chose, et tout d'abord une poussière de *ledit*, *iceux*, *lequel* (adjectif), *sur ce*, *y joint*, *ensemble les pièces*, etc., depuis longtemps rejetés dans la chicane.

Quand on regarde de près les textes, on est frappé du nombre de mots juridiques conservés, qui sont du goût de *clandestinité* [3] ou *superséder* [4].

On voit un député aussi soucieux de bonne langue que Grégoire se servir de *il conste*, renvoyé depuis le XVIIe siècle « au Parlement de Dôle » [5].

Nous avons entendu Mirabeau tonner. Il se vante à tout propos de n'être pas un homme de loi, et raille à l'occasion le jargon de Target, dont il demande une traduction [6]. Or, lui-même laisse échapper des termes de chicane, tels que : *déboutement* [7], *préception* [8], *rétroactif* [9].

1. Qu'on se reporte, par exemple, à la loi relative aux biens concédés à titre d'engagement par l'ancien gouvernement :

...Art. XXVIII : *Demeurent exceptés de la réserve ci-dessus, les " sous-aliénations" et " acensemens" faits par les seigneurs " engagistes "..." Lesdites aliénations " et " acensemens " sont confirmés et demeurent irrévocables en vertu du présent décret... à la charge par " lesdits sous-aliénateurs" 1° de remettre dans les trois mois, à compter du jour de la publication du présent décret, une copie sur papier timbré...* (3 sept. 1792, Duvergier, o. c., t. IV, p. 407).

2. Thouret, Ass. Nat., 28 avril 1790, Buchez et Roux, t. V, p. 246.

3. *Empêchez la " clandestinité ", l'accaparement* (Lequinio, 29 nov. 1792, Buchez et Roux, t. XX, p. 417). *L., H. D. T., God. Supplt, Féraud.

4. *...Les prier de " supercéder ", au nom de la Patrie, à toute espèce d'attroupement et de voie de fait* (Délibération des Électeurs, 12 juill. 1789, Buchez et Roux, t. II, p. 84). Ce mot est ancien sous la forme *superséder*.

5. Voir son *Rapport sur l'annexion de la Savoie : Il " conste " dès lors que la demande...* (nov. 1792, Buchez et Roux, t. XX, p. 386).

6. Il s'agissait d'un projet de division administrative où il était dit : « *dans le cas où il "échéra" par la mort ou la démission d'un député... de faire une élection...* ». *Je demande*, lança Mirabeau, *qu'on traduise ces mots "dans le cas où il échéra de faire" et d'autres expressions un peu recherchées* (5 nov. 1789, Buchez et Roux, t. III, p. 289). Le décret ne fut adopté que « sauf la rédaction ».

7. *Il est évident que l'adjudication et le " déboutement " ne sont que provisoires* (25 janv. 1790). Le mot est dans Littré et manque dans H. D. T.

8. *Prenons garde de surcharger nos décrets de formules oiseuses et de " préceptions " inutiles* (7 août 1789). Le mot est dans Littré qui cite Montesquieu, *Lois*, XXXI ; ⊖ H. D. T. ; voir Gohin, p. 261 (en un autre sens).

9. *N'y aura-t-il aucun inconvénient à donner à la loi un effet " rétroactif " ?* (25 janv. 1790);

Construction des phrases. — La syntaxe, elle aussi, garde des traces nombreuses des usages réprouvés. On retrouve très souvent le verbe en tête de la phrase :

Seront les officiers desdites maisons [religieuses] tenus de donner aux différentes natures de biens qu'ils exploiteront, les soins nécessaires [1].

Se réservant l'Assemblée nationale de statuer... [2].

Continueront, néanmoins, les juges... d'exercer leurs fonctions... [3].

Le tour général des phrases demeure traditionnel :

Lequel [contrôleur général des finances] donnera communication à l'Assemblée nationale desdites délibérations et avis, pour être, par ladite Assemblée nationale, décrété ce qu'il appartiendra sur l'homologation ou modification desdites délibérations [4].

Ordonne que le comité des recherches sera tenu de faire toutes informations nécessaires, contre les auteurs, fauteurs... qui... favoriseroient l'exportation à l'étranger, pour, sur le rapport qui en sera fait à l'Assemblée, être statué ce qu'il appartiendra [5].

Dans le seul décret concernant la réforme provisoire de la procédure criminelle — et c'est un de ceux qu'il convient de citer ici — on lit entre autres :

Article IX. — Aucun décret de prise de corps ne pourra désormais être prononcé contre les domiciliés, que dans le cas où, par la nature de l'accusation et des charges, il pourroit *échoir* peine corporelle. *Pourront néanmoins les juges* faire arrêter sur-le-champ, dans le cas de flagrant délit, ou de *rébellion à justice*...

Article XIII. — Les accusés qui comparaîtront volontairement sur un décret d'*assigné pour être ouïs*... [6].

Un fait est caractéristique. On n'a même pas pris la peine de changer la formule qui rend une loi exécutoire :

Mandons et ordonnons à tous les tribunaux, corps administratifs et municipalités que *les présentes ils fassent transcrire* sur leurs registres, lire, publier et afficher... [7].

nulle puissance humaine... ne peut légitimer un effet "rétroactif" (21 nov. 1790). Cependant le mot était ancien et peut être considéré comme entré dès le XVIII[e] siècle dans la langue générale.

1. 20-26 mars 1790. Décret concernant... l'état des biens des religieux, Duvergier, *o. c.*, t. I, p. 126.
2. 23 juin-11 juill. 1790, Id., t. I, p. 223.
3. 26 juin-4 juill. 1790, Id., t. I, p. 225.
4. 22 mars-5 avr. 1790, Id., t. I, p. 129.
5. Décret concernant la circulation des grains, 5 oct. 1789, Id., t. I, p. 45.
6. 8-9 oct. 1789, Id., t. I, p. 49.
7. 9 nov. 1789 : articles de la Constitution sur la présentation et sanction des lois, Id., t. I, p. 57.

CHAPITRE IV

DANS LA PRATIQUE

Encore ne convient-il pas de s'arrêter au seuil du sujet. C'est à la pratique qu'il faut regarder, je veux dire aux innombrables arrêtés des Conseils de tout ordre, aux actes administratifs, aux registres des comités, aux procédures judiciaires. Or, où qu'on se tourne, qu'on fouille en haut ou en bas, une constatation s'impose : l'usage de la langue a extrêmement peu changé.

Commençons par le Tribunal Révolutionnaire. La procédure y était sommaire et peu formaliste. Elle ne s'était pas dépouillée pour cela des formules traditionnelles ; Fouquier-Tinville était un ancien procureur [1].

Voici la fin du réquisitoire concernant Charlotte Corday :

> En conséquence l'accusateur public *requiert* qu'il lui *soit donné acte* de la présente accusation, qu'il soit ordonné qu'à sa *diligence*, et par un *huissier* du tribunal, porteur de l'*ordonnance à intervenir*, la dite Marie-Anne-Charlotte Corday, actuellement détenue *en la* maison d'arrêt dite l'Abbaye, *sera prise au corps*, arrêtée et transportée *sous bonne et sûre garde* de ladite maison *en celle de Justice* de la Conciergerie du Palais à Paris où elle sera écrouée sur les registres d'*icelle, comme aussi que la dite ordonnance à intervenir* sera notifiée à la municipalité de Paris [2].

Et on trouverait dans les autres pièces bien d'autres traces de la langue du Palais : « *Observe la déposante* qu'il est venu un particulier la demander » [3].

« Ordonne que conformément à l'article 2 du titre II de la loi du 30 mars dernier, les biens appartenant *audit* Philippe Devaux, *si aucuns il a*, seront confisqués au profit de la République » [4].

Partout les interrogatoires conservent les anciennes formes : *A*

1. Voir Hector Fleischmann, *Réquisitoires de Fouquier-Tinville*, Paris, 1911.
2. Arch. Nat., série W, carton 277, dossier 82, pièce 50, dans Hector Fleischmann, *o. c.*, p. II. — Dans cette citation comme dans les suivantes, les mots en italiques ont été soulignés par Ferdinand Brunot.
3. Buchez et Roux, *Procès de Charlotte Corday*, t. XXVIII, p. 316.
4. Eid., *Ib.*, t. XXVII, p. 185.

lui demandé, a dit à lui, témoin, si bien qu'on se croirait encore au Châtelet.

Passons aux tribunaux civils. On eût pu supposer qu'au moins dans les Tribunaux de Famille, qui avaient été créés pour rendre la justice de façon simple et claire, on allait procéder en style nouveau et en langue courante. Il n'en fut rien. Voici une sommation :

L'an 1791 et le 28e jour du mois de juin, par nous Estienne Delpech, huissier au tribunal du district de Montpellier, *y résidant* soussigné, à la requête du *sieur et dame B.*, mariés habitans de Montpellier, la présente décision a été *intimée et signifiée aud.* Pierre M., homme de loy, habitant de la même ville, *afin qu'il ne l'ignore*, avec commandement *d'y satisfaire, et à ces fins assignation lui a été donnée de comparoir* jeudy prochain 30 du courant, *heure de huit du matin*, pardevant le tribunal de famille... à l'effet de nommer un expert de sa part *pour conjointement* avec celui que les requérants nommeront, et qui *en refus ou défaut* seront pris ou nommés d'office par le tribunal de famille, *et ce pour les dits experts procéder* à l'estimation portée par *lad.* décision et *conformément à icelle*, lui déclarant que *tant en sa présence qu'absence*, il sera passé outre, parlant pour *led.* sieur M... à son domestique trouvé dans son domicile et laissé copie tant de *lad.* décision que du présent exploit. *La dite* copie sur une feuille de 4 sols.

Signé : DELPECH [1].

C'est un huissier qui a parlé. Écoutons les juges. Voici une décision :

Par ces différents motifs, nous *susdits* arbitres, jugeant sans appel, *prenant droit de la sommaire à prise* et de l'enquette faite à la requette de *lad.* Élisabeth R... déclarons *ledit* Étienne Pierre-Joseph, né le 5 octobre 1792 (vieux stile)... enfant *dud.* Pierre D. et de *lad.* Élisabeth R., né hors mariage, le déclarons admis, en conformité de l'article premier du décret de la Convention Nationale du 12 brumaire, à succéder *aud.* Pierre D. et à *lad.* Élisabeth R., ses père et mère ; en conséquence permettons à *la ditte* R..., *en la qualité qu'elle procède*, de se mettre en possession des biens meubles, immeubles et *généralement tout* ce qui a été *délaissé* par *led.* Pierre D., à son décès, ou de la portion revenant *aud.* enfant Étienne-Pierre-Joseph, *d'en jouir et disposer*, comme de choses lui appartenant légitimement...

Décidons que *les dits* héritiers, successeurs et *bien tenants*, et tous autres possesseurs ou détempteurs de la *dite* succession de Pierre D..., lui en feront en *la dite* portion *luy revenant*, la *délivrance et délaissement*, avec la restitution des fruits depuis *le temps de droit, moyennant quoy valablement déchargés, autrement et en refus contraints par les voyes de droit* [2].

Le dispositif d'un jugement du tribunal du district est ainsi conçu :

Le tribunal, *disant quant à ce*, faisant droit à la requête *dud.* sieur G., a ordonné et ordonne que dans trois jours pour tout délai, à compter de la signification du présent jugement, la demoiselle F. sera tenue en conformité des articles 12 et 13

1. Marc Ferrel, *Les Tribunaux de Famille dans le district de Montpellier*, Montpellier, 1926, p. 175.

2. Enregistré à Montpellier, le 22 prair. an II-10 juin 1794, Ferrel, *o. c.*, p. 461-462.

du *susd.* décret, de nommer deux arbitres *de sa part, pour conjointement avec ceux jà nommés*, par ledit sieur G., rendre leur décision motivée sur le *compte tutélaire dont s'agit*, et en cas de division d'opinion, choisir un surarbitre pour *lever le partage ; pour ce fait* ou *faute de ce faire* dans le *susd.* délai, *être ensuite statué* par le tribunal *ainsi qu'il appartiendra*[1].

Il en est exactement de même dans les papiers administratifs. En voici un, pris aux archives d'un petit village de Savoie, qui avait comme secrétaire un homme de loi de Sallanches[2] :

Certifions... que le *citoyen*[a]... Granset... *lequel* tient en *assensement*[b] sous une date que l'on ne peut désigner, *pour avoir l'acte été envoyé*[c] à l'Administration, un *grangiage*[d] provenant de la *cy devant*[a] régence du présent lieu pour le prix de cinquante-livres, est dans l'impossibilité de payer *laditte*[c] *cense*[b] en nature, parce que sa consommation absorbe *excédemment*[e] sa dette...

On écrit aux Administrateurs du district de Rieux : « Nous vous solliciterons de vouloir *remplir le contingent* qui nous *compète* »[3].

Le Comité révolutionnaire de la Section de Popincourt écrit : « ayant fait accepter par la municipalité partie de ses membres sans qu'ils fussent *au préalable* nommés par l'assemblée générale de *ladite section*, a été désapprouvé par la majorité d'*icelle* »[4].

On ne peut ouvrir un registre ni feuilleter des papiers du temps sans tomber sur quelques fleurs de cette espèce.

Sur aucun point l'échec de la Révolution ne fut aussi complet. Sans doute elle fonda le droit nouveau. Les juristes l'oublient trop en s'obstinant à arrêter l'histoire de l'ancien droit à 1789 et en faisant commencer le nouveau en l'an VIII. Les lois révolutionnaires remplissent les codes. Mais l'esprit même des « justices », comme on eût dit jadis, survécut, leur langage également. Ni la vénalité des offices, au moins de certains d'entre eux, ni les artifices de la procédure, ni les subtilités de la chicane ne purent être détruits. Ce qui nous occupe ici, je veux dire la langue spéciale, non seulement ne subit pas la transformation radicale dont elle était menacée, mais se trouva à peu près intacte, sans qu'on y eût opéré les corrections qui en eussent au moins changé l'aspect extérieur.

Le jargon s'amplifie. — L'examen des pièces conduit à d'autres constatations.

1. Ferret, *o. c.*, p. 147.
2. *Registre des Délibérations de Passy*, Haute-Savoie, 5 prair. an III-24 mai 1795, f° 18 v°.
a. Mot révolutionnaire en cet emploi. — *b.* De l'ancien droit. — *c.* Du style praticien. — *d.* De la langue locale. — *e.* D'invention moderne.
3. 30 flor. an II-19 mai 1794, Adher, *Comité des Subsistances de Toulouse*, p. 93.
4. Rapport Barrois, 25 niv. an II-14 janv. 1794, Pierre Caron, *Par... Terreur*, t. II, p. 352.

Non seulement les vieux mots du jargon judiciaire ne sont pas abolis, mais quelques-uns d'entre eux sont revivifiés. Ainsi chez Mirabeau, qui trouve *coarcté* relégué dans un coin du lexique, et en refait un verbe à modes personnels [1].

Desmoulins, sur *rétroactif*, crée le verbe *rétroagir* [2].

J'ai parlé dans un précédent volume de l'exhumation d'*avoué*, qu'on alla rechercher dans le moyen âge pour remplacer *procureur* [3].

D'autre part, une terminologie nouvelle se prend à fleurir : *défenseur*, *officieux*, *jury*, *haut-jury*, *mandat d'amener*, *mandat d'arrêt*, etc.

Si ceux-là n'ont rien d'abstrait et d'obscur, il y en a d'autres : *référé* [4], *responsabilité* [5], *patrimonialité* [6], *antidivorciaire* [7], *aliénateur* [8], *aliénataire* [9], *cohéréditaire* [10], *domanialité* [11], *exhérédence* [12], *fieffataire* [13], *légitimaire* [14], *non-transmissibilité* [15], *recommandataire* [16].

Aucun de ces derniers mots — la chose est à noter — n'a passé dans le Code Civil.

Je ne voudrais pas m'aventurer sans preuves, mais on peut sup-

1. *Avant de "coarcter" les chefs d'accusation que je formerai contre lui* (26 janv. 1790), Littré le signale au présent passif seulement ; ⊖ H. D. T.

2. *...En "rétroagissant" contre un arrêt très-juste* (*Révol. Fr. et Brab.*, n° 80, t. VII, p. 91). *L. ; ⊖ H. D. T. et Frey.

3. Voir H. L., t. IX, 2e part., p. 650.

4. *Connaissant le "référé" qui a été fait au corps législatif par les directoires du district et du département* (Théven., *Rapport sur Lyon*, 1792, Arch. Parl., 1re sér., t. L, p. 488, col. 1). *L. : *Cod. Procéd.*

5. Voir mon étude dans les *Mélanges Jespersen*, 1930.

6. *L'hérédité suppose et appelle l'idée de la "patrimonialité"* (Thouret, *Assemblée Constituante*, mars 1791, dans Buchez et Roux, t. IX, p. 202). *L., qui cite d'Argenson.

7. *Le système des "antidivorciaires" ne peut être regardé comme une loi de rigueur* (Bouchotte, *Dernières Observations*, p. 175 ; Sagnac, *Législation civile*, p. 286).

8. *Lorsque l'"aliénateur" refuse la tradition de la chose* (De Visme, *Affaires de Monaco*, Ass. Nat., 9 sept. 1791, Arch. Parl., 1re série, t. XXX, p. 417, col. 2). Littré cite le mot sans donner d'exemple, ainsi que H. D. T.

9. *Il sera pourvu à l'indemnité des "aliénataires" ou concessionnaires de ceux des droits engagés ou concédés* (*Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, t. I, p. 262 ; mot dix fois répété dans ce texte).

10. *Il en sera de même des constitutions... à moins qu'elles n'excèdent le montant d'une proportion "cohéréditaire" sur les biens du constituant* (Loi du 5 janv. 1798, tit. III, art. 13, *Bull. hist. et écon. Révol.*, 1911, p. 476). ⊖ L., H. D. T., Gohin.

11. *A l'égard des titres relatifs à la "domanialité", il paraît qu'ils devraient être classés* (Mémoire à l'Ass. Nat., janv. 1791, Arch. Parl., 1re série, t. L, p. 306, col. 2). *L., sans ex., et dans Gohin, p. 271 ; ⊖ H. D. T.

12. Mme Roland, *Lettres*, éd. Perroud, t. II, p. 331 (1789). ⊖ L. et H. D. T. — On disait *exhérédation*.

13. Rapport de Juestz Dynglemare, 11 juin 1793, Pierre Caron, *Rapports Agents Intér.*, t. II, p. 65.

14. *De même que les "légitimaires"...* (loi du 5 janv. 1798, art. 16, *Bull. hist. et écon. Révol.*, 1911, p. 477). *L., H. D. T. : 1711, A. 1835.

15. *Les lettres patentes de 1647 ont détruit la clause de "non transmissibilité" aux filles* (De Visme, Ass. Nat., 9 sept. 1791, Arch. Parl., 1re sér., t. XXX, p. 417, col. 1). ⊖ L. ; H. D. T.

16. *Créancier d'un débiteur emprisonné* (Peuchet, *Voc. Commerce*, 1801). ⊖ L., H. D. T., Féraud, Gohin ; *Recommand-er*, *-ant*, *-ation*. Il figure dans le Code de Procédure, art. 791-793.

poser que c'est sur le modèle de mots usités dans les bureaux et les greffes qu'ont été créés divers adjectifs.

Par exemple, on disait *supplétif*[1]. N'est-ce pas l'analogie qui a fait naître *complétif* et *suppressif*[2] ?

Il y a des verbes aussi : *conniver*[3], *effigier*[4], etc.

1. *L., H. D. T. : Mozin, 1812. Cf. *une loi purement "supplétive"*. Exemples dans Frey, p. 94.

2. *Le décret "suppressif" des entrées* (C. Desmoulins, *Révol. de Fr. et de Br.*, n° 67, t. VI, p. 56). ⊖ L., H. D. T. et Frey.

3. Aulard, *Act. Com. Sal. p.*, t. X, p. 699. Il se trouve dans Corneille, mais a sans doute été refait à l'époque révolutionnaire.

4. Legendre aux Jacobins, 13 janv. 1793, Aulard, *Jacob.*, t. IV, p. 677.

CHAPITRE V

UN RÉSULTAT INATTENDU

La langue judiciaire déborde. — Enfin, par l'effet des circonstances, la langue judiciaire sortit de son domaine et se répandit dans les milieux où elle n'avait pas pénétré. De son empreinte ont été frappées la plupart des pétitions, comme en avaient été marqués les Cahiers. Celles qui sont relatives aux biens communaux présentent en masse ou des mots ou des formules telles que : *Ce considéré, il sera grâce et justice* [1].

Comme chacun, pendant ces années de fièvre, discute, motionne, délibère dans les sociétés, dont il exista plus de trois mille, comme es commissions de toute sorte pullulent, ainsi que les conseils, que tout ce monde surveille, enquête, propose, arrête, il se forme bon gré mal gré au style des procès-verbaux.

Tel gendarme n'eût pas rédigé son rapport sans y mettre le conditionnel des sergents, cher à l'Intimé : *Nous nous serions* transportés à la mairie. Entendez : *nous nous sommes*. Les agents de la police en faisaient autant. C'était une contagion universelle, la peste des formes juridiques, contractée des robins, qui étaient partout.

Tout naturellement, les mots, en changeant de milieu, ont parfois changé quelque peu de sens. Prenons *ventiler*, dont nous avons parlé dans un volume de l'*Histoire de la Langue*. Marat écrira : « Je prends la plume pour *ventiler* les meilleurs moyens de mettre enfin un terme aux conspirations » [2]. Il y a visiblement extension du sens. Il y a affaiblissement, quand on dit : *libeller le sommaire* d'un journal [3]. La section du Luxembourg annonce qu'elle vient d'envoyer au Conseil de la Commune une compagnie *surérogatoire* de canonniers [4]. Veut-elle bien dire au delà de ce qui pouvait lui être demandé, ou simplement supplémentaire ?

Ailleurs il semble qu'on soit en présence de confusions très nettes :

1. Adresse de la Municipalité et Conseil général de Guising (Moselle), *Comité des Droits féodaux*, p. 309.
2. *L'Ami du Peuple*, n° 136, dans Meillan, *Mémoires*, p. 26.
3. *Dictionnaire anecdotique*, p. 102.
4. Buchez et Roux, t. XXV, p. 17 (mars 1793).

« *l'alibi* est bien prouvé, le nombre des absens est considérable »[1]. *Attendu* est employé pour *à cause de*, *en raison de* : « Elle ne put arriver jusqu'auprès des ennemis *attendu les mauvais chemins* »[2].

Mais qu'importent malformations et déformations ? Elles prouvent seulement à quel degré la manie d'emprunter était parvenue. Ce qui est significatif, en effet, c'est que le torrent venu du Palais a emporté des blocs erratiques un peu partout. Fricasse, qui n'a été ni procureur, ni clerc, écrira : « dans chaque division en commençant à la droite d'*icelle* »[3]. Un caporal illettré de l'Aube recommandera à sa famille : « Vous vous servirez de la lettre pour *qui nannignore* », et ces mots ne sont autre chose que la formule de nos huissiers : *à ce qu'il n'en ignore*[4].

Les causes. — Comment s'expliquent des faits en apparence si étranges ? On alléguerait en vain que le temps manqua. Il est incontestable qu'entre 1789 et 1800, au milieu d'un tourbillon d'événements, on ne pouvait guère réaliser la réforme que l'on désirait. Mais on eût pu au moins la commencer, comme tant d'autres qui n'aboutirent pas, en charger un Comité, lui demander un rapport. Je ne sache pas qu'aucune de ces mesures préparatoires ait été prise.

A dire vrai, la difficulté était grande. Le droit théorique et appliqué peut et doit avoir sa terminologie. Les noms techniques sont légitimes. Si ceux du droit étaient démodés ou avaient d'autres vices, il fallait les remplacer, et ce travail ne pouvait guère se faire indépendamment de la rédaction d'un code, qui fut souvent projeté, jamais entrepris. Il ne faut du reste point exagérer. Si beaucoup d'expressions juridiques étaient « gothiques », d'autres s'expliquaient sans trop grande peine.

Les gens les plus décidés à abandonner la langue de la chicane se trouvèrent, toutes proportions gardées, dans la situation des chefs barbares entrés dans le monde romain, qui durent emprunter leurs formulaires, ou du moins les termes de leurs formulaires, aux peuples vaincus. Nos réformateurs eurent recours aux matériaux qui se trouvaient préparés sous leur main. L'avantage des innovations, pour grand qu'il fût, était bien haut, et bien loin. La commodité de se servir du tout fait ne pouvait manquer de tenter. Voici, pour donner un exemple, les Constituants en présence du Parlement

1. Dufourny aux Jacobins, 18 avr. 1793, Buchez et Roux, t. XXVI, p. 57.
2. Miranda à son procès, mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 51. C'est un étranger qui parle.
3. Fricasse (Jacques), *Journal de marche du sergent Fricasse, de la 127e demi-brigade, 1792-1802*, p. p. la 1re fois par Lorédan-Larchey, p. 43. Cf. p. 77.
4. Munerot, *Lettres Révol. Aube*, Arcis-s.-Aube, 1911, p. 91.

de Rouen, en état de quasi-rébellion. Il s'agit de riposter à son arrêt. Comment ne pas lui prendre son langage ? Ce fut bien pis quand la Convention se constitua en Cour de Justice. Un premier décret avait déclaré que le roi serait *jugé*. Une petite bataille sur le mot commença, digne du Prétoire. Lanjuinais manœuvrait pour substituer à ce verbe *juger* une périphrase échappatoire : « *jusqu'à ce qu'il fût prononcé sur le sort* de Louis Capet ». C'était remettre en question le fait et le droit. Couthon vit le piège. Il repoussa également un autre amendement qui ajoutait au mot *jugement* l'adjectif *définitif*, cette épithète semblant annoncer un *récollatoire*, un *préparatoire*, suivant l'ancienne pratique. Toutes ces formalités ne devaient pas s'appliquer à un jugement tel que celui-là [1]. On se débattait malgré qu'on en eût, en pleine procédure.

Pressés d'aboutir, les législateurs, travaillant en hâte, sous les yeux d'une population énorme et agitée, se laissèrent aller à l'habitude.

Au-dessous d'eux, les Corps constitués, les comités de toute espèce, les clubs eux-mêmes étaient, sinon composés, du moins panachés de basochiens ; c'étaient eux qui tenaient la plume, le commun des citoyens sachant souvent à peine lire, et étant incapables de rédiger. Il est même fort possible que les mots techniques, quoique incompris, eussent à leurs yeux d'illettrés un certain prestige, et ainsi, les *iceux* et les *ce considéré* faisaient fortune [2].

Les formules qui existaient, malgré leurs défauts, avaient pour elles un immense avantage, celui d'être reçues et éprouvées. Inintelligibles à la masse, elles se présentaient aux initiés avec un sens parfaitement défini.

Si on réfléchit à l'embarras où se fussent trouvés des citoyens quelconques, improvisés juges, de mener une procédure, pour simple qu'elle fût, d'appliquer des lois nouvelles, souvent en assez grand nombre et pas toujours concordantes, d'autre part de suppléer à leur silence par des dispositions du droit antérieur, coutumier ou romain, si enfin on songe à la difficulté insurmontable qu'ils eussent rencontrée en prétendant improviser une forme pour les enquêtes, les actes, les décisions, on s'explique que l'idiome en usage dans le monde judiciaire n'ait pas été révolutionné.

1. 26 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXII, p. 77.

2. Chez un Vadier, les expressions et formules judiciaires se mêlent étrangement aux éléments populaires. Il avait passé par le présidial de Pamiers. Il reste « robin » jusque dans ses lettres : *Pour cela il faudrait faire "ouïr" sur une commission que les représentants du peuple peuvent donner, étant revêtus de pouvoirs illimités, les témoins désignés "ci-dessus" par l'interrogatoire "dont s'agit", et "tous autres" qui peuvent "être savants de ce complot" et nous faire parvenir "de suite" à mon adresse l'enquête qui sera faite* (lettre à Groussac, 23 niv. an II-12 janv. 1794, dans Albert Tournier, *Vadier*, p. 196-197). *De suite* se disait d'ailleurs un peu partout.

Même dans les Tribunaux de Famille dont nous parlions plus haut, qui, par destination, devaient faire de l'arbitrage, entrèrent en immense majorité des hommes de loi, ainsi que l'a montré la belle étude de Furet [1]. Ils appliquèrent, avec la passivité ordinaire des gens de justice, les lois nouvelles, mais continuèrent à suivre, dans la rédaction des pièces, les errements du passé [2].

1. *Tribunaux de Famille.* Sur les 329 citoyens désignés comme arbitres ou sur-arbitres, on compte 114 hommes de loi, 196 arbitres ordinaires et 19 fonctionnaires. Les 114 hommes de loi ont été désignés par les parents plaideurs 1.895 fois. « Ces quelques chiffres, ajoute avec raison l'auteur, nous montrent la grande prépondérance des hommes de loi dans les tribunaux de famille » (voir p. 103-104).

2. Rien n'est même d'un effet plus surprenant que le mélange de leur jargon et des renvois à des décrets datés de brumaire ou de frimaire et pris par la Convention Nationale. C'est là qu'on trouve en abondance les exemples d'un baragouin bigarré de termes tout nouveaux et d'archaïsmes du Palais.

CHAPITRE VI

ENTRÉE DE LA LANGUE JURIDIQUE DANS LA LANGUE GÉNÉRALE

Les Codes. — On sait comment Napoléon, qui rêvait d'être Justinien aussi bien que César, pressa la rédaction du *Code Civil*, qui porta son nom si longtemps. Il était terminé en ventôse an XII (1804). Vinrent ensuite le *Code de Procédure*, qui est de la même année, le *Code de Commerce*, dit *Code Marchand* (1806-1807), le *Code d'Instruction criminelle* (1808), le *Code Pénal* (1810).

Il était impossible, dans les conditions où cette œuvre immense fut entreprise, que le travail portât à la fois sur le fond et sur la forme. Aussi bien, personne ne semblait plus éprouver le besoin de rajeunir la langue judiciaire [1].

Seul le tribun Andrieux en était encore à citer le mot de Montesquieu : « Les lois sont faites pour des gens de médiocre entendement » L'état d'esprit, dit Ray, dans lequel le Code fut préparé, est manifeste : il fut l'œuvre de techniciens persuadés de la valeur des institutions consacrées par la pratique — si compliquées qu'elles pussent paraître au profane — et inévitablement portés, par conviction et par habitude professionnelle aussi bien que par la rapidité extrême de la rédaction, à exprimer dans les termes traditionnels les notions traditionnelles [2].

Il n'est pas dans ma pensée de discuter ici le droit des sciences juridiques à avoir leur langage technique, comme toutes les autres sciences. Les vaudevilles ont pu se moquer du *pétitoire* et du *possessoire* [3]. Ces noms des diverses actions sont aussi légitimes qu'en chimie le nom de telle ou telle matière. Que la loi dise le *fait et cause* [4], c'est

1. Jamais, jusqu'à ces derniers temps, les *Codes*, qui ont suscité tant de travaux, n'avaient donné lieu à une étude philologique. Mais un premier livre a paru, qui, espérons-le, en annonce d'autres. C'est la thèse secondaire de Jean Ray, *Index du Code Civil*, qui accompagne l'étude philosophique et logique qu'il a faite du même code dans sa grande thèse, et dont le titre est *Essai sur la structure logique du Code Civil français*. Paris, Alcan, 1926, in-8°. Voir ce qui est dit de la langue, pp. 23 et suiv.

2. *Ib.*, p. 29.

3. *Le " pétitoire " et le " possessoire " ne seront jamais cumulés* (*Cod. Proc.*, art. 25).

4. *Le gagnant pourra toujours prendre " le fait et cause " du garanti* (*Ib.*, art. 182).

là un composé de sens parfaitement défini, et il n'est pas le seul dans la langue à être formé de manière irrégulière.

La question est tout autre. Était-il nécessaire, dans le Code Civil, de conserver les termes les plus obsolètes, si inutiles qu'ils fussent, ainsi *icelle* (art. 2144), ou *hoirie* (art. 511) ? On n'y parle pas de *majorité*, mais seulement de *pluralité* des voix [1]. *Urbain* ne signifie pas encore *de la ville*, mais s'applique à des bâtiments, qu'ils soient situés à la ville ou à la campagne (art. 687) ; les fruits *industriels* d'un fonds désignent les produits de la culture (art. 547) ; les *hardes* de la femme peuvent être des robes de velours ou des fourrures de prix (art. 1492), etc.

La syntaxe n'est pas plus à jour. La phrase, comme au XVI[e] siècle, commence sans raison par le verbe : « *Sera le papier* qui contiendra ces dispositions... clos et scellé » (art. 976). *Ensemble* est employé comme préposition : « *ensemble les témoins* » (art. 1401). On ignore la règle de Vaugelas selon laquelle un nom indéterminé doit être accompagné de l'article indéfini : « L'acte authentique est celui qui a été reçu *par officiers publics* ayant le droit d'instrumenter » (art. 1317).

Examinons une seule phrase (art. 976) : « *Tout ce que dessus sera fait de suite et sans divertir à autres actes* ». On voit le rapport qu'elle présente avec la langue usuelle : *tout ce que dessus* rappelle le temps lointain où le *que* neutre était sujet ; *de suite* est du temps, mais c'est une nouveauté propre au milieu, et considérée comme incorrecte par les puristes ; *divertir* ainsi suivi de *à* et d'un complément, et pris au sens de *se détourner*, est tout à fait archaïque. Heureusement que tout n'est pas écrit sur ce type.

DIFFÉRENCES DE L'UN A L'AUTRE CODE. — Il y a dans le style des divers Codes des différences assez notables. Le Code de Commerce et le Code Pénal me paraissent beaucoup moins entachés d'archaïsme que le Code Civil, quelle que puisse être la raison de ces nuances [2].

Mais, dans le Code de Procédure, il semble que l'on n'ait fait souvent que reproduire d'anciens textes. Les *icelui* foisonnent [3] ; on y retrouve *ès* [4] et *lequel* adjectif [5].

Il s'agit de reddition de comptes. On prescrit : « Le *rendant* présentera et affirmera son compte en personne, ou par procureur spé-

1. A-t-on voulu éviter l'équivoque ?

2. Il semble par exemple que, dans le Code Pénal, on ne s'astreigne plus à la forme *échet*. Elle y est (art. 244). Mais on dira : *dans les matières où il n'* " *échoit* " *qu'un simple rapport d'experts* (art. 295). D'autre part il y est fait usage du vieux verbe *conniver* (art. 241), etc.

3. *Celui qui se prétendra propriétaire des objets saisis ou de partie d'* " *iceux* " (art. 608) ; cf. : *les huissiers seront tenus de mettre à la fin de l'acte... le coût d'* " *icelui* " (art. 67).

4. *En les consignant* " *ès main* " [sic] *du greffier* (art. 804).

5. *Passé* " *lequel temps* " *elle ne sera plus recevable* (art. 162).

cial, dans le délai fixé et au jour indiqué par le juge commissaire, les *ayants présents*, ou appelés à *personne ou domicile*, s'ils n'ont avoué, et par acte d'avoué, s'ils en ont constitué »[1].

Le désir de précision n'explique pas l'excessive fréquence des *ledit* : « S'il a été fait par les dépositaires des minutes *desdites* pièces, des expéditions pour tenir lieu *desdites* minutes... *lesdits* actes ne pourront être expédiés que par *lesdits* dépositaires »[2].

La syntaxe est également en retard : le verbe *répondre* est toujours objectif direct : « Lorsque les juges refusent de *répondre les requêtes* »[3]. On ne se soucie pas de donner aux verbes des sujets : « Le curateur est tenu, avant tout, de faire constater l'état de la succession par un inventaire, *si fait n'a été* »[4]. L'inversion du verbe, qui peut se justifier à certains endroits[5], est employée dans des phrases où rien ne l'a recommandée : « La vente sera faite au plus prochain marché public... *Pourra* néanmoins *le tribunal* permettre de vendre les effets en un autre lieu... *Pourront* aussi *les parties* demander des intérêts, arrérages, loyers, et autres accessoires échus »[6].

Je n'ai pas à marquer ici ce que ces vices enlèvent de clarté à un texte qui ne doit donner lieu en théorie à aucune difficulté. Citons deux ou trois exemples :

Si, à l'expiration du délai, la partie assignée en reprise ou en constitution ne comparaît pas, il sera rendu jugement qui contiendra la cause pour reprise, et ordonnera qu'il sera procédé suivant les derniers errements[7].

Les parties peuvent, en toute matière et en tout état de cause, demander de se faire interroger respectivement sur faits et articles pertinents concernant seulement la matière dont il est question, sans retard de l'instruction ni du jugement[8].

Les jugements arbitraux, même ceux préparatoires, ne pourront être exécutés qu'après l'ordonnance qui sera accordée à cet effet, par le président du tribunal, en bas ou en marge de la minute, sans qu'il soit besoin d'en communiquer au ministère public, et sera ladite ordonnance expédiée ensuite de l'expédition de la décision[9].

Dans ces conditions, on devine la forme que présentent les documents judiciaires. Voici une formule modèle de procès-verbal de perquisition d'un prévenu[10]. Elle se termine :

1. Code de procédure, part. I, liv. V, tit. VI, art. 534.
2. Art. 215.
3. Art. 506.
4. Art. 1000.
5. Par exemple quand une énumération de sujets doit suivre : "*Seront*" *remis aux experts le jugement..., les pièces prétendues fausses, le procès-verbal de l'état d'icelles...* (art. 236). Cf. *Pourront être reprochés, les parens et alliés... le témoin héritier présomptif ou donataire, celui qui aura bu ou mangé avec la partie...* (art. 283).
6. Art. 617 et 161.
7. Art. 349.
8. Art. 324.
9. Art. 1021.
10. Code Crim., avec Instruction et formules de Dufour. Paris, 1809, t. I, p. 130.

De ce que dessus j'ai fait et rédigé *le présent* que *les dits* sieurs... voisins... ont refusé de signer, *de ce interpellés*, et dont j'ai laissé copie ainsi que du mandat d'arrêt transcrit en tête d'*icelle* à la personne ci-dessus mentionnée.

Un huissier signifie un appel :

...Et par ce même acte, présent à *ladite* requête, ci-dessus, j'ai, huissier, susdit et soussigné, donné assignation au sieur... en *sondit* domicile, en parlant *comme dessus*, à comparaître le... devant MM. les Juges composant le tribunal de police correctionnelle *séant* à ...pour voir infirmer et *mettre au néant* le jugement *dont est appel* ; émendant... ; attendu que... voir, dire et ordonner que...

Se voir en outre ledit sieur... condamné en faveur de l'appelant à la somme de... et *en* tous les dépens tant des causes principales que *d'appel et demandes...* et *à ce que ledit* sieur... *n'en ignore*, je lui ai, en *sondit* domicile, en parlant *comme dessus*, laissé copie du présent, dont le *coût* est de... [1].

Un protestataire. Berriat-Saint-Prix. — Il se trouva un magistrat pour protester. Le *Discours sur les Vices du langage judiciaire*, lu le 24 août 1807 à la séance publique de clôture de l'École de Droit et, au mois de mars suivant, à une des séances de l'Académie de Grenoble [2], est l'œuvre d'un homme de goût, qui, au respect de sa profession [3], joignait un sens profond et exact de la langue [4]. Il venait à son heure, quand les Codes étaient publiés un à un, et après que la Révolution, dans les débats de ses Assemblées, avait pour ainsi dire intégré le langage juridique dans la langue politique et administrative commune.

L'auteur reproche au langage ordinaire du barreau dix espèces principales de fautes. Ces fautes consistent dans l'usage ou l'emploi :

1° D'expressions barbares, qui n'ont jamais été admises dans le bon langage [5].

2° D'expressions qui ne sont plus usitées depuis longtemps [6].

3° D'inversions forcées et inutiles [7].

4° De tournures extraordinaires ou obscures et de constructions vicieuses [8].

5° D'accumulations superflues de termes synonymes pour exprimer la même idée [9].

1. Code Criminel, p. 192.
2. *Magasin Encyclopédique*, rédigé par Millin. Paris, 1809, t. I, pp. 5 et suiv.
3. Il enseignait à l'École spéciale de Droit de Grenoble.
4. On sait qu'on lui doit une excellente édition de Boileau.
5. Ex. *Le père seul*, " *constant le mariage* ", *exerce le droit de détention*. Jamais *constant* n'a désigné l'idée de durée, ni celle de l'existence. Le Code Napoléon, art. 373, dit " *durant* " *le mariage*. Cf. " *déterminable* ", " *prétenduement* ", *témoins* " *diligentés* ", etc.
6. *Les créanciers produiront leurs titres* " *ès-mains* " *du juge, il sera* " *supersédé* " *à toutes poursuites*. Cf. *Se dénantir, franchement* et *quittement, échangeurs, authentiquer, dolosivement*.
7. *Jean est assigné pour, sous l'offre de Pierre, d'imputer tous légitimes payemens, se voir condamner à payer le montant de l'obligation.*
8. *Il fallait que la femme* " *eût l'oreille frappée* " [qu'on lui eût fait une notification], *pour purger son hypothèque légale*. *Cf. La loi n'applique la peine des fers* " *que pour autant que* " *le vol qui y est spécifié* " *auroit été* " *commis par...*
9. *J'ai* " *intimé et signifié* ", *je lui ai* " *dit et déclaré* ". Cf. l'abus de *ledit*. Il cite la

6° De régimes de verbes, à des cas autres que ceux que les verbes exigent [1].

7° De temps des verbes hors des relations qu'ils expriment [2].

8° D'un trop grand nombre de termes techniques ou latins [3].

9° Suppression de mots qui sont des parties nécessaires de certaines expressions composées [4].

10° Emploi de phrases trop longues [5], où l'on exprime diverses idées, ou divers faits qui exigeraient des phrases distinctes.

Il examine ensuite sommairement les origines du mal et les moyens d'y remédier. Il propose que la rédaction des jugements que publient les journaux de jurisprudence soit plus soignée, que les professeurs des Écoles de Droit se montrent soucieux de la correction et demandent aux élèves d' « allier autant qu'il est possible l'étude des lettres à celle de la jurisprudence ».

Toutes ces critiques et ces conseils témoignent d'un bon naturel et d'intentions irréprochables.

On ne peut s'empêcher, tout en jugeant ce discours bien supérieur à tant d'autres discours d'apparat, de constater qu'il est superficiel et que Berriat Saint-Prix ne touche pas aux questions fondamentales. Ce qu'il propose de corriger, ce sont des défauts réels sans doute ; mais des vices essentiels de cette langue, il n'est rien dit ou à peu près. En lui faisant la toilette qu'il propose, on l'eût rendue moins gauche et moins ridicule ; on ne l'eût pas adaptée à son rôle. Inutile d'ajouter que, telles quelles, ces observations n'eurent aucun effet.

Conclusion. — C'est cette langue juridique, inutilement archaïque et parfois barbare, que des circonstances nouvelles firent pénétrer dans l'usage commun. Cette révolution était aussi considérable que celle qu'avaient faite le développement et la diffusion des sciences. Par elle s'ouvrait une porte jusqu'alors close. Une langue technique par son caractère, bourgeoise par ses origines, entrait dans la langue générale. Elle ne s'y incorporait pas totalement sans doute ; les langues de la médecine ou de la physique ne se sont pas fondues non plus dans l'ensemble. Mais elle cessait d'être à part.

Il y a donc quelque paradoxe dans le mot de Stendhal proclamant que, chaque fois qu'il avait besoin de prendre une leçon de français, il se remettait à la lecture du Code Civil ; mais, tel quel, il témoigne d'un changement profond.

réponse d'un praticien : *Du pré, je l'ai vu passer dans la forêt, d'" icelle " en " icelui ", d'" icelui " en " icelle ", et d'" icelle " je l'ai perdu de vue.* Si non è vero...

1. *La donation qu' " a consentie " le demandeur...* Cf. *s'en rappeler.*

2. *Il faut savoir, dit-on, que procès civil " aurait été intenté "*... Nous avons étudié plus haut ce conditionnel.

3. *Primo, secundo, tertio, la " purgation " des hypothèques.*

4. *La plus ancienne* [loi] *exige telle formalité, " celle postérieure " la supprime.*

5. L'auteur cite un acte d'huissier en une page, qui forme « un véritable logogriphe ».

CHAPITRE VII

LES BOULEVERSEMENTS DE LA LANGUE COURANTE

Les plaintes de Mme de Genlis. — Des forces incoercibles avaient conduit et continuaient de conduire à des changements de langage. Il n'est que d'écouter les plaintes de Mme de Genlis, de retour d'exil en 1800. Je les donnerai dans leur désordre [1].

...Je trouvois tout changé, jusqu'au langage. Voici les phrases qui me frappèrent le plus, et je pense qu'il n'est pas inutile pour la jeunesse et pour les étrangers de les citer ici : *ce n'est pas l'embarras, se donner des tons, des gens de même farine*, me paraissoient aussi vides de sens qu'ignobles ; j'avois peine à concevoir qu'elles pussent passer dans le langage des personnes bien élevées. *Cela est farce, cela coûte gros* ou *le Pérou, un objet conséquent*, pour dire un objet de grand prix, n'étoient pas d'un plus mauvais ton...

L'ellipse ne vaut jamais rien dans la conversation, parce que les mots sous-entendus peuvent y jeter quelque chose d'équivoque et de l'obscurité : c'est pourquoi on parle mal en disant *La Capitale*, pour dire *Paris, du Champagne, du Bordeaux*, au lieu de vin de Champagne, ou *Les François* au lieu de la Comédie-Françoise. *Elle a de l'usage*, de quoi ?... On doit dire : elle a de l'usage du monde. Lorsqu'on dit un *louis d'or*, on parle mal dans le sens opposé. *Éduquer, il reste* pour il demeure, *son équipage* au lieu de sa voiture ; *venez manger ma soupe* ; *un castor* pour un chapeau ; *je vous fais excuse* ; *il roule carosse* ; *une bonne trotte* pour une bonne course ; *son dû* pour son salaire ; *le beau monde, un beau ratelier* ou *une superbe denture*, pour louer de belles dents, sont des façons de parler si basses ainsi que ces mauvaises expressions *elle est puissante*, c'est-à-dire grosse ; *un muscadin*, un fat, *flâner* pour muser, et les verbes *embêter, endêver*, etc. ; *je suis mortifié*, pour je suis fâché. *Mortifié* veut dire humilié ; il est très ridicule de dire qu'on est *humilié* de n'avoir pas trouvé quelqu'un chez lui [2].

Je ne fus pas moins surprise en entendant dire *votre demoiselle*, pour mademoiselle votre fille, *Madame* tout court en parlant à un mari de sa femme ; *en usez-vous ?* [du tabac], pour en prenez-vous ; *j'y vais de suite*, pour j'y vais tout de suite ; *il a des écus*, pour il est riche. *Il lui fait la cour*, c'est-à-dire *il en est amoureux*, ce qu'on exprimoit jadis plus délicatement en disant : *il est occupé d'elle* [3].

1. Voir *Mém.*, Paris, Ladvocat, 1825, t. V, pp. 91 et suiv.

2. *...Les étrangers n'apprenant communément le langage familier qu'en parlant avec des domestiques emploient souvent des expressions ridicules. On a entendu plusieurs grandes dames anglaises dire qu'elles avaient froid ou chaud* comme tout.

3. *On a remarqué comme une inconséquence de la langue que les mots* mari *et* femme *soient proscrits dans le genre héroïque, et que les mots* époux *et* épouse *consacrés à ce genre soient de*

Voici quelques manières de parler que l'on trouvoit très-mauvaises autrefois et qui sont assez usitées aujourd'hui : *j'ai pris une glace.* On disoit bien prendre des glaces, mais il falloit dire : j'ai pris une ou plusieurs tasses de glace [*sic*] et c'est en effet parler plus régulièrement. *Des manières engageantes* étoient une phrase ridicule ; on le trouvoit et avec raison : d'un homme c'est trop dire, d'une femme c'est presque une injure, ou du moins un éloge peu convenable. Les étrangers disent souvent qu'ils ont bu du café, du thé, c'est mal parler ; *boire* ne se dit que des liqueurs faites pour servir de boisson, pour désaltérer, l'eau, le vin, la bière, le cidre, etc... et on dit *prendre* du café, du thé, du chocolat.

Ce qui me choquoit surtout, c'étoit d'entendre des femmes appeler leur cabinet *un boudoir* car ce mot bizarre n'étoit employé jadis que par les courtisanes. Je trouvois encore que lorsqu'on faisoit les honneurs d'une maison, il ne falloit pas offrir d'une manière vague comme le faisoient beaucoup de personnes qui avoient l'air de ne pas savoir les noms de ce qu'elles proposoient, disant seulement voulez-vous *du poisson*, ou *de la volaille ?* On appeloit les marchandes de modes des *modistes* et un livre de souvenirs *un album* ; en parlant de l'habillement de quelqu'un *sa mise, une mise décente*, etc. Voici encore des phrases du langage révolutionnaire qui ne me déplurent pas moins : *aborder la question, en dernière analyse, traverser la vie*... Quand on vit d'âge d'homme, on n'a point *traversé la vie*, on l'a parcourue,... on ne pourroit dire que d'un enfant mort au berceau qu'il a traversé la vie.

On avoit inventé une phrase merveilleuse car elle répondoit à tout, elle excusoit tout. Quelqu'un faisoit-il une sottise, ses amis disoient : *c'est qu'il étoit dans une fausse position* ; on n'avoit plus rien à objecter. Cependant cette phrase traduite littéralement signifie qu'*on étoit dans une situation embarrassante* et à cela on répondoit jadis que l'esprit de conduite, le courage et l'habileté devoient servir à en tirer. Mais ces mots, *une fausse position*, comme on l'a dit, justifioient tout.

mauvais ton dans le langage familier ; mais ce n'est point une inconséquence, c'est précisément parce que ces mots s'employoient seuls dans le genre héroïque qu'on les a exclus de la conversation, non comme ignobles, *mais comme* emphatiques. *Le peuple ne s'en sert que par analogie. Le mot* épousailles, *le verbe* épouser *lui ont fait prendre naturellement l'habitude de dire épouse, et par analogie encore, quand un ouvrier dit* ma femme, *celle-ci dit* mon homme.

Le peuple, pour dire qu'il a donné un bouquet à quelqu'un, dit qu'il l'a fleuri. *Il appelle toujours une servante une* bonne *et* ma bonne *est aussi son nom d'amitié favori, ce qui rend cette expression triviale et de mauvais goût. Par la même raison, la formule antique* je vous salue *n'est pas de meilleur ton.*

1. Elle ne fait que répéter là ce qu'elle disait dans le *Dictionnaire des Étiquettes*, t. I, pp. 203-210, sur *album, boudoir, modiste, aborder la question, en dernière analyse, traverser la vie* (Voir *Dictionnaire critique et raisonné des Étiquettes de la Cour*, etc., 1818, 2 vol. in-8°).

On trouve de plus dans le *Dictionnaire* d'autres censures. Elles portent sur *il craque* (= il dit des mensonges, t. I, p. 205) ; *les angloises*, expression ridicule pour *les lieux à l'angloise* (t. I, p. 201) ; *cadeau*, très ignoble (t. I, p. 206) ; *en société*, qui ne se dit que des personnes unies ensemble par des intérêts d'affaires (t. I, p. 205).

CHAPITRE VIII

COURANTS VENUS DE L'ÉTRANGER [1]

La langue, en effet, s'enrichissait, comme à toutes les époques, par la création d'un certain nombre de néologismes, les uns venus de l'étranger, les autres nés de la vie même.

Anglicismes. — C'était chose paradoxale que de voir, malgré la guerre presque ininterrompue avec l'Angleterre, des vocables et des expressions anglaises s'introduire dans notre langue. Et pourtant il y en eut, et pendant la Révolution et pendant l'Empire.

J'ai déjà parlé de *toast*. C'est après brumaire qu'il acheva de se généraliser et pénétra jusque dans la langue littéraire [2]. Lebrun intitule un de ses poèmes : *Les toasts de l'Olympe* [3].

Seconde vue est manifestement traduit de l'anglais *second-sight* par Lady Mary Hamilton. Or *Le Mercure de France* déclare que le mot manque ; *prescience*, qui serait le mot propre, ne pourrait se dire que de Dieu, suivant l'Académie [4].

Désappointement était d'origine française ; il revint d'Angleterre dans les premières années du xix[e] siècle. On le trouve jusque dans le *Journal des Dames* [5].

1. J'emploie dans ce qui suit des abréviations dont je ne me suis pas servi antérieurement. En voici la clef :

Boi. 2 = Boiste 2[e] éd., 1803.
— 3 = — 3[e] éd., 1808.
Gatt. = Gattel, *Dictionnaire universel de la Langue française*, 5[e] éd., 1838.
Pan-Lex. = Pan Lexique, Boiste, 1829.
C[t] Ac. = Complément du Dict. de l'Académie, 1842.

2. Aulard a cité un article du *Bien Informé* du 16 brum. an VIII-7 nov. 1799 : « Nous observons, nous, qu'il nous a paru étrange, au temple de la Victoire, d'employer encore, au lieu des *vœux* républicains les *toasts* (littéralement *grillades*) des Anglais. Ce mot-là pouvait circuler naguère sans importance, dans les coteries où l'on voulait se donner un petit air de liberté des festins ou grillades à l'anglaise ; mais aujourd'hui loin de nos fêtes civiques ces toasts, ces grillades et toutes ces ridicules imitations ! Dans les sociétés des Francs, des Templiers et D..., on porte encore des santés ; ce ne sont que des fêtes fraternelles ; mais dans les fêtes civiques d'une grande nation, on n'y peut porter des grillades (*toasts*) anglaises, mais des vœux républicains ; car c'est réellement pour un peuple libre qu'il faut vouloir et que vouloir est tout » (*Paris... Thermidor*, t. V, p. 786). — Devons-nous remarquer que *vœu* vient du latin *votum* et n'a rien à voir avec le verbe vouloir ?

3. *La Décade*, an VIII, 4[e] trim., t. 26, p. 294. — Le verbe *toaster* apparut.

4. Juin 1811, p. 400 et n. 3.

5. Mod. 1806, 2[e] part., p. 73. *L. : Chat., H. D. T. ; A. 1835 ; Boi. 3 avec ÷ ; ⊖ Bonnaffé,

M[me] Roland se servait fréquemment d'*humour*[1]. Il resta, sans être très répandu.

J'écarte à dessein de ma liste les anglicismes de M[me] de Staël, tels qu'*inoffensif*. Encore faut-il remarquer que plusieurs ne lui demeurèrent pas particuliers[2].

Les anglicismes du vocabulaire du turf furent un instant abandonnés, quand les courses cessèrent d'avoir lieu, mais d'autres mots de sport demeurèrent, ainsi *boxe* et *boxeur*. Ils sont cités dans une relation de voyage en 1792 par Bonnaffé. Camille Desmoulins a employé le verbe *boxer* : « Lameth, Duport et Barnave se précipitent vers lui... comme pour lui proposer de *boxer* avec eux »[3].

On trouve même chez lui *boxage* : « Mettre bas la soutane, pour prendre la veste du *Pugilat* ou du *Boxage* »[4].

Des hommes comme Benjamin Constant bariolaient aussi de termes anglais leur style, mais c'est là une manière de jeu, à laquelle il ne faut pas attribuer d'importance[5].

Dans d'autres cas, on compose d'après l'anglais. On fait connaître le *rail-way* anglais en traduisant par *chemin de fer*. *La Décade* explique le système : « Tous les chars destinés à parcourir le *rail-way*, ont une voie telle que les roues portent sur les barres de fer ; elles ont une rainure qui les empêche d'en sortir »[6].

Le Mercure de France lui-même se résignait à passer condamnation sur les quelques anglicismes qui s'introduisaient dans l'usage, tels que *confortable* ou *désappointé* (il n'y avait là aucune menace), et sur quelques expressions dont on usait dans les conversations mondaines[7].

Anglic. Le Mercure de France de février 1811 s'en sert en le soulignant : *Les personnes qui viennent d'Angleterre assurent que le "désappointement" du commerce anglais est à son comble* (t. XLVI, p. 284).

1. *Nous feuilletterons Montaigne dans les accès de ce que les Anglais nomment "humour"* (*Lett.*, t. I, n° 267, 1787). *L., H. D. T., Bonnaffé, *Anglic.*

2. *Homme d'une bonté et d'une obligeance parfaites, et, suivant l'expression anglaise, tout à fait "inoffensif"* (*Dix ans d'exil*, p. 251). *L. : M[me] de Staël. Cf. Boi. 2 et 3 et Pan-Lex., H. D. T. : néol., O. Bloch : 1725.

3. *Révol. France et Brabant*, t. VIII, n° 89, p. 23.

4. *Ib.*, t. III, n° 35, p. 537.

5. *J'avais parfaitement "misunderstood" votre motif*, 8 oct. 1793. — *La "tameness" avec laquelle tout le côté droit... sont descendus de leur place*, 11 oct. 1793. — *Comme un sot et imprudent "child"*, 28 avr. 1794 (*Journal Intime*, éd. Melegari, pp. 402, 404, 435, 464 et 467). Voir encore dans Rudler, *La Jeunesse de Benjamin Constant*, pp. 310, 314, 317, des épîtres presque macaroniques.

6. *La Décade*, an IX, 2[e] trim., p. 431. Encore faut-il noter que le *rail* était connu depuis longtemps. Dans un Antiphonaire de la Bibliothèque de Saint-Dié, sur l'enluminure d'une page où l'enfer est représenté par une exploitation minière, on voit nettement un « wagonnet » roulant sur des bandes de fer.

7. Dans sa Chronique de Paris du 1[er] décembre 1810 (voyez, p. 729 ce texte intéressant). — Notons toutefois le manque de sens linguistique d'Étienne de Jouy : telle expression, comme « cette pensée lui tombe dans le cœur », qui lui paraît ne manquer « ni de grâce, ni de justesse », n'a pas survécu ; en revanche « décliner une visite », « désappointé », qu'il juge « ridicules », ont remplacé dans notre langue « éluder une visite », « trompé dans son attente ».

Italianismes. — Les mots italiens sont peu nombreux, sauf en musique [1].

Désinvoltura [2] ou même *disinvoltura* [3] se rencontrent, comme chez Rousseau. Toutefois « désinvolture » est enregistré par le Pan-Lexique.

L'Antiquomanie. — Sous l'Empire l'antiquomanie devient une rage. « Les enfants de bonnes maisons, dit plaisamment un journal de l'époque, se ruent après dîner sur les plateaux, ils dévorent le sommet d'une pyramide d'Égypte, la base du Mont Aventin, une frise du temple d'Éphèse... » [4].

La *Gazette de France* brodait sur le même thème :

Nous avons dit que les couturières du jour seraient bientôt obligées de savoir le grec, mais il est sûr que nos tapissiers savent le latin, car ils donnent des noms latins à tout ce qu'ils font. Ainsi un financier qui veut faire sa méridienne, ne demande plus sa chaise, mais son *otio* ; une petite maîtresse ne dit plus une table de nuit, mais un *somno*, et un jeune homme lave sa *titus* dans une cuvette, qui a pris, depuis quelque temps, le nom de *lavabo*. On présume que le latin, après avoir parcouru encore quelques magasins, ira... se fixer à la cuisine [5].

Un terme flamand : les estaminets. — Le flamand lui-même — ou plus exactement le wallon — a fourni un mot :

... Il est de mode, parmi les jeunes gens et les militaires, de fréquenter des établissements décorés du nom flamand d'« estaminets », dans lesquels on s'abreuve de mauvaise bière, au milieu d'une fumée de tabac à couper au couteau. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que les propriétaires et garçons de ces « estaminets » affectent des allures flamandes et prétendent parler un idiome dont ils ne savent pas un traître mot [6].

1. Voir H. L., t. IX, 2e partie, p. 996.
2. *Cheveux blancs qui semblaient dans leur " désinvoltura " venir de rejeter la couronne qu'ils ne pouvaient porter* (Duchsse d'Abrantès, *Mém.*, t. VIII, p. 309).
3. *Je n'ai pas vu en Allemagne de bons acteurs du haut comique, des marquis, des fats, etc. Ce qui fait la grâce de ce genre de rôle, c'est ce que les Italiens appellent la "disinvoltura", et ce qui se traduirait en français par l'air dégagé* (Mme de Staël, *Allemagne*, p. 326). *L., avec ex., H. D. T. : néol., A. 1878. O. Bloch cite Stendhal (*Le Rouge et le Noir*, p. 43).
4. *Journ. des Dames*, 15 vent. an XIII-6 mars 1805, Aulard, *Paris... Empire*, t. I, p. 642.
5. 12 niv. an XIII-2 janv. 1805.
6. Reich., *Consul.*, p. 95. *L., O. Bloch le considère comme du XVIIe s., Boi. 2 et 3, Pan-Lex.

CHAPITRE IX

ACCIDENTS DIVERS

Altérations sémantiques. — La règle ne parvient pas à maintenir aux mots leur sens vrai. On commence à faire sur *compendieusement* le contre-sens que la longueur du mot a amené [1].

Archaïsmes. — *Usagé* se rencontre avec la signification ancienne de « qui a de l'expérience ». Rien n'était plus malheureux que cette équivoque [2].

Difficultueux commence à être pris pour *difficile*, au lieu de s'appliquer aux gens « qui font des difficultés » : « Les prononciations les plus diverses, comme les plus " difficultueuses " de toutes les nations » [3].

Fou se rencontre avec le sens de *énorme*, *incroyable* : « Il y avait un monde " fou " chez Le Normand » [4].

Changements de fonctions. — Enfin des mots changent de fonction. Ainsi *antipode*, qui s'emploie comme adjectif : « Je n'ai jamais connu, je crois, une personne plus " antipode " à un agrément, que Mme de Fleurieu » [5].

Mots a la mode. — Je terminerai en réunissant quelques mots qui sont mis à toutes les sauces. Il y en a eu alors, comme à toute époque. Je citerai d'abord *vie*.

C'est maintenant, dit l'Hermite de la Chaussée d'Antin, la *vie* qui joue le plus grand rôle dans la conversation, on ne se fait pas d'idée du parti qu'en tirent les femmes mélancoliques, et toutes les jolies choses qu'elles disent à la faveur de

1. *Après lui avoir " compendieusement " expliqué deux fois de suite pourquoi je n'en faisais rien, j'avais pris le parti de ne plus lui répondre.* La méprise est attestée par Beugnot (*Mém.*, t. II, p. 69). Littré la trouve ridicule. H. D. T. l'explique par l'analogie de *dispendieusement* ; le texte célèbre des *Plaideurs* justifie le contre-sens. ⊖ Boi. 2 et 3 et Pan-Lex.

2. *Deux ou trois hommes fort " usagés " qui se moquèrent beaucoup de moi* (Tilly, *Souven.*, p. 217). *L. avec +, il cite Froissart. Voir art. God. ; ⊖ H. D. T., Boi. 2 et 3, Pan-Lex.

3. Arm. Domergue, *Souven.*, t. I, p. 118. Il n'y a pas trace de ce changement dans *Bas-Lang.*, ni Desgranges. Ni L., ni H. D. T. ne le blâment.

4. L'Hermite de la Chaussée d'Antin, t. III, p. 227. *L. : P. L. Courr., H. D. T. : famil. ; ⊖ Pan-Lex., Bloch.

5. Duchesse d'Abrantès, *Mém.*, t. IX, p. 45. ⊖ dans cette fonction à L., H. D. T. ; il est coté comme nom et adjectif dans Pan-Lex., Boi. 2 et 3, qui donnaient *antipodal*.

ce mot sentimental : *On descend, on remonte la vie ; on porte légèrement la vie ; on repousse la vie ; on a manqué sa vie ; on s'arrête sur les bords de la vie ; on a gâté sa vie ; on désespère de sa vie*, presque toujours après *avoir fait la vie*, comme disent les gens d'une autre société [1].

Auger reproche à Mme de Staël l'abus du même mot :

« Jamais elle n'*ébranle la vie* qu'elle embellit ». C'est une chose singulière que la prédilection de Mme de Staël pour ce mot *la vie*, qu'elle emploie sans cesse et toujours d'une manière étrange : elle l'a déjà marié à tous les verbes de la langue ; c'est le cachet, c'est la signature de toutes ses pages [2].

Une des observations les plus caractéristiques de toutes celles que j'ai rencontrées est celle qui concerne le long mais modeste adverbe *remarquablement* :

On avertit les élégants de la Chaussée-d'Antin, les poètes du Vaudeville et tous les écoliers du Faubourg qu'il vient de s'introduire dans la langue un mot nouveau, un mot charmant, un mot qui a déjà fait fortune dans trois ou quatre boudoirs et qui paraît destiné à forcer les portes de l'Académie : ce mot est *remarquablement*, qui signifie, dit-on, tantôt d'une manière remarquable, et tantôt avec *excès*. Ainsi, pour bien parler, il faut dire : la saison est *remarquablement* mauvaise ; Mlle Georges est *remarquablement* belle ; Brunet est *remarquablement* plaisant. *Remarquablement*, en un mot, est aujourd'hui le cachet de la bonne compagnie, et le terme favori des Merveilleux. Mercier ne l'avait pas deviné [3].

On pourrait ajouter ici une liste de méprises qui altèrent la forme ou le sens des mots. Ainsi *cession d'armes* est souvent employé par les Pestel pour *cessation* d'hostilités : « La " cession " terminée, l'Empereur a demandé six jours de plus » [4].

Mais à vrai dire, les erreurs de ce genre ne comptent pas, n'étant pas caractéristiques de l'époque.

1. T. IV, p. 135.
2. *Le Mercure de France*, mars 1809, p. 403.
3. *Journ. de Paris*, 21 therm. an XIII-9 août 1805 ; Aulard, *Paris... Empire*, t. II, p. 102. Le mot est sans hist. d. Littré ; H. D. T. cite A. 1835.
4. Cirrier, *Deux Soldats*, p. 100, vend. an IX-sept.-oct. 1800.

CHAPITRE X

MOTS GÉNÉRAUX[1]

La langue générale s'est relativement peu enrichie à cette époque. Voici une liste qui contient tous les néologismes qui ont pu être relevés dans les textes du temps.

Cartable : « la jeune fille, ...son " cartable " sous le bras »[2].

Citable : « femme vraiment " citable " par un esprit distingué »[3].

Débagouler : « quand elle eut " débagoulé " sa colère »[4].

Défectionner : « comment le clergé " défectionna "-t-il »[5].

Éduquer ne peut être considéré comme un mot nouveau. Ce verbe, toujours condamné, avait toujours été employé[6]. On le trouvera chez un parvenu comme Stanislas de Girardin[7], et sans doute bien ailleurs. Il est significatif que Desgranges ne l'ait pas inscrit dans ses listes[8].

Galantiner (faire le galant) : « à l'armée d'Italie, comme à toutes les armées de la République, on aimait à rire, à jouer, à " galantiner " »[9].

Guidesque : La femme est " guidesque "[10].

1. De la langue scientifique et technique, je ne parlerai plus après ce que j'en ai dit au tome IX. Je ne reviendrai pas non plus sur le langage militaire.

Deux notes seulement :

Au *télégraphe* huché sur des tours, on substitue le « télégraphe à mât », plus facile et moins coûteux à construire (*La Décade*, an IX, 2e trim., t. 28, p. 438).

« Nostalgique » : *un soldat " nostalgique " promptement guéri* (*Ib.*, an IX, 2e trim., t. 12, p. 131). Une note explique le mot. Cf. O. Bloch : nostalgie, 1802.

2. L'Hermite de la Chaussée d'Antin, t. V, p. 138. Le sens ancien était celui d'album ; il s'agit ici, sans doute, d'un carton-étui. *L. suppl^t avec +, H. D. T., sans ex., O. Bloch : 1814 ; ⊖ Boi. 2 et 3, Pan-Lex.

3. Tilly, *Souvenirs*, p. 347. *L., sans ex. ⊖ H. D. T., Boi. 2 et 3, Pan-Lex.

4. Id., *ib.*, p. 411. Le *Bas-Lang.* le cite, sans le blâmer expressément ; ⊖ Roll.

5. Thibaud, *Mém.*, p. 271. *Pan-Lex. (attribué à Bonaparte), L. avec + néol. ; ⊖ H. D. T., Boi. 2 et 3.

6. Voir H. L., t. VI, pp. 1065, 1097, 1140, 1160, 1258, 1317.

7. *La demoiselle qui lui a donné des instructions est furieuse, en personne bien " éduquée ", elle dissimule sa fureur* (*Journ., Souven.*, t. IV, p. 374).

8. En revanche, Rolland l'a blâmé.

9. Thiébaud, *Mém.*, t. II, p. 57 et souvent. ⊖ L., H. D. T. qui donne *galantin*, Boi. 2 et 3, Pan-Lex. N'est-ce pas un mot aventurier, à côté de *galantiser* ?

10. *Le Mercure de France*, 10 niv. an IV-31 déc. 1795, n° 19, p. 36. Il s'agit d'un article de

Incalculable : ...« et des suites " incalculables " qu'elle pourrait avoir »[1].

Minable : « sans les trois cents francs... je serais absolument " minable " »[2].

Prospérant : « Boulogne n'avait jamais été plus " prospérante " »[3].

Ricocher : « on voulut observer sa manière de " ricocher " [d'un boulet], et on reconnut qu'ayant touché la terre à 450 toises, il s'était reporté à plus de 500 »[4].

Turne : « ils [les habitants] n'ont d'autre habitation que des " turnes " en terre sans aucuns meubles ni effets »[5].

J'ai relevé encore *blagueur* : « ce mensonge " blagueur " », mais la dame ajoute : « Je demande pardon de me servir d'un terme aussi vulgaire »[6].

critique, où le mot est pris dans le sens suivant : à la manière du Guide. ⊖ L., H. D. T. Boi. 2 et 3, Pan-Lex., O. Bloch.

1. Mirab., 19 sept. 1789. Cf. 24 oct. 1790. *L., H. D. T. : Necker (27 août 1789), Boi. 2 et 3, Pan-Lex. A. 1835.

2. Citoyen Coudreux, *Lett.* (26 oct. 1810), p. 186. ⊖ Roll., *Bas-Lang.* ; *L., H. D. T., A. 1878.

3. Duchesse d'Abrantès, *Mém.*, t. VII, p. 195. ⊖ L., H. D. T., O. Bloch, Boi. 2, Pan-Lex.

4. L. Guyton, *Inst. Mém.*, 1807, 2e sem., p. 126. Le verbe manque à Boi. 2 et 3, au Pan-Lex. ; * L., H. D. T., A. 1835, O. Bloch : 1846.

5. Cirrier, *Deux sold.*, p. 31, lettre de vendémiaire an VII. O. Bloch dit qu'il a été relevé pour la première fois, en 1800, dans un vocabulaire de chauffeurs.

Sainéan, *Lang. paris.*, p. 441, ne l'a rencontré que dans le français contemporain. L'origine de ce mot est obscure. Est-ce l'alsacien *türn*, prison ? En tout cas il se disait très couramment dans mon enfance, à Saint-Dié, où il n'avait pas été apporté par les Alsaciens immigrés. On sait quel brillant succès l'usage de l'École Normale lui a assuré.

6. Duchesse d'Abrantès, *Mém.*, t. VII, p. 329. *L., O. Bloch, qui le tient pour né à cette date, H. D. T. qui donne la famille comme néologique. Sain., *Lang. Par.*, l'attribue au langage militaire de cette époque.

CHAPITRE XI

LA VIE ET LES NOUVEAUTÉS DU LANGAGE

Je voudrais maintenant considérer les faits avec un peu plus de méthode, c'est-à-dire examiner les effets que la vie a produits.

On ne s'étonnera pas que dans chaque article je jette un regard sur les nouveautés de l'époque révolutionnaire, puisque, dans le volume précédent, je me suis arrêté surtout au vocabulaire politique.

Je ne tiens aucun compte de prétendus néologismes tels que *baser* : « des généralités que je déclare être " basées " sur des faits » [1], qui étaient depuis longtemps reçus par l'usage.

Les modes. Vêtements et coiffures. — Commençons par le chapitre des modes, où la nouveauté des noms est essentielle, puisqu'elle annonce des créations, et va même parfois jusqu'à cacher l'ancienneté des choses.

A. Révolution. — Les modes du début s'étaient « ralliées » aux opinions nouvelles. Les femmes portaient des *bonnets aux trois ordres réunis*, *à la Bastille*, *à la citoyenne*, puis la grande *toilette à la Constitution* et le *négligé à la patriote*.

Cette effervescence dura quelque temps.

Dès 1790, des simplifications eurent lieu. On vit prévaloir les *chapeaux casques*. Postiches et coussins disparurent. Les jupes tombaient droit. Il semblait que c'en fût fini de beaucoup d'élégances d'antan. Le luxe était en voie de disparaître. *Le Cabinet des Modes* cessa de se publier.

Au grand scandale de Louis XVI, plus de costume de Cour, mais des souliers à cordon.

Brissot abattit ses cheveux pour ressembler aux Têtes-Rondes de la Révolution d'Angleterre. L'élégant porta un chapeau rond, avec un cordon de soie, le bourdalou. Quoique bon nombre de gardes nationaux eussent continué à garder la perruque poudrée, on crut

1. Bourrienne, *Mémoires*, t. III, p. 275. *Boi. 2 et 3, Pan-Lex. Littré dit que c'est un néol. qui n'a rien de condamnable, H. D. T. ; d'après O. Bloch : 1787-88, ex. de 1613.

venue aussi la fin de la poudre — on la ménageait pour faire du pain.

La passion de l'austérité suggéra même un moment une des utopies les plus folles qu'on pût proposer à la France, celle d'un costume national [1].

Mais des sévérités de cette sorte ont peu de chance de s'imposer à Paris. A partir de l'an III, nos modes, continuées et reprises par l'élégance anglaise, revinrent, et, malgré la gravité des événements, se reprirent à fleurir luxueusement et luxurieusement.

Une folie gréco-romaine sévissait, comme dans le langage. On s'habillait ou se déshabillait « à l'athénienne ». Mme Hamelin parut aux Champs-Élysées avec une tunique de gaze. On la força du reste à remonter en voiture.

Tuniques à la Cérès, à la Minerve, redingotes à la Galatée, robes à la Flore, à la Diane, à l'Omphale (on remontait la queue sous son bras), firent fureur (an V).

Un homme servait de *porte-mouchoir.* On ressuscita le *petit-sac*, qualifié (d'après le grec *balantion*) de *balantine.*

Les perruques elles-mêmes reprirent faveur. Mlle de Saint-Fargeau, adoptée par la patrie, en reçoit douze dans sa corbeille de mariage.

La « galanterie française est à l'ordre du jour »... Une femme dit qu'elle a payé cent francs à sa *modiste* pour un chapeau [2]. Le changement de sens est à noter. Toutefois, se restreignant à l'art de créer des chapeaux de dames, la *modiste* ne perdit rien de son importance.

Merveilleuses et *Incroyables* du Directoire sont célèbres. Ils cédèrent la place aux *Invisibles*, illustrées par une caricature bien connue.

B. CONSULAT ET EMPIRE. — Pendant le Consulat, les folies furent autres, mais variées encore. Le Consul ayant donné aux élégantes l'ordre de se plus vêtir, les femmes cherchaient à se vêtir mieux. On se perdrait, à moins d'être spécialiste, dans les inventions des couturières, souvent signalées par des nouveautés verbales, qui se succédèrent jusqu'aux années de désastres.

Ce furent d'abord des *tuniques juives*, faites de clairs tissus de soie ou d'organdi ; des chapeaux de paille bordés de chicorée, ou des capotes abritant le visage.

1. Voir H. Lapauze, *Proc.-Verb. Comm. gén. des arts*, 1903, in-4°, p. 265. « Un membre prend la parole et demande que l'on s'occupe d'abord à établir les bases philosophiques et immuables essentielles à la réussite de cette régénération si importante du costume » (Société populaire et républicaine des Arts, séance du 3 germ. an II-23 mars 1794).

2. *Lettre* à l'*Abréviateur Universel*, 8 niv. an III-28 déc. 1794, Aul., *Paris... Therm.*, t. I, p. 345 : *on va " à la queue " à la porte de la " modiste ", comme à la porte des épiciers.* — Ce mot est blâmé, dit Littré, par Mme de Genlis, *Mém.*, t. V, p. 95. On trouve le masc. dans Picard, *Duhautcours*, a. I, sc. 3. : *Boi. 2 et 3, Pan-Lex. : « qui suit les modes qui les fait ».

Les cheveux étaient coupés à la Titus, les têtes couvertes de *tortillons* et de *cachefolies* [1].

Un article du *Publiciste*, qui est de l'an VIII, suffira à donner une idée de la farandole des fantaisies que commençaient à mener les femmes :

En moins de huit jours, les chapeaux de paille blanche, surmontés de leurs petits fichus, sont devenus la coiffure presque générale. Pareil chapeau se nommait, il y a vingt-deux mois, un chapeau "à la Primerose", du nom d'une pièce du théâtre italien. Alors le fichu était rayé à quadrilles, aujourd'hui la mode le veut tout uni, en blanc, en jaune serin ou en rose ; on continue d'en effiler les bords. Souvent on pose sur le devant du chapeau une touffe d'œillets sang-de-bœuf ou de ponceau. En général, soit que les fleurs soient de caprice ou qu'elles imitent la nature, on les porte rouges. Dans les magasins, on prépare la jacinthe et le lilas. Les coiffures moitié cheveux, moitié satin, se soutiennent. Les capotes, si longtemps recherchées, tombent. On ne voit plus de turban. On met indifféremment des plumes d'autruches, un " esprit " ou un plumet noir. Il n'a paru que quelques plumets de plumes d'oiseaux de paradis. Du débris des capotes s'est formé un négligé à fond drapé en satin, qui n'a de papillon que d'un côté. Avec cette coiffure irrégulière s'accordent assez les robes du jour, qui n'ont qu'un revers, qui laissent à découvert la moitié du sein et qui ferment de côté [2].

Il avait été beaucoup question du *spencer* pendant l'époque révolutionnaire [3]. La mode s'en continua longtemps.

D'autres vêtements ou éléments de vêtements d'importation firent fureur, les *madras* [4] et surtout les *schalls* [5]. Les *pointes écossaises* se portaient également beaucoup [6].

On ne sait pas d'où vint *canezou*, qu'O. Bloch cite à la date de 1829. Les *canezous* de Mme Rhaimbaud faisaient fureur en 1806 [7]. C'étaient des corsages sans manches.

Dans le négligé, on mettait beaucoup de *pèlerines* [8].

Comme ornement, on employait les *crevés*, qui souvent montaient d'un bout à l'autre d'un vêtement [9].

1. *Il* [un coiffeur sculpteur] *se flatte de réussir également bien dans les " cache-folies " et dans les bas-reliefs* (L'Herm. de la Chaussée d'Antin, t. II, p. 82). Littré ne donne ce mot que dans son Supplt avec un exemple de 1876 ; ⊖ H. D. T., Boi. 2 et 3, Gatt., Pan-Lex.

2. 2 germ. an VIII-23 mars 1800, dans Aul., *Paris... Cons.*, t. I, p. 228-229.

3. Il empruntait son nom au tronçon de la redingote de Lord Spencer épargné par le feu. Voir Aul., *Paris... Therm.*, t. IV, p. 135 (prair. an V-mai 1797). Bonnaffé en a recueilli de nombreux exemples.

4. L'Herm. de la Chaussée d'Antin, t. II, p. 33. *L., H. D. T., Bloch : 1806 ; ⊖ Boi. 2 et 3 ; *Pan-Lex. avec +.

5. *Avec un " schall ", un par-dessus en fourrure* (L'Herm. de la Ch. d'Antin, t. II, p. 164). *Tous les " schalls " quelconques sont à la mode* (*Journ. des Dames, Mod.*, 1806, p. 152). *Gatt., Boi. 2 et 3, Pan-Lex. avec +, A. 1835, L., H. D. T. : néol., O. Bloch : 1772.

6. L'Herm. de la Ch. d'Antin, t. II, p. 333. ⊖ Boi. 2 et 3, Pan-L. ; *L., H. D. T.

7. Voir *Journ. Dames, Modes*, 1806, p. 161, et l'Herm. de la Ch. d'Antin, t. II, p. 33. ⊖ Boi. 2 et 3. ; Pan-Lex. ; A. 1835. *L., H. D. T.

8. *Journ. Dames, Modes*, 1806, p. 20. ⊖ Boi. 2 et 3 ; *Pan-Lex., L., H. D. T. : Mme de Genlis, 1813.

9. *Journ. Dames, Modes*, 1806, p. 20. *Gatt., Boi. 2 et 3, Pan-Lex., A. 1835, sans ex., Complt A. ; L., H. D. T. : technol.

Plus tard, l'alliance russe eut aussi son influence. Elle mit provisoirement à la mode le costume *cosaque* :

L'inclémence de la saison ne permet guère aux dames de montrer leur dos à la promenade : aussi mettent-elles souvent en dedans de la robe un *fichu-guimpe*, ou par dessus une pèlerine à petits plis. Les chapeaux qui s'accordent avec ce genre de parure sont en paille, avec un rebord très-étroit et surmonté de plumes ou de fleurs.

Les femmes qui fréquentent les spectacles ont une toilette moins négligée : il n'y a pas huit jours encore que quelques-unes avaient adopté le costume fort élégant, que l'on nomme *cosaque* : il se compose d'une tunique blanche en gaze ou en crêpe, avec un surtout de couleur, en levantine, beaucoup plus court et fort étroit, agrafé sur toute la poitrine et garni autour d'une broderie d'argent ; une toque carrée, de même étoffe, avec une grosse touffe de plumes blanches, se place alors un peu en arrière de la tête : les brodequins doivent aussi remplacer les souliers et être de la même couleur que le surtout. On ne met point avec ce costume son cachemire sur les épaules, on le porte sur le bras. D'autres femmes ont paru aussi au spectacle avec des *tabliers-robes*, garnis seulement de *trois comettes* sur les côtés et au bas ; celles-là ne portent ni chapeaux ni bonnets ; leurs cheveux bouclés tombent sur le cou : quelquefois elles y mettent des fleurs [1].

En 1810, après la disparition des cachemires, les femmes revêtirent des *robes-chemises* en percale. On chercha à mettre à la mode une étoffe appelée *Virginie*, qui tenait le milieu entre la levantine et le satin.

Aux *chapeaux-bateaux* proscrits succédèrent des *pains de sucre* à très petits bords [2].

En cette même année 1810, pendant que les petites-maîtresses s'enfilaient dans des robes-sacs, les collets de velours ras furent en faveur et aux habits *crotin* succèdent les habits couleur *douteuse*, entre le vert myrte et le vert laurier [3].

Le *pardessus* ample remplace le *karick*, qui tomba dans un discrédit total [4].

Comme accessoire de toilette, les femmes, à défaut de poches, avaient imaginé le petit sac alors appelé *ridicule* [5].

Les étoffes se succédaient comme les formes. On avait eu le *bazin*, on eut le *baziné* : « Les douillettes qui se font en étoffe appelée " baziné ", laquelle remplace la levantine, se garnissent en peluche

1. *Le Mercure de France*, sept. 1809, t. 38, p. 242-243.
2. *Ib.*, sept. 1810, t. 44, p. 114.
3. *Ib.*, août 1810, t. 43, p. 373-374.
4. *Ib.*, nov. 1810, t. 45, p. 151. *L., H. D. T. : néol., A. 1878, O. Bloch : 1846 ; ⊖ Boi. 2 et 3, Pan-Lex.
5. *...Les dessins de ma mère étaient collés avec soin sur des boîtes de toutes grandeurs, ainsi que sur des sacs à ouvrage, appelés depuis " ridicules "* (Rochech., *Souven.*, p. 31). *L. avec + qui renvoie à *réticule*. H. D. T. sous la forme *réticule* : néol., O. Bloch : 1801 ; ⊖ Boi. 2 et 3, Pan-Lex.

martre, zébrée, panachée, tigrée, ou tavelée, à défaut de véritables fourrures »[1].

Un rapport de police signale l'apparition du *calicot* en 1806[2]. *Mignonette* est également répandu[3].

Les toupets des hommes ne cédaient guère en extravagance aux inventions destinées à embellir leurs aimables compagnes. Le *Journal des Dames et des Modes* de 1803 s'égaye à ce propos : « Un jeune homme, *perfectiblement* élevé, n'a qu'à passer ses doigts dans cette touffe de cheveux que M. Marmont, le coryphée des *perfectibiliseurs* de la coiffure, laisse sur le sommet de la tête »[4].

En 1810, M. Palette, *perruquier littérateur*, avait inventé pour les dames une coiffure suppléant les cache-folies, nommée *coiffure pyramidale*, qui lui valut des démêlés avec un de ses rivaux et lui donna l'occasion de « se faire un nom dans le genre polémique »[5].

Ce carrousel d'inventions, qui vont, viennent et disparaissent avec une vitesse vertigineuse, est l'objet de plaisanteries et de satires.

« Les habits *vert-épinards* à collet noir resteront à la mode jusqu'aux fêtes de Longchamp, époque décisive qui fixera l'opinion des amateurs, au moins pour quinze jours », dit *Le Mercure de France*[6].

« On voit depuis quelques jours des chapeaux *champignons* : cette mode ne s'accréditera pas plus que celle des chapeaux " à la magicienne ", qu'ils remplacent »[7].

Malgré tout, les journalistes s'essoufflaient à suivre le mouvement.

On nous a donné, dit *Le Mercure de France*, en 1811, des dictionnaires de toute espèce, voire même un dictionnaire *d'amour* (où par parenthèse les mots les plus importans ne se trouvent pas) ; nos infatigables lexicographes devraient bien nous donner un dictionnaire des *modes*, imprimé en caractères *effaçables* pour

1. *Le Mercure de France*, nov. 1810, t. 45, p. 38. ⊖ L., H. D. T., Boi. 2 e t 3, Pan-Lex. O. Bloch.

2. *Les fabricants de piqué et de basin se sont livrés par préférence à la fabrication des mousselines, dites " calicots ", qui s'employent particulièrement par l'impression des indiennes* (D'Hauterive, *Police secrète*, t. II, p. 234, 21 janv. 1806). O. Bloch le cite dès 1613, mais le considère comme n'ayant été usité qu'au XIXe siècle. *L., s. d., H. D. T. : A. 1835 ; ⊖ Boi. 2 ; *Boi. 3 : 1808, Pan-Lex.

3. *Le commerce des toiles peintes*, dit le *Rapport sur le Jugement des prix décennaux, avait été presque absolument découragé... M. Oberkampf avait imaginé et fait exécuter... une machine à imprimer avec des rouleaux gravés... elle concourut bientôt à diminuer considérablement l'importation des produits de fabriques anglaises, connus sous le nom de " mignonettes ", en les remplaçant avec avantage* (p. 38). *L. ; ⊖ H. D. T. ; *Boi. 2, sans explic. ; ⊖ Pan-Lex. dans ce sens.

4. 1er oct. 1806, p. 14.

5. *Le Mercure de France*, juill. 1810, t. 43, p. 243. Cf. « M. Palette, le *lycophron* des coiffeurs, vient d'inventer une coiffure nouvelle tellement compliquée de nattes, de bandes lisses, de boucles flottantes, de nœuds et de crochets, que les plus habiles de ses confrères désespèrent de pouvoir jamais l'imiter. Cette coiffure admirable n'a pas encore de nom ; nos archéologues sont à la recherche de quelque médaille qui aide à la classer sous tel Consul ou sous tel Empereur » (*Ib.*, t. XLVI, mars 1811, p. 603).

6. Mars 1811, t. 46, p. 604.

7. Nov. 1810, t. 45, p. 38.

la commodité des changemens. Ne serait-il pas très-essentiel en effet de fixer ses idées sur ce qu'il faut entendre par velours *cannelés, ciselés, épinglés, à côtes, à fleurs, à dessins* ; de savoir au juste ce que c'est que des *levantines*, des *virginies*, des *brillantines*, des *tullines*, et des *lustrines* ; de ne pas être exposé chaque jour, (au risque de passer pour un sot aux yeux de sa femme), à confondre un *canezou* avec un *spencer*, une *pellerine* avec une *palatine*, une *Médicis* avec une *chérusque*, une *capotte* avec une *calèche* ? Un pareil ouvrage désarmerait la critique par son extrême utilité [1].

Je dois dire en terminant qu'une lecture attentive du *Journal des Dames* m'a prouvé que la mode, sans prendre des allures conservatrices, n'a fait qu'un emploi fort modeste des néologismes.

Les véhicules : *A. Révolution.* — « Impériale ». Il est usité déjà par Hébert : « j'allais leur foutre à chacune un coup de fusil pardessus l' " impérial [e] " » [2].

B. Empire. — Deux textes donneront une idée de la multiplicité des voitures de divers types. J'emprunte le premier à un journal de modes : « Un petit maître a maintenant trois " cabriolets ", un " carrick " pour battre le pavé de Paris, un " boku " pour aller à la campagne, et un " phaéton " pour les promenades au bois » [3].

L'autre est d'un étranger : « Cela ne s'appelle plus un carrosse, on a le matin un " carrick ", le soir une " diligence "... ; on va le matin à la promenade avec un " tape-cul ", au spectacle en " berline ", à une fête publique dans un " char ", chez ses créanciers en " demi-fortune ", chez son mari en " dormeuse ", et chez son amant en " diligence " » [4].

On s'aperçoit tout de suite que le deuxième texte ne fait pas foi. Il est agrémenté de calembours. Toutefois les mots cités existent bien, et il y en a d'autres, ainsi : *pot-de-chambre* ; il existe un texte du temps qui en donne la définition : « Les " pots-de-chambre ".. cabriolets à deux roues, attelés d'un cheval..., où six à sept personnes peuvent tenir » [5].

1. Février 1811, t. XLVI, p. 227.

2. *Père Duch.*, n° 20, p. 553. *L., H. D. T. s. ex., Boi. 2 et 3. O. Bloch le donne en ce sens à la date de 1797. Il existait peut-être obscurément depuis 1526. Il se répand sous l'Empire : *Tout le drap de la voiture, notamment " l'impériale " où la respiration montait, était blanc et dur* (Caulainc., *Mém.*, t. II, p. 209).

Avait-on saisi un rapport avec l'impériale d'un lit à colonnes ? En tous cas, on le voit par les dates, l'Empire n'est pour rien dans la naissance de ce mot.

3. *Journal des Dames, Modes*, 1806, 2e part., p. 127.

4. Kotzebue, *Souvenirs*, t. I, p. 285-286.

5. *Lett. s. Paris*, p. 275. ⊖ Boi. 2 et 3, Pan-Lex. ; *O. Bloch : XVIe s., dans son sens ordinaire ; ⊖ L., H. D. T. au sens de voiture. — Ce mot de *pot-de-chambre* ne semble pas avoir vécu longtemps. Au tome IV, p. 5-6, L'Herm. de la Chaussée d'Antin parle de petites voitures auxquelles on a fini par donner un nom ridicule [*coucou* (?)] pour éviter de leur en laisser un malhonnête.

A côté des termes usités à Paris, nous rencontrons des mots provinciaux, comme *patache*. Les Actes du Comité de Salut public nous parlent de petites charrettes connues sous le nom de *pataches* [1]. Cf. « l'on peut assurer qu'il n'y a point [à Paris] de voitures connues sous le nom de " pataches ". Celles-ci ne viennent que jusqu'à Nemours, Montargis et Fontainebleau » [2]. *Cacolet*, suivant O. Bloch, serait venu de la région pyrénéenne [3]. Il est dans les *Mémoires* du baron Thiébaut : « les plus jeunes de notre troupe voulurent essayer des " cacolets " » [4].

Demi-fortune (carrosse attelé d'un seul cheval) : « On voudrait trouver un cheval pour une " demi-fortune " » [5].

Les voitures de service public continuent à s'appeler de divers noms. Je ne suis pas sûr que tous soient français, par exemple *extra-poste*, probablement emprunté de l'allemand : « Il fallait les parcourir sur une route dégarnie ou mal garnie de chevaux pouvant à peine traîner un " extra-poste ", espèce de chariot rarement couvert, qu'il faut troquer à chaque relais... » [6].

Quant à *vélocifère*, il était si courant — grâce sans doute aux chapeaux des dames — qu'on l'employait métaphoriquement. Ainsi Blücher avait été surnommé « général vélocifère » [7].

Notons, à côté des noms de véhicules, un terme amusant qui désigne un voyageur supplémentaire. *Lapin*, qui nous est resté en ce sens, signifie déjà un voyageur irrégulièrement chargé : « il m'expliqua fort obligeamment qu'un " lapin ", en terme de " coucou ", signifie un voyageur qui consent à partager le siège du cocher » [8].

La maison et la nourriture. — Les mots de cette catégorie sont assez nombreux.

« Un domestique entrait avec une pipe chargée, un papier allumé, appelé " filibus ", et nous la présentait » [9].

1. *Act. Com. Sal. p.*, t. III, p. 11 (5 avr. 1793). ⊖ *Bas-Lang.*, Boi. 2 ; *L., H. D. T., Boi. 3, Pan-Lex, O. Bloch, s. ind. de date.
2. Rapp. Préf. Pol., Aul., *Paris... Cons.*, t. I, p. 405.
3. H. D. T. : néol. ; A. 1878.
4. T. III, p. 207. ⊖ Boi. 2 et 3. *L., H. D. T., Pan-Lex. : panier à dossier pour s'asseoir sur un mulet, O. Bloch, 1829.
5. L'Herm. de la Chaussée d'Antin, t. II, p. 79. ⊖ Boi. 2 et 3, O. Bloch ; *L., H. D. T. ; néol. s. ex. : A. 1835, Pan-Lex.
6. Thiard, *o. c.*, p. 252 (Allem.). ⊖ L., H. D. T., Boi. 2 et 3, Pan-Lex. Mot allemand ; dans Sachs : *Extrapost nehmen* : prendre la poste.
7. Langeron, *Mém.*, p. 351.
8. L'Herm. de la Chaussée d'Antin, t. IV, p. 10. Voir Sain., *Lang. par.* ⊖ Boi. 2 et 3, Pan-Lex., *Bas-Lang.*
9. Dafoy, *Souv. mil.*, p. 157. ⊖ L., H. D. T., Boi. 2 et 3, Pan-Lex., O. Bloch, *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* Dans mon enfance, j'ai vu encore servir au cabaret un pot rempli de *filibus* qu'on allumait à une petite lampe. — On rencontre aussi la forme *fidibus*.

Andail [1] (eau-de-vie) : « tous veulent me payer l'" andail " ». C'est de l'eau-de-vie d'Hendaye.

Peut-on considérer comme attesté le mot *grog* ? Je ne l'ai trouvé que dans les *Voyages* de La Pérouse [2] : « Mêler au " grog " du déjeûner une légère infusion de quinquina » (juin 1786).

Kirsch (ou *Kirschwasser*) est antérieur à la Révolution ; j'ai rencontré aussi *Koestchwasser* [3] : « Dans les années où la prune est abondante, on peut obtenir de ce fruit... une liqueur... spiritueuse, connue sous le nom de " Koetschwasser " ». Mais cette citation est extraite d'un article d'économie rurale ; le mot n'était pas entré dans l'usage [4].

Cordon bleu. C'est une locution enregistrée partout. Mais quand ce nom, porté par des dignitaires d'ordres, puis par des hommes qui se distinguaient, a-t-il commencé à être attribué aux cuisinières de premier ordre ?

En tous cas, au commencement du siècle, ce sobriquet avait cours :

> J'ai remarqué ces cuisinières de bonnes maisons, connues dans la livrée sous le nom de *cordons-bleus*, et qui, trop paresseuses pour aller aux halles, dédaignant les marchés bourgeois du faubourg Saint-Germain, vont faire leurs emplettes chez les marchands de comestibles du Palais-Royal, au risque de payer un tiers de plus [5].

Jeux et divertissements. — On a trouvé *farandole* en 1771, mais comme mot du pays. Il n'est pas naturalisé encore en 1793, ainsi que le montre une pièce du temps : « La fête s'est terminée par des " farandoles ",... espèces de danses du pays » (Mazan) [6].

Valse. L'exemple de *valse* dans Racan, rapporté par Bloch, est isolé [7]. Le mot ne s'est répandu qu'à l'époque où les guerres ont mis nos soldats en relation avec l'Allemagne.

Valser est de même date. Mais *valseur* est postérieur.

Partner n'est autre que l'ancien français *parcenier.* Revenu au XVIIIe siècle sous sa forme anglaise, il hésite toujours entre l'ortho-

1. Jumel, *P. Duch.*, La Reine arr. par le P. Duch., p. 3. ⊖ *Bas-Lang.*, Sain., *Arg. anc.* Ce mot se retrouve ailleurs : *six bouteilles d'eau de vie d'* « *Andaille* » (Invent. après décès de Louise Foureau, à Laval, 1771, dans Richard, *Laval aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 125).

2. 1797, t. II, p. 182. Voir d'autres exemples antérieurs à la Révolution dans Bonnaffé. Ils sont tous empruntés à des récits de voyage.

3. Eau-de-vie obtenue par la distillation de la prune appelée quetsche.

4. Voir *La Décade*, an VII, 4e trim., t. 22, p. 211.

5. L'Herm. de la Chaussée d'Antin, t. V, p. 137. *L. sans ex., H. D. T. comme de nos jours. L'exemple ici donné explique l'origine du mot, qui désigne les grandes dames parmi les cuisinières. ⊖ Boi. 2 et 3, Pan-Lex.

6. Rapp. de Lefébure, 11 août. P. Caron, o. c., t. II, p. 155. *L., s. date, H. D. T., A. 1835 ; O. Bloch, qui le donne comme de 1771, sans référence ; Boi. 2 et 3 écrivent +*farandoule* = danse en rond, le qualifiant de provençal et le considérant comme vieux.

7. *L. : Fétis, Castil-Blaze : la valse que nous avons reprise des Allemands en 1795 était depuis 400 ans une danse française. H. D. T. donne comme premier exemple : Mozin, 1812 ; O. Bloch : 1800, Boi. 2 et 3 avec +, Pan-Lex.

graphe anglaise et la française : *partenaire* : « Ma mère et la cousine devinrent " partners " » [1].

Parmi les jeux qui faisaient fureur, il faut compter le *boston* [2], un peu antérieur à la Révolution, puis la *bouillotte* : « On y jouait au jeu favori, au jeu du jour, à cette espèce de jeu de tripot appelé " bouillote ", que les parvenus ont introduit dans ce qu'ils appellent la bonne société » (1802) [3].

Creps. Chez les francs-maçons, à la loge dite Sainte-Caroline : « On a reçu la princesse de Carignan. Il y a eu un " creps " très cher » [4]. C'est un jeu de dés, d'origine anglaise, où le point à amasser (*point de chance*) est fixé, pour chaque partie, par le joueur qui sert.

Se piéter peut presque être considéré comme un mot nouveau, dans une phrase telle que la suivante : « Il [l'Empereur] " se piéta " contre l'ouvrage [les Templiers] » [5].

Arts et belles-lettres. — Un mot domine tous les autres, c'est celui de *romantique.* Il vient d'être l'objet d'une étude particulièrement substantielle de Baldensperger : *Romantique, ses analogues et ses équivalents* [6]. En 1790, l'*Encyclopédie Méthodique* fait une fine distinction : *romanesque, romantique.* « Ces deux mots ne sont pas synonymes. Le *romanesque* est ce qui appartient au roman, le *romantique* est ce qui lui convient ou qui a l'air de lui appartenir » [7].

La faveur du nouvel adjectif est dès lors telle que la *Gazette de France* du 1er thermidor an XII-20 juillet 1804 peut écrire sans trop d'exagération : « Tout est aujourd'hui *romantique*, jusqu'aux lanternes de carrosse » [8].

1. Sorel, Mme Rol., *Mém.*, p. 81. Voir Bonnaffé, *Anglic.* ; A. 1835 : *partenaire.*

2. « ...[le boston] avait supplanté le gothique reversi quelques années avant la Révolution et l'on continua de le jouer après 1789, lorsqu'on avait le loisir et le cœur de jouer » (*Dict. de la Convers.*, 1832-38) ; *Bonnaffé, *Anglic.*, en cite divers exemples de 1805 à 1808.

3. Pion des Loches, *Mes camp.*, p. 117. Cf. *On y joue au billard, au trictrac, aux échecs et même à la " bouillotte "* (*La Décade*, an V, 3e trim., tome XIX, p. 48).

Cf. *Dict. Conv.*, art. boston: *Mais sous le Directoire... on imagina la " bouillotte ", qui offrait plus de chances à la cupidité, à la friponnerie.* A. 1835.

4. D'Hauterive, *Pol. Secrète*, t. II, p. 293, mercredi 12 mars 1806. ⊖ L., O. Bloch, Bonnaffé ; *H. D. T. qui renvoie à *crabs, craps* : *Encycl. Méthod.* 1789 : *Kraps.*

5. Mme de Rémusat, *Mém.*, t. II, p. 193. Le sens est : « se planter sur ses pieds pour résister ». Le terme s'emploie au jeu de boules, où on tient le pied à une ligne marquée, qui ne doit pas être dépassée. *Fér. : prendre bien ses mesures. L. : Grimm, *Correspondance.* H. D. T. cite un passage de Mme d'Épinay et a l'air de considérer le changement de sens comme nouveau. *Piéter* : *Boi. 2 et 3, Pan-Lex.

6. *Harvard Studies and Notes in Philology*, vol. XV, 1937. Voir pour notre époque, pp. 86 et suiv. Je n'y ajouterai qu'un texte de Burke et un de Mme Roland : *Vous étiez une Nation généreuse et aimable longtemps égarée à votre désavantage par vos sentiments nobles et " romantics " de fidélité, d'honneur et de loyauté* (Burke, *Réfl. sur la Révol.*, 2e éd., Paris, Laurent, p. 69).

Je m'étais fait, du cloître, de sa solitude et de son silence, les idées grandes ou " romantiques " que mon active imagination pouvait enfanter (Mme Rol., *Mém.*, p. 34).

7. Beaux-Arts, t. II, p. 271.

8. Aulard, *Paris... Emp.*, t. I, p. 121.

Museum et Musée. Pendant la Révolution, *Museum* était officiel [1]. Le mot de *Musée* eut de la peine à s'établir et à chasser *Museum* : « Établissemens nouveaux, dit Mercier, que quelques particuliers s'efforcent de naturaliser parmi nous » [2].

Nous reparlerons dans un autre volume de la réputation du Musée Napoléon.

Théatre. — *Hiérodrame* : « Vous trouverez que notre député nous jette terriblement dans la tristesse du premier verset de l' " hiérodrame ". Puisse-t-il s'exagérer les dangers de l'État !... » [3].

Sociétaire. Il est signalé par O. Bloch en 1795 ; on le trouve appliqué aux compagnies d'acteurs avant cette date : « Les " sociétaires " du Théâtre-Italien ont donné le 20 de ce mois une représentation » [4].

Claqueurs : « La compagnie des " claqueurs " viennent [*sic*] faire leurs offres de service » [5].

Musique. *Guzla* : L'*Encyclopédie Méthodique* (1791) signale et explique le mot : « Instrument à archet des Slaves méridionaux, sorte de violon à une seule corde de crins tressés » [6].

Tam-tam. « On y entend le bruit du " Tam-Tam ", espèce de tambour d'airain, en usage chez les Chinois » [7].

Trille : « ...qui fait bien plus de cas d'un " trille " (on ne m'entendrait plus si je disais d'une cadence) que de la pensée la plus ingénieuse » [8].

Caracoulade a un caractère plaisant : « Ils ne connaissent rien à la musique, mais ils applaudissent à outrance les " caracoulades " du chanteur » [9].

1. *On pourrait instituer dans chacune d'elles un " Museum " où seraient déposés ces beaux monuments* (Reboul., Législ., 15 sept. 1792, Arch. Parl., 1re sér., t. L, p. 16, col. 1). *Le " Museum " de Paris ne peut-il s'embellir de notre ruine ?...* (Pétition de Versailles, Conv. Nat., 21 sept. 1792, Arch. Parl., 1re sér., t. LII, p. 77, col. 1). Comparer *La Décade*, an II, 10 therm., p. 23. *Gohin, p. 258, H. D. T. : Encycl., 1765, A. 1835.

2. *Tableau*, t. VI, chap. DXXXI, p. 297.

3. Mme Rol., *Lett.* 365 (1790). Cf. *On a... célébré les 13 et 14 juillet par le fameux " hiérodrame "*... (Ead., *Lett.* 442 [1791]). *L. s. ex. ; ⊖ H. D. T., Boi. 2 et 3 ; *Pan-Lex. avec +. *Hiérodrame* s'est dit quelquefois d'un oratorio ou d'un drame dont le sujet est emprunté à l'histoire sainte (Complt Ac.).

4. Kersaint, Conv. Nat., 21 sept. 1792, Arch. Parl., 1re sér., t. LII, p. 88, col. 1. *L., H. D. T. : néol., A. 1835.

5. L'Herm. de la Chaussée d'Antin, t. III, p. 236. Il est cité par O. Bloch : 1787 ; ⊖ Boi. 2 et 3, Pan-Lex. ; *L., sans ex., H. D. T. ; néol., A. 1835.

6. ⊖ Boi. 2 et 3, Pan-Lex., A. 1835 ; *L., H. D. T., O. Bloch : 1791.

7. *La Décade*, an VI, 1er trim., n° 15, p. 111.

8. L'Herm. de la Chaussée d'Antin, t. I, p. 301 (21 déc. 1811). *L., H. D. T. : Mozin, 1812. Bloch chez Rousseau, en 1753. Mais il était peu usité. ⊖ Boi. 2; *Boi. 3, Pan-Lex. qui l'ont noté dans le *Dictionnaire musical* de J.-J. Rousseau, qui lui-même donne *trill* ou tremblement, et renvoie à cadence.

9. *Diplom.* du 23 frim. an VIII-14 déc. 1799, Aul., *Paris... Cons.*, t. I, p. 51. L. : cara-

Fléaux sociaux. — *Prostitutionnisme* : « Corruption de la morale publique par le " prostitutionnisme " et l'histrionnisme » [1].

Chauffeurs : Sous l'influence des désordres, le brigandage redoubla. C'est l'époque des *chauffeurs*, ainsi appelés parce qu'on racontait qu'ils grillaient les pieds de leurs victimes pour leur faire avouer où était leur argent [2].

couler, roucouler, terme d'oiseleur. C'est le sens que donnent Boi. 2 et Pan-Lex. ; ⊖ H. D. T., O. Bloch, Roll., *Bas-Lang.*

1. Gracchus Babeuf, *Le Tribun du Peuple*, n° 28, p. 233 (28 frim. an III-18 déc. 1794). Est-ce un néologisme de l'auteur ? ⊖ L., H. D. T., O. Bloch, Boi. 2 et 3, Pan-Lex.

2. *La Clef du Cabinet* fait allusion à leur argot (7 flor. an VII-27 avr. 1799), dans Aulard, *Paris... Therm.*, t. V, p. 486-487. Les membres de l'association sont des *francs*, la mort s'appelle *la boule*. Cf. *Publiciste* du 30 vent.-21 mars, Id., *ib.*, p. 416. Suivant Littré, le mot s'est répandu en Vendée pendant l'insurrection. Le procédé était employé dans l'ancienne justice pour arracher des aveux. *H. D. T., Boi. 2 et 3 : nouveau Pan-Lex.

CONCLUSION

Deux noms dominent cette brève période, si riche en faits importants pour l'histoire intérieure ou l'histoire extérieure de la France, si pauvre quand il s'agit de notre littérature et de notre langue : le nom de Napoléon et celui de Chateaubriand.

Napoléon voulut agir sur la littérature et sur la langue. Il avait des idées littéraires très précises : pour une misérable tragédie d'*Hector*, dont le nom même est aujourd'hui complètement oublié, Luce de Lancival recevait une pension annuelle de six mille francs — récompense vraiment « impériale ». Lucien, le frère du maître, s'intéressait à l'épopée : auteur d'un poème épique sur Charlemagne, il distribuait des conseils — et des sujets : il déconseillait Clovis, recommandait César. Tragédie et épopée : c'était revenir au XVIIe siècle, non seulement au XVIIe siècle de Corneille et de Racine, mais au XVIIe siècle de Chapelain, de Boisrobert, de Desmarets de Saint-Sorlin. Avec cent cinquante ans de recul, nous savons aujourd'hui que les genres préférés de Napoléon étaient déjà des genres morts.

Les théories linguistiques de l'Empereur n'étaient pas moins réactionnaires. Après les excès de langage de la Révolution, les vieux « rhéteurs » classiques éprouvaient le besoin d'épurer la langue. Les qualités françaises traditionnelles de clarté et de netteté restaient à l'honneur, et c'était justice, mais il était surtout question de pureté. Interdiction, au nom de la pureté, de créer de nouveaux mots, de créer de nouvelles alliances de mots, de créer de nouvelles images. Il fallait employer les mots, les alliances de mots, les images de Racine. Encore Racine était-il suspect d'hérésie : M. Fontanier publiait sur les audaces répréhensibles, sinon condamnables, du grand classique, un volume de 690 pages. Celui qu'on imite, qu'on démarque, qu'on copie — sans trop oser le dire — c'est Voltaire. La langue littéraire est une langue morte. Les versificateurs, à qui toute nouveauté, toute originalité est interdite, font de l'esprit en vers. Toute une savante organisation tient les écrivains sous le joug. Dans les journaux, une équipe solide, Geoffroy, de Feletz, Dussault, Hoffman,

s'emploie avec zèle à éplucher tout ce qui s'imprime, et jusqu'à des devoirs d'élève. La *Classe de langue et de littérature française* de l'*Institut*, reconstituée en 1803, est, à la suite de l'Académie française (dont on lui a interdit de reprendre le nom), gardienne de l'intégrité de la langue. L'*Académie* ou *Conseil grammatical* de Domergue, fondée le 25 octobre 1807, lui prête son concours : elle publie des *Solutions grammaticales*. L'Empereur ne se contente pas de ces deux savantes compagnies : pour empêcher les idiomes des peuples réunis à la France d'altérer la pureté de notre langue, il crée l'*Athénée de la langue française*. L'*Université* impériale vient enfin se superposer à tout cet édifice. M. de Fontanes, qui en a été le Grand Maître, est un bon exemple de ce que devait produire une pareille servitude intellectuelle et linguistique : si le nom de Fontanes est encore cité dans nos histoires de la littérature, c'est que Fontanes a compris et soutenu Chateaubriand.

Chateaubriand, assez mal en cour à la suite de son fameux article du *Mercure*, est le seul écrivain qui retienne l'historien de la langue et du style. Il serait difficile d'exagérer son influence : Gautier l'avait appelé plaisamment le *Sachem du romantisme* ; il a été le maître incontesté et incontestable de toutes les générations de prosateurs et de poètes qui, sous la Restauration et les régimes postérieurs, ont brillé d'un si vif éclat. Toutefois Chateaubriand reste classique : son esthétique est celle de Boileau. Pour lui, l'art est l'imitation non de la nature, mais de ce que la nature a de beau. Il professe pour la langue française un respect absolu, écoutant les critiques, les suscitant à l'occasion, pourchassant impitoyablement, d'édition en édition, tout ce qui peut ressembler à un solécisme ou à une impropriété. Mais Chateaubriand, en écrivant en prose poétique, a rompu avec les traditions classiques. La distinction des genres était un des dogmes essentiels des théoriciens classiques. Chateaubriand, en utilisant dans la langue littéraire de la prose tous les procédés de la poésie, inaugurait une véritable révolution dans le monde des lettres ; des théoriciens avertis, comme l'abbé Morellet et Marie-Joseph Chénier, s'en rendaient parfaitement compte et l'attaquèrent avec violence. Un Joubert, un Fontanes avaient assez de goût pour apprécier l'Enchanteur, assez de sens pour reconnaître en lui le génie, qui n'obéit pas aux règles, mais qui les crée, assez de flair pour pressentir l'avenir.

Napoléon a été l'ombre du passé, pesant lourdement sur le présent ; Chateaubriand, qui ne cesse de grandir, était, en 1814, l'aurore brillante du romantisme naissant.

INDEX LEXICOLOGIQUE

A

B

D

E

G

J

K

N

Q

R

S

T

U

TABLE DES MATIÈRES

SECTION PREMIÈRE

PENDANT LA RÉVOLUTION

LIVRE PREMIER

LES FORCES CONSERVATRICES AU PLUS FORT DU TROUBLE

CHAPITRE PREMIER

PRODUCTION GRAMMATICALE ININTERROMPUE

CHAPITRE II

LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE

CHAPITRE III

LA GRAMMAIRE PRATIQUE

CHAPITRE IV

LA COLLABORATION DES JOURNAUX

CHAPITRE V

PREMIÈRE APPARITION D'AUTRES MÉTHODES

LIVRE II

PROJETS DE PERFECTIONNEMENT

CHAPITRE PREMIER

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

CHAPITRE II

PROJETS DE SYSTÉMATISATION DE LA LANGUE DES SCIENCES

CHAPITRE III

PROJETS DE PERFECTIONNEMENT SYSTÉMATIQUE DE L'IDIOME

CHAPITRE IV

ORIGINE ET DESTINÉE DE CES PROJETS

CHAPITRE V

EN MARCHE VERS L'ÉTATISME

DEUXIÈME SECTION

APRÈS BRUMAIRE

LIVRE PREMIER

L'AUTORITÉ ET LES AUTORITÉS

CHAPITRE PREMIER

NAPOLÉON ET LE FRANÇAIS

CHAPITRE II

L'INSTITUT ET LA LANGUE

APPENDICE

TRAVAUX GRAMMATICAUX DE LA CLASSE

CHAPITRE III

LE PROJET D'UN DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA LANGUE FRANÇAISE

CHAPITRE IV

ORGANISATION DE SOCIÉTÉS DE DÉFENSE ET DE CONTRÔLE

CHAPITRE V

PROGRÈS DE L'ÉTATISME

LIVRE II

LES LIVRES DE DOCTRINE

CHAPITRE PREMIER

CONTRE LES EXPRESSIONS VICIEUSES

CHAPITRE II

LES DICTIONNAIRES

CHAPITRE III

LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE

CHAPITRE IV

LA GRAMMAIRE PRATIQUE

CHAPITRE V

PETITS TRAITÉS SPÉCIAUX

LIVRE III

LA CRITIQUE ET LA RÈGLE GRAMMATICALE

CHAPITRE PREMIER

LES JOURNAUX ET LA GRAMMAIRE

CHAPITRE II

UNE SAPE DANS LA BÂTISSE

LIVRE IV

REMISE A NEUF DE L'ANCIENNE DOCTRINE

CHAPITRE PREMIER

CARACTÈRES GÉNÉRAUX

CHAPITRE II

LA HIÉRARCHIE DES MOTS

CHAPITRE III

LE MÉLANGE DES TERMES DE SCIENCE ET D'ART AVEC LES MOTS DE LA LANGUE LITTÉRAIRE

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

LE GOÛT, L'ESPRIT DE MESURE

CHAPITRE VI

AGONIE ET MORT DE LA NÉOLOGIE

LIVRE V

SUCCÈS ET ÉCHEC DE LA RÉGLEMENTATION

CHAPITRE PREMIER

SOUMISSION GÉNÉRALE DES ÉCRIVAINS

CHAPITRE VI

ENTRÉE DE LA LANGUE JURIDIQUE DANS LA LANGUE GÉNÉRALE

CHAPITRE VII

LES BOULEVERSEMENTS DE LA LANGUE COURANTE

CHAPITRE VIII

COURANTS VENUS DE L'ÉTRANGER

CHAPITRE IX

ACCIDENTS DIVERS

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

LA VIE ET LES NOUVEAUTÉS DU LANGAGE

IMPRIMÉ EN FRANCE A L'IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, A MACON,
EN SEPTEMBRE 1943. C.O.I.A.C.L. 31.1998.
AUTORISATION N° 12.016.
DÉPOT LÉGAL : EFFECTUÉ DANS LE 4e TRIMESTRE 1943.
NUMÉRO D'ORDRE DANS LES TRAVAUX DE LA LIBRAIRIE ARMAND COLIN : N° 8.
NUMÉRO D'ORDRE DANS LES TRAVAUX DE L'IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES : N° 5891.

Hemmerlé, Petit et Cie. 14653-9-43.

